43 e

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu

43.1.5.15.

43 d 15
14*

43 d 15

Ik -31 f-10

Ludovico Rabatta figlio
del Dott. Gio: Battista
Lo supplica a non scon-
dere nelle sue Lauree

LA PRATIQUE DE L'EDUCATION DES PRINCES,

CONTENANT

L'HISTOIRE DE GUILLAUME DE CROY, Surnommé LE SAGE, Seigneur de Chiévres, Gouverneur de CHARLES D'AUTRICHE qui fut Empereur Cinquiéme du Nom.

Par Monsieur VARILLAS.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDES, dans le Kalver-straat.

M. DC. LXXXXI. 2

AU ROY.

SIRE,

Je dédiay il y a dix mois à VOTRE MAJESTÉ une Hiſtoire Françoiſe, ſinguliere par la multitude & par l'éclat des grands évenemens : En voici une Eſpagnole qui pour n'être pas ſi ſurprenante, & pour s'être paſſée preſque toute dans le Cabinet, n'en eſt pas moins curieuſe. Il y a long-temps que je l'avois écrite ; mais ce n'eſt pas d'aujourd'huy que les Livres ont leur fatalité, & il n'a pas tenu à moy que celuy-cy n'ait paru plûtôt. C'eſt l'Education, SIRE, du Heros de la Maiſon d'Autriche l'Empereur Charles-Quint vôtre Triſ-Ayeul maternel. Les Eſpagnols la loüent à proportion du fruit qu'ils en tirerent : Mais ils n'oſeroient nier qu'ils n'en ſoient redevables au Roy Loüis Douze, qui donna à Charles pour Gouverneur en la Perſonne de Chiévres, l'homme de l'Europe le plus capable de le bien élever. Il ſemble pourtant qu'ils ayent honte d'avoir reçû de la France un ſi rare Bienfait, puiſqu'ils aiment

mieux le paſſer ſous ſilence, que de l'avoüer.

Cette Education, SIRE, quoy que la plus heureuſe des derniers Siecles, fut pourtant ſujette à deux defauts trop grands pour être déguiſez. Charles eut beſoin que Chiévres luy apprît l'Art de regner, & Vôtre Majeſté s'eſt formée d'elle-même. Charles ne trouva aucun de ſes Ancêtres qui luy pût ſervir de modele pour la conduite de ſa Vie, & ce fut par une pure neceſſité qu'il en chercha hors de ſa Maiſon. L'Archiduc Philippe d'Autriche ſon Pere vécut ſi peu que l'on n'eut pas le loiſir de le connoître; & ce qu'on en ſçait de plus remarquable eſt qu'il trompa le Roy Louïs Douze dans le Traité de Blois, aprés avoir été trompé luy-même par les Rois Ferdinand & Iſabelle ſon Beau-pere & ſa Belle-mere. La prodigalité de l'Empereur Maximilien Premier ſon Ayeul, l'empêcha de réüſſir dans ſes entrepriſes: & il manqua d'épouſer en perſonne l'heritiere de Bretagne, faute d'argent pour faire le voyage. L'Empereur Frederic Troiſiéme ſon Biſayeul fut au contraire le plus épargnant des Princes. Il aima mieux perdre les Couronnes de Hongrie & de Bohême qu'on luy offroit, que de ſe mettre en équipage pour en aller prendre poſſeſſion; & au lieu que ſes Predeceſſeurs s'étoient ruïnez en allant à Rome recevoir*

* D'autres diſent que ce Traité ſe fit à Lyon.

cevoir la Couronne Imperiale, il y gagna beaucoup en obligeant les Princes d'Italie qu'il visita tous l'un aprés l'autre, à le défrayer pendant qu'il demeuroit sur leurs Terres, & à luy faire encore des presens.

Des quatre derniers Ducs de Bourgogne dont Charles descendoit par son Ayeule paternelle, Philippe le Hardi qui n'étoit que le quatriéme fils du Roy Jean emporta la preséance sur le Duc d'Anjou qui étoit le second; & mit ainsi dans la Maison Royale une division qui coûta plus de sang à la France, qu'elle n'en avoit perdu dans toutes ses guerres contre les Etrangers. Bien loin de reconnoître les obligations qu'il avoit au Roy Charles-Cinq son frere qui luy avoit donné la Bourgogne en appennage & fait épouser l'Heritiere de Flandres, il luy enleva par une extrême ingratitude les Villes de l'Isle, de Doüay, & d'Orchies, que les Rois Trés-Chrêtiens avoient retenuës pour gages de la fidelité des Comtes de Flandres leurs Feudataires. On égorgea vingt-deux mille personnes dans Paris par les intrigues de Jean sans Peur; & il verifia de cette sorte la prédiction de l'Astrologue Turc qui avoit disposé le Sultan Bajazet Premier à luy sauver la vie, en l'assurant qu'il feroit mourir plus de Chrêtiens en un jour, que sa Hautesse en tout son

Regne. Philippe le Bon poursuivit les dessseins de Jean sans Peur contre la France, & la reduisit à des extrémitez qu'elle n'évita que par une espece de miracle. Il eut la dureté de luy refuser durant plus de vingt ans la paix qu'elle demandoit ; & il ne l'accorda par le Traité d'Arras qu'à des conditions, qui noirciront éternellement sa memoire. Charles le Terrible fut toute sa vie ennemi du Roy Loüis Onze par la seule raison que sa Majesté avoit retiré de luy les Villes sur la riviere de Somme engagées pour de l'argent, & mena sans aucun fruit devant Paris une Armée de cent mille hommes. Il declara la guerre aux Suisses pour un Chariot chargé de peaux de mouton, & fut tué à la troisiéme Bataille qu'il perdit contre eux.

Enfin Ferdinand le Catholique Ayeul maternel de Charles fut le Prince des derniers Siecles qui signa plus de Traitez, & qui pourtant n'en executa pas un. Il se servit également du pretexte de Religion pour tromper les Maures & les Chrêtiens, & ne scandalisa pas moins les uns que les autres. Il employa quarante ans à usurper les Royaumes de Grenade, de Naples, & de Navarre dans la vûë d'agrandir son Fils unique, & Dieu permit que ce Fils mourut avant luy sans enfans. La Reine

Isa-

Iſabelle ſa Femme eut ſi peu de naturel, qu'elle établit pour maxime que les Rois n'avoient point de Parens. Elle enleva la Couronne de Caſtille à la Fille du Roy Henri Quatre ſon Frere en faiſant accroire qu'elle n'étoit pas legitime ; & pour rendre ſon parti plus fort, elle épouſa à trente-deux ans Ferdinand qui n'en avoit que ſeize. Jean d'Arragon Pere de Ferdinand fut auſſi mauvais Pere qu'il avoit été mauvais Fils. Il ſervit de Chef prés de trente ans aux Rebelles d'Eſpagne : Il cauſa la diſgrace du fameux Alvare de Lune : Il retint par force la Navarre qui appartenoit au Fils de ſon premier lit : Il le mit en priſon ; & l'abandonna à la diſcretion de ſa ſeconde Femme, qui l'empoiſonna pour faire regner le ſien. Alphonſe Frere aîné de Jean aſſiega ſa Mere adoptive dans un Château du Royaume de Naples où elle mourut de faim, & il n'en recueillit pas moins ſa ſucceſſion. Il laiſſa à un Fils bâtard la Couronne qu'il avoit acquiſe par une ſi grande injuſtice ; & n'eut pas plus d'égard en mourant au bien de ſa Patrie, qu'il en avoit eu durant ſa vie.

Vôtre Poſterité, SIRE, ſera plus heureuſe que Charles ne le fut, puis que non ſeulement elle n'aura pas beſoin de

chercher ailleurs un Modelle ; mais encore elle trouvera dans la ſeule Perſonne de Vôtre Majeſté , les vertus ſingulieres qu'il ſe propoſa d'imiter dans les Heros de tous les Siecles qui l'avoient precedé.

Si elle aime la guerre , Vôtre Majeſté l'a faite d'une maniere inconnuë aux Capitaines anciens & nouveaux. J'en pourrois rapporter pluſieurs exemples , mais un ſeul ſuffit parce que j'écris une Epître dédicatoire , & non pas un Panegyrique. Lors que les Provinces-Unies des Païs-Bas ſe mirent en liberté , les plus grands Politiques jugerent qu'elles commettoient une faute irreparable en donnant à l'Eſpagne l'occaſion qu'elle cherchoit d'ôter leurs Privileges. Elle envoya contre elles des Troupes choiſies dans tous ſes Etats ſous le commandement du Duc d'Alve : mais ce Duc gâta plus les affaires du Roy Catholique par ſa ſeverité , qu'il ne les avança par ſa valeur. Requeſens qui luy ſucceda voulut éprouver la douceur , mais elle n'étoit plus de ſaiſon. Jean d'Autriche gagna la Bataille de Gemblours , & ſurprit Namur : Mais il eut le malheur de donner des ſoupçons qui le firent , dit-on , mourir avant qu'il eût pû profiter de ſa victoire. Le Duc de Parme eut l'adreſſe

dreſſe de détacher les Provinces Valonnes de l'union d'Utrec : Mais les deux Campagnes qu'on le contraignit de faire en France, priverent l'Eſpagne des avantages qu'il avoit emportez dans les Païs-Bas. Fuentes ſe contenta d'enlever Cambray à Balagny. Albert & Iſabelle employerent prés de quatre ans au Siege d'Oſtende, qui n'avoit été trente ans auparavant qu'une retraite de Pêcheurs. Spinola épuiſa de Soldats l'Eſpagne, l'Italie, & l'Allemagne, pour attaquer en mil ſix cens cinq & mil ſix cens ſix la Hollande par le Rhin, & ne pût neanmoins traverſer à point nommé cette grande Riviere. Aytone fut ſur le point de perdre les Provinces obeïſſantes par la défection de la haute Nobleſſe. Le Cardinal Infant ſe trouva trop foible pour reſiſter aux François d'un côté & au Prince d'Orange de l'autre. Caracene eut tant d'obſtacles à ſurmonter dans le Gouvernement de Flandres, qu'il demanda pour grace d'en être déchargé. L'Archiduc Leopold manqua d'experience ; & Fuenſaldagne eut plus de fidelité que de bonheur. Ainſi les Provinces-Unies ſe défendirent avec tant de ſuccés, que Philippe Quatre fut reduit à les reconnoître pour Souveraines par la Paix de Munſter.

Vous avez fait, SIRE, en un mois ce que les Eſpagnols n'avoient pû faire en quatrevingt-deux ans, & il ſemble que tant de Gouverneurs & de Generaux d'Armée que l'on vient de nommer n'avoient agi dans les Païs-Bas, que pour ajoûter par leurs mauvais ſuccés plus de gloire à vôtre imcomparable valeur. C'eſt ce Mois prodigieux qui commença le douziéme de Juillet mil ſix cens ſoixante-douze : Ce Mois où Vôtre Majeſté remporta plus de Victoires qu'il n'eut de iours : Où elle attaqua les ſept Provinces-Unies par l'endroit le moins acceſſible, en conquit quatre, & prit quarante Places ſi bien fortifiées, qu'on s'imaginoit que la moindre l'arrêteroit toute la Campagne : où enfin la Religion Catholique fut rétablie dans Utrec & dans les autres Villes d'où toutes les forces de la Maiſon d'Autriche n'avoient pû empêcher qu'elle n'en fuſt bannie durant prés de cent ans.

Si vôtre Poſterité, SIRE, a de l'inclination pour la Paix, elle trouvera encore dans Vôtre Majeſté un modele auſſi rare que celuy que je viens de rapporter pour la guerre. Toute l'Europe croyoit que les François qui avoient une fois porté les Armes, étoient incapables de chan-

ger

ger de profession ; & se fondoit sur des experiences, qui pour avoir été funestes n'en paroissoient pas moins évidentes. Quand on fit la Paix avec l'Angleterre les Troupes Françoises se soûleverent par la seule crainte d'être licentiées, ravagerent longtemps leur Patrie ; & l'eussent peut-être changée en un Etat purement militaire, si le Connêtable du Guesclin ne se fust avisé de les mener en Espagne, où elles éleverent sur le Trône de Castille Henry de Transtamare. Nos guerres civiles du Siecle passé qui durerent quarante ans, furent excitées par les Soldats François & par la plus grande partie de leurs Officiers, qui ne pouvant se resoudre de retourner dans leurs Maisons, formerent deux Partis contraires ; & se battirent avec autant ou plus d'animosité, que s'ils eussent été ennemis.

Quand vous conclûtes, SIRE, les Traitez de Paix des Pyrenées, d'Aix la Chapelle, & de Nimegue, Vôtre Majesté avoit sous ses Enseignes beaucoup plus de Troupes, que Charles cinq & Henry Second n'en avoient eu : Cependant aussitôt qu'on les licentia elles disparurent si universellement, que dés le lendemain il n'étoit pas possible de distinguer les gens de guerre d'avec les autres François. J'ay donc

donc raiſon de prévoir & même d'aſſurer par avance, que vos Hiſtoriens écriront ſans en avoir deſſein une Pratique de l'Education des Princes, plus belle & plus utile ſans comparaiſon que celle que vous preſente,

SIRE,

Vôtre trés-humble, trés-obeïſſant & trés-fidele ſujet & ſerviteur.

ANTOINE VARILLAS
Hiſtoriographe de France.

AVER-

AVERTISSEMENT.

PUiſque le Public n'a deſagréé ni la hardieſſe que j'avois priſe d'écrire l'Hiſtoire de Charles Neuf aprés la Popeliniere, Maſſon, de Thou, d'Aubigné, Matthieu, Tortora, d'Avila, Dupleix, & Mezeray, ni la Preface de nouvelle maniere que j'avois miſe au commencement, il ne trouvera peut-être pas mauvais que je me ſois exercé ſur un ſujet qui n'avoit point encore été traité : Que je luy donne maintenant *la Pratique de l'Education des Princes*, & que j'y ajoûte des éclairciſſemens ſur les principaux manuſcrits dont elle eſt tirée. Je n'ay qu'à l'avertir avant que de paſſer outre, que ce ne ſont point ici des éloges reguliers, mais de ſimples remarques, que je ne fais pas tant comme curieuſes que comme neceſſaires à l'intelligence de ce qui ſuit.

On met ici ces Hiſtoriens ſelon l'ordre du temps qu'ils ont écrit.

L'Empereur Maximilien Premier a été le Prince le plus ſingulier de ceux qui ont porté la Couronne dans les derniers Siecles. Il demeura muet juſqu'à l'âge de dix ans ; & comme les Medecins les plus habiles ne pûrent découvrir la cauſe de ſon mal, ils n'y pûrent apporter aucun remede. La parole luy revint préciſément au bout de ce temps ; & la nature recompenſa par la volubilité de ſa langue, la lenteur dont elle avoit uſé à luy en permettre l'uſage. Il étoit Fils de Frederic Trois Empereur & de Leonor Infante de Portugal, & il fut preſque également ſujet à l'inclination dominante de ſon pere & de ſa mere. Frederic aimoit l'argent au de là

de

de ce que l'on peut imaginer, & Leonor n'aimoit pas moins à le dépenſer. Maximilien eut l'un & l'autre de ces defauts; & comme jamais homme ne chercha avec plus d'empreſſement que luy les moyens de remplir ſes coffres quand ils étoient vuides, jamais homme n'eut plus d'impatience de les vuider quand ils étoient remplis. Il ne recevoit que pour donner à pleines mains & ſans diſtinction; & il reſſembloit à ces canaux qui ne gardent pas un moment l'eau, comme s'ils ne l'avoient reçûë que pour la répandre auſſi-tôt. Il n'avoit pas cent écus quand il alla épouſer l'heritiere de Bourgogne; & il fut aſſez heureux pour n'avoir point d'autres rivaux que l'abominable Adolphe de Gueldres, qui étoit devenu l'horreur de tous les hommes par l'inhumanité qu'il avoit exercée à l'égard de ſon propre pere. Maximilien fut bien-tôt veuf, & la fortune luy avoit procuré l'heritiere de Bretagne pour ſeconde Femme: mais ſon pere luy refuſa de quoy faire le voyage, & perſonne ne luy voulut rien prêter. Il ne tint qu'à cela que la Bretagne n'échappât à la Monarchie Françoiſe, & qu'elle ne fut jointe aux Païs-Bas. Ces proſperitez furent entremêlées de quelques malheurs. Maximilien demeura long-temps priſonnier des Flamans: Ils luy refuſerent aprés l'avoir mis en liberté les Tutelles des Archiducs Philippe ſon Fils & de Charles ſon petit-Fils; & le contraignirent d'écrire là-deſſus des Lettres, qui ſont bien éloignées du ſtile de la propre vie qu'il écrivit depuis. Il ſe dépoüille de ſa Majeſté pour demander aux Gouverneurs des Archiducs des gratifications en argent comptant; & il a tellement oublié ce qu'il eſt, qu'il

ſeroit

ſeroit faché que l'on s'en ſouvint. Il ne luy importe pas que ces gratifications ſe faſſent par devoir ou par preſent ; & pour les obtenir plûtôt, il conſent à des choſes meſſeantes à ſa dignité.

On ne voit rien de plus honnête que les Lettres de *Louïs-Douze* à Chiévres. Toute l'Europe étoit informée que ſa Majeſté Trés-Chrêtienne l'avoit fait Gouverneur de l'Archiduc Charles ; & le bienfait étoit ſi grand qu'on ne pouvoit le reconnoître dignement. Cependant Louïs ſemble apprehender que Chiévres ne le ſoupçonne de ne l'avoir pas obligé gratuitement. Sa Majeſté en écrivant ne ſe ſouvient plus de celle de ſes graces qui avoit été la plus approuvée, & elle veut encore que Chiévres l'oublie auſſi bien que luy : Elle ne le prie jamais de rien qu'avec des précautions qui luy laiſſent une entiere indifference : Elle ne s'adreſſe pas même directement à luy pour les differens ſurvenus entre les Provinces de Picardie & de Champagne, & les Valonnes : Elle luy fait accroire qu'elle le reſerve pour de meilleures occaſions, & elle aime mieux écrire au Conſeil de Bruxelles, quoy qu'elle n'ignore pas que Chiévres en eſt le Chef, & qu'il ne s'y paſſera que ce qu'il aura approuvé : Elle prétend convaincre les moins credules qu'elle n'exige de luy que ce que les Flamans auront trouvé raiſonnable ; & elle ſe prepare par là un moyen infaillible d'obtenir ce qu'elle demande, ſans qu'on ſoupçonne Chiévres de l'avoir obligée en l'accordant. Louïs n'en uſe pas tout à fait de même à l'égard de l'Archiduc, & ſe ſouvient toûjours qu'il eſt ſon feudataire. Ce n'eſt pas qu'il ne le traite d'égal en de certaines rencontres à cauſe que la Monarchie

chie de Castille luy appartenoit déja, & qu'il étoit heritier présomptif de celle d'Arragon : mais en d'autres sa Majesté travaille indirectement à rappeller dans son idée qu'il n'est considerable que par les biens qu'il tient de la Couronne de France, & qu'il en peut être frustré en cas de felonnie.

Le Roy Catholique Ferdinand d'Arragon avoit ménagé d'abord Chiévres par toutes les voyes que la politique a inventées, & que la prudence permet, tant qu'il avoit esperé de se le rendre favorable : Mais aprés que les Païs-Bas se furent declarez contre sa Majesté pour l'Empereur Maximilien, la dissimulation n'eut plus de lieu, ou parût tellement inutile qu'on la negligea. Ferdinand se proposa d'éloigner Chiévres d'auprés de son petit-fils ; & il y a des Relations assez malicieuses pour ajoûter, qu'il ne tint pas à luy de porter la vangeance plus loin. Chiévres en fut averti assez tôt pour y remedier ; mais il renferma toûjours son ressentiment dans des bornes si étroites, que sa Majesté eut sujet de s'imaginer qu'elle l'avoit offensé impunément. Il crût même ne devoir pas s'émanciper aprés que le Docteur Adrien eut été soûlevé contre luy ; & il ne discontinua pas de respecter le Bisayeul maternel de l'Archiduc, quoy qu'il le reconnût pour le plus grand & le plus redoutable de ses ennemis.

Henry Huit Roy d'Angleterre negligea la politique de ses Predecesseurs, pour en suivre une nouvelle qui ne luy réüssit pas. Les cinq derniers Rois dont il tenoit la Couronne avoient présuppoſé qu'il leur suffisoit d'être alliez à la Maison de Bourgogne, pour vaincre toutes les

fois

fois qu'ils attaqueroient la France ; & ils s'en étoient si bien trouvez, que depuis la bataille d'Azincour jusques à la journée des Harens, leurs Troupes avoient toûjours passé sur le ventre à celles de France qui avoient osé leur resister. Henry entreprit quelque chose de plus, & voulut donner la loy aux Païs-Bas pendant qu'ils étoient en minorité. Chiévres ne luy plaisoit pas par la seule raison que Louïs Douze l'avoit établi Gouverneur de l'Archiduc Charles. Il forma donc ses intrigues pour le faire dépoſer, & mettre en sa place un Seigneur Flamand de sa confidence ; & comme il prévoyoit bien qu'il ne seroit pas assez puissant pour en venir à bout par sa seule autorité, il se joignit au Roy Catholique. Les Offices de l'un & de l'autre furent si pressans, qu'il est étonnant qu'un Prince de neuf ans y pût resister. Chiévres fut pourtant maintenu, & l'ambition de Henry ne diminua pas pour avoir eu du dessous dans une si fameuse querelle. Il ne gouverna pas à la verité les Païs-Bas à sa mode, mais il prit la qualité d'Arbitre entre la France & l'Espagne ; & il se fit peindre tenant à la main droite une balance, dans les deux bassins de laquelle étoient les Monarchies que l'on vient de nommer avec un si juste équilibre, qu'il dépendoit absolument de luy de faire pancher celle où il laisseroit tomber le poids qu'il avoit à la main gauche. Sa presomption étoit d'autant plus ridicule, que la France & l'Espagne n'étoient plus ce qu'elles avoient été durant le quatorze & quinziéme Siecles. La France s'étoit accrûë des Provinces de Provence, de Bourgogne, & de Bretagne ; & l'Espagne s'étoit toute réünie, à la reserve du Portugal.

gal. Certes l'experience fit connoître à Henry que les Anglois n'étoient plus en état de donner la loy aux François ; & s'il se joignit à l'Empereur, au Roy Catholique, aux Suisses, & au Pape, pour renouveller ses anciennes prétentions sur la Picardie, il prit bien des Villes ; mais il espera si peu de les conserver, qu'il les brûla ou les abandonna aprés les avoir pillées. Il conserve pourtant toûjours dans ses negociations quelque ascendant sur l'Archiduc ; & s'il ne le traite d'inferieur, il s'émancipe d'ordinaire jusqu'à luy donner des leçons. On ne lit rien de plus froid que ce qu'il écrit à Chiévres ; & il est aisé de juger par la maniere dont il le prie, que les Grands ne gardent que bien peu de mesures à l'égard de ceux qu'ils ont voulu perdre.

Ceux qui ont soûtenu que *Charles d'Autriche* changea de stile aprés la bataille de Pavie ; & qu'au lieu que ses Lettres avoient été jusques-là trés-civiles, elles scandaliserent depuis toute l'Europe par leur extraordinaire fierté, n'ont pas lû celle qui commence par ces mots *Mon Vice-Roy de Naples*. Elle est Françoise à la verité, mais jamais Roy d'Espagne n'en écrivit de si imperieuse. Il y en a encore d'autres qui en approchent fort, si elles ne l'égalent ; & l'on dira peut-être vray si on présuppose ici que Charles pratiquoit admirablement ce qu'il avoit appris de son Gouverneur, qu'il faloit traiter avec les Nations ausquelles il auroit affaire à proportion de leur genie, & du besoin qu'il en auroit. Ainsi l'on trouve dans ses dépêches aux Flamands & aux François une condescendance qui semble dégenerer en bassesse ; Mais à l'égard des Espagnols & des Italiens il se souvient si parfaitement

faitement de sa grandeur, qu'il a peur de la ravaler par le moindre terme de complaisance qui luy pourroit échapper. S'il prie les Italiens ce n'est que rarement, encore y ajoûte-t-il quelque ordre. Il ne s'abaisse jamais jusques-là à l'égard des Espagnols; & quoy qu'il ne les estime pas toûjours obligez à executer ce qu'il desire d'eux, il se contente de proposer nûëment sa volonté; comme s'il ne se soucioit pas tant d'être refusé, que de hazarder à contre-temps sa gravité.

Julien de la Rouere Pape sous le nom de *Jules Second* traite Charles & Chiévres avec presque autant de hauteur que si l'Archiduc étoit feudataire, & son Gouverneur sujet du Saint Siege. Comme il avoit passé de l'amitié qu'il avoit pour Louïs Douze à l'extrême aversion, sans que sa Majesté luy en eût donné ni cause ni pretexte, il ne se met point en peine d'excuser son inconstance. Il veut que tous les Souverains de l'Europe changent à son exemple; & il ne peut souffrir que l'Archiduc & Chiévres luy representent avec tout le respect imaginable que sa Sainteté non seulement avoit autrefois approuvé que les Flamands vécussent en bonne intelligence avec les François, mais que de plus elle avoit travaillé durant prés de quinze ans pour reconcilier ces deux Nations dans toutes les rencontres où elles avoient été sur le point de se commettre l'une contre l'autre. Jules répond que ce qu'il a fait en qualité de Cardinal de Saint Pierre-aux-Liens ne doit pas être tiré à consequence de ce qu'il doit faire comme Pape; & l'on est contraint de luy repliquer que les Peuples des Païs-Bas sont également incapables de

jouïr d'une entiere liberté, & de se soûmettre à un entier esclavage : Qu'ils n'ont point (à proprement parler) d'autres voisins à craindre que les François ; & que pourvû qu'ils entretiennent la paix avec eux, le plus profond repos leur est assuré : Qu'ils ont à la verité une extrême déference pour le Saint Siege, mais que cette déference ne va pas jusqu'à se mettre mal à sa consideration avec le Roy Trés-Chrêtien : Que si on les y force, ils se revolteront infailliblement ; & que Jules qui les aura portez à cette étrange extrêmité, ne pourra assister l'Archiduc ni de troupes ni d'argent pour les dompter. Jules n'ayant rien à repartir se met en colere, & menace l'Archiduc & son Gouverneur, mais il meurt avant que d'avoir trouvé l'occasion de leur faire du mal.

Jean Ange de Medicis si celebre sous le nom de *Leon Dix* prend le contre-pied de Jules à l'égard de l'Archiduc. Il le traite de Fils le plus affectionné au Saint Siege : Il le considere à proportion de ce qu'il prévoit qu'il sera un jour ; & le respecte autant que les principaux Monarques de l'Europe. Il se propose d'abord d'ôter aux François le Duché de Milan, & il n'a pas assez bonne opinion de soy pour esperer d'en venir à bout par ses propres forces. L'Empereur luy est suspect à cause de son inconstance, & le Roy Catholique par son infidelité. Il sçait que Chiévres s'est appliqué sur tout à détourner l'Archiduc des deux vices que l'on vient de nommer, & il prétend que la Cour de Rome en tire avantage : mais les soins de sa Sainteté ne sont pas tout à fait desintéressez. Elle veut bien que l'Archiduc aide les Italiens à recouvrer le Duché

ché de Milan, mais elle ne desire pas qu'il tire d'autre recompense de cette action que la gloire de l'avoir faite : Elle ne dissimule pas que Maximilien Sforce doit être rétabli gratuitement dans l'Etat que son Pere & son Ayeul ont possedé ; & elle ne souffre pas qu'on luy remontre que ce seroit en vain que l'on travailleroit pour luy, puis qu'il ne pourroit se maintenir, & que les Italiens seroient reduits à demeurer éternellement sous les Armes dans la seule vûë de s'opposer aux Rois de France toutes les fois qu'il leur plairoit de recouvrer ce qu'ils auroient perdu.

De tant de Gens qui depuis deux cens ans ont écrit l'Histoire du *Cardinal George d'Amboise*, aucun ne semble avoir assez representé son veritable caractere. Il en avoit pourtant un si particulier que l'on aura de la peine à le trouver dans les autres Ministres d'Etat des derniers siecles. Il consistoit en ce qu'il avoit établi sa propre grandeur pour le fondement de celle de son Maître. Le dessein qu'il avoit formé n'étoit ni moins grand ni moins beau, que celuy que le Duc de Sully décrit avec tant de pompe à la fin de ses Memoires. S'il n'étoit pas tout à fait necessaire au sens du Cardinal d'Amboise que la Chrêtienté fût réünie sous un seul Monarque afin qu'elle pût resister plus facilement aux Infideles, il prétendoit au moins qu'elle eût un Roy si puissant qu'il arrêtât seul les Armées des Turcs lors qu'elles paroîtroient pour ravager les contrées les plus voisines de leur Empire, jusques à ce que les autres Princes Chrêtiens eussent le temps d'armer & de marcher à son secours. Il faloit pour cela que Louïs Douze

aprés

aprés avoir recouvré le Duché de Milan se rendit encore le plus fort dans l'Italie, & qu'il y tint une flotte en état de croiser sur les Côtes de Barbarie, & sa Majesté ne le pouvoit sans avoir la Cour de Rome à sa devotion. Il se trouvoit alors dans le sacré College si peu de Cardinaux François, qu'il étoit bien mal-aisé que l'on y prit des resolutions avantageuses à Louïs Douze. Il étoit necessaire pour en augmenter le nombre d'élever un François sur le saint Siege; Et quoy que personne n'accuse le Cardinal d'Amboise d'avoir eu trop bonne opinion de luy-même, il s'imaginoit pourtant qu'il étoit le plus propre de ceux de sa Nation à remplir la premiere des Dignitez Ecclesiastiques. Il crût que la consideration, la puissance, & le merite du Roy son Maître, l'obtiendroient infailliblement; & s'il prit d'autres mesures, ce ne fut que par bien-séance. Le Cardinal de Saint Pierre-aux-Liens luy étoit redevable de sa vie & de sa liberté: Il en avoit témoigné depuis douze ans une reconnoissance que les plus éclairez eussent prise pour sincere: Il s'offrit au Cardinal d'Amboise pour luy procurer les suffrages qui luy manquoient, & il fut pris au mot. Cependant au lieu de s'acquitter de sa parole, il empêcha que son Bien-faiteur ne fust élû dans le Conclave de Pie Trois, & se fit élire luy-même à son exclusion dans le Conclave suivant. Le Cardinal d'Amboise ne fut pas plus heureux dans les troisiémes mesures qu'il avoit prises pour arriver à la Papauté. Le Roy Catholique avoit eu l'adresse de luy faire voir d'un côté que sans luy il n'obtiendroit jamais ce qu'il desiroit, & de luy persuader d'un autre côté qu'il le vouloit

loit ſervir tout de bon. Le Cardinal l'avoit crû, quoy qu'il eût reconnu en diverſes rencontres que ſa Majeſté ne tenoit ce qu'elle avoit promis, que quand elle y trouvoit ſon compte. Il fut dans l'erreur en ce point juſqu'à la fin de ſa vie; & les Ambaſſadeurs d'Eſpagne qui réüſſirent à le tromper durant prés de dix ans, l'empêcherent encore de s'appercevoir qu'on le trompoit. Il ne fut point Pape; & ſon Maître bien loin de recouvrer le Royaume de Naples ne conſerva pas un pied de terre dans l'Italie. Il n'eſt pourtant pas hors de propos de remarquer en paſſant que l'Auteur des éclairciſſemens ſur la conduite du Cardinal d'Amboiſe n'eſt point aſſez indifferent pour un Hiſtorien. Il affoiblit autant qu'il peut les belles actions qu'il examine, & l'on a crû que c'étoit dans la vûë d'élever la reputation du Miniſtre de Louïs Treize ſur les ruines de celles du Miniſtre de Louïs Douze. Si cela eſt ſa malignité n'eſt point excuſable; & il y avoit aſſez dequoy loüer le Cardinal de Richelieu, ſans que ce fuſt aux dépens du Cardinal d'Amboiſe. Les égards de l'Archiduc & de Chiévres pour luy ſont tels, qu'ils ne cedent preſque point à ceux qu'ils ont pour les Papes. Chiévres étoit convaincu qu'il avoit inſpiré à Louïs Douze de le faire Gouverneur de l'Archiduc, & l'Archiduc pour la même raiſon ne garde point de moderation dans les loüanges qu'il donne à ce Cardinal.

Le Gentilhomme Eſpagnol qui renonça à l'amitié de *François de Ciſneros Cardinal Ximenez* lors qu'il le vit Miniſtre d'Etat, n'avoit pas ſi mauvaiſe raiſon que l'on a crû. Il le connoiſſoit parfaitement, & il ne ſe trompa pas dans le

le jugement qu'il fit que sa nouvelle dignité causeroit en luy un étrange changement. Certes on ne lit point dans l'Histoire des derniers siecles une metamorphose semblable à celle-là ; & Ximenez de qui toutes les pensées avoient été jusques-là bornées au Convent des Cordeliers de Talavera où il avoit fait profession, ne fut plus rempli que des idées qui tendoient à l'agrandissement de la Monarchie d'Espagne. Il ne se souvint plus ni de la mediocrité de sa naissance, ni des humiliations frequentes qu'il avoit pratiquées dans son Cloître. Il ne s'occupa du moins à l'exterieur que des affaires politiques ; & il travailla davantage à ranger au devoir les Grands de Castille, qu'à dompter ses passions. Ce n'est pas qu'il negligeât tout à fait les austeritez regulieres, & il le fit assez paroître dans cette rencontre. Il assista à la Predication d'un Religieux de son Ordre qui fit une longue invective contre luy ; & l'ayant mandé au sortir de la Chaire, il apperçût qu'il portoit une chemise contre sa Regle, & ne l'en reprit qu'en luy montrant la haire dont il étoit luy-même revêtu. Mais il ne conservoit plus que cela de son ancienne profession, & en tout le reste il ne paroissoit plus dans sa conduite rien de ce qu'il avoit été. Il traitoit d'égaux les personnes les plus considerables de la haute Noblesse, sans excepter les Ducs d'Alve, & de l'Infantado. Il promit pourtant de s'allier avec le Duc d'Alve en donnant sa Niéce en mariage à son Frere ; mais il s'en repentit bien-tôt ; & repara sa faute d'une maniere qui fit plus admirer son adresse, qu'on n'avoit blâmé son ambition. Il avoit présuppose que la puissance des Rois Catholiques devoit être fondée sur l'abaissement

sement de celle des Nobles, & il y travailla toute sa vie sans en perdre aucune occasion. Il les obligeoit en de petites choses, & leur étoit contraire dans les grandes : Mais il prenoit toûjours le soin de mettre les apparences de son côté ; & ce fut par-là que les Bourgeois des Villes & les Païsans de la Campagne se declarerent hautement pour luy dans les conjonctures où l'on conspira pour le dépoſer, ou pour l'assassiner. Il s'accorde volontiers avec Chiévres par tout où il s'agit d'agrandir la Monarchie d'Espagne ou les Païs-Bas ; Mais il luy est toûjours contraire, lorsque les Païs-Bas ont quelque chose à démêler avec la Monarchie d'Espagne. Chiévres comme Flamand veut que sa Patrie serve de base à la grandeur où l'Archiduc Charles aspire ; & que les autres Etats dont il doit heriter par la maladie d'esprit de sa mere, & par la mort de ses deux Ayeuls, n'en soient que l'accessoire. Ximenez au contraire prétend que l'Espagne demeure toûjours le centre de la grandeur de l'Archiduc, & que les Païs-Bas soient reduits en de simples Provinces. Chiévres luy represente en vain qu'ils n'appartiennent pas à l'Archiduc par droit de conquête ; & que si Philippe son Pere ne les avoit pas possedez, on ne luy auroit pas donné en mariage l'heritiere d'Espagne, Ximenez ne replique rien de satisfaisant : mais il s'obstine dans son projet ; & ne fait point assez de reflexion qu'il irrite en cela le Gouverneur d'un jeune Prince qui sera bien-tôt son Maître.

Il est mal-aisé de dire si la fortune fit du bien ou du mal au Docteur *Adrien Florent* en le tirant du College de Louvain où il étoit Principal, pour l'élever à toutes les Dignitez de l'E-

gliſe, ſans en excepter la Papauté. Il avoit du genie pour les fonctions qui rendent les hommes celebres dans les Univerſitez : Mais il n'en avoit point au delà ; & dans la multitude des emplois qu'il eut depuis, aucun ne luy fut propre. Il avoit acquis de la reputation dans l'Ecole & dans la Chaire : on admiroit ſon Commentaire ſur le Maître des Sentences ; & certes ſi ce Livre n'étoit pas le plus ſubtil des trois cens de même nature qui ſe trouvoient alors dans les Biblioteques, il étoit au moins le plus clair & le plus methodique. Ses harangues pour la conſervation des Privileges des Ecoliers avoient eu plus de ſuccés qu'il ne s'en étoit promis ; & non ſeulement l'Archiduc Philippe les avoit confirmez, mais de plus il avoit honoré l'Univerſité de Louvain en voulant bien être de ſon Corps. On s'étoit imaginé là-deſſus qu'il y auroit de de l'infamie pour les Flamands à laiſſer plus longtemps Adrien dans Louvain ; & ce ne fut pas tant pour luy rendre juſtice que pour ſatisfaire le deſir du Public, que Chiévres le prit pour Precepteur de l'Archiduc Charles. Il ne s'aquitta pas mal de ſa Commiſſion tant qu'il ne fut queſtion que d'inſtruire ſon Diſciple : Mais quand on l'envoya en Eſpagne pour négocier avec le Roy Catholique, il ne répondit ni à l'eſperance de Chiévres, ni à celle des Eſpagnols qui le prenoient pour le plus habile homme de ſa Nation dans la ſcience du cabinet. Il découvrit d'abord que ſa Majeſté étoit ennemie irreconciliable de Chiévres ; & il conclut de ce principe que ce ſeroit préjudicier d'une maniere irreparable aux interêts de l'Archiduc, que de s'obſtiner à défendre ſon Gouverneur

quel-

quelque innocent qu'il fût. Il se déclara contre Chiévres pour cela seulement ; & s'il ne fut pas assez puissant pour le supplanter, il ne tint pas à luy qu'on ne releguât dans sa Maison, & que les Espagnols n'eussent la direction souveraine du Conseil des Païs-Bas. Il ne montra pas plus d'habileté aprés la mort du Roy Catholique, lors qu'il eut occasion de se prévaloir du Brevet qu'il avoit apporté de Flandres pour être Regent de la Castille & de l'Arragon en cas de cette mort. Il se laissa prevenir à contre-temps par le Cardinal Ximenez, qui le gagna en luy promettant une seconde place dans les Conseils d'Espagne. Il eut à la verité cette place, mais l'autorité qui devoit y être attachée luy manqua. Il se plaignit quelquefois de ce que le Cardinal n'examinoit avec luy que les affaires de peu d'importance, & qu'il décidoit les autres sans sa participation : Mais il en demeura là, & ne crût pas devoir rompre avec luy pour cela. Il en eut l'Evêché de Tortoze, & on laissa à juger si c'étoit là un dédommagement proportionné au pouvoir dont on le privoit. La mort le delivra bien-tôt de Ximenez, comme elle l'avoit garanti du Roy Catholique ; & il fut depuis si heureux, qu'il avoüoit de bonne foy ne pouvoir comprendre son propre bonheur. Leon Dix le créa Cardinal dans la seule vûë de faire plaisir à Charles-Quint ; & le Conclave ayant passé plusieurs mois sans pouvoir convenir de celuy qui succederoit à Leon, l'élût Pape par dépit ; d'où il arriva que le peuple Romain chargea d'injures les Cardinaux à mesure qu'il en sortoient, & leur jetta des pierres. La qualité de Pere commun avoit été jusques-là si respe-

ſtée, que les Souverains Pontifes qui avoient vécu le moins exemplairement ne s'en étoient pas diſpenſez tout à fait, & avoient ſauvé du moins les apparences. Adrien la negligea d'abord; & pour aller d'Eſpagne prendre poſſeſſion de la Chaire de Saint Pierre, il mena dans la Lombardie les ſix mille ſoldats qui prirent deux ans aprés François Premier devant Pavie. Au lieu de tenir la balance droite, il ſe mît d'un côté pour la faire plûtôt pancher, & ſi ſon Pontificat qui ne fut que de vingt-deux mois eût été de plus longue durée, il auroit produit dans l'Egliſe un ſchiſme plus dangereux que n'avoit été celuy d'Urbain Six & de Clement Sept.

Jean Manuel fuſt à la verité le Politique de ſon ſiecle le plus traverſé de la fortune, mais il la contraignit enfin par ſon adreſſe & par ſa patience de le favoriſer. La naiſſance luy manquoit; & ſi on le choiſit fort jeune pour être Sous-Secretaire du Conſeil d'Etat de Caſtille, on n'eut égard qu'à ſa maniere d'écrire admirablement, & neanmoins fort vîte. Il n'avoit pas encore dix-huit ans lorſqu'il s'ennuya de ſon employ, quoy qu'il ſe fuſt d'abord eſtimé trop heureux de l'avoir trouvé. Il conſideroit que les trois principaux Miniſtres d'Eſpagne Zapata, Carvajal, & Vargas, ne s'étoient pas beaucoup élevez; & que le plus riche d'entre eux ne jouïſſoit pas de mille écus de rente, nonobſtant qu'ils euſſent ſervi long-temps les Rois Catholiques Ferdinand & Iſabelle, avec tout le zele imaginable, & qu'ils leur euſſent facilité la Conquête des Royaumes de Grenade & de Naples. Ce n'étoit pas là une recompenſe proportionnée à la grandeur de leurs ſervices; & de

fait

fait on ne sçauroit nier que les Rois Catholiques n'eussent été trop menagers en ce point, si ce n'est que l'on prétende pour les excuser, que les revenus de la Castille & de l'Arragon ne suffisoient pas pour donner à la dixiéme partie de leurs plus fideles Serviteurs. Manuel qui ne voyoit que les Couronnes au dessus de son ambition, se contenta d'être Sous-Secretaire d'Etat durant la vie de la Reine Isabelle sa Souveraine; mais il porta ses désirs plus haut dans la rencontre que l'Archiduc Philippe d'Autriche & Jeanne d'Arragon sa femme, allerent en Espagne pour se faire reconnoître heritiers présomptifs de la Castille. Manuel étoit persuadé que ce jeune Prince aimoit trop la vie molle pour se charger du poids des affaires; & que s'il s'insinuoit avant tous les autres Espagnols dans ses bonnes graces, il le gouverneroit à sa fantaisie, & en tireroit toutes les graces qu'il demanderoit. Il fut le premier des Espagnols à luy faire sa cour; & le prévint si bien, qu'aucun ne pût depuis l'égaler dans la faveur. L'Archiduc en s'en retournant dans les Païs-Bas ne le mena pas avec luy; & n'eut pas sujet de s'en repentir, puis qu'il le servit mieux sans comparaison dans la Castille qu'il n'auroit fait en Flandres. Il fut son Espion durant la maladie d'Isabelle, & il découvrit ou crût avoir découvert, que le Testament attribué à cette Reine étoit faux. Il en avertit en secret l'Archiduc: Il luy fournit les moyens de le contester: Il l'encouragea de revenir promptement en Espagne: & promit de luy gagner une bonne partie des Grands. Ce qu'il écrivoit n'étoit pas vray-semblable; & il y avoit du bon sens à présumer que le Roy Catholique auroit pris les devants

vants sur son Gendre, & qu'il se seroit assuré de la Noblesse de Castille avant que l'Archiduc fust en état de la solliciter de le reconnoître. Cependant on eut plus de déference pour Manuel qu'il ne meritoit. L'Archiduc à sa seule sollicitation se remit en chemin ; & un bon heur extraordinaire couvrit si parfaitement la faute qu'il commettoit, qu'à peine s'en apperçût-on. Il trouva que Manuel luy avoit aquis l'amitié de tous les grands excepté les Ducs d'Alve & de Medina-Sidonia, qui plus par honte que par affection n'avoient pas voulu abandonner le Roy Catholique. La partie étoit trop inégale, & l'Archiduc malgré l'opposition de ces deux Ducs fut reconnu pour Roy. Les efforts du Roy Catholique pour maintenir le prétendu Testament, furent impuissans ; & il admira luy-même l'inconstance des choses humaines, lorsqu'il vit toute sa Cour reduite à cinquante personnes. Il sembla pour lors que la tête eût tourné à Manuel, tant il prit plaisir d'insulter à un Prince qui avoit été si long-temps son Maître. Il ne se contenta pas de dresser les Articles que sa Majesté fut contrainte de signer ; & l'on ajoûte qu'il la regarda avec joye, quand elle alla trouver son Gendre montée sur une mule sans autre équipage. Le regne de l'Archiduc fut si court qu'il ne vaqua que le Gouvernement de Burgos, que Manuel jugeât digne de luy. Il l'obtint ; & ce fut dans le festin qu'il fit à son Maître pour l'en remercier, que ce Prince avala, dit-on, le poison dont il mourut. Il y eut des speculatifs qui penserent qu'on l'avoit donné, plus pour arrêter la prosperité de Manuel, que pour se défaire du nouveau Roy Philippe. Certes la revo-

lution

lution fuſt entiere, & Manuel tomba tout d'un coup du comble de la faveur au dernier abandonnement. Il préſupoſa que le Roy Catholique ſe vangeroit de luy par la même raiſon qu'il auroit continué de perſecuter le Roy Catholique, ſi la vie de Philippe eût été plus longue, & il s'embarqua pour Flandres avant qu'on ſe fuſt ſaiſi de ſa perſonne. L'Archiduc Charles & Chiévres l'y reçûrent bien, & il ne tint pas à luy que l'Empereur Maximilien n'ôtât au Roy Catholique l'uſufruit de la Caſtille: Mais l'Empereur ne put équipper une flotte qui le portât en Eſpagne; & le Roy Catholique ayant affermi ſon autorité, écrivit à l'Archiduc ſon petit-fils & à Chiévres, qu'il desheriteroit le premier & perdroit le ſecond, s'ils ne puniſſoient Manuel. La menace étoit terrible; & celuy qui en uſoit, n'avoit pas accoûtumé de s'appaiſer, ni de ſouffrir patiemment un refus. Mais d'ailleurs Manuel avoit obligé Philippe qui étant Pere de l'Archiduc & bien-faiteur de Chiévres, exigeoit que l'on eût plus de conſideration pour un Miniſtre qu'il avoit cheri, que pour le Roy Catholique qui le haïſſoit. L'expedient que trouva Chiévres pour éviter ces deux écueils, fut de mettre Manuel en priſon durant la vie du Roy Catholique, avec ce temperament qu'il auroit toutes les ſatisfactions qu'il deſiroit à la reſerve de la liberté. Il ſe propoſoit encore en cela de mettre en ſeureté la perſonne de Manuel, qui eût couru riſque d'être poignardé quand même on l'auroit environné de Gardes: Mais les Politiques ſont plus delicats que les autres hommes dans les offenſes qu'ils prétendent avoir reçûës. Manuel qui raiſonnoit ſi finement ſur les affaires

d'Etat,

d'Etat, n'entra point en connoissance des motifs qu'avoit eu Chiévres de luy faire un petit mal pour le préserver d'un plus grand. Il eut autant d'aversion pour lui qu'il avoit eu de bonne volonté ; & il ne fut point touché de la peine que prit Chiévres d'aller en personne le delivrer ; aussi-tôt que le courrier qui portoit la nouvelle de la mort du Roy Catholique fut arrivé à Bruxelles. Chiévres n'eut pas depuis un plus grand ennemi que Manuel, & les bons offices qu'il luy rendit l'effaroucherent au lieu de l'adoucir. L'Archiduc qui ne pouvoit se passer ni de l'un ni de l'autre, retint Chiévres à sa Cour ; & envoya Manuel en Italie, où il réüssit en deux intrigues des plus difficiles. Il ne s'agissoit pas seulement de persuader le Pape & les Venitiens d'ôter au Roy Trés-Chrêtien * le Duché de Milan qu'il avoit recouvré, & de renvoyer les François de là les Alpes ; mais encore de leur faire consentir que les Espagnols qui possedoient déja le Royaume de Naples, conquissent encore ce Duché : Qu'ils eussent ainsi les deux tiers de l'Italie ; & que la tenant enfermée par les deux extrêmitez, ils attendissent l'occasion d'assujettir le reste. Il n'y avoit aucune apparence que le Consistoire & le Pregady enduraſſent qu'on leur fit une proposition si desavantageuse, mais l'industrie de Manuel suppléa à l'impossibilité presque certaine du succés. Il prit un ascendant merveilleux sur l'esprit de Leon Dix, & conclut avec luy en mil cinq cens vingt-un le fameux Traité qui valut aux Espagnols les Etats qu'ils tiennent encore dans la Lombardie. Son éloquence n'eut pas moins d'effet à l'égard des Venitiens, & il acheva sa vie par deux si belles negociations.

* *François Premier.*

TABLE

TABLE

Des Sommaires contenus en ce Livre.

Livre I. OU *l'on voit ce qui s'eſt paſſé de plus memorable dans l'Europe depuis le commencement de l'année mil cinq cens ſix juſqu'au milieu de l'année mil cinq cens quatorze.* pag. 1.

Livre II. Où *l'on voit ce qui eſt arrivé de plus conſiderable dans la Monarchie d'Eſpagne durant les années mil cinq cens treize & mil cinq cens quatorze.* 63

Livre III. Où *l'on voit ce qui eſt arrivé de plus memorable dans la Monarchie d'Eſpagne durant l'année mil cinq cens quinze, & partie de mil cinq cens ſeize.* 137

Livre IV. Où *l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable dans la Monarchie d'Eſpagne durant le reſte de l'année mil cinq cens ſeize, & partie de mil cinq cens dix-ſept.* 203

Livre V. Où *l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable dans la Monarchie d'Eſpagne durant le reſte de l'année mil cinq cens dix-ſept, & les années mil cinq cens dix-huit, & mil cinq cens dix-neuf.* 271

Livre VI. Où *l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable dans l'Europe durant l'année mil cinq cens vingt, & partie de mil cinq cens vingt-un.* 335

FIN DE LA TABLE.

ARGUMENT
DU PREMIER LIVRE.

L'ARCHIDUC PHILIPPE resolu d'aller en Espagne prendre possession des Royaumes échus à sa femme, choisit pour gouverner les Pais-Bas Chiévres qui répond parfaitement à la bonne opinion qu'on avoit de luy. La disposition de Charles d'Autriche Fils aîné de l'Archiduc est laissé par Testament à Loüis Douze Roy de France pour des raisons qui ne peuvent être plus justes ni plus pressantes, & Loüis donne en ce point une marque de moderation qui n'a qu'un seul exemple dans l'Antiquité en la personne d'Ildegerge Roy de Perse. Il nomme Chiévres pour Gouverneur du jeune Prince, sans avoir aucun égard qu'il préjudicioit aux interêts de la Monarchie Françoise. Chiévres s'acquitte de sa commission en instruisant son Pupile de ses veritables interêts, & en l'obligeant à exercer par luy-même les principales fonctions de la Souveraineté. Il travaille de concert avec Gouffier Gouverneur du Comte d'Angoulême pour effacer du cœur de leurs deux Pupiles les semences d'aversion que le mariage du Comte avec l'heritiere de Bretagne promise à Charles, y avoit excitées; Et dans l'Extrême difficulté qui se presente de demeurer uni avec l'Empereur ou le Roy Catholique, Chiévres préfere sagement l'Allemand à l'Espagnol.

LA PRATIQUE DE L'EDUCATION DES PRINCES.

PREMIERE PARTIE.

HISTOIRE DE GUILLAUME DE CROY, Surnommé LE SAGE, Seigneur de Chiévres, Gouverneur de CHARLES D'AUSTRICHE qui fut Empereur Cinquiéme du Nom.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit ce qui s'eſt paſſé de plus memorable dans l'Europe depuis le commencement de l'année mil cinq cens ſix juſqu'au milieu de l'année mil cinq cens quatorze.

LA Maiſon de Croüy, ſelon l'ancienne ortographe, ou de Croy, ſelon la nouvelle, ſe vante de deſcendre en droite ligne maſculine des anciens Rois de Hongrie par un Etienne, que d'autres appellent André troiſiéme fils du Roi Bela, & frere de Sainte Eliſabeth Comteſſe de Thuringe, lequel ayant été chaſſé de Hongrie, ſe refugia en France l'an mil

Dans Pontus Heuterus.

mil cent soixante & treize sous le Regne de Louïs le Jeune ; mais son Fils s'établit dans la Gaule Belgique en épousant Catherine heritiere de Croy, dont il prit le nom & le laissa à ses descendans. Cette Maison s'allia depuis successivement par Guillaume Premier de Croy à la maison de Guines ; par Jacques Premier de Croy à la maison de Soissons ; par Jacques Second de Croy à la maison de Pecquigny ; par Guillaume Second de Croy à la maison de Renti ; par Jean de Croy à la maison de Curton, par Antoine de Croy à la maison de Lorraine ; & par Philippe de Croy à celle de Luxembourg.

Jean de Croy la tira de la Picardie pour la rendre Flamande, lorsqu'il devint Favori de Philippe le Hardi premier Duc de Bourgogne de la seconde branche de la Maison Royale de France.

Les Historiens du temps ne se sont point assez attachez à representer le caractere de ce Seigneur : Cependant il faloit que ce fût un homme extraordinairement habile, puisqu'il gouverna toute sa vie les deux Princes les plus contraires de temperament & d'humeur, & les plus difficiles à persuader qui furent jamais, Philippe le Hardi, & Jean sans Peur son Fils, Ducs de Bourgogne. Il fut leur premier Chambellan ; & par une adresse de Politique tout extraordinaire, quoy que Philippe le Hardi & Jean sans Peur fussent presque toûjours trés-mal avec les Rois de France, Jean de Croy ne laissa pas d'être Favori des Ducs de Bourgogne, & ne leur donna jamais ni jalousie ni soupçon de sa fidelité, nonobstant qu'il fût si bien toute sa vie à la Cour des Rois Trés-Chrêtiens, qu'ils le firent Grand-Maître de leur Maison, & luy laisserent exercer les fonctions de cette grande Charge sans se plaindre jamais qu'il eût porté les interêts des Ducs de Bourgogne contre leurs Majestez. La particularité merite d'autant mieux d'être remarquée, qu'elle est singuliere, & peut-être unique en ses principales circonstances dans les Hommes Illustres des derniers siecles ;

ſiecles ; & que d'ailleurs elle eſt tellement avantageuſe à Jean de Croy, qu'il ſemble que l'on ne puiſſe rien dire de plus grand en ſa faveur.

Il n'oublia pas dans un état ſi heureux, qu'il en pouvoit plus aiſément déchoir, qu'il n'y étoit monté; & comme il prévoyoit que les Rois de France & les Ducs de Bourgogne deviendroient enfin ennemis irreconciliables, & qu'ainſi la maiſon de Croy ſeroit contrainte de ſe declarer, il regla de ſorte ſes biens hereditaires & les acquiſitions qu'il faiſoit, qu'il en eût autant dans les Etats des Rois de France, que dans ceux des Ducs de Bourgogne, afin que de quelque côté qu'il vint à pancher, il luy reſtât toûjours la moitié de ce qu'il poſſedoit, & qu'il eût les moyens de paroître en grand Seigneur dans celle des deux Cours qu'il auroit preferée à l'autre.

Antoine de Croy ſon Fils fut aſſez heureux pour luy ſucceder en la faveur, & pour diſpoſer ſi univerſellement de Philippe le Bon troiſiéme Duc de Bourgogne, qu'il n'y avoit que les conſeils & les deſſeins qu'il avoit propoſez ou approuvez, qui fuſſent au goût de ce Prince.

Mais Philippe de Croy Fils d'Antoine tomba dans la diſgrace que Jean de Croy ſon Ayeul, avoit apprehendée par un accident qu'il importe de développer ici, parce qu'il ſert à l'intelligence des choſes ſuivantes.

Comme Philippe le Bon avoit reçû de la main de Jean ſans Peur, ſon Pere, Antoine de Croy pour être ſon principal Miniſtre & ſon Favori tout enſemble ſans témoigner la moindre repugnance, ſoit qu'il crût être obligé d'avoir en cela une déference aveugle, ou que ſon inclination s'accordât avec le choix de la perſonne qu'on luy preſentoit; il s'étoit imaginé que Charles le Terrible ſon Fils, n'auroit pas moins de complaiſance pour luy, & qu'il accepteroit avec joye Philippe de Croy pour être auprés de ſoy, ce qu'avoient été Jean & Antoine de Croy auprés de ſon

Pere, de ſon Ayeul, & de ſon Biſayeul : mais les diſpoſitions n'étoient pas tout à fait ſemblables de part & d'autre, comme il auroit falu qu'elles le fuſſent pour un renouvellement de confiance & de faveur. Il ne manquoit rien à Philippe de Croy pour remplir dignement auprés de Charles le Terrible les deux places dont il s'agiſſoit : Mais Charles étoit prévenu de la penſée que ſon Pere exigeoit trop de luy, & qu'il portoit les droits de la nature plus loin qu'ils ne devoient aller. Qu'à le bien prendre, un Miniſtre & un Favori n'étoient à l'égard d'un Souverain que ce qu'étoient un Intendant à l'égard des Grands, & un intime Ami à l'égard de tous les Particuliers de quelque condition qu'ils fuſſent ; & que par la même raiſon qu'on laiſſoit aux Grands & aux Particuliers l'entiere liberté de choiſir leurs Intendans & leurs Amis, un jeune Souverain ne devoit être déterminé au choix d'un Miniſtre & d'un Favori par rien qui fût hors de luy-même. Ainſi Philippe de Croy fut deſagreable par l'empreſſement que l'on avoit de l'avancer ; & Charles le Terrible qui eût apparemment jetté les yeux ſur luy, ſi on ne ſe fut pas ingeré de luy en parler, n'en voulut point du tout à cauſe qu'on luy en avoit parlé. Il s'expliqua ſi nettement là-deſſus que ſon Pere ne jugea pas à propos de l'en preſſer davantage ; mais le bon Prince qui ne s'étoit trop avancé que par un excés d'affection pour les Croys, reconnut qu'il venoit de faire à leur égard, une des démarches politiques qui nuiſent irréparablement toutes les fois qu'elles ne réüſſiſſent pas. Il craignit d'avoir à contre-temps donné à ſon Fils le motif de changer en averſion l'indifference qu'il avoit montrée pour les Croys, & ne negligea rien dans cette vûë de ce qu'il eſtimoit capable de les inſinuer dans ſes bonnes graces. Il préſuppoſa de plus que la mortification que ce jeune Prince avoit donnée aux Croys par ſon refus étoit trop grande ; & pour l'adoucir autant qu'il luy ſeroit poſſible

Dans les cauſes de la diſgrace des Croys.

ble, il se mit à les combler de bien-faits.

Une Dame qui se disoit la derniere personne de la maison de Bethune, mourut non seulement sans enfans, mais encore sans parens & sans avoir disposé des biens immenses qu'elle laissoit. Ils appartenoient par droit d'Aubeine à Philippe le Bon, & il en fit present aux Croys. La liberalité étoit grande, mais non pas extraordinaire; puisque ce Prince en avoit quelquefois exercé de semblables & même de plus grandes à l'égard des personnes qui ne l'avoient pas si fidelement servi que les Croys; elle passa neanmoins pour une prodigalité, & même pour une injustice, dans l'idée de Charles le Terrible. Il avoit déja vingt-cinq ans: il étoit marié & Pere de la Fille unique * qu'il eut pour tous enfans: Cependant son Pere qui n'avoit aussi que lui; ne lui avoit encore rien donné en avancement de la succession des Païs-Bas qui le regardoit: il l'obligeoit à demeurer dans son Palais, à manger avec lui, à regler ses divertissemens sur les siens, & à se contenter d'une legere pension pour suvenir au reste de sa dépense. Charles ne pouvoit être plus à l'étroit pour un homme qui devoit être un des plus riches Princes de la Chrêtienté, & chercher à se mettre au large. Il n'en perdoit aucune occasion; & comme quelques mois avant la mort de la Dame de Bethune il avoit appris que la crainte d'être empoisonnée par ceux à qui elle laisseroit ses grands biens l'empêcheroit infailliblement de rester, il en avoit demandé par avance l'Aubeine à son Pere, qui l'avoit accordée de bonne grace: Mais le bon Prince l'avoit si universellement oublié, qu'il ne s'en souvint pas même lors que son Fils lui en voulut rafraîchir la memoire. Il lui repartit d'un ton décisif qu'il ne lui étoit jamais arrivé de promettre une même chose à deux differentes personnes; & que puisqu'il avoit accordé aux Croys les biens de la maison de Bethune, il faloit qu'il ne les eût pas promis au Prince de Bourgogne. Il demeura si ferme là-dessus, que les Croys eurent l'Aubeine:

* *Marie heritiere de Bourgogne.*

beine : mais leurs envieux n'eurent pas plûtôt apperçû juſqu'à quel point le Prince de Bourgogne en étoit chagrin, qu'ils augmenterent ſon reſſentiment par le bruit qu'ils répandirent à la Cour de ſon Pere, que le Due n'en demeureroit pas là ; & qu'il n'avoit enrichi les Croys de la ſucceſſion de Bethune, qu'afin que l'on trouvât moins étrange dans le monde le deſſein qu'il avoit de ſe dépoüiller luy-même pour les revêtir, & de fruſtrer ſon Fils unique de la plus importante Province des Païs-Bas, qui étoit celle de Namur, pour la leur donner de la maniere qu'il la poſſedoit, c'eſt à dire, en toute Souveraineté. Ainſi les affaires n'alloient déja que trop mal pour les Croys à la Cour de Bourgogne, lorſqu'elles empirerent par un accident imprévû, que l'on avoit d'abord eſtimé les devoir rétablir.

Le Dauphin de France qui fut depuis Louïs Onze s'étoit mis ſi mal avec le Roi Charles Sept ſon Pere, que Sa Majeſté l'avoit chaſſé de la Province du Dauphiné où elle ne pouvoit ſouffrir que pendant ſa vie il tranchât du Souverain. Comme il n'y avoit point ailleurs de ſeureté pour luy en l'Europe que dans les Païs-Bas, tous les autres Etats Chrêtiens n'étant pas d'humeur de le refuſer au Roy ſon Pere, en cas qu'il le demandât ; & que d'ailleurs Philippe le Bon s'étoit aſſez donné à connoître pour appuyer l'opinion que le Dauphin avoit de luy, que s'il le prioit de le recevoir chez luy il n'y conſentiroit pas, de crainte de ſe commettre avec la France : Mais s'il entroit dans les Païs-Bas ſans en avoir demandé la permiſſion, Philippe qui ſe piquoit de l'hoſpitalité & qui l'avoit accordée à toutes ſortes de perſonnes, ſans en excepter les Rois, n'auroit pas la dureté de le renvoyer. Ainſi le Dauphin entra juſques dans le Brabant, avant que l'on ſçût à la Cour de Bourgogne qu'il étoit en marche.

Sa conjecture ſe trouva vraye ; & Philippe quoy que trés-faché d'avoir un tel Hôte, n'oſa pourtant le prier de ſortir des Païs-Bas : Il ne penſa qu'à le renvoyer honnêtement, & pour y parvenir il choiſit la voye

voye de le reconcilier avec le Roi ſon Pere. Il y employa les offices de ſes Agens ; & parce qu'une negociation ſi épineuſe n'étoit pas l'ouvrage d'un jour, il commanda aux Croys de deſennuyer cependant le Dauphin, & de former avec luy une étroite liaiſon.

On n'obeït jamais avec moins de repugnance, que lors que les ordres des Souverains s'accordent avec l'intereſt preſent de ceux qui les reçoivent. Les Croys étoient perſuadez qu'ils n'avoient plus rien à ménager avec le Prince de Bourgogne : ils avoient du bien en France : ils prévoyoient que le Dauphin y ſeroit bien-tôt Roy, & que ſa protection leur étoit abſolument neceſſaire pour les garantir de l'ennemi formidable qu'ils ne pouvoient éviter d'avoir un jour ſur les bras. Ils n'oublierent rien dans ces vûës pour gagner le Dauphin ; & ils y réüſſirent avec d'autant plus de facilité, que ce Prince le plus empreſſé de ſon temps à s'aſſurer des gens dont il prétendoit tirer du ſervice, fit de ſon côté plus de la moitié du chemin. Il venoit d'éprouver dans les converſations qu'il avoit euës avec le Prince de Bourgogne, l'étrange antipathie de leurs deux genies. Il ne doutoit pas qu'elle ne causât un jour entre eux une guerre qui dureroit autant que leur vie : il trouvoit bon de s'y preparer de bonne heure : il prévoyoit combien les Croys luy ſeroient alors utiles ; & il ne luy en falut pas davantage pour ſe les acquerir en un point qui ne manqua pas de produire ſon effet naturel, que les Croys n'avoient pas aſſez apprehendé, puiſqu'il augmenta pour eux la haine du Prince de Bourgogne, en ajoûtant au chagrin, au dépit, à la colere, & au reſſentiment qu'il avoit déja, la jalouſie d'appercevoir que l'on cherchoit de l'appuy contre luy. Il en fut touché ſi vivement qu'il ne garda plus de meſures avec des gens dont il faiſoit beaucoup moins d'état depuis que le Duc ſon Pere avoit ceſſé de le preſſer de les prendre pour domeſtiques.

Il avoit ſçû que le Roy Charles Sept apprenant que

le Dauphin s'étoit retiré en Flandre, avoit dit que le Duc de Bourgogne avoit reçû chez lui un Renard qui mangeroit ſes poules ; & il en prit occaſion de publier par la bouche de ſes Emiſſaires, que la prédiction de ſa Majeſté étoit accomplie, & que les Croys avoient juré avec le Dauphin la ruine de la Maiſon de Bourgogne. Il s'expliqua depuis ſur la vangeance qu'il en tireroit aprés la mort de ſon Pere ; & comme il ne s'étoit point encore adoucï lorſque le Dauphin devenu Roi de France partit du Brabant, les Croys pour ſe preparer un azyle exciterent ſa Majeſté Trés-Chrêtienne à tirer des mains du Duc de Bourgogne les Villes de Picardie ſcituées ſur la Riviere de Somme, puiſque le Traité d'Arras * le permettoit pour quatre cens mille écus. La ſomme quoy que trés-grande dans la conjoncture d'alors fut bien-tôt prête ; & Philippe le Bon quelque chagrin qu'il eût de la recevoir, ne l'oſa refuſer. Les Villes furent reſtituées de bonne foi ; & ſi Philippe n'en eut pas moins de bonne volonté pour les Croys, ſon Fils en fit contre eux de trés-grandes plaintes. Ils demeurerent auprés du Pere & le ſervirent fidelement tant qu'il vécut ; & lorſqu'ils l'apperçurent tellement affoibli qu'il ne lui reſtoit plus de vie que pour quelques heures, ils lui demanderent la permiſſion de ſe retirer ſur les terres de France, & l'obtinrent. La perſecution fut longue, & dans toute l'étenduë de la puiſſance du nouveau Duc, cependant les Croys la ſupporterent avec une moderation qui n'avoit point encore eu d'exemple en de ſemblables rencontres dans les Païs-Bas. Il ne ſortit aucune plainte de leur bouche ni aucun manifeſte en leur faveur de la plume de leurs amis. Ils jugerent ſagement que ces deux voyes de ſoulager les grandes douleurs étoient dangereuſes ; & que le plus ſouvent ſi l'on étoit aſſez moderé pour n'y méler ni invectives ni ſatyres, on étoit ſi malheureux que d'autres y en méloient, & que le Public étoit aſſez injuſte pour les imputer à ceux qui n'en étoient pas les Auteurs.

* *Conclu en mil quatre cens cinq entre Charles Sept & Philippe le Bon.*

On

On ne vit pas même d'apologies de la part des Croys pour justifier leur innocence. Ils demeurerent dans un silence profond & respectueux ; & dans les guerres qui suivirent entre le Roy Louïs Onze leur Protecteur, & le Duc de Bourgogne leur ennemi declaré, ils n'agirent ni contre le Roy ni contre le Duc que dans les rencontres où ils ne pûrent honnêtement se dispenser ni de l'un ni de l'autre. Ils prirent en le faisant ou avant que de le faire toutes les précautions capables d'excuser leur procedé ; & quoique Louïs Onze fût si difficile à gouverner sur cette matiere que le Connêtable de saint Paul n'y avoit pû réüssir, ils furent assez adroits pour empêcher que leur conduite en un point si delicat ne fût pas suspecte à sa Majesté Trés-Chrêtienne. Ils attendirent en paix le retour de leur bonne fortune, & meriterent par là que leur perseverance l'emportât sur leur malheur. On n'a pas sçû précisément si le Duc de Bourgogne en fut touché ; ou si le besoin qu'il eut des Croys pour se mettre en possession de la Gueldre qui venoit de lui être donnée par un Pere maltraité * au préjudice de son propre Fils, † l'obligea de se reconcilier avec eux ; mais il est constant que leur rétablissement se fit de bonne grace ; qu'ils avoient de grandes liaisons avec les Principaux du Duché de Gueldres ; qu'ils contribuerent beaucoup à les engager doucement sous la domination de la Maison de Bourgogne ; & que si le changement se fit presque sans répandre de sang, Charles le Terrible en fut redevable aux Croys.

* *Uric Duc de Gueldres.*

† *Adolphe.*

Ils vécurent depuis avec lui de maniere que s'ils n'acquirent son amitié, ils empêcherent au moins d'éclater les restes d'aversion qui lui auroient pû demeurer contre eux dans le fond du cœur ; & aprés qu'il eut été tué devant Nancy, ils reprirent le premier rang de la faveur à la Cour de Marie de Bourgogne son heritiere. Ils l'avoient disposée à épouser le Dauphin de France, quoi qu'elle eût déja vingt-ans, & que le Dauphin n'en eut que six, & leur reconnois-

sance pour Louïs Onze alla jusqu'à ne rien negliger de ce qui servoit à luy persuader de mettre par cette alliance les Païs-Bas dans sa famille. L'aveuglement & l'obstination de ce Prince à refuser le plus grand avantage qui luy pouvoit jamais arriver, les étonnerent d'autant plus qu'ils luy en voyoient rechercher de moindres, sans comparaison, avec une extrême avidité. Ils ne se rebuterent pas neanmoins d'obliger la France; & ménagerent si bien le credit qu'ils avoient auprés de leur Souveraine, * qu'elle consentit d'épouser Charles Comte d'Angoulême, qui fut depuis Pere de François Premier. Ils supposoient que si la haine irreconciliable de Louïs Onze pour la Maison de Bourgogne alloit jusqu'à ne pas vouloir que la Princesse qui en heritoit, entrât dans sa famille, elle n'iroit pas jusqu'à souffrir que les Païs-Bas fortifient de la Maison Royale: Mais ils furent inconsolables lorsqu'ils apprirent que sa Majesté Trés-Chrêtienne regardoit l'alliance d'un Prince de son sang avec l'heritiere de Bourgogne comme le plus grand malheur dont la France fut menacée à cause des habitudes que ce Prince y auroit, & des guerres Civiles qu'il y pourroit exciter quand il luy plairoit. Ils admirerent la Providence Divine dans les bornes qu'elle donnoit aux Monarchies & dans les obstacles qu'elle mettoit à leur agrandissement, & cesserent de traverser les Nôces de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. Ils negocierent pour Philippe d'Autriche leur Fils un Traité † avec le Duc de Cléves qui confirmoit l'union de la Gueldre avec les Païs-Bas; & leurs affaires en étoient-là, lorsque Guillaume de Croy Seigneur de Chiévres troisiéme Fils de Philippe de Croy commença à se signaler dans le monde par ses excellentes qualitez. Il y étoit entré au Printemps de l'année mil quatre cens cinquante-huit; & comme il n'étoit que cadet d'une famille si nombreuse que l'on y contoit jusqu'à quatorze enfans, & qu'il se sentoit pourtant né pour en être un jour l'ornement, il se pro-

* *Marie de Bourgogne.*

† *Il est dans la Bibliotheque du Roy.*

proposa de bonne heure de ne devoir qu'à soy, aprés Dieu, la grandeur où il aspiroit, & où il avoit un pressentiment secret de parvenir ; & les mesures qu'il prit pour s'y élever furent les mêmes, que s'il n'eut eu ni bien ni naissance.

Son corps étoit assez robuste pour supporter sans incommodité les fatigues de la guerre, & neanmoins assez bien formé pour disputer de la beauté & de la bonne mine contre qui que ce fût. Il suffisoit de jetter par hazard les yeux sur luy pour juger d'abord qu'il étoit du premier rang dans la societé civile ; & s'il se fut trouvé dans les temps où les hommes les mieux faits étoient choisis pour commander aux autres, l'Empire le plus florissant eut été pour lui. Mais le dehors ne servoit en luy que pour inspirer à ceux qui le regardoient le desir d'en connoître le dedans, puisque l'on ne s'amusoit plus à loüer l'exterieur de Chiévres aprés que l'on avoit connu par elle quelques traits de la sublimité & de l'étenduë de son esprit. L'une & l'autre étoient si fines qu'elles suppléoient parfaitement à ce que l'étude y auroit pû ajoûter : Elles luy fourniſſoient à point nommé ce qu'il n'auroit pas tiré sans peine des meilleurs Livres ; & jamais on ne vit plus distinctement en aucun autre de son temps, qu'il y a des genies qui se passent aisément de tout ce qui a été inventé pour éclairer la raison par la science, ou pour la fortifier par l'experience. Il étoit si penetrant qu'on ne pouvoit luy donner le change : si ferme qu'il étoit à l'épreuve des évenemens les plus surprenans : si sage qu'il ne lui arrivoit rien de facheux qu'il n'eût prévû assez-tôt pour en corriger l'amertume en tout ou en partie : si droit qu'il preferoit inviolablement le merite à toutes les autres considerations humaines : si genereux qu'en tant de Charges differentes qu'il eût, il ne s'écarta ni de la bien-seance ni du devoir : si habile en l'art de connoître les hommes ; que son Prince ne fut pas mieux servi que par ceux qu'il luy presenta : & si desintereſſé qu'il ne demanda

jamais aucune gratification qui tournât à son profit.

Comme il n'eut point d'enfans de Marie Madelaine, que d'autres appellent Marie de Hamal, qu'il avoit épousée, il s'attacha plus volontiers à la profession des armes, & servit les Rois de France Charles Huit à la Conquête de Naples, & Louïs Douze au recouvrement du Duché de Milan, aprés en avoir obtenu l'agrément de son Maître l'Archiduc Philippe d'Autriche Fils unique & Successeur de Marie de Bourgogne qui ne trouvoit pas mauvais que ses sujets appriſſent la guerre aux dépens d'autruy, quand il les estimoit d'ailleurs assez moderez pour n'en pas abuſer au préjudice de leur Patrie. * La premiere rupture survint peu de temps aprés entre la France & l'Espagne; & la femme de l'Archiduc § étant devenuë heritiere de la derniere de ces Monarchies, Chiévres discontinua de porter les armes pour les François, & vivoit en repos dans la Province du Hainaut lorsque l'Archiduc l'en tira pour lui donner une Commission qui marquoit assez que ce Prince le préferoit aux plus grands Seigneurs des Païs-Bas.

* *Dans le Penegyrique de ce Prince.*

§ *Jeanne d'Arragon.*

C'étoit une Loy indispensable de la Monarchie Espagnole que pour y regner un jour sans que l'avenement à tant de Couronnes fut traversé, il faloit avoir été reconnu pour Prince des Asturies, c'est à dire en qualité d'heritier & de successeur présomptif & necessaire par les Etats du Païs-Bas assemblez pour cette unique fin. L'Archiduc étoit Flamand; & sa femme en l'épousant n'avoit pas stipulé expressément que ses droits sur la Monarchie d'Espagne lui fussent conservez, parce qu'elle en étoit alors si éloignée qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle y fut jamais appellée par l'ordre de la nature: Cependant toutes les personnes qui l'en excluoient étoient mortes, & luy avoient fait place. Elle avoit une sœur cadette en Espagne; & il étoit à craindre que les Espagnols en la mariant chez eux, ne traitassent l'Archiducheſſe comme ils avoient autrefois traité la Reine Blanche de

Castillo

Caſtille Mere de ſaint Louïs, qui s'étant trouvée en France lorſque la ſucceſſion du Roy Alfonſe ſon Pere fut ouverte, & ayant negligé de ſe faire reconnoître heritiere préſomptive, les Etats de Caſtille l'en avoient fruſtrée pour la donner à l'Infante Berenguelle ſa ſœur puînée. Il faloit donc que l'Archiduc & l'Archiducheſſe paſſaſſent au plûtôt en Eſpagne, & quoy qu'il n'y eut point d'exemple que les Souverains des Païs-Bas en euſſent été ſi fort éloignez, la neceſſité l'emporta cette fois ſur la coûtume, & les Sujets de l'Archiduc y conſentirent enfin ſur la promeſſe authentique qu'il leur fit d'un prompt retour; & ce fut apparemment pour ne leur pas donner lieu de ſoupçonner qu'il voulut manquer de parole, qu'il ne laiſſa point de Gouverneur pour tenir ſa place. Mais aprés la mort d'Iſabelle ſa belle-mere, & lorſqu'il fut queſtion d'aller une ſeconde fois en Eſpagne prendre poſſeſſion des Couronnes de Caſtille, de Leon, & des autres qui y étoient unies, l'Archiduc prévoyant que ſon ſejour y ſeroit long, comme en effet il n'en revint pas; & étant contraint de choiſir un homme capable de ſuppléer à ſon abſence dans les Païs Bas, jetta les yeux ſur Chiévres. Le choix fut univerſellement approuvé; & ſi l'Archiduc n'eut pas lieu de s'en repentir, ſes Sujets n'eurent pas plus d'occaſion d'y trouver à redire. La tranquillité des Païs-Bas fut ſi profonde que rien ne l'altera ni au dedans ni au dehors; & l'Archiduc en fut d'autant plus redevable à la conduite judicieuſe de Chiévres, que ce fut principalement elle, comme l'on verra dans la ſuite de cet Ouvrage, qui luy procura le ſuccés qu'il eut dans l'entrepriſe dont on va parler, qui étoit des plus difficiles des derniers ſiecles.

L'Archiduc prétendoit regner en Caſtille immédiatement aprés la mort de ſa belle-mere, & ſe fondoit ſur le droit & ſur la coûtume reçûë en ce point par toute l'Eſpagne. Le Roy Catholique Ferdinand ſon beau-pere prétendoit au contraire l'uſufruit de la même

me Castille, & montroit un Testament de sa Femme qui le luy laissoit en termes exprés. L'Archiduc repliquoit en accusant de fausseté ce Testament; & si la verité n'étoit pas constante de son côté, l'apparence l'étoit au moins toute entiere. La plûpart des Grands de Castille en étoient persuadez, & s'étoient hautement declarez pour luy. Mais Ferdinand avoit gagné le reste; & comme il avoit de plus engagé dans ses interêts ses Royaumes hereditaires d'Arragon sur lesquels son Gendre n'avoit aucune prétention, il l'eût empêché de prendre possession de la Castille, & se la fût conservée malgré l'Archiduc, s'il eût vû en guerre avec quelqu'un de ses Voisins: au lieu que sur les avis certains venus en Espagne que l'administration de Chiévres étoit si agreable aux Flamans & à leurs Voisins, que les uns & les autres non seulement ne pensoient point à la troubler, mais encore étoient disposez à donner à l'Archiduc des secours considerables d'hommes & d'argent à la premiere sollicitation qu'il leur en feroit, Ferdinand quitta la partie & la perdit. Il renonça en faveur de son Gendre au Testament qu'il avoit produit & fait imprimer en toutes Langues: il signa sa démission: il sortit presque seul de la Castille comme il y étoit entré presque seul trente-quatre ans auparavant, & se retira dans l'Arragon. Mais les grandes prosperitez n'aboutissent que trop souvent à des malheurs imprévûs.

L'Archiduc ne fut pas plûtôt Roy paisible de Castille qu'il y mourut; & cet accident au lieu de nuire à Chiévres, fut la principale occasion de sa fortune. Le Fils aîné des deux que l'Archiduc laissa n'avoit que six ans, & se nommoit Charles. Il étoit destiné pour former la plus puissante Monarchie de la Chrêtienté puisqu'il avoit déja les Païs-Bas; & que de plus trois successions non moins infaillibles à son égard que grandes en elles-mêmes, le devoient un jour rendre Maître d'un nombre prodigieux de Provinces & de Royaumes. Il attendoit de sa Mere la Castille & les

Cou-

Couronnes qui y étoient annexées : de ſon Ayeul maternel les Royaumes d'Arragon, de Valence, de Naples, de Sicile, de Sardaigne, de Majorque & de Minorque, & la Principauté de Catalogne : & de l'Empereur Maximilien Premier ſon Ayeul paternel les dix Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche en Allemagne ; outre les prétentions à l'Empire ſi bien établies, que toutes les forces, le credit, l'argent, & les belles qualitez perſonnelles de François Premier, ne les pûrent depuis empêcher de réüſſir.

L'éducation de ce jeune Prince, qui juſqu'à la mort de ſon Pere avoit été nommé Duc de Luxembourg, & qui prit en ſuite le titre d'Archiduc, étoit de telle importance que l'on ne pouvoit choiſir une perſonne trop habile pour en prendre le ſoin ; & ſi Chiévres n'y fut appellé par les ſuffrages de tous ceux qui prétendoient avoir droit de donner de leur main un Gouverneur au jeune Archiduc, il eut au moins l'avantage qu'ils approuverent le choix qui avoit été fait de luy.

Avant que de développer un myſtere ſi curieux en matiere de Politique, il eſt bon de remarquer ici que Sandoval & les autres Hiſtoriens Eſpagnols qui ſe ſont déchaînez contre la memoire de Chiévres par les motifs qui ſeront expliquez en temps & lieu, n'ont pas pris garde que leur animoſité contre luy tournoit à leur propre préjudice ; & que pour flêtrir la reputation d'un homme qui malgré leurs gros Volûmes demeurera ſans tache, il leur eſt échapé des erreurs ſur la verité de l'Hiſtoire qui ne leur ſçauroient être pardonnées que par une indulgence criminelle, puiſqu'ils ſe vantent d'avoir travaillé ſur les Originaux. Ils forment une longue conteſtation entre l'Ayeul paternel & le maternel de l'Archiduc à qui luy donneroit un Gouverneur. Ils ſuppoſent que le maternel prit tellement l'affaire à cœur, qu'il menaça plus d'une fois de desheriter ſon petit-Fils ſi on ne luy abandonnoit entierement le ſoin de ſon éducation. Ils ajoû-

Dans le premier Tome de la vie de Charles Cinq.

ajoûtent que le paternel venoit à la traverſe avec autant de chaleur pour le moins, mais que c'étoit dans la ſeule vûë de s'accommoder des revenus des Païs-Bas durant la minorité de leur Souverain. Ils poſent en fait que le paternel l'emporta par ſa dignité d'Empereur & par le conſentement des Flamans accoûtumez à ſon adminiſtration; & que ſa Majeſté Imperiale trop occupée en Allemagne pour vaquer par elle-même à l'inſtitution & aux affaires de l'Archiduc, mit Chiévres en ſa place pour s'acquitter de l'une & des autres. Enfin ils veulent abſolument que l'on s'en tienne à ce qu'ils écrivent, & prétendent paſſer pour des Hiſtoriens deſintereſſez & ſinceres s'il en fut jamais, à cauſe de quelques particularitez deſavantageuſes à leur Nation qu'ils racontent là-deſſus, tirées des foibleſſes de Ferdinand le Catholique en ce qui regardoit ſon domeſtique: cependant les mêmes Auteurs errent en fait, & ſe ſont trompez pour n'avoir pas vû la piece déciſive de la queſtion qu'ils agitoient. Ils n'ont pas ſçû que la mort ſubite de leur Roy Philippe Premier n'avoit pas été tout à fait imprévûë, & que ce Prince avoit penſé civilement & même Chrétiennement ſelon Eraſme à la mort, quoi qu'il n'eût encore que vingt-ſept ans quand elle arriva: qu'il avoit fait un Teſtament en bonne forme; & que le principal article de cet acte authentique conſiſtoit dans une recommandation trés-expreſſe de ſon Fils aîné Charles au Roy Trés-Chrêtien Louïs Douze, & dans une inſtante priere à ſa Majeſté de mettre auprés de luy l'homme qu'elle jugeroit capable de l'élever.

Dans le Teſtament de Philippe Premier

Les raiſons de cette diſpoſition furent vray-ſemblablement que d'un côté Philippe connoiſſoit l'humeur inconſtante & prodigue de l'Empereur ſon Pere, & ſçavoit par experience que Maximilien ne pouvoit avoir d'argent qu'il ne dépenſât à l'heure même; & que neanmoins auſſi-tôt qu'il n'en avoit plus il en cherchoit avec tant d'ardeur & d'obſtination, que toutes

toutes les voyes bonnes & mauvaiſes luy étoient indifferentes pourvû qu'il en trouvât. Qu'il n'avoit point eu d'autre motif que celuy-là pour épouſer aprés la mort de Marie de Bourgogne Blanche Sforce ſortie du mariage d'un bâtard & d'une bâtarde, quoy que les Allemans euſſent une averſion effroyable pour cette ſorte de meſ-alliance : Qu'il avoit plus d'une fois envoyé & conduit luy-même des troupes en Italie pour ceux qui les achetoient de luy plus cherement, & qu'il y avoit peu d'eſperance qu'il ſe corrigeât dans la vieilleſſe d'un defaut, qui avoit juſques-là paſſé pour être ſa paſſion dominante. Cependant s'il vivoit à ſon ordinaire lorſqu'il ſeroit Adminiſtrateur des Païs-Bas, il en banniroit le calme avec d'autant plus de facilité que les Peuples y étoient portez naturellement à la revolte, & qu'ils vouloient être gouvernez avec une delicateſſe qui les empéchât de s'appercevoir qu'ils n'étoient pas entierement libres : que le moindre impoſt extraordinaire que ſa Majeſté Imperiale leveroit ſur eux les exciteroit à ſedition, & que les ordinaires ne l'entretiendroient pas un mois de l'année : que les Flamans n'endureroient pas plus volontiers qu'il allât conduire leurs troupes contre ceux de leurs Voiſins, dont la bourſe ſeroit plus mal garnie que celle de leurs ennemis, & qu'en l'une & l'autre rencontre les Païs-Bas courroient riſque preſque également de changer de Maître durant une longue minorité.

D'un autre côté le Teſtateur étoit tout à fait mal ſatisfait du Roy Catholique Ferdinand ſon beau-Pere, & à dire le vray ce n'étoit pas ſans fondement, puiſque l'injure qu'il en avoit reçûë touchoit directement l'honneur : car lorſque le même Ferdinand avoit reſolu de chaſſer les François de la moitié du Royaume de Naples qu'il avoit deux ans auparavant partagé avec eux, il avoit bien prévû que ſes forces étant inégales aux leurs, il ne les ſurmonteroit qu'en

joignant

joignant la ruſe à la force. Il s'étoit propoſé de les amuſer & de les tromper ; & afin qu'ils ne ſe défiaſſent pas du piege qu'il leur tendoit, il avoit voulu cacher ſa perfidie ſous la foy d'un Traité, qui eſt le lien le plus inviolable de la ſocieté civile ; & il avoit choiſi ſon Gendre en qualité de Plenipotentiaire pour inſtrument de la ſupercherie, dans la penſée que ſi les François par quelque cauſe que ce fût concevoient du ſoupçon, ils en auroient moins pour un Prince comme Philippe qui étoit leur Feudataire, que pour aucun autre que ſa Majeſté Catholique leur envoyât. Ainſi Ferdinand avoit prié Philippe d'aller à la Cour de Louïs Douze faire la Paix entre la France & l'Eſpagne, & luy avoit donné à cet égard un pouvoir ſans limite. Philippe trouva Louïs à Blois, & negocia de bonne foy avec luy. L'accommodement fut ſigné de part & d'autre, à condition que le partage du Royaume de Naples ſubſiſteroit entre les deux Nations ; & que celle qui auroit pris quelque choſe ſur l'autre, le reſtitueroit inceſſamment. Louïs qui par principe de Religion évitoit autant qu'il pouvoit la dépenſe inutile, congedia les Troupes qu'il avoit levées pour garder ſa part, & Ferdinand au contraire ayant renforcé les ſiennes, elles vainquirent les François & les chaſſerent entierement. Louïs s'en plaignit à toute la Terre; mais Ferdinand aprés avoir obtenu ce qu'il demandoit, leva le maſque. Il deſavoüa ſon Gendre, & ſe moqua de la credulité de Louïs. Il retenoit encore ce qu'il avoit uſurpé par une ſi injuſte voye, lorſque Philippe mourut ; & ſi celuy-ci luy eût laiſſé la diſpoſition de ſon Fils, il eût donné occaſion de ſoupçonner qu'il y avoit eu de la colluſion entre ſon beau-Pere & luy, & qu'il n'étoit pas tout à fait innocent d'une tromperie dont luy ou les ſiens profiteroient un jour. Sa memoire en eût été trop flêtrie ; & la tache étoit ſi noire, qu'il ne crût la pouvoir éviter qu'en confiant à la probité de Louïs ce qu'il avoit de plus cher, & qu'en luy faiſant par là quelque ſorte de reparation

paration de l'injure qu'il avoit reçûë par ſon miniſtere. Il prévoyoit encore qu'en laiſſant au Roy Catholique l'adminiſtration des Païs-Bas, ce Prince en employeroit les forces contre la France avec d'autant plus de danger pour les Flamans, que s'ils avoient du pire il en étoit trop eloigné pour les ſecourir; au lieu qu'en ſe rapportant au Roy Trés-Chrêtien pour le choix du Gouverneur de ſon Fils, ils demeureroient unis avec la France, & ſe maintiendroient par là dans une profonde tranquilité.

Quoy qu'il en ſoit les Flamans approuverent le Teſtament de Philippe, & Louïs fut en pleine liberté de pourvoir à l'éducation du jeune Archiduc Charles. Il ſe détermina en faveur de Chiévres, & ce qui ſuit ne montrera que trop évidemment qu'il ne pouvoit faire ni mieux pour le Pupile qui luy étoit recommandé, ni plus mal pour la Monarchie Françoiſe. Chiévres employa les premieres années de ſa fonction à étudier le genie du jeune Archiduc & à démêler en luy par une aſſiduité & une attention inconcevable, les petites manieres qui marquoient ce que la nature & le peché y avoient mis pour la vertu & pour le vice. Le fruit d'un travail ſi long fut que Chiévres découvrit que Charles reſſembloit aux terres nouvellement deſſechées aprés avoir été long-temps cachées ſous les eaux de la Mer, qui produiſent d'abord une infinité de bonnes & de mauvaiſes herbes: Qu'à la verité les principales perfections des plus illuſtres de ſes Ancêtres étoient paſſées en luy, mais qu'en échange il avoit herité des imperfections les plus remarquées en eux: car pour le côté paternel s'il avoit l'activité de Philippe le Hardi, il en avoit auſſi l'inclination à n'aller jamais que par détours à la fin qu'il s'étoit propoſée: S'il avoit l'humeur entreprenante de Jean ſans Peur, il avoit auſſi ſon attachement à pouſſer à bout les entrepriſes les plus injuſtes: S'il aimoit comme Philippe le Bon à ſe familiariſer, il n'aimoit pas plus que luy que ſa familiarité élevât

Dans les Vies des derniers Ducs de Bourgogne.

ou

ou enrichît ceux qu'il en honoroit : S'il étoit infatigable au travail comme Charles le Terrible, il exigeoit avec autant de dureté que luy la recompense de ses travaux : S'il étoit quelquefois gay jusques à l'excés comme l'Empereur Maximilien, il n'étoit pas moins insupportable que luy dans la tristesse chagrine qui le saisissoit aux moindres occasions : Et s'il avoit la complaisance de son Pere pour les gens qui l'instruisoient, il en avoit aussi le mépris secret de leurs personnes nonobstant le bon office qu'ils luy rendoient.

Du côté maternel, s'il avoit comme Henry de Transtamare le secret d'engager dans ses interêts les hommes d'un merite extraordinaire, & de les y tenir attachez aussi long-temps qu'il en avoit besoin, il en avoit aussi le foible de les oublier aussi universellement que s'il ne les eût jamais connus, au moment qu'ils cessoient de luy être utiles : S'il employoit comme Jean Second de Castille plus volontiers les personnes de basse naissance que celles de qualité, il ne leur pardonnoit pas plus que luy les moindres fautes qu'elles commettoient dans l'execution de ses ordres : S'il prévenoit à l'exemple de Henry troisiéme de Castille autant qu'il luy étoit possible les troubles dont l'Etat étoit menacé, il y travailloit comme luy en fomentant les divisions qu'il trouvoit allumées entre les Grands, ou en les excitant adroitement par ses Emissaires quand la trop bonne intelligence de ces Grands commençoit à luy devenir suspecte : S'il étoit assez heureux comme Jean Second de Castille pour trouver des gens qui fissent gloire de se ruiner à son service, il ne les en recompensoit non plus que luy que par des caresses & par des loüanges : S'il n'avoit comme Jean d'Arragon qu'autant d'amitié pour les siens que la bien-seance vouloit qu'il en eut sans aller au delà, il ne se soucioit pas plus que luy que le Public fut informé de son defaut de tendresse : Enfin s'il exigeoit ponctuellement à l'exemple de Ferdi-

Ferdinand le Catholique qu'on lui tint parole, & s'il ne pouvoit endurer non plus que lui que ceux à qui il avoit affaire lui en manquaſſent, il n'étoit pas auſſi plus que lui eſclave de la ſienne. Ce n'eſt pas que les perfections & les defauts que l'on vient de rapporter & qui furent depuis reprochez à Charles, euſſent été déja remarquez en lui, ou même qu'il en fut ſitôt ſuſceptible : mais c'eſt que la penetration de Chiévres alloit juſqu'à diſtinguer dans l'ame de ce jeune Prince ſa pente naturelle vers les biens qui le charmoient, & vers les maux qui étoient les ſuites du peché d'origine, & cette lumiere étoit à peu prés ſemblable à celle qui éclaire les Philoſophes pour leur montrer les effets dans les cauſes, & les Aſtronomes pour leur faire voir les influences dans les Aſtres. Chiévres avoit obſervé que Charles aimoit la gloire ; & qu'il ſuffiſoit ſouvent pour le corriger de ſes fautes, de le menacer qu'elles ſeroient divulguées. Il en tira cette conſequence que l'étude & la lecture de l'Hiſtoire étoient abſolument neceſſaires pour cultiver les bonnes ſemences dont on vient de parler, & pour étouffer les mauvaiſes.

Dans la premiere de ces deux vûës il alla chercher au fonds d'un College de Louvain un Precepteur à l'Archiduc, & choiſit le Docteur Adrien qui y étoit dans une haute reputation, & qui malgré ſon defaut de politeſſe, ne laiſſa pas de s'élever depuis à la Papauté ; Mais il fut plus reſervé dans la ſeconde vûë ; & il y auroit lieu de douter de ce que l'on va dire, ſi les Ecrivains Eſpagnols n'en convenoient avec les Flamans. Chiévres eſtima l'Hiſtoire tellement importante pour former ſon jeune Prince, qu'il n'oſa ſe fier qu'à ſoy pour la luy montrer.

Il luy donna des Maîtres pour tout le reſte ; mais pour elle il ſe paſſa du ſecours étranger, & l'enſeigna luy-même. Il eſt vray que ce fut avec cette précaution que pour empêcher que ſon Diſciple ne s'ennuyât de la longueur du travail, & ne le preſsât de

temps

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

temps en temps de l'abreger, il feignit de l'étudier avec luy pour regler, disoit-il, sa vie aux dépens d'autruy.

L'ordre qu'il tint ne pouvoit être plus métodique, parce qu'il commença par donner à Charles la connoissance de l'Histoire en general, & qu'en suite il l'attacha à celle des peuples de l'Europe avec lesquels il devoit avoir un jour des affaires à démêler; mais comme ses principaux attachemens seroit en Espagne & en France, son Gouverneur voulut qu'il aprît à fonds l'Histoire de ces deux Monarchies. On comprenoit alors sous celle de France l'Histoire des Païs-Bas. Il voulut encore que Charles lût chaque Auteur en sa langue & dans son stile, & qu'il ne se rebutât ni par la barbarie de la plûpart d'entre eux, ni par la superfluité des trois quarts des choses qui y sont contenuës. Il le convainquit d'abord de ce principe, qu'à proprement parler il n'y a rien d'inutile en matiere d'Histoire; & que les faits qui ne servent de rien dans la vûë que l'on a en les lisant, serviroient tôt ou tard dans les vûës que l'on auroit.

Cependant les Auteurs Espagnols étoient déja en trés-grand nombre; & ceux qui les ont examinez dans la Biblioteque du Cardinal Mazarin, sçavent que la lecture n'en est pas beaucoup agreable, pour ne rien dire de plus mépriſant. La multitude des Historiens François n'étoit pas moindre: Ils n'avoient point d'attraits pour ce jeune Prince, dont l'esprit n'étoit touché que par les choses qui brilloient à ses yeux: il les parcourut neanmoins; & l'on remarque en divers endroits de sa Vie, qu'il les citoit à propos lorsque l'occasion s'en presentoit, & qu'il en avoit retenu ce qu'ils contenoient de plus important.

Pour l'imprimer plus fortement dans sa memoire, son Gouverneur n'avoit pas manqué de luy faire observer que presque toutes les bonnes actions & les mauvaises de ses Ancêtres avoient reçû même dés cette vie la recompense ou la peine qu'elles meritoient; & que

& que par exemple le Duc de Bourgogne Philippe le Hardi pour avoir dissimulé dans toutes les actions d'éclat & pour avoir feint de suivre les conseils d'autruy, quoy qu'il n'y eût personne autant prévenu que luy de l'infaillibilité des siens, s'étoit broüillé avec le Roy de Sicile son Frere & le Duc d'Orleans son Neveu, & avoit laissé à sa posterité une querelle à démêler, qui l'avoit long-temps exercée, & enfin accablée. L'excés de sa complaisance pour l'heritiere de Flandres son Epouse à cause de la dot qu'elle luy avoit apportée, avoit achevé de rendre insupportable cette Princesse qui n'étoit déja que trop fiere, & il avoit été luy-même contraint d'en essuyer souvent les mépris & les rebuts sans oser s'en plaindre. Il étoit si vindicatif & vouloit pourtant si peu le paroître, qu'il employoit toûjours dans ce sortes d'occasions les bras de quelques assassins inconnus qui ne sçavoient jamais ni qui les employoit, ni quel en étoit le motif, & Dieu permit que son Fils fut tué avec des précautions presque semblables. Que Jean sans Peur étoit si persuadé que la fortune cesseroit d'être inconstante pour luy, qu'il se vantoit de l'avoir épousée; cependant elle l'abandonna jusqu'à le laisser monter sur l'échafaut. * Il admiroit la simplicité de ceux qui se fioient à ses promesses, & il mourut pour s'être fié à celles d'autruy. Il n'avoit de Religion que ce qu'il en faloit au dehors pour amuser les bonnes gens, & il n'eût pas le temps de revenir d'un égarement si prodigieux. Il recherchoit par des voyes extraordinaires l'affection du menu peuple, & il en perdit celle de la Noblesse. Que Philippe le Bon aspiroit à la veritable Grandeur, & jamais Souverain sans être Roy ne reçût tant d'honneur que luy, puisqu'il rétablit des Papes, des Empereurs d'Allemagne & de Constantinople, & des Rois d'Angleterre & d'Orient. Il avoit eu de plusieurs Maîtresses neuf Garçons & cinq Filles; & il ne pût avoir de deux femmes consecutives en plus de cinquante ans de mariage, qu'un Fils qui fut le dernier

* *Aprés que Bajazet l'eut pris Prisonnier.*

nier de sa Maison. Qu'enfin Charles le Terrible reprenoit quelquefois le Clergé de ses Etats lorsqu'il le voyoit faire le Service divin avec negligence ; & Dieu par reconnoissance du soin qu'il prenoit de sa gloire, le rendit le Prince le plus celebre, & le plus puissant de ceux qui ne furent pas Rois. Il exerça la Justice sur ses sujets avec une exactitude qui ne sçauroit être assez loüée ; & ses sujets en conçûrent tant d'estime pour luy, qu'ils ne pûrent croire qu'il fût mort miserablement devant Nancy comme on leur disoit, & l'attendirent durant six ans à peu prés comme les Juifs attendent le Messie : Mais d'ailleurs il fût assez cruel à la guerre pour passer au jugement de la posterité pour le premier Prince Chrêtien des derniers temps qui limita le droit des gens, alors plus étendu sur le fait de l'Art militaire qu'il ne l'est à present, & qui refusa aux Vaincus la vie qu'ils luy demandoient avec la plus profonde soûmission ; & les Suisses qui le tuerent s'acharnerent de sorte sur son corps qu'il fût depuis impossible de le reconnoître autrement que par conjecture. Il forma le dessein de rétablir l'ancien Royaume de Bourgogne sur les ruïnes de la Monarchie Françoise : & il se perdit luy-même en y travaillant par des voyes indirectes, aprés n'avoir pû reüssir par les directes.

Dans le Journal du siege de Neste.

C'étoit-là la maniere de Chiévres pour montrer utilement & chrêtiennement tout ensemble l'Histoire à Charles, en faisant qu'il n'apprît aucun évenement considerable qui ne contribuât à le rendre un jour plus homme de bien ; & Charles de son côté quoy qu'il étudiât avec ardeur des matieres ainsi preparées, ne laissoit pas de se faire beaucoup de violence en les étudiant. Il étoit fort distrait, & il faloit beaucoup d'attention pour appliquer tant de faits differens chacun à sa fin particuliere, & pour charger sa memoire avec la condition onereuse de les representer à point nommé. Sa distraction venoit principalement de son activité si prodigieuse, qu'il ne pouvoit

demeurer

demeurer un seul moment en repos. Les celebres Freres Messieurs Dupuy * montroient à ce propos une Relation qui ne sert pas moins à connoître la conduite de Chiévres, que le temperament de Charles. L'Empereur Maximilien premier voulut mettre le Portrait de son Petit-Fils dans la Galerie de son Palais à Vienne, & écrivit à Chiévres de le luy envoyer le plus ressemblant qu'il seroit possible, afin d'accoûtumer de bonne heure les Allemans à la vûë d'un Prince destiné pour être leur Chef. On n'oublia rien de ce qui regardoit l'execution ponctuelle de l'ordre de sa Majesté Imperiale, & le celebre Albert Durer fut consulté sur le choix du Peintre: il en produisit plusieurs, & tous eurent le malheur d'être employez & de travailler l'un aprés l'autre, sans qu'aucun réüssit. Ils convinrent à en rejetter la faute sur Charles qui remuant toûjours quelque partie de son corps, & ne le tenant pas un instant dans la même posture, empêchoit que l'on en tirât aucun lineament certain. Ainsi le Portrait ne se fût point achevé aprés avoir été ébauché par tant de mains, s'il ne fût venu en pensée à Chiévres de faire apporter quatre épées, & de les disposer autour de Charles avec tant de justesse, qu'il ne pouvoit s'agiter sans se blesser.

* *Pierre & Jacques.*

Les Historiens d'Espagne n'ont osé blâmer directement l'assiduité que le Gouverneur de Charles exigeoit de luy pour l'Histoire, parce que le fruit que ce Prince en tira eût suffi pour convaincre de mauvaise foy ceux qui s'en fussent pris à la racine; mais ils sont allez à leur but indirectement, & par une autre voye. Ils ont supposé que l'Histoire étoit absolument necessaire à Charles; & que le temps qu'il passa à l'étudier n'eût pas été mal employé, si ç'eût été sans préjudice des autres choses dont il avoit selon eux pour le moins autant de besoin: mais ils ont ajoûté que la connoissance de la Langue Latine n'étoit pas moins necessaire à Charles que celle de l'Histoire; & que neanmoins Chiévres qu'ils representent comme le plus adroit

Courtiſan qui fût jamais, voyant que d'un côté ſon Pupile ſe plaiſoit à l'Hiſtoire, & qu'il avoit de l'autre averſion pour la Langue Latine, il eut plus d'égard à l'inclination de ce Prince qu'à ſon propre devoir. Qu'il le diſpenſa tout à fait de l'étude du Latin; & conſentit qu'il employa les heures qui y avoient été deſtinées, aux exercices de la dance, des armes, & des chevaux. Que cette negligence coûta cher à Charles; & que lorſqu'il fût Empereur, il eut occaſion de ſe plaindre de l'indulgence flateuſe que ſon Gouverneur avoit euë pour luy. Qu'on luy fit un jour en Allemagne une harangue latine qui contenoit des affaires trés-importantes, & qui demandoit ſur le champ une réponſe déciſive; & que cependant ſa Majeſté Imperiale bien loin d'y ſatisfaire, ne l'entendit pas. Qu'elle porta fort impatiemment l'affront qu'elle reçût alors; & que ne pouvant s'en prendre à la Perſonne de Chiévres qui ne vivoit plus; elle s'en prit à ſa memoire, & la flêtrit d'un opprobre éternel.

Il eſt étrange que l'averſion de ces Auteurs ſoit allée juſqu'à ne ſe pas ſoucier de noircir Charles dans les mêmes endroits où ils ont fait ſon Panegirique, pourvû que le contre-coup du defaut qu'ils luy imputent rejaliſſe ſur Chiévres; & pour juſtifier l'un & l'autre, il ne faut que diſtinguer ce qu'il y a de vray dans leur recit, d'avec ce qu'il y a de faux. Il eſt vray que Chiévres occupa beaucoup plus Charles à l'Hiſtoire qu'à la Langue Latine: mais il n'eſt pas vray que ces deux choſes fuſſent également neceſſaires pour former un jeune Prince, au moins Chiévres qui paſſoit ſans difficulté pour un homme d'eſprit, de jugement, d'experience, & de prévoyance, n'en étoit pas perſuadé. Il croyoit qu'il ſuffiſoit à Charles d'entendre les Langues mortes, comme étoit la Latine, & qu'il faloit laiſſer aux Gens de College le ſoin d'en étudier la delicateſſe, & l'opinion de la parler comme on faiſoit à Rome au ſiecle d'Auguſte. Il n'étoit pas ſeul de ſon opinion; & la plûpart des Perſonnes de qualité

qualité qui vécurent de ſon temps, en étoient prévenus. On tint encore long-temps aprés pour maxime à la Cour de France qui a toûjours été la plus polie de la Chrêtienté, qu'il n'étoit pas à l'avantage d'un Roy qu'on publiât de luy qu'il rafinoit ſur le Latin; & Henry Quatre que l'on n'oſeroit accuſer d'ignorance en ce point, puiſque Caſaubon dit avoir lû & admiré la Traduction Françoiſe qu'il avoit faite des Commentaires de Ceſar, appelloit quelquefois par ironie dans ſes diſcours familiers Maître Jacques le Premier Roy de la Grande Bretagne; à cauſe qu'il ſe piquoit trop de bien parler & de bien écrire en Latin; & l'on ajoûte que ſa Majeſté Trés-Chrêtienne ayant apris que ce Prince qui n'étoit auparavant que Roy d'Ecoſſe, étoit devenu Roy d'Angleterre, Elle expliqua ce qu'Elle en penſoit en ces propres termes, *C'eſt là un trop bon morceau pour un Pedant.*

Dans la Preface de ſes Commentaires ſur Polibe.

Il eſt encore vray que Charles n'avoit pas tant d'inclination pour la Langue Latine que pour les autres; mais il ne l'eſt pas qu'il eût averſion pour elle, & que la condeſcendance de Chiévres à ſon égard alla juſqu'à le diſpenſer de l'apprendre, puiſqu'il eſt certain que Charles ne l'étudia pas aprés la mort de Chiévres; & que quand il eût voulu s'y appliquer, les grandes & les continuelles affaires qu'il eût depuis, luy en euſſent ôté le loiſir. Cependant les Allemands ſçavent qu'il prenoit plaiſir à lire Seleidan le plus poli des Hiſtoriens Latins de ſon temps, & qu'il diſoit en le demandant, *Apportez-moy mon menteur*; & les Eſpagnols n'ignorent pas non plus que lorſqu'il ſe fût retiré dans le Monaſtere de Saint Juſte, il fit ſa lecture ordinaire des œuvres de Saint Bernard qui n'étoient point encore traduites, ce qui marque qu'il entendoit au moins le Latin; n'étant pas vray-ſemblable qu'il eût voulu perdre le temps qu'il deſtinoit tout entier pour travailler à ſon ſalut, & qu'il avoit acheté au prix de tant de grandeurs humaines quittées volontairement; ni qu'il eût prétendu ſe moquer d'un Pere

de l'Egliſe au ſens de Saint Jerôme,* en le liſant d'ordinaire ſans l'entendre.

Enfin la conjoncture que les Eſpagnols rapportent où Charles demeura court en Allemagne faute de Latin, & ne pût ni concevoir ce qu'on luy diſoit ni y répondre poſitivement, a plus d'un caractere de fauſſeté: car en premier lieu on vient de voir qu'il entendoit le Latin: en ſecond lieu ceux qui l'introduiſent conferant immediatement avec un Allemand ſur des affaires importantes, ne ſçavent pas qu'il ne luy arriva jamais d'abaiſſer juſqu'à ce point la Majeſté Imperiale; & que bien loin qu'il l'ait avilie, comme l'on prétend par des réponſes déciſives faites ſur le champ & tête à tête en matiere de conſequence, il la porta plus haut ſans comparaiſon qu'aucun de ſes Predeceſſeurs n'avoit fait avant luy, & qu'aucun de ſes Succeſſeurs n'a fait depuis. Il écoutoit toutes ſortes de propoſitions d'affaires dans les Audiences publiques & ſecrettes qu'il donnoit en Allemagne ſans répondre ſur l'heure autre choſe ſinon qui les examineroit; & de fait il prenoit du temps pour en parler à ſon Conſeil, ou pour ſe déterminer luy-même ſur ce qu'il devoit faire, n'y ayant aucun exemple qu'il ſe ſoit jamais diſpenſé de cette regle. On portoit en ſuite ou l'on envoyoit de ſa part une réponſe par écrit aux choſes qui pouvoient être expediées par cette voye; & pour les autres qui ne pouvoient l'être que de bouche, l'Empereur mandoit les Perſonnes qui attendoient ſa réponſe, & la faiſoit toûjours par l'organe de ſon Chancelier, lors même qu'il jugeoit à propos d'y être preſent. Si le Chancelier étoit abſent ou incommodé, le Vice-Chancelier parloit en ſa place, & au defaut de l'un & de l'autre, on employoit un Conſeiller d'Etat. Ainſi l'avanture que les Ecrivains d'Eſpagne racontent, auroit été non ſeulement irreguliere, mais encore unique en ſon eſpece; & comme elle n'eſt rapportée dans aucun Auteur des autres Nations, & qu'elle s'eſt paſſée ſelon eux dans un Païs fort éloigné du leur, ils ne doivent pas

trouver

* *S. Jerôme diſoit de Perſe* non vis intelligi neque ego te intelligere.

trouver étrange que l'on doute qu'ils ayent été bien informez. En troiſiéme lieu il n'y a point d'exemple dans les derniers ſiecles que les Empereurs ſe ſoient énoncez de vive voix en Latin lorſqu'ils traitoient d'affaires ; & l'on ſçait au contraire que Maximilien Second qui parloit cette Langue auſſi aiſément que l'Allemande, ne s'en ſervoit pourtant jamais en affaires. Enfin tous les Panegiriques de Charles & les Satires les plus piquantes contre ſa memoire, conviennent à luy rendre témoignage que s'il ne fit à Chiévres autant de bien qu'il en méritoit, il le recompenſa d'ailleurs à ſa mode par les loüanges qu'il luy donnoit en toutes occaſions ; & qu'il ne luy échapa jamais de rien dire à ſon préjudice, ce qui détruit entierement le fait dont il s'agit.

Aprés que Chiévres eut donné à l'Archiduc par l'Hiſtoire les lumieres generales dont il avoit beſoin pour la conduite de ſa vie, il lui fournit les particulieres en l'inſtruiſant de ſes veritables interêts à l'égard de toutes les Puiſſances de l'Europe. Il lui repreſenta qu'il en avoit de deux ſortes ; & que ces deux ſortes étoient non ſeulement fort differentes entre elles, mais encore tellement oppoſées en quelque maniere, qu'il couroit riſque de ſe perdre en prenant l'une pour l'autre. Qu'il avoit des interêts preſens & des interêts à venir, & que les futurs étoient les mêmes que ceux de ſes Ayeuls Paternels & Maternels dont il devoit un jour heriter, mais les preſens y étoient directement contraires en ce que ni l'Empereur Maximilien I. ni le Roi Catholique Ferdinand ne vivoient en bonne intelligence avec Louïs XII. & que ſi Charles les favoriſoit au dehors, il attireroit dans ſes Etats les Armes des François qui le dépoüilleroient infailliblement avant qu'il pût étre ſecouru, le Roy Catholique en étant trop éloigné, & l'Empereur n'ayant ni aſſez d'argent ni aſſez de credit pour lever promptement une Armée conſiderable en cas de beſoin. Chiévres tira d'un principe ſi conſtant cette conſequence, que l'amitié des François étoit

absolument necessaire à Charles tant qu'il ne seroit que ce qu'il étoit, c'est à dire tant qu'il n'auroit que les biens de la succession de Bourgogne. Qu'il devoit le contenter des démonstrations exterieures d'honneur & de civilité, de respect & de soûmission à l'égard de ses Ayeuls dans toutes les affaires qu'ils auroient à démêler avec la France, mais qu'au fond il demeurât étroitement uni avec sa Majesté Trés-Chrêtienne. Qu'il ménageât l'Empereur Maximilien, parce qu'il ne pouvoit luy succeder à l'Empire s'il ne conservoit par son moyen les liaisons établies de longue-main, qu'avoit la maison d'Autriche avec les divers membres dont étoit composé le Corps Germanique; & que puisque l'amité de ce Prince se vendoit, il valoit mieux que son petit-fils l'achetât qu'un autre. Qu'il ne manquât donc pas de luy envoyer le plus qu'il pourroit d'argent; & que la liberalité ne seroit pas inutile, pourvû qu'elle se fit avec trois précautions. La premiere qu'elle fût frequente à cause du besoin continuel de celuy qui la recevoit : La seconde qu'elle ne consistât qu'en de petites sommes à la fois, puisqu'on mettoit sa Majesté Imperiale en aussi belle humeur en ne luy donnant que peu, qu'en luy donnant beaucoup; Et la derniere qu'elle fût secrette, parce qu'il seroit à craindre que les Peuples des Païs-Bas ne se mutinassent, s'ils venoient à sçavoir que ce qui se levoit sur eux ne servit que pour exercer & pour entretenir la prodigalité de Maximilien, dont ils connoissoient assez le genie pour prévoir que leur argent fomenteroit la maladie de ce Prince au lieu de la guerir. Chiévres ajoûta pour le Roy Catholique Ferdinand que comme Charles avoit beaucoup plus à craindre de luy que de l'Empereur, il devoit aussi se conduire à son égard avec plus d'adresse. Que le jeune Ferdinand d'Autriche frere puîné de Charles étoit né en Espagne, & sembloit avoir apporté du ventre de sa mere toutes les inclinations Espagnoles : Que le Roy Catholique avoit été son Parain, & luy avoit

avoit donné ſon nom ; qu'il l'aimoit uniquement, & que l'on ſçavoit de bonne part qu'il avoit deſſein d'en faire un Roy d'Arragon, & peut-être encore de Caſtille : Que les Eſpagnols y conſentiroient d'autant plus volontiers, qu'ils prétendoient avoir un Roy dont le ſejour fût conſtant en Eſpagne : cependant ſi Charles l'étoit, la multitude d'affaires preſſantes qui luy ſurviendroient par tous les endroits de l'Europe, l'obligeroit à paſſer ſa vie comme les Anciens Patriarches dans un pelerinage perpetuel, & à diſtribuer ſon ſoin, ſon temps, ſes voyages, & ſa preſence de maniere, que les Païs-Bas, l'Allemagne, & l'Italie, en auroient la meilleure part, & l'Eſpagne la moindre. Qu'il n'y avoit point d'autre moyen de parer un coup ſi dangereux qu'en ramenant inſenſiblement le Roy Catholique à l'ordre que la nature & le droit des gens exigeoient de luy ; & le convainquant par ſa propre experience que l'aîné de ſes petits-fils étoit plus digne de luy ſucceder que le cadet, & qu'ainſi Charles n'avoit qu'à ſe rendre plus vertueux & plus habile que Ferdinand. Chiévres inſinuoit au même Charles à l'égard des deux autres Couronnes d'Eſpagne qui étoient celles de Navarre & de Portugal, qu'il ſeroit bon de continuer le projet du Roy Catholique pour leur réünion avec le reſte de la Monarchie Eſpagnole par la voye des Alliances ; mais qu'il y avoit peu d'apparence d'en venir ſi-tôt à bout, puiſque d'un côté Catherine de Foix Reine de Navarre & Jean d'Albret ſon mari avoient de ſi étroites liaiſons avec la France, qu'ils ne diſpoſeroient jamais de leurs enfans qu'au gré & dans les vûës du Roy Loüis Douze : & d'un autre côté Manuël Roy de Portugal avoit cinq garçons tous bien faits de la tante de Charles ſa ſeconde femme, & par conſequent la ſucceſſion n'en ſeroit pas ſi-tôt ouverte aux filles ſorties du même mariage, mais que l'engagement du Roy de Navarre avec les François pourroit bien un jour donner priſe ſur luy, & que d'ailleurs comme la poſterité de Charles-

Magne n'avoit pas laiſſé de s'éteindre dans l'eſpace de dix-huit ans, quoy qu'elle fût ſi nombreuſe qu'il y avoit juſqu'à trente-deux Princes tous vigoureux & mariez, celle de Manuël pouvoit ceſſer par une avanture auſſi malheureuſe, ou par une pire.

L'Angleterre étoit plus importante en toute maniere à Charles, & ſon Gouverneur l'avertiſſoit de la regarder en tout temps comme une Puiſſance capable de ſervir beaucoup & de nuire à proportion, car les Païs-Bas dans l'état qu'ils étoient alors, n'avoient à craindre de ſuccomber que quand ils auroient la France pour ennemie, & pour lors ils ne pourroient eſperer de ſecours plus grand, plus prompt, plus conforme à leur beſoin, ni plus proche, que celuy des Anglois. Que ſi la neceſſité de cette aſſiſtance n'augmentoit point en luy aprés qu'il auroit recueilli les ſucceſſions qu'il attendoit, elle ſeroit pour le moins auſſi grande, puiſque l'Eſpagne deviendroit alors une Monarchie qui feroit le contrepoids de celle de France, & qu'il n'y auroit plus que l'Angleterre en état de faire pancher la balance pour celle des deux qu'elle voudroit appuyer. Que Charles auroit toûjours l'avantage ſur les François lorſqu'il negocieroit en concurrence avec eux pour attirer l'Angleterre de ſon côté; puiſqu'outre l'antipatie invincible entre la Nation Françoiſe & l'Angloiſe, & la haine inveterée & excitée par tant de guerres, Henry Huit Roy d'Angleterre avoit épouſé la derniere Infante d'Eſpagne ſœur de la mere de Charles, & favoriſoit conſtamment ſon beau-pere Ferdinand le Catholique contre le Roy Louïs Douze.

Pour ce qui regardoit l'Ecoſſe il faloit que Charles raiſonnât ſur une maxime toute oppoſée; & qu'il n'eſperât dans aucune conjoncture qui luy fût offerte, d'en attirer le Roy dans ſes intérêts. L'Alliance de cette Nation avec les François duroit depuis ſept cens ans ſans interruption de Roy à Roy, & de Couronne à Couronne; & quand elle eût été plus nouvelle

ou

ou moins étroite, il suffiroit aux Ecossois que l Espagne recherchât l'amitié des Anglois pour se declarer contr'elle pour la France, quand ils n'auroient pas encore pris de parti.

L'Italie venoit à son tour dans l'idée de Chiévres qui n'y faisoit observer à l'Archiduc que quatre Puissances principales dont les subalternes étoient obligées à recevoir le mouvement, la France, l'Espagne, le Saint Siege, & la Republique de Venise.

La France y tenoit les Duchez de Genes & de Milan, l'Espagne le Royaume de Naples, le Saint Siege dix Provinces outre la Ville de Rome, & les Venitiens l Etat qui s'appelle de Terre-ferme. Les Italiens n'avoient pas à craindre que les Papes ou les Venitiens troublassent leur repos, puisque les uns & les autres avoient un interest à peu prés égal de le conserver: mais si les François & les Espagnols s'ennuyoient de vivre en paix & qu'ils reprissent les armes, il en arriveroit infailliblement le même succés qui leur étoit déja arrivé, c'est à dire que celuy des deux Peuples seroit vainqueur qui sçauroit mettre le Pape de son côté; & comme le Roy Trés-Chrêtien & le Roy Catholique n'avoient conquis & partagé le Royaume de Naples entre eux que du consentement d'Alexandre Six; comme les Espagnols n'en avoient chassé les François deux ans aprés qu'en consequence d'un Traité secret conclu pour cette fin entre le grand Capitaine & le même Alexandre; & comme le Pape Jules Second avoit le plus contribué à empêcher le Roy Trés-Chrêtien de recouvrer ce qu'il avoit perdu en faisant perir l'Armée formidable de ce Prince sur le bord de la riviere du Garillan, aussi les Espagnols seroient à leur tour poussez hors du Royaume de Naples lorsqu'ils seroient assez malheureux pour mécontenter le même Jules, ou l'un de ses Successeurs. Ainsi la principale application de l'Archiduc au sens de son Gouverneur devoit être d'entretenir sa Saintetè dans la bonne disposition où Elle étoit à

l'égard de l'Eſpagne;& ſi la choſe n'étoit pas difficile à cauſe que Jules haïſſoit d'autant plus Louïs XII. qu'il l'avoit autrefois aimé, Elle ne le ſeroit pas beaucoup davantage à l'égard des Papes à venir, puiſque d'un côté leur Etat confinoit immediatement au Royaume de Naples, & qu'ils en étoient proches voiſins; au lieu qu'il y avoit les Etats de divers Princes entre le leur & le Duché de Milan, & qu'ainſi la Cour de Rome n'étoit pas tant expoſée à l'invaſion ſurprenante des François qu'à celle des Eſpagnols; & d'un autre côté il n'étoit pas tant à craindre que l'Eſpagne n'uſurpât toute l'Italie ſi elle ſe maintenoit dans la poſſeſſion de Naples, qu'il le ſeroit que la France ne reduiſit en Province l'Italie ſi elle ajoûtoit au Duché de Milan le Royaume de Naples, parce qu'elle iroit alors dans le Milanés de plein pied pas terre, & ſans avoir à traverſer que les Alpes & le Piémont, au lieu que l'Eſpagne n'y pourroit aller que par mer, & qu'elle auroit à faire cinq cens lieuës de chemin.

La Republique de Veniſe n'étoit pas moins à conſiderer ſelon Chiévres que la Cour de Rome pour la Politique; mais elle ne l'étoit plus tant pour le pouvoir depuis que le Saint Siege, l'Empereur, la France, & l'Eſpagne ayant formé la Ligue de Cambray pour la ruïner, le ſeul Louïs Douze luy avoit défait toutes ſes Troupes à la Bataille de la Giaradadda,& luy avoit ôté tout ce qu'elle poſſedoit en terre-ferme. Il eſt vray qu'elle avoit recouvré depuis une partie de cet Etat; mais comme ce n'étoit pas ſi facilement qu'elle l'avoit perdu, & que dans toutes les apparences elle ſeroit long-temps à reprendre le reſte, elle étoit trop ſage pour s'engager cependant dans aucune autre affaire; & ſi elle étoit contrainte de prendre un nouveau parti, ce ſeroit plûtôt contre la France qui l'avoit dépoüillée en un ſeul jour de tout ce qu'elle avoit acquis en trois cens ans à force de prudence, d'adreſſe, de dépenſe, & de patience, que contre l'Eſpagne qui s'étoit contentée de recouvrer ſur elle ſans la rembourſer,

ſer, les Places maritimes de la Poüille & de la Calabre engagées pour les ſommes immenſes qu'elle avoit prêtées aux derniers Rois de Naples.

Il n'y avoit qu'un Roy pour les trois Royaumes du Septentrion, la Suede, le Dannemarc, & la Norwege, & ce Prince étoit Chrêtien Second de la maiſon d'Oldembourg. Son Pere & ſon Ayeul luy avoient amaſſé de grands treſors? Il contoit entre ſes Alliez la plûpart des Princes & des Villes libres d'Allemagne: il avoit beaucoup d'autorité dans pluſieurs Cercles, & ſur tout dans celuy de la baſſe Saxe, & ſi Charles n'avoit pas beſoin de ſa ſolicitation pour obtenir un jour l'Empire, il luy étoit d'extrême importance qu'il ne le traversât pas, puiſqu'il étoit aſſuré de n'être jamais élû tant qu'il l'auroit pour contraire. Delà vint que Chiévres luy conſeilla de deſtiner une de ſes ſœurs pour femme de ce Prince; & l'Alliance fut dans le temps d'autant plus aiſée à conclure que l'humeur barbare de Chrêtien qui le priva de ſes Etats & le fit mourir en priſon, n'étoit pas encore connuë. Les deux Parties étoient également perſuadées d'y trouver leur avantage, parce que le Roy de Dannemarc qui avoit des Etats dans l'Empire ſe propoſoit non ſeulement de les conſerver, mais encore de les accroître ſi l'Aîné de ſa Maiſon mouroit ſans enfans mâles, en épouſant la petite Fille de l'Empereur; & la Maiſon d'Autriche augmentoit auſſi de beaucoup l'autorité qu'elle avoit en Allemagne, en diſpoſant tout le Nort à l'appuyer dans les prétentions qu'elle avoit déja de ſe rendre l'Empire hereditaire.

Uladiſlas qui étoit Roy de Hongrie l'étoit auſſi de Boheme; & Charles apprit de ſon Couverneur que c'étoit-là le Prince le plus propre à ménager les Allemands, pourvû qu'on apportât autant d'art à l'appaiſer, qu'il y avoit eu d'imprudence à le facher.

Pour faciliter à l'Archiduc l'intelligence de ce ſecret d'Etat, Chiévres luy découvrit que les Royaumes de Hongrie & de Boheme n'étoient pas moins

électifs que l'Empire, & qu'il y avoit quatre-vingt ans que la Maiſon d'Autriche penſoit à s'en ſaiſir par deux motifs, l'un qu'ils bornoient les dix Provinces hereditaires & qu'ils les pouvoient mettre à couvert; l'autre que ſi l'on changeoit les Loix fondamentales de ces deux Couronnes ſans exciter de tumulte & ſans répandre de ſang, les Allemands s'accoûtumeroient inſenſiblement à la forme de gouverner que l'on prétendroit introduire dans leurs Cercles, & ne trouveroient plus étrange que leur Ariſtocratie paſsât en une Royauté abſoluë. On ne monte gueres que par des brigues ſur les Trônes des Monarchies qui ſe donnent des Maîtres à la pluralité des voix; & la Maiſon d'Autriche avoit formé dans la Hongrie & dans la Boheme deux factions ſi puiſſantes, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'aucune de ces Couronnes luy échapât lorſqu'elles viendroient à vaquer. Cependant le ſuccés n'avoit pas répondu tout à fait à une prévoyance ſi fine; & les meſures de la Maiſon d'Autriche pour avoir été priſes de longue-main & avec toute la précaution poſſible, ne s'en étoient pas trouvées plus juſtes. Mathias Corvin fils du fameux Jean Huniade la terreur des Turcs s'étoit mis ſur les rangs pour diſputer ces Couronnes, & n'en avoit pû être détourné ni par les offres les plus avantageuſes, ni par les menaces les plus terribles. Il n'avoit eu pour luy que la haute reputation & le merite de ſon Pere: mais cette reputation & ce merite étoient ſi bien établis, qu'ils avoient ſuffi pour gagner la plus grande & la plus ſaine partie des Etats de Hongrie & de Boheme. La faction de la Maiſon d'Autriche avoit été contrainte de ceder; & Mathias avoit été ſi heureux, que la Maiſon d'Autriche l'avoit en ſuite recherché d'accommodement. Elle s'étoit reſervée pour une autre conteſtation, & s'en étoit promis une iſſuë plus favorable; cependant elle n'avoit pas moins été trompée dans ſa ſeconde conjecture que dans la premiere. Elle y avoit eu Uladiſlas pour Competiteur; & ſi ce Prince man-

manquoit de ce qui avoit fait élire Mathias, il avoit en recompense des charmes personnels que la nature avoit refusez à tous ceux de la Maison d'Autriche. Il n'avoit l'esprit ni perçant ni rafiné; & ce n'étoit pas par-là que ceux qui en avoient plus que luy, l'estimoient. Ils admiroient en Uladislas un genie ouvert, aisé, doux, & accommodant, qui s'insinuoit dans les cœurs par cela même qu'il n'avoit rien d'extraordinaire, & que chacun y trouvoit quelque chose de conforme au sien. Toutes les qualitez que l'on découvroit en luy pouvoient être avantageuses à ceux qui l'auroient choisi pour leur Roy, & il n'en paroissoit aucune qu'ils eussent lieu d'apprehender. On étoit assuré de luy par avance qu'il ne toucheroit point de son propre mouvement aux Loix qu'il trouveroit établies; & que si l'on vouloit qu'il en publiât de nouvelles, il faudroit l'en prier. Ainsi les solicitations de la Maison d'Autriche n'empêcherent pas qu'il ne fût reconnu pour Roy de Hongrie & de Boheme, & qu'on ne le mît en possession de ces deux Royaumes; mais les Partis qui se forment dans les Etats électifs y causent toûjours des revolutions imprévûës, lorsque l'on ne s'est pas mis en devoir de les étouffer aussi-tôt qu'ils ont commencé à paroître. Celuy de la Maison d'Autriche dans la Hongrie & dans la Boheme s'étoit tellement accrû sous le regne de Mathias, quelque application qu'eût eu ce grand Prince à l'affoiblir; & ceux de la haute Noblesse des deux Royaumes qui y étoient entrez, s'étoient si fortement laissez prévenir des maximes de la Maison d'Autriche contraires au repos public en s'accoûtumant à recevoir d'elle à point nommé des pensions reglées, qu'elle ne trouva presque point de resistance lorsqu'elle entreprit de leur mettre les Armes à la main contre leur Patrie. Ils succomberent à la premiere instance qu'elle leur en fit; & donnerent en politique un exemple nouveau, qu'il n'y avoit point d'hommes que l'on persuade plûtôt de troubler leur Païs, que ceux qui ont plus d'in-

d'interêt d'en conſerver la tranquilité. Ils ſe mirent en Campagne : ils marcherent enſeignes déployées au devant des Troupes que la Maiſon d'Autriche tenoit prêtes ſur les frontieres pour appuyer leur revolte : Ils ſe joignirent avec elle : Ils leur abandonnerent la Hongrie & la Boheme à piller ; & prenant Uladiſlas au dépourvû le reduiſirent à une telle extrêmité, qu'il fut contraint de paſſer avec l'Empereur Maximilien Premier un Traité * qui portoit que Uladiſlas regneroit paiſiblement durant ſa vie, & qu'aprés ſa mort les Etats de Hongrie & de Boheme choiſiroient un Prince de la Maiſon d'Autriche pour luy ſucceder : mais cet acte étoit rempli de tant de nullitez, qu'aucun des Juriſconſultes qui l'examinerent ne le jugea valable. Deux Princes étrangers à l'égard de la Hongrie & de la Boheme s'étoient ingerez de leur autorité privée d'en renverſer les Loix fondamentales, d'en abolir l'élection, d'ôter aux Peuples la liberté de ſe donner un Souverain, & de les aſſujettir à la domination d'Autriche ſans que l'on eût ni reçû ni demandé leur approbation. Auſſi le Traité ne ſubſiſta pas plus long-temps que la violence qui l'avoit produit ; & les Troupes de Maximilien ne furent pas plûtôt diſſipées faute d'argent, que les Etats de Hongrie & de Boheme bien aſſurez que de long-temps il n'en raſſembleroit d'autres, proteſterent de nullité contre la Tranſaction faite à leur préjudice ſans qu'ils y euſſent été appelez. Le Roy Uladiſlas y fut relevé du ſerment qu'il avoit fait, & les deux Couronnes agirent depuis avec la même indépendance qu'auparavant, à l'égard de la Maiſon d'Autriche. Les Peuples n'attendirent pas que Louïs fils unique de Uladiſlas fût en âge de regner pour l'aſſurer qu'il ſuccederoit à ſon Pere. Ils le reçûrent en ſurvivance tout enfant qu'il étoit, & violerent en ce point la Coûtume de leurs Ancêtres, quoy que ce qu'ils faiſoient pût être tiré à conſequence contre leur droit d'Election.

* *Dans les Traitez entre Hongrie & Autriche.*

Les

Les affaires en étoient là lorſque Chiévres inſtruiſoit l'Archiduc de ſes veritables interêts ; & il l'avertit que la Prudence vouloit dans une matiere ſi dangereuſe à remuer, que la Maiſon d'Autriche ne pourſuivit plus par la voye des Armes ſes prétentions ſur la Hongrie & ſur la Boheme, & qu'elle ne le pouvoit ſans exciter un ſcandale effroyable dans la Chrêtienté, ni ſans ſoûlever contre elle toutes les Puiſſances voiſines ; mais que comme le Roy Uladiſlas n'avoit qu'un Fils & une Fille, & que ce Fils étoit ſujet à des emportemens de courage qui le perdroient infailliblement avant qu'il eût des enfans, il étoit d'extrême importance de negocier & de conclurre en toute maniere une double Alliance entre les Maiſons d'Autriche & de Hongrie en mariant le jeune Ferdinand frere de Charles & une de ſes ſœurs avec le Prince & la Princeſſe de Hongrie & de Boheme enfans de Uladiſlas, afin que Ferdinand, ou du moins ſa Poſterité fût préferée à la ſucceſſion des deux Couronnes quand elles vaqueroient.

Enfin Chiévres n'obligea l'Archiduc à faire aucune reflexion particuliere ſur Sigiſmond Roy de Pologne. Il luy dit ſeulement que ce Prince étoit uni ſi étroitement avec Uladiſlas, que comme la maiſon d'Autriche étoit aſſurée d'avoir à combattre le premier des deux ſi elle attaquoit le ſecond ; elle l'étoit auſſi de l'attirer dans ſes interêts par une conduite oppoſée.

La connoiſſance des Familles dont Charles étoit déja le Maître, ou dont il devoit l'être un jour, ſuivit immediatement les lumieres qu'on luy avoit données de la diſpoſition des Puiſſances Chrêtiennes à ſon égard, & on l'inſtruiſit dans le détail du merite & des avantages ſinguliers des Illuſtres Familles. On luy fit comprendre que ce ſeroit dans ce diſcernement que conſiſteroit preſque toute la Juſtice qu'il rendroit à la haute Nobleſſe de ſes Etats ; & qu'il s'inſinûroit plus avant par là dans ſon affection, que par aucune

aucune autre choſe : qu'elle n'eſtimeroit rien ſes liberalitez ni les graces les plus ſingulieres dont il la combleroit, au prix du ſoin qu'il prendroit de conſerver à chaque Seigneur le rang & les prérogatives que ſa Naiſſance luy avoit acquiſes, & qu'il ne luy arriveroit preſque jamais de commettre en un point ſi delicat des fautes qui ne fuſſent irreparables. Charles convaincu de la force de ces raiſons aprit ſi bien & retint ſi univerſellement les droits honorifiques des Familles Flamandes, Eſpagnoles, Italiennes & Allemandes, que l'on ne porta jamais devant luy de procés ſur cette matiere, qu'il ne fût capable de terminer ſur le champ ſans l'aſſiſtance d'autruy.

Toutes les ſpeculations dont on vient de parler devoient aboutir à la pratique; & Chiévres n'eut pas plûtôt achevé de former par elles l'eſprit de l'Archiduc, qu'il exigea de ce jeune Prince qu'il mit en uſage ce qu'il venoit d'apprendre, quoy qu'il fût encore en un âge où l'on ne parloit à ceux de ſon rang que de ſe divertir. Il voulut non ſeulement qu'il entrât dans ſon Conſeil, mais encore qu'il y fût autant & plus aſſidu qu'aucun de ſes Conſeillers d'Etat. Il le chargea d'examiner & de rapporter en ſuite luy-même à ce Conſeil toutes les Requêtes de conſequence qui luy étoient adreſſées des Provinces des Païs-Bas; & de peur qu'il ne ſe diſpensât d'y apporter toute l'attention & l'exactitude neceſſaire ſur ce qu'il attendroit à dire ce qu'il en penſeroit que les Conſeillers d'Etat euſſent parlé afin de profiter du tour qu'ils auroient donné à l'affaire & des raiſons dont ils auroient appuyé leur ſentiment, ſon Gouverneur l'obligea regulierement à dire le premier ſon Avis.

Quand il arrivoit une Dépêche importante des Païs Etrangers, Chiévres luy faiſoit tout quitter pour la lire, juſques-là que s'il dormoit, & qu'elle demandât une prompte expedition, il l'éveilloit & l'engageoit à l'examiner devant luy : S'il arrivoit au Prince de ſe tromper dans la maniere qu'il la prenoit ou dans

le

le jugement qu'il en portoit, il en étoit incontinent repris & corrigé par ſon Gouverneur; & s'il étoit aſſez heureux pour trouver d'abord le nœud de la difficulté & l'expedient propre pour l'éviter, il n'en étoit pas encore quitte puiſqu'il luy faloit de plus appuyer ce qu'il avoit avancé par de bonnes raiſons, & répondre pertinemment aux objections que Chiévres ne manquoit pas à luy faire.

Lorſqu'il ſurvenoit une Negociation de longue haleine, & qu'un Prince étranger envoyoit ſon Ambaſſadeur dans les Païs-Bas, la fatigue de Charles redoubloit parce que ſon Gouverneur ne donnoit alors Audience qu'en ſa preſence, ne travailloit qu'avec luy, & n'expedioit que par luy. Si l'Ambaſſadeur preſentoit ſes propoſitions par écrit, Charles étoit chargé d'en informer ſon Conſeil, & de rapporter ce qu'il y avoit pour & contre, afin que ceux qui opineroient aprés luy parlaſſent avec une entiere connoiſſance de cauſe; & ſi l'Ambaſſadeur ſe contentoit de s'expliquer de vive voix, & que l'affaire dont il s'agiſſoit fût trop ſecrette pour être confiée au papier, il faloit que Charles retint préciſément & diſtinctement ce qu'il entendoit & qu'il ne luy échapât pas une ſillable, autrement le defaut de ſa memoire eût été relevé en plein Conſeil, & l'on eût exageré ſa negligence dans le lieu où il avoit le plus à cœur d'acquerir de l'eſtime. Chiévres n'avoit garde d'informer le public des particularitez que l'on vient de repreſenter, parce qu'il ſe fût attiré l'indignation de ceux qui n'avoient pas aſſez de penetration pour voir de ſi loin le but où il vouloit atteindre: Mais il eſt preſque impoſſible de celer long-temps la maniere dont on éleve les grands Princes, quand elle n'eſt pas entierement conforme à l'uſage etabli pour cela dans leur ſiécle. Le Roy Trés-Chrêtien Louïs Douze eut à démêler avec l'Archiduc une affaire qui demandoit d'être maniée par des mains d'autant plus adroites que l'Empereur & le Roy Catholique y avoient intereſt.

Hangeſt

Hangest de Genlis l'un des plus illuſtres & des plus éclairez Gentilshommes de Picardie fut choiſi pour la negocier par deux motifs, l'un que ſa Perſonne étoit agreable aux Flamans, l'autre qu'étant parent de Chiévres il luy ſeroit plus aiſé de convenir avec luy; mais la ſurpriſe de Genlis fut extrême lorſqu'il ſe vit réduit à negocier tête à tête avec Charles qui n'avoit encore que quatorze ans accomplis. Il s'en réjoüit neanmoins d'abord parce qu'il eſpera d'en avoir meilleur marché; mais aprés qu'il eût reconnu que l'Archiduc à l'âge & dans l'état qu'il le voyoit étoit déja le plus habile Prince de ſon temps en l'art de regner, il ſe douta des malheurs qui en arriveroient à la France; & comme il n'eût pas été bienſeant de témoigner ouvertement à Chiévres ce qu'il en penſoit, il luy dit ſeulement qu'il ne comprenoit pas aſſez pourquoy il exigeoit de l'Archiduc une ſi grande application aux affaires d'Etat, puiſqu'elle ne convenoit ni à ſa jeuneſſe, ni à ſa qualité, ni à ſa complexion, ni à la tranquilité profonde dont les Païs-Bas joüiſſoient: que le temperament de ce Prince étoit tout de feu, & qu'il n'en faloit point chercher d'autres marques que ſa prodigieuſe activité: qu'il n'y avoit rien de ſi contraire aux genies de cette ſorte qu'une trop longue contention; & comme ils épuiſoient incomparablement plus d'eſprits que les autres dans l'exercice de leurs fonctions, ils uſoient à proportion les organes dont ils ſe ſervoient, & procuroient ainſi la mort à leurs Corps, ou paſſoient de la ſpeculation continuelle à la folie: que le dernier de ces inconveniens étoit d'autant plus à craindre qu'il ſe trouvoit à l'égard de Charles un mal domeſtique; & que ſi ſa Mere en avoit été incommodée ſans application; il y avoit lieu de prévoir que l'excés d'application produiroit en luy le plus terrible & le plus honteux de ſes effets.

Chiévres fit à Genlis une réponſe que les Eſpagnols ont raiſon d'égaler aux Apophtegmes de l'Antiquité. Il repartit que tout ce qu'il venoit d'entendre luy avoit autre-

autrefois passé par l'idée, & qu'il avoit long-temps refléchi dessus ; mais qu'aprés tout il étoit persuadé que le principal de ses devoirs & celuy qui l'obligeoit le plus étroitement en conscience dans la Commission qui luy avoit été donnée, consistoit à mettre de bonne heure Charles en état de n'avoir pas besoin de Tuteur, & que cependant il luy en faudroit toute sa vie, s'il ne l'accoûtumoit de jeunesse à prendre une exacte connoissance de ses propres affaires ; parce que si l'on attendoit qu'il fût plus avancé en âge, il ne s'y appliqueroit jamais autant qu'il seroit necessaire, soit qu'il se trouvât d'abord accablé sous leur multitude, ou qu'il se rebutât par la peine qu'il auroit à les terminer y étant nouveau, & par les frequens obstacles qu'elles mettroient à ses divertissemens. Chiévres lût pourtant dans la pensée de Genlis, quelque soin qu'il prit de la cacher qu'il craignoit que l'Archiduc ne devint trop habile, & travailla autant qu'il pût à détourner le contre-coup qui rejaliroit de l'éducation de ce Prince sur la Monarchie Françoise. Il y réüssit même d'abord assez heureusement ; & si quand il ne fut plus au monde les affaires qu'il avoit bien disposées changerent de face, il n'en est pas plus coupable que des maux arrivez avant sa naissance ; & ceux qui luy survécurent luy rendirent témoignage que si sa vie eût été plus longue, la France & l'Espagne ne seroient point entrées en guerre l'une contre l'autre.

Louïs Douze n'avoit point de Fils, & par consequent François Comte d'Angoulême Premier Prince du Sang Royal étoit appellé par la Loy de l'Etat à luy succeder. On élevoit ce Prince à Coignac Ville d'Angoumois, mais Louïse de Savoye sa Mere étoit ordinairement à la Cour. Elle s'étoit broüillée avec la Reine pour des raisons qui ne serviroient de rien à l'éclaircissement de cette Histoire ; & la mesintelligence des deux Princesses ne pouvoit être plus grande, lorsque Louïs fut si malade que les Medecins desesperererent de sa gueriſon. Sa Majesté Trés-Chrêtienne avoit

peu

peu de mois auparavant conclu deux Traitez, le Premier avec l'Empereur Maximilien, & le Second avec le Roy Catholique Ferdinand. L'un & l'autre portoient en termes exprés, *Que l'Archiduc Charles d'Autriche épouseroit Claude de France Fille aînée du Roy Trés-Chrêtien.* Le préjudice que la France en recevroit ne pouvoit être plus grand dans la conjoncture d'alors, puisque le Mariage dont on convenoit, la rendroit un jour plus foible que l'Espagne, & l'exposeroit par conséquent au danger inévitable de succomber à la premiere guerre qu'elles auroient l'une contre l'autre. La Bretagne Province des plus vastes pour l'étenduë & des plus importantes pour la situation avoit été détachée de la Monarchie Françoise durant plusieurs siecles, & n'y avoit été réünie qu'avec d'extrêmes difficultez. L'adresse de Philippe Auguste s'y étoit d'abord signalée en obligeant les Ducs de Bretagne Princes de son Sang & de la Branche de Dreux à prêter à la France un hommage regulier; & lorsque la contestation pour ce Fief avoit été formée entre Jean de Montefort & Charles de Blois, le Roy Charles Cinq en avoit évoqué la cause à son Parlement, & l'y avoit jugée.

Enfin quand il n'y avoit eu plus de mâles dans la Maison de Bretagne, & que ce Duché étoit tombé en quenoüille, la France par la conduite irreguliere des Personnes qui la gouvernoient sous la Minorité du Roy Charles Huit avoit été sur le point de voir entrer ce Duché dans la Maison d'Autriche. On avoit déclaré à contre-temps la guerre aux Bretons: On les avoit poussez avec une violence extraordinaire dans un temps où les Loix de la bonne guerre étoient encore observées avec assez d'exactitude: on avoit voulu s'emparer du bien de leur Heritiere sans l'épouser, & on les avoit contraints par là de se jetter entre les bras de Maximilien d'Autriche. Ce jeune Prince par un bonheur surprenant avoit épousé l'Heritiere de Bourgogne, & ravi aux François par ce mariage l'esperance d'ajoûter les Pais-Bas à leur Monarchie. Sa femme n'avoit vécu qu'au-

qu'autant qu'il faloit pour assurer à la Maison d'Autriche la proprieté de ces Païs, puisqu'elle étoit morte peu d'années aprés son mariage en luy laissant un Fils & une Fille. Il étoit donc en état de se marier en secondes nôces avec l'Heritiere de Bretagne, & de borner encore la France par la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, & le Poitou, comme il bornoit par la Picardie, par la Champagne & par la Bourgogne. Ce second Parti le plus considerable de la Chrêtienté s'offroit à luy une seconde fois sans qu'il le recherchât, comme le premier s'étoit offert, & les derniers siecles n'avoient point encore produit d'homme si fortuné. Il y auroit eu de la folie à refuser une Princesse de douze ans la plus belle de son temps, qui se donnoit elle-même pour sauver sa dot; & Maximilien eut assez d'esprit pour l'accepter, mais il n'eut pas assez d'ardeur pour l'aller épouser en personne. Il se contenta de se marier par Procureur, & les Bretons se formaliserent de cette negligence. Le plus acredité d'entre eux étoit le Maréchal de Rieux qui n'avoit favorisé la Maison d'Autriche que parce que celle de France l'avoit maltraité. Il s'étoit attendu que Maximilien viendroit en Bretagne avec assez de Troupes & d'argent pour arracher aux François ce qu'ils avoient pris de la Province; & voyant qu'il n'étoit arrivé de sa part qu'un Seigneur si mal accompagné qu'il n'osa faire d'entrée solemnelle dans Rennes, & si gueux que l'Heritiere de Bretagne fût obligée de le nourrir, il se repentit de ce qu'il avoit fait, & ne chercha pas longtemps les moyens de reparer sa faute sans les trouver. Il fit appercevoir aux François celle qu'ils commettoient en laissant échapper la Bretagne par la même voye qu'ils avoient perdu la Flandre: Il leur remontra que les armes offensives & défensives étoient inutiles dans une conjoncture où il n'en faloit point d'autres pour vaincre que celles de l'amour: Il appaisa les Personnes les plus animées de part & d'autre; & disposa Charles Huit, non seulement à devenir Rival de Maximilien,

milien, mais encore à le prévenir. Ainſi pendant que Maximilien ſolicitoit les Marchands d'Anvers & de Bruge de lui prêter de l'argent pour ſon prétendu voïage en Bretagne, Charles y alla, s'inſinua dans le cœur de l'Heritiere, en bannit Maximilien, & le ſupplanta.

Un mariage fait en perſonne des deux côtez l'emporta ſur celui qui n'avoit été celebré d'un côté que par Procureur; & Charles poſſeda paiſiblement l'Heritiere de Bretagne avec ſa dot. Il en eut trois garçons qui moururent en bas âge; & Louïs Douze qui luy ſucceda, épouſa ſa Veuve autant par inclination que par maxime d'Etat. Il avoit à la verité le plus grand des interêts civils à conſerver la Bretagne, mais de plus il en avoit aimé l'Heritiere; & ſa flâme n'avoit pas été difficile à ralumer, quoy qu'on eût employé ſept ans de Priſon pour l'éteindre. On ajoûte qu'il avoit été reciproquement aimé, & que la Veuve de Charles Huit s'étoit conſolée en le perdant par l'eſperance de n'en pas moins regner en France. Elle ne s'étoit pas trompée dans ſon opinion; & Louïs pour la poſſeder plûtôt ſçachant que la Diſpenſe de l'épouſer luy avoit été accordée, n'avoit pas attendu que le Legat la luy mit en main. Il s'étoit marié par avance; & les deux Filles qui luy étoient promptement nées, l'avoient perſuadé qu'il auroit une poſterité nombreuſe, & qu'il luy viendroit des Garçons aprés les Filles. Il s'étoit fondé ſur cette ſuppoſition lorſqu'il avoit promis deux fois Claude de France ſon Aînée à Charles Petit-Fils de Maximilien, mais ſa conjecture ne s'étoit trouvée veritable qu'en partie. Sa Femme étoit accouchée de quelques Enfans mâles qui étoient preſque auſſi-tôt morts que nez, & il ne luy avoit reſté que ſes deux Filles. Les raiſons d'Etat & de bienſeance vouloient que le Comte d'Angoulême épouſât l'Aînée, & les bons François en preſſoient le Roy; mais la Reine avoit pris trop d'aſcendant ſur l'eſprit de ſon Mari pour ne le pas empêcher de diſpoſer de leur Fille autrement que de concert avec elle. La perſonne

ſonne du Comte jeune Prince, beau, & de grande eſperance, ne luy étoit pas deſagreable, & d'ailleurs elle entroit aſſez en ce point dans les interêts de la Monarchie Françoiſe : Mais les contre-coups de la haine des femmes portent ordinairement plus loin que les contre-coups de la haine des hommes. L'averſion de la Reine pour la Comteſſe d'Angoulême avoit rejali ſur le Comte ſon Fils d'une maniere tout à fait étrange dans ſa bizarrerie ; & ſa Majeſté ne regardoit plus en luy les qualitez ſingulieres qui le diſtinguoient des autres Princes de ſon âge, & luy attiroient l'admiration des peuples. Elle ne le conſideroit que par la liaiſon naturelle qu'il avoit avec la Comteſſe ; & comme elle n'ignoroit pas la déference qu'il avoit pour ſa Mere, elle ne penſoit à l'avenir qu'en préſuppoſant qu'il luy donneroit lorſqu'il ſeroit Roy, beaucoup de pouvoir dans l'Etat ; & qu'ainſi la Comteſſe auroit autant de credit aprés la mort de Louïs Douze, qu'en avoit la Reine durant ſa vie. Les Ambitieux ne voyent rien avec des yeux ſi jaloux que les Perſonnes qui doivent les ſupplanter ; & la Reine ſe trouvoit dans cette diſpoſition inquiete lorſque le Roy fut ſi malade, que les Medecins deſeſpererent de ſa gueriſon. On ne ſçait ſi la Reine les obligea à ne luy rien déguiſer de ce qu'ils en croyoient, ou ſi elle s'en douta : mais il eſt certain qu'elle prit les mêmes meſures que ſi elle en eût été perſuadée. Elle n'oſa ou ne voulut pas abandonner un Mari qui l'avoit ſi bien traitée, mais elle apprehenda comme le dernier malheur de tomber entre les mains de la Comteſſe. Sa Majeſté ne pouvoit pourtant l'éviter ſi ſa Fille Aînée reſtoit en France juſqu'à la mort du Roy, puiſque ſon Succeſſeur ne la laiſſeroit point ſortir du Royaume & l'épouſeroit. Ainſi elle prétendit l'en tirer auparavant, & l'envoyer en Bretagne où elle diſpoſeroit d'Elle à ſa fantaiſie en la donnant à l'Archiduc des Païs-Bas, & en ſuſcitant par cette Alliance à la Monarchie Françoiſe un ennemi qui la tourmenteroit, de ſorte que la Comteſſe

ne profiteroit pas beaucoup de ce que son Fils seroit devenu Roy.

La Cour étoit à Blois, & il n'y avoit pas loin delà en Bretagne : mais la plûpart des Femmes sont ménageres, & perdent souvent par-là l'occasion d'executer de grands desseins. Les quatorze Ducs de Bretagne de la Maison de Dreux avoient été presque tous magnifiques, & les meubles qu'ils avoient laissez étoient trés-précieux & en trés grand nombre. La Reine les avoit fait transporter en France ; & ne pouvoit se resoudre de les y laisser de crainte que la Comtesse ne s'en accommodât, & vécut à ses dépens dans le luxe qu'elle aimoit tant. Cette consideration sauva la Bretagne à la France en empêchant la Reine d'envoyer sa Fille par terre avec une escorte que rien n'étoit capable d'arrêter.

Sa Majesté jugea necessaire que la jeune Princesse partît avec le bagage afin que le respect qu'on auroit pour elle empêchât de le visiter ; & comme on n'en eût pas assez bien caché ni la quantité ni le prix en le conduisant par chariots, on aima mieux le mettre sur des bateaux : mais il arrive rarement qu'une femme surprenne une autre qui se défie d'elle ; & la Reine avoit besoin de trop de gens, pour tenir cachée l'execution de son projet aussi long-temps qu'il l'auroit falu.

La Comtesse en fut précisément informée ; & comme son Fils étoit mineur, & qu'elle s'attendoit s'il fût alors devenu Roy d'être Regente, elle crût qu'il luy étoit permis d'en anticiper la fonction dans une conjoncture qui ne pouvoit être plus importante. Elle avoit pour Amis tous les Courtisans qui avoient été d'humeur à préferer le Soleil levant au couchant, & le Maréchal de * Gié se trouvoit de ce nombre. Gié étoit un homme adroit, Favori de deux Rois de suite † ce qui étoit rare, & sans avoir effacé l'opinion qu'avoit le public de sa probité durant sa double faveur, ce qui étoit encore plus rare. Il aimoit souverai-

* *René de Rohan.*

† *Charles Huit & Louis Douze.*

rainement sa Patrie ; & s'il avoit autrefois empêché que les François à la Bataille de Fornouë n'achevassent de tailler en pieces toutes les forces d'Italie opposées à leur passage, c'étoit qu'il avoit estimé que les vainqueurs ne gagneroient pas tant à beaucoup prés s'ils remportoient une entiere Victoire, qu'ils perdroient s'il leur arrivoit du desavantage dans la suite du combat à cause de la Personne de Charles Huit trop engagé dans la mêlée. Il sçavoit que la Reine destinoit sa Fille Aînée à l'Archiduc, & connoissoit de quelle consequence il seroit pour le Royaume d'en éluder l'accomplissement. Ainsi la Comtesse ne l'eût pas plûtôt averti que Madame étoit embarquée & sollicité de l'arrêter lorsqu'elle passeroit par son Gouvernement d'Anjou ; qu'il y consentit quoy qu'il prévît les facheuses suites d'une entreprise si hardie dans toute leur étenduë.

Il n'oublia rien de ce qui en pouvoit corriger l'amertume: ses respects en détournant Madame de continuer sa route furent trés-profonds : il eut pour elle & pour ceux de sa suite des civilitez extraordinaires: il contracta pour les défrayer avec plus de magnificence des dettes qui chargerent depuis sa succession ; mais enfin il servit la Comtesse dans ce qu'elle avoit de plus à cœur. Il irrita la Reine par l'endroit le plus sensible, & se la rendit irreconciliable. Sa Majesté trouva si mauvais qu'un Breton né son sujet particulier & sorti d'une Maison tant de fois alliée à celle de Dreux eût eu l'audace de s'opposer à ce qu'elle vouloit avec plus d'ardeur, qu'elle jura sa perte à l'heure même, & tâcha d'en venir à bout à la premiere occasion qu'elle en eut.

Le Roy guerit contre toute apparence, & elle contraignit ce bon Prince à force d'importunitez d'abandonner son Favori. Gié fut mis en Justice, & il paroît dans les Papiers de la Chambre des Comptes de Bretagne que pour l'instruction de son procés la Reine dépensa trente-cinq mille livres qui étoient *Dans les Memoires de Bretagne.*

alors une ſomme exceſſive: cependant elle ne fut pourtant qu'à demi vangée, & le Maréchal en fut quitte pour être relegué, & pour achever ſa vie dans ſa belle maiſon du Verger ſituée dans la même Province d'Anjou, où il avoit eu le malheur de déplaire à la Reine.

La Comteſſe n'en arriva pas moins à ſes fins, puiſque les Principales Perſonnes du Royaume s'étant aſſemblées avec la permiſſion du Roy, preſenterent à ſa Majeſté une trés-humble & trés-judicieuſe Requête. Ils la conjuroient d'accorder à ſes fideles ſujets la grace qu'ils deſiroient avec plus d'ardeur & de juſtice, qui étoit le mariage de Madame ſa fille avec le Comte d'Angoulême, afin que cette Princeſſe devant un jour heriter de tout le Duché de Bretagne, & ſa Cadete n'y pouvant prétendre qu'une part bien petite dans les biens allodiaux de ſa Mere qui ſeroit évaluée à une ſomme d'argent, la Province entiere demeurât tellement incorporée à la Monarchie Françoiſe, qu'elle ne pût à l'avenir en être détachée, quand même les Rois Trés-Chrêtiens ne laiſſeroient que des Filles. La conjoncture étoit favorable, puiſque les François ne demandoient rien à Louïs Douze qu'il ne pût faire honnêtement & en ſeureté de conſcience. L'Empereur & le Roy Catholique avoient les premiers violé les Traitez qui promettoient Madame à leur Petit-Fils; & leur mauvaiſe foy en ce point étoit ſi évidente, que toutes les Puiſſances de l'Europe en étoient convaincuës. Ainſi ſa Majeſté Trés-Chrêtienne étant quitte de ſes ſermens, écouta la Requête avec ſa bonté ordinaire, & donna ſa parole que Madame épouſeroit le Comte d'Angoulême, & que le mariage s'acheveroit auſſi-tôt qu'elle ſeroit en âge. La Reine qui n'avoit pû ni rompre ni differer une reſolution qui luy étoit ſi odieuſe, ſe promettoit d'en éluder l'accompliſſement; & ceux qui ſçavoient avec quelle facilité le Roy luy avoit ſacrifié ſon Favori, crûrent qu'elle ne ſe propoſoit rien en cela qui fût au deſſus

de

de ſon pouvoir, mais le bonheur de la Comteſſe applanit cette difficulté lorſqu'elle paroiſſoit inſurmontable aux plus éclairez de la Cour. La Reine qui dans toutes les apparences & dans toutes les Regles de la Medecine étoit pour ſurvivre le Roy & devoit aller juſqu'à l'extréme vieilleſſe, mourut neanmoins la premiere à l'âge de trente-ſept ans. La Comteſſe ne trouva plus à la Cour d'oppoſition à ſes deſſeins: les Amis de la Reine rechercherent d'être des ſiens; & on luy fit preſent de ce qui l'accommodoit entre les meubles & les bijoux de la Maiſon de Bretagne. Son Fils épouſa Madame; & cette Princeſſe eut pour ſon Mari une affection qui ne pouvoit être plus grande, quoy qu'elle ne panchât pas comme celle de la plûpart des autres Femmes du côté de la jalouſie.

Preſque toutes les particularitez que l'on vient de rapporter étoient arrivées avant que Chiévres fût Gouverneur de Charles; & ceux qui avoient été avant luy auprés de ce jeune Prince n'avoient pas manqué de luy repreſenter à toutes occaſions ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçû de ſes deux * Ayeuls, que le Comte d'Angoulême en luy enlevant ſa femme luy avoit fait un tort irreparable. Que cette injure ne pouvoit être ni ſouffert ſans infamie, ni vangée que par le ſang de celuy dont elle venoit. Qu'à la verité le Comte étoit alors indigne de la colere de l'Archiduc puiſqu'il n'étoit encore que Particulier; mais qu'il ne le ſeroit pas toûjours, & que la Monarchie Françoiſe le regardoit en qualité de Succeſſeur préſomptif. Que lorſqu'il en ſeroit Roy il faudroit s'en prendre à luy par la voye des Armes, qui étoit la ſeule établie entre les Souverains lorſqu'ils prétendoient ranger à la raiſon les Perſonnes de leur rang, & qu'en attendant il ſeroit honteux à l'Archiduc d'avoir aucune communication avec luy. Qu'il ne devoit point avoir d'égard à l'exemple de Maximilien ſon Ayeul qui n'avoit témoigné de reſſentiment qu'en parole lorſque le Roy Charles Huit luy avoit enlevé Anne de Bretagne la

* *Maximilien & Ferdinand.*

femme, car ce n'étoit pas faute de courage que Maximilien l'avoit enduré, mais par une impuissance absoluë de se vanger fondée sur ce qu'il étoit encore Fils de famille lorsque l'injure luy avoit été faite. Que l'Empereur Frederic Trois son Pere Prince des plus ménagers qui furent jamais, ne luy avoit voulu donner pour cela ni troupes ni argent; & que les Flamans sujets de son Fils avoient refusé d'entrer dans la querelle d'un Prince qu'ils regardoient comme Etranger puisque sa Femme ne vivoit plus, & qu'il n'étoit que Pere de leur Souverain. Qu'aprés la mort de Frederic lors que Maximilien luy avoit succedé il avoit perdu l'occasion de se vanger par l'apoplexie qui avoit ôté la vie à Charles à l'âge de vingt-huit ans, mais qu'il n'en iroit pas de même ni à l'égard de l'Archiduc, ni à l'égard du Comte d'Angoulême. Que l'Archiduc étoit déja Maître des Païs-Bas. Que ses Sujets l'aimoient assez pour dépenser une partie de leurs biens, & pour répandre leur sang dans la querelle dont il s'agissoit: Qu'il ne manqueroit ni de l'Or d'Espagne, ni des Soldats d'Allemagne; & qu'enfin la complexion du Comte étoit trop robuste pour donner lieu de craindre qu'il ne vint à mourir, avant que l'Archiduc eût tiré de luy la satisfaction qu'il desiroit.

Vers la fin de Philippe de Comines.

Ces discours conformes au genie vindicatif de Charles & réïterez en sa presence en un âge où les fortes impressions que l'on reçoit durent d'ordinaire autant que la vie, avoient produit leur effet & tellement animé l'Archiduc contre le Comte, qu'il s'impatientoit de n'être pas en état d'entrer en lice contre cet adversaire; lorsque Chiévres prévit les facheuses suites qu'une inimitié cultivée avec tant de soin pourroit avoir, & jugea necessaire d'y remedier de bonne heure, quoy qu'il ne doutât pas que l'Empereur & le Roy Catholique luy en sçauroient mauvais gré & qu'il les auroit pour ennemis s'il y réüssissoit.

Il avoit connu autrefois dans les guerres d'Italie

Artus

Artus de Gouffier Seigneur de Boisly Gouverneur du Comte d'Angoulême, & le tenoit pour l'Homme du Royaume le plus digne de la Commission qui luy avoit été donnée. Il étoit persuadé de sa haute probité, & s'en promettoit d'être secondé dans le dessein de former une liaison entre l'Archiduc & le Comte qui procurât à l'un & à l'autre un long repos, & conservât aux Flamans & aux François la Paix dont ils jouïssoient. Il l'en sollicita par des voyes qui ne sont pas connuës : mais il est à croire que ce fut sans engager l'honneur de l'Archiduc, & qu'elles furent si prudentes que ni le Comte ni son Gouverneur n'en eussent pû tirer aucun avantage, en cas que l'accommodement n'eût pas réüssi. Gouffier y apporta de son côté tout ce qui étoit à desirer, & travailla beaucoup à arracher de l'Ame du Comte les impressions dangereuses qui y étoient de l'Archiduc, comme s'il eut été son plus redoutable ennemi, pendant que Chiévres agissoit efficacement de l'autre à l'égard de l'Archiduc en le convainquant par de fortes raisons que les injures des Souverains ne se mesuroient pas comme celle des particuliers, & qu'il ne pouvoit ni ne devoit trouver mauvais que le Comte luy eût fait ce qu'il eût fait au Comte, s'il se fût trouvé en sa place.

Aprés que le ressentiment eut été étouffé d'une part, & que la défiance eut cessé de l'autre, les deux Gouverneurs chercherent une occasion de former entre leurs Princes un commerce de Lettres, qui entretint & augmentât leur bonne intelligence, & prirent la premiere qui se presenta favorable. Le hazard tout pur fit que ce fût du côté de l'Archiduc, & qu'il eût besoin des offices du Comte dans une affaire d'importance. Henry Comte de Nassau qui possedoit dans les Provinces de la Flandre, du Brabant, de Hollande, & de Zelande de beaux restes des biens immenses que ceux de sa Maison y avoient autrefois acquis, s'étoit insinué si avant dans les bonnes graces de l'Archiduc, qu'il eût été son favori si ce Prince eût été d'humeur

d'en avoir, & si pour s'en empêcher il n'eût pris à peu prés les mêmes précautions dont les hommes chastes ont accoûtumé d'user contre les beaux yeux d'une Dame qu'ils craignent d'aimer: Il étoit des études & des divertissemens de son Maître; & Chiévres bien loin de s'y opposer y avoit contribué; parce que ne pensant qu'à mettre auprés de l'Archiduc de jeunes Seigneurs qui ne corrompissent pas les bons sentimens qu'il tâcheroit de luy inspirer, il avoit jugé de Nassau non seulement qu'il étoit de ceux qu'il cherchoit, mais encore qu'il pourroit servir à confirmer l'Archiduc dans les exercices de la vertu, en l'excitant par son exemple à les pratiquer.

C'étoit alors l'usage dans les Païs-Bas de marier fort jeunes les Aînez des Maisons Illustres, & les Parens de Nassau rechercherent pour luy Elisabeth de Chalon Sœur du Prince d'Orange. L'Alliance étoit convenable, & ne devoit point causer d'ombrage, car outre que les Maisons de la France & des Païs-Bas étoient dans l'entiere liberté de se marier ensemble sans que les Souverains y trouvassent à redire, si la Maison de Chalon avoit beaucoup de bien dans le Duché de Bourgogne, elle en avoit davantage dans la Franche-Comté, & passoit à cet égard plus pour Flamande que pour Françoise. Toute la difficulté consistoit à obtenir le consentement du Roy Louïs Douze, sans lequel le Pere d'Elisabeth avoit défendu de la marier; & il y avoit peu d'apparence que sa Majesté l'accordât en faveur de Nassau, puisque la raison d'Etat s'y opposoit. Le Prince Philibert de Chalon Frere d'Elisabeth étoit seul mâle de sa Maison. Il ne promettoit pas une longue vie dans sa jeunesse quoy que depuis il devint fort robuste, & les Politiques regardoient déja sa Sœur comme la plus riche heritiere de l'Europe. Si Nassau l'épousoit c'étoit une homme puissamment établi dans les Païs-Bas, qui ne changeroit pas de Maître aprés que la succession d'Orange seroit ouverte à sa femme, & dépenseroit au service de l'Archi-

l'Archiduc le revenu des belles Terres de la Maiſon de Chalon en France : au lieu que ſi le Roy donnoit à Eliſabeth un Mari François, ces biens ne ſortiroient du Royaume ni pour le revenu, ni pour la proprieté, & le Mari les emploiroit au ſervice de ſa Majeſté. Il faloit donc une forte recommandation auprés d'elle pour l'obliger à ſe relâcher, & Chiévres conſeilla Naſſau de prier l'Archiduc qu'il employât dans cette vûë le credit du Comte d'Angoulême auprés du Roy ſon Beau-pere. L'Archiduc en écrivit obligeamment au Comte ; & ce Prince diſpoſé par Gouffier, répondit à l'Archiduc en même ſtile. Comme il ſe piquoit déja d'une generoſité trop élevée pour le ſiecle où il vivoit, il accorda plus qu'on ne luy avoit demandé, & ſurmonta un obſtacle que Naſſau n'avoit pas prévû. Il ne ſe contenta pas d'obtenir le conſentement de ſa Majeſté, mais de plus il rendit favorable à Naſſau le Prince d'Orange qui luy étoit abſolument contraire, & l'eût toûjours été, ſi le Comte ne s'en fût mêlé. Il y avoit une ancienne coûtume entre les quatre principales Maiſons de Bourgogne, qui étoient celles de Neuchâtel, de Vienne, de Vergy ; & de Chalon, qui revenoient à peu prés à la convention de quelques Maiſons Souveraines d'Allemagne pour leur ſucceſſion reciproque.

La coûtume étoit que lors qu'une des Quatre ſe voyoit en danger de finir, elle ne contractoit d'Alliance qu'avec celle des autres trois qu'elle aimoit le mieux afin que ſes biens y entraſſent. Le Prince d'Orange prétendoit ſuivre de bonne foy l'exemple de ſes Ancêtres. Il y avoit dans la Maiſon de Vienne un jeune Seigneur dont le genie avoit une ſimpatie preſque univerſelle avec le ſien : Il l'aimoit uniquement, & luy deſtinoit ſa Sœur par le même fond d'eſtime qui l'eût porté à le faire ſon heritier, ſi elle fût morte avant luy. Cependant le Comte d'Angoulême le ſçût prier de ſi bonne grace ; & luy fit ſi adroitement connoître le plaiſir qu'il luy feroit en luy donnant lieu

d'obliger l'Archiduc dans une choſe qu'il témoignoit avoir tout à fait à cœur, que le Prince d'Orange ſe fit à ſa conſideration une extrême violence. Il contrevint à la Coûtume dont on a parlé, & negligea le Seigneur de Vienne qu'il traitoit déja de Beau-frere. Il agrea le mariage de ſa Sœur avec Naſſau; & jetta les fondemens dans la grandeur où la Maiſon de celuy-ci s'eſt depuis élevée. L'Archiduc en eut pour le Comte d'Angoulême toute la reconnoiſſance dont Gouffi & Chiévres s'attendoient qu'il fût touché. Il l'en remercia par écrit: Il luy dépêcha de temps en temps des Gentilhommes pour entretenir commerce: Il careſſa extraordinairement ceux que le Comte luy envoyoit à ſon tour; & cette correſpondance n'avoit point encore été rompuë, lorſque le Comte ſucceda à Louis Douze: Mais la parfaite intelligence dont on vient de parler n'étoit pas la principale occupation de Chiévres hors des Païs-Bas.

Il en avoit deux autres qui demandoient de luy des ſoins plus frequens, & luy donnoient plus de chagrin à la moindre irregularité qui s'y commettoit. C'étoit l'amitié des deux Ayeuls de l'Archiduc d'autant plus difficiles à entretenir, que comme ces Princes étoient d'humeur tout à fait oppoſée, il étoit abſolument neceſſaire d'avoir une conduite contraire, & pourtant l'un & l'autre tiroient de cette contrarieté de nouveaux ſujets de ſe plaindre à tous momens du Gouverneur de leur Petit-Fils; car encore que leur antipathie ne pût être plus grande, ils ne laiſſoient pas de vouloir être traitez de même. L'Empereur Maximilien étoit inſatiable d'argent, & prétendoit qu'on luy en trouvât avec la même facilité qu'il le dépenſoit. Le Roy Catholique Ferdinand ménageoit le ſien avec une épargne qui le faiſoit paſſer pour Avare dans l'eſprit de ceux qui ne ſçavoient point qu'il n'en avoit pas le quart de ce qu'il faloit pour l'execution de ſes vaſtes deſſeins. Il n'avoit pas plûtôt apris que la neceſſité de l'Empereur avoit été ſoulagée des deniers des Païs-

Bas,

Bas, qu'il repreſentoit la ſienne à Chiévres, & l'importunoit de la ſoulager. Chiévres n'en étoit pas quitte pour luy remontrer que les revenus des Païs-Bas ne pouvoient ſuffire pour l'Empereur & pour luy, parce qu'alors il ceſſoit à la verité de parler d'argent; mais il demandoit au lieu de cela, que l'Archiduc entrât dans les querelles qu'il avoit à démêler. Ce fut donc à Chiévres de déliberer dans l'impoſſibilité où il ſe voyoit d'être bien avec leurs Majeſtez Imperiale & Catholique en même temps, laquelle des deux amitiez il ſeroit plus important à l'Archiduc que ſon Gouverneur conſervât.

Les raiſons pour l'Empereur étoient que ſi Chiévres ne ſe déterminoit pas à vivre avec luy dans une union trés-étroite, ce Prince qui n'aimoit point à s'embaraſſer l'eſprit des penſées de l'avenir; & qui n'étendoit juſques là ſa prévoyance qu'autant qu'on l'y obligeoit par une utilité preſente, diſcontinûroit inſenſiblement d'entretenir la brigue formée dans l'Empire pour l'élection de ſon Petit-Fils en ſa place, & donneroit occaſion aux Electeurs favorables à la Maiſon d'Autriche de changer de parti lorſqu'ils ſe verroient negligez: Outre que s'il prenoit un jour envie aux François d'attaquer les Païs-Bas, il ſeroit impoſſible au Roy Catholique de leur en empêcher la conquête, & le ſeul Empereur ſeroit capable de la traverſer. Cependant ſi on le negligeoit pour s'attacher ailleurs, il ne le voudroit pas du genie qu'il étoit, facile à ſe dépiter, & plus facile encore à porter dans les dernieres extrêmitez le dépit qu'il avoit une fois conçû; & quand il le voudroit il ne ſeroit plus en l'état de le faire, puiſque les Allemans qui ne le conſideroient pas tant par ſes qualitez perſonnelles que par le profit qu'ils étoient aſſurez de tirer de luy lorſqu'ils étoient aſſez heureux pour ſe trouver à ſa Cour dans les conjonctures qu'il receyoit de l'argent, n'en verroient pas plûtôt la ſource tarie par le retranchement de celuy qui luy venoit regulierement de Flandre, qu'ils

commenceroient à le mépriser, & ne se mettroient plus en peine ni de s'armer pour luy, ni de luy mener des Troupes quand il les en prieroit: Au lieu que si la bourse de son Petit-fils luy étoit ouverte à l'avenir, comme elle avoit été jusques-là, il en arriveroit cette avanture bizare que le vice d'un particulier seroit la vertu de la Maison dont il sortoit. Que la prodigalité de Maximilien deviendroit magnificence dans le dessein de ceux d'Autriche, qu'elle servît à continuer l'Empire dans leur Maison; & que les Allemans s'enrolleroient aussi promptement & monteroient aussi facilement à cheval pour suivre l'Empereur dans les Païs-Bas, qu'ils avoient fait lorsqu'il les avoit sollicitez de l'accompagner dans la guerre contre la République de Venise.

Les raisons qui faisoient dans l'esprit de Chiévres pour le Roy Catholique, étoient que l'Archiduc avoit plus à esperer & plus à craindre de luy sans comparaison que de l'Empereur. L'esperance étoit toute manifeste & fondée sur les Couronnes annexées à celle d'Arragon tant en Espagne qu'en Italie, & sur les Côtes d'Afrique. La crainte étoit plus cachée; mais les sujets n'en étoient ni plus petits, ni moins infaillibles. Ils consistoient en ce que l'Archiduc n'attendoit point à la verité d'autres biens hereditaires de son Ayeul paternel que les Dix Provinces de la Maison d'Autriche: mais ces biens étoient de telle nature qu'ils ne luy pouvoient échaper en aucune maniere, pourvû qu'il survécut son Grand-Pere, & que ce Prince n'en disposeroit jamais à son préjudice, ni par donation, ni par vente, ni par alienation, ni par échange. Les Loix d'Allemagne confirmées par tous les Empereurs qui avoient regné depuis Charles Quatre, & ratifiées dans toutes les Dietes generales qui avoient été depuis convoquées, portoient en termes exprés, *Que les Fiefs Imperiaux appartenoient si certainement à tous les Mâles de la Maison qui les tenoit & en avoit une fois reçû l'investiture, qu'il n'étoit point au pouvoir*

voir du Feudataire d'en frustrer sous quelque cause ou pretexte que ce fût son Fils aîné ou les Enfans mâles de ce Fils aîné pour les donner à ses autres Enfans, ni d'en priver des Cousins paternels pour éloignez qu'ils fussent, pour en gratifier leurs propres Filles. L'usage uniforme & sans interruption avoit parfaitement répondu aux Loix, & il ne s'étoit point trouvé d'exemple qu'elles eussent été violées à cet égard en tout ou en partie.

Il n'en étoit pas ainsi de la succession que l'Archiduc attendoit du Roy Catholique, & il y avoit plus d'un sujet de craindre qu'elle ne luy échapât, quoy qu'elle ne parût pas d'abord moins certaine que celle de l'Empereur. Car en premier lieu Ferdinand avoit assez témoigné son chagrin de ce que ces biens entreroient un jour dans la Maison d'Autriche, en n'oubliant rien de ce qui se pouvoit naturellement pour les en empêcher. Il n'avoit pas agi avec tant de sincerité qu'Elle dans le mariage de son Fils *a* & de sa Fille *b* avec la Fille *c* & le Fils *d* de l'Empereur; & au lieu que Maximilien luy avoit donné une Fille unique, il n'avoit donné à Maximilien pour Philippe d'Autriche que la seconde des quatre Filles qu'il avoit. Il avoit marié l'Aînée en Portugal; & témoigné par une preference si publique aimer mieux que sa succession passât à la posterité d'un Prince dont l'Ayeul paternel étoit bâtard, & la Bisayeule fille d'un Cordonnier Juif, que de ne pas apporter toutes les précautions qui dépendoient de luy pour éloigner davantage son second Gendre * de succeder aux Couronnes de Castille & d'Arragon.

a *Jean d'Arragon Prince d'Espagne.*
b *Jeanne d'Arragon surnommée la Folle.*
c *Marguerite d'Autriche.*
d *L'Archiduc Philippe.*
* *L'Archiduc Philippe.*

Sa prévoyance avoit neanmoins été vaine, & la Femme du Fils de l'Empereur s'étoit trouvée en très-peu de temps héritiere présomptive de tant de Royaumes. Tout autre que le Roy Catholique eût adoré dans une révolution si prompte l'ordre de la Providence divine, & s'y fût entierement soûmis: cependant ce Prince s'y étoit opposé avec une obstination

plus ferme & plus longue que n'avoit été celle de Jonas pour s'exempter d'aller à Ninive. Sa femme n'avoit pas plûtôt été morte qu'il en avoit épousé une autre dans la seule vûë d'en avoir un fils; & parce qu'il approchoit de cinquante ans, & que les desordres de sa jeunesse luy donnoient lieu à cet âge de se défier de sa vigueur, il avoit eu recours à la Medecine, & pris les potions qu'elle jugeoit capables de suppléer à ce defaut. En second lieu le Roy Catholique avoit des Bâtards bien faits; & s'il les préferoit aux enfans de sa fille legitime pour monter sur le Trône, il ne feroit rien de contraire ni à la Coûtume d'Espagne, ni à l'inclination des Espagnols. Il n'étoit pas nouveau dans cette contrée la derniere de l'Europe du côté d'Afrique d'élever à la Royauté des enfans illegitimes à l'exclusion des legitimes; & Ferdinand luy-même descendoit en droite ligne de Henry Second qui étoit bâtard. Il avoit encore dans sa Maison un autre exemple de cette irregularité, puisque son Oncle Alphonse d'Arragon frere aîné de Jean d'Arragon son Pere, mourant sans enfans, avoit par son Testament qui fut executé en ce point, frustré Jean d'Arragon du Royaume de Naples pour le laisser à un bâtard qu'il avoit eu d'une personne de qualité, & nourri dans cette vûë. En troisiéme lieu non seulement le Roy Catholique pouvoit ôter à l'Archiduc l'Arragon & les Couronnes qui en dépendoient; mais encore il pouvoit l'empêcher par la voye dont on va parler, de regner en Castille & dans les Monarchies qui y étoient attachées. La Reine Isabelle Aycule naturelle de ce jeune Prince étoit celle dont il tiroit ses prétentions sur la Castille; & pourtant cette Princesse n'en avoit pas herité sans violence, & sans donner atteinte aux Loix les plus inviolables de la Societé civile. Henry Quatre son Frere Roy de Castille avoit épousé l'Infante de Portugal, & cette Infante étoit durant son mariage avec luy accouchée d'une Fille la plus belle, dit-on, qui nâquit jamais en Espagne. Cette Fille excluoit par les Loix fondamentales

tales de l'Etat ſa Tante de ſucceder à tant de Royaumes, puiſqu'elle étoit plus proche d'un degré, & qu'elle repreſentoit ſon Pere : Cependant la Tante avoit prétendu que ſon Frere étoit impuiſſant ; & que la Fille qu'on luy attribuoit, étoit de ſon Favori Dom Bertram de la Cueva Duc d'Albuquerque. Elle avoit formé ſous cette cauſe ou ſous ce pretexte un puiſſant Parti, & allumé la guerre dans la Caſtille: Mais le Parti de la Fille s'étant trouvé le plus fort, la Tante avoit eu recours à Ferdinand, & s'étoit donnée à luy, ne pouvant par une autre voye l'engager à prendre ſes intêrets contre ceux de ſa niéce. Ferdinand aprés avoir épouſé la Tante, avoit fait paſſer en Caſtille toutes les forces de l'Arragon. Il avoit vaincu ceux qui favoriſoient la Niéce de ſa Femme, & l'avoit dépoüilliée. Il étoit encore en état de reparer le tort qu'il luy avoit fait, de la rappeller en Caſtille où il étoit le Maître, de l'y élever ſur le Trône, & de la marier avec un de ſes Bâtards.

Chiévres fit ſur les raiſons que l'on vient de rapporter toutes les reflexions qu'elles meritoient. Il examina long-temps le préjudice qui arrivoit à l'Archiduc de ne pas entretenir une entiere correſpondance avec ſon Ayeul * maternel: cependant aprés avoir comparé le mal qui viendroit à ce Prince de rompre durant ſa minorité avec la France s'il ſe lioit trop étroitement au Roy Catholique ; avec les maux que le Roy Catholique luy pouvoit faire s'il ne s'uniſſoit pas ſi étroitement avec luy, il trouva le premier tout ſeul plus grand, ſans comparaiſon, que tous les derniers enſemble, & jugea par un reſultat de prudence le plus hardi qui ſoit dans l'Hiſtoire d'Eſpagne, qu'il faloit l'éviter preferablement aux autres. Il tint l'Archiduc uni avec les François & avec les Allemans : Il ſe contenta de ne donner au Roy Catholique ni ſujet ni pretexte de ſe plaindre de luy en particulier ; & l'on verra dans les Livres ſuivans que ſa conduite fut auſſi heureuſe en ce point, qu'elle avoit été judicieuſe.

* *Ferdinand.*

Fin du Premier Livre.

AR-

ARGUMENT DU SECOND LIVRE.

CHIEVRES prend toutes les meſures neceſſaires pour gouverner en paix les Païs-Bas en l'abſence de l'Archiduc Philippe d'Autriche qui étoit allé en Eſpagne recueillir la ſucceſſion des Royaumes de Caſtille arrivée à ſa Femme. Mais l'Archiduc meurt peu de temps aprés avoir été couronné Roy ; & Chiévres eſt établi par la France Tuteur de l'Archiduc Charles Fils aîné de Philippe. Il tâche en vain d'empêcher l'Ayeul maternel de ſon Pupile d'obtenir l'uſufruit de la Caſtille. Il travaille pour le faire donner à l'Empereur Maximilien Ayeul paternel de ce Prince : Mais le Roy Louïs Douze s'y oppoſe contre ſes propres interêts, & augmente par là la Puiſſance du plus dangereux de ſes Ennemis. Manuel Secretaire de Philippe eſt perſecuté par le Roy Ferdinand le Catholique à cauſe qu'il avoit trop bien ſervi ſon Gendre. Manuel ſe refugie en Flandre, & Chiévres l'y reçoit bien dans l'eſperance qu'il empêchera Ferdinand de diſpoſer de la Caſtille à ſa fantaiſie. Mais Ferdinand remuë tant de machines qu'enfin Chiévres eſt forcé d'abandonner la protection de Manuel, & même de le mettre dans une priſon qui dure autant que la Vie de Ferdinand. Le Cardinal Ximenez n'eſt pas mieux traité pour avoir voulu demeurer neutre entre le Beau-pere & le Gendre. Ferdinand luy veut ôter l'Archevêché de Tolede, & le Cardinal a recours à Chiévres qui fait intervenir l'Archiduc ſon Pupile. Il offre à Ximenez une retraite dans les Païs-Bas ; & Ferdinand l'apprehende de ſorte, qu'il laiſſe en paix le Cardinal.

HISTOIRE
DE MONSIEUR
DE CHIEVRES.

LIVRE SECOND.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus conſiderable dans la Monarchie d'Eſpagne durant les années mil cinq cens treize & mil cinq cens quatorze.

POUR comprendre les motifs qu'eut Chiévres de preferer l'Ayeul paternel de Charles d'Autriche ſon Pupile à l'Ayeul maternel, & pour concevoir les avantages que Charles tira de cette preference, il eſt neceſſaire de préſuppoſer que le Roy Catholique Ferdinand qui étoit l'Ayeul maternel dont on parle ici, ne borna pas ſon ambition dans l'Eſpagne aprés qu'il en eût entierement chaſſé les Maures par la Conquête du Royaume de Grenade. Il luy fâcha de ſe voir confiné à l'une des extrêmitez de l'Europe ſans aucune apparence de pouvoir s'y agrandir, puiſqu'il avoit pour barriere les Monts Pirenées; & qu'en traverſant cette chaîne de rochers que la nature ſembloit avoir miſe pour empêcher les deux plus puiſſans Rois de la Chrêtienté de

de se faire la guerre, il trouvoit au de là la France si puissante par l'endroit qu'elle confinoit avec luy, qu'il y avoit bien plus de lieu de craindre qu'Elle ne luy ôtât ses Etats de Biscaye, d'Arragon, & de Catalogne s'il l'attaquoit, qu'il n'y en avoit de conquerir sur elle la Guyenne & le Languedoc.

Il pensa donc à l'affoiblir avant que de l'attaquer; & comme elle avoit un pied dans l'Espagne par l'acquisition que le Roy Trés-Chrêtien Louïs Onze avoit faite des Comtez de Roussillon & de Cerdagne, d'où elle eût pû s'emparer aisément de la Catalogne dont les Places n'étoient point alors fortifiées, il s'appliqua entierement à les recouvrer, & y réüssit par une voye qui n'avoit point encore été pratiquée, les Princes Chrêtiens n'étant pas encore accoûtumez à tromper sous pretexte de Religion.

Louïs Onze avoit acheté de Jean Roy d'Arragon * Pere de Ferdinand les deux Comtez par un Contract d'engagement qui portoit que sa Majesté Trés-Chrêtienne prêteroit sur ces Comtez trois cens mille écus: que l'une & l'autre luy seroient mises en main pour nantissement de la somme: Qu'il seroit libre au Roy d'Arragon de les retirer dans neuf ans à compter du jour du Contract, en rembourssant le principal & les interêts; mais que s'il y manquoit pour quelque cause ou par quelque occasion que ce fût dans le terme préfix, il n'y pourroit plus revenir dans la suite du temps, & la proprieté de Roussillon & de Cerdagne demeureroit à la France. Le Roy d'Arragon laissa passer le terme par une pure impuissance de retirer les Comtez; & Louïs Onze voyant la neuviéme année presque entierement écoulée sans que le Roy d'Arragon eût fait aucune démonstration de luy rendre son argent, observa une formalité, qui n'étoit pas necessaire, & ne servoit qu'à luy donner, ce qui s'appelle en Jurisprudence, *abondance de Droit*.

* *Dans le Contract d'engagement.*

Il fit sommer par un Heraut le Roy d'Arragon de retirer les Comtez; & ce Prince ne l'ayant pas fait, sa Majesté

Majesté Trés-Chrêtienne les réünit à la Monarchie Françoise, & les laissa en mourant au Roy Charles Huit son Fils unique. Il y avoit déja neuf années que Charles en étoit possesseur paisible ; & comme par la Loy de son Etat ce qui avoit été uni dix ans entiers & de suite, n'en pouvoit plus à l'avenir être détaché, le Roussillon & la Cerdagne n'étoient pas moins inalienables que les autres Provinces de France, puisqu'il y avoit trente ans que deux Rois Trés-Chrêtiens en jouïssoient sans contestation. Mais l'ignorance dans laquelle il avoit plû à Loüis Onze que Charles Huit fût élevé étoit si grossiere qu'elle alloit jusqu'à n'avoir aucune connoissance de ses affaires ; & Ferdinand prenant ce jeune Prince par son foible, corrompit, dit-on, à force d'argent Olivier Maillard Religieux de l'Observance son Confesseur. Ce Cordelier representa à Charles que la charité Chrêtienne ne permettoit point aux Fideles de quelque rang qu'ils fussent de profiter du malheur de leur prochain, & que cependant c'étoit là ce qu'avoit fait le feu Roy, & que sa Majesté Trés-Chrêtienne continuoit de faire. Que lorsque Loüis Onze avoit fait sommer le feu Roy d'Arragon de le rembourser de l'argent prêté sur les Comtez de Roussillon & de Cerdagne, il l'avoit trouvé dans l'impossibilité absoluë de le satisfaire, & que nonobstant sa Majesté n'avoit pas laissé d'en tirer tous les avantages permis par le droit des gens : Que le Roy d'Arragon s'étoit alors trouvé embarrassé dans une guerre civile & étrangere toute ensemble, puisque d'un côté le Roy de Castille plus fort que luy sans comparaison étoit entré dans ses Etats à main armée, & d'un autre côté les Catalans s'étoient revoltez : Que sa Majesté Arragonoise étoit morte avant que ces deux affaires eussent été terminées, & que Ferdinand son Fils n'avoit pas été plus en état de retirer les deux Comtez qu'il avoit été contraint d'employer tout son revenu & celuy de la Reine de Castille sa femme pour chasser du Royaume de Grenade

Grenade les Maures Mahometans ; & que par conſequent la preſcription n'avoit pû courir à ſon égard, puiſqu'il étoit occupé à une guerre ſainte : Que ſa Majeſté Trés-Chrêtienne n'en étoit donc pas moins obligée en conſcience à luy remettre les Comtez ; & qu'encore qu'elle fût bien fondée devant les hommes à demander l'argent & les interêts de la ſomme que ſon Predeceſſeur avoit prêtée, Elle ne l'étoit pas devant Dieu puiſque la France avoit tiré des mêmes Comtez plus que ne montoit la ſomme prêtée : Qu'il ne faloit pas non plus faire entrer en déduction la dépenſe que le feu Roy Trés-Chrêtien avoit été contraint de faire en levant une armée de quarante mille hommes ſelon la ſuputation même des Auteurs Eſpagnols, & en l'envoyant dans le Rouſſillon pour remettre ſous ſon obeïſſance la Ville de Perpignan qui s'étoit revoltée : Que la rebellion de cette importante Place ne devoit être imputée, ni au feu Roy d'Arragon qui n'y avoit point eu de part, ni à Ferdinand ſon Fils qui ne l'avoit ni directement ni indirectement appuyée, & qu'ainſi le Rouſſillon & la Cerdagne luy devoient être au plûtôt rendus.

Charles qui n'étoit point aſſez éclairé pour diſtinguer ce qu'il y avoit de vray dans le diſcours de ſon Confeſſeur d'avec ce qu'il y avoit de faux, obeït à ce Pere, mais non pas ſi aveuglement que ce Cordelier prétendoit. Sa Majeſté rendit à la verité les deux Comtez ſans recevoir ni le principal ni les interêts de la ſomme que ſon Pere avoit déboursée, mais elle exigea de Ferdinand en recompenſe deux conditions qui ne luy euſſent pas été moins à charge que le rembourſement, s'il les eût executées d'auſſi bonne foy qu'elles furent ſtipulées dans un Traité * ſolemnel. L'une fut que Ferdinand n'entreroit en aucune ligue offenſive ni défenſive contre la France ; l'autre qu'il ne marieroit ſes quatre Filles ni en Italie, ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni en Flandre, & qu'il ne leur donneroit aucun Mari ſans le conſentement de ſa

* *Dans le dernier Traité de la France pour ces Comtez.*

ſa Majeſté Trés-Chrêtienne ou de ſes Succeſſeurs; mais il ne ſe paſſa pas un an ſans que Ferdinand violât actuellement la premiere condition, & il n'eut pas depuis plus de ſcrupule pour ſe diſpenſer d'obſerver la ſeconde. Il entra ſix mois aprés dans la ligue des Princes d'Italie contre Charles ſon Bien-faiteur, & contribua le plus à luy ravir ſes Conquêtes. Il forma peu de temps aprés le projet de reſſerrer la France du côté de la Picardie, de la Champagne, & de la Bourgogne, comme il la bornoit déja par la Guyenne & par le Languedoc, & penſa à mettre dans ſa Maiſon les Païs-Bas, & les Dix Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche. Cette Maiſon étoit reduite à Maximilien Premier Empereur, à l'Archiduc Philippe, & à l'Archiducheſſe Marguerite, ſes Enfans. L'Archiduc étoit ſi delicat, & avoit fait tant de peine à élever durant ſon enfance, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il vécut aſſez pour laiſſer des Enfans. L'Archiducheſſe au contraire étoit la plus vigoureuſe & la plus enjoüée de ſon ſiecle; & les Medicins ne ſe cachoient pas trop pour dire qu'elle porteroit les riches ſucceſſions de Bourgogne & d'Autriche dans la Maiſon où elle entreroit; outre une trés-grande fecondité dont elle avoit toutes les apparences. Ferdinand ſe fonda là-deſſus pour l'attirer dans ſa Famille, & voici le plan qu'il en dreſſa le plus artificieux & le plus intereſſé tout enſemble qui ſoit dans les Archives d'Eſpagne. Il avoit un Fils & quatre Filles, le Fils ſe nommoit Jean comme ſon Ayeul paternel, l'aînée des Filles s'appelloit Iſabelle, la ſeconde Jeanne, la troiſiéme Marie, & la derniere Catherine. La Loy fondamentale d'Eſpagne donnoit au Fils tous les Royaumes d'Arragon que ſon Pere poſſedoit, & tous les Royaumes de Caſtille que ſa Mere avoit apportez en mariage, ſans que ſes quatre Sœurs y puſſent rien prétendre; & s'il mouroit ſans Enfans, l'aînée de ſes Sœurs devoit entierement recueillir ſa ſucceſſion ſans en faire aucune part à ſes trois Cadetes. Ferdinand vouloit bien

bien que les Etats des Maisons de Bourgogne & d'Autriche entrassent dans la sienne, mais il ne vouloit pas que ses Royaumes & ceux de sa Femme passassent dans une Maison étrangere. L'inconvenient luy en paroissoit terrible, & il crût y remedier en n'offrant à l'Empereur Maximilien que sa seconde Fille pour l'Archiduc, parce qu'autant que la prudence humaine pouvoit s'étendre le Mariage de l'Infant d'Espagne avec l'Archiducheſſe ne seroit pas sterile, & quand par un malheur inconcevable il arriveroit qu'il le fût, celuy de l'Aînée des Infantes d'Espagne destinée à épouser Manuel Roy de Portugal ne le seroit pas, & par consequent si la succession de Ferdinand & d'Isabelle sortoit de la Maison d'Arragon, elle ne sortiroit pas de l'Espagne qui seroit par là presque réünie sous une seule Monarchie. Sa Majesté Catholique fit donc parler à l'Empereur d'une double Alliance avec cette disproportion, que son Fils unique épousât la Fille unique de sa Majesté Imperiale, & que neanmoins le Fils unique de sa Majesté Imperiale n'épousât que la seconde de ses Filles. La proposition étoit ridicule d'elle-méme puisqu'elle alloit directement contre la bien-séance, l'avantage n'étant pas égal des deux côtez, rien ne pressant encore Maximilien de marier ses Enfans : Cependant elle fut acceptée par une disposition extraordinaire de la Providence divine qui prétendoit agrandir la Maison d'Autriche par des voyes inconnuës à Maximilien & à Ferdinand. L'empereur crût avoir dans sa double Alliance avec le Roy Catholique telle qu'on vient de la rapporter, un interest present qu'il ne trouveroit point ailleurs ; & qui fut assez efficace pour le déterminer.

On a déja parlé de sa passion pour l'argent, & de son incompatibilité avec luy. Il étoit assuré de tirer trois sommes considerables des Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche & de celles des Païs-Bas en concluant les deux Mariages. Les deux premieres sommes luy devoient être données pour le present des

nôces

nôces de l'Archiduc & de l'Archiducheſſe, & la derniere pour la dot de cette Archiducheſſe. Il profitoit de toutes ſans en rien débourſer, puiſque dans l'affaire dont il s'agiſſoit la dot des deux Princeſſes iroit l'une pour l'autre, & que d'ailleurs il n'y avoit preſque point de dépenſe à faire pour luy, la Cour d'Eſpagne étant alors trés-peu magnifique: au lieu que ſi l'Empereur établiſſoit ſon Fils & ſa Fille dans quelque autre Maiſon de l'Europe, premierement il n'y trouveroit pas une double Alliance à faire, & de plus il n'entreroit rien dans ſes coffres de ce que les Flamans & les Auſtrichiens donneroient à leurs jeunes Princes. En ſecond lieu les frais des nôces ne ſeroient point épargnez, & l'Empereur n'auroit point de pretexte pour s'en garantir.

Les Sujets de ſa Majeſté Imperiale & de l'Archiduc n'agirent pas à la verité dans une vûë ſi intereſſée, mais une conſideration d'honneur leur inſpira les mêmes ſentimens. La Princeſſe Iſabelle aînée des Infantes d'Eſpagne avoit été mariée fort jeune avec Alphonſe Infant de Portugal. Elle n'avoit pas encore dix-huit ans lorſqu'elle étoit devenuë veuve; mais cela n'empêchoit pas les Flamans & ceux d'Autriche de trouver qu'il n'étoit pas de la bien-ſéance que l'Archiduc Philippe qui devoit être leur Souverain, ſe contentât des reſtes de l'Infant de Portugal: Ils ſçavoient de plus que cet Infant avoit eu pour Ayeul paternel un Bâtard Fils d'une Concubine Juive, & comme les Peuples de la Baſſe Allemagne conſpiroient avec ceux de la Haute à ne pas ſouffrir que leurs Princes s'alliaſſent dans des Maiſons & avec des Perſonnes où il y auroit eu la moindre tache, quand Maximilien eût voulu avoir pour ſon Fils l'Infante aînée d'Eſpagne, ſes propres Sujets, & ceux de ſon Fils s'y fuſſent univerſellement oppoſez. Les Princes d'Allemagne n'euſſent pas plus volontiers ſouffert qu'il eût introduit dans l'Empire le pernicieux exemple de ſe meſallier, & Maximilien ſe fût attiré des affaires qu'il

n'eût

n'eût pû terminer. Ainſi la propoſition du Roy Catholique fut acceptée ſans difficulté, & l'on réſolut les deux Mariages. Il n'y eut rien de particulier dans les Contracts qui en furent dreſſez, excepté que Chiévres en eût le ſoin, & la dot des deux Epouſes auſſi bien que leur Doüaire fut trés-mediocre. Le Roy de France Charles Huit ſe plaignit en vain de l'infraction de ſon Traité * avec Ferdinand; & la réponſe que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne Ayala luy fit là-deſſus, ſembloit ajoûter la raillerie à l'injure. Il ſoûtint que le Roy Catholique ſon Maître avoit été libre de diſpoſer de ſon Fils & de ſa Fille; & que le Traité dont on parloit n'avoit pû luy lier les mains, puiſqu'il étoit contre les bonnes mœurs auſſi bien que contre le droit des gens; & que comme on ne trouveroit pas mauvais en Eſpagne que le Roy Trés-Chrêtien ſe fût diſpenſé d'une telle obligation ſi elle luy eût été impoſée, ſa Majeſté Trés-Chrêtienne ne devoit pas non plus trouver étrange que le Roy Catholique en eût uſé de la ſorte.

* *Dans les contrats entre Eſpagne & Autriche.*

Les deux Mariages s'achéverent preſque en même temps, mais ils ne furent également heureux ni dans leur commencement ni dans leurs ſuites. On remarquera dans la Vie de Louïs Onze que par le dernier Traité de ce Prince avec Maximilien, on étoit convenu que l'Archiducheſſe Marguerite au ſortir du berceau épouſeroit le Dauphin de France qui fut Charles Huit: Qu'elle luy apporteroit pour ſa dot les Comtez de Bourgogne & d'Artois; & qu'afin qu'il ne fût au pouvoir ni du Pere de la Princeſſe, ni des Flamans de rompre leur Mariage avant qu'elle fût en âge de le conſommer, elle ſeroit immediatement aprés la ſignature du Traité confiée aux Ambaſſadeurs de France qui l'emmeneroient en la Cour du Roy Trés-Chrêtien, où elle ſeroit élevée avec le Dauphin en attendant que l'un & l'autre fuſſent en état de vivre enſemble. Le Traité avoit été preſque entierement executé de bonne foy; & il y a des Memoires qui portent

que

que non ſeulement l'Archiducheſſe avoit été élevée auprés du Dauphin, mais que de plus les ceremonies de leur Mariage avoient été faites, & qu'il n'y manquoit que la conſommation lorſqu'il fut rompu par cet évenement.

Maximilien Pere de la Princeſſe épouſa en ſecondes nôces par Procureur l'Heritiere de Bretagne; & ſe rendit par là d'autant plus formidable aux François, que ſes premieres nôces avec l'Heritiere de Bourgogne avoient apporté les Dix-ſept Provinces de Flandre & la Franche-Comté dans ſa Maiſon. Ils n'y trouverent point d'autre remede que d'obliger Charles Huit à le prévenir en épouſant en Perſonne la même Heritiere de Bretagne, & l'Archiducheſſe fut renvoyée à ſon Pere qui la maria, comme l'on a déja dit, avec l'Infant d'Eſpagne. Les Ceremonies en furent faites à Gand au mois de Février mil quatre cens quatre-vingt dix-ſept & la Princeſſe s'embarqua immediatement aprés à Fleſſingue ſur le Vaiſſeau Amiral de la Flotte deſtinée pour la porter, & l'eſcorter en Eſpagne : mais elle ne fut pas plûtôt en haute Mer, qu'elle eut lieu de prévoir que ſon ſecond Mariage ne ſeroit pas plus heureux qu'avoit été le premier. Elle fut battuë d'une tempête qui s'augmentant toûjours ſurmonta l'adreſſe des Matelots, & l'experience des Pilotes. Les uns & les autres furent également perſuadez qu'ils ne pouvoient éviter de perir, & en avertirent les Paſſagers autant par la frayeur mortelle qui paroiſſoit ſur leurs viſages, que par leurs diſcours. La ſeule Archiducheſſe demeura ſans émotion à cette triſte nouvelle, & craignit d'autant moins de perdre la vie, qu'elle avoit plus d'intereſt que les autres à la conſerver. Elle fût même capable dans un ſi triſte moment d'une penſée de gayeté qui ſembloit ne devoir frapper qu'une imagination dégagée de toutes ſortes d'idées ennuyeuſes. Elle fit une reflexion enjoüée ſur la bizarrerie de ſes avantures. Elle ſuppoſa qu'il n'en fût jamais arrivé de ſemblables dans le monde,

monde, & leur singularité luy parût meriter qu'il en fût instruit. Elle crût qu'il ne s'étoit point encore vû qu'une Femme deux fois mariée fût morte Pucelle, & ce fût pour en informer la posterité qu'elle se servit des précautions suivantes. Il luy prît envie de travailler elle-même à son Epitaphe, & d'y exprimer en deux Vers ce qu'il y avoit eu de plus rare dans sa vie. Elle étoit née avec beaucoup de disposition à la Poësie, & elle composa un Distique sur le champ. Les Manuscrits en rapportent diversement les paroles, quoy qu'ils conviennent dans le sens, & il est bon de les transcrire ici dans la forme qu'on les a trouvez. Les Manuscrits Espagnols portent:

Cy gît Margote, Noble Damoiselle,
Deux fois mariée, morte Pucelle.

Et les Manuscrits Flamans.

Cy gît Margot la gente Damoiselle,
Qu'eut deux maris, & si mourut Pucelle.

Il ne suffisoit pas à l'Archiducheſſe d'avoir dressé son Epitaphe, si elle n'empêchoit que l'eau où elle s'attendoit d'être suffoquée, ne gâtât le papier sur lequel elle l'avoit écrit, & elle prit de la toille cirée pour l'enveloper. Il faloit de plus interesser ceux du rivage où la Mer pousseroit son Corps & son Epitaphe à donner sepulture à l'un, & à faire graver l'autre; & l'Archiducheſſe tira de la Boëte de ses Pierreries le Diamant du plus grand prix, & l'envelopa dans le papier. Enfin il s'agissoit d'éviter que ce papier ne fût separé du corps, & l'Archiducheſſe lia fortement à son bras gauche la toille cirée où étoient le Diamant & les Vers. Elle attendit en cette posture sans s'étonner & sans changer de visage que le Vaisseau coulât bas; mais sa derniere heure n'étoit pas encore venuë, & le Vaisseau qui la portoit aprés avoir été long-temps

le

le joüet des vents, échoüa à la côte de Saint André en Galice. Elle alla delà par terre à Burgos où les Rois Catholiques faiſoient alors leur reſidence. Ses nôces avec l'Infant d'Eſpagne y furent achevées ; & ſa groſſeſſe qui parût quelque temps aprés, renouvella la joye de la Cour : mais ce ne fuſt que pour cinq ou ſix mois, car l'Infant eut dans la Ville de Salamanque une maladie dont il mourut le vingt-quatre Octobre de la même année mil quatre cens quatre-vingt dix-ſept.

On avoit eu la prévoyance d'en celer le commencement & le progrés à ſa Femme, mais on n'eût pas la même précaution pour la fin. Au lieu de la diſpoſer peu à peu à recevoir une ſi étrange nouvelle, & de ne luy apprendre que par degrez que ſon jeune Epoux étoit expiré, on luy dit tout d'un coup & nettement qu'elle étoit Veuve. On ne ſçait pas préciſément qui fut la Perſonne aſſez imprudente pour luy donner à contre-temps un tel avis, parce qu'elle ne le voulut jamais découvrir de crainte qu'on ne l'en punit avec trop de ſeverité. Mais il eſt conſtant que le malheur de ſon ſecond Veuvage * rappella dans ſon idée l'injure qu'elle avoit reçûë lorſque Charles Huit l'avoit repudiée, & que la double douleur qu'elle eut, la penetra avec tant de violence, qu'elle accoucha avant terme d'une Fille morte. Le Roy Catholique Ferdinand ſupporta la perte de ſon Fils unique arrivée à l'âge de dix-neuf ans trois mois & ſix jours avec une fermeté d'ame qui donna occaſion à ceux qui ne l'aimoient pas de le ſoupçonner d'inſenſibilité. Il étoit perſuadé par une longue experience que l'eſprit de la Reine Iſabelle ſa Femme n'étoit pas moins fort que le ſien ; cependant il ſuppoſa qu'elle n'apprendroit pas ſans mourir, la mort de leur Fils, ſi on commettoit en l'en informant la même faute qui venoit de cauſer l'accouchement de leur Belle-fille avant terme, il y pourvût par une voye qui luy réüſſit. Il n'avoit point d'autre Philoſophie que la naturelle, & la douleur violente dont il étoit alors ſaiſi étoit la premiere

* *Dans le Panegirique Latin de cette Princeſſe.*

de cette ſorte qu'il eût euë : cependant il ne laiſſa pas de concevoir qu'encore que l'on n'annonçât à la Reine Catholique que de fois à autre, & comme par degrez la mort de l'Infant, tous les lenitifs dont on pourroit uſer en ce cas n'empêcheroient point que la tendreſſe d'une Mere bleſſée autant qu'elle pouvoit l'être par un accident ſi ſurprenant, ne produisît dans le corps où elle ſe trouveroit une revolution generale, qui mettant l'ame hors d'état d'y exercer ſes principales fonctions, la contraindroit de l'abandonner. Le Roy Catholique conſidera au contraire que ſi cette ame étoit capable de deux paſſions exceſſives qui ſe ſuccedaſſent l'une à l'autre en trés-peu de temps, elle ne le ſeroit pas d'une troiſiéme, parce que l'impreſſion qu'elles auroient faites ſur le corps, & l'extrême violence qu'il auroit falu que ce corps ſe fit pour les ſupporter, auroient épuiſé tant d'eſprits qu'il n'en reſteroit plus aſſez pour une application nouvelle d'auſſi grande étenduë. Enfin la reflexion de ce Prince alla juſqu'à juger que ſi les fonctions de l'Ame s'affoibliſſoient dans trois exercices violens qui fuſſent de même force, elles s'affoibliroient bien davantage lorſque ſes exercices ſeroient non ſeulement differens, mais encore contraires, parce que la diſtance ſeroit alors plus grande, & les obſtacles deviendroient plus difficiles à ſurmonter. Ferdinand conclut de ces trois principes, que pour empêcher la Reine Iſabelle d'expirer en apprenant la mort de ſon Fils, il faloit d'abord luy cauſer une extrême douleur ſur un faux ſujet : Qu'enſuite il faloit la faire paſſer de l'extrémité de la triſteſſe à celle de la joye en expoſant à ſes yeux ce qu'elle croiroit avoir perdu, & en luy donnant par là la plus agreable & la plus prompte conſolation qu'elle pût recevoir : qu'en dernier lieu la Perſonne qui luy étoit plus chere aprés ce Fils viendroit luy dire que Dieu en avoit diſpoſé, & corrigeroit l'amertume de cette novelle par tant de raiſons & d'exemples, qu'il n'arriveroit rien d'extraordinaire

traordinaire dans la douleur qu'elle exciteroit.

Ainſi le Roy Catholique ayant pris de ſi juſtes meſures que ſa femme ne pouvoit être informée que par luy de la mort de l'Infant, il luy fit dire par des Gens dignes de foy que le Roy ſon mari venoit d'expirer de mort ſubite. Elle le crût d'autant plus aiſément qu'il avoit preſque toutes les marques des perſonnes ſujettes à cet inconvenient. Elle s'en affligea autant qu'Elle devoit, & on la laiſſa environ une heure dans cet état. Ses premiers tranſports de triſteſſe étoient à peine paſſez lorſque Ferdinand qu'elle ne s'attendoit plus de revoir, parût tout d'un coup à ſes yeux. La joye qu'elle en eut fut telle, qu'elle ne luy permit ; ni de ſe plaindre de la ſupercherie qu'on luy avoit faite, ni de s'en prendre à ceux qui l'avoient trompée. Son Mari la laiſſa dans la joye auſſi long-temps à peu prés qu'elle avoit été dans la triſteſſe, & luy apprit en ſuite avec des adouciſſemens fort étudiez qu'ils n'avoient plus de Fils. Elle en fuſt émûë à la verité, mais non pas tant qu'elle l'eût été dans une autre conjoncture, & ſon eſprit ſe trouva quelques jours aprés aſſez dégagé pour vacquer aux affaires d'Etat.

La plus importante étoit d'empêcher que les ſucceſſions de Caſtille & d'Arragon ne paſſaſſent dans une Maiſon qui ne fût pas Eſpagnole, & comme leurs Majeſtez Catholiques ne le pouvoient aprés la mort de leur Fils unique qu'en remariant leur Fille aînée en Portugal, Elles avoient témoigné à Manuel qui venoit de monter ſur le Trône de ce Royaume, que s'il la recherchoit en mariage, Elle luy ſeroit accordée. Manuel avoit trop d'ambition pour refuſer le Patti qui ſe preſentoit ; & comme il penſoit alors à la Conquête des Indes, & qu'il prévoyoit la facilité que l'Alliance des Rois Catholiques luy apporteroit dans l'execution de ce deſſein, il negligea dans la ſeule vûë de hâter ſes nôces ; les formalitez accoûtumées dans les Alliances des Rois : il ne prit aucune précaution pour aller en Caſtille : Il parût à la Cour des Rois

Catholiques plûtôt qu'on ne l'y attendoit ; & y épousa l'Infante Isabelle avec une extrême joye des Espagnols passionnez pour la grandeur de leur Patrie, qui voyoient toutes leurs Monarchies réünies en une, excepté celle de Navarre. Les nouveaux mariez furent reconnus pour heritiers necessaires * de la Castille & présomptifs de l'Arragon, & Ferdinand eut tant de peur que la Maison d'Autriche où sa seconde Fille étoit entrée n'y prétendît quelque part, qu'il obligea la Reine sa Femme à convoquer au plûtôt les Etats de Castille dans la Ville de Tolede, où la Reine de Portugal reçût le serment de tous les Députez. Il assembla immédiatement aprés les Etats d'Arragon à Sarragosse, & l'on y fit la même ceremonie. La joye des Peuples y redoubla par la grosseſſe de la Reine de Portugal, qui parût avant qu'ils fussent congediez. Les Rois Catholiques apprehenderent, qu'il ne luy arrivât quelque inconvenient si elle accompagnoit le Roy son Mari qui s'en retournoit en Portugal, & ne voulurent pas permettre, qu'elle sortît de Sarragasse avant ses couches. Ils aimerent mieux y demeurer avec elle pour la divertir en attendant qu'elle leur donnât un heritier, & les Nations Castillannes & Portugaises surmonterent cependant l'antipathie qui duroit entr'elles depuis tant de Siecles, pour ne penser qu'aux Jeux, aux Danses, aux Tournois, & aux Courses de Bague. L'esperance presque certaine d'être un jour unies y contribua beaucoup ; mais il ne s'est presque jamais vû de semblables festes, où la fin ait répondu au commencement. La Reine de Portugal n'avoit point eu d'Enfans de l'Infant Alphonse son premier Mari : Elle avoit déja vingt-huit ans à sa premiere couche : les Medecins assurent que le travail augmente dans cette rencontre à proportion que la femme qui accouche la premiere fois est avancée en âge ; & ces trois raisons jointes à une quatriéme que la pudeur oblige à supprimer, firent que sa Majesté Portugaise ne pût être Mere qu'aux dépens de sa pro-

* *Dans Caramuel.*

pre

pre vie. Elle accoucha à terme,& d'un Fils ; mais elle en mourut, & toute l'eſperance des Rois Catholiques fuſt reduite à leur Petit fils, qui fuſt baptiſé ſous le nom de Michel. Son Ayeul & ſon Ayeule le firent reconnoître par les Etats de Caſtille & d'Arragon ; mais il avoit ſi peu de ſanté, que les Eſpagnols commencerent à regarder l'Archiducheſſe des Païs-Bas & Philippe d'Autriche ſon Mari en qualité d'heritiers préſomptifs de leur Monarchie. La Reine Catholique en fuſt ſi perſuadée que lorſqu'elle apprit que l'Archiducheſſe étoit accouchée le vingt-quatriéme Février mil cinq cens, d'un Fils, qui fut depuis l'Archiduc Charles dont Chiévres étoit Gouverneur, elle appliqua ſur le champ & par un eſprit de prophetie à la naiſſance de ce Prince ces paroles des Actes des Apôtres, *le ſort eſt tombé ſur Mathias*, faiſant alluſion au Saint dont l'Egliſe celebroit ce jour-là la Fête pour ſignifier que l'Enfant venoit au monde dans une conjoncture ſi favorable, qu'il ſuccederoit à ſes Couronnes auſſi bien qu'à celles de ſon Mari. L'évenement ſuivit de prés la prédiction ; & Charles n'avoit pas encore cinq mois accomplis, lorſque l'Infant Michel mourut le vingtiéme Juillet de la même année à l'âge de deux ans. Le regret qu'en eurent les Rois Catholiques ne fut pas égal, quoiqu'il fuſt trés-grand des deux côtez, parce que la Reine Iſabelle ſe voyant reduite à la neceſſité que ſa ſucceſſion paſsât dans une Maiſon Allemande, ſe ſoûmit aſſez promptement aux ordres de la Providence divine, & écrivit de ſa propre main aux Archiducs de paſſer en diligence dans la Caſtille pour y recevoir le ſerment des Peuples en qualité d'heritiers neceſſaires, puiſqu'elle n'étoit plus en âge d'avoir des Fils.

Le Roy Ferdinand au contraire qui avoit ſeize ans moins que ſa Femme eſperoit la ſurvivre, ſe remarier, & avoir d'un ſecond lit des Enfans mâles qui excluroient l'Archiducheſſe de ſa ſucceſſion. Il differa

ſur ce principe autant qu'il pût de la demander de venir en Eſpagne, & ne le fit qu'à l'extrêmité lorſque ſa femme luy declara qu'elle vouloit abſolument voir ſa Fille aînée reconnuë par les Etats de Caſtille. L'union formée entre cette Monarchie & celle d'Arragon exigeoit que la reconnoiſſance ſe fit dans la Ville Capitale *a* de l'Arragon immediatement aprés qu'elle auroit été faite dans la Ville Capitale *b* de Caſtille ; & le Roy Catholique qui par des raiſons que l'on rapportera bien-tôt ne vouloit pas la rompre, conſentit enfin à ce que ſa Femme deſiroit.

a Sarragoſſe.
b Burgos.

Les Archiducs traverſerent la France & arriverent en Eſpagne à la fin du mois de Février mil cinq cens deux. Ils furent tout à fait bien reçûs de la Reine Catholique, mais l'accueil fût moins ſincere du côté du Roy. Le pretexte de ce Prince pour couvrir ſa froideur fut, que l'Archiduc ſon Gendre ramenoit à la Cour d'Eſpagne un homme qui ne luy plaiſoit pas. C'étoit le fameux Jean Manuel dont il ſera parlé fort au long dans la ſuite de cet Ouvrage. Sa naiſſance n'étoit point illuſtre ; & il ne devoit qu'à la vivacité de ſon eſprit & au talent extraordinaire qu'il avoit d'écrire bien & vîte, le choix que Ferdinand avoit autrefois fait de luy pour ſon Secretaire des dépêches qui demandoient une prompte expedition. Il n'avoit pas ſervi long-temps en cette qualité ſans donner à connoître qu'il étoit capable de quelque choſe de plus, & ſon Maître l'avoit envoyé en Ambaſſade en Allemagne à la Cour de l'Empereur Maximilien où il avoit conclu la double Alliance des deux Enfans de ſa Majeſté Imperiale avec deux des Enfans des Rois Catholiques. Il étoit en ſuite paſſé avec le même caractere aux * Païs-Bas où il avoit ménagé avec tant d'adreſſe l'eſprit de l'Archiduc, qu'il étoit devenu ſon Favori. Ce ſuccés luy avoit inſpiré la penſée de ſe donner à ce jeune Prince immediatement aprés la mort de l'Infant Michel. Il en avoit demandé la permiſſion à la Reine Iſabelle ſa Souveraine qui n'avoit

** Dans les cauſes du Ban de Manuel.*

voit pas crû le devoir refuſer, parce qu'il luy étoit avantageux en plus d'une maniere qu'il y eût un Caſtillan habille auprés de celuy qui devoit aprés ſa mort regner en Caſtille. Mais Ferdinand qui commençoit alors à diſtinguer ſes interêts d'avec ceux de ſa Femme ne trouva pas bon qu'un homme qui ſçavoit ſes ſecrets, & qui d'ailleurs étoit né ſujet de la Reine Catholique, eût l'entiere confiance des heritiers de cette Princeſſe, ſur ce qu'il prévit que le deſir de Gouverner dans ſon Païs auſſi bien qu'en Flandres le porteroit immediatement aprés la mort d'Iſabelle à perſuader les Archiducs, de ne pas attendre que leur Beau-pere fût expiré pour s'aller mettre en poſſeſſion de la Caſtille. Il n'oublia rien dans cette vûë de ce qui pouvoit engager la Reine à rappeller de Flandres Manuel; mais la Reine s'obſtina à vouloir qu'il y demeurât, & Manuel de ſon côté ne negligea rien de ce qui ſervoit à rendre ſon ſejour neceſſaire à la Cour des Archiducs. Il s'y comporta tout à fait au gré de ſa Souveraine; & Ferdinand en conçût pour luy une averſion qui augmenta juſqu'à ne pouvoir plus diſſimuler le dépit qu'il en recevoit. Il le témoigna en pluſieurs rencontres; & Manuel qui regardoit l'inimitié de ce Prince comme un torrent qui ne ſeroit pas de longue durée, & qui ne ſe déborderoit point ſi on ne s'ingeroit de l'arrêter, feignit de n'y pas prendre garde. Il s'attacha ſeulement à faire connoître à l'Archiduc dans les treize mois que ce Prince demeura en Eſpagne, les Grands de Caſtille & d'Arragon qu'il pouvoit attacher à ſa Perſonne préferablement à celle de ſon Beau-pere, & à luy enſeigner les moyens de les gagner.

L'Archiduc avoit tout ce qui étoit neceſſaire pour profiter des avis de Manuel. Il étoit le plus affable Prince de ſon ſiecle, & avoit accoûtumé de careſſer preſque également tous les Flamans qui avoient l'honneur de l'approcher de quelque condition qu'ils fuſſent: cependant il ne ſe familiariſa jamais juſqu'à

ſe rendre par là mepriſable à la haute Nobleſſe d'Eſpagne, & ne s'abaiſſa aſſez dans aucune rencontre pour perdre la gravité qui eſt la vertu dont elle fait plus d'eſtime. Le temperament qu'il apporta dans ſes careſſes n'empêcha pas qu'elles n'euſſent tout le ſuccés qu'il en attendoit, & que ceux qui en avoient été honorez ne préferaſſent ſa domination à celle de Ferdinand. Et de fait il ſortit d'Eſpagne ſi generallement aimé, qu'il ne fut plus depuis au pouvoir de ſon Beau-pere de le décrediter, lorſqu'il en eut la volonté.

Ferdinand ne l'y ſouffrit que le moins qu'il pût; & quoique l'Archiducheſſe eût accouché dans la Ville d'Alcala d'un ſecond Fils qui fut depuis Ferdinand Premier Empereur, on n'attendit pas qu'elle fuſt relevée pour donner à ſon Mari la ſatisfaction de s'en retourner avec elle. On voulut qu'il s'en allât auparavant; & le pretexte que l'on prit pour le renvoyer d'une maniere ſi précipitée, fut la Commiſſion dont on le chargea de negocier à Blois où étoit le Roi Louïs Douze, un accommodement ſur la broüillerie ſurvenuë entre les François & les Eſpagnols pour le partage du Royaume de Naples. L'Archiduc comme on a dit dans le Livre precedent negocia en galant homme, & prit tout le ſoin qu'il devoit d'une affaire qui le regardoit de bien prés; puiſqu'il étoit déja aſſuré d'en profiter.

Dés qu'il eut remis le pied en France ſa Majeſté Trés-Chrêtienne & luy diſputerent de generoſité. Elle envoya en Flandre huit des principaux Seigneurs de ſa Cour pour y ſervir d'Otages qu'il ne ſeroit fait aucun tort à l'Archiduc durant ſon paſſage; & l'Archiduc pour témoigner une entiere confiance à la parole du Roy, écrivit en Flandre que l'on renvoyât les Otages. L'accommodement entre les deux Nations fut conclu & ſigné; mais Ferdinand deſavoüa ſon Gendre, & luy fit par là un affront qui dans les maximes du monde étoit trop grand & trop public pour être pardonné. Ferdinand eut beau repreſenter par

ſes

ſes Emiſſaires à l'Archiduc que ce ſeroit luy qui tireroit preſque tout le fruit de l'infidelité qu'il y avoit dans l'action dont il ſe plaignoit, & qu'il en auroit le Royaume de Naples tout entier. L'Archiduc ne s'en offenſa pas moins; & Manuel le trouvant dans cette diſpoſition ne contribua pas peu, dit-on, à l'y retenir, aſsûré de ſe rendre neceſſaire à ſon Maître tant qu'elle dureroit.

Il n'y eut plus d'autre commerce entre le Beau-pere & le Gendre que celuy qui ne s'étoit pû rompre avec bien-ſéance; & l'Archiduc pour s'unir plus étroitement avec le Roy Trés-Chrêtien contre le Roy Catholique, convint juſqu'à trois fois du mariage de ſon Fils aîné avec Claude de France Fille aînée de ſa Majeſté: Mais les Alliances les mieux concertées par écrit ne ſont pas celles qui réüſſiſſent le plus ſouvent. La mort de la Reine Catholique Iſabelle arrivée le dix-ſept de Novembre mil cinq cens quatre fut la cauſe ou le prétexte de l'inexecution des trois contracts de mariage; & Ferdinand tout habile qu'il étoit, ne pût parer un coup ſi deſavantageux pour luy, & ſi favorable à ſon Gendre. * Il ſe trouva à la verité un Teſtament d'Iſabelle qui ordonnoit que le Roy ſon Mari auroit durant ſa vie l'uſufruit des Royaumes de Caſtille: mais le Teſtament n'eut pas plûtôt été examiné, que les Courtiſans & les Juriſconſultes s'accorderent à le ſoupçonner de fauſſeté. L'Archiduc qui vouloit regner & s'en voyoit exclus pour long-temps & peut-être pour toute ſa vie par un acte ſi peu conforme à la tendreſſe maternelle, n'y eut aucun égard; & certes il étoit difficile de croire qu'il eût été dicté & ſigné par la Reine Iſabelle de l'humeur qu'elle avoit été toute ſa vie à l'égard du Roy ſon Mari, car il étoit arrivé à cette Princeſſe ce qui n'eſt que trop ordinaire aux femmes qui par un principe de Politique épouſent des maris plus jeunes de la moitié qu'elles. Quand Ferdinand & Iſabelle ſe marierent, Ferdinand n'avoit que ſeize ans, & Iſabelle en avoit trente-deux.

* *Dans le Teſtament de la Reine Iſabelle.*

Sa jalousie pour Ferdinand avoit parû peu de temps aprés ses nôces, & l'on doit ajoûter ici pour l'excuser, que ce n'avoit pas été sans cause. Ferdinand n'avoit pas laissé de la mépriser, ni de cesser trés-souvent de luy être fidele quoi qu'elle fût trés-belle, & que d'ailleurs il n'y eut jamais eu de Personne plus scrupuleuse qu'elle en ce qui regardoit la chasteté. Il avoit aimé d'autres Dames dont il eut l'Archevêque de Sarragosse, Dom Alphonse d'Arragon, & d'autres Bâtards, qui seront plus commodement nommez en un autre lieu de cette Histoire. Isabelle n'en avoit pas fait plus mauvais ménage avec luy: mais les injures de cette nature qui se supportent avec plus de patience, ne sont pas celles qui font le moins d'impression dans les esprits, & qui s'en effacent le plûtôt. Si Isabelle avoit eu le pouvoir sur elle de dissimuler durant toute sa vie les égaremens de son mary, il n'est pas vrayssemblable qu'elle eût voulu l'en recompenser en mourant, c'est à dire dans la conjoncture qu'il n'étoit plus temps de feindre, & qu'elle n'avoit plus de mesures à garder avec luy; ni qu'elle eût ôté à sa Fille aînée la jouïssance du Royaume de Castille, que la nature, la Loy, la raison, & la Coûtume d'Espagne luy donnoient, pour la laisser à un mary volage qui ne manqueroit pas de passer aussi-tôt qu'il seroit veuf à de secondes nôces; ni d'employer toutes sortes de moyens non seulement pour assurer aux Enfans qui naîtroient de son second lit les Couronnes d'Arragon, mais encore pour leur procurer s'il étoit possible les Royaumes de Castille au préjudice de ses Enfans du premier lit.

Isabelle avoit occasion de le craindre, puisque le Pere & la Mere de Ferdinand en avoient autant fait en sa faveur; & que le malheureux Charles Prince de Vianne Fils de la premiere femme du Roy Jean d'Arragon avoit été empoisonné pour faire place au même Ferdinand qui n'étoit Fils que de la seconde. Quoy qu'il en soit l'Archiduc ne se laissa point amu-

ser

ſer par les Courriers que ſon Beau-pere luy dépêcha pour l'arrêter en Flandre, ſous prétexte qu'il en pourroit arriver du mal à l'Archiducheſſe ſa femme prête d'accoucher d'une Fille qui fut Marie Reine de Hongrie. Il n'en partit pas moins avec elle au mois de Janvier mil cinq cens ſept pour l'Eſpagne, & il n'en ſurvint point d'inconvenient à la nouvelle Reine de Caſtille.

On laiſſa Chiévres pour Gouverneur dans les Païs-Bas, & Manuel accompagna l'Archiduc. Ferdinand fut ſi mal informé du chemin que tenoient ſa Fille & ſon Gendre, qu'il alla les attendre à l'une des extrêmitez de la Caſtille pendant qu'ils deſcendoient à l'autre. Tous les Grands du Royaume, excepté deux, ſe declarerent pour eux: On les couronna ſolemnellement: les Peuples leurs prêterent ſerment ſans avoir égard au Teſtament de la feuë Reine; & Ferdinand ne ſe ſentant pas le plus fort, fit parler d'accommodement à ſon Gendre. Comme il avoit plus de confiance ſans comparaiſon à ſa propre adreſſe qu'à celle de ſes Agens, ſolicita avec tant de perſeverance une entrevûë avec le Roy de Caſtille, qu'il l'obtint: mais elle luy coûta cher; & il luy falut auparavant eſſüyer des mortifications qui luy furent d'autant plus ſenſibles, qu'il y étoit moins accoûtumé.

On le contraignit d'aller chercher ſon Gendre, de ſe mettre entre ſes mains, de ſe contenter de ſa bonne foy pour tout ſaufconduit, & de ſe preſenter en poſture de ſuppliant. Il parût en effet de la ſorte accompagné de peu de gens ſans armes, & montez ſur des Mules. Il ne pût parvenir à entretenir ſon Gendre en particulier; & Manuel qui étoit l'homme qu'il haïſſoit le plus parce qu'il luy imputoit toute la dureté qu'il voyoit pour luy dans le Roy de Caſtille, fit toûjours le tiers dans la converſation, Ferdinand y perdit d'abord l'eſperance de conſerver l'uſufruit porté par le Teſtament de ſa Femme, & ſe relâcha dans la ſuite juſqu'à n'en prétendre que la moitié. Mais on s'ob-

ſtina à ne luy en vouloir accorder aucune portion, & on le renvoya avec un extrême dépit de s'être en vain humilié.

Le Cardinal Ximenez, qui pour ne luy avoir pas obligation de ſon agrandiſſement n'en étoit pas moins ſon ami, luy moyenna depuis une ſeconde entrevûë avec ſon Gendre dans la Sacriſtie de l'Egliſe de Remedo à une lieuë de Vailladolid. Les deux Rois confererent ſeuls & ſans autre témoin que le Cardinal qui gardoit la porte. Ils convinrent enfin que Ferdinand renonceroit abſolument à l'adminiſtration de la Caſtille à deux conditions, l'une qu'il jouïroit toute ſa vie des trois grandes Maîtriſes des Ordres de Saint Jaques, de Callatrava, & d'Alcantara : l'autre que ſon Gendre luy feroit tenir tous les ans à Sarragoſſe où il ſe retireroit immédiatement aprés l'entrevûë, une penſion mediocre qui ne montoit qu'à trois comptes de Maravedis, ſelon quelques Hiſtoriens, ou qu'à huit comptes tout au plus ſelon les autres.

Ferdinand ne fut pas plûtôt en Arragon qu'il y travailla à ſe vanger des indignitez prétenduës de ſon Gendre. Il préſuppoſa que les charmes perſonnels de ce jeune Prince luy conſerveroient à la verité l'affection des Caſtillans durant la Paix, mais il ſoupçonna que cette inclination ne continueroit pas pendant la Guerre. Il fonda ſa conjecture ſur ce que le Roy de Caſtille, comme on dira plus bas, étant exceſſivement liberal, il n'y avoit pas d'apparence qu'il moderât cette inclination dominante au milieu des Armes, & dans les rencontres où il auroit à tous momens une infinité de nouvelles occaſions de donner. Cependant le revenu de la Caſtille & des Couronnes qui en dépendoient étoit ſi médiocre qu'il ne ſuffiroit pas pour entretenir une Guerre de longue haleine, & pour ſuvenir en même temps à la dépenſe ſuperfluë de ſon Roy. Les Finances de ſa Majeſté y ſeroient bien-tôt épuiſées ; & ſi l'on pouvoit jetter les ſemences d'une

Guerre

Guerre Civile avec le manquement d'argent, il s'y formeroit bien-tôt une revolution generale ; & le même Philippe qui avoit été juſques-là l'idole des Caſtillans, deviendroit leur rebut.

Les meſures qu'il y avoit à prendre pour l'execution de ce Projet ne devoient être ménagées que par une Perſonne extraordinairement adroite, & Ferdinand y employa le celebre Raymond de Cardonne aprés luy avoir donné les inſtructions ſuivantes. * On a vû dans le Livre precedent que la Reine Catholique Iſabelle n'avoit pas d'abord regné paiſiblement en Caſtille : qu'il étoit ſorti du mariage de Henry Quatre ſon Frere avec l'Infante de Portugal une Fille la plus belle & la plus malheureuſe de ſon ſiecle : qu'Iſabelle avoit ſoûtenu que Henry étoit impuiſſant : que Bertrand de la Cueva Duc d'Albuquerque en étoit le Pere ; & que par conſequent elle ne devoit pas ſucceder aux Couronnes de Caſtille. La vray-ſemblance de ce diſcours étoit fondée ſur ce qu'Henri n'ayant pû avoir d'Enfans de l'Infante de Navarre ſa premiere Femme, l'avoit repudiée ; & n'en pouvant pas plus avoir de la ſeconde, le bruit courut qu'il avoit mieux aimé que ſon Favori la Cueva ſuppléât à ſon defaut, que de paſſer pour impuiſſant. Il avoit avoüé conſtamment pour ſienne la Fille que ſa Femme avoit miſe au monde ; & ſa Sœur Iſabelle ne ſe ſentant pas aſſez forte pour la faire paſſer pour illegitime, avoit eu recours à Ferdinand, & l'avoit épouſé quoy qu'elle eût trente-deux ans, & qu'il n'en eût que ſeize, à condition qu'il appuyeroit ſon Parti avec toutes les Troupes qu'il pourroit tirer d'Arragon. Ferdinand avoit défait en bataille rangée ceux qui ſoûtenoient le Parti de la Princeſſe de Caſtille, l'avoit contrainte de ſe refugier en Portugal, avoit obligé les Etats de Caſtille à la declarer bâtarde, & s'étoit maintenu dans la poſſeſſion de ces Royaumes durant la vie d'Iſabelle.

* *Dans ſa Vie en Caſtillan.*

Mais aprés ſa mort il penſa pour ſon propre intereſt à reparer le mal qu'il avoit fait, & ſe propoſa d'épou-

d épouſer la Princeſſe de Caſtille, de la ramener à main armée dans les Royaumes qui avoient appartenu à Henry Quatre, d'y rétablir le Parti pour elle qu'il avoit autrefois opprimé, & d'y renouveller la guerre civile dans l'opinion, que comme les forces d'Arragon avoient alors ſuffi dans la conteſtation entre la Tante & la Niéce pour donner la Monarchie à celle des deux prétendantes en faveur de laquelle elles s'étoient declarées, c'eſt à dire pour la Tante au préjudice de la Niéce, elles ſuffiroient encore pour faire pancher la balance du côté de la Niéce au préjudice des Enfans de la Tante lorſqu'elles en renouvelleroient la faction aſſoupie, ſous le même pretexte dont elles s'étoient ſervies, qui étoit celuy du mariage.

Il ne paroiſſoit que deux obſtacles à ſurmonter capables de traverſer ſes nôces; car pour le troiſiéme qui étoit l'averſion de la Princeſſe de Caſtille pour Ferdinand à cauſe qu'il l'avoit dépoüillée de ſes Etats, il ſuppoſoit qu'elle ſe reconcilieroit avec luy auſſi-tôt qu'il offriroit de la rétablir ſur le Trône; & qu'elle aimeroit mieux recouvrer en l'épouſant la plus belle Monarchie de l'Eſpagne, que d'achever en qualité de perſonne privée ce qui luy reſtoit de vie dans une continence forcée. Le premier obſtacle venoit au ſens de Ferdinand de la part du Pape Jules Second, entreprenant, hardi, & jaloux de ſe ſignaler, mais formaliſte & retenu à accorder les graces dans la ſeule vûë de les faire plus eſtimer. Il étoit à craindre que ſa Sainteté n'eût de la peine à conſentir que Ferdinand Veuf de la Tante épousât la Niéce, & qu'elle ne refusât abſolument la diſpenſe qui luy étoit demandée, quand ce ne ſeroit que pour ne pas ſe commettre avec la Maiſon d'Autriche, qui ſe tiendroit par-là irremiſſiblement offenſée. Mais l'inimitié de Jules pour les François, & la reſolution qu'il avoit déja formée d'engager en toutes manieres Ferdinand à ſe joindre avec luy pour les chaſſer d'Italie, furent plus fortes dans l'idée de ce Pape, que les Loix Canoniques. Il fit dire à Ferdi-

nand

rand qu'il ne tiendroit pas à la dispense que le mariage qu'il avoit en tête ne s'achevât, & Ferdinand ne pensa plus qu'à surmonter le second obstacle.

Il consistoit à tirer la Princesse du Portugal où elle s'étoit refugiée, & par consequent à disposer le Roy Manuel à la livrer. Ferdinand attendoit beaucoup moins de resistance à ses volontez de la part de ce Prince, qu'il n'en avoit trouvé dans le Pape, parce que Manuel étoit deux fois son Gendre. On a dit cy-devant que Ferdinand lui avoit donné en mariage sa Fille aînée par le seul motif d'empêcher que sa succession ne passât dans la Maison d'Autriche où sa seconde fille étoit entrée; & l'on doit ajoûter ici que la précaution de Ferdinand étant devenuë inutile; il n'avoit pas laissé de donner sa troisiéme fille à sa Majesté Portugaise qui par consequent, par une bizarrerie dont il n'y avoit point encore d'exemple dans les derniers siecles, aprés avoir épousé en premieres nôces la veuve de son Neveu, avoit épousé en secondes nôces la sœur de sa premiere Femme. * Mais ce qui paroît aux Rois le plus faisable dans la speculation ne l'est pas toûjours dans la pratique, parce que l'amour propre leur represente quelquefois l'interest qui les fait agir plus pressant qu'il ne le semble aux autres Souverains, qu'ils prétendoient les devoir seconder dans l'execution.

* *Il épousa encore en troisiémes nôces la fille de la sœur de ses deux premieres femmes.*

Manuel Roi de Portugal étoit de l'humeur des Princes qui viennent à la Couronne par hazard, & sans y avoir prétendu directement. Il n'étoit parent qu'en ligne collaterale & assez éloignée de Jean Second son Predecesseur, & par consequent il apprehendoit dans ses moindres occasions de perdre le bien qui luy étoit arrivé contre son esperance. Il ne trouvoit aucun avantage ni present ni à venir dans la proposition que son Beau-pere luy faisoit de livrer la Princesse de Castille, & il remarquoit au contraire des inconveniens presens, & des guerres inévitables dans la suite. Si la Princesse avoit des enfans de Ferdinand, ceux de Manuel

nuel en seroient d'autant plus éloignez de la succession d'Arragon : si elle n'en avoit point & qu'elle luy survécut, elle porteroit les Couronnes de Castille à celuy qu'elle choisiroit pour second Mari ; & si elle ne se remarioit pas, Manuel, & ses Descendans qui n'étoient pas ses plus proches parens, n'en heriteroient point. Cependant comme Ferdinand ne demandoit la Princesse de Castille que pour empécher la Maison d'Autriche de s'établir en Espagne ; si Manuel l'accordoit, il exciteroit dans la Castille une guerre civile dont il luy étoit impossible de prévoir le succés : Si les Armes de Ferdinand y étoient heureuses, sa Majesté Portugaise n'en profiteroit de rien, puisque son Beau-pere n'étoit ni liberal ni reconnoissant : Mais si Ferdinand succomboit, le Portugal auroit immediatement aprés sur les bras outre les forces de Castille celles de l'Allemagne & des Païs-Bas, qu'il seroit d'autant moins en état de soûtenir qu'il n'y avoit aucune communication entre les Royaumes de Portugal & ceux d'Arragon pour en recevoir du secours. Ainsi la Princesse de Castille fût nettement * refusée à Ferdinand, qui ne pouvant l'enlever desespera de l'avoir pour Femme. Il perdit en même temps l'esperance d'ôter la Castille à la Maison d'Autriche, mais il luy restoit encore celle de l'exclure de sa succession ; & pour y parvenir il aima mieux rechercher la Niéce de son plus grand ennemi, que de demeurer veuf.

* *Dans le Manuel d'Osorio.*

Jean de Foix Vicomte de Narbonne avoit épousé Marie Madelaine d'Orleans Sœur du Roy de France Louïs Douze, dont il avoit deux enfans, l'incomparable Gaston de Foix qui fut depuis tué à la bataille de Ravennes, & Germaine de Foix que le Roy Trés-Chrêtien faisoit élever auprés de ses Filles. Ferdinand la choisit pour seconde Femme ; & comme il se proposoit d'ordinaire plus d'une fin dans ses actions, il en eut deux en celle que l'on va representer. La premiere fut que Germaine luy pourroit un jour fournir un pretexte assez plausible pour usurper le Royaume

de

de Navarre, en ce que le Vicomte de Narbonne Pere de cette Princeſſe s'étoit trouvé dans le fameux cas de conſcience ſur lequel la Theologie avoit toûjours été conſultée, ſans que l'on ſe fût jamais tenu à ce qu'elle en avoit déterminé, & qui avoit toûjours été décidé par les Armes. Ce n'eſt point ici le lieu d'en rapporter les exemples, & il ne s'agit que d'établir nettement le fait.

Gaſton de Foix Prince de Bearn avoit déja un Fils nommé Gaſton comme luy de Leonor d'Arragon ſa femme lorſquelle ſucceda à la Couronne de Navarre par la mort ſans enfans de Charles Prince de Viane ſon Frere unique, & d'Iſabelle ſa Sœur aînée. Leonor aprés être aſſurée de la ſucceſſion de Navarre accoucha d'un ſecond Fils qui fut Jean Vicomte de Narbonne. Jean prétendit à la Couronne de Navarre à l'excluſion de ſon Frere aîné pour être Fils d'une Reine & d'un Roy, au lieu que ſon Aîné n'étoit Fils que d'un Comte & d'une Comteſſe. Le different ne fut pas jugé dans le fonds, parce que l'Aîné ayant épouſé Madelaine de France Fille du Roy Charles Sept fut mis en poſſeſſion de la Navarre, & la laiſſa à ſes Enfans. Le Vicomte laiſſa de même de ſes prétentions à Gaſton de Foix ſon Fils, & à Germaine ſa Fille. L'humeur de Gaſton étoit ſi guerriere, qu'il étoit aiſé de prévoir qu'il ſe feroit tuer, & Ferdinand regardoit Germaine comme une Heritiere préſomptive qui luy apporteroit un droit ſur la Couronne de Navarre, dont il ſçauroit admirablement ſe prévaloir en temps & lieu.

La ſeconde fin que ſe propoſoit Ferdinand dans ſon mariage avec Germaine, étoit de s'accommoder avec la France dans la conjoncture que ne devant plus joüir des Royaumes de Caſtille, il n'étoit plus aſſez fort pour conſerver ce qu'il avoit uſurpé ſur le Roy Loüis Douze en Italie. Il fit dans les trois vûës, dont on vient de parler, offrir à ſa Majeſté Trés-Chrêtienne de traiter avec elle à deux conditions, l'une

l'une qu'elle luy donneroit en mariage Germaine ſa Niéce, l'autre que s'il ſortoit de ce mariage des Enfans mâles qui fuſſent un jour en état de regner, le Royaume de Naples leur appartiendroit du conſentement de la France qui leur cederoit en ce cas tous les droits qu'elle y avoit : mais ſi le mariage étoit ſterile abſolument, ou du moins en ce qui regardoit les Enfans mâles capables de regner, le Royaume de Naples retourneroit à la Monarchie Françoiſe à l'excluſion des Filles du premier lit de Ferdinand & de leur Poſterité. Louïs accepta l'offre de Ferdinand, parce qu'il ne la conſidera que du côté qu'elle luy étoit avantageuſe. Sa Majeſté Trés-Chrêtienne avoit été malheureuſe dans la guerre de Naples : Elle y avoit perdu trois grandes Armées : Ses finances étoient épuiſées par la dépenſe prodigieuſe qu'elle y avoit faite; & ſon genie le plus humain qui fut jamais, la détournoit de fouler le Peuple, comme il eût été neceſſaire pour la continuer. L'occaſion qui ſe preſentoit pour recouvrer le Royaume de Naples étoit favorable. Il y avoit d'autant plus de lieu de l'accepter qu'il n'en devoit pas coûter une goute de ſang ; & quoy qu'il ne fut pas tout à fait certain qu'elle réüſſit, il s'en faloit peu qu'elle ne fût infaillible. Ferdinand à la verité n'étoit pas vieux, mais ſon incontinence paſſée l'avoit affoibli de ſorte que ſes Medecins n'oſoient plus eſperer qu'il eût encore des Enfans. Il avoit eu des commerces longs & frequens avec la Comteſſe d'Eboly, dont étoient ſortis l'Archevêque de Sarragoſſe, Alphonſe d'Arragon, & une Fille mariée à Bernardin de Velaſco Connêtable de Caſtille : avec la Demoiſelle Tole de Bibao dont il avoit eu une Fille Religieuſe dans le Monaſtere de Madrigal : avec une Dame Portugaiſe de la Maiſon de Perreira, dont il étoit né une autre Fille Religieuſe comme la precedente. *

* *Dans le Livre de Mayerne.*

Il étoit à preſumer que cette inclination amoureuſe ſecondée par l'embonpoint & par la vigueur de Germaine, envoyeroit bien-tôt Ferdinand en l'autre monde,

monde, & que par conſequent la France n'attendroit pas long-temps à rentrer dans le Royaume de Naples. Enfin on détachoit pour toûjours ou du moins pour quelque temps les interêts de l'Arragon d'avec ceux de la Caſtille; & la France trouvoit ſon compte dans l'une & dans l'autre de ces deux conjonctures, quoy qu'elle l'eût beaucoup mieux trouvé dans la premiere que dans la ſeconde.

Les nôces de Ferdinand & de Germaine ne furent pas plûtôt achevées, que ce Prince penſa à s'aſſurer entierement du Royaume de Naples, ſous pretexte d'être plus en état d'executer le Traité qu'il venoit de conclure avec le Roy Louïs Douze. Cette Couronne avoit été en partie conquiſe, & en partie uſurpée par les Caſtillans, ce qui leur donnoit occaſion de prétendre qu'elle fût annexée à leur Monarchie, & non pas à celle d'Arragon. Le grand Capitaine Conſalve de Cordoüe n'en avoit chaſſé le Roy Frederic & les François; & comme il étoit né ſujet de la feuë Reine Iſabelle, & que c'étoit elle qui luy avoit donné le Generalat de l'Armée Eſpagnole qu'il avoit commandée avec tant de ſuccés, il étoit à croire qu'il voudroit conſerver à l'Heritiere de cette Princeſſe le Royaume de Naples, comme il avoit voulu ſeize ans auparavant que le Royaume de Grenade qu'il avoit auſſi conquis fût uni à la Caſtille, les Infideles y ayant été principalement domptez par les Troupes Caſtillanes. S'il y avoit un moyen de l'en empêcher ce devoit être celuy de la preſence de Ferdinand, & ce Prince dans cette unique vûë ne délibera pas un moment s'il iroit à Naples. Il partit de Barcelone avec ſa nouvelle Epouſe, & ſon voyage fut plus heureux qu'il ne penſoit. Il ne trouva point en Italie la reſiſtance qu'il attendoit; & le grand Capitaine au lieu de ſe cantonner dans le Royaume de Naples contre Ferdinand qui ne menoit pas aſſez de Troupes pour l'en chaſſer, prefera à ſes propres interêts la grandeur de la Monarchie Eſpagnole par

la ſeule conſideration qu'il l'avoit accrûë de deux Couronnes. Il prévit que Ferdinand n'auroit plus d'Enfans ; & que ſon Petit-Fils Charles d'Autriche luy ſuccedant, deviendroit le plus puiſſant Monarque de l'Europe. Il prévit encore que s'il reſiſtoit à Ferdinand, l'Eſpagne perdroit le Royaume de Naples, parce que ce Prince de l'humeur obſtinée qu'il étoit, l'abandonneroit plûtôt à la France que de le laiſſer au pouvoir d'un ſujet revolté.

Sur deux principes ſi metaphyſiques le grand Capitaine ſe dépoſa luy-même de la Vice-Royauté de Naples. Il n'attendit pas à ſe reduire à la condition d'un ſimple Gentilhomme, que Ferdinand l'y contraignit : Il ſortit du Royaume de Naples où il étoit tout-puiſſant, ſans autre ſuite que celle de ſes Domeſtiques, il alla juſqu'à la Ville de Genes au devant du Roy Catholique : il le reçût ſur le port de cette Ville, & ſe mit tout à fait à ſa diſcretion. Cet évenement imprévû ne fut pas neanmoins celuy du Regne de Ferdinand qui le toucha le plus ; & il y en eut deux autres qui ſurvinrent tellement à propos pour luy, qu'il n'en eût pas tiré plus d'avantage quand il ſe les eût procurez. L'un fut la mort du Roi de Caſtille ſon *a* Gendre, & l'autre la folie de la Reine de Caſtille ſa *b* Fille. Le Roy de Caſtille demeuré poſſeſſeur paiſible de cette Monarchie par la retraite de ſon Beaupere en Aragon, ne penſoit qu'à ſe divertir, & vivoit avec les Principaux de ſes ſujets d'une maniere trop libre, pour ne pas leur donner occaſion d'en abuſer. Le Gouvernement de Burgos Ville Capitale de la vieille Caſtille étoit venu à vacquer, & le Roi l'avoit donné à Manuel ſon Favori. Manuel n'en eut pas plûtôt pris poſſeſſion, qu'il invita ſon Maître à un feſtin magnifique. On ne ſçait ſi le Roy de Caſtille y bût & mangea plus qu'il ne faloit : ſi quelqu'un de ſes ennemis ou de Manuel trouva moyen d'y couler du poiſon dans ce que l'on ſervoit de plus delicat au feſtin : ou ſi le grand exercice que le Roy fit immediatement aprés ce repas extraor-

a *Philippe d'Autriche.*
b *Jeanne d'Arragon.*

extraordinaire ſans donner à ſon eſtomach le loiſir de digerer, ne ruïna point entierement la ſanté de ce jeune Prince qui n'avoit reçû depuis ſon enfance aucune alteration : mais il eſt conſtant qu'il joüa long-temps à la longue paume aprés s'être levé de table ; & que le ſoir de ce jour, qui fut le dix-neuf de Septembre mil cinq cens ſix, la fiévre le prit. Comme il paroiſſoit alors une Comete ; & que les Grands étoient perſuadez auſſi bien que le vulgaire, que ces Conſtellations étoient non ſeulement les ſignes, mais encore les cauſes de la mort des Souverains ; le Roy de Caſtille ſe l'imprima ſi fortement dans l'imagination, qu'il ſe plaignit à tous momens de la Comete durant ſa maladie qui ne fut que de ſept jours. Il n'en perdit pas même l'idée dans le redoublement de la fiévre chaude dont il fut ſaiſi deux jours avant que d'expirer ; & aprés que le tranſport ſe fut fait au cerveau, le malade prononça en François juſqu'au dernier ſoûpir d'un ton lamentable ces paroles, *Ha Comete, ha Comete.* Il mourut le vingt-cinq de Septembre mil cinq cens ſix à l'âge de vingt-huit ans, aprés avoir regné deux ans ſeulement ; & quoy qu'il fut Allemand d'origine & Flamand de naiſſance, & que les Eſpagnols euſſent une averſion naturelle pour la domination étrangere, ils n'avoient point encore pleuré ſi chaudement la mort d'aucun de leurs Rois, qu'ils pleurerent la ſienne. La briéveté de ſon Regne en fut apparemment la cauſe ; & il y a lieu de juger par ce que l'on va dire, que s'il eût vécu davantage, il n'eût été ni tant ni univerſellement regretté. Il donnoit à pleines mains & ſans diſtinction des perſonnes. Il n'avoit pas tant d'égard dans la diſtribution de ſes graces au merite & aux ſervices, qu'à la diligence de ceux qui luy preſentoient les premieres * Requêtes ; & l'on raconte de luy que ceux de ſon Conſeil luy ayant un jour demandé s'il avoit fait un don qu'ils luy ſpecifierent, leur répondit qu'il ne s'en ſouvenoit pas, mais qu'ils n'avoient qu'à ſçavoir de celuy qu'ils prétendoient l'avoir reçû

* *Dans ſon Eloge.*

reçû s'il le luy avoit demandé, puiſqu'en ce cas il étoit certain de l'avoir accordé.

Jeanne Reine de Caſtille ſa femme l'avoit aimé avec une tendreſſe trop forte pour être exempte de jalouſie. Elle apprit lorſqu'elle étoit encore en Flandres qu'il aimoit une Demoiſelle de Brabant, & qu'il en étoit aimé. Il n'en falut pas davantage pour luy inſpirer un ſentiment de vangeance, qui fut la premiere marque qu'elle donna de l'alteration de ſon eſprit. Elle alla au lieu où étoit cette Rivale, & la fit venir en ſa preſence: Elle commanda à deux ou trois de ſes domeſtiques de luy ſaiſir les mains & les pieds: elle ſe jetta ſur elle: elle luy coupa les cheveux qu'elle avoit admirablement beaux, & luy défigura tellement avec des ciſeaux ce qu'il y avoit de plus agreable ſur ſon viſage, que la plus charmante Perſonne des Païs-Bas, n'oſa plus depuis ſe montrer. L'Archiduc en témoigna beaucoup de dépit: mais il fut contraint de diſſimuler lorſqu'il apperçût que les reproches qu'il en faiſoit à ſa Femme, la mettoient dans un état qu'elle reſſembloit à une Furie. Il évita depuis avec ſoin de luy donner ouverture de le ſoupçonner d'infidelité. Il en eut deux Fils qui furent Empereurs, & trois Filles qui furent Reines de France, de Hongrie & de Portugal. Il la laiſſa groſſe d'une quatriéme qui fut encore Reine de Portugal; & ſoit que le déplaiſir qu'elle eut de ſa mort fut plus grand que toute ſa raiſon, ou qu'il eût ſeulement excité en elle les diſpoſitions à la folie qui y étoient paſſées avec le ſang de ſon Ayeule maternelle Iſabelle de Portugal; il n'eſt que trop conſtant qu'elle perdit le jugement d'une maniere ſi terrible, qu'elle n'en recouvra pas l'uſage pour un ſeul moment durant les cinquante années qu'elle vécut depuis. On laiſſe aux Philoſophes & aux Medecins le ſoin d'examiner comment il s'étoit pû faire que l'inſenſée Iſabelle de Portugal communiquât à Jeanne d'Arragon ſa Petite-fille la maladie d'eſprit dont elle avoit été affligée, ſans que

le canal par où la transfusion s'étoit faite en reçût aucune atteinte ; & par quelle bizarrerie de la nature il étoit arrivé qu'Isabelle de Portugal dans le temps qu'elle extravaguoit le plus, eût accouché d'Isabelle de Castille la plus sage Reine qui fût jamais : Qu'entre les Enfans d'Isabelle de Castille il n'y eût que sa seconde Fille qui fût sujette au mal de son Ayeule maternelle ; & que ce mal s'arrêta si précisément à cette seconde Fille, que ni les deux Fils & les quatre Filles qu'elle laissa, ni la posterité nombreuse sortie jusqu'à present de ces deux Fils, & de ces quatre Filles, n'en ont pas eu la moindre apparence, si on en excepte son arriere Petit-fils le Prince Dom Carlos.

On remarque seulement ici que la Reine Veuve de Castille conserva précieusement le Corps de son Mari tant que la corruption n'en fut pas assez grande pour l'empêcher de le baiser, & qu'ensuite elle souffrit à peine qu'on l'embaumât, & qu'on le mît dans une biere de plomb : mais au lieu de l'envoyer dans l'Eglise destinée pour sa sepulture elle le retint auprés d'elle, & le promena long-temps par toute l'Espagne, comme si le caprice l'eût portée à verifier une des plus bizarres propheties qui furent jamais. On a déja dit que le Roy son Mari étoit le plus bel Homme de son temps ; & l'on sçait que les Souverains en qui cette perfection a relevé le lustre de leurs vertus, ont pris d'ordinaire plaisir à se montrer. Philippe d'Autriche ne fut pas plûtôt Roy paisible de Castille par son accommodement dont on a parlé ci-dessus avec son Beau-pere, qu'il se mit à visiter toutes les Villes & tous les lieux tant soit peu considerables de sa nouvelle domination. Il y recevoit avec joye les acclamations des Peuples ; mais une Vieille aprés l'avoir regardé fixement, ne se contenta pas de benir comme les autres Femmes Espagnoles le ventre de Marie de Bourgogne qui l'avoit porté, elle ajoûta qu'il avoit beau se promener par la Castille durant sa vie, & qu'on l'y promeneroit beaucoup davantage & plus long-

long-temps aprés sa mort, ce qui fut ponctuellement accompli. La posture où la pauvre Reine s'étoit mise pour conduire de Ville en Ville & de Bourg en Bourg le corps de son Mari, n'étoit pas moins extraordinaire. Elle s'étoit vêtuë en deüil de la moindre étoffe : sa tête étoit enfoncée dans une espece de capuchon : ses manches luy couvroient les mains ; & un sombre voile à peu prés semblable à ceux des Religieuses, excepté qu'il étoit beaucoup plus épais, ne l'empêchoit gueres moins de voir que d'être vûë. Elle continua d'errer par l'Espagne jusqu'à ce que le Roy son Fils l'enferma dans le Château de Tordesillas sous la conduite du sage Dom Ferrier de Valance.

Le sejour de Tordesillas étoit agreable & delicieux, & d'ailleurs on n'y negligeoit rien de ce que l'on jugeoit capable de dissiper la mélancolie de la Reine : Cependant elle s'obstina à vouloir y mener la vie la plus pitoyable dont il soit parlé dans l'Histoire des Princesses des derniers siecles. Elle choisit dans le Château la chambre la plus petite, la plus sombre, la plus basse & la plus incommode pour y demeurer jour & nuit. Elle y couchoit sur la terre ; & ce n'étoit qu'à force d'être importunée, qu'elle souffroit quelquefois que l'on mit sous elle un ais couvert d'un tapis. Elle ne se chauffoit point en hyver : & ne vouloit pas alors être vêtuë plus chaudement qu'en Eté. Elle demeuroit souvent trois jours & trois nuits sans boire ni manger ; & lorsqu'on luy parloit de prendre quelque divertissement, elle y trouvoit toûjours de la mesleance pour une veuve, & le rejettoit par cet unique motif. Elle défendoit qu'on luy donnât à manger autrement qu'en vaisselle de terre ; & lorsqu'on luy avoit apporté force plats de cette sorte pleins de viande, elle ne permettoit pas qu'on les remportât à moins qu'elle n'y eût touché. Elle n'enduroit pas plus volontiers qu'on la nettoyât, & que l'on tint propre sa chambre. Ainsi les viandes s'y corrompoient, & il en sortoit une odeur insupportable à toute autre qu'à elle. Il n'y

avoit

avoit point d'autres intervalles dans sa maladie que ceux que luy causoit la presence du Roy Catholique son Pere. Il ne luy échapoit plus à la verité rien d'irregulier lorsque ce Prince étoit auprés d'elle, & tant qu'il y demeuroit : mais en recompense l'idée qui luy restoit du respect qu'elle devoit avoir pour celuy dont elle tenoit la vie étoit alors si forte, que n'étant ni corrigée ni retenuë par la raison, elle dégeneroit en une espece d'insensibilité jusqu'à la rendre immobile comme une statuë, & à luy ôter entierement l'usage de la parole. Hors delà l'opinion dont elle étoit prévenuë regardoit l'injustice qu'elle prétendoit qu'on luy fit en la tenant captive ; & son entêtement prodigieux pour la grandeur, ne luy avoit pas permis d'oublier qu'elle étoit Reine de Castille par elle-même. Elle avoit souffert dans son bon sens & durant la vie de son Mari qu'il regnât, & mêmes qu'il regnât seul, & elle ne s'étoit point formalisée qu'il ne luy donnât aucune part dans le Gouvernement : cependant elle devint excessivement jalouse de son autorité lorsqu'elle ne fut plus en état de l'exercer. Elle se plaignoit jour & nuit au Ciel & à la Terre de l'inhumanité de ceux qui l'avoient confinée dans Tordesillas. Elle se comparoit à sa Mere, & croyoit avoir pour le moins autant qu'elle de prudence pour regner. Elle sçavoit que le Roy Ferdinand son Pere s'étoit autrefois ingeré d'attirer à luy seul l'administration de la Castille : Que la Reine Isabelle s'y étoit opposée : Qu'elle en avoit demandé justice aux Etats, & qu'elle y avoit été solemnellement conservée dans la possession de son droit ; d'où la Reine Jeanne concluoit que puisqu'elle n'étoit pas moins Reine de Castille que sa Mere l'avoit été, elle en devoit à plus forte raison exercer les fonctions à cause de son Veuvage ; tant il est vray que le desir de l'indépendance pour être la premiere inclination qui se faisit du cœur humain, n'en est pas moins la derniere qui l'abandonne.

* Philippe. Les Castillans si-tôt privez de leur jeune Roy *, & rebutez par les égaremens de leur Reine, furent contraints de recourir à Ferdinand. Il y en eut entre eux qui eurent de la difficulté à s'y resoudre: mais elle cessa sur ce que les autres qui connoissoient mieux Ferdinand, leur representerent que la joye qu'auroit ce Prince de recouvrer l'administration de la Castille seroit si grande, & que le besoin qu'il avoit des forces de cette Monarchie pour affermir sa domination à Naples étoit si pressant, que quand il auroit tous les ressentimens imaginables du mépris que les Castillans avoient fait de luy en luy préferant son Gendre, non seulement il n'en témoigneroit rien au dehors, mais encore il en traiteroit à l'avenir les Peuples avec plus de précaution. Car il apprehenderoit alors par sa propre experience que comme ils avoient sçû secoüer une fois son joug dans le temps qu'ils l'avoient trouvé trop pesant, ils ne le secoüassent une autre fois avec d'autant plus de facilité, que le Pere de leur feu Roy qui étoit l'Empereur Maximilien ne demandoit pas mieux que d'être appellé pour tenir la place de son fils durant le bas âge de ses Petits-fils.

Ainsi Ferdinand plus heureux qu'il ne pensoit fut invité à reprendre le Gouvernement de la Castille qui luy avoit été honteusement enlevé vingt-deux mois auparavant, & ne perdit pas une occasion si favorable. La conjecture qui avoit été faite de sa moderation se trouva exactement vraye, & bien loin que cet habile Prince se vangeât de ceux qui l'avoient poussé, il prit un soin tout particulier de se les acquerir; & les premieres Charges qui vacquerent aussi bien que les graces qui se presenterent à distribuer, furent pour eux.

Un procedé si rare & si judicieux eut tout l'effet que Ferdinand s'en étoit promis. Les Castillans persuadez qu'on leur pardonnoit genereusement sur ce que l'on affectoit de feindre que l'on ne se souvenoit plus de leur faute, ne s'en souvinrent à leur tour que

peut

pour la reparer, & vécurent depuis dans une ſoûmiſſion ſi exacte qu'ils s'abſtinrent de demander durant la vie de Ferdinand, comme ils avoient accoûtumé de faire, la convocation des Etats pour regler le Gouvernement de la Monarchie; & s'ils furent depuis aſſemblez, ce fut luy qui les deſira. Il n'y eut que Manuel qui plus politique, & par conſequent plus défiant que les autres fut d'un ſentiment contraire à celuy du Public & ne ſe voulut jamais fier à Ferdinand. Il crût l'avoir trop offenſé pour ſe remettre abſolument à ſa diſcretion ſans paſſer pour imprudent; & l'exemple du grand Capitaine * que ſes amis luy propoſoient pour ſignaler la clemence du Roy Catholique, ne le toucha point. Il aima mieux ſe bannir de la Caſtille que d'y vivre ſous un Maître offenſé; & renonça aux grands établiſſemens qu'il y tenoit de la liberalité de Philippe d'Autriche, pour aller en Flandres demeurer ſans employ auprés de l'Archiduc Charles.

* *Gonſalve.*

Chiévres qui prétendoit ſe ſervir de luy pour l'execution des deſſeins qui ſeront rapportez dans la ſuite de cet Ouvrage, le reçût comme meritoient les ſervices rendus à leur commun Maître, & il s'en fit un intime ami. Ferdinand fut d'autant plus irrité de la retraite de Manuel qu'il le connoiſſoit pour un Homme capable de former & d'entretenir contre luy dans les Païs-Bas où il ſe refugioit; des intrigues dangereuſes dans la Caſtille, & mit en uſage tout ce qui ſervoit à l'en empêcher. Sa Majeſté Catholique ne jugea pas neanmoins à propos de le perſecuter directement, de peur que les autres Caſtillans n'en conçuſſent de l'ombrage, & ſe contenta de l'attaquer par des voyes où le reſſentiment particulier étoit caché ſous l'apparence du bien public. Elle ne l'en dépoüilla pas moins de ce qu'il avoit acquis en Eſpagne; & le reduiſit autant qu'il fut en elle, à ſa premiere condition. Le pretexte qu'elle prit pour l'appauvrir ſans effaroucher les Caſtillans, merite d'être ſçû. Les

Dans les revocations de Ferdinand.

profusions de Philippe d'Autriche étoient allées jusqu'à toucher au Domaine des Rois de Castille qui jusques-là n'avoit point été aliéné. Ferdinand en prit l'occasion qu'il cherchoit de revoquer toutes les graces de ce jeune Prince pour quelque cause qu'il les eut accordées ; & se reserva de confirmer par son attache, celles qui luy paroîtroient avoir été justes. Les Castillans ne se formaliserent pas de cette Ordonnance, parce qu'elle les dispensoit de suvenir aux Charges ordinaires de l'Etat, & Manuel en perdit les grands établissemens qu'il avoit en Castille. Il ne jugea pas à propos de faire aucune démarche pour se les conserver ; car outre qu'il prévoyoit assez que ce seroit inutilement, il ne vouloit pas donner à Ferdinand le plaisir de le refuser. Il souffrit d'être dépoüillé sans se plaindre ; & s'en vangea depuis à la mode des Politiques les plus rafinez, c'est à dire à l'aide & sous le nom d'autruy.

Il seconda Chiévres dans le dessein qu'il avoit formé de pousser une seconde fois Ferdinand hors de la Castille, en luy opposant l'Empereur Maximilien Premier, & les mesures prises pour y parvenir furent si justes, qu'il ne tint qu'à la France qu'elles ne réüssissent. L'Empereur ne rejettoit aucune des propositions qui luy donnoient lieu d'avoir sans peine beaucoup d'argent comptant, & ce fut là le foible par où Chiévres & Manuel l'attaquerent. Ils luy firent remontrer par des Gens qui paroissoient zelez pour ses interêts, que le Roy Catholique venoit de l'offenser en deux manieres, l'une en luy faisant essuyer un affront si grand, qu'il n'y avoit point de simple Gentilhomme qui en voulût recevoir un semblable sans hasarder sa vie pour en tirer raison ; l'autre en commettant à son égard une injustice toute visible, également contraire aux droits des Particuliers, & au droit des Souverains. Que l'affront consistoit en ce que le Roy Catholique touchoit à la reputation de l'Empereur en le supposant incapable de la Tutelle

des

des Enfans du feu Roy de Castille son Fils, puisqu'il avoit usurpé sur luy l'administration du plus beau de leur Patrimoine qui étoit la Monarchie de Castille: que l'injustice regardoit l'exclusion du Sexe le plus noble, & la substitution de celuy qui l'étoit le moins dans la plus importante des actions Civiles, qui étoit la Regence des Etats: que toutes les loix & les coûtumes de l'Europe appelloient à cette Regence les Peres des jeunes Souverains, lors même que les Souverainetez venoient du côté de leurs Meres; & que s'il n'y avoit point de Pere, l'Ayeul par la même raison étoit preferé à l'Ayeule, & l'Ayeul paternel au maternel. Cependant le Roy Catholique étoit allé dans la Castille, y avoit reçû le serment des Peuples s'étoit mis en possession de la garde-noble des Infants, & en convertissoit le revenu à son usage: que les Peuples des Païs-Bas avoient si universellement reconnu qu'ils ne pouvoient legitimement frustrer l'Empereur de la Tutelle de ses Petits-fils, que les dix-sept Provinces la luy avoient déferée d'un commun consentement; & que si les Castillans ne les avoient point imitez, il en faloit imputer la faute à la ruse de Ferdinand qui les avoit surpris: qu'il n'y avoit pour les obliger à le chasser encore une fois de la Castille, qu'à leur representer qu'ils étoient ses Dupes; & que si nonobstant ils persistoient à le reconnoître pour Regent, il étoit facile à sa Majesté Imperiale de le ranger à la raison, en introduisant par le Golphe de Venise des Troupes Allemandes dans le Royaume de Naples.

L'Empereur fut touché par ces discours d'une maniere d'autant plus sensible, qu'ils luy donnoient une ouverture pour jouïr presque entierement du bien de ses Petits-fils, l'Aîné étant entretenu par les Flamans, & le Cadet n'ayant besoin que d'une petite pension pour subsister dans le College d'Alcala où il étoit. Sa Majesté Imperiale envoya des Ambassadeurs à Ferdinand pour luy dire qu'il luy laissât

l'administration de la Castille, & pour luy declarer la guerre en cas qu'il y manquât dans un terme limité. Ferdinand connoissoit trop Maximilien pour le craindre tant qu'il n'y auroit que luy qui luy fit la guerre, parce qu'il étoit assuré qu'en ce cas sa Majesté Imperiale ne la feroit que foiblement, & ne la feroit pas long-temps : mais il apprehendoit que lorsque les François la verroient une fois engagée à conquerir le Royaume de Naples, & reduite à l'impossibilité de continuer ses conquêtes par le manquement de Finances, ils ne traitassent avec elle, & n'achetassent les Places qu'elle auroit prises & les Troupes employées à les forcer, car il seroit impossible à l'Espagne dans une telle conjoncture de conserver ce Royaume.

Ce fut dans cette vûë que Ferdinand se proposa de détourner par le moyen de la France l'orage dont il étoit menacé, & qu'il eut recours à la mediation du Roy Louïs Douze pour empêcher Maximilien de porter encore une fois la guerre dans l'Italie, Louïs avoit reçû de la republique de Venise deux sujets de mécontentement qu'il ne pouvoit se resoudre de luy pardonner. Elle l'avoit empêché de recouvrer le Royaume de Naples lorsqu'il n'avoit tenu qu'à elle qu'il n'en vint à bout, & elle s'étoit assez nettement expliquée par la bouche de ses Ambassadeurs à Paris qu'elle entreroit dans toutes les Ligues qui se formeroient contre les Perturbateurs du repos de l'Italie. Comme ses Resultats politiques étoient inébranlables, & qu'il n'y avoit point d'autre expedient pour la détourner de l'execution des Conseils pris dans le Pregadi que celuy de l'attaquer si puissamment qu'elle demeurât tout à fait occupée à sa propre défense, Louïs pensoit à tourner contre elle les quatre plus considerables Puissances de l'Europe qui étoient le Saint Siege, la France, l'Allemagne & l'Espagne. L'union de tant d'adversaires si contraires d'humeurs & d'interêts ne paroissoit pas beaucoup difficile, par-

Dans les causes de La Ligue de Cambray.

ce

ce qu'il n'y avoit aucun d'eux à qui la Republique ne retint des Villes qu'ils seroient ravis de recouvrer. Elle possedoit dans l'Etat Ecclesiastique les plus importantes Places de la Province de Romagne: dans le Duché de Milan les Villes qui étoient sur le bord de la Riviere d'Adde: dans l'Istrie & dans le Frioul les Places que la Maison d'Autriche y avoit autrefois tenuës par engagement; & dans le Royaume de Naples les Villes Maritimes de la Poüille.

La France negocioit secrettement les Preliminaires de cette Ligue; & il s'en faloit peu qu'ils ne fussent arrêtez, lorsque Ferdinand representa au Roy Trés-Chrêtien que s'il ne prévenoit la discorde qui alloit dégenerer en guerre ouverte entre sa Majesté Catholique & l'Empereur, l'union des quatre Puissances seroit interrompuë & peut-être ne se formeroit point du tout à cause de la défiance qu'auroit le Pape Jules second, que s'il se joignoit seul avec la France, comme elle auroit beaucoup plus de Troupes que luy, elle ne profitât seule de toute la dépoüille des Venitiens. Louïs pris par son foible, employa ses Ministres à reconcilier ses deux plus grands Ennemis; & travailla luy-même si fortement, qu'il surmonta par sa patience & par sa perseverance, les étranges obstacles qu'il y trouva.

L'Empereur & le Roy Catholique disposerent par sa mediation des Couronnes de Castille sur lesquelles ni l'un ni l'autre n'avoit aucun autre droit que celuy de la bien-séance, comme si elles leur eussent appartenu incontestablement; & quoique les loix du Païs appellassent au Gouvernement l'Aîné de leur Petit-fils aussi-tôt qu'il auroit dix-huit ans accomplis, ils l'en frustrerent de leur autorité privée jusqu'à ce qu'il en eût vingt-cinq. L'Empereur se contenta d'une pension de cinquante mil écus par an pour toutes les prétentions qu'il avoit sur la Castille en qualité d'Ayeul paternel des deux jeunes Princes qui en étoient heritiers legitimes; & le Roy Catholique

s'assura à si vil prix pour toute sa vie, de regner aussi absolument sur cette Monarchie, qu'il regnoit sur celle d'Arragon.

Chiévres n'apprit qu'avec une extrême indignation la signature d'un Traité si déraisonnable, & forma deux intrigues considerables pour le rompre avant qu'on en eût commencé l'execution, l'une fût à la Cour de France par la Comtesse d'Angoulême Mere de François successeur présomptif de Louïs, l'autre en Allemagne par Marguerite d'Autriche dont on a déja parlé. La Comtesse d'Angoulême remontra au Roy Trés-Chrêtien que l'accommodement qu'il venoit de faire entre l'Allemagne & l'Espagne étoit également contre la justice qu'il se devoit à luy-même, & contre celle qu'il étoit obligé de rendre au plus illustre Feudataire de sa Couronne : que les trois Tentatives faites par sa Majesté Trés-Chrêtienne pour recouvrer le Royaume de Naples depuis sept ans qu'elle l'avoit perdu, suffisoient pour la convaincre qu'elle n'y réüssiroit pas tant que les Allemans & les Espagnols agiroient de concert pour l'empêcher d'y rentrer, comme au contraire leur desunion luy en ouvriroit infailliblement la porte ; & que nonobstant, sa Majesté au lieu de travailler par toutes sortes de voyes à broüiller Maximilien avec Ferdinand, & de profiter au moins de la division survenuë entr'eux sans sa participation, comme elle le pouvoit en conscience, s'étoit mêlée de les accorder, & s'en étoit mêlée avec succés ; ce qui étoit d'autant moins supportable aux bons François qu'ils sçavoient que sans cette mediation de Louïs, le Royaume de Naples eut été entierement réüni à la Monarchie Françoise : que le feu Roy de Castille mourant avoit laissé à sa Majesté Trés-Chrêtienne la disposition de son Fils aîné, qui d'ailleurs relevoit d'elle à cause de ses Comtez de Flandres, d'Artois, & de Charolois : qu'elle avoit à la verité pourvû à l'éducation de ce jeune Prince, mais qu'elle sembloit pre-

sentement

ſentement ſe repentir du bien qu'elle luy avoit fait en luy procurant pour le moins autant de mal, puiſqu'elle le fruſtroit pour ſept années entieres de la poſſeſſion des Royaumes de Caſtille qui luy appartenoient par la nature & par les Loix. Le raiſonnement de la Comteſſe tout preſſant qu'il étoit ne fit aucune impreſſion ſur l'eſprit de Louïs, parce que ſa Majeſté ne pût ou ne voulut pas ſe reſoudre de ruiner ſon propre ouvrage; & ſi Chiévres en eut un dépit étrange, il eut occaſion de s'en conſoler ſur ce que depuis ſon Pupile en eut la Navarre, & que Ferdinand n'auroit pû s'en emparer, s'il n'eût été Roy de Caſtille auſſi bien que d'Arragon, dans la conjoncture qui s'en offrit quatre ans aprés. Il ne laiſſa pas neanmoins de s'adreſſer à l'Empereur, & de luy remontrer par l'organe de Marguerite d'Autriche dont les troiſiémes nôces avec le Duc de Savoye n'avoient été ni plus longues ni plus heureuſes que les premieres avec le Dauphin de France, & les ſecondes avec le Prince d'Eſpagne, que ſa Majeſté Imperiale avoit rendu la Maiſon d'Autriche la plus puiſſante de la Chrêtienté; premierement par ſon alliance avec l'Heritiere de Bourgogne, & depuis par l'alliance de ſon Fils avec l'Heritiere d'Eſpagne: mais que ſi elle s'obſtinoit à l'execution d'un Traité qu'elle pouvoit rompre ſans paſſer pour Infidele puiſque non ſeulement elle y étoit trompée de plus de la moitié du juſte prix, mais encore elle ne s'y conſervoit pas la centiéme partie de ce qui luy appartenoit, elle ruineroit ſa Maiſon en la diviſant, de maniere qu'elle ne ſe réüniroit jamais: que toute l'Europe étoit perſuadée que Ferdinand aimoit plus ſans comparaiſon le Cadet de ſes Petits-fils que l'Aîné; & qu'il y avoit des marques ſi évidentes de cette prédilection, qu'on n'en pouvoit plus douter, puiſqu'il avoit donné ſon nom à ce Cadet: Qu'il prenoit un ſoin tout particulier de ſon éducation: Qu'il le viſitoit de temps en temps au College d'Alcala où il étudioit: Et qu'il l'élevoit dans

l'eſperance d'être un jour Roy de Caſtille & d'Arragon. Qu'il ſeroit bien difficile d'empêcher l'execution de ce bizarre deſſein, ſi le Roy Catholique regnoit en Caſtille juſqu'à ce que l'Archiduc Charles eût vingt-cinq ans paſſez; parce que ce long eſpace de temps ſuffiroit pour établir de ſorte en Eſpagne le jeune Ferdinand, que quand ſon Aîné l'en voudroit chaſſer, il n'en pourroit venir à bout; & la haine entre les deux Freres deviendroit irreconciliable, en ce que l'Aîné prétendroit toûjours aux Monarchies que ſon Cadet auroit uſurpées ſur luy, & le Cadet ſeroit toûjours en garde contre ſon Aîné dans la ſeule vûë de ſe maintenir dans ſon uſurpation: au lieu que ſi l'Empereur avoit l'adminiſtration de la Caſtille durant la minorité de l'Archiduc, il luy conſerveroit cette Monarchie, & ſes Miniſtres veilleroient delà avec tant de ſoin ſur les actions du Roy Catholique qu'il luy ſeroit preſque impoſſible d'élever le jeune Ferdinand ſur le Trône d'Arragon. Si contre toute apparence l'affaire ne laiſſoit pas de luy réüſſir, le jeune Perdinand ne demeureroit pas long-temps ſur le Trône où ſon Bien-faiteur l'auroit élevé, & il y auroit ſi peu de proportion entre ſes forces & celles de ſon Aîné, qu'il ſeroit bien-tôt opprimé: ce qui ne luy arriveroit pas s'il poſſedoit les deux Monarchies de Caſtille & d'Arragon; puiſqu'il faudroit en ce cas que ſon Aîné traverſât toute la France, à quoy le Roy Trés-Chrêtien ne conſentiroit jamais.

Maximilien n'eut pas plus d'égard aux Remontrances de Marguerite d'Autriche, qu'en avoit eu le Roy Trés-Chrêtien à celles de la Comteſſe d'Angoulême, ſoit que la parole de ſa Majeſté Imperiale fuſt déja trop engagée, ou qu'elle n'apprehendât pas les inconveniens que Chiévres prévenoit. Son accommodement avec le Roy Catholique fut conclu: elle toucha regulierement les cinquante mil écus par an qui luy avoient été promis; & Ferdinand regna tant qu'il vécut avec autant d'autorité dans la Caſtille que

dans

dans l'Arragon, quoy qu'il n'eût aucun droit sur les Castillans, & qu'il fust Roy legitime des Arragonnois. Mais il n'arrive presque jamais que les Particuliers entrent impunément dans les querelles des Souverains; car si le parti qu'ils ont appuyé l'emporte sur l'autre, ils en tirent rarement une recompense proportionnée à la grandeur de leurs services; & s'ils succombent, le Prince malheureux pour lequel ils s'étoient declarez, les abandonne à la discretion du Prince heureux qu'ils ont offensé, ou du moins ne se met pas en peine de les comprendre dans son Traité d'accord, ce qui est presque la même chose que s'il les abandonnoit. On ne parla ni de Chiévres ni de Manuel dans la reconciliation de l'Empereur & du Roy Catholique; mais il n'en arriva aucun préjudice au Gouverneur de l'Archiduc, & tout l'orage fondit sur le Favori de son Pere.

Ferdinand n'osa entreprendre d'ôter Chiévres à Charles son Petit-fils, parce que Louïs Douze qui l'y avoit mis, se fust piqué d'honneur de le maintenir; & d'ailleurs les Peuples des Païs-Bas n'eussent pas souffert qu'on le déposât, de quelque pretexte que l'on eût couvert ce changement. Mais Manuel qui n'avoit pas les mêmes appuis demeura sans Protecteur: Maximilien le sacrifia sans scrupule, & Ferdinand se fit un principe de politique de le pousser à bout. Il crût intimider par là les esprits les plus remuans de la Castille; & les rendre si souples, qu'ils ne le troubleroient plus dans l'administration de leur Monarchie. Il arriva pourtant que les Peuples des Païs-Bas où Manuel s'étoit refugié ne seconderent qu'à demi la violence de sa Majesté Catholique. Ils consentirent bien que Manuel fust mis en prison: mais ils ne déferérent point aux prieres de Ferdinand qui demandoit que le Tribunal Suprême de Flandres luy fit son procés. En vain sa Majesté Catholique se declara sa partie, & offrit de prouver dans les formes qu'il avoit été la seule cause de la mesintelligence qu'il y avoit eu

entre Elle & le feu Roy de Gaſtille ſon Gendre. On éluda ſa propoſition en luy mandant pour toute réponſe qu'il n'appartenoit point à des Sujets de l'Archiduc Charles, tels qu'étoient les Juges des Païs-Bas, de connoître d'une affaire qui regardoit un autre Sujet de ce Prince né dans un Païs fort éloigné du leur, & ſur lequel ils n'avoient aucune Juriſdiction, les crimes dont il s'agiſſoit n'ayant point été commis en Flandres : Qu'ils vouloient bien croire ſur la Foy de ſa Majeſté Catholique que Manuel fuſt coupable, puiſqu'il avoit été aſſez malheureux pour luy donner occaſion de prétendre qu'il le fuſt ; & que c'étoit uniquement dans cette vûë qu'ils s'étoient ſaiſis de ſa perſonne qu'ils la garderoient exactement, & qu'ils en répondroient. Mais que comme l'Archiduc étoit intereſſé dans l'affaire à cauſe de la reputation de ſon Pere qui pourroit y être flêtrie; il faloit attendre qu'il fuſt majeur, & que les Loix de Caſtille l'autoriſaſſent pour aſſiſter au jugement d'un Caſtillan.

Ferdinand ne fut pas content de cette défaite : mais l'impoſſibilité d'obtenir rien de plus contre Manuel l'empêcha de s'en plaindre, & les Flamans ne refuſerent rien à Manuel de ce qu'il deſira pour ſoulager l'ennuy de ſa priſon. Il y demeura juſqu'à la mort de Ferdinand, & en ſortit immediatement aprés. * Sa reconnoiſſance pour l'Archiduc qui l'en alla tirer en perſonne avec Chiévres fuſt telle, qu'il ſoûleva depuis en ſa faveur tous les Princes d'Italie contre les François, & luy fit naître l'occaſion de leur ôter le Duché de Milan.

** Dans la derniere negociation de Manuel.*

La groſſeſſe de la Reine Germaine fut plus que ſuffiſante pour conſoler Ferdinand de ce que le ſeul Caſtillan qu'il s'étoit propoſé de perdre, étoit échapé à ſa vangeance. Sa Majeſté Catholique eut en mil cinq cens neuf un Fils qui devoit ſans conteſtation fruſtrer l'Archiduc des Royaumes d'Arragon, de Valence, de Majorque, de Minorque, de Naples ; & de Sicile. Le feu Roy de Caſtille en étoit demeuré d'accord, & le

grand

grand Capitaine avoit approuvé pour ce regard la Transaction faite entre ce Prince & son Beau-pere: mais c'est en vain que l'on tâche d'éluder les ordres du Ciel. Le nouveau Fils de Ferdinand ne vécut qu'une heure; & le regret de le perdre fut plus sensible au Roy Catholique, que n'avoit été la joye de sa naissance. Il tourna son ressentiment sur la Personne vivante qui l'avoit le plus obligé; & cette Personne se défendit contre luy par la voye que tiennent les Courtisans les plus adroits pour se mettre à couvert de l'indignation de leurs Maîtres, qui est celle de la diversion.

Le Cardinal François de Cisneros Ximenez étoit celuy des Espagnols en qui les qualitez du dehors s'accordoient le mieux avec celles du dedans, & dans la phisionomie duquel, ceux qui s'y connoissoient le moins, ne se fussent que trés-difficilement trompez quand ils l'eussent voulu. Sa taille étoit riche: son corps bien proportionné: sa santé robuste: sa démarche ferme: sa voix forte: sa contenance grave: son visage long & sec: son front large & tellement uni que l'âge ne le rida pas: ses yeux petits & enfoncez, mais vifs & perçans, quoy qu'ils fussent toûjours humides: son nez long & aquilin: ses dents de devant si avancées, qu'il en avoit merité le sobriquet d'Elephant: ses levres grosses: son bust long: & son test sans aucune suture, comme il parût à ceux qui le trouverent quarante ans aprés sa mort en reparant le caveau où il avoit été enfermé: A quoy l'on attribuë les effroyables douleurs de tête dont il étoit si souvent affligé; au contraire du Cardinal de Richelieu qui n'en ressentit jamais aucune, parce qu'il y avoit au haut de son test douze petits trous par où s'exhaloient les vapeurs.

La prudence de Ximenez l'avoit emporté sur celle du Cardinal d'Amboise principal Ministre du Roy Trés-Chrêtien Louïs XII. Elle avoit toûjours fait pancher l'avantage du côté de l'Espagne contre la France, lorsque ces deux Monarchies étoient entrées en concurrence.

currence. L'Espagnol étoit à la verité plus lent à déliberer que le François, mais en recompense il le prévenoit dans l'execution lorsqu'il avoit une fois pris son parti ; & ne se relâchoit jamais comme lui jusqu'à ce qu'il eût achevé ce qu'il avoit commencé. Les difficultez l'animoient au lieu de le rebuter. La colere où il étoit sujet ne le transportoit jamais jusqu'à luy faire dire aucune chose ou faire aucune action, dont il eût en suite occasion de se repentir. Il étoit si exact à tenir les paroles qu'il avoit données, qu'il n'en perdoit l'idée qu'aprés qu'il s'en étoit aquitté. Sa profonde mélancolie l'obligeoit à se plaire dans la conversation des personnes accoûtumées à dire de bons mots : cependant il ne luy échapa jamais d'en dire aucun, & ce fut peut-être de peur de s'en attirer de sanglans, car il n'étoit Fils que d'un Procureur de Tortelaguna dans la vieille Castille, & sa jeunesse s'étoit passée dans les Cordeliers ; où la Réforme n'étoit pas encore introduite. La seule consideration de son merite l'avoit élevé aux Charges de Gardien & de Provincial dans son Ordre ; & il exerçoit actuellément la derniere des deux que l'on vient de nommer, lorsque la Reine Catholique Isabelle le choisit pour son Confesseur. Il tâcha de s'en dispenser, & ne l'accepta que parce que cette Princesse s'obstina à vouloir qu'il fût le dépositaire de ce qu'elle avoit de plus secret. Le plus intime de ses amis ne laissa pas neanmoins de s'en plaindre agreablement comme d'une infidelité qu'il commettoit à son égard, & de luy reprocher qu'il se déroboit à luy pour se donner à la Cour. La Reine connoissoit déja l'étenduë & l'habileté de son genie, lorsqu'elle fut excitée par la conjoncture suivante de le nommer à la premiere dignité Ecclesiastique de l'Espagne.

Le Cardinal Hurtado de Mendoze fut malade, & les Medecins desespererent de sa guerison. Ferdinand & Isabelle qui luy avoient des obligations extraordinaires luy firent l'honneur de le visiter, & Isabelle en-

parti-

particulier le conjura de luy dire ingenûment s'il n'avoit ni penſée ni deſir pour la Perſonne qui luy ſuccederoit. Le Cardinal répondit qu'il ne luy importoit pas, pourvû que ſon ſucceſſeur fût digne de l'Archevêché de Tolede. Iſabelle inſiſta: Elle le conjura de luy nommer celuy des Caſtillans qu'il en jugeoit le plus digne, & le Cardinal repliqua ſans heſiter que c'étoit Ximenez. Iſabelle ravie de ce témoignage authentique qui luy donnoit lieu d'élever ſon Confeſſeur à l'Archevêché de Tolede ſans que le Roy ſon Mari s'en formaliſât; luy en fit expedier le Brevet aprés la mort du Cardinal, & l'introduiſit peu de temps aprés dans le Conſeil d'Etat. Il y acquit une reputation prodigieuſe ſur ce que tous les avis qu'il ouvroit ou qu'il appuyoit, ne manquoient preſque jamais de réüſſir, comme au contraire ceux qu'il rejettoit étoient d'ordinaire ſuivis de mauvais ſuccés: mais en revanche il s'y attira pour ennemis la principale Nobleſſe de Caſtille & d'Arragon. Il poſſedoit en un plus haut degré qu'aucun des autres Miniſtres d'Eſpagne qui l'avoient precedé, la vertu ſi ſinguliere dans un homme d'Etat que l'Ecriture ſainte appelle *faim & ſoif de la Juſtice*. Il avoit de l'horreur que les grands opprimaſſent leurs vaſſaux; & quand un miſerable Païſan s'adreſſoit à luy, pour demander juſtice des excés de ſon Seigneur, il la rendoit ſur le champ ſi elle dépendoit uniquement de luy, & la procuroit de tout ſon credit ſi elle n'en dépendoit pas, ſans ſe mettre en peine de ce qui en pouvoit arriver. Le murmure des Gens de qualité en étoit d'autant plus grand, qu'ils ſe trouvoient depuis pluſieurs ſiecles en poſſeſſion de traiter ſelon leur caprice ceux qui leur étoient inferieurs. Ce déreglement procedoit de ce que ç'avoit principalement été la Nobleſſe qui avoit recouvré le Païs ſur les Maures. Elle s'étoit perſuadée ſur cet unique fondement que toute la Caſtille luy appartenoit par droit de conquête; & qu'elle ne faiſoit point de tort aux Païſans Catholiques qui ne s'y étoient

étoient habituez que par sa permission, de ne leur laisser, qu'autant qu'il luy plaisoit, des fruits qu'ils avoient semez & recueillis.

Les Rois de Castille & d'Arragon avoient toûjours eu de l'indulgence pour ces petits Tyrans, soit qu'ils apprehendassent d'exciter à la revolte les Grands qui n'y étoient d'ailleurs que trop sujets, ou qu'ils eussent eux-mêmes interest à la continuation du desordre, en ce qu'ils usoient dans leur Domaine des mêmes violences que les Gentilshommes commettoient dans leurs Terres. Ainsi les Grands de Castille se plaignirent plus d'une fois du Cardinal à la Reine Isabelle, & la presserent de le renvoyer à son Eglise où il prétendoient qu'il ne leur seroit plus si contraire. Mais Isabelle éluda toûjours leur Requête en répondant que ce Prelat luy étoit si necessaire, que quand il seroit à Tolede il faudroit à l'heure même qu'elle luy dépêchât un Courrier qui lui portât l'ordre de revenir incessamment à la Cour. Là-dessus elle leur faisoit confidence en general des affaires importantes qui demandoient la presence de ce Prelat; & si elle ne les renvoyoit contens, elle leur ôtoit au moins le pretexte de se soûlever sur le refus qui leur étoit fait. Ils se separoient ainsi & s'en retournoient dans leurs Châteaux sans oser attenter à la Personne de Ximenez, * car outre qu'il étoit plus puissant qu'aucun d'eux en particuler, sans en excepter les Ducs d'Alve & de l'Infantado, il ne marchoit jamais qu'au milieu de force gens de main: & d'ailleurs les peuples qui le reconnoissoient pour leur Protecteur étoient par tout si bien disposez à son égard, que les plus lâches du lieu où il auroit été attaqué, n'eussent pas fait de difficulté de hazarder leurs vies pour sauver la sienne. Il s'étoit maintenu de cette sorte jusqu'à la mort de sa Bien-faitrice; & depuis il s'étoit rendu si necessaire sous le regne de Philippe d'Autriche pour l'accommoder avec son Beau-pere, que Ferdinand n'avoit osé entreprendre de le disgracier: mais aprés la mort de

* *Dans la Vie du Cardinal Ximenez.*

de Philippe & l'accommodement de l'Empereur Maximilien avec le Roy Ferdinand, ſa Majeſté Catholique crût que pour acquerir univerſellement l'amitié des Grands d'Eſpagne, elle n'avoit qu'à leur ſacrifier Ximenez. Elle penſa long-temps aux voyes les plus ſeûres pour le diſgracier impunément, & s'arrêta enfin à celle que l'on va repreſenter.

Elle luy fit dire qu'il avoit trop d'eſprit pour ne s'être pas apperçûque la haine des Grands de Caſtille pour luy étoit irreconciliable, & qu'elle ne manqueroit pas d'éclater en temps & lieu: Que ce qui l'avoit juſques là retenuë, étoit la conſideration qu'ils avoient eu pour la feuë Reine, & l'affection qu'ils avoient témoignée pour Philippe d'Autriche: Mais que maintenant que ce Prince étoit mort, que ſa veuve avoit perdu l'eſprit ſans eſperance de le recouvrer, & que Ferdinand ne regnoit en Caſtille qu'à titre de Roy precaire, c'eſt à dire d'Adminiſtrateur de cette Monarchie durant le bas âge de ſes Petits Fils, ſa Majeſté Catholique n'oſoit ſe promettre de le proteger deſormais contre une telle multitude de puiſſans ennemis: Qu'elle ſeroit neanmoins au deſeſpoir d'y avoir manqué pour deux raiſons, l'une qu'elle avoit d'extrêmes obligations à Ximenez, l'autre que ſa foibleſſe paroîtroit d'une maniere trop évidente, lorſque l'on viendroit à ſçavoir dans l'Europe que Ferdinand n'auroit pû arracher ſon Principal Miniſtre des mains des Caſtillans irritez: Qu'il n'y avoit point d'autre remede à cet inconvenient que la tranſlation de Ximenez du premier Siege des Égliſes de Caſtille où l'Autorité Royale ne ſeroit reſpectée qu'autant qu'il plairoit aux Grands, au premier ſiege des Egliſes d'Arragon où elle étoit abſoluë, & tout ce qui ſe pouvoit faire pour Ximenez étoit d'obliger l'Archevêque de Sarragoſſe à permuter avec luy.

Ximenez ne reconnut que trop que Ferdinand en vouloit à ſon Benefice, & jugea prudemment qu'il luy en faloit d'abord ôter l'eſperance. Il repartit en ce

ſens

ſens qu'il n'avoit pas beaucoup eſtimé la vie, puis qu'il avoit pris & executé autant qu'il avoit dépendu de luy le deſſein de la paſſer toute entiere dans les Cloîtres des Cordeliers : Que le Roy Catholique ſçavoit bien qu'on l'en avoit arraché pour lui faire épouſer l'Egliſe de Tolede ; & que ſa Majeſté pouvoit bien ſe ſouvenir qu'il avoit plus d'une fois proteſté à la Reine Iſabelle lorſqu'elle luy avoit ordonné de prendre une telle Femme, qu'il ne la quitteroit qu'à la mort : Qu'il étoit donc inutile de luy parler de permutation, & que l'on ne gagneroit pas davantage en le preſſant de reſigner : Que ſi les Grands de Caſtille l'attaquoient ſeparement, ils n'y trouveroient pas leur compte ; & s'ils s'uniſſoient contre luy, il étoit aſſez Puiſſant pour s'empêcher d'être opprimé d'abord, & pour attendre le ſecours du Roy ſon Maître ; Que ſi cette aſſiſtance ne luy manquoit pas comme il avoit ſujet d'eſperer, il rangeroit aiſément ſes Ennemis à la raiſon ; & ſi elle luy manquoit au beſoin, il ne laiſſeroit pas de ſe défendre autant qu'il pourroit dans ſon Archevêché, & de monter ſur la mer lorſqu'il ſeroit reduit à l'extrêmité, pour ſe refugier dans des contrées où il ſe promettoit de trouver au moins un Aſyle, s'il n'y étoit reçû en homme de ſa dignité. Ferdinand ne comprit pas d'abord le vray ſens des dernieres paroles de Ximenez qui luy furent fidelement rapportées ; mais il ne les entendit que trop dans la ſuite, lorſque ce Prelat écrivit à l'Empereur & à l'Archiduc Charles d'Autriche que l'apparence étoit toute entiere que l'on travailloit à le chaſſer de ſon Archevêché, pour le punir d'avoir été le premier des Caſtillans à reconnoître pour Roy Philippe d'Autriche, & parce que l'on deſeſperoit tant qu'il ſeroit Primat de l'Eſpagne d'y élever ſur le Trône un des Fils naturels de Ferdinand au préjudice des Enfans de ſa Fille legitime. Les dépêches du Cardinal fondoient principalement là-deſſus la protection qu'elles demandoient à ces deux Princes. Mais Ximenez ajoûtoit

roit dans une troiſiéme Lettre adreſſée à Chiévres que l'Archiduc avoit un intérêt particulier qu'il demeurât à la tête du Clergé & par conſequent des Etats de Caſtille, puiſque Ferdinand n'auroit pas plûtôt perdu l'eſperance d'élever ſon Fils naturel ſur les Trônes de Caſtille & d'Arragon, qu'il penſeroit à y faire monter le Cadet de ſes Petits-Fils au préjudice de l'Aîné. Qu'il réüſſiroit infailliblement dans cette ſeconde Tentative au defaut de la premiere, s'il s'aſſuroit de celuy qu'il éleveroit en la place de Ximenez à l'Archevêché de Tolede, parce que ce nouveau Prelat ſe trouvant Chef des Etats ſeroit le Maître des propoſitions qui s'y feroient: Que les Caſtillans & les Arragonnois convenoient en un point, quoy qu'ils euſſent une effroyable antipathie en tout le reſte, & que ce point conſiſtoit à ne pas avoir de Souverain qui ne demeurât toûjours en Eſpagne: Que Ferdinand qui connoiſſoit leur foible n'auroit qu'à repreſenter premierement aux Caſtillans & en ſuite aux Arragonnois pour les diſpoſer à renverſer l'ordre de la nature, que s'ils prenoient l'Archiduc pour leur Roy, la dignité Imperiale qui le regardoit aprés la mort de ſon Ayeul paternel, les Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche qui ne luy pouvoient manquer en qualité d'Aîné de cette Maiſon, & les Païs-Bais qu'il poſſedoit déja, le tiendroit ſi ſouvent & ſi long-temps occupé, qu'il ne pourroit que rarement aller en Eſpagne; & dés qu'il y ſeroit, on le preſſeroit d'en partir: Qu'au contraire ſi les deux Monarchies d'Eſpagne prenoient pour leur Roy l'Infant Ferdinand, comme il n'auroit point d'autres Etats à gouverner, il établiroit en Eſpagne un ſejour fixe, & ne paſſeroit en Italie qu'une ſeule fois au plus & par occaſion à l'exemple de ſon Ayeul maternel: Que les Caſtillans & les Arragonnois convaincus par cette ſeule raiſon mettroient le Cadet des deux freres en la place de l'Aîné; au lieu que ſi ſa Majeſté Catholique n'étoit point aſſurée de l'Archevêque

Dans les Lettres de Ximenez à Chiévres.

chevêque de Tolede, elle n'oseroit proposer son intention aux Etats de Castille, parce qu'elle présupposeroit qu'elle y seroit rebutée; & que la chose n'ayant point passé en Castille, seroit hors d'état de passer en Arragon.

Ximenez renouvelloit en suite ses protestations de fidelité à l'Archiduc; & persuadoit si fortement son Gouverneur de la necessité qu'il y avoit de le maintenir dans le Benefice dont il étoit pourvû, que Chiévres porta l'Empereur & l'Archiduc à prendre des mesures infaillibles pour le proteger contre le Roy Catholique. Et de fait ces deux Princes écrivirent de concert à Ferdinand qu'il y alloit de la reputation de la Reine Isabelle que l'on n'abaissât point la seule personne qu'elle avoit beaucoup élevée; & que l'honneur du feu Roy Philippe y étoit encore interessé en ce que si Ximenez étoit dépose, on ne manqueroit pas de dire que ç'auroit été pour avoir inspiré à ce jeune Prince de pernicieux Conseils. Que si sa Majesté Catholique prétendoit que Ximenez l'eût offensée, les voyes de la justice luy étoient ouvertes pour en tirer raison; & que ni l'Empereur ni l'Archiduc ne trouveroient mauvais, qu'elle y eût recours dans les formes: Mais que si elle usoit de violence, comme elle ne le pouvoit sans exciter la guerre civile dans la Castille, & que l'Empereur & l'Archiduc avoient interest de la prévenir, elle ne devoit pas se formaliser, qu'ils y travaillassent en la maniere qu'ils jugeroient à propos.

La menace qui étoit assez nettement exprimée dans les dernieres paroles que l'on vient de rapporter, arrêta tout court Ferdinand, & desarma son ressentiment. Il prévit que puisqu'il n'avoit point d'Enfans mâles legitimes il feroit une faute irreparable de ne se pas contenter de l'usufruit de la Castille, & de n'y pas regner en paix durant sa vie. Il fit reflexion qu'il s'alloit priver luy-même de l'un & de l'autre de ces avantages en poussant à bout Ximenez: Qu'il dépenseroit en ce cas dans la Castille plus qu'il n'en tireroit, & s'em-

s'embaraſſeroit dans une querelle qui dureroit pour le moins autant que luy : Qu'il auroit à la verité de ſon côté la Nobleſſe de Caſtille, mais qu'auſſi les Peuples & les Gens de bien ſe declareroient pour Ximenez : & que les forces ſe trouvant alors à peu prés égales, la Guerre ſeroit longue, & le ſuccés n'en pourroit être que malheureux. Que ſi ſa Majeſté Catholique étoit vaincuë, la haute reputation qu'elle avoit acquiſe ſeroit entierement flêtrie ; & les Eſpagnols ne luy auroient plus d'obligation des Conquêtes de Grenade & de Naples, puiſqu'il leur auroit cauſé plus de dommage en les diviſant qu'il ne leur avoit apporté d'avantage en les agrandiſſant : outre la honte dont il ſe chargeoit en ſe laiſſant battre par un Cordelier. Ainſi le moindre inconvenient qui luy arriveroit ſeroit d'être relegué dans l'Arragon pour le reſte de ſes jours ; & il y auroit le chagrin continuel pire mille fois que la mort, de voir ſon Vainqueur occuper dans la Caſtille la Place qu'il y auroit perduë par ſon imprudence. S'il triomphoit de Ximenez la gloire qu'il en remporteroit ne ſeroit pas grande ; & comme la dignité & la profeſſion de ſon Adverſaire l'auroit diſpenſé de hazarder ſa Perſonne, il en ſeroit quitte aprés que ſes Troupes auroient été défaites pour monter ſur Mer, & pour s'enfuïr en Flandres. Que la derniere Lettre de l'Archiduc ne marquoit que trop qu'il y ſeroit bien reçû, & que cependant il ne ſeroit delà gueres moins de peine à Ferdinand qu'il en eût fait s'il eût demeuré le plus fort dans la Caſtille ; Qu'il y traverſeroit pas ſes intrigues tous les projets de ſa Majeſté Catholique : Qu'il luy ſuſciteroit plus d'affaires qu'elle n'en ſçauroit terminer : Qu'il luy feroit acheter par des travaux infinis le plaiſir d'adminiſtrer les biens de ſes Petits-fils ; & que peut-être encore diſpoſeroit-il l'Archiduc, qui tout jeune qu'il étoit ſe trouvoit déja par les ſoins de ſon Gouverneur capable de regner, à ne pas attendre ſa majorité pour paſſer en Eſpagne ; & pour y contrain-

dre

dre Ferdinand de luy remettre la poſſeſſion de la Monarchie de Caſtille auſſi promptement & avec autant de facilité, que Philippe d'Autriche l'y avoit contraint.

Les Princes qui s'accommodent le mieux à la neceſſité de leurs affaires, ſont ceux qui s'y accommodent le plûtôt; & dés que Ferdinand fut convaincu qu'il faloit ſe reconcilier avec Ximenez, il le fit de bonne grace, & ſans chercher de Mediateur. Ximenez ſurpris de ſe voir ſi promptement & contre toute apparence hors d'une affaire ſi facheuſe; & ne ſe fiant pas trop à Ferdinand, penſa long-temps à ſa propre ſeureté. Il ne trouva point de meilleur expedient pour ſe mettre à couvert de la jalouſie de ſa Majeſté Catholique, que de lever à ſes dépens & ſur ſon credit une Armée de ſeize mille hommes, & la mener en Perſonne à la Conquête des Ports de Barbarie, qui étoient le plus à la bien-ſéance des Eſpagnols. Il préſuppoſa qu'il meriteroit par-là l'approbation univerſelle des Chrêtiens; & que s'il n'appaiſoit la Nobleſſe Eſpagnole, il luy ôteroit juſqu'au pretexte de luy nuire. Ferdinand n'auroit plus lieu de porter envie à ſes revenus immenſes, ni de l'accuſer d'en mal uſer; & s'il le faiſoit nonobſtant, il s'attireroit l'indignation de toute la Terre. Les Vaiſſaux de l'Archevêché de Tolede s'aguerriroient; & leur Prelat ſe trouvant au milieu d'eux, n'auroit rien à craindre. Si ſon entrepriſe en Afrique réüſſiſſoit, perſonne en Eſpagne n'auroit à l'avenir la hardieſſe de l'attaquer; & ſi elle ne réüſſiſſoit pas, il auroit du moins la conſolation que ſon deſſein auroit eu tant d'approbation que l'on ne laiſſeroit pas d'en reſpecter l'Auteur, quand même on ſçauroit qu'il eût été malheureux.

Ainſi Ximenez leva des Troupes, équippa des Vaiſſeaux, quitta le froc & l'habit Eccleſiaſtique, s'arma de pied en cap, & paſſa heureuſement en Barbarie. La Profeſſion militaire luy étoit nouvelle, & il n'en ſçavoit que ce qu'il en avoit ouï dire dans le

Conſeil

Conſeil d'Eſpagne: cependant il luy arriva ce que l'Hiſtoire Romaine ne ſe laſſe point d'admirer en la perſonne de Luculle. Il devint Capitaine dans le peu de temps qu'il employa à paſſer le bras de la Mediterranée qui ſepare l'Eſpagne de l'Afrique, & en pratiqua d'abord la fonction la plus difficile, qui conſiſte à appaiſer par la ſeule autorité les ſeditions toutes formées. A peine fut-il débarqué que les plus déterminez de ſes Soldats qui ne s'étoient pas fait un petit honneur de s'enrôler ſous ſes Enſeignes, eurent honte de ſervir actuellement ſous un Cordelier. Ils prirent pour s'en diſpenſer le premier pretexte qui s'en preſenta, & demanderent qu'on les ramenât en Eſpagne. Ximenez ne s'étonna ni de leur multitude, ni de leur revolte: il s'alla mettre au milieu d'eux: il ſaiſit au colet le plus audacieux de la Troupe: il le fit executer à mort ſur le champ; & intimida les autres de ſorte, qui ne leur arriva plus de ſe ſoûlever. *Dans le recit de ce trajet.*

La Ville d'Oran Capitale d'un Royaume à qui elle avoit donné ſon nom, fut en ſuite attaquée & emportée d'aſſaut: Celle de Bugie où étoit l'Univerſité des Maures, & le ſeul lieu connu de l'Afrique où ils alloient apprendre le peu qu'ils ſçavoient des Sciences des Arts, & ne coûta pas plus à conquerir. L'occaſion qu'eût Ximenez de s'en emparer merite d'être ſçûë, quand ce ne ſeroit que pour être convaincu, que ſi l'on prenoit autant de ſoin parmi les Chrêtiens de s'informer de ce qui ſe paſſe chez les Infideles, que les Infideles en prennent d'apprendre ce qu'il y a de nouveau entre les Chrêtiens, on y gagneroit beaucoup plus qu'eux, & l'on trouveroit une infinité d'occaſions favorables que l'on perd par ce defaut d'application.

L'Oncle paternel du Roy de Bugie peu de jours avant que les Eſpagnols approchaſſent de ce Royaume, ne s'étoit pas contenté de détrôner ſon Neveu. Il luy avoit de plus ôté avec un fer chaud l'uſage de la veûë afin de le rendre incapable de regner, & de pre-

venir

venir à la mode du Païs les desseins de ceux qui prétendoient dans la suite le rétablir sur le Trône pendant la vie de l'usurpateur ou immédiatement aprés sa mort. Ximenez apprit sans y penser une action si barbare, & il resolut aussi-tôt d'en profiter. Il fit dire aux Amis du Roy dépoüillé qu'il vangeroit hautement l'injure qui luy avoit été faite s'ils vouloient agir de concert avec luy, & il n'en falut point davantage pour exciter dans le Royaume de Bugie une seconde revolution aussi generale que la premiere. Le Parti abattu reprit courage, & forma bien-tôt de secrettes intelligences avec les Espagnols qu'il croyoit s'offrir à luy par un principe de pure generosité. Il prit de si justes mesures avec eux qu'il leur facilita la prise des Places capables de leur empêcher l'accés de la Ville Capitale; & les introduisit en suite dans Bugie par des voyes qui demeurerent si cachées aprés l'execution, que les Historiens d'Espagne n'en conviennent pas. Ce qu'il y a de certain est qu'il survint un accident d'autant plus favorable aux Espagnols pour s'accommoder de cette autre Couronne de Barbarie, que les Maures qui n'étoient plus si habiles en Medecine qu'ils l'avoient été du temps d'Averroës & d'Avicenne, le prirent pour un miracle.

Le fer dont on s'étoit servi pour aveugler le Roi de Bugie en l'approchant de ses yeux tout ardent & en l'y tenant environ un quart d'heure, luy avoit bien ôté l'usage de la vûë, mais ne luy avoit pas entierement desseché les humeurs; soit que les Ministres de la cruauté de l'Usurpateur l'eussent tiré du feu avant qu'il s'y fût autant enflammé qu'il auroit été necessaire pour l'operation dont il s'agissoit; ou qu'on ne l'eût pas mis assez prés des yeux & qu'on ne l'y eût pas tenu assez long-temps pour achever de dessecher entierement l'humidité qui sert aux fonctions de la vûë. Les Chirurgiens Espagnols s'en apperçûrent, & entreprirent de guerir le Roy Maure. La cure fut longue & difficile, mais enfin elle réüssit, & fut prise

tant

tant par celuy sur qui elle avoit été faite que par ses Sujets, pour une preuve évidente que le Ciel vouloit qu'ils fussent Tributaires des Espagnols. Les Corsaires d'Alger qui avoient jusques-là ruiné impunément les Flottes Chrêtiennes & le Commerce de l'Europe en Afrique, suivirent l'exemple de ceux de Bugie, & se soûmirent à payer le même tribut. Enfin les Espagnols par un excés de bonheur qu'ils n'ont pas eu depuis dans leurs guerres contre les Barbares, s'emparerent du Royaume de Tripoli; & Ximenez s'en retourna dans son Eglise de Tolede avec tant de gloire & de dépoüilles, que Ferdinand n'osa plus penser à luy nuire.

Dans la Relation de cette Conquête.

L'Archiduc Charles tira de cette sorte tant d'avantage de la querelle de ce Prelat & de son Ayeul maternel, que trois Royaumes celebres & une Republique encore plus fameuse luy en furent soûmis; & le même bonheur luy assujettit peu de temps aprés en mil cinq cens douze le Royaume de Navarre, sans que luy ni son Gouverneur Chiévres y eussent part. Cette Monarchie étoit souvent tombée en quenoüille, & par consequent avoit passé successivement en diverses Maisons. Elle avoit été portée par cette voye de l'Ancienne Maison de Navarre dans celle de Leon: de la Maison de Leon dans celle de Castille: de la Maison de Castille dans celle de Champagne: de la Maison de Champagne dans celle de France: de la Maison de France dans celle d'Evreux: de la Maison d'Evreux dans celle d'Arragon: & de la Maison d'Arragon dans celle de Foix-Grailly. Gaston de Foix avoit épousé Eleonor Reine de Navarre seconde Sœur de Pere du Roy Catholique Ferdinand, dont il étoit sorti douze Enfans des deux sexes. L'Aîné des mâles étoit mort à vingt-deux ans. Il avoit laissé de Madeléne de France derniere fille du Roy Charles Sept un Fils & une Fille. Le Fils nommé François Phœbus ne regna pas longtemps en Navarre, & mourut sans être marié. La

Fille appellée Catherine devint ainſi la plus riche heritiere de l'Europe. Elle demeura ſous la Tutelle de ſa Mere qui ne ſouffrit jamais qu'on luy parlât de ſe remarier, quoy qu'Elle fût demeurée veuve à l'âge de dix-ſept ans. Il y eut peu de Maiſons Souveraines dans l'Europe qui ne recherchaſſent l'Alliance de la jeune Reine de Navarre; & le plus conſiderable des Epoux qu'on luy propoſa, fut l'Infant d'Eſpagne Jean Fils de Ferdinand qui étoit à peu prés de ſon âge. Ce Prince étoit Fils unique de Ferdinand & d'Iſabelle; & s'il eût épouſé Catherine, toutes les Monarchies d'Eſpagne ſe fuſſent réünies, excepté celle de Portugal. Ferdinand & Iſabelle avoient principalement eu cette vûë dans leur recherche: Mais Madeléne de France n'eût pas aſſez d'averſion contre la Maiſon dont elle ſortoit, pour contribuer à former en Eſpagne une Puiſſance qui fut à peu prés égale à celle de France. Elle refuſa abſolument ſa Fille au Prince d'Eſpagne; mais elle n'aima pas non plus aſſez la Maiſon de France pour y marier ſa fille, comme elle n'aima pas aſſez ſa Fille pour la marier dans une Maiſon Souveraine. Elle la donna à Jean Fils d'Alain d'Albret Seigneur à la verité puiſſant en Gaſcogne, mais ne poſſedant pas un pied de Terre qui ne relevât des Rois de France en qualité de Ducs de Guyenne.

Les irregularitez politiques ont de plus dangereuſes ſuites que les autres; & l'on ne trouve preſque point d'exemple dans l'Hiſtoire que les Reines par elles-mêmes ayent épouſé des Hommes qui n'étoient pas de leur rang, ſans qu'elles ayent eu des occaſions éclatantes de s'en repentir. Jean d'Albret ſembloit être né pour juſtifier la verité de l'ancien Proverbe, que les meilleurs hommes ne ſont pas toûjours les meilleurs Rois. Il avoit toutes les qualitez qui rendent accomplis les Particuliers; mais il n'avoit pas celles qui diſtinguent les Souverains d'avec ceux qui ne le ſont pas, & n'étoient pas nez

pour

pour l'être. Il n'aimoit que l'étude, & ne s'occupoit volontiers qu'à rechercher des Manuscrits, & qu'à dresser des Bibliotheques. Il n'y avoit point de Maison tant soit peu considerable dans l'Europe dont il ne rapportât sur le champ la Genealogie & le Blason; & quoy que personne ne sçût mieux que luy que la Noblesse n'étoit dûë qu'au merite, & qu'il ne pouvoit faire d'affront plus sensible aux Gentilshommes de Navarre qu'en introduisant dans leurs Corps des gens qui en fussent tout à fait indignes, il ne s'émancipoit neanmoins que trop souvent de leur en donner la mortification; soit qu'il se laissât gagner par la flaterie, ou qu'il fût incapable de resister aux longues importunitez. Il avoit appris en Guyenne à traiter avec ses Vassaux en simple Gentilhomme; & cette privauté qui passoit en luy pour une vertu tant qu'il demeura en France, devint le plus grand de ses vices lorsqu'il fût en Espagne, les Peuples de cette Contrée n'en reconnoissant point de plus énorme, que celuy qui se trouve le plus contraire à la gravité. La Majesté Royale luy étoit insupportable dans toutes les actions qui n'étoient pas de ceremonie: Il aimoit hors de là à vivre dans l'égalité, qu'il appelloit le ciment de la Societé civile: Il alloit volontiers aux lieux où on l'invitoit de manger, pourvû que la Compagnie ne fût que d'honnêtes gens; & la premiere chose qu'il y faisoit aprés son arrivée, étoit d'oublier pour quelques heures qu'il étoit Roy, & de vouloir bien que le Maître de la Maison & les conviez l'oubliassent aussi bien que luy. Comme il étoit fort enjoüé il contribuoit pour le moins autant à leur divertissement, qu'ils contribuoient au sien; & lorsqu'il sçavoit qu'il s'étoit fait dans Pampelune Ville Capitale de Navarre quelque Fête où par respect on n'avoit osé l'inviter, il se convioit luy-même, & n'étoit point à charge parce qu'alors il y alloit seul. Il avoit d'autant plus d'inclination pour la Danse

qu'il y excelloit ſur tous les Princes de ſon Siecle ; & lorſqu'en voyageant il rencontroit ſur ſon chemin à la Campagne ou dans les Villes des troupes de Villageoiſes ou de Bourgeoiſes qui prenoient ce divertiſſement, il danſoit avec elles. Il avoit tant d'antipathie pour les affaires d'Etat quand il les trouvoit épineuſes, qu'il les abandonnoit entierement à la diſpoſition de ſes Miniſtres, qui n'y prenant pas le méme intereſt que luy, les regloient ſouvent à leur fantaiſie.

Le plus grand deſordre qui en arriva fut que les Magiſtratures, les Benefices, les Charges & les Gouvernemens de Navarre furent donnez à des Etrangers, & que les remontrances que les Etats du Royaume en firent, furent inutiles. Les Souverains n'ont rien tant à craindre que la haine & le mépris de leurs Sujets : cependant ils peuvent ſe vanter de n'être pas tout à fait malheureux quand ils ne ſont tombez que dans l'averſion ſeule ou dans le ſeul mépris des mêmes Sujets ; parce que s'ils n'ont perdu que leur affection, l'eſtime qui reſte ſuffit pour les tenir dans l'obeïſſance ; & s'ils n'ont perdu que l'eſtime, l'affection y ſupplée : mais lorſqu'il n'y a plus d'eſtime ni d'affection, il n'eſt plus poſſible de prévenir les revolutions dans les Etats, ni de les empêcher d'être univerſelles lorſqu'elles ont une fois commencé.

Jean d'Albret n'étoit plus reſpecté des Navarrois à cauſe de ſa vie trop familiere ; & il n'en regnoit pas moins paiſiblement, parce qu'il n'en étoit pas moins aimé des Petits qu'il traitoit d'égaux, ni des Grands qui prévoyoient aſſez qu'un Prince de ce genie n'attenteroit jamais à leurs privileges : mais lorſqu'il ſe fut attiré la haine des uns & des autres en leur préferant des Etrangers & des Gens de petite vertu, rien ne fut plus capable de le ſoûtenir, & il ſuccomba ſous la premiere attaque qu'on luy fit.

La

La Navarre étoit diviſée depuis pluſieurs Siecles en deux factions preſque également puiſſantes, l'une étoit celle de Beaumont, l'autre celle de Gramont ſelon les vieux titres de la Maiſon qui porte encore ce nom, & de Grammont ſelon les nouveaux. Le Chef de la Maiſon de Beaumont étoit Comte de Lerin, & Connêtable hereditaire de Navarre; & le Chef de la Maiſon de Grammont étoit Seigneur de Tutelle, & Grand Maréchal du Royaume. Le Comte de Lerin avoit toutes les qualitez ou pour mieux dire tous les vices que les Hiſtoires anciennes & modernes ont remarquez dans les hommes extraordinaires qui ſe ſont rendus Chefs de parti: ſon eſprit étoit d'autant plus malin, que ni la Religion ni l'humanité ne le retenoit en aucune rencontre. Il avoit tué le Pere & le Frere unique du Comte de Tutelle, & profané pour les tuër tout ce qu'il y avoit de plus ſaint dans la Religion Catholique. Le Cardinal de Foix s'étoit ingeré ſous le regne precedent de reconcilier les Maiſons de Beaumont & de Grammont; & croyoit en être venu à bout aprés avoir obligé le Connêtable & le Maréchal de Navarre à ſe promettre ſolemnellement d'oublier le paſſé, & de vivre à l'avenir dans une parfaite amitié. Il avoit en ſuite celebré la Meſſe, partagé une Hoſtie en deux, & communié les deux Parties: ce qui n'avoit pas empêché que le Connêtable au ſortir de l'Egliſe, ne fut allé attendre ſur le chemin le Maréchal pour l'aſſaſſiner. Il avoit à la verité manqué ſon coup, mais il n'avoit pas moins cherché depuis les occaſions de l'executer.

Le Maréchal au contraire étoit un homme franc; & qui dans toutes les apparences ne s'éloignoit des maximes de la Religion, que parce qu'il n'en étoit pas aſſez inſtruit. Il ſuppoſoit qu'il fût permis de vanger la mort de ſon Pere & de ſon Frere & l'aſſaſſinat entrepris ſur ſa perſonne, pourvû que ce

fut hautement & ſans trahiſon. Le Connêtable & le Maréchal avoient engagé dans leur querelle toute la Nobleſſe de Navarre ; & leur different particulier étoit dégeneré inſenſiblement en une Guerre Civile, où les voiſins avoient pris la part que l'inclination où l'intereſt leur avoit ſuggerée. Les François s'étoient declarez pour la faction de Grammont, & les Caſtillans par pure antipathie avoient appuyé celle de Beaumont qui ſe trouvoit actuellement la plus puiſſante dans la Ville de Pampelune, lorſque Jean d'Albret y fit la premiere fois ſon entrée. Il avoit favoriſé ceux de Grammont avant que d'épouſer l'Heritiere de Navarre ; & les effets en étoient ſi viſibles, que le menu peuple n'avoit pas plus lieu d'en douter que les Grands.

Le Connêtable avoit ainſi plus d'occaſion qu'il n'en faloit de ſe défier du nouveau Roy, & d'apprehender d'en être opprimé s'il le recevoit d'abord & ſans condition dans la Ville Capitale du Royaume. Il fonda là-deſſus l'audace qu'il eut de luy en fermer les Portes ; & de ne les ouvrir qu'aprés une convention dans laquelle Jean d'Albret s'obligeoit par écrit, à ne point intervenir dans le démêlé de ceux de Beaumont & de Grammont pour quelque cauſe ou pretexte que ce fût. Jean d'Albret accorda tout ce que le Connêtable luy demandoit, parce que ſans cela il n'eût pas été couronné du commun conſentement de la Nobleſſe de Navarre : mais il luy ſembla depuis que l'affront qu'il avoit reçû étoit trop grand pour luy permettre de le diſſimuler. Il pourſuivit le Connêtable premierement par les formes judiciaires, & en ſuite par les armes ; mais il ne fut pas ſecondé dans une querelle ſi juſte, comme il s'attendoit de l'être. La faction de Grammont courut à la verité ſous ſes Enſeignes, mais auſſi le Connêtable reçût du ſecours de deux ſortes de Gens qu'il croyoit ſe devoir plûtôt declarer contre luy que pour luy.

Les

Les premiers furent ceux qui craignoient d'être pillez par celle des deux factions qui extermineroit entierement l'autre, & les seconds ceux qui s'étant accoûtumez à vivre dans une Monarchie où le pouvoir Royal étoit presque aussi limité que dans celle d'Arragon, ne vouloient pas que leur Roy devint absolu par la ruïne de ceux de Beaumont, ou du moins qu'il fût en état de le devenir, si l'occasion luy en inspiroit le desir. Ainsi la partie ne fut pas moins égale aprés que le Roy se fut mis du côté de ceux de Grammont qu'elle l'étoit lorsque les deux factions se trouvoient reduites à leurs seules forces, & la Guerre Civile n'en tira pas moins en longueur. Jean d'Albret impatient de la terminer à cause qu'elle le détournoit de ses occupations ordinaires, écouta les premieres propositions de Paix qui luy furent faites, quoy qu'elles partissent d'une Cour tout à fait suspecte.

Dans le recüeil des Loix de Navarre.

Le Roy Catholique Ferdinand n'ayant pû réünir la Navarre à l'Arragon & à la Castille par le Mariage de son Fils unique avec Catherine de Foix, cherchoit à s'en saisir par adresse; & ne voyant plus de voyes legitimes, en fomentoit d'injustes. Il manquoit de pretexte pour se mêler dans la querelle de ceux de Beaumont & de Grammont avant que le Roy de Navarre y fût intervenu, parce que les Monarques d'alors avoient cette déference les uns pour les autres de ne pas prendre connoissance de ce qui se passoit dans les Royaumes voisins, à moins qu'ils n'en fussent priez. Mais aprés que le Roy de Navarre se fut declaré contre ceux de Beaumont, & que le Connétable leur Chef apprehendant de succomber à la longue sous l'effort des Gascons qui viendroient en foule au secours de Jean d'Albret, eut recours à l'assistance des Castillans; Ferdinand ne laissa pas échaper une occasion si favorable, & la ménagea avec tant d'adresse qu'elle produisit enfin l'effet qu'il s'en étoit promis.

Le Connêtable étoit ſon Beau-frere pour avoir épouſé Eleonor Fille naturelle du feu Roy Jean d'Arragon, & ce fut principalement ſur cette raiſon qu'il ſe fonda pour offrir ſa mediation au Roy de Navarre à deſſein de l'accommoder avec ſon Connêtable. Le Roy de Navarre qui ne voyoit pas le fin d'une telle propoſition, l'accepta volontiers; Et Ferdinand ne l'eut pas plûtôt attiré dans un piege ſi bien tendu, qu'il luy en dreſſa un ſecond plus dangereux que le premier. Il paſſa inſenſiblement à l'égard de ſa Majeſté Navarroiſe de la mediation à la garantie, & la ſurprit en luy repreſentant par des Emiſſaires merveilleuſement adroits, que le Connêtable n'étoit pas religieux à tenir ſa parole; & que puiſque ce qu'il y avoit de plus auguſte entre les Chrêtiens n'avoit pû l'y obliger, il le faloit lier par un garant ſi conſiderable, qu'il n'osât le dédire: Que le Roy Catholique offroit de l'être ſans autre motif que de mettre & d'entretenir la Paix entre ſes voiſins; & que de plus comme il y avoit apparence que la Navarre ne ſeroit pas de long-temps tranquille ſi le Connêtable n'en ſortoit pour quelques années, ſa Majeſté Catholique vouloit bien ſe charger de luy donner retraite en Caſtille, ſuppoſé qu'il refusât de s'éloigner de ſes Places de peur que ſes Ennemis ne s'en ſaiſiſſent durant ſon abſence. Elle propoſoit de les tenir cependant en ſequeſtre, & d'y mettre en garniſon des Troupes ſuffiſantes pour les garder: enfin s'il n'étoit retenu dans la Navarre que par les grands établiſſemens qu'il y poſſedoit, elle luy en donneroit d'équivalens ou de meilleurs dans l'Arragon & dans la Caſtille.

Cette ouverture paroiſſoit d'abord ne partir que d'un principe tout à fait genereux: neanmoins à l'examiner dans le fond, elle ne pouvoit être ni plus avantageuſe à Ferdinand, ni plus préjudiciable à Jean d'Albret. Car on confirmoit le plus puiſſant Sujet de ſa Majeſté Navarroiſe dans la revolte en le faiſant

faisant traiter d'égal avec son Maître, & en luy donnant la Castille & l'Arragon pour garants du Traité qu'il feroit: on donnoit lieu au plus formidable voisin de la Navarre de s'acquerir entierement le Connêtable lorsqu'il seroit retiré dans ses Etats: on recevoit ce voisin dans le centre & dans les meilleures Places de la Navarre d'où il pouvoit aisément usurper le reste du Royaume; & pour comble de honte il faloit bien que l'on consentît que le Connêtable se vendit, pour ainsi dire, au Roy Catholique, puisque l'on vouloit bien qu'il reçût de sa Majesté des bienfaits assez considerables pour le dédommager de ses revenus de Navarre.

Cependant Jean d'Albret signa le Traité avec toutes les conditions que l'on vient de rapporter, & les Garnisons de Ferdinand entrerent dans les Places du Connêtable. Celui-ci alla vivre à la Cour de son Beau-frere. Sa Majesté Catholique fut caution qu'il ne remûroit rien en Navarre, & luy donna non seulement l'usufruit, mais encore la proprieté du Marquisat d'Huescar dans le Royaume de Grenade dont le revenu alloit au delà de celuy que le Connêtable auroit tiré de ses Terres de Navarre. Tous les Politiques du temps avoient prédit que Jean d'Albret periroit infailliblement par là, & à dire le vray il sembloit que la chose dût arriver comme ils l'avoient prévûë: mais Dieu ne permet pas toûjours que les Souverains les moins éclairez en l'art de regner portent si promptement la peine de leur imprudence; comme il ne permet pas toûjours que les plus habiles dans cet Art, reçoivent le fruit de leurs intrigues.

Jean d'Albret fit un voyage en Castille pour solliciter la restitution de quelques Places de la Principauté de Viane, que les Predecesseurs de Ferdinand avoient usurpées sur ceux de la Reine de Navarre. Il y trouva le Comte de Lerin son Connêtable; & il se fit entr'eux une reconciliation si sin-

cere, que les Castillans n'en furent pas moins surpris que fachez. Le Connêtable qui par alliance & par reconnoissance étoit dans les interêts de Ferdinand passa tout d'un coup & sans milieu des interêts de son Beau-frere & de son Bien-faiteur dans ceux de son Maître, & conseilla à Jean d'Albret de ne point écouter les Propositions du Roy Catholique qui offroit de l'argent dans certains termes pour les Places que luy demandoit le Roy de Navarre. L'artifice de Ferdinand consistoit en ce que n'ayant pas intention de les rendre; & ne trouvant encore de pretexte suffisant pour les retenir, il vouloit remettre leur restitution à un autre temps sous couleur que la guerre qu'il faisoit alors aux Venitiens l'occupoit, de sorte qu'il ne pouvoit vacquer à l'examen de la question s'il ne devoit plus en conscience garder les Places dont il s'agissoit.

Jean d'Albret qui n'étoit point Homme à se servir de l'occasion pour l'y contraindre, & qui d'ailleurs n'étoit pas touché de l'argent qu'il ne voyoit pas comptant, s'en retourna en Navarre, & le Connêtable l'y accompagna; soit qu'il le connût assez pour se fier entierement à luy, ou que l'amour de la Patrie l'emportât alors dans son esprit sur toutes les autres considerations de politique & de bien-séance. On ne sçait si cette franchise acheva d'étouffer ce qui pouvoit rester d'aversion à Jean d'Albret pour son Connêtable; ou si ce que l'on disoit de sa Majesté Navarroise étoit veritable qu'elle oublioit sans peine les injures reçûës lorsqu'elle étoit persuadée que ceux qui les avoient faites, ne s'en souvenoient plus; mais il est constant qu'elle vécut aprés son retour en Navarre dans une intelligence si parfaite avec son Connêtable, qu'elle passa d'une extrêmité à l'autre; & qu'au lieu qu'elle avoit été jusques là de la faction de Grammont; elle entra dans celle de Beaumont qui en reprit de nouvelles forces. La Reine sa Femme détestant son inconstan-

ce

ce demeura ferme dans le Parti de Grammont, mais elle n'en fit pas mieux pour son interest, puisque la Noblesse de Navarre voyant la Maison Royale divisée, se partagea à son exemple; & les Peuples en conçûrent plus de mépris pour Jean d'Albret, qu'ils n'en avoient eu pour l'excés de sa familiarité.

Vers la fin de la vie du Valantinois.

On dit que Cesar Borgia Duc de Valantinois Fils naturel du Pape Alexandre Sixiéme qui avoit épousé la Sœur de Jean d'Albret s'étant sauvé des prisons de Ferdinand vint alors en Navarre, & y raccommoda son Beau-frere avec la Reine: Qu'il convainquit Jean d'Albret qu'il avoit eu tort d'abandonner la faction de Grammont, & l'y rengagea: mais si cela est le Duc y trouva d'autant moins de resistance, qu'un accident imprévû fit en ce point tout ce qu'il auroit pu se promettre de son éloquence.

Jean d'Albret envoya un de ses Officiers au Connêtable luy porter un ordre; & le Connêtable prétendit que l'Officier en s'acquittant de sa commission, avoit perdu le respect qu'il luy devoit en qualité de Chef des Armées. Il luy fit donner des coups de bâton, & le retint prisonnier. L'action étoit insupportable d'elle-même: Cependant il y a de l'apparence que Jean d'Albret eût negligé l'injure qu'il recevoit en la Personne de son Officier, ou du moins qu'il n'eût pas porté son ressentiment aussi loin qu'il alla, si le Duc de Valantinois de qui Dieu ne vouloit plus supporter les crimes ne se fût offert à punir l'insolence du Connêtable, & n'en eût demandé la permission. Jean d'Albret l'accorda plus par importunité que par desir de vangeance, & le Duc mit le Siege devant le Château de Viane qui tenoit pour la faction de Beaumont. Le Connêtable resolu de le faire lever en toute maniere s'avança avec ses Troupes jusqu'à la vûë des Assiégeans; & le Duc avant que de se déterminer s'il iroit au devant de luy ou s'il l'attendroit dans ses Lignes, en sortit pour le reconnoître. Il rencontra trois Che-

valiers ennemis qui le tuerent, & Jean d'Albret informé de sa mort, changea tout d'un coup d'inclination. Il courut se mettre à la tête de son Armée: il fit la mauvaise guerre à ceux de Beaumont, on appelloit ainsi les Actes d'hostilité sans quartier: il prit leurs Villes & leurs Châteaux: il fit pendre ou passer par les armes ceux qui les défendoient: Il brûla leurs Fermes & leurs Maisons de Campagne: il dégrada leurs Forêts: & sa colere le transporta jusqu'à desoler dans la Ville de Lerin qu'il avoit emportée d'assaut, le superbe Mausolée des Ancêtres du Connêtable.

Les Troupes de Ferdinand arriverent si tard au secours de ceux de Beaumont, que le Connêtable aprés avoir tout perdu les trouva en chemin lorsqu'il se refugioit dans l'Arragon. Comme elles n'étoient pas assez nombreuses pour relever un Parti abbattu il les renvoya & se confina avec sa Femme dans la Ville d'Aranda, où l'un & l'autre quelques mois aprés moururent de regret. Louïs de Beaumont leur Fils Aîné passa à la Cour de Ferdinand pour y soliciter une assistance capable de le rétablir dans les biens de sa Maison; Mais il ne fut écouté qu'en mil cinq cens douze, lorsqu'il s'offrit à Ferdinand une conjoncture favorable pour usurper la Navarre.

Dans le dernier Traité de Jules Second avec Ferdinand.

La haine du Pape Jules Second contre les François étoit devenuë si grande, que ne les pouvant plus souffrir dans l'Italie & ne les en pouvant chasser par une autre voye que celle des Armes de Ferdinand, sa Sainteté luy fit dire qu'il pouvoit tout attendre d'Elle pourvû qu'il entrât en Ligue avec le Saint Siege contre le Roy de France Louïs Douze. Ferdinand répondit qu'il y consentoit à condition que le Pape fit expedier en secret une Bulle d'excommunication contre Jean d'Albret & sa Femme en qualité de Fauteurs de Louïs Douze ennemi declaré de l'Eglise, & que sa Saintеté l'envoyât à sa Majesté Catholique qui s'en serviroit en temps & lieu comme elle jugeroit à propos.

pos. La Bulle fut, dit-on, expediée, & demeura si secrette que personne n'en a jamais vû ni l'original, ni aucune copie. Ferdinand la reçût ou feignit de la recevoir, & mit sur pied une puissante Armée dont il donna le commandement à Federic de Tolede Duc d'Alve sous pretexte d'attaquer la Guyenne du côté de Bayonne, pendant que Henri Huit Roi d'Angleterre son Gendre descendroit dans cette Province par l'embouchûre de la Riviere de Garonne.

Jean d'Albret s'étoit si peu défié qu'on l'attaquât, qu'il n'avoit pas levé un Soldat, quoy que la maxime du bon Gouvernement ne luy permit pas de demeurer desarmé au milieu de tous ses voisins en armes. Il laissa approcher le Duc d'Alve jusqu'à huit lieuës de Pampelune; & ne s'en étonna que lorsque le Roi Catholique aprés avoir introduit sans peine toutes ses forces dans le centre de la Navarre, & pris de justes mesures avec le Fils du Connêtable & avec ce qui restoit du Parti de Beaumont pour un soûlevement universel dans le Royaume, fit dire à la Reine & au Roy de Navarre par un Heraut, que le Roy de France & tous ses Fauteurs étoient excommuniez pour avoir convoqué & tenu un Concile dans la Ville de Pise en Toscane contre le Saint Siege: que le Pape avoit donné leurs Etats au premier qui les pourroit occuper, & que sa Majesté Catholique s'étoit accommodée avec le Roi d'Angleterre pour s'emparer de la Guyenne qui étoit également à la bien-séance de l'un & de l'autre: que la Flotte Angloise y devoit aborder d'un côté, dans le même temps que l'Armée Catholique y entreroit d'un autre; & qu'afin que Ferdinand ne manquât pas à l'assignation, il étoit necessaire qu'il traversât la Navarre avec le bagage & l'attirail d'Artillerie qui luy étoient necessaires pour former un Siege regulier devant la Ville de Bourdeaux: qu'il n'avoit pas moins besoin de ce passage pour le retour de son Armée dans ses Etats; & que pour en être assuré dans le cas qu'il ne fût pas si heureux dans son entre-

prise

prise qu'il s'attendoit de l'être, il faloit encore que leurs Majestez Navarroises luy donnassent pour Places de seureté celles d'Esteille, Maye & de S. Jean pied de Port. Qu'il promettoit si elles luy étoient accordées de bonne grace, de les restituer en Homme d'honneur & de bonne foy immédiatement aprés que ses Troupes seroient rentrées dans l'Arragon & dans la Castille : mais si on les refusoit absolument, ou si on differoit de les luy confier, qu'on ne trouvât pas mauvais qu'il se mît en devoir d'executer la Bulle d'excommunication que le Pape Jules Second venoit de fulminer contre leurs Majestez Navarroises aussi bien que contre le Roy Louïs Douze. La Reine & le Roy de Navarre offirent le Heraut dans la Ville de Tudelle où leurs Etats étoient assemblez, & luy répondirent que la Navarre prétendoit observer une exacte Neutralité entre le Roy Trés-Chrêtien & le Roy Catholique ; & que comme le Roy Catholique auroit sujet de se plaindre de leurs Majestez Navarroises si elles permettoient aux François de passer sur leurs Terres pour attaquer l'Arragon ou la Castille, le Roy Trés-Chrêtien l'auroit aussi si elles ouvroient par leurs Etats un passage aux Espagnols pour entrer dans la Guyenne.

Le Duc d'Alve qui n'attendoit que cette réponse marcha droit à Pampelune ; & donna le signal à ceux de la faction de Beaumont qui firent soûlever toutes les autres Villes de la Navarre en un seul jour, qui fut le vingt-deuxiéme de Juillet mil cinq cens douze, en faveur des Espagnols. Les Rois de Navarre coururent aussi, mais par un autre chemin à Pampelune, où trouvant la Bourgeoisie disposée à ouvrir les portes au Duc d'Alve aussi-tôt que son Armée paroîtroit à la vûë de ses murailles, ils n'eurent pas d'autre parti à prendre que de se refugier dans les Etats qu'ils avoient en France. Ils ne furent accompagnez dans leur retraite que par les Principaux de la faction de Grammont, parce que les autres asſurez que le Roy Catho-

Catholique les recevroit à bras ouverts demeurerent tranquilles dans leurs Maiſons, & traiterent avec luy. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans une revolution ſi generale, fut qu'aucune Ville ne ſe fit battre pour conſerver la fidelité qu'elle devoit à ſa Souveraine, & que le Duc d'Alve n'eut qu'à ſe montrer ſucceſſivement devant elles l'une aprés l'autre pour en recevoir les clefs. Ferdinand aprés la conquête d'un Royaume de telle importance y fit demeurer ſon Armée pour s'en aſſurer, & manquant également de parole au Pape & à ſon Gendre, * laiſſa morfondre les Anglois ſur les côtes de Guyenne, & ne leur manda qu'à la fin de la Campagne de ne le plus attendre, & qu'ils pouvoient s'en retourner s'il leur plaiſoit.

* *Henri Huit.*

Fin du Second Livre.

ARGU-

ARGUMENT
DU TROISIE'ME LIVRE.

FERDINAND commet le Gouverneur & le Precepteur de ſon Petits-fils l'un contre l'autre. Il perſuade le Doyen Adrien qu'il fruſtrera l'Archiduc des Monarchies d'Eſpagne, ſi Chiévres n'eſt dépoſé; & le Doyen prévenu de cette crainte, ſigne un Traité par lequel il s'engage à faire diſgracier Chiévres. Mais Chiévres en eſt informé, & ſe garantit également du Roy Catholique & du Doyen. Il negocie avec les François un Traité à Noyon; & le tourne avec tant d'adreſſe, qu'il convertit l'acceſſoire en principal & le principal en acceſſoire. Il aſſure par là la ſucceſſion d'Eſpagne à l'Archiduc; & Ferdinand en a tant de dépit, qu'il ſe joint avec l'Angleterre pour le perdre. Mais l'Archiduc n'a pas plus d'égard en ce point aux Offices du Roy d'Angleterre qu'aux exhortations de ſon Ayeul maternel, & Chiévres demeure auprés de luy plus favoriſé qu'auparavant. Ferdinand en eſt au deſeſpoir. Il ſe forme une dangereuſe entrepriſe ſur la vie de Chiévres. Il en eſt averti. Il le dit à l'Archiduc, & luy conſeille en même temps par un trait de prudence conſommée de tenir la choſe ſecrette. L'évenement juſtifie que le Conſeil avoit été bon, & Ferdinand n'execute pas en mourant le deſſein qu'il avoit formé de desheriter l'Archiduc.

HISTOIRE
DE MONSIEUR
DE CHIEVRES.

LIVRE TROISIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus mémorable dans la Monarchie d'Eſpagne durant l'année mil cinq cens treize, & partie de mil cinq cens quatorze.

LEs Hiſtoriens d'Eſpagne font une mauvaiſe plaiſanterie en traitant de l'Invaſion de la Navarre. Leur intention eſt de détourner leurs Lecteurs de prendre garde de trop prés à la maniere dont ce Royaume fut réüni à leur Monarchie ; & pour les amuſer agreablement durant qu'ils touchent le plus legerement qu'il leur eſt poſſible un endroit ſi delicat, ils racontent que Jean d'Albret étant arrivé au lieu le plus éloigné d'où il pouvoit encore voir ſa Ville Capitale de Pampelune, & ſe tournant pour la contempler à ſon aiſe, ſe mit à pleurer amerement ; & que la Reine Catherine de Foix ſon épouſe choquée de cette tendreſſe à contre-temps luy dit d'un ton dédaigneux, qu'il avoit raiſon de pleurer en Femme la perte d'une Couronne qu'il n'avoit ſçû défendre en Hom-

Dans la relation de la retraite de Jean d'Albret.

Homme. Mais ces Auteurs ne ſe ſont pas apperçûs que Jean d'Albret & ſa femme ne ſortirent point enſemble de Pampelune: que comme le Roy y étoit plus haï que la Reine, il penſa le premier à mettre ſa perſonne en ſeureté par une retraite precipitée qu'il fit au point du jour; & que ce fut ſeulement deux jours aprés que la Reine ſuivit ſon Mari, qui étoit déja entre les Montagnes de l'Aldude.

Ferdinand aprés la conquête de la Navarre eut plus de deſir qu'auparavant d'avoir des Enfans de ſon ſecond lit. Il n'étoit point hors d'âge; & ſon defaut n'étoit imputé qu'aux deſordres de ſa jeuneſſe. Les Medecins ne doutoient pas que leur Art ne pût réveiller en luy, du moins pour quelque temps, la vigueur qu'il avoit autrefois euë, & enſeignerent à la Reine Germaine ſa Femme la compoſition d'un Philtre dont l'effet à leur ſens étoit infaillible. La Reine qui ne vouloit rien hazarder dont elle pût recevoir du reproche en parla à Ferdinand qui luy dit de prendre le ſoin de le preparer elle-même, afin que la choſe demeurât plus ſecrette. Elle ne fut communiquée qu'aux Femmes de la Reine en qui elle avoit le plus de confiance, & ce furent elles qui le preſenterent à Ferdinand un ſoir qu'il s'alloit coucher à Carrouſillo Maiſon de plaiſance où il paſſoit le Printemps de l'année mil cinq cens treize. Ferdinand avala le Philtre juſqu'à la lie; mais ſoit que la doſe fuſt trop forte pour la foibleſſe de ſon temperament, ou qu'elle n'eût pas été preparée avec aſſez de précaution, l'effet en fut directement contraire à l'intention de ceux qui y avoient eu part. Ferdinand en fut malade immediatement aprés; & ſes Medecins pour ſçavoir la cauſe de ſon mal; n'en furent pas plus avancez pour le guerir. Ils firent tranſporter le malade à la Meyorada où il fut ſi long temps & ſi dangereuſement attaqué de tous les ſimptomes qui marquent une fin prochaine, que Chiévres crût qu'il faloit penſer ſerieuſement à la ſucceſſion de la Monarchie d'Arragon

gon & à la poſſeſſion de la Monarchie de Caſtille.

Il étoit perſuadé que ſa Majeſté ſe mettroit en devoir d'en fruſtrer l'Archiduc Charles pour le faire paſſer à l'Infant Ferdinand; & comme c'étoit là principalement ce qu'il s'étoit propoſé d'éviter, il fut d'avis que l'Archiduc envoyât en Eſpagne le Doyen Adrien ſon Precepteur qui n'étoit encore que Doyen de Louvain. Le pretexte du voyage fut le Mariage que les Peuples des Païs-Bas deſiroient pour leur repos entre l'Archiduc & Renée de France ſeconde Fille du Roy de France Louïs Douze: mais en effet on donnoit au Doyen un pouvoir authentique, & force blancs-ſignez pour prendre poſſeſſion des deux Monarchies en cas que le Roy Catholique mourut, & pour conſerver au moins celle de Caſtille à l Archiduc, ſuppoſé que celle d'Arragon eût été donnée à ſon Cadet par Teſtament.

Les dépêches furent expediées avec tout le ſecret imaginable, mais le Roy Catholique étoit trop défiant pour ne pas ſoupçonner la veritable raiſon du voyage dont il s'agiſſoit, & comme ce que les Souverains s'imaginent en de pareilles rencontres paſſe d'ordinaire pour vray dans leur eſprit, le Roy Catholique reçût ſi mal Adrien, & fit exercer ſa patience en tant de manieres, qu'il la laſſa. Le Doyen avoit accepté pour ſon coup d'eſſai une negociation trop difficile; & il ne luy étoit pas poſſible de s'en aquitter dignement, ſans être toûjours à la Cour du Roy Catholique. Cependant ſa Majeſté qui le regardoit comme un eſpion, ne ſouffroit pas qu'il l'accompagnât en aucun lieu: elle vouloit même qu'il s'en retournât en Flandres toutes les fois qu'elle ſentoit diminuer ſon mal, de ſorte qu'il luy permettoit de ſe promener par la Caſtille: ce que les Caſtillans prenoient pour une entiere gueriſon. Ainſi le Doyen aprés avoir épuiſé pour reſter à la Cour toutes les excuſes qui luy avoient été ſuggerées dans ſon inſtruction, ſe trouva reduit à de telles extrêmitez, qu'elles

les surpassoient de beaucoup la capacité d'un homme élevé comme luy dans les Colleges.

Ceux des Courtisans qu'il sçavoit être affectionnez à l'Archiduc, acheverent de le troubler en l'avertissant de temps en temps des nouvelles marques d'amitié que le Roy Catholique donnoit à l'Infant. Ils les exageroient dans leurs Billets. Ils les prenoient pour autant de démonstrations d'une préference infaillible. Ils s'obstinoient à presser que l'on y remediât; & menaçoient pour peu que l'on differât, qu'ils abandonneroient le Parti de l'Archiduc pour suivre celuy de l'Infant. Enfin le Doyen dans le peu d'entretien qu'il avoit eu avec le Roy Catholique, avoit remarqué que ce Prince avoit une extrême aversion pour Chiévres: Qu'il luy imputoit le peu d'autorité qu'il avoit dans les Païs-Bas: Qu'il étoit persuadé que ce Gouverneur l'avoit empêché d'y regner de même qu'il regnoit en Castille; Et que ne pouvant se vanger du Tuteur, il s'en prenoit au Pupile: Que c'étoit là précisément l'origine du mal-entendu entre l'Ayeul & le Petit-Fils, & que Chiévres étoit la victime qu'il faloit sacrifier à la reconciliation de l'un avec l'autre: Qu'en l'ôtant d'auprés de l'Archiduc on étoit assuré que le Roy Catholique écouteroit d'autant plus volontiers la nature qui le solicitoit en faveur de l'Aîné de ses Petits-Fils, que ce qu'elle luy disoit s'accordoit parfaitement avec son ambition: au lieu que si la Cour de Flandres demeuroit en l'état qu'elle étoit, c'est à dire dans la dureté qu'elle avoit toûjours témoignée pour la satisfaction du Roy Catholique, ce Prince acheveroit ce qu'il avoit commencé; & établiroit si puissamment par sa derniere volonté l'Infant Ferdinand dans les Monarchies de Castille & d'Arragon, qu'il seroit impossible à l'Archiduc de l'en chasser.

Cette longue suite de raisonnemens engagea le Doyen dans une conduite également éloignée de son genie & de la reconnoissance qu'il avoit euë jusques là pour Chiévres son Bien-faiteur. Il crût qu'il faloit

au

au moins amuſer le Roy Catholique par l'eſperance vaine de la dépoſition du Gouverneur de l'Archiduc, ſi on ne luy donnoit en ce point une ſatisfaction ſolide, & fit dire dans cette vûë à Ferdinand que ſi ſa Majeſté vouloit agir de concert avec luy, il ſe promettoit de ſupplanter Chiévres, & de mettre en ſa place l'homme qu'elle deſtineroit à cet employ.

Dans les motifs de la rupture entre Chiévres & Adrien.

La propoſition fut ſi agreable à Ferdinand, qu'il fit venir le Doyen pour l'examiner avec luy tête à tête & ſans témoins. Le Doyen qui s'étoit preparé pour lever ou du moins pour amoindrir les principales difficultez de l'affaire, expliqua à ſa mode & par Articles à ſa Majeſté, que Chiévres n'étoit pas ſi bien affermi qu'on ne pût l'ébranler; & que le Roy Louïs Douze qui luy avoit donné la Commiſſion qu'il exerçoit, ne vivroit pas aſſez long-temps pour la luy conſerver: Qu'encore que ſon Pupile luy témoignât au dehors beaucoup d'amitié, il ne s'y faloit pas fier abſolument, puiſque l'on ſçavoit que ce jeune Prince excelloit déja en l'Art de diſſimuler, & s'étoit d'ailleurs propoſé de ne pas facher l'Empereur Maximilien ſon Ayeul paternel avec lequel Chiévres avoit toûjours entretenu une trés-étroite liaiſon: mais qu'au fonds l'Archiduc étoit comme les autres jeunes gens, & qu'il ne s'étoit jamais vû aucun Gouverneur qui eût acquis ſolidement l'amitié de ſon Pupile lorſqu'il s'étoit acquitté de ſon devoir dans toutes les regles comme avoit fait Chiévres: Que pluſieurs Gentilshommes Flamans Aînez de leurs Maiſons ſupportoient avec beaucoup d'impatience qu'on leur eût preferé un Cadet de celle de Croy pour l'Education de leur Prince; & que non ſeulement ils verroient avec plaiſir diſgracier Chiévres, mais encore ils y contribûroient à l'envi.

Le diſcours du Doyen ne produiſit qu'une partie de l'effet qu'il s'en étoit promis. Ferdinand qui l'avoit écouté avec toute l'attention d'un homme prévenu à qui l'on preſentoit un expedient pour ſe van-

ger

ger qu'il avoit jusques-là inutilement cherché, en conçût une extrême joye, mais il la conçût mêlée de crainte & de défiance. Il soupçonna une partie de la verité, & devina ce qu'il y avoit de fin dans la conduite du Doyen. Il le crût même plus habile Politique qu'il n'étoit; & s'imagina que son dessein étoit non seulement de l'amuser, mais encore de s'en faire un merite auprés de son Souverain à qui il auroit conservé son droit d'Aînesse, & auprés de Chiévres qu'il auroit servi d'une maniere trés-avantageuse en éludant les effets les plus terribles de la haine du Roy Catholique pour luy, sous pretexte de la satisfaire.

Ainsi Ferdinand repartit au Doyen qu'il acceptoit de tout son cœur l'offre qu'il luy faisoit: mais que comme l'affaire dont il s'agissoit, étoit trés-delicate d'elle-même, il y faloit penser plus d'une fois avant que de travailler à l'executer, & que l'on n'y réüssiroit pas à moins que de prendre des mesures qui ne fussent pas sujettes à se changer facilement. Qu'il étoit bon de la mettre par écrit en forme de Traité entre sa Majesté Catholique & le Precepteur de l'Archiduc, afin qu'en ayant tous deux une copie authentique, ils y eussent recours dans tous les doutes qui pourroient survenir sur les circonstances particulieres dont on seroit convenu.

Le Doyen reconnut assez le piege que Ferdinand luy tendoit, en ce que l'écrit que sa Majesté Catholique luy donneroit ne l'obligeroit pas davantage que sa parole, le Doyen n'étant ni de naissance ni de condition à la contraindre de l'accomplir; au lieu que si Ferdinand avoit entre ses mains l'écrit du Doyen, il s'en pourroit servir quand il luy plairoit pour le perdre, en montrant qu'il auroit negocié & conclu sans ordre la dépositon de Chiévtes. Cependant comme c'étoit le Doyen qui l'avoit proposée; & que par consequent s'il y avoit du crime, c'étoit luy qui avoit commencé à le commettre, il passa outre, & traita avec Ferdinand pour supplanter Chiévres. On n'a

pas

pas ſçû s'il y eut de la negligence de la part du Doyen à ne pas donner aſſez promptement avis en Flandres de ce qu'il avoit eſtimé devoir negocier en Eſpagne: ſi ſon Secretaire ne luy fut pas fidele: ſi Chiévres fut ponctuellement informé par les intelligences qu'il entretenoit à grands frais en Eſpagne de ce qui s'y tramoit à ſon préjudice; ou ſi Ferdinand par un coup d'adreſſe que le Doyen n'avoit pas prévû, procura luy-même que Chiévres en fût averti dans la vûë de gouverner en Flandres aprés qu'il auroit commis les deux plus fideles Miniſtres de ſon Petit-fils l'un contre l'autre. Mais il eſt conſtant que Chiévres ſçût préciſément par une autre voye que celle du Doyen, ce qu'il avoit negocié avec Ferdinand à ſon préjudice, & qu'il n'y eut plus depuis d'amitié ſolide entre le Gouverneur & le Precepteur de l'Archiduc. Leur meſintelligence ne parût neanmoins que dans les rencontres particulieres qui regardoient la ſatisfaction ou le profit de l'un & de l'autre; & par un évenement le plus ſingulier peut-être qui ſoit dans l'Hiſtoire, elle n'apporta aucun préjudice aux affaires de leur Pupile.

Comme elle n'étoit arrivée que par le trop d'application de l'un des deux qui étoit le Precepteur à bien ſervir l'Archiduc, Ferdinand n'en tira pas tout le fruit qu'il en attendoit; & la bonne mine qu'il fit en ſuite au Doyen luy attira beaucoup d'amis à la Cour, parce que les Eſpagnols commençoient à ne plus eſperer que ſa Majeſté Catholique relevât de ſa maladie. Elle guerit pourtant; & comme elle ſe faiſoit une eſpece de neceſſité de tromper le monde en feignant d'avoir recouvré ſa premiere vigueur, elle changeoit ſouvent de ſejour, & faiſoit tous les autres exercices de ceux qui ſe portent bien. Mais ſes Medecins ne laiſſoient pas de dire à l'oreille de leurs amis que ſon hydropiſie étoit formée, & qu'elle en mourroit tôt ou tard. Chiévres en étoit ſi bien averti qu'il conſeilla à l'Archiduc de ne plus tant ménager

ſon

ſon Ayeul maternel, & de prendre contre luy des précautions neceſſaires pour empêcher l'effet de la bonne volonté qu'il avoit pour l'Infant Ferdinand. La plus importante de celles qu'il luy ſuggera conſiſtoit en ce que tous les Souverains de l'Europe étoient liez en mil cinq cens quinze avec le Roy Catholique contre le nouveau Roy de France qui avoit ſuccedé à Louïs Douze ſous le nom de François Premier, à deſſein de le détourner de recouvrer le Duché de Milan. C'étoit le Comte d'Angoulême dont on a parlé dans le premier Livre; & comme il avoit juſques-là fait profeſſion d'amitié avec l'Archiduc, il ne faloit pas qu'elle fut interrompuë par ſon avenement à la Monarchie Françoiſe. Gouffieres & Chiévres Gouverneurs de ces deux jeunes Princes les avoient unis principalement dans cette vûë; & ſi François avoit intereſt de s'aſſurer de n'être point attaqué par les Païs-Bas durant qu'il agiroit en Italie, Charles en avoit un plus grand ſans comparaiſon d'être en parfaite intelligence avec les François dans le temps que la ſucceſſion d'Eſpagne ſeroit ouverte. Car ſi ſon Cadet luy étoit préferé par le Teſtament du Roy Catholique; & qu'il offrît au nouveau Roy Trés-Chrêtien de reſtituer la Navarre à Jean d'Albret pourvû que la France entrât en ligue offenſive & défenſive avec luy contre ſon Aîné, l'Archiduc n'auroit plus d'autre voye pour le ranger que celle de la Mer Oceane, d'autant moins ſeure qu'elle étoit expoſée à de frequentes tempêtes; & d'ailleurs il ſeroit d'autant plus difficile d'aborder par là dans l'Eſpagne, que tous les Ports ſeroient ennemis. Si la flotte de l'Archiduc étoit battuë des vents ou défaite par celle de ſon Cadet, il luy ſeroit impoſſible de la rétablir, les Flamans n'étant pas d'humeur à faire la dépenſe neceſſaire pour en équiper une ſeconde; & ſi les Troupes qu'il mettroit à terre étoient taillées en pieces, il ne s'en trouveroit plus d'autres qui vouluſſent y retourner. Si le Roy Catholique ne laiſſoit à l'Infant Ferdinand

Dans le commencement de l'Hiſtoire de Paradin.

Ferdinand que la Monarchie d'Arragon, il la conſerveroit malgré ſon Frere pourvû que la France ne luy fût pas contraire. Enfin ſi cet Infant étoit oublié dans le Teſtament de ſon Ayeul, & qu'il n'en pensât pas moins à s'élever ſur les Trônes qui luy avoient été deſtinez, les Eſpagnols qui vouloient un Roi particulier, contribûroient de tout leur pouvoir à l'y faire monter; & l'Archiduc ne ſeroit pas en état de s'y oppoſer, à moins que la France ne le ſecondât: au lieu qu'en contractant une alliance ſolide avec elle, ceux qui réveilloient l'ambition de l'Infant pendant qu'ils irritoient le Roi Catholique contre l'Archiduc, s'abſtiendroient de l'un & de l'autre de ces deſſeins lorſqu'ils perdroient l'eſperance d'y réüſſir. Le Roy Catholique ne prefereroit plus un Cadet à l'Aîné, quand il verroit que ſa preference ne ſerviroit qu'à donner occaſion à l'Aîné d'opprimer le Cadet. L'Infant s'aſſujettiroit à la loi d'Eſpagne lorſqu'il n'eſpereroit plus de la violer impunément; & quoiqu'il arrivât d'imprévû, tous les Etats paternels & maternels de l'Archiduc ſe réüniroient en ſa perſonne.

L'Archiduc perſuadé par ces raiſonnemens envoya à la Cour de France Henry Comte de Naſſau, & Chiévres dreſſa l'inſtruction qui luy fut donnée. Elle étoit diviſée en trois parties par rapport aux trois principales affaires qu'il y avoit alors à regler entre l'Archiduc & le Roy Trés-Chrêtien, avec cet artifice que la plus importante des trois y étoit miſe en dernier lieu, & qu'elle ne paroiſſoit que comme un acceſſoire des deux autres: Au lieu que les deux autres à les bien prendre n'étoient qu'un acceſſoire de la derniere. Chiévres repreſenta donc en premier lieu qu'il étoit abſolument neceſſaire pour le repos de la Chrêtienté que le Roi de France & l'Archiduc ajoûtaſſent à l'amitié qu'il y avoit entr'eux un lieu qui la rendît indiſſoluble; & que ce lieu dans la conjoncture d'alors, ne pouvoit être autre que le Mariage de l'Archiduc avec Renée de France ſeconde fille de Loüis Douze, & cadette de la Reine trés-

tienne. Il avertit le Comte de Naſſau qu'on ne l'envoyoit principalement à Paris que pour en faire la propoſition, & que l'on ne prévoyoit que deux obſtacles qui s'y puſſent trouver, l'un venoit des biens de la Princeſſe, & l'autre lui étoit perſonnel. Pour le premier tout le monde ſçavoit qu'il n'étoit ſorti du mariage de Louïs Douze avec l'heritiere de Bretagne que deux filles vivantes, Claude Reine de France, & Renée; & que Claude l'Aînée que la Loi Salique fruſtroit de la ſucceſſion de la Couronne, emportoit par l'avantage de ſa naiſſance les deux Fiefs qui ſe trouvoient en effet & en prétention dans les biens de leur Pere & de leur Mere, ſans que la Cadete y eût aucune part. Le Fief effectif étoit la Bretagne, & le prétendu le Duché de Milan que Louïs avoit perdu trois ans avant que de mourir, & que François Premier alloit tâcher de recouvrer en paſſant lui-même en Italie avec une puiſſante Armée. Mais que la Maiſon Royale de Dreux qui avoit poſſedé prés de trois cens ans la Bretagne; & celle des Viſconti qui avoit tenu auſſi long-tems le Milanés, y avoient acheté de belles Terres, & même des Villes & des Châteaux de divers Particuliers: Que ces ſortes de biens devoient être conſiderez comme allodiaux dans la ſucceſſion de Louïs Douze & d'Anne de Bretagne, & que par conſequent Renée de France les devoit partager avec la Reine Trés-Chrêtienne: Qu'il pouvoit arriver de là que François Premier refuſât ſa Belle-ſœur à l'Archiduc ſur ce qu'il apprehenderoit que celuy-cy ne l'embaraſsât un jour en luy demandant un partage rigoureux, & en ne voulant rien accepter d'équivalent afin de ſe conſerver des Entrées en France par la Bretagne, & dans l'Italie par le Duché de Milan, ſuppoſé que la France le reconquît.

Dans l'inſtruction du Comte de Naſſau.

L'expedient que Chiévres avoit trouvé à cela & qu'il inſeroit dans l'inſtruction de Naſſau, étoit de declarer par avance au Conſeil de François Premier que l'Archiduc & la Princeſſe Renée renonceroient en ſe mariant aux ſucceſſions de ſon Pere & de ſa Mere

Mere moyennant une somme d'argent ; & la seule précaution que l'on exigeoit du Comte alloit à faire monter la somme le plus haut qu'il seroit possible, sans rompre la negociation. Le second obstacle consistoit en ce que la Princesse Renée étoit laide & avoit la taille gâtée ; d'où l'on craignoit que les François ne prissent pretexte de la condamner à vivre dans le Celibat, par la raison qu'elle seroit infailliblement méprisée de celuy qui l'épouseroit. Sur quoy le Comte de Nassau avoit ordre de representer, que l'Archiduc avoit été convaincu de bonne heure par son Gouverneur, que les Souverains ne se marioient pas pour leur satisfaction particuliere, mais pour celle de leurs Sujets : Qu'il étoit pleinement informé des devoirs du Mariage. Que la Princesse & luy étoient de même âge ; & que comme les qualitez de l'esprit suppléoient admirablement en elle à celles du corps, l'Archiduc ne laisseroit pas de l'aimer uniquement, & de la traiter aussi bien que si elle étoit tout à fait charmante.

Le second article de la negociation regardoit la restitution de la Navarre, parce que François Premier s'étoit expliqué dés son avenement à la Couronne qu'il procureroit qu'elle fût renduë à Jean d'Albret ; & que s'il n'y pouvoit disposer le Roy Catholique, il romproit avec luy par cette seule consideration. Chiévres obligeoit Nassau à éluder autant qu'il pourroit de negocier sur un article si delicat, en remontrant l'impossibilité de tirer cette Couronne des mains de sa Majesté Catholique par aucune autre voye que celle des Armes ; & en ajoûtant que l'Archiduc n'avoit eu aucune part dans l'usurpation dont il s'agissoit, & qu'il ne dépendoit pas plus de luy que du Roy Trés-Chrêtien, de rétablir Jean d'Albret : mais si le Conseil de France s'obstinoit à ne vouloir pas traiter sans cela, Nassau aprés avoir protesté que son Maître n'avoit aucun pouvoir de son Ayeul maternel, ce qui n'étoit que trop veritable, diroit que l'Archiduc à cet égard ne pouvoit que deux choses, & qu'il offroit l'une & l'autre

l'autre au Roy Trés-Chrêtien. La premiere étoit d'employer de bonne foy ſes offices auprés du Roy Catholique pour le diſpoſer à reſtituer la Navarre, & la ſeconde de promettre ſincerement de la reſtituer luy-même immediatement aprés la mort de ſon Ayeul maternel.

Il reſtoit le troiſiéme article qui étoit proprement l'ame de la negociation. Il regardoit l'aſſiſtance dont l'Archiduc croyoit avoir beſoin pour recüeillir la ſucceſſion d'Eſpagne, & Chiévres l'avoit exprimé en des termes qui ne pouvoient être ni plus honnêtes ni plus reſervez. Il n'y étoit fait aucune mention, ni du deſſein du Roy Catholique de fruſtrer l'Aîné de ſes Petits-Fils des Monarchies de Caſtille & d'Arragon pour en revêtir le Cadet, ni de l'ambition du Cadet reſolu de ſeconder en toute maniere la bonne volonté que ſon Ayeul avoit pour luy quoiqu'il reconnût aſſez qu'elle étoit injuſte. On exprimoit ſeulement en termes generaux que ſi ſelon le cours ordinaire de la nature l'Archiduc ſurvivoit ſon Ayeul maternel, & qu'il trouvât des obſtacles à recueillir la ſucceſſion de ce Prince de quelque côté qu'ils arrivaſſent, la France qui reconnoiſſoit l'Archiduc pour heritier préſomptif, certain, univerſel, & neceſſaire des deux Monarchies dont les loix l'appelloient en ce cas à regner ſeul & à l'excluſion de tout autre, l'aideroit de Troupes & de Vaiſſeaux juſqu'à ce qu'il fuſt paiſible poſſeſſeur des deux Royaumes, & ne favoriſeroit en aucune maniere ſon concurrent, quand même celuy-cy pour l'engager plus fortement à ſa défenſe, offriroit de remettre actuellement la Navarre à Jean d'Albret.

Le Comte de Naſſau s'acquitta d'une commiſſion ſi épineuſe plûtôt & plus facilement que n'avoit crû le Conſeil de Bruxelles, parce que François Premier ſe trouva perſuadé que rien ne l'empêcheroit de recouvrer le Duché de Milan, pourvû que ſon voyage en Italie ne fuſt pas traverſé par l'irruption des Flamans dans

dans la Picardie & dans la Champagne ; & qu'en ſuite il ſeroit au choix de ſa Majeſté Trés-Chrêtienne d'envoyer une Armée pour rétablir Jean d'Albret, ou d'y aller en perſonne. Elle offrit dans cette vûë à Naſſau juſqu'à ſix cens mil écus pour la dot de ſa Belle-ſœur ; & Naſſau les accepta d'autant plus volontiers, qu'il ſe fût contenté de quatre cens mil, ſi le Chancelier du Prat & les autres Commiſſaires qui traitoient avec luy euſſent demeuré fermes à ne pas donner davantage. Le ſecond article fut plus debattu, parce que la France s'obſtinoit à vouloir que l'Archiduc promit de ſe declarer pour Jean d'Albret contre le Roy Catholique, ſuppoſé que celuy-cy refusât abſolument la reſtitution de la Navarre. Naſſau ſoûtenoit au contraire qu'il étoit également contre la nature & contre les bonnes mœurs qu'un Petit-Fils entrât dans la querelle d'un Etranger contre ſon Ayeul. L'impatience qu'eut le Roy François de conclurre le porta neanmoins à ſe relâcher aprés de longues conteſtations ; & le troiſiéme article fut enfin décidé, ſa Majeſté s'étant propoſée d'imiter le Roy Charles V. ſon Tris-Ayeul qui ſans être ſecondé par aucun autre Souverain avoit diſpoſé à ſa fantaiſie du Trône de la Caſtille par les armes de ſon Connêtable Du Gueſclin. Ainſi la negociation fut terminée à Paris au commencement de l'Eté de mil cinq cens quinze ; & Etienne Poncher qui avoit été principal Miniſtre de Louïs Douze, eut ordre d'aller en Flandres aſſiſter à la ratification du Traité. L'Archiduc étoit allé en Hollande, & Poncher l'atteignit à la Haye. Il y fut reçû avec plus de joye que de Pompe : mais comme l'Archiduc avoit des Eſpions à la Cour du Roy Catholique, le Roy Catholique en avoit à la ſienne qui ſçûrent par des voyes dont les Hiſtoriens ne conviennent pas, que le Petit-Fils s'étoit ſeparé des interéts de ſon Ayeul ; & que même il l'avoit traité d'Uſurpateur, en demeurant d'accord qu'il s'étoit injuſtement ſaiſi du Royaume de Navarre,

Entre les Traitez de France & d'Autriche.

& en s'obligeant à le restituer aussi-tôt qu'il en seroit le Maître. Ils en avertirent le Roy Catholique qui se confirma dans la pensée où l'on a vû qu'il étoit déja de perdre Chiévres ; & de frustrer l'Archiduc tant de ce qui luy étoit acquis, que de ce qu'il avoit à prétendre dans l'Espagne.

La premiere démarche qu'il fit pour se vanger fut de mettre la Navarre dans un état, que quand l'Archiduc voudroit la restituer, ses propres Sujets eussent droit de l'en détourner, & de s'opposer à l'execution de ses volontez. Pour entendre cette intrigue il faut se souvenir que la Monarchie de Castille étoit beaucoup plus puissante en Espagne que celle d'Arragon avant qu'elles fussent unies, & que depuis la Reine Isabelle l'avoit encore augmentée en y joignant le Royaume de Grenade. Elle étoit donc plus capable que celle d'Arragon de conserver la Navarre lorsque ce Royaume y seroit joint ; & ce fut par cet unique motif que le Roy Catholique qui jusques-là avoit tenu la Navarre comme une Couronne annexée à celle d'Arragon, changea de conduite, & chercha les voyes de l'ajoûter à celles de Castille. Il sçavoit que Jean d'Albret du consentement du Roy Trés-Chrêtien levoit dans les Provinces de France voisines des Pyrenées une grande Armée pour recouvrer sa Couronne ; & comme il luy faloit une Puissance extraordinaire pour luy resister, les Etats d'Arragon & de Castille furent convoquez en même temps pour tirer des deux Monarchies de grosses contributions sous un même pretexte.

On offrit à l'une & à l'autre l'union de la Navarre ; & on l'offrit avec d'autant plus de fondement, que cette Couronne aboutissoit d'un côté à la Castille, & de l'autre à l'Arragon, & se trouvoit par là également à leur bien-séance. Comme il étoit question dans l'idée de Ferdinand de tromper ceux d'Arragon, il ne voulut point aller luy-même à Sarragosse où les Etats devoient s'assembler par son ordre, & se contenta

tenta d'y envoyer en ſa place la Reine Germaine ſa Femme. Cette Princeſſe qui étoit fort careſſante, & qui d'ailleurs pour mieux tromper les Arragonnois étoit elle-même la dupe de ſon Mari, alla à grandes journées à Monçon Ville où les Etats s'étoient eux-mêmes convoquez, les Arragonnois ayant declaré que c'étoit-là, & non pas à Sarragoſſe, où l'Aſſemblée devoit être ſelon les Privileges du païs. Elle gagna les deux Corps les plus puiſſans, qui étoient ceux du Clergé & de la Nobleſſe : Elle leur repreſenta ſur les inſtructions qu'elle avoit reçûës du Roy Catholique, que l'Arragon étoit beaucoup plus foible que la Caſtille ; & que s'il luy avoit autrefois reſiſté ; ce n'étoit que par deux aſſiſtances du Ciel tellement ſingulieres, que ce ſeroit tenter Dieu que de s'arrêter à l'eſperance qu'elles ſeroient continuées ; l'une que tous les Rois que l'Arragon avoit eus au nombre de vingt-neuf, avoient toûjours été plus ſpirituels & plus vaillans que ceux de Caſtille ; l'autre que les Caſtillans n'avoient pû faire aux Arragonnois la guerre plus de deux années de ſuite ; & qu'au bout de ce terme pour le plus tard, il leur étoit ſurvenu de nouveaux ennemis, ou de nouvelles guerres civiles, qui les avoient obligez, ou pour mieux dire contraints de donner la paix aux Arragonnois: Que l'Arragon étoit à la verité uni preſentement avec la Caſtille, mais qu'il en pouvoit être détaché, & qu'en ce cas il retourneroit à ſon premier état: Que pour éviter qu'elle ne le réduiſit alors en Province, il n'y avoit point d'autre Parti à prendre que celuy d'ajoûter la Navarre à l'Arragon, parce que cet accroiſſement le rendroit tellement égal de forces à la Caſtille, que les Caſtillans n'oſeroient plus penſer à l'aſſujettir : Que l'unique moyen d'y obliger le Roy Catholique de qui la choſe dépendoit uniquement puiſque la Navarre étoit ſa Conquéte, conſiſtoit à luy fournir l'argent qui luy étoit neceſſaire pour la conſerver cette ſeule fois, c'eſt à dire durant la Campagne de mil

cinq cens quinze, parce que Jean d'Albret n'avoit plus à faire d'autre effort que celuy-là ; & s'il ne réüſſiſſoit pas, la France découragée par un malheur ſi continu, ceſſeroit de le proteger.

Les Arragonnois perſuadez par un diſcours d'autant plus vray-ſemblable qu'ils préſumoient d'être plus aimez du Roi Catholique que les Caſtillans, à cauſe qu'il étoit né chez eux,& qu'il étoit leur Roi hereditaire, ſe taxerent volontairement, & fournirent une trés-grande ſomme d'argent par rapport à la ſterilité de leur Païs. Ainſi la Reine Germaine eût remporté beaucoup de gloire de ſa negociation, ſans une avanture dont il ſembloit que celles de ſon rang fuſſent exemptes. Antoine Auguſtin, Arragonnois d'origine,& né dans la Catalogne,s'étoit élevé par ſon merite juſqu'à la dignité de Vice-Chancelier d'Arragon, ſelon le commun des Hiſtoriens, ou de Chancelier même ſelon les autres.Sa brigue dans les Etats ſe trouvoit alors la plus forte ; & ſi l'on n'étoit aſſuré d'obtenir par ſon moyen tout ce que l'on deſiroit, on l'étoit au moins de ne rien obtenir du tout, ſi on l'avoit pour contraire.La Reine qui le ſçavoit parfaitement,prit un ſoin tout particulier de ſe l'acquerir; & réüſſit au delà de ce qu'elle prétendoit,puiſqu'elle donna de l'amour au Chancelier en tâchant ſeulement d'augmenter en lui le zele qu'il avoit pour le ſervice de ſon Maître.

Les Souveraines ont le malheur commun avec les autres perſonnes de leur ſexe qui leur ſont inferieures, de ne pas toûjours donner des chaînes à ceux qu'elles voudroient, & d'en donner quelquefois à ceux qu'elles ne voudroient pas. La Reine ménagea ſi peu ſes civilitez pour le Chancelier;& le Chancelier ſe trouva ſi diſpoſé à aimer la Reine ; qu'il ne s'apperçût d'être pris que lorſque ſa paſſion étoit déja proche de l'extravagance. Et de fait au lieu de la combattre il s'applaudit à ſoy-même, & s'eſtima davantage lorſqu'il ſe devoit traiter d'inſenſé. Il ſe flatta d'un ſuccés qu'il n'avoit ni ſujet ni occaſion de ſe promettre ; & acheva

Dans l'Hiſtoire de ce Chancelier.

de

de ſe renverſer l'eſprit, en s'imaginant que la Reine ſeroit ravie d'entretenir le feu qu'elle venoit d'allumer : Que l'intereſt de cette Princeſſe s'accordoit dans un point ſi delicat avec la paſſion qu'elle venoit d'exciter: qu'elle n'avoit point d'enfans, & qu'il faloit qu'elle en eût en toutes manieres: qu'il ne paroiſſoit que trop que ce ne pouvoit être de ſon Mari : mais que ſi elle avoit aſſez de pudeur pour ne pas rechercher le ſecours d'autruy, elle n'en auroit peut-être pas aſſez pour le refuſer lorſqu'il ſe preſenteroit de lui-même: Qu'il y avoit des conjonctures dans leſquelles ſi la neceſſité ne diminuoit le crime, elle ſervoit au moins à le rendre plus pardonnable ; & que les Arragonnois ſe ſouciroient peu de quel côté leur vint un Prince, pourvû qu'il leur en vint un; parce que tel qu'il ſeroit, il ne laiſſeroit pas de ſuffire pour les ſeparer des Caſtillans avec leſquels ils ſupportoient avec beaucoup d'impatience d'être unis, & leur redonneroit un Maître qui dépendroit beaucoup plus d'eux, qu'ils ne dépendroient de luy.

L'un des plus grands aveuglemens de l'amour eſt de croire auſſi fermement les choſes que l'on deſire, toutes incroyables qu'elles ſont, que celles dont on eſt le plus convaincu. Le Chancelier ne prit aucune meſure pour declarer ſa paſſion à la Reine; & ſa Majeſté quoy qu'irritée autant qu'elle pouvoit l'être, n'oſa pas neanmoins le traiter comme il le meritoit. Elle fit reflexion qu'il y alloit de ſa gloire de ménager adroitement une affaire ſi delicate, & qu'encore que le coupable ne pût jamais être aſſez puni de la faute qu'il venoit de commettre, le contre-coup de la punition dont on uſeroit à ſon égard ſi elle n'étoit tenuë fort ſecrette, rejalliroit infailliblement ſur la perſonne offenſée. Elle ſe contenta dans cette vûë de témoigner au Chancelier ſur le champ & ſans qu'on s'en apperçût, le juſte reſſentiment qu'elle avoit de ſon impudence ; & elle vécut au reſte avec luy d'une maniere indifferente, tant que durerent les Etats de Monçon : Mais aprés qu'ils furent terminez elle retourna aupés du Roy Catholique ſon

Mari, & l'avertit de la folie du Chancelier. Le Roi ne loüa pas moins la Reine de sa prudence que de sa fidelité. Il attendit que cet Officier lui donnât un autre sujet de le maltraiter; & fit examiner sa conduite de si prés, que l'on y trouva quelques malversations qui n'alloient pourtant pas à la mort. On s'en prévalut pour le faire arrêter sans violer les Privileges d'Arragon, & on l'enferma dans une Prison qui dura aussi long-tems que la vie de Ferdinand, & l'autorité de la Reine Germaine.

Les Etats de Castille ne finirent pas si promptement que ceux d'Arragon; & le Roy Catholique avoit déja tiré de ceux-ci tout ce qu'il en attendoit, lors qu'il proposa aux autres ce qu'il avoit en effet dessein de faire pour eux. Il leur parla magnifiquement de sa Conquête de la Navarre, & leur declara qu'il n'avoit travaillé que pour eux: il leur offrit sans condition d'unir cette Couronne à leur Monarchie; & les conjura aprés les avoir gagnez par un present de telle importance, de l'aider à la conserver. La Navarre fut là-dessus incorporée dans les formes avec la Castille. Les Etats donnerent au Roy Catholique trois fois plus qu'il n'avoit reçû de ceux d'Arragon, & cette liberalité luy servit d'excuse à l'égard de ses Sujets hereditaires, de ce qu'il leur avoit manqué de parole. Il leur manda que ce qu'ils luy avoient accordé ne suffisant pas pour les frais de la défense de la Navarre, il avoit été contraint d'accepter les offres des Castillans, & la condition qu'ils luy avoient imposée: Qu'à la verité il avoit uni la Navarre à leur Monarchie, mais qu'il n'avoit fait en cela que ce que ses Conseils de conscience & d'Etat luy avoient suggeré: Que son Conseil de conscience avoit défini que puisque le Royaume de Navarre avoit été conquis par un General Castillan qui étoit le Duc d'Alve, par une Armée presque toute de Castillans naturels, & par l'argent que les Etats de Castille avoient contribué; sa Majesté Catholique ne pouvoit sans commettre à leur égard une injustice évidente, se dispenser d'ajoûter à leur Monarchie

une

une Conquête faite à leurs dépens : Que ſon Conſeil d'Etat avoit reſolu la même choſe, quoy que c'eût été par un autre principe : Qu'il avoit prévû que Jean d'Albret ne ſe ſentant pas aſſez fort pour recouvrer la Couronne de ſa Femme, l'obligeroit par deſeſpoir de ceder à la France les droits qu'elle y avoit ; & qu'en ce cas la France n'ayant en tête que la petite Monarchie d'Arragon, luy arracheroit avec peu d'effort la Navarre : au lieu que les Rois Trés-Chrêtiens y trouveroient plus de difficulté ſans comparaiſon, s'ils avoient à combattre un Roy de Caſtille dont l'Etat étoit auſſi grand que le leur, puiſqu'il comprenoit les deux tiers de l'Eſpagne.

Il eſt à croire que les Arragonnois ne furent pas ſatisfaits de cette défaite, & qu'ils ne la prirent pas volontiers en payement de l'argent comptant qu'on avoit tiré adroitement de leurs bourſes par la montre d'un agrandiſſement imaginaire. Mais le reſſentiment qu'ils en témoignerent n'alla pas juſqu'au ſoûlevement ; & ce qui les retint dans un penchant ſi gliſſant fut que voyant le Roy Catholique à l'extrêmité de ſa vie, ils attendirent de ſon Succeſſeur la reparation de l'injure qui leur étoit faite. On eſt obligé d'ajoûter ici en peu de mots pour l'entier éclairciſſement de cette hiſtoire, quoy que l'évenement que l'on va décrire ne la regarde qu'indirectement, que l'Armée levée par Jean d'Albret pour recouvrer la Navarre ne réüſſit qu'au commencement de ſon action : qu'elle fut malheureuſe dans la ſuite : que s'étant diviſé mal à propos, les Troupes du Roy Catholique en batirent une partie : que le reſte perit de famine ; Que Jean d'Albret en mourut de regret ; & que Catherine de Foix ſa Femme ne le ſurvécut que de quelques mois : Que leur ſucceſſion paſſa à l'Aîné de quatorze enfans ſortis de leur mariage qui n'étoit pas encore en âge de porter les Armes ; & qu'ici bas le bonheur du Roi Catholique dans ſes uſurpations, fut auſſi long que ſa vie.

Dans la premiere Requête des Arragonnois à Charles-Quint.

La ſoûmiſſion qu'il venoit de trouver dans l'Arra-

gon habité par les Peuples les plus jaloux de conſerver leurs Privileges dans une rencontre où il n'y avoit aucun exemple qu'ils euſſent rien enduré de ſemblable des Rois ſes Predeceſſeurs, acheva de le perſuader qu'il ne trouveroit pas plus d'oppoſition lorſqu'il exigeroit des Arragonnois qu'ils préferaſſent le Cadet de ſes Petits-fils à l'Aîné ; & qu'en ſuite les Caſtillans les imiteroient en ce point avec d'autant plus de facilité, que la choſe ne leur étoit pas nouvelle, & qu'il y avoit dans leur hiſtoire un ſemblable renverſement de l'ordre de la nature. Il fit là-deſſus, le vingt-ſeptiéme Juin mil cinq cens quinze un Teſtament authentique à ſa mode ; & le dreſſa avec tant d'art, que ſes intentions y paroiſſoient exactement conformes aux preceptes de l'Evangile.

Il diſoit au commencement que ſon affection pour les Caſtillans & pour les Arragonnois qu'il avoit gouvernez quarante-deux ans, l'avoit toûjours emporté dans ſon eſprit ſur toutes les autres conſiderations humaines; & il prenoit Dieu à témoin que ce qu'il alloit faire, venoit uniquement de ce principe : Il ajoûtoit qu'il n'avoit jamais vû l'Archiduc Charles ; & qu'au contraire l'Infant Ferdinand ne pouvoit luy être plus connu : Qu'il étoit né dans ſon Palais : Qu'il avoit été ſon Parrain : qu'il luy avoit donné ſon nom : qu'il l'avoit élevé, qu'il avoit mis auprés de luy toutes les perſonnes qui travailloient à ſon éducation ; & que pour dernier ſujet d'attachement, l'Infant étoit ſa veritable image, & luy reſſembloit beaucoup mieux que les enfans qu'il avoit immédiatement mis au monde : Que l'on voyoit en luy ſon air, ſon viſage, ſa taille, ſes manieres, & juſqu'à ſon allure ; & que pour l'eſprit tous les Courtiſans obſervoient, qu'il étoit tourné de même : mais que neanmoins ce n'étoit rien de tout cela qui le portoit à le preferer à l'Archiduc. Qu'il en avoit trois raiſons ſi preſſantes, qu'il vouloit bien les rendre publiques afin que la Poſterité jugeât ſans prévention de ſa conduite. La

pre-

premiere étoit tirée de ce que ſa Majeſté Catholique avoit toûjours été traverſée dans le ſoin qu'elle avoit voulu prendre de l'Archiduc, & que de là étoit venu que ce jeune Prince n'étoit pas propre à gouverner les Eſpagnols. Qu'on luy avoit donné malgré elle en la perſonne de Chiévres un Flamand, qui non ſeulement n'étoit point inſtruit des mœurs Eſpagnoles, mais avoit de plus une horrible antipathie pour elles: Que ce Gouverneur n'avoit penſé qu'à s'emparer ſi univerſellement du genie de ſon Pupile, qu'il étoit devenu tout enſemble ſon Gouverneur, ſon Chambellan, ſon Grand-Maître, & ſon Favori: que ſi l'Archiduc regnoit en Eſpagne, ce Gentilhomme ſeul compoſeroit tout ſon Conſeil, & l'on verroit les Eſpagnols gouvernez par un Etranger, ce qui n'étoit point arrivé depuis l'uſurpation des Maures: Qu'on changeroit leurs Loix & leurs Coûtumes: on aboliroit leurs Privileges: on vendroit leurs Magiſtratures: & l'on tranſporteroit aux Païs-Bas le Commerce des Indes.

Dans le premier teſtament du Roy Ferdinand.

La ſeconde raiſon étoit priſe de ce que ſi la Caſtille & l'Arragon avoient eu beſoin d'un Roy fixe pendant que ces deux Monarchies étoient diviſées, elles en avoient bien plus de beſoin depuis leur union; & l'on ne devoit pas douter que la longue abſence de leur Monarque n'y cauſât des revolutions, puiſque c'étoit une verité conſtante qu'elles n'avoient jamais manqué d'être ébranlées juſqu'aux fondemens, pour peu que leurs Souverains s'en fuſſent éloignez. Cependant il étoit certain que l'Archiduc ne demeureroit ni toûjours ni même long-temps en Eſpagne, ſuppoſé qu'il en fût Roy: Qu'il y auroit de l'injuſtice & même de la folie à ſe le promettre: Qu'il poſſedoit les Païs-Bas trop à la bien-ſéance de la France & de l'Angleterre pour n'être pas uſurpez par l'une ou l'autre de ces Monarchies, ſi leur Maître les perdoit de vûë; & d'ailleurs il devoit recüeillir en Allemagne les dix Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche, qui n'exi-

n'exigeroient pas moins abſolument ſa preſence : au lieu que l'Infant ſon Frere qui n'auroit que les Monarchies de Caſtille & d'Arragon, paſſeroit ſix mois de l'année dans l'une, & les autres ſix mois dans l'autre.

Enfin la troiſiéme raiſon mettoit en fait que l'on apporteroit plus de préjudice à l'Archiduc en luy laiſſant les Monarchies d'Eſpagne qu'en l'en fruſtrant, puiſque dans le premier de ces deux cas les Allemans n'auroient garde de l'élire Empereur en la place de ſon Ayeul paternel, & fonderoient l'excluſion qui luy ſeroit donnée ſur la crainte qu'étant ſi puiſſant d'ailleurs, il n'entreprît de changer leur Etat Ariſtocratique en une Monarchie abſoluë ; comme il étoit arrivé à tous les Peuples qui s'étoient ingerez de choiſir des Souverains capables de les aſſujettir ; au lieu que l'Archiduc n'ayant que les Païs-Bas & les Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche, s'il étoit plus puiſſant qu'aucun Prince d'Allemagne conſideré en particulier, il ne le ſeroit pas tant à beaucoup prés que tous enſemble ; & n'oſeroit par conſequent en attaquer aucun, de crainte que s'ils ſe liguoient tous contre luy, ils ne le dépoſaſſent & ne le dépoüillaſſent en ſuite de ſes Etats hereditaires, aprés avoir partagé l'Empire entre eux.

Le Roy Catholique diſpoſoit en ſuite des Monarchies de Caſtille & d'Arragon par le principal Article de ſon Teſtament, de la même maniere que ſi elles luy euſſent toutes deux également appartenu. Il les leguoit purement & ſimplement à l'Infant Ferdinand ſon Petit-fils aprés le décés de la Reine ſa Mere. Il préſuppoſoit que l'infirmité de cette Princeſſe continûroit juſqu'à ſa mort ; & vouloit que l'Archiduc ſe contentât de la ſucceſſion de ſon Pere qu'il avoit entierement recüeillie, & de celle de ſon Ayeul paternel qui ne luy pouvoit manquer ; comme s'il eût appartenu à ſa Majeſté Catholique de faire une compenſation legitime des biens qui ne luy appartenoient pas, avec ceux dont elle n'étoit proprietaire qu'en partie.

Le

Le Testament ne fut pas tenu secret, soit que le Roi Catholique cherchât à se vanger de l'Aîné de ses Petits-fils & de son Gouverneur par le déplaisir qu'ils en recevroient, ou qu'il ne les apprehendât pas assez pour se contraindre jusqu'à cacher ce qu'il avoit fait à leur préjudice. L'Infant Ferdinand, ses principaux Domestiques, le Conseil d'Etat de Castille, & celuy d'Arragon, le sçûrent, & la nouvelle en fut bien-tôt portée en Flandres. L'Archiduc ne s'en consola que par l'esperance de recouvrer avec l'assistance des François ce qu'on luy ôtoit injustement; & Chiévres n'eut pas le loisir de faire toutes les reflexions que meritoit un cas si extraordinaire, parce qu'il lui falut en même temps dissiper la plus dangereuse conspiration qui se fit jamais contre la faveur d'un homme de sa qualité.

On ne sçait si le Roy Catholique le considera comme le plus grand ennemi que pouvoit avoir l'Infant Ferdinand, ou s'il jugea qu'il fut absolument necessaire de le déposer, & même de luy ôter la vie afin que le Testament de sa Majesté s'executât dans tous ses Articles: mais il est constant que l'on n'oublia aucune des mesures qui pouvoient être prises pour obliger l'Archiduc à se défaire de son Gouverneur, ou pour perdre ce Gouverneur, en cas que son Pupile s'obstinât à le retenir auprés de sa Personne. La maniere dont on s'y prit merite d'être particularisée, quand ce ne seroit que pour faire observer les degrez par où la malice humaine se porte aux plus grands crimes, lorsqu'elle est une fois parvenuë à se tromper elle-même en se couvrant du pretexte de devotion. Il n'étoit pas possible d'attaquer Chiévres dans les formes de la Justice, parce que sa probité connuë de tout le monde le mettoit hors d'atteinte; & ce ne fut qu'aprés avoir plus d'une fois examiné avec la methode la plus critique tout ce qui s'étoit passé dans les Païs-Bas où il avoit eu part que l'on s'arrêta à la Ceremonie que l'Archiduc par le conseil de son Gouverneur avoit faite en recevant de nouveaux Chevaliers dans l'Ordre de la Toison d'or.

Il

Il étoit écrit dans les Reglemens de l'Inſtitution de cet Ordre approuvez par le ſaint Siege, que les Chevaliers ſeroient tirez des Familles les plus Nobles ; & l'on prétendît que Chiévres y eût contrevenu, en propoſant à l'Archiduc dans la tenuë du dernier Chapitre des gens pour être faits Chevaliers, dont la Nobleſſe n'étoit point aſſez averée. On n'oſoit pas nier que ces gens n'euſſent plus de merite que ceux auſquels l'excluſion avoit été donnée, parce que la choſe étoit ſi évidente qu'elle n'eût ſervi qu'à confondre les ennemis de Chiévres; mais on s'arrêta préciſément aux termes du Statut, & l'on ſoûtint que Chiévres étoit coupable pour ne les avoir pas obſervez avec aſſez d'exactitude.

Dans les conſtitutions de l'Ordre de la Toiſon d'Or.

On propoſa là-deſſus à divers Theologiens d'Eſpagne ces cas de conſcience : ſi Chiévres en diſpoſant ſon Pupile à donner l'Ordre à cette ſorte de Perſonnes, avoit offenſé Dieu mortellement: S'il y avoit trois injuſtices differentes dans le peché qu'il avoit commis, la premiere à l'égard de la Majeſté Divine jalouſe que les Ordonnances autoriſées par ſon Egliſe ſoient ponctuellement obſervées, la ſeconde contre l'Ordre de la Toiſon d'or dont le Statut le plus important étoit violé, & la derniere contre la Nobleſſe Flamande accoûtumée à tirer ſes principales preuves de Nobleſſe de ceux de ſes Ancêtres qui avoient eu l'honneur de recevoir l'Ordre de la Toiſon : Si Chiévres n'étoit point obligé à reſtituer les gages payées à ces Chevaliers indignes ; & enfin s'il n'étoit pas complice des fauſſes preuves de Nobleſſe qu'ils avoient fournies avant que d'entrer dans l'Ordre.

Les Theologiens déciderent tous les cas au deſavantage de Chiévres, & leurs reſolutions furent auſſi-tôt envoyées en Flandres à l'Ambaſſadeur du Roi Catholique qui les montrant à l'Archiduc le preſſa de la part de ſon Ayeul maternel de renvoyer au moins le coupable dans ſa Maiſon ſituée dans la Province de Haynauld, ſi les ſervices qu'il luy avoit rendus l'empêchoient d'être puni d'une maniere plus exemplaire.

L'Ar-

L'Archiduc au lieu d'avoir égard à la propoſition de l'Ambaſſadeur & à l'autorité des Caſuiſtes dont elle étoit appuyée, défendit ſur le champ ſon Gouverneur par deux raiſons ; l'une que s'il y avoit eu de la faute dans la création dont il s'agiſſoit, elle n'étoit pas plus grande du côté de Chiévres que du ſien, puiſqu'ils avoient enſemble examiné les preuves ; & que s'il y avoit eu de la ſurpriſe, elle ne leur étoit pas moins commune : l'autre qu'encore que Chiévres fuſt plus coupable que luy, il ne s'enſuivoit pas qu'il dût être relegué, & qu'une petite mépriſe fit oublier les travaux longs & infatigables de ſon éducation. Le Roy Catholique qui conduiſoit tout l'intrigue quoy qu'il n'agit que par des perſonnes qui ne paroiſſoient pas avoir aucune relation avec luy, n'ayant pas réüſſi dans ſa premiere tentative changea de batterie & s'adreſſa au Roy d'Angleterre Henri Huit ſon Gendre. Il luy repreſenta que le plus grand intereſt de ſa Majeſté Angloiſe conſiſtoit à s'oppoſer en toute maniere aux alliances des François avec les Flamans : Que ceux de ſes Predeceſſeurs dont on faiſoit le plus d'état avoient établi cette maxime pour fondement de leur politique : Qu'ils s'en étoient bien trouvez tant qu'ils l'avoient pratiquée, & qu'au contraire ils s'étoient perdus pour l'avoir negligée : Que le feu Roy Henry Sept l'avoit obſervée trés-exactement au commencement & vers le milieu de ſon regne ; mais qu'il s'en étoit diſpenſé ſur la fin, lorſque la vieilleſſe & les infirmitez extraordinaires qu'elle luy avoit apportées, l'avoient rendu incapable de s'appliquer long-temps aux affaires : que ç'avoit neanmoins été préciſément dans cette conjoncture qu'il auroit falu éluder l'article du Teſtament de Philipe d'Autriche qui prioit le Roi de France Louïs XII. de prendre le ſoin de l'éducation de ſon fils aîné : Que S. M. Catholique s'y étoit oppoſée de toute ſa force parce qu'elle en prévoyoit les dangereuſes ſuites, mais qu'elle avoit ſuccombé pour n'avoir pas été ſecondée par l'Angleterre ; Que le Roi Trés-Chrêtien avoit

mis Chiévres auprés de l'Archiduc ; & que Chiévres ayant à la France une obligation de cette nature, s'étoit piqué d'une trop grande reconnoiſſance : Qu'il ne s'étoit pas contenté d'ajuſter toutes les affaires de l'Archiduc aux interêts de Louïs ſon Bien-faiteur tant que ce Prince avoit vécu, mais qu'aprés ſa mort il avoit continué d'agir de la même maniere avec François Premier ſon Succeſſeur : Que le Traité de Mariage de l'Archiduc avec Renée de France en étoit une preuve inconteſtable : Qu'il ne faloit pas douter que ce Mariage ne s'accomplît, & que par conſequent la France & les Païs-Bas n'agiſſent de concert tant que Chiévres demeureroit auprés de l'Archiduc : Que ſa Majeſté Catholique s'étoit employée pour obliger ſon Petit-Fils à le chaſſer, & qu'elle n'avoit plus beſoin que des offices de l'Angleterre pour réüſſir.

Henry Huit n'avoit appris qu'avec un extrême chagrin que François Premier eût recouvré pour ſon coup d'eſſay le Duché de Milan. Il en imputoit le ſuccés à la facilité qu'avoit euë ce jeune Prince d'employer toutes les forces de la France dans l'Italie ſans être obligé de laiſſer des Troupes pour la garde de ſes frontieres de Picardie & de Champagne. La derniere negociation de Chiévres avec ſa Majeſté Trés-Chrêtienne en étoit ſelon luy la cauſe, & le Mariage de l'Archiduc avec la Belle-ſœur de François Premier devoit l'affermir de ſorte dans ſa conquête, que ni l'Eſpagne, ni l'Allemagne, ni l'Italie, ne la pourroit arracher de ſes mains.

Ces quatre conſiderations porterent ſa Majeſté Angloiſe à mander à l'Archiduc & à luy faire repreſenter par l'Ambaſſadeur qu'elle avoit auprés de luy, que comme il avoit l'eſprit plus avancé pour ſon âge qu'aucun Souverain dont il fut parlé dans l'Hiſtoire ne l'avoit eu, & qu'il ſe trouvoit déja capable de regner par luy-même, il luy étoit non ſeulement inutile, mais encore honteux de retenir plus long-temps à ſa Cour un homme en la perſonne de Chiévres qui

tant

tant qu'il y seroit, offusqueroit sa reputation : Que tous les Politiques qui ne se souvenoient ni d'avoir vû, ni d'avoir lû qu'un Prince de quinze ans eut plus de prudence, d'ouverture d'esprit, d'adresse, & d'experience, que n'en avoient les plus vieux Monarques de l'Europe, ne croiroient jamais que les Conseils si judicieux pris en Flandres sur les matieres d'Etat les plus delicates, vinssent immediatement de luy : Qu'ils s'imagineroient toûjours que Chiévres en fut l'Auteur : Qu'il les eût suggerez : Qu'il eût fourni des expedients propres pour en faciliter l'execution ; & qu'étant desormais satisfait de la gloire qu'il avoit acquise en gouvernant les Païs-Bas durant le bas âge de l'Archiduc avec tant de sagesse que les Flamans ne s'étoient point apperçûs de la minorité de ce Prince, il agissoit en parfait Courtisan lorsqu'il tâchoit de procurer de bonne heure à son jeune Maître une haute reputation en luy attribuant tous les projets & toutes les resolutions importantes qui venoient de luy : au lieu que si Chiévres étoit relegué dans le Château de Haynauld dont il portoit le nom pour y passer en repos ce qui luy restoit de vie ; ou si l'on aimoit mieux l'envoyer à la Cour de l'Empereur afin d'y ménager les Princes d'Allemagne pour l'élection future de son Pupile à l'Empire, on rendroit justice au merite de l'Archiduc, & rien n'empêcheroit desormais le Public de l'admirer tel qu'il étoit.

Henry Huit ajoûta qu'il étoit voisin & de plus Oncle de l'Archiduc ; & qu'en l'une & l'autre de ces qualitez, il ne pouvoit plus endurer que Chiévres fut à la Cour de Bruxelles : que ce Flamand, pour ne rien dire de pis, étoit trop François ; & que comme il s'étoit par là rendu redoutable à l'Angleterre, l'Espagne souffriroit encore moins qu'il demeurât premier Ministre & Favori de celuy qu'elle regardoit pour heritier présomptif & necessaire de presque tous ses Royaumes.

L'Archiduc repartit à des raisonnemens si pressans

que

que la plus belle reputation qu'il pût acquerir étoit celle de paſſer pour reconnoiſſant, & qu'il ne devoit ni ne vouloit paſſer pour tel, s'il ne l'étoit en effet: Qu'il ne ſçavoit s'il étoit plus redevable à ceux qui luy avoient donné la vie qu'à Monſieur de Chiévres qui l'avoit élevé, & qu'il n'étoit pas faché de demeurer toute ſa vie dans ce doute: mais qu'il ſçavoit bien qu'il n'y avoit point d'homme vivant à qui il eut des obligations plus deſintereſſées, & qu'il commettroit la plus noire des ingratitudes s'il ne le publioit dans le monde, non ſeulement par des paroles & par des declarations, mais encore par des effets: Que le moindre de ſes effets conſiſtoit à continuer de n'entreprendre aucune affaire importante ſans luy communiquer; Et qu'il vouloit bien que ſa Majeſté Angloiſe ſçût qu'il étoit ſi exact à ne rien celer à ſon Gouverneur, qu'il luy avoit montré la Lettre qu'elle venoit de luy écrire: Qu'il connoiſſoit aſſez Monſieur de Chiévres pour répondre de luy, qu'il n'étoit pas plus François que de raiſon, & qu'au reſte Dieu luy avoit fait la grace d'être Souverain: Qu'il luy étoit libre de mettre dans ſon Conſeil les perſonnes qu'il en jugeoit capables: Que ſes voiſins n'avoient pas droit de s'en formaliſer, pourvû qu'il ne leur fit en ce cas aucune injuſtice; & que ſa Majeſté Angloiſe en avoit moins que les autres, puiſqu'elle avoüoit dans ſa Lettre que Monſieur de Chiévres avoit de l'eſprit & de la probité, nonobſtant tout ce qu'elle ajoûtoit en ſuite à ſon préjudice: Qu'il aimoit mieux croire le bien que le mal, & qu'il y alloit de l'eſtime qu'il avoit pour elle, d'en uſer ainſi.

Rien n'affige davantage les perſonnes extraordinairement ſenſibles comme ſont preſque toûjours les Rois, que quand elles ſont reduites à voir que la fermeté qu'elles ont témoignée pour ruïner la fortune d'un Favori, l'augmente au lieu de la diminuer. La repartie de l'Archiduc à Henry Huit étoit conçûë en des termes où l'on voyoit aſſez que l'on n'avanceroit pas beau-

beaucoup en s'obſtinant à le preſſer d'éloigner Chiévres ; & ceux qui l'examinerent en furent ſi convaincus, que leur haine pour luy ſe porta juſqu'à la derniere extrêmité. Ils reſolurent de luy ôter la vie en toute maniere ; & comme le ſoin extraordinaire que l'Archiduc prenoit de la Perſonne de ſon Gouverneur depuis la Lettre dont on vient de parler, le mettoit abſolument hors du danger des Aſſaſſins, on eût recours à la voye du poiſon. On rechercha curieuſement en Flandres ceux qui n'étoient pas contens de Chiévres, & comme il eſt difficile que dans la place qu'il tenoit il n'y eût force gens qui ne cruſſent avoir ſujet de ſe plaindre de luy, parce que comme on verra dans la ſuite l'Archiduc prenoit plaiſir à donner les principales Charges & les plus riches Benefices aux Parens de ſon Gouverneur ſans qu'il l'en priât, il y eut une conjuration formée pour l'empoiſonner. Toutes les meſures en étoient priſes ; & le jour deſtiné pour l'execution approchoit, lorſque Dieu qui ne ſouffre pas toûjours que l'innocence ſoit opprimée, quand ce ne ſeroit qu'afin de ne pas trop ſcandaliſer les Perſonnes dont la vertu n'eſt que mediocre, permit que Chiévres fut informé du venin qu'on luy preparoit. Il en avertit l'Archiduc, mais ce fut d'une maniere auſſi deſintereſſée que s'il n'eût pas parlé dans ſa propre cauſe. Il luy dit qu'il avoit à luy donner une facheuſe nouvelle, & qu'il ne le faiſoit qu'à condition qu'il n'en témoignât pas plus de reſſentiment que s'il l'ignoroit ; ou ſi elle ne le regardoit point du tout : Qu'il y avoit des crimes qui devoient être impunis par principe de politique ; & que comme Dieu ne vangeoit pas toûjours ici bas les plus énormes, il ne trouvoit pas quelquefois mauvais que les Souverains luy en renvoyaſſent la Juſtice qu'il ne manqueroit pas de faire exemplairement en l'autre monde : Que l'empoiſonnement dont il s'agiſſoit étoit de ceux-là ; & qu'il faloit bien le paſſer ſous ſilence n'ayant pas

réüſſi,

réüſſi, puiſqu'il eût fallu le diſſimuler s'il eût été executé : Que la recherche qui s'en pourroit faire ſeroit exacte, ou ſeulement ſuperficielle ; ſi elle étoit exacte, elle ne ſerviroit de rien d'un côté, puiſque la qualité des coupables les exemptoit par elle-même de toutes ſortes de pourſuites ; & d'un autre côté elle nuiroit infiniment à l'Archiduc qui prétendroit à contre-temps paſſer pour offenſé, & à ſon Gouverneur que l'on expoſeroit à un ſecond attentat mieux concerté & par conſequent moins évitable que le premier. Si la recherche n'étoit que ſuperficielle, elle n'en irriteroit pas moins les empoiſonneurs, & n'en attireroit pas moins d'inconveniens à celuy qui venoit d'éviter leur rage : Que dans l'inſtruction d'un procés où le Public prenoit tant d'intereſt, les informations & les autres procedures iroient trop loin, & paſſeroient infailliblement des Complices juſqu'aux Auteurs : Qu'il ſe trouveroit peut-être que ceux-ci ſeroient ſi proches de l'Archiduc, que le contre-coup de l'infamie dont il les auroit couverts ſans y bien penſer rejalliroit ſur luy ; & qu'en un mot il n'y avoit autre choſe à faire qu'à ſe garantir une autre fois s'il étoit poſſible, de ſemblables inconveniens ; c'eſt à dire à ſe précautionner avec tant de vigilance que ſi nonobſtant on ne laiſſoit pas de perir, ce fuſt par un hazard tout pur que la Prudence humaine n'auroit pû prévenir.

L'Archiduc ſuivit le conſeil de ſon Gouverneur plus par complaiſance que par inclination : mais quoy qu'il n'y eût aucune pourſuite, l'affaire ne laiſſa pas d'éclater & même d'être ſi connuë, que les Hiſtoriens d'Eſpagne n'ont oſé ſe diſpenſer d'en parler, quoy que ce ſoit en des termes qui ne ſçauroient être plus generaux, ni par conſequent moins inſtructifs. Il faloit neanmoins que le contre-coup d'un ſi grand mal portât ſur la partie la plus foible, & Chiévres avoit le malheur de l'être dans la conjoncture d'alors. Le Roy Catholique qui ne ſçavoit à qui ſe prendre de

ce

ce que Chiévres n'étoit pas relegué, en fit porter la peine au Doyen Adrien soit qu'il le soupçonnât d'avoir traversé son dessein, ou qu'il l'accusât de ne l'avoir pas secondé avec tout le credit qu'il s'étoit acquis à la Cour de Bruxelles. Il le relegua à Guadalupe où il esperoit qu'il s'ennuiroit de sorte qu'il luy prendroit envie de s'en retourner aux Païs-Bas, mais sa Majesté ne prévoyoit pas qu'elle ne vivroit point assez pour lasser la patience du Doyen. Elle avoit souhaité autrefois que l'on travaillât à son horoscope ; & Dieu qui punit plus severement & plus universellement les Souverains credules à l'Astrologie judiciaire que les particuliers, soit qu'il ait plus de jalousie à leur égard pour la qualité qui selon l'Ecriture sainte le releve le plus au dessus d'eux, c'est à dire la connoissance de l'avenir, ou que le scandale qu'ils donnent en ce point luy soit plus insupportable, n'en differa pas la vangeance jusqu'à l'autre vie. Il la commença dés celle-cy en aveuglant le Roy Ferdinand, & en permettant que les Astrologues luy dissent une partie de la verité. Ils luy declarerent positivement qu'il mourroit à Madrigal; & cette prédiction qui ne paroissoit point équivoque, fut expliquée par sa Majesté dans le sens le plus naturel. Elle crût devoir l'entendre de la Ville de Madrigal en Castille, avec d'autant plus de fondement qu'il n'y en avoit point d'autre de même nom dans toute l'Espagne. Les chimeres qu'elle se forma là-dessus furent qu'elle ne mourroit que quand il luy plairoit, & pour exprimer la chose tout à fait dans son sens, qu'elle ne cesseroit de vivre que quand elle en seroit lasse. Un de ses Courtisans l'avoit confirmée dans cette opinion, en luy disant qu'il étoit allé voir dans la Ville d'Avila une Dame que le Public avoit canonisée toute vivante, & à qui l'on rendoit en Espagne des honneurs qui n'étoient dûs qu'aux Saints: Qu'il avoit eu le bonheur de l'entretenir un quart d'heure, & qu'il n'avoit pas manqué de recommander à ses prieres le Roy Catholique: Que la Sainte

avoit

avoit répondu que sa Majesté ne mourroit qu'aprés avoir conquis le Royaume de Jerusalem, & qu'elle ne luy avoit pas défendu de rendre publique cette revelation. Il n'en avoit pas falu davantage pour détourner Ferdinand de penser serieusement à sa derniere heure; & pour comble d'aveuglement ce qui l'y devoit exciter, servoit à l'en détourner. On l'avoit vû plusieurs fois depuis qu'il avoit avalé le philtre dont on a parlé ci-dessus, dans des syncopes si terribles que les Medecins avoient crû qu'il alloit expirer : cependant il en étoit si absolument revenu, que dés le lendemain il avoit vaqué aux affaires d'Etat comme auparavant. Il supposoit là-dessus que les defaillances de nature qui luy arrivoient de temps en temps, n'auroient pas plus de suite; & lorsque le Pere Martin de Matienco Religieux de l'Ordre de saint Dominique son Confesseur se presentoit devant luy les jours de Fête, il luy demandoit s'il n'avoit point de Memoires à luy communiquer; & à peine le Confesseur avoit-il répondu que non, que Ferdinand le congedioit au plus vîte. Il apprit dans ces préventions que la meilleure Commanderie des Chevaliers de Gallatrava venoit de vaquer par la mort de Guttierez de Padilla, & resolut aussi-tôt de la conferer à Ferdinand d'Arragon Fils legitime de l'Archevêque de Sarragosse son Fils naturel. Il ne le pouvoit faire par les Constitutions de l'Ordre sans assembler le Chapitre dans cette unique vûë & sur le lieu, & il en prit le chemin. Mais lorsqu'il fut arrivé vers la fin du mois de Janvier mil cinq cens seize au Hameau de Madrigalejo par où il luy faloit necessairement passer à moins que de se détourner beaucoup, sa dissenterie y redoubla de sorte qu'il luy fut impossible d'aller plus loin. Ce Hameau le moindre de toute l'Espagne étoit scitué sur la banlieuë de la Ville de Trugillo, & n'avoit rien d'ailleurs qui le rendit recommandable. Ferdinand n'en eut pas plûtôt appris le nom qu'il reconnut de s'être trompé dans l'interpretation qu'il avoit donnée à son horoscope,

Dans les Constitutions de l'Ordre de Callatrava.

cope, & qu'il avoit en vain évité avec tant d'exactitude d'aller au grand Madrigal pour finir ſes jours dans le petit Madrigalejo en langue Eſpagnole, étant un diminutif de Madrigal. Il fit appeller ce qu'il y avoit de Sçavans à ſa ſuite : il leur demanda ſi le Hameau où il étoit avoit toûjours eu le même nom depuis que la Caſtille avoit été delivrée de la tyrannie des Maures ; & lorſqu'ils luy eurent répondu qu'il n'en avoit pas changé, & qu'il étoit ſi peu conſiderable qu'on n'avoit oſé l'inſerer dans la carte, il leur dit s'en eſt fait de Ferdinand.

Il manda ſon Confeſſeur, & confera tout de bon avec luy ſur les affaires de ſa conſcience. Il y mit ordre, & fit en ſuite appeller les trois plus anciens & plus habiles Conſeillers de ſon Etat, qui étoient le Licentié Zapata, le Docteur Carvaial, & le Treſorier Vargas. Il leur demanda ce qu'il luy reſtoit à faire pour le bien de la Monarchie Eſpagnole, & leur dit qu'ils pouvoient parler en toute liberté. Ces Eſpagnols étoient ſi vieux qu'ils n'avoient preſque plus d'intereſt dans les choſes qui arriveroient aprés la mort de Ferdinand. Ils n'eſperoient pas de luy ſurvivre long-temps, & mettoient par là ſon Succeſſeur au rang des choſes indifferentes à leur égard. Ils n'avoient à craindre aucun changement dans leur fortune, parce qu'ils ſçavoient que le commencement des Regnes les plus ſeveres étoient toûjours doux ; & ils s'attendoient à mourir dans ce commencement. Ils prévoyoient d'ailleurs que celuy des deux Petits-Fils du Roy Catholique qui luy ſuccederoit ne les chaſſeroit pas de ſon Conſeil ; puiſque ſi c'étoit l'Archiduc, il ne le pourroit de long-temps à cauſe de ſon abſence ; & ſi c'étoit l'Infant Ferdinand, il le pourroit encore moins à cauſe de ſa minorité. Il ne leur reſtoit donc que l'inclination qui dans les derniers ſiecles a ſi abſolument dominé & domine encore les Eſpagnols, qu'à peine s'en trouve-t il un dans l'Hiſtoire qui en ait été exempt. C'eſt une affection

pour leur Monarchie si forte, qu'elle l'emporte toûjours dans leur esprit sur tous les autres sentimens les plus naturels & les plus justes : si étenduë qu'elle comprend toute la Terre : si constante qu'elle augmente par les mauvais succés au lieu de diminuer ; & si metaphysique qu'elle distingue toûjours la Monarchie d'avec le Monarque, & ne confond jamais les inclinations du second avec les interêts de la premiere. Le Roy Catholique depuis quarante deux ans qu'il regnoit avoit si bien accoûtumé ceux qu'il introduisoit dans ses Conseils à poser la Monarchie universelle de l'Espagne pour fondement de toutes leurs déliberations, que les trois Ministres qu'il consultoit s'accorderent dans ce raisonnement, que la conjoncture étoit venuë où l'Espagne devoit dominer sur toute l'Europe ; & que si l'on manquoit de s'en prévaloir par quelque incident que ce fut, elle ne reviendroit peut-être jamais. Ils supposerent pour expliquer leur pensée plus nettement, que si l'Archiduc unissoit aux Monarchies de Castille & d'Arragon les Païs-Bas, l'Empire, & les Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne, il ne tiendroit qu'à luy de conquerir le Royaume de France, & qu'en suite le reste de l'Europe ne luy resisteroit que foiblement : au lieu que si les Etats où l'Archiduc devoit succeder étoient partagez, & si le Testament du Roy Catholique qui le reduisoit à se contenter des biens de son Pere & de son Ayeul paternel subsistoit en ce point ; si l'Infant Ferdinand avoit l'Espagne, & si la discorde entroit par cette voye dans la Maison d'Autriche ; non seulement la Monarchie d'Espagne ne s'agrandiroit plus, mais encore elle perdroit tout ce qu'elle tenoit dans l'Italie & aux environs. Ce fut donc dans cette seule vûë & sans aucun égard pour l'Archiduc ni pour ses qualitez personnelles, que Zapata, Carvajal & Vargas, se declarerent en sa faveur, & l'avantage qu'il en remporta n'est pas moins singulier par les causes qui le produisirent que par luy-même.

Les

Les trois Miniſtres repreſenterent à Ferdinand que puiſque ſa Majeſté trouvoit bon qu'ils continuaſſent de luy parler à cœur ouvert comme ils avoient accoûtumé, elle auroit encore la bonté d'agréer la liberté qu'ils prenoient de luy dire qu'elle ſembloit avoir changé de conduite ſur la fin de ſa vie, & condamné par ſon Teſtament tout ce qu'elle avoit fait de plus conſiderable, & qui luy avoit acquis le plus de reputation: Qu'elle leur avoit fait l'honneur de leur declarer en les introduiſant dans ſon Conſeil, que ſon unique but ici bas étoit l'agrandiſſement de ſes Etats; & que quand elle ne s'en fût pas ſi nettement expliquée, il n'y auroit eu qu'à étudier ſa vie pour en être pleinement convaincu: Que perſonne n'ignoroit dans l'Europe que Ferdinand le Catholique n'avoit à l'âge de quinze ans appuyé la faction de la feuë Reine Iſabelle Sœur du Roy de Caſtille Henri Quatre contre l'Infante Jeanne Fille de ce Roy, que parce qu'Iſabelle avoit offert d'unir en ſe donnant à lui, les Couronnes de Caſtille à celles d'Arragon; & que ſi Jeanne eut été aſſez bien conſeillée pour preferer ſon Alliance à celle du Prince de Portugal qui la recherchoit en mariage, ſon Parti n'eût pas ſuccombé, & elle n'eût pas paſſé pour Bâtarde: Qu'aprés la jonction de la Caſtille à l'Arragon on avoit pour y ajoûter le Royaume de Grenade ſemé la diviſion entre celuy qui en étoit Roy & ſon Frere; & l'on avoit affoibli de ſorte le plus puiſſant des deux en ſoûtenant le plus foible contre luy, qu'enfin on avoit accablé l'un & l'autre: Que pour accroître l'Arragon à ſon tour en y joignant le Royaume de Naples on avoit aſſiegé dans la Ville de Tarante le Prince qui en portoit le nom, Fils unique du Roy de Naples: On l'avoit diſpoſé à ſe fier à la bonne foy des Eſpagnols dont le Chef * luy avoit juré ſur le ſaint Sacrement de le laiſſer en liberté; & que nonobſtant on l'avoit retenu priſonnier & envoyé ſous ſeure garde en Eſpagne où il étoit encore enfermé: Qu'enfin on

* *Le Grand Capitaine.*

s'étoit prévalu d'une prétenduë Bulle du Pape pour s'accommoder de la Navarre, & pour renvoyer delà les Pyrenées Jean Albret qui en avoit épouſé l'Heritiere : cependant ſa Majeſté Catholique ruïnoit ſon propre ouvrage en preferant le Cadet de ſes Petits-Fils à l'Aîné, & mettoit un obſtacle éternel à la grandeur où l'Eſpagne avoit commencé à s'élever en allumant entre les deux Freres une guerre qui ne finiroit que par l'entiere ruine de celuy qui ſeroit vaincu & par un tel affoibliſſement du Vainqueur, que l'Eſpagne bien loin d'eſperer ſous luy de nouvelles Conquêtes, deviendroit la proye du premier qui l'attaqueroit : Que depuis que les Eſpagnols avoient travaillé à ſe delivrer de l'eſclavage des Maures, ils avoient été plus ſouvent ſujets aux Guerres Civiles qu'aux Etrangeres, par la ſeule raiſon que la Nobleſſe y étoit trop puiſſante & plus propre à donner la loy à ſes maîtres, qu'à la recevoir d'eux : Qu'elle n'avoit été plus modeſte & plus tranquille ſous ſa Majeſté Catholique que parce qu'aprés ſon mariage avec la Reine Iſabelle, la Nobleſſe de Caſtille avoit apprehendé de ſuccomber ſous les forces de celle d'Arragon qu'elle ne doutoit pas devoir venir fondre ſur elle, & la Nobleſſe d'Arragon avoit eu une plus juſte crainte de ſuccomber ſous les Armes de celle de Caſtille : Que ſi le jeune Ferdinand étoit Roy, l'une & l'autre auroient le loiſir durant ſa minorité de prendre des meſures contre luy ; & conſerveroient ſi peu de reſpect pour ſa perſonne à cauſe qu'il n'avoit encore que quatorze ans & qu'il n'étoit pas ſi bien élevé que ſon Aîné, qu'ils l'obligeroient au moins pour quelques années à laiſſer l'adminiſtration publique aux Grands de Caſtille & aux Principaux d'Arragon, ce qui renouvelleroit infailliblement les Guerres Civiles en Eſpagne : Que ſi ſa Majeſté Catholique laiſſant aller les choſes ſelon leur cours ordinaire appelloit l'Archiduc à ſa ſucceſſion, les Gentilshommes de Caſtille & d'Arragon manqueroient

queroient également de pretexte & de moyens pour ſe revolter : De pretexte en ce que l'Archiduc à ſeize ans n'étoit pas moins capable de les gouverner, qu'avoient été les plus habiles Rois d'Eſpagne : Et de moyens puiſque leur rebellion ſeroit auſſi-tôt opprimée par les forces que ce Prince tireroit de Flandres & d'Allemagne, & feroit aiſément paſſer en Eſpagne à la faveur du Traité qu'il venoit de ratifier avec le nouveau Roy de France.

Le Roy Catholique extraordinairement ſurpris & pourtant convaincu de ce diſcours, repliqua que puiſqu'il n'y avoit pas lieu de laiſſer à l'Infant la Caſtille & l'Arragon, * il luy faloit au moins reſigner les trois grandes Maîtriſes des Ordres de Saint Jacques, de Calatrava, & d'Alcantara, dont le revenu ſuffiroit pour la ſubſiſtance d'un Prince de ſa qualité : Que ſa Majeſté dans le même temps qu'elle avoit reſolu de le faire ſon heritier, avoit écrit en Cour de Rome pour l'inveſtir de ces trois Chefs d'Ordre : Que l'affaire avoit été negociée premierement avec Jules Second, & depuis avec Leon Dix ; & que la principale difficulté que ces deux Souverains Pontifes y avoient trouvée étoit venuë de ce que Jules avoit auparavant accordé au Commandeur de Padilla une Bulle qu'il l'aſſuroit de ſucceder à ſa Majeſté Catholique en la grande Maîtriſe de Calatrava, pourvû qu'il luy ſurvécut : Que la Bulle de Jules étoit inutile puiſque Padilla venoit de mourir, & qu'ainſi rien n'empêchoit plus l'expedition de celle qui permettoit à ſa Majeſté la reſignation des trois Maîtriſes à l'Infant. Mais les trois Conſeillers d'Etat encouragez par le ſuccés de leur remontrances ; & perſuadez qu'aprés avoir obtenu le principal on ne s'obſtineroit pas long-temps à leur refuſer l'acceſſoire, repartirent au Roy Catholique en le conjurant de rappeller dans ſa memoire que lorſque luy & la Reine Iſabelle ſa Femme avoient preſſé le Saint Siege d'unir à leurs Perſonnes Royales les trois Maîtriſes dont il

* *Dans le dernier Conſeil donné à Ferdinand.*

s'agiſſoit, la plus importante des raiſons énoncées dans leur Requête avoit été que ſi chacun des Grands Maîtres en particulier n'étoit pas ſi puiſſant que ſon Roy, les trois enſemble l'étoient beaucoup davantage. D'où il arrivoit que lorſque ceux qui étoient revêtus de ces Dignitez ſe liguoient enſemble pour tourner contre leur Maître les Armes, les Richeſſes, les Vaſſaux & le Credit, que la pieté des Fideles leur avoit laiſſez pour agir contre les Infideles, ils le reduiſoient à la neceſſité de leur accorder ſans diſtinction & ſans reſerve tout ce qu'ils demandoient: Que le Pape d'alors touché par la force de cette raiſon avoit écrit à ſon Nonce en Eſpagne de s'enquerir exactement ſi le fait étoit veritable: Que le Nonce avoit répondu qu'il ne l'étoit que trop, & que là-deſſus les trois Maîtriſes à meſure qu'elles avoient vaqué, avoient été conferées à ſa Majeſté Catholique. Surquoy ils prenoient encore une fois la liberté de remontrer que les Freres des Rois étoient quelquefois ſi fortement tentez de regner, que rien ne les empêchoit de ſuccomber à une tentation ſi delicate que l'impoſſibilité ou les Loix avoient jugé neceſſaire de les reduire à cet égard en leur en retranchant les moyens: Qu'il y en avoit tant d'exemples dans toutes les Monarchies d'Eſpagne qu'il ſeroit ſuperflu de les rapporter; & que ſans juger de l'interieur de l'Infant, il ſuffiſoit de remarquer que s'il luy venoit un jour le deſir de ſe revolter contre ſon Aîné, jamais Prince n'en avoit eu & n'en auroit de plus beau pretexte, ni des moyens plus infaillibles, ſuppoſé qu'on le pourvût des trois Maîtriſes. Que le pretexte conſiſtoit en ce que l'Infant avoit droit de demander ſa legitime dans la ſucceſſion de ſon Pere mort en effet, de ſa Mere morte civilement, & de ſes Ayeuls lorſqu'ils ne ſeroient plus au monde: Que ni les Loix Romaines, ni celles des lieux où les biens étoient ſcituez, ni les Coûtumes qui tenoient lieu de Loix en de ſemblables rencontres, n'ayant point aſſez préciſément

ment

ment reglé cette legitime, il dépendroit de la bonné ou mauvaiſe volonté de l'Infant de la faire monter ſi haut que ſon Aîné n'y conſentiroit point; & en ce cas la querelle entre les deux Freres dégenereroit en une Guerre Civile avec d'autant moins de blâme pour le Cadet, qu'il ſembleroit ne demander que ſon patrimoine. Que les moyens qui regardoient l'argent & les Troupes ne luy manqueroient pas, puiſque tous les Commandeurs, les Officiers, & les Chevaliers des trois Ordres qu'il auroit pourvûs de leurs Charges, & qui d'ailleurs dépendroit de luy monteroient à cheval au premier de ſes mandemens; & menant avec eux leurs Vaſſaux formeroient une Armée ſi conſiderable, que ſon Frere Aîné auroit bien de la peine à luy en oppoſer une auſſi puiſſante: Qu'il n'étoit pas poſſible de deviner quel ſeroit le ſuccés de cette Guerre; & que tout ce que l'on en pouvoit aſſurer par avance étoit, que quoy qu'il en arrivât on reprocheroit éternellement à la memoire de ſa Majeſté Catholique d'avoir été au moins l'occaſion de la guerre fraternelle en rendant le Cadet ſi puiſſant, qu'il auroit crû pouvoir impunément choquer ſon Aîné.

Quoy que l'ambition ſoit la premiere des paſſions qui entre dans le cœur des Grands, elle n'en ſort pourtant que la derniere; & par la même raiſon qu'elle avoit toûjours dominé le Roy Catholique, ce fut elle qui fit le dernier effort ſur luy pour étouffer les ſentimens avantageux qui luy reſtoient à l'égard de l'Infant. Ce n'eſt pas qu'il ne l'aimât encore autant qu'il étoit capable d'aimer, ni qu'il eût aucune inclination pour l'Archiduc; mais c'eſt que l'idée de la Monarchie univerſelle le flattant dans ce moment au delà de tout ce que l'on peut s'imaginer, il ſacrifia ſans ſe faire beaucoup de violence l'Infant à l'Archiduc dans une extrêmité de maladie où il prévoyoit qu'il ne ſurvivroit point aſſez à ce qu'il alloit faire pour être en état de le reparer.

On doit pourtant ajoûter ici qu'avant que de ſe déterminer

terminer abſolument à desheriter l'Infant, il fit encore en ſa faveur une inſtance à ſes trois Miniſtres. Il leur dit que la pauvreté dans laquelle il le laiſſeroit, lui faiſoit une étrange peine ; mais ils luy repartirent en termes déciſifs que la plus grande richeſſe & même l'unique du Cadet de ſes Petits-Fils devoit toute conſiſter dans les bonnes graces de ſon Aîné ; parce que n'ayant rien à prétendre que par cette voye, il ſeroit plus diligent à les acquerir & plus aſſidu à les conſerver. Le Roy Catholique eut à peine témoigné par ſon ſilence qu'il n'avoit rien à repliquer, que l'on alla chercher dans ſa caſſette l'Original du Teſtament qu'il avoit fait ſept mois auparavant, & on le brûla en ſa preſence ſans qu'il luy échappât aucune marque de regret. Il en dicta & ſigna un nouveau ſi deſavantageux à l'Infant qu'il n'y étoit fait mention de luy que pour luy laiſſer comme s'il n'eut été que bâtard, une penſion alimentaire de cinquante mille écus ſur quelques Domaines du Royaume de Naples.

Dans la Relation de ce Dialogue.

L'Archiduc fut déclaré ſeul & univerſel heritier des Monarchies de Caſtille & d'Arragon & des Couronnes qui y avoient été unies ſans qu'il y fût parlé de la reſtitution de la Navarre, quoi que diſent au contraire les Hiſtoriens qui ne ſont pas Eſpagnols. Les trois grandes Maîtriſes furent reſignées à l'Archiduc ; & l'Infant qui s'étoit vû auſſi proche du Trône qu'on peut l'être ſans y monter, fut appanagé de cinquante mille écus de revenu qui n'avoient aucune proportion avec les vaſtes Etats dont on le fruſtroit.

Le Roy Catholique n'en fut pas quitte pour avoir étouffé dans ſon ame les trois plus violentes de ſes inclinations qui étoient l'affection pour le Cadet de ſes Petits-Fils, l'indifference pour l'Aîné & la haine pour Chiévres qui profitoit plus qu'aucun autre aprés l'Archiduc du ſecond Teſtament, puiſqu'il étoit aſſuré de gouverner ſous luy l'Eſpagne tant qu'il vivroit. Les Miniſtres habiles ne s'arrêtent pas mal à propos au milieu de leurs entrepriſes ; & Zapata,

pata, Carvaial, & Vargas, trouvant leur Maître en disposition de leur accorder tout ce qui leur eut été refusé dans une autre conjoncture, le pressèrent en dernier lieu de se faire une quatriéme violence qui vrayssemblablement luy devoit coûter davantage que les autres trois ensemble. On a remarqué dans le Livre precedent que l'aversion du Roy Catholique pour le Cardinal Ximenez ne pouvoit être plus étrange ni plus enracinée: Qu'il n'avoit rien oublié pour le déposer: Qu'il luy avoit susçité des persecutions de trés-longue durée; & que le Cardinal ne s'étoit pas tant maintenu par son adresse & par sa reputation que par le conseil que Chiévres avoit donné à l'Archiduc d'appuyer en la personne de Ximenez un Ministre intelligent & ferme, qui s'opposeroit toûjours aux desseins du Roy Catholique sur la Castille s'il ne les trouvoit pas conformes aux Loix du Païs. Sa Majesté à dire le vray avoit succombé dans la querelle puisqu'elle avoit été contrainte de laisser vivre en paix le Cardinal; & son inimitié pour luy en étoit augmentée, soit qu'elle apprehendât le ressentiment de ce Prelat, ou que l'idée luy en fût insupportable à cause qu'elle sembloit ne se presenter à son imagination que pour luy reprocher son impuissance à le perdre. Cependant les trois Conseillers d'Etat se mirent en tête d'obliger Ferdinand à pardonner au Cardinal en la maniere la plus glorieuse à ce Prelat qui pouvoit être imaginée; c'est à dire de luy laisser l'entiere administration de l'Arragon & de la Castille jusqu'à ce que l'Archiduc y fût arrivé, & qu'il en eût pris possession. Ils remontrerent là-dessus à sa Majesté qu'il luy restoit encore une chose à faire pour l'entiere tranquillité de l'Espagne aprés sa mort, & pour obliger les Peuples qu'il avoit si long-temps gouvernez en paix à benir éternellement sa memoire: Que l'Archiduc n'étoit point en Espagne, & qu'apparemment il n'y seroit pas si-tôt de quelque diligence qu'il usât, puisqu'il luy faudroit mettre ordre aux affaires des

Païs-Bas durant ſon abſence, Chiévres étant trop bon Courtiſan pour y demeurer & pour ne pas ſuivre ſon Maître : Que cependant le Conſeil d'Eſpagne n'ayant plus d'autorité ne ſuffiroit auſſi plus pour le gouvernement des Monarchies de Caſtille & d'Arragon où il n'y avoit point d'exemple qu'il ſe fût ingeré de donner les ordres dans l'intervale de deux Regnes, & avant que le Succeſſeur legitime eût été reconnu pour Roy dans les Etats des deux Monarchies : Qu'il étoit ainſi neceſſaire de nommer un Regent ou pluſieurs : Que ſi l'on en nommoit pluſieurs on donneroit atteinte au deſſein le plus important de ſa Majeſté Catholique qui conſiſtoit à réünir toutes les Monarchies d'Eſpagne d'une maniere ſi étroite, qu'elles ne puſſent plus à l'avenir être diviſées : Qu'en deſaccoûtumant les Caſtillans & les Arragonnois de vivre ſous une même adminiſtration on rappelleroit dans leur memoire qu'ils avoient autrefois eu des Monarques differens, & on leur donneroit occaſion de penſer qu'ils en pouvoient encore avoir ; & comme les uns & les autres ne deſiroient rien avec tant de paſſion que de retourner en ce point à leur premier état, ce ſeroit-là les toucher par l'endroit le plus ſenſible, & jetter entr'eux des ſemences de revolte qui ne manqueroient pas d'éclater en temps & lieu : Qu'il n'y avoit pourtant rien de ſi difficile que de trouver une perſonne ſeule capable de tout le gouvernement de l'Eſpagne ; & que ſi on la choiſiſſoit entre les Roturiers, la Nobleſſe étoit trop fiere pour luy obeïr : ſi on la tiroit du corps de la Nobleſſe, ce ſeroit un Grand ou un moindre Gentilhomme : ſi c'étoit un Grand, comme il n'y avoit point d'autre prérogative dans cet ordre que celle de l'érection du Grandat, les autres Grands s'ils étoient plus anciens en dignité que celuy qui ſeroit Regent, refuſeroient de ſe ſoûmettre à luy ; & s'ils ne l'étoient pas ils prétendroient que la Regence qui n'étoit qu'une Commiſſion paſſagere, ne l'autoriſeroit pas

Dans la derniere remontrance des trois Miniſtres à Ferdi-

pas assez pour leur commander : Que l'on fourniroit par là sans y penser un pretexte plausible & durable aux Espagnols remuans de se revolter, & aux plus sages d'attendre à se declarer qu'ils visſent de quel côté pancheroit la victoire : Que pour y remedier il faloit absolument jetter les yeux sur un homme qui d'un côté ne fut pas Noble, & d'un autre côté fut élevé au dessus des Grands par les dignitez éminentes dont il seroit revêtu sans en être redevable qu'à son merite, qu'à ses incomparables qualitez personnelles, & qu'à l'importance des services qu'il avoit rendus à l'Etat : Qu'il n'y en avoit point d'autres que Ximenez Cardinal & Primat des Espagnols en qualité d'Archevêque de Tolede ; & qu'à bien examiner ce grand homme, où l'on en trouvoit point d'inconvenient à le charger de l'administration dont il s'agissoit, ou si l'on en trouvoit ils seroient incomparablement moindres qu'en aucune autre personne qui luy pourroit être preferée, tant au dedans qu'au dehors de l'Espagne.

Le Roy Catholique n'avoit jamais été si surpris qu'il le fut en entendant nommer Ximenez pour gouverner l'Espagne aprés sa mort. Il oublioit encore moins les injures qu'il avoit faites que celles qu'il avoit reçûës ; & comme il jugeoit que le Cardinal pour s'être reconcilié avec luy n'en étoit pas moins irrité de ce qu'il luy avoit voulu ôter son Archevêché, il ne le croyoit plus son Ami. Sa Majesté repartit dans cette vûë aux trois Ministres avec une émotion extraordinaire, qu'il faloit qu'ils eussent oublié ce qui étoit arrivé durant quelques années entre elle & le Cardinal pour luy proposer en la personne de ce Prelat celuy des Espagnols dont elle avoit plus d'occasion de se défier : Qu'elle pourroit leur redire au lit de la mort ce qu'elle leur avoit tant de fois representé, que Ximenez étoit un ingrat qui luy devant toute sa fortuue luy avoit refusé de permuter l'Archevêché de Tolede pour

l'Archevêché de Sarragoſſe ; mais que le Tribunal de Dieu devant lequel il alloit comparoître pour rendre compte de ſes actions, luy inſpiroit des penſées plus épurées de l'amour propre : Qu'il vouloit bien preſentement avoüer que dans la querelle qu'il avoit euë avec le Cardinal il n'étoit pas trop conſtant lequel des deux avoit raiſon ; & même ſi l'on s'obſtinoit à prétendre que ſa Majeſté eut le tort, elle étoit prête d'en demeurer d'accord : mais que c'étoit par là même qu'elle ſoûtenoit que Ximenez étoit le dernier des Eſpagnols qu'elle devoit deſtiner au Gouvernement de l'Eſpagne en l'abſence de l'Archiduc, puiſqu'il étoit offenſé : Qu'on l'avoit pouſſé mal à propos : qu'on n'avoit rien épargné pour le dépoſer au lieu de luy donner les recompenſes proportionnées à la grandeur de ſes ſervices, & qu'on l'avoit reduit à chercher une protection étrangere : Qu'il ſe douteroit bien en apprenant contre ſon attente qu'on l'avoit nommé Regent, que ç'auroit été faute d'un autre Sujet auſſi capable que luy d'une Commiſſion trés-difficile ; & que non ſeulement il ne s'en tiendroit pas obligé à ſa Majeſté Catholique, mais encore il penſeroit à ſe vanger d'elle ſur les perſonnes de ſes Petits-Fils : Qu'il pourroit bien ſuccomber à la tentation d'élever le Cadet ſur le Trône, quand ce ne ſeroit que pour contrevenir en ce point à la derniere volonté de ſa Majeſté ; & que quand il ne ſeroit ni aſſez hardi pour l'entreprendre ni aſſez méchant pour l'executer, le moindre mal qu'il y auroit à attendre de luy ſeroit que lorſqu'il ſe trouveroit le Maître il travailleroit à s'établir de ſorte dans le Gouvernement, qu'il ſeroit impoſſible à l'Archiduc de le lui ôter quand il lui plairoit ; & comme ce Cardinal étoit trés-habile, ou la choſe étoit abſolument impoſſible, ou il y réüſſiroit.

Les Conſeillers d'Etat repartirent que la probité du Cardinal ſi connuë de tout le monde que ſes propres ennemis en convenoient, le rendoit incapable d'une ſi horrible injuſtice ; & que quand il le ſeroit,

ſa

ſa conduite precedente l'avoit mis hors d'état de gouverner autrement l'Eſpagne que ſous le bon plaiſir d'autruy : Qu'il s'étoit d'abord propoſé de choquer les Grands de Caſtille ; & s'étoit attiré leur averſion d'une maniere tellement implacable, qu'il luy ſeroit deſormais impoſſible de ſe reconcilier avec eux quand il y travailleroit avec toute l'adreſſe & toute la perſeverance qui luy étoient naturelles : Que n'ayant point la Nobleſſe de ſon côté, & ce corps le plus conſiderable de l'Etat luy manquant dans la conjoncture qu'il en auroit le plus de beſoin ; s'il prétendoit nonobſtant faire durer ſon adminiſtration autant que ſa vie, ſes efforts ne ſerviroient qu'à le faire ſuccomber plûtôt.

Dans ſa Vie par l'Univerſité d'Alcala.

Le Roy Catholique demeura d'accord de la probité du Cardinal ; & les Miniſtres luy voyant rendre ce témoignage à la verité, ajoûterent que ce Prelat avoit encore deux qualitez qui n'étoient gueres moins conſiderables ; l'une qu'il avoit toûjours eu beaucoup de zele pour l'agrandiſſement de la Monarchie d'Eſpagne ; l'autre qu'il n'avoit point de parens, & que ſa Maiſon finiſſant en luy comme elle avoit commencé par luy, rien ne le détourneroit de procurer en toute maniere les interêts de l'Archiduc. Le Roy Catholique preſſé par ſa conſcience d'être ſincere pour le moins aux derniers momens de ſa vie, convint encore de la ſeconde & de la troiſiéme loüanges que ſes Miniſtres donnoient au Cardinal ; & il ne l'eut pas plûtôt fait qu'ils en tirerent la concluſion ; que puiſqu'il n'y avoit pas d'autre Eſpagnol élevé dans les maximes du preſent Gouvernement qui eût les mêmes qualitez que luy, ſa Majeſté Catholique devoit pour le bien de la Monarchie qu'elle avoit formée, ſacrifier le petit reſſentiment qu'elle avoit contre Ximenez, & le nommer Regent en Eſpagne durant l'abſence de l'Archiduc.

Plus on approche de la mort moins on eſt capable de reſiſter aux importunitez, & le Roy Catholique

ceda

ceda enfin à celles de ſes Miniſtres. Il ſe fit une derniere violence ; & pardonnant à celuy des hommes qu'il haïſſoit le plus aprés Chiévres, il luy confia ce qu'il avoit de plus cher au monde, c'eſt à dire l'Autorité ſuprême. Il mourut trois ou quatre heures aprés ; & l'on ne doute point que s'il eût fait par les motifs de l'Evangile ce que l'on vient de rapporter, ſa fin n'eût été tout à fait heureuſe. Il faut bien que l'Evêque de Pampelune Saudoval ſe le ſoit imaginé, puiſqu'il aſſure poſitivement que Ferdinand alla droit du petit Madrigal en Paradis.

Ceux qui prenoient ſoin de l'éducation de l'Infant apprehendoient ſi peu que le feu Roy eût ſupprimé & changé la diſpoſition teſtamentaire qu'il avoit faite le vingt-ſept de Juin mil cinq cens quinze en faveur de ce jeune Prince, & dont il leur avoit envoyé copie, qu'ils crûrent être les Maîtres du Gouvernement lorſqu'ils apprirent que ſa Majeſté Catholique avoit ceſſé de vivre à une heure & demie aprés minuit le vingt-trois de Janvier mil cinq cens ſeize. Ils ne s'amuſerent point à contempler avec des ſentimens Chrêtiens qu'un Monarque qui avoit conquis trois Royaumes entiers, eût expiré dans la plus miſerable Maiſon de toute l'Eſpagne. Ils en laiſſerent la reflexion à ceux qui voudroient ſe corriger de leur ambition, & ne penſerent qu'à ſe mettre au plûtôt en poſſeſſion de l'autorité qu'ils prétendoient leur être dévoluë. Ils dicterent à l'Infant une Lettre pour les Conſeillers d'Etat d'Eſpagne dans laqeulle il leur parloit en Maître, & leur commandoit de le venir trouver à Guadaluppe.

L'Hiſtoire & les Memoires manuſcrits n'ont pas conſervé le nom de celuy à qui elle fut adreſſée pour la communiquer aux autres, & l'on ne ſçait même ſi ce ne fut pas à l'un des trois qui avoient rendu à l'Infant le mauvais office que l'on a repreſenté ; mais il eſt conſtant que celuy-là ne permit pas que les Courtiſans du jeune Ferdinand ſe flataſſent long-temps de

leur

leur bonne fortune imaginaire. Il ne jugea pas neanmoins à propos aprés avoir conferé avec ſes Collegues de répondre par écrit, parce qu'il eût ſemblé que ç'eût été approuver en quelque maniere ce qui étoit contenu dans la Lettre; & d'ailleurs il eût été bien mal-aiſé de trouver des termes qui ne donnaſſent pas à l'Infant ſujet ou pretexte de ſe choquer ſi la réponſe eût été cathegorique. Le Miniſtre ſe contenta donc de repartir de vive voix que le Conſeil ne manqueroit pas de ſe rendre au plûtôt à Guadaluppe, ni de s'y acquitter à l'égard de l'Infant de ce qu'il devoit au Frere unique de ſon Souverain : mais que comme l'Infant étoit trop bien né pour pretendre rien davantage, les Miniſtres prenoient la liberté de luy dire qu'ils ne reconnoiſſoient point d'autre Roy que Ceſar. Une declaration ſi nette qui paſſa depuis pour Prophetie lorſque l'Archiduc fut élû Empereur, ſurprit de ſorte les principaux domeſtiques de l'Infant, qu'ils demeurerent immobiles pendant que le Conſeil d'Eſpagne prenoit les meſures neceſſaires pour établir l'Archiduc dans la Monarchie qu'ils luy avoient conſervée. L'Infant même quoy que trop jeune pour prendre à cœur les déplaiſirs de la nature de celuy qu'il venoit de recevoir, en fut neanmoins ſi touché, qu'il eut long-temps la fiévre quarte.

Dans l'hiſtoire de ſon éducation.

Le premier ſoin du Conſeil fut de mander en diligence le Cardinal Ximenez & le Docteur Adrien, que l'on nommoit en Eſpagne le Doyen de Louvain. Dés qu'ils furent arrivez on ouvrit en leur preſence le Teſtament du feu Roy; & le Doyen ne fut pas moins étonné de voir qu'il n'y étoit fait aucune mention de luy, que le Cardinal le fut de s'y voir nommer Regent. Le Doyen ſuppoſoit que puiſque ſa Majeſté Catholique avoit en mourant rendu juſtice à l'Archiduc, elle eût couronné l'œuvre en laiſſant l'adminiſtration de la Monarchie Eſpagnole au ſeul Miniſtre de l'Archiduc en Eſpagne qui étoit luy même; & le Cardinal ne pût aſſez admirer que le bonheur

heur l'eût fait parvenir à une dignité, dont il n'y avoit point d'homme en Eſpagne qui parût plus éloigné que luy. Mais au moment qu'il en voulut prendre poſſeſſion le Doyen s'y oppoſa d'une maniere qui eût long-temps embaraſſé les Miniſtres, s'il ne ſe fût relâché aprés qu'ils luy eurent repreſenté qu'une affaire de telle importance ſi heureuſement acheminée juſques-là, alloit être déconcertée par la moindre reſiſtance de ſa part. Il leur montra pourtant des proviſions de l'Archiduc en bonne forme pour gouverner en ſon nom les Monarchies de Caſtille & d'Arragon en cas que le Roy ſon Ayeul vint à mourir ; & demanda qu'au moins il luy fut permis d'exercer à moitié ſa Commiſſion avec le Cardinal, puiſque la conjoncture en étoit venuë, & que d'ailleurs on ne vouloit pas qu'il l'exerçât ſeul : mais le Cardinal qui n'étoit point homme à ceder, repartit qu'il luy en coûteroit la vie, ou que le Teſtament de ſa Majeſté Catholique ſeroit executé dans toute ſon étenduë. Le Conſeil d'Eſpagne qui le connoiſſoit bien n'eſpera pas de le fléchir, & ne jugea pas même à propos d'y travailler. Il aima mieux s'adreſſer au Doyen ; & luy remontrer qu'en Eſpagne on étoit tellement prévenu de ſa haute probité ; qu'on l'établiſſoit Juge dans ſa propre cauſe, tant on étoit aſſuré qu'il ſe condamneroit luy-même lors qu'il la connoîtroit mauvaiſe. Que l'on ne s'étonnoit point qu'il eût juſques-là ignoré luy qui étoit Flamand & par conſequent né dans un Païs fort éloigné de l'Eſpagne, que la Reine Iſabelle prévoyant la maladie d'eſprit à laquelle ſa fille aînée avoit quelque diſpoſition, luy avoit ſubſtitué l'Archiduc ſon Fils aîné à deux conditions ; l'une qu'il ne regnât en Caſtille que lorſqu'il auroit vingt ans accomplis : l'autre qu'il ne pût durant ſa minorité confier à aucun étranger l'adminiſtration de cette Monarchie : d'où il étoit neceſſaire de conclure que puiſque le Doyen étoit exclus du Gouvernement de Caſtille par une diſpoſition ſi nette,

il

il n'y pouvoit prétendre en homme d'honneur.

On ajoûta qu'il n'étoit pas exclus moins formellement de l'administration de l'Arragon, puisque le feu Roy Catholique qui en étoit proprietaire, comme la Reine sa Femme l'étoit de la Castille, en avoit laissé le Gouvernement au Cardinal Ximenez. Que si nonobstant il s'ingeroit de faire valoir les provisions qu'il avoit apportées de Flandres, il exciteroit dans l'Espagne une guerre civile, & répondroit devant Dieu de tous les homicides & des autres crimes qui s'y commettroient, comme il en étoit luy-même demeuré d'accord par avance dans son excellent Commentaire sur le Maître des Sentences, où il avoit enseigné qu'un homme excitant du trouble dans un Etat lorsqu'il s'en pouvoit exempter sans hazarder sa conscience ni son honneur, étoit responsable de tous les maux qui en arriveroient.

On a vû cy-dessus que le Doyen étoit homme de bien, & qu'il n'entendoit pas assez le métier dont il se mêloit. Il fut si charmé de la déference que l'on témoignoit pour luy en se rapportant à luy d'une affaire où il étoit partie, & de l'honneur qu'on luy faisoit de citer des écrits qu'il avoit autrefois dictez dans l'Université de Louvain, & depuis fait imprimer, qu'il promit de se soûmettre à ce que le Conseil d'Espagne détermineroit, pourvû que l'on trouvât un expedient qui mit à couvert sa reputation, & qui n'exposât pas les provisions de l'Archiduc à être tournées en ridicules. Le Conseil d'Espagne qui n'attendoit pas que le Doyen se relâchât jusques-là, le prit au mot, & luy proposa de se contenter de quelque part que le Cardinal luy donneroit dans le Gouvernement. L'offre étoit plausible en apparence, mais en effet elle étoit doublement captieuse : Car premierement partager la Regence avec un Espagnol naturel, c'étoit se le donner pour Maître, puisque ses sentimens prévaudroient toûjours dans le Conseil d'Espagne sur ceux d'un Flamand ; & en second lieu la reputation

du

du Cardinal étoit si élevée au dessus de celle du Doyen, que pour grand que fust le merite de celuy-cy il étoit aisé de prévoir que s'ils se trouvoient tous deux Regens, il arriveroit dans l'Espagne ce qui étoit ordinaire dans le Ciel, que la clarté d'un Astre Superieur obscurciroit entierement celle de l'Inferieur, & que le Doyen n'auroit pas plus de part au Gouvernement que s'il n'y étoit point associé.

Cependant il agréa l'expedient dans les termes qui luy étoient proposez sans demander le temps d'en écrire à l'Archiduc & à Chiévres, & sans attendre la resolution que le Conseil de Bruxelles auroit à prendre sur une matiere de telle importance. Aussi fut-il le premier à se repentir de sa precipitation, parce qu'il n'eut pas plûtôt consenti que le Cardinal agit du pair avec luy dans l'administration des affaires, que ce Prelat ne luy laissa que le nom de Regent. Il expedioit sans luy toutes les affaires qui ne regardoient pas immediatement l'Autorité Souveraine, & pour les autres il les proposoit à la verité dans le Conseil où le Doyen assistoit, & elles y étoient examinées avec assez d'exactitude. Si la resolution qui s'y prenoit étoit également conforme au sens du Cardinal & du Doyen, c'étoit tant mieux pour le Doyen de qui l'avis étoit alors suivi. Mais si le Cardinal & le Doyen étoient d'avis contraires comme il n'arrivoit que trop souvent, il faloit que le Doyen revint à l'avis du Cardinal, & s'il ne le faisoit la chose ne laissoit pas de demeurer comme le Cardinal l'avoit décidée. Le Doyen étoit pour lors obligé à signer en second les Actes passez contre son opinion; & s'il s'obstinoit à refuser de mettre son nom au bas des resolutions qu'il avoit desapprouvées, on ne les en executoit pas moins. Il avoit beau s'en formaliser: on écoutoit patiemment ses plaintes; & c'étoit là toute la satisfaction qu'on luy donnoit, puisqu'au reste on n'y avoit pas plus d'égard que s'il fust demeuré dans le silence.

Dans les griefs du Doyen à l'Archiduc.

On avoit un peu plus de consideration pour luy dans

dans les dépêches qu'il y avoit à faire pour les Païs-Bas, & l'on n'en envoyoit point qu'il n'eût signées; mais cette societé luy nuisoit au lieu de luy être avantageuse, puisque la plûpart des affaires que l'on y traitoit ne prenoient pas le train que le Conseil de l'Archiduc auroit bien voulu leur donner. Ce conseil au lieu d'en imputer toute la faute au Cardinal qui seul y avoit part, l'attribuoit au Doyen sur ce qu'il le croyoit suffisamment autorisé pour avoir empêché s'il eût voulu qu'on n'importunât l'Archiduc de semblables dépêches.

Chiévres ne laissa pas pourtant d'entrevoir dans la conduite du Cardinal qu'elle alloit à se maintenir toute sa vie dans une administration qui ne luy avoit été donnée que durant une courte minorité; & à rendre l'Archiduc mépriſable dans la conjoncture de son avenement aux deux principales Monarchies d'Espagne, où il avoit le plus de besoin d'acquerir l'estime de ses nouveaux sujets. Il étoit évident que la condescendance en ce cas eût également été lâche & dangereuse; & l'expedient qu'inventa Chiévres pour y remedier le plus doucement qu'il seroit possible, fut de conseiller à l'Archiduc de multiplier en Espagne le nombre des Regens. La raison qu'il en apporta fut que tant que cette dignité ne seroit remplie que par le Cardinal & par le Doyen, le premier des deux l'emporteroit toûjours sur le second à cause qu'il avoit sur luy toutes sortes d'avantages. Que nonobstant il faloit bien se donner garde de revoquer le Doyen, puisque les Espagnols presque tous trop éclairez & raffinez dans leurs conjectures, devineroient aussi-tôt que le Conseil de Flandres reconnoissoit & tâchoit de reparer la faute qu'il avoit commise envoyant dans l'Espagne un homme absolument incapable de la commission dont il avoit été chargé: mais que si on luy donnoit un nouveau Collegue plus habile que luy dans l'intrigue, & plus consommé dans la negociation, le Cardinal n'oseroit

d'abord

d'abord ſe diſpenſer de l'inſtaller dans les Conſeils ; & les Flamans y ayant deux ſuffrages contre un, ſeroient les Maîtres abſolus de toutes les reſolutions qui s'y prendroient.

La principale difficulté que l'on y trouva, fut de choiſir le Miniſtre qui exerceroit la fonction de troiſiéme Regent : & on la ſurmonta par cette voye. L'Archiduc n'avoit pas plûtôt appris la mort de ſon Ayeul maternel, qu'il étoit allé par le conſeil de Chiévres tirer Jean Manuël dont on a déja parlé, de la priſon où il avoit paſſé tant d'années par l'obſtination du Roy Catholique à vouloir qu'il y demeurât : Le pretexte qu'on avoit pris pour mettre en liberté cet Eſpagnol conſiſtoit dans l'amitié que le pere de l'Archiduc avoit euë pour luy, & dans les ſervices importans qu'il en avoit reçûs : mais la veritable cauſe fut que Chiévres prétendoit oppoſer Manuël au Cardinal, & empêcher par là celuy-cy de s'attribuer en Eſpagne plus d'autorité qu'il n'étoit expedient pour les interêts de l'Archiduc, qu'il en eût. La conjecture de Chiévres n'étoit pas mal fondée, puiſque le Cardinal avoit traverſé tant qu'il avoit pû l'agrandiſſement de Manuël. Il avoit voulu obliger Philippe Premier à s'en défaire : il l'avoit depuis perſecuté ouvertement ; & s'il n'avoit inſpiré au feu Roy Catholique d'obliger ſon Petit-Fils à le mettre & à le tenir long-temps en priſon, on croyoit au moins qu'il eût aidé à confirmer ſa Majeſté dans la reſolution qu'elle en avoit priſe : Cependant Chiévres changea depuis de ſentiment & crût avoir raiſon d'en changer. Il ſeroit difficile de dire préciſément ſi ce fut à droit ou à tort : mais s'il eut droit, la poſterité ne doit pas trouver à redire dans ſa conduite ; & s'il eut tort, ſa faute fut amoindrie par le ſujet que Manuël luy donna de ne le plus tenir pour ami.

Il n'eſt point de gens qui ſupportent plus impatiemment la capitivité que ceux qui ſont nez pour l'intrigue, parce qu'ils comptent alors pour perdus

tous

tous les momens de leur vie qui n'ont point été employez dans les actions incompatibles avec la Prison. Manuël y avoit passé dix années entieres, & c'en étoit plus qu'il ne faloit pour le chagriner d'autant plus qu'il avoit perdu dans un si long espace toutes les liaisons qu'il avoit auparavant formées & entretenuës dans l'Espagne & dans les Païs-Bas. Il ne sçavoit à qui s'en prendre ; & ce fut plus faute d'un autre objet que par conviction de l'infidelité prétenduë de Chiévres, qu'il le soupçonna de l'avoir abandonné. Il crût que s'il n'y avoit eu de la malice du côté de ce Gouverneur, il y avoit pour le moins eu de la negligence ; & qu'en l'un & l'autre cas il étoit coupable, quoy qu'il ne le fust pas tant à beaucoup prés dans le second que dans le premier. L'amitié des politiques est encore moins constante que celle des autres hommes, parce qu'elle n'est presque jamais à l'épreuve du moindre soupçon. Manuël ajoûta bien-tôt à sa premiere pensée contre Chiévres une seconde beaucoup plus desavantageuse, en supposant qu'il l'eût laissé languir dans la prison de crainte que s'il l'en eût tiré, ou s'il eût procuré qu'il sortît, il ne le supplantât en devenant le principal Ministre & le Favori de l'Archiduc comme il l'avoit été de son Pere. Ainsi lorsque Chiévres accompagna l'Archiduc qui alloit mettre en liberté Manuël, celuy-ci ne l'embrassa pas avec autant d'ardeur qu'il avoit accoûtumé, & ce fut là la premiere marque de son refroidissement. La seconde consista en ce qu'il ne voulut plus avoir de liaison particuliere avec Chiévres ; & la troisiéme en ce que trouvant au temps qu'il fut élargi la Cour de l'Archiduc divisée en deux factions, l'une qui demeuroit attachée à Chiévres, & l'autre qui s'en étoit separée & reconnoissoit pour Chef l'Evêque de Badajoz, Manuël aprés avoir recouvré sa liberté ne demeura pas un moment sur le parti dont il seroit, & se declara pour l'Evêque contre son bien-faiteur.

Dans l'éloge de Jean Manuël.

C'en étoit assez pour donner à Chiévres occasion de

de prévoir que si l'on envoyoit Manuel en Espagne il s'y reconcilieroit avec Ximenez : Il appuyeroit ses avis dans le Conseil & rendroit inutiles ceux du Doyen. Ce fut là la veritable cause du refus que fit l'Archiduc de luy en accorder la Commission, quoy qu'il la sollicitât avec un empressement extraordinaire; & l'Archiduc luy dit pour l'en consoler qu'il le jugeoit tellement necessaire auprés de sa personne pour luy communiquer les dépêches qu'il recevroit d'Espagne & pour recevoir ses Conseils sur ce qu'il seroit à propos d'y répondre, qu'il ne pouvoit se resoudre de le perdre de vûë.

Ainsi l'on choisit pour troisiéme Regent le Seigneur de la Chau moins ancien dans le Conseil de Flandres que le Doyen, mais plus intelligent en politique, & plus accoûtumé à dissimuler que luy. La Chau fut sans difficulté reçû pour Collegue par Ximenez & par le Doyen; mais il n'en fut pas plus avancé, & les affaires n'en allerent pas mieux au gré des Flamans dans le Conseil d'Espagne. Ximenez n'y fut pas moins puissant qu'il l'étoit auparavant: & comme sa seule voix avoit prévalu sur celle du Doyen lorsqu'il n'avoit que luy pour Collegue, elle l'emporta toûjours nonobstant qu'il eût deux Flamans opposez dans la plûpart des choses dont il s'agissoit. Le Doyen s'étoit si bien accoûtumé à ce traitement qu'il ne s'en scandalisoit presque plus, & ce fut peut-être par sa complaisance qu'il obligea Ximenez à luy donner l'Evêché de Tortose en Catalogne: mais la Chau ne pût digerer de ne pas avoir l'entier exercice de sa Commission, aprés que les Lettres patentes en eurent été verifiées. Il s'en plaignit dés le lendemain; & sur le refus qu'on luy fit de la Justice qu'il demandoit, il écrivit à Chiévres tout le détail de l'injure que recevoit l'Archiduc en sa personne, & en celle de l'Evêque de Tortose son Collegue.

L'Archiduc & Chiévres furent extraordinairement embarassez sur ce qu'ils avoient à faire. S'ils choquoient

quoient Ximenez, ils luy fourniroient le pretexte qu'il cherchoit peut-être de se revolter en le reduisant à la necessité d'élever l'Infant sur le Trône afin de se maintenir dans la Regence; & s'ils ne le choquoient pas, ils donneroient aux Espagnols tant de mépris pour l'Archiduc, que ces peuples naturellement persuadez qu'un Souverain ne doit souffrir que les choses qu'il ne peut éviter, se porteroient d'eux-mêmes à demander l'Infant pour leur Roy. On chercha longtemps un milieu qui fut également éloigné de ces deux terribles extrêmitez, & Chiévres aprés y avoir bien pensé en trouva deux.

Le premier fut de n'accorder pas à Ximenez ce qu'il demandoit avec plus d'empressement à l'Archiduc. On ne peut l'entendre qu'en présuppoſant que le feu Roy Catholique en déferant à l'Avis des trois Ministres qui luy conseilloient de donner la Regence à Ximenez, l'avoit fait à la mode des Rois qui ne se mettent pas beaucoup en peine de cacher à la posterité que leurs dernieres volontez n'ont pas été tout à fait libres. Il avoit apporté tant de modifications à la Regence de ce Cardinal, qu'il ne luy restoit pas à beaucoup prés assez d'autorité pour faire obeïr l'Archiduc en Espagne dans les ordres où il seroit necessaire d'user d'une extraordinaire severité. Les trois Ministres l'avoient bien apperçû, mais ils n'avoient pas jugé à propos d'insister sur l'augmentation de la puissance du Regent, soit qu'ils n'eussent pas esperé de l'obtenir, ou qu'ils eussent estimé le Cardinal Ximenez trop habile pour ne pas donner dans la suite du temps & des affaires une juste étenduë à l'autorité qu'on luy laissoit trop limitée. Le Roy Catholique étoit mort là-dessus; & Ximenez aprés s'être mis en possession de la Regence avoit dépêché force Courriers à l'Archiduc, pour demander que les restrictions dont il se plaignoit fussent ôtées de la confirmation qui luy seroit envoyée de Flandres.

Dans le dernier Testament de Ferdinand.

Il avoit remontré que les Espagnols qui se vantoient

toient au dehors d'une soûmission entiere, non seulement pour leurs Monarques, mais encore pour ceux qui avoient l'honneur d'en representer la personne, étoient au dedans plus reservez en matiere de soûmission qu'aucun autre Peuple de l'Europe: Qu'ils n'obeïroient précisément que dans les choses dont ils ne pourroient s'exempter; & que dans toutes les autres les Grands du Païs prétendroient que l'autorité Royale leur fut dévoluë, & qu'ainsi il y auroit en Espagne une Anarchie dont le moindre mal qui s'ensuivroit seroit la Guerre Civile.

L'Archiduc & Chiévres ne disconvenoient pas que les raisons de Ximenez ne fussent fortes & veritables; mais ils étoient si prévenus de l'opinion que ce Cardinal abuseroit de l'autorité Royale si on la luy accordoit toute entiere, que les Lettres de la Chau acheverent de les déterminer à n'envoyer à Ximenez qu'une simple ratification du pouvoir qu'il avoit du Roy Catholique sans y rien ajoûter, diminuer, ni changer, & le Cardinal en fut autant irrité que prétendoient ceux qui le mortifioient: mais comme d'un côté le ressentiment qu'il en eût témoigné eût augmenté leur joye, & que d'un autre côté il eût découvert sa foiblesse aux Espagnols qui n'eussent pas manqué d'en profiter, il prit un expedient qui quand il seroit seul suffiroit pour le mettre au dessus de tous les Politiques qui l'ont précedé. Il feignit d'avoir obtenu de l'Archiduc un pouvoir sans limite, & gouverna d'une maniére aussi absoluë que s'il l'eût en effet obtenu. Il redoubla cependant ses instances à la Cour de Flandres pour l'avoir en la forme la plus ample; & declara nettement à l'Archiduc que si on s'obstinoit à le refuser, il ne repondoit ni de la Castille ni de l'Arragon. Mais les Grands d'Espagne avoient trop d'impatience de recouvrer le crédit dont ils étoient déchûs sous le Regne de Ferdinand & d'Isabelle, pour demeurer long-temps les duppes du Cardinal.

Les

Les amis qu'ils avoient à la Cour de Flandres les avertirent que le Prelat n'y étoit pas si bien qu'ils pensoient ; & que bien loin d'augmenter le pouvoir que luy a laissé le Roy Catholique, on avoit eu beaucoup de peine à le confirmer, & que même il avoit tenu à peu qu'on ne l'eût revoqué. La nouvelle étoit agreable ; & les Grands ne l'eurent pas plûtôt reçûë, qu'ils s'assemblerent pour déliberer sur l'usage qu'ils en feroient. Ils resolurent d'un commun consentement que les trois plus qualifiez d'entr'eux qui étoient le Duc de l'Infantado, le Connêtable de Castille, & le Comte de Benevent, iroient trouver Ximenez, & luy demanderoient en vertu de quoy luy qui n'étoit qu'un Prêtre & ne tenoit la Regence que d'un simple usufruitier de la Castille, y disposoit neanmoins de toutes choses avec autant d'empire que s'il eût été l'Archiduc.

Ximenez qui avoit des espions auprés d'eux fut averty de la députation presque aussi-tôt qu'elle eût été resoluë, & se prepara pour l'éluder par la voye qui suit. Il n'avoit pas voulu exercer la Regence dans la Ville de Burgos à cause qu'il avoit prévû que sa personne n'y seroit point en seureté, & luy avoit preferé Madrid, Ville dont la proprieté appartenoit à l'Archevêché de Tolede. Il s'y étoit mis en état de resister à une insulte, & pour la guerre ouverte il avoit pris d'autres mesures que l'on verra dans la suite de cette Histoire. Les trois Grands que l'on a nommez l'y allerent trouver, & s'acquiterent de leur commission à leur mode, c'est à dire, d'un ton extraordinairement fier. Ximenez se fit une extrême violence pour ne leur pas repartir de même, & se contenta de leur dire civilement qu'il tenoit son pouvoir du feu Roy de glorieuse memoire, à qui la Monarchie d'Espagne étoit assez redevable pour accomplir exactement ses dernieres volontez, quoi qu'il n'eût été qu'usufruitier de la Castille. Les Grands ne demeurerent pas d'accord de la proposition de Ximenez, mais aussi ne

l'oserent-ils pas contredire ouvertement. Ils repliquerent que le Testament dont il parloit ne l'authorisoit point assez pour gouverner d'une maniere plus absoluë que n'avoit fait le Roy Catholique, dont il avoüoit pourtant de n'être que Commissaire : pour déroger à l'usage introduit par cet habile Prince & par la Reine Isabelle sa Femme dans le Conseil d'Etat, pour n'y proposer les matieres que superficiellement & par maniere d'acquit : & pour les resoudre ensuite seul & sans égard à la pluralité des suffrages.

Dans le Recueil des Sentimens du Cardinal.

Ximenez repliqua sans s'échauffer davantage que puisque l'ordre du feu Roy leur commun Maître ne paroissoit pas suffisant, il en alloit montrer un autre. Il les mena en achevant ces mots vers une fenêtre de la salle des Audiences d'où l'on pouvoit découvrir ce qu'il y avoit dans la cour de derriere de son Palais & leur y fit voir dix ou douze gros canons affutez, & toutes sortes d'armes à feu prêtes de tirer. Il n'en eut pas plûtôt donné le signal que ceux qui l'attendoient y mirent le feu, & l'on ouït durant plus d'un quart d'heure un tintamarre horrible : Ximenez & les Grands changerent alors de contenance, & le Cardinal prit un visage où l'on voyoit toutes les marques de la colere. Il ne profera pas une parole, mais ses yeux étincelans suppleoient assez à l'usage de la langue, & donnoient à connoître qu'on l'avoit autant irrité qu'il étoit capable de l'être.

Les Grands au contraire étoient d'autant plus humiliez qu'ils avoient auparavant eu plus de fierté. Ils ne parloient pas plus que le Cardinal, mais leur silence venoit d'un autre principe. Ils s'étoient declarez ses ennemis, ils avoient poussé sa patience à bout, ils étoient venus chez luy pour le menacer ; & s'estimoient d'autant plus proches de leur mort, qu'ils en entendoient les avant-coureurs les plus étonnans. Mais aprés que le bruit eut cessé, Ximenez les rassura en leur expliquant d'un ton de Maître, que l'Artillerie qu'ils voyoient étoit le pouvoir plus ample qu'il

qu'il avoit à leur montrer. Que ceux qui le laiſſeroient agir dans toute l'étenduë neceſſaire pour le bien de l'Eſpagne en general, & pour les interêts de l'Archiduc en particulier, n'auroient rien à craindre : mais qu'il vouloit bien leur apprendre & les avertir par avance que l'Artillerie dont ils venoient d'oüir le fracas, étoit deſtinée à foudroyer ceux qui n'ayant point de titre ſuffiſant pour lui demander raiſon de ſa conduite, s'ingereroient nonobſtant de le faire. Il congedia là-deſſus les trois Grands, & l'action d'un homme élevé parmi les Cordeliers la plus hardie qui ſoit dans l'hiſtoire d'Eſpagne, n'eut aucune ſuite facheuſe à ſon auteur.

La ſeconde mortification que l'Archiduc & Chiévres voulurent donner à Ximenez, fut de rendre ſa Regence ridicule en la communiquant à trop de gens. On a déja vû qu'ils luy avoient donné pour Collegues l'Evêque de Tortoſe, & la Chau ; & ces deux Miniſtres n'ayant pû ni balancer ſon autorité, ni la diminuer en la partageant, on luy donna un quatriéme Collegue plus entreprenant qu'eux & moins reſervé lorſqu'il s'agiroit de ſe mettre en poſſeſſion de tout le pouvoir qui luy ſeroit donné. Il ſe nommoit Amerſtorf. Il étoit ſorti d'une des plus anciennes & des plus illuſtres Maiſons de Hollande. Il avoit de l'eſprit, & le genie de ſa Nation le portoit à ne ſe relâcher jamais de ce qu'il avoit une fois entrepris. Son arrivée à Madrid fut agreable à Ximenez au lieu de le facher, parce qu'elle luy fournit le pretexte qu'il cherchoit depuis long-temps pour ſe défaire de l'Evêque de Tortoſe & de la Chau. Certes ces deux Miniſtres pour luy être plus ſoûmis qu'il n'eût oſé ſe promettre ne laiſſoient pas de luy être fort à charge, puiſqu'il étoit toûjours à craindre qu'ils ne ſecoüaſſent le joug. Il reçût donc Amerſtorf avec autant de civilité qu'il en avoit eu pour les deux autres, & l'introduiſit dans le Conſeil d'Eſpagne. Mais il prit en ſuite ſon temps pour repreſenter en particulier à tous les

Miniſtres d'Etat Eſpagnols qui avoient l'honneur d'y entrer, Que l'Archiduc qui n'étoit point encore leur Roy commençoit à ſapper le fondement le plus conſiderable de leurs Privileges, qui conſiſtoit à ne pas être gouvernez par des Etrangers: Que l'on avoit déja gliſſé dans le Conſeil deux Flamands & un Hollandois, & que pour peu que l'on differât de s'oppoſer à cet attentat, on y en mettroit tant d'autres qu'ils ſeroient en plus grand nombre que les Eſpagnols naturels: Que l'inconvenient ne pouvoit être évité qu'en empêchant le Conſeil de Flandres d'introduire à l'avenir dans celuy d'Eſpagne autant de gens qu'il luy plairoit, ce qui ne ſe pouvoit que par deux voyes: L'une de ne plus communiquer aux trois Regens Etrangers les matieres les plus importantes: l'autre de ne leur plus permettre de ſigner les dépêches. Que l'on arriveroit aiſément à la premiere en remettant les affaires les plus importantes pour être reglées dans les aſſemblées ſecrettes qui ſe tiendroient au Palais du Cardinal, & en ne reſervant que les moindres pour le Conſeil d'Etat. Que pour la ſeconde il n'y avoit qu'à faire plaindre les Caſtillans de la multitude des perſonnes qui devoient ſigner les graces qu'on leur accordoit & la juſtice qu'on leur rendoit, & qu'à leur inſinuer de fonder leur plainte ſur l'oppoſition de leurs Peres aux deſſeins du Roy Catholique, lors qu'aprés avoir épouſé la Reine Iſabelle il voulut ſigner avec elle les Expeditions pour la Monarchie de Caſtille.

Le Conſeil d'Eſpagne avoüa que les deux précautions que propoſoit Ximinez étoient neceſſaire, & conſentit qu'il y eût de ſecrettes aſſemblées au Palais du Cardinal. On ouït bien-tôt aprés murmurer les Caſtillans ſur la longueur des expeditions qu'ils imputoient au nombre de ceux qui les devoient ſigner, & là-deſſus Ximenez fut prié de les ſigner ſeul. Il n'y eût que l'Evêque de Tortoſe & Amerſtorf qui y trouvaſſant à redire; mais on éluda la reſiſtance qu'ils

y firent en leur demandant s'il vouloient bien être seuls chargez du soûlevement qui alloit arriver par toute l'Espagne, en cas que l'on refusât aux Peuples de cette vaste contrée la satisfaction qu'ils desiroient.

L'Archiduc & Chiévres informez de l'attentat de Ximinez, & de l'injure qu'ils venoient de recevoir en Castille, chercherent long-temps les moyens de punir le premier, & de se vanger de la seconde. Mais aprés y avoir fait toutes les reflexions que meritoit une affaire si delicate, ils estimerent qu'il la falloit dissimuler dans la conjoncture d'alors, & que toutes les menaces dont on useroit sans avoir la force à la main, ne serviroient qu'à confirmer les Espagnols dans leurs mauvaises intentions s'ils en avoient, & qu'à les ralentir dans les bonnes qu'ils pourroient avoir. Il s'offrit immediatement aprés une occasion où la Cour de Flandres eut tant de besoin de l'adresse du Cardinal, & de l'autorité qu'il s'étoit acquise, & avoit conservée en dépit d'elle, que quand elle eût publiquement rompu avec lui, elle auroit été contrainte de rechercher son amitié. Il vint en pensée à Chiévres que tant que l'Archiduc se conteroit de la qualité d'heritier presomptif des Monarchies de Castille & d'Arragon, il ne seroit point asseuré d'y succeder; & que les Espagnols croiroient avoir quelque droit de luy preferer son Cadet, fondé sur ce que le cas n'étoit point encore arrivé depuis qu'ils avoient secoüé le joug des Maures, qu'un Etranger eût regné sur eux, Qu'il étoit donc à propos de les prendre par la conscience, & de les attacher à l'Archiduc par un serment particulier en les engagant à le reconnoître pour Roy, avant qu'il le fût devenu par la mort de la Reine sa Mere. Cela ne se pouvoit que par la cession de cette Princesse; car encore qu'elle eût perdu la raison d'une maniere si déplorable que son occupation ordinaire étoit de se battre contre les chats, & de recevoir dans cette redicule guerre des égratignures qui luy défiguroient le visage, elle avoit neanmoins

retenu une idée si presente & si vive de la grandeur où elle étoit arrivée par la mort sans enfans de son Frere unique & de sa sœur aînée, qu'elle s'en souvenoit à tous momens, & ne la confondoit jamais avec aucune autre: comme si le dessein de Dieu eût été de montrer en elle par l'exemple le plus évident & le plus signalé qui fût jamais, que la playe la plus profonde du peché d'origine consiste dans le desir de l'indépendance & qu'elle demeure aprés que toutes les autres sont gueries, ou cessent par l'incapacité de leur sujet.

Jeanne la folle se souvenoit parfaitement au plus fort de ses fantaisies, qu'elle étoit Reine par elle-même de Castille & d'Arragon; & quoique son amour extraordinaire pour son Mary l'eût empêchée de se facher qu'il ne luy avoit fait aucune part du gouvernement de Castille, elle n'avoit pas eu aprés sa mort autant de complaisance pour son propre Pere; & disoit à ceux qui le trouvoient étrange, que sa chair luy étoit plus proche que sa chemise.

Comme la marque la plus ordinaire de la folie dans ceux qu'elle possede entierement est de s'estimer tout à fait raisonnables, Jeanne ne pouvoit souffrir que le Roy Catholique l'eût confinée dans le Château de Tordesilas, & l'y tint enfermée contre son gré. Elle le nommoit son Tyran au lieu de l'appeler son Pere: elle traitoit de rebelles tous les Castillans qui se presentoient devant elle: elle ne les voyoit jamais sans leur reprocher leur infidelité; & ne se lassoit point d'attendre qu'ils vinssent en armes la tirer de captivité, & la remettre sur le Thrône. Sa passion de regner au lieu de diminuer à proportion qu'elle avançoit dans l'âge, s'étoit augmentée à la mort du Roy Catholique, qu'on n'avoit pas jugé necessaire de luy celer. Elle avoit alors prétendu la Souveraineté de l'Arragon, aussi bien que celle de la Castille; & lorsqu'on l'avoit plusieurs fois fondée sur la part qu'elle en prétendoit faire à ses enfans, elle avoit constamment

ment répondu que puiſqu'elle avoit bien attendu long-temps le décés de ſon Pere qui n'étoit qu'uſufruitier de la Caſtille pour y regner, il faloit à plus forte raiſon que ſes enfans attendiſſent le ſien avec d'autant moins d'impatience, qu'elle étoit également Proprietaire de l'Arragon & de la Caſtille, & qu'ils n'avoient rien que par elle à l'une ni à l'autre des deux Monarchies.

Chiévres qui n'ignoroit aucune de ces particularitez, prévoyoit aſſez qu'on ne tireroit pas de la Reine une reſignation à ſes droits; & à dire le vray quand on l'eût tirée on n'en eût pas été plus avancé, puiſqu'il n'y auroit point eu d'Eſpagnol qui ne l'eût jugé nulle, y ayant autant de témoins de l'impuiſſance civile de la Reine à contracter, qu'il y avoit de gens qui la connoiſſoient. Il falloit donc s'adreſſer aux Etats de Caſtille & d'Arragon, mais Chiévres n'y prévoyoit pas de moindres difficultez à l'égard des trois Corps dont les Etats étoient compoſez: Car d'un côté ils avoient intereſt de ne point acquieſcer au partage de leur Souveraineté, qui donneroit ouverture à un nombre infiny de trés-facheux accidens; & d'un autre côté il n'y avoit point eu de cas ſemblable depuis que la Religion Catholique étoit rétablie en Eſpagne. L'intereſt pour le Clergé conſiſtoit dans les trois Maîtriſes de ſaint Jacques, de Callatrava, & d'Alcantara, dont les Rois Catholiques Ferdinand & Iſabelle s'étoient emparez, quoy que leur Predeceſſeurs les euſſent laiſſées dans la forme, & pour l'uſage qu'elles avoient été inſtituées. Ces dignitez les plus riches & les plus conſiderables de l'Eſpagne aprés la Royale, à cauſe de la multitude des Commanderies dont elles diſpoſoient, avoient toûjours paſſé auſſi-bien que les Commanderies pour être des biens Eccleſiaſtiques; & ceux qui en étoient revêtus avoient ſeance en cette qualité dans le Corps du Clergé, & le rendoient plus puiſſant ſans comparaiſon que les deux autres dans les Etats. Cependant il n'étoit que

trop vray-ſemblable que le deſſein des Rois Catholiques en s'apropriant les trois grandes Maîtriſes, avoit été de les ſeculariſer dans la ſuite des temps, ſous couleur qu'elles n'étoient plus neceſſaires aprés que les Maures ne dominoient plus en Eſpagne. Si ce deſſein s'executoit, le Clergé diminué de plus de la moitié par un ſi notable retranchement ne ſeroit plus reſpecté en Eſpagne, comme il avoit accoûtumé de l'être, & deviendroit le dernier Corps des Etats, du premier qu'il étoit. Si l'Archiduc venoit aux Couronnes de Caſtille & d'Arragon immediatement aprés ſon Ayeul maternel, il ſeroit aſſez puiſſant en Cour de Rome pour obtenir l'entiere ſeculariſation des trois Ordres: au lieu que ſi l'on conſervoit inviolablement à ſa Mere le droit de regner qui luy étoit acquis par la nature & par les Loix, comme on ſçavoit par experience que les folles vivoient long-temps, le Clergé auroit le loiſir de ſolliciter auprés du Saint Siege que les Maîtriſes fuſſent rétablies dans leur premier état.

La Nobleſſe n'avoit pas moins perdu de ſon luſtre que le Clergé, & ne cherchoit pas avec moins d'application à le recouvrer. Elle avoit été plus Maîtreſſe que Sujette de ſes Rois avant le Regne de Ferdinand & d'Iſabelle; & l'on n'avoit qu'à lire leur Hiſtoire pour être convaincu qu'elle s'étoit plus ſouvent revoltée contre eux, qu'elle n'avoit combattu contre les Maures. Mais depuis on l'avoit contrainte de montrer à ſes Inferieurs l'exemple d'une ſoûmiſſion aveugle à ſes Souverains; & ſa condition en ce point étoit devenuë ſemblable à celle des plus vils Roturiers, quoi qu'elle ſe picquât principalement de ſe diſtinguer d'eux en ce qu'elle pouvoit impunément ſe revolter, & qu'ils portoient toûjours la peine de leur rebellion. Enfin le Peuple avoit été extraordinairement chargé ſous le regne qui venoit de finir. Il prévoyoit que l'Archiduc ne le ſoulageroit pas dans la gloire dont il ſe flatteroit de pourſuivre les deſſeins ambitieux de ſon

Ayeul

Ayeul maternel : au lieu que l'Eſpagne n'ayant qu'à ſe conſerver ſous le regne de la Reine Jeanne, les revenus ordinaires de la Caſtille & de l'Arragon ſuffiroient à cette Princeſſe ; & d'ailleurs ceux qui gouverneroient ſous ſon nom recevroient plûtôt la loy des Etats, que les Etats ne la recevroient d'eux.

Le pretexte de refuſer à l'Archiduc la Royauté n'étoit pas peu plauſible, puiſqu'on le tireroit de la loy fondamentale des deux Monarchies, qui appelloit ſi préciſément à la Couronne le plus proche heritier du Roy deffunt, que tant que cette heritiere vivroit ce ſeroit un crime de leze-Majeſté de penſer à reconnoître pour Monarque un heritier moins proche. La même loy ne mettoit point de diſtinction à cet égard entre les ſexes ; & ainſi le Frere unique de Jeanne & ſa ſœur Aînée n'avoient pas plûtôt ceſſé de vivre, que les trois Etats de Caſtille & d'Arragon aſſemblez dans cette ſeule vûë, l'avoient reconnuë pour heritiere préſomptive en preſence de ſon Pere & de ſa Mere. Elle étoit venuë exprés de Flandres où elle étoit mariée, en Eſpagne pour recevoir leur ſerment. Ils le luy avoient prêté ſolemnellement, & rien ne les en pouvoit diſpenſer tant qu'elle vivroit. Le ſerment avoit été confirmé immediatement aprés la mort de la Reine Iſabelle, & le droit de la Reine Jeanne avoit été conſommé lorſqu'elle avoit pris premierement avec ſon Mary, & depuis ſeule, la poſſeſſion actuelle de la Caſtille.

Fin du Troiſiéme Livre.

ARGUMENT
DU QUATRIE'ME LIVRE.

CHIEVRES averty de la mort du Roy Ferdinand, reſout de faire reconnoître ſon Pupile Roy de Caſtille & d'Arragon du vivant de la Reine ſa Mere; & commence une intrigue ſi difficile par obliger premierement l'Empereur Maximilien, & enſuite la Cour de Rome à luy donner le Tître de Roy. Il écrit immediatement aprés au Cardinal Ximenez d'aſſembler les Etats des deux Monarchies, & d'y faire reconnoître l'Archiduc pour Roy conjointement avec la Reine Catholique. Ximenez y trouve beaucoup plus de difficulez qu'il ne croyoit; mais enfin il les ſurmonte, partie par adreſſe, & partie par ſa haute maniere d'agir. Il ne s'agit donc plus que de prendre poſſeſſion des deux Monarchies, & l'Archiduc n'y peut aller ſans être d'accord avec la France. Il moyenne une negociation dans la ville de Noyon, où les Gouverneurs de François Premier & de l'Archiduc travaillent en qualité de Plenipotentiaires à réünir leurs Pupiles. Gouffier Plenipotentiaire de France agit ſincerement, mais ſa bonne foy ne luy réüſſit pas; & Chiévres ſigne avec luy un Traité aſſez équivoque pour donner lieu à l'Archiduc de ſe diſpenſer de l'executer quand il luy plairoit. François irrité de ce que ſon Gouverneur avoit été trompé; favoriſe l'armement de Jean d'Albret pour recouvrer la Navarre; mais l'imprudence de ce Roy dépoüillé, luy fait perdre l'occaſion de ſe rétablir. Ses Troupes pour avoir été ſeparées mal à propos ſont taillées en pieces, & il acheve de perdre l'Eſperance de remonter ſur le Thrône en perdant la vie. Chiévres eſt touché de l'accablement des Indiens que les Eſpagnols contraignoient de travailler aux mines. Il s'ingere de leur perſuader d'employer à ce penible exercice des Eſclaves Negres: mais le Cardinal Ximenez s'y oppoſe par des interêts d'Etat, & l'affaire demeure ſurſiſe.

HISTOI-

HISTOIRE
DE MONSIEUR
DE CHIEVRES.

LIVRE QUATRIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable dans la Monarchie d'Eſpagne durant le reſte de l'année mil cinq cens ſeize, & partie de mil cinq cens dix-ſept.

LES difficultez que l'on vient de repreſenter n'empêcherent pas Chiévres de faire reconnoître l'Archiduc Charles pour Roi de Caſtille & d'Arragon du vivant de la Reine Jeanne ſa Mere à qui ces Monarchies appartenoient ; & comme une affaire ſi delicate ne pouvoit réüſſir par les voyes communes, la Poſterité ne ſera peut-être pas fachée que l'on rapporte ici les ſingulieres qui y furent employées.

La premiere démarche fut du côté de l'Empereur Maximilien Premier à qui Chiévres aprés avoir communiqué ſon deſſein, manda que Sa Majeſté Imperiale avoit le plus grand des interêts humains à procurer de toute ſa puiſſance l'agrandiſſement de l'Archiduc ſon Petit-fils ; & qu'elle y devoit contribuer d'autant plus volontiers, que ce qu'on luy demandoit n'étoit

qu'une ſimple qualité. Qu'il étoit à craindre que dans les diverſes conjonctures qui appelleroient ſouvent cet Archiduc de l'Eſpagne dans l'Italie, dans les Païs-Bas, & dans l'Allemagne, s'il n'étoit que Gouverneur de Caſtille & d'Arragon pour la Reine ſa mere, les Eſpagnols ennuyez de ſes abſences trop frequentes n'éluſſent un autre Gouverneur, qui pourroit enſuite prendre des meſures pour changer cette Dignité en celle de Monarque. Qu'il n'y avoit dans l'Eſpagne que trop d'exemples d'un pareil attentat, & que l'unique moyen de l'éviter conſiſtoit à lier le plûtôt qu'il ſeroit poſſible les Eſpagnols par un ſerment ſolemnel à l'Archiduc, & à les obliger dés à preſent à le reconnoître pour Roy; parce que n'y ayant point de Nation dans l'Europe plus jalouſe de ſa reputation que celle-là, & moins capable d'endurer que l'on eût droit de luy reprocher d'avoir violé un ſerment public, elle conſerveroit inviolable celuy qu'elle auroit prêté à l'Archiduc, quelques occaſions d'y contrevenir qu'il luy donnât par ſes éloignemens ordinaires. Que ç'avoit été de tout temps aux Empereurs de regler les qualitez des autres Souverains Chrêtiens, & que l'on ne trouveroit point étrange que Sa Majeſté Imperiale uſât de ce droit à l'égard de l'Archiduc. Que cependant ſon exemple ſerviroit de loy par toute l'Europe; & que les autres Puiſſances ne refuſeroient point de traiter de Roy l'Archiduc, aprés qu'elles auroient vû l'Empereur en uſer de même.

Dans les Lettres de Maximilien premier à l'Archiduc ſon Petit-fils.

Maximilien ne trouva point d'inconvenient dans la propoſition de Chiévres; & ſur l'adreſſe de la Lettre qu'il écrivit immédiatement aprés de Vienne à l'Archiduc le vingt de Juin mil cinq cens ſeize, il mit de ſa propre main, *au Roy Catholique*, & continua dans les ſuivantes de luy donner le tître royal. Le bruit s'en répandit auſſi-tôt par toute l'Europe; mais les autres Souverains refuſerent d'imiter l'Empereur, ſur ce que ce n'étoit plus dans ſa Cour que ſe formoit

la

la reputation des Princes & qu'on leur distribuoit les Tîtres d'honneur qui leur étoient dûs, & qu'il y avoit déja plusieurs siecles que le S. Siege jouïssoit de ce privilege. Chiévres en reconnut la necessité, & s'adressa en second lieu au Pape Leon X. Il sçavoit que sa Sainteté suportoit avec beaucoup d'impatience que les François eussent recouvré le Duché de Milan l'année précedente mil cinq cens quinze, & qu'elle cherchoit l'occasion de les en chasser, comme avoit fait Jules II. son prédecesseur. Les Emissaires de Chiévres luy remontrerent là-dessus que l'execution de son dessein dépendoit uniquement de la Grandeur de l'Archiduc; & que si ce Prince étoit en possession des Royaumes de Castille & d'Arragon sans attendre la mort de sa mere, il seroit en état d'aider le S. Siege à purger l'Italie de François: au lieu que s'il étoit reduit à suivre l'ordre de la nature; ou il ne seroit point du tout Roy d'Espagne, l'Infant son Frere ne manquant ni de volonté, ni d'amis pour le supplanter; ou il le deviendroit si tard, que les François auroient cependant plus de loisir qu'il ne leur en falloit pour se fortifier de sorte dans le Milanez, qu'il seroit impossible à l'avenir de les en tirer.

Ce raisonnement de Chiévres parut si solide au Pape, qu'il écrivit à l'Archiduc pour l'exhorter à prendre la qualité de Roy Catholique, & la luy donna. Il restoit la troisiéme démarche, que Chiévres trouvoit plus difficile sans comparaison que les deux precedentes. Elle consistoit à porter les Espagnols à donner la qualité de Roy à l'Archiduc immediatement aprés la Cour Imperiale & la Cour de Rome; parce que si on la demandoit auparavant aux autres Cours & qu'elles la refusassent, les Espagnols qui n'avoient pas trop d'inclination à l'accorder, prendroient ce pretexte pour s'en dispenser. Il ne faloit pas non plus en demandant cette grace leur donner lieu de croire qu'elle dépendit entierement d'eux, puisqu'ils en tireroient trop d'avantage; & s'ils la refusoient

fuſoient une fois, il n'y auroit plus de retour, & il faudroit neceſſairement attendre que la Reine Jeanne eût ceſſé de vivre. Mais il eſt peu d'affaires de Cabinet, dont une prudence raffinée par de longues experiences ne trouve le dénoüement.

Chiévres dreſſa & fit ſigner par l'Archiduc une Lettre ſi artificieuſe, que d'un côté l'Archiduc témoignoit l'importance qu'il y avoit pour les Eſpagnols de luy donner le tître de Roy, ſans neanmoins le demander ni s'expoſer au refus; & d'un autre côté il les reduiſoit à ne s'en pouvoir excuſer ſans compromettre ce qu'ils avoient de plus cher, qui étoit la gloire de leur Monarchie. Il s'inſinuoit d'abord dans leurs eſprits ſans rien perdre de ſa gravité, & les avertiſſoit enſuite que l'Empereur ſon Ayeul & le Pape luy avoient repreſenté qu'il étoit abſolument neceſſaire pour l'honneur de Dieu, pour le ſoulagement de la Reine Catholique dans l'infirmité dont il avoit plû à ſa Majeſté Divine de la viſiter: pour la tranquillité des Monarchies de Caſtille & d'Arragon, & pour prevenir les deſſeins de leurs Ennemis, qu'il prît dés à preſent conjointement avec ſa Mere le nom de Roy, & en exerça les fonctions: Qu'il s'étoit fait une extrême violence pour y donner ſon conſentement; & qu'il n'avoit enfin cedé aux importunitez des deux Chefs de le Religion Chrêtienne pour le ſpirituel & pour le temporel, qu'aprés avoir été convaincu de la verité de la Maxime que la Reine Iſabelle ſon Ayeule avoit ſi ſouvent en bouche, *que ceux qui étoient appellez au gouvernement des Peuples n'avoient point de Parens*: * Qu'il avoit bien voulu en avertir les Eſpagnols, non pas qu'il crût avoir beſoin de leur approbation, mais parce qu'il ſçavoit que ſa conduite en ce poinct ne leur ſeroit pas des-agreable, & qu'il eſperoit les trouver parfaitement ſoûmis.

Entre les Lettres de Charles aux Eſpagnols.

** Los Reyes no tienen parientes.*

On envoya la Lettre à Ximenez avec ordre de la communiquer aux Eſpagnols, aprés qu'il auroit pris les précautions neceſſaires pour empêcher qu'elle ne

les

les effarouchât ; mais ce Cardinal penetra d'abord que les mots de *conjointement avec la Reine* qui y avoient été inſerez ; n'étoient que pour couvrir l'ambition de l'Archiduc ; puiſqu'il étoit certain qu'aprés que les Eſpagnols l'auroient reconnu & juré pour Roy, toute la part de la Royauté qu'il laiſſeroit à la Reine ſa mere ſe reduiroit à mettre le nom de cette Princeſſe avec le ſien au commencement des Actes publics, & que pour tout le reſte il regneroit ſeul auſſi abſolument que s'il n'avoit plus de mere. Qu'ainſi dés qu'il auroit mis le pied en Eſpagne, l'adminiſtration de Ximenez ceſſeroit entierement ; & on ne luy donneroit pas plus de part dans des Affaires politiques, qu'il en avoit eu ſous le Regne du feu Roy depuis qu'il avoit refuſé de ſe démettre de ſon Archevêché. Mais ſoit qu'il prevît qu'il mourroit incontinent aprés l'arrivée de ce jeune Prince en Eſpagne, comme le ſoupçonnent les Profeſſeurs de l'Univerſité d'Alcala qui ont écrit ſa vie ; ou qu'il fuſt dans un ſentiment approchant de celuy de la fameuſe Agrippine mere de Neron, qui ne ſe ſoucioit pas qu'il luy en coûtât la vie pourvû que ſon fils regnât, il approuva la Lettre qui tendoit à le dépoſer ; & pour achever de ſe ſurmonter luy-même, il employa tout ſon credit pour obtenir des Eſpagnols qu'elle eût tout l'effet qu'en attendoit Chiévres. En quoy l'on ne ſçauroit aſſez admirer que ce Prelat, qui avoit joüé tant de differens perſonnages pour acquerir une autorité ſans limite durant une Regence de peu d'étenduë, & pour s'y maintenir indépendamment de qui que ce fût aprés l'avoir acquiſe ; ait pû ſi facilement & ſans contrainte devenir en un moment ſi diſſemblable à ſoy-même, que de donner les mains à une reconnoiſſance qu'il prevoyoit le devoir reduire à la condition particuliere ; & de s'en rendre, qui pis eſt le ſolliciteur dans la conviction où il étoit qu'elle ne ſe feroit jamais que par luy. Tout ce qui s'en peut dire eſt que comme il ne s'eſt point encore trouvé de ma-

machine qui ne ſe ſoit quelquefois déconcertée ou du moins relâchée dans les reſſorts qui ſervoient à la remuër ; il n'eſt point auſſi de prudence humaine qui par des irregularitez involontaires qui luy ſurviennent de temps en temps, ne rende malgré qu'elle en ait hommage à la Sageſſe Divine, d'autant plus éminemment au deſſus d'elle qu'elle eſt toûjours uniforme dans ſa conduite. Ximenez preſenta la Lettre de l'Archiduc aux Etats d'Eſpagne, avec toutes les précautions qui ſervent à faire réüſſir les Affaires les plus difficiles. Il apoſta le Conſeiller d'Etat Carvaial dont on a déja parlé, qui ſoûtint dans l'Aſſemblée par un Diſcours étudié que l'Archiduc ne demandoit rien d'injuſte & de nouveau. Il prouva la premiere partie de ſa proportion par l'eſprit extraordinairement élevé dont ce jeune Prince avoit donné tant de marques, & par ſon éducation qui l'avoit rendu à ſeize ans auſſi capable de regner que les plus habiles de ceux qui en faiſoient la fonction dans un âge plus avancé. Il ne parla qu'en paſſant de l'infirmité de la Reine Jeanne, mais il en dit neanmoins aſſez pour inſinuer qu'elle étoit incurable ; & que par conſequent il y avoit plus de fondement qu'il ne falloit pour traiter cette Princeſſe comme ſi elle n'étoit déja plus, quoi qu'elle vécut encore, & qu'apparemment ſa vie ſeroit trés-longue. Il ajoûta qu'il y avoit plus à craindre que ſa folie ne dégenerât en rage, qu'il n'y avoit à eſperer qu'elle diminuât. Il pretendit obliger par là ſes Auditeurs à conclurre d'eux-mêmes, que la malheureuſe Reine étoit morte civilement ; & qu'il falloit prendre à ſon égard les mêmes meſures, que ſi l'Eſpagne l'avoit déja perduë. La ſeconde partie du diſcours de Carvaial étoit principalement fondée ſur un exemple tiré des anciennes Chroniques d'Eſpagne qui paroiſſoit tout à fait ſemblable au cas dont il s'agiſſoit, quoi qu'à dire le vray on l'eût fort déguiſé. Alphonſe ſeptiéme Roy de Caſtille & de Leon avoit été mis en poſſeſſion par les Etats,

Etats, & reconnu Roy des deux Royaumes que l'on vient de nommer, du vivant de la Reine Urraca sa mere à laquelle ils appartenoient. Ceux qui avoient une exacte connoissance de l'Histoire d'Espagne eussent pû repartir à Carvaial, qu'il étoit peu sçavant dans la Politique de son Païs, ou qu'il abusoit impudemment de l'honneur que les principales Têtes de la Castille & de l'Arragon luy faisoient de l'entendre: car la Reine Urraca n'étoit folle que d'amour, & n'agissoit que par ce principe, c'est à dire, en femme qui avoit absolument renoncé à la pudeur. Elle entretenoit à la vûë & dans une extrême chagrin de ses Sujets un simple Gentilhomme appellé Dom Pedro de Lara: elle s'étoit faite démarier, pour vivre avec luy dans un entier libertinage: elle s'étoit proposée de l'élever sur le Trône à l'exclusion de son propre fils Alphonse; & le malheur de ce jeune Prince qui n'avoit rien merité de semblable, & qui d'ailleurs étoit en âge & trés-capable de regner, avoit touché les Etats du Païs. Ils s'étoient assemblez pour luy conserver la Couronne; & comme ils ne l'avoient pû qu'en partageant l'autorité Royale entre sa Mere & luy, parce que si elle l'eût entierement retenuë elle s'en fust infailliblement servie pour accabler Alphonse, ils l'avoient reconnu pour Roy solidairement avec elle.

Dans l'Histoire d'Urraca par Moralez.

Il n'y avoit rien d'approchant dans l'affaire de l'Archiduc aux termes que Carvaial l'avoit proposée. La Reine Jeanne pensoit si peu à le frustrer de sa succession, que dans ses plus grands égaremens elle ne manquoit jamais en parlant de luy de le traiter de Prince d'Espagne, c'est à dire qu'elle le reconnoissoit pour son heritier naturel, legitime, unique, & necessaire; & quand elle l'eût voulu frustrer il étoit évident qu'elle ne l'eût pû, sa maladie ne luy permettant pas de disposer d'elle-même, bien loin d'aliener ses Couronnes. De plus elle avoit mené jusques-là une vie irreprochable, & sa folie n'empêchoit pas qu'elle

qu'elle ne fuſt encore un modele de chaſteté. L'état pitoyable où elle ſe trouvoit parloit aſſez éloquemment en ſa faveur pour obliger les Eſpagnols à luy conſerver les Monarchies qui luy étoient échûës par les ſucceſſions de ſon Pere & de ſa Mere ; & à le prendre à la rigueur ils ne pouvoient s'en diſpenſer ſans commettre une manifeſte injuſtice, puiſqu'en reconnoiſſant l'Archiduc pour Roy durant la vie de ſa Mere, ils le mettroient actuellement en poſſeſſion d'un droit qui du conſentement de toutes les Nations civiliſées ne luy appartenoit qu'aprés la mort de cette Princeſſe.

Auſſi ni les brigues du Cardinal, ni les raiſonnemens de Carvaial ne ſuffirent pas pour rendre le party de l'Archiduc le plus fort. L'Admiral de Caſtille & le Duc d'Alve declarerent hardiment qu'il ne leur étoit plus libre d'accorder à l'Archiduc ce qu'il demandoit : Qu'il y avoit déja douze ans que la Reine Iſabelle étant morte, ils avoient reçû & juré Jeanne ſa fille aînée pour leur ſeule Souveraine : Qu'ils violeroient leur ſerment en luy donnant pour Collegue ſon fils aîné qui ne devoit regner qu'aprés elle, & fourniroient aux Hiſtoriens un ample ſujet de noircir leur memoire : Que l'Archiduc s'étoit trop avancé en prenant de luy-même le tître de Roy ; & que ſi la Reine recouvroit ſa ſanté, la nature feroit toûjours bien la paix entre elle & luy, ſans qu'il fuſt beſoin de mediation ou d'interceſſion étrangere : mais ſi les Principaux de la Caſtille & de l'Arragon le favoriſoient dans l'excés de ſa hardieſſe, ils courroient riſque d'être abandonnez par luy-même, & par conſequent d'être traitez de rebelles.

Le Marquis de Villaine ouvrit un ſecond avis plus politique que prudent, & plus propre pour éviter la difficulté que pour la reſoudre. Il dit que puiſque l'Archiduc ne leur demandoit pas conſeil, il ne jugeoit pas à propos qu'ils luy en donnaſſent, ni qu'ils s'expoſaſſent à l'inconvenient que l'on venoit de repreſenter.

preſenter. La premiere des deux opinions paroiſſoit ſi juſte, & la ſeconde ſi ſeure, que l'une ou l'autre eût infailliblement prévalu dans l'Aſſemblée, ſi le Cardinal qui le prévoyoit n'eût uſé d'un trait de hardieſſe qui luy réüſſit. Il interrompit le cours des ſuffrages pour dire qu'il ne s'agiſſoit pas de déliberer ſur une choſe à faire, mais d'approuver une choſe faite. Que ſi l'Archiduc luy eût fait l'honneur de luy propoſer le deſſein qu'il avoit de prendre le tître de Roy, il eût peut-être tâché de l'en détourner; mais puiſqu'il avoit paſſé outre ſans en rien communiquer aux Eſpagnols, il y alloit de leur gloire & de leur intereſt tout enſemble de ne pas tourner en ridicule à ſon entrée dans le monde un jeune Prince né pour être leur Maître, & élevé dans les plus belles diſpoſitions qui furent jamais pour aggrandir un jour la Monarchie Eſpagnole. Qu'en l'obligeant à quitter le nom & les marques de la Royauté aprés les avoir priſes; on luy attireroit le mépris de toutes les Nations de l'Europe: on le rendroit l'objet de leur raillerie: on le décrediteroit à leur égard pour toute ſa vie; & on luy abattroit ſi univerſellement le courage, qu'il n'oſeroit plus rien entreprendre pour attaquer ni pour défendre. Que luy Ximenez vouloit bien détourner l'Aſſemblée de prendre le change en l'informant de cette verité trés-importante qu'il n'y avoit point de milieu entre ôter dans la conjoncture d'alors à l'Archiduc le tître de Roy, & le declarer abſolument incapable de regner un jour en Eſpagne lorſque ſon rang ſeroit venu; & que ſi les Eſpagnols étoient aſſez imprudens pour faire à ſon égard la premiere des deux démarches, il leur ſeroit impoſſible de s'exempter de la derniere, & de ſe ſoûmettre au temps à venir à la domination d'un Prince qu'ils auroient honteuſement dépoſé.

Ximenez aprés avoir prononcé des paroles ſi déterminées, ne donna pas le loiſir que l'on achevât de recüeillir les ſuffrages. Il commanda fierement à

Dom

Dom Pedro Correa ſon intime Amy qu'il avoit fait Corregidor de Madrid, Charge qui revient à celle de Lieutenant de la Police en France, d'aller faire proclamer dans la Ville la Reine Jeanne & Dom Carlos ſon Fils ſolidairement Rois de Caſtille & d'Arragon. Le Corregidor qui étoit de l'Aſſemblée, & qui apparemment avoit tout préparé pour l'execution de l'ordre qu'il recevoit, ſortit incontinent, & l'on entendit bien-tôt aprés les fanfares de la Proclamation. Les Députez qui n'avoient point encore opiné voyant que s'ils parloient au contraire de ce qui ſe faiſoit actuellement, ils exciteroient à l'heure même une guerre civile dont eux & leur Parenté ſeroient reſponſables, approuverent le diſcours du Cardinal, & l'ordre qu'il avoit donné.

Dans l'Acte de la Proclamation.

Ainſi le projet le plus hardy qu'il y eût eu de memoire d'homme, fut accomply avec peu d'intrigues, & ſans aucune oppoſition; & l'Evêque de Tortoſe l'écrivit au nouveau Roy Catholique que l'on nommera deſormais Charles, & à Chievres, ſans rien dérober à Ximenez de la loüange qu'il meritoit. L'un & l'autre en furent ſi ſatisfaits qu'ils pardonnerent de bon cœur à ce Cardinal tout ce qui leur avoit déplû dans ſa conduite precedente, & l'on ne penſa plus en Flandres qu'à hâter le voyage de Charles en Eſpagne, pour prendre poſſeſſion des Royaumes où l'on venoit de l'inſtaller. On n'y prévoyoit qu'un obſtacle qui regardoit l'execution du Traité conclu avec la France par le miniſtere du Comte de Naſſau. On a rapporté cy-deſſus que Charles encore Archiduc s'étoit engagé de reſtituer les Royaumes de Naples & de Navarre au Roy Trés-Chrêtien & à Jean d'Albret, auſſi-tôt que le Roy Catholique ſon Ayeul ſeroit mort. La condition étoit arrivée, & l'Ambaſſadeur de France à Bruxelles en preſſoit l'accompliſſement. Il n'y avoit pas lieu de differer la reſtitution des deux Couronnes puiſque ſi Charles ne s'y reſolvoit de ſon gré & ne l'executoit de bonne grace,

Fran-

François Premier étoit plus en état de l'y contraindre par la voye des Armes, qu'il ne l'avoit encore été, & qu'il ne le seroit peut-être à l'avenir. Il avoit abattu sur la Campagne de Marignan l'orgueil insupportable des Suisses; & reduit cette Nation guerriere qui croyoit être Maîtresse des Rois, à s'accommoder avec luy en la maniere qu'il avoit desirée. Il avoit recouvré sur Maximilien Sforce le Duché de Milan. Il s'étoit affermy dans cette conquête en mil cinq cens seize par l'entiere dissipation de l'Armée formidable que l'Empereur avoit conduite en personne dans le Milanez. Les forces que Sa Majesté Très-Chrêtienne avoit opposées à cette Armée étoient encore sur pied; & il luy eût été facile d'enlever la Flandre, en les y jettant aussi-tôt que Charles en seroit parti. Cependant Sa Majesté Catholique n'étoit point en état de parer une atteinte si dangereuse. Elle n'avoit pas plus de gens de guerre qu'il ne luy en falloit pour l'escorter en son voyage d'Espagne; & les Flamans ne luy eussent pas donné les moyens d'en lever d'autres, s'ils eussent sçû qu'elle n'en avoit besoin que pour conserver les usurpations de Naples & de Navarre. Ils eussent ainsi demeuré exposez à l'invasion de François Premier, & Charles eût plus perdu sans comparaison que ne valoient les deux Couronnes qne l'on vient de nommer. Il ne les pouvoit neanmoins restituer dans la conjoncture d'alors, ni mêmes feindre qu'il en eût l'intention, sans se frustrer entierement de la succession de sa Mere: car s'il se fust ingeré d'écrite de sa propre autorité, & sans le consentement des Monarchies où les deux Royaumes avoient été annexez, aux Vice-Rois qu'ils les rendissent, ils ne luy eussent point obeï; & s'il eût demandé par Procureur le consentement des Etats de Castille pour restituer la Navarre, & l'approbation des Etats d'Arragon pour rendre Naples; non seulement on ne l'auroit pas écouté, mais de plus les deux Monarchies se fussent jointes dans un in-

intereſt qui leur étoit commun, & auroient paſſé ſans milieu de la deſobeïſſance à la revolte. Il falloit donc attendre que le Roy Catholique fût en poſſeſſion de ſes Royaumes d'Eſpagne; & qu'il eût pris de ſi juſtes meſures pour les reſtitutions dont il s'agiſſoit, qu'il fuſt aſſuré du ſuccés; & ce fut ſur des raiſonnemens ſi bien fondez que Chiévres écrivit à Gouffier grand-Maître de la Maiſon du Roy Trés-Chrêtien, qu'il étoit abſolument neceſſaire pour conſerver la paix entre les deux jeunes Rois qu'ils avoient eu l'honneur d'élever, de conferer enſemble; & de convenir d'un Traité ſi avantageux pour leurs Maîtres, que ni l'un ni l'autre ne fuſt tenté de le violer, pour favorable que fuſt l'occaſion qui s'en preſentât. Gouffier montra la Lettre à François Premier qui ne ſe contenta pas d'approuver l'entrevûë, il offrit de plus le lieu où elle ſe feroit, & nomma la ville de Noyon en Picardie qui fut acceptée dans le Conſeil de Bruxelles.

Chiévres de ſon côté diſpoſa Charles à luy donner un pouvoir ſans limite; & comme ſi les deux Rois euſſent convenu de laiſſer à la diſcretion des deux Perſonnes qu'ils avoient eus pour Gouverneurs toutes les difficultez preliminaires de la negotiation, ils les ajuſterent à leur mode ſans que le Conſeil des deux Rois y trouvât à redire de part ni d'autre. On donna en conſideration de l'âge plus avancé du Roy Trés-Chrêtien à Gouffier l'avantage que Chiévres l'allât trouver à Noyon où il l'attendoit au commencement de l'Eté de mil cinq cens dix-ſept, & leur ancienne amitié ne les empêcha pas d'y ſoûtenir avec une égale force les interêts de leurs Maîtres. Ils demeurerent plus long-temps que l'on ne penſoit à convenir de leurs faits, & Gouffier prétendit que les Couronnes de Naples & de Navarre fuſſent renduës avant que le Roy Catholique paſsât en Eſpagne.

Ses raiſons furent que Sa Majeſté Catholique s'y étoit engagée par le Traité du Comte de Naſſau, & qu'il

qu'il ne s'agiſſoit plus de negocier de nouveau, mais ſeulement d'executer ce qui avoit été reſolu dans les formes : Que l'honneur de François Premier étoit intereſſé dans la promptitude de la reſtitution ; & que ſi elle étoit differée, le delay ſeroit imputé à la foibleſſe de Sa Majeſté Trés-Chrêtienne, & tourneroit par conſequent à ſa honte : Que les Royaumes de Naples & de Navarre avoient été tous deux enlevez, le premier par l'infidelité, & le ſecond par la ſupercherie du feu Roy d'Eſpagne ; & que la choſe étoit ſi conſtante qu'il n'y avoit perſonne dans toute l'Europe qui en doutât, quelque ſoin qu'eût pris ce Prince artificieux d'éblouïr le monde par des manifeſtes pleins de fauſſeté, & par les diſcours de ſes Emiſſaires : Qu'il ſuffiſoit à la France que Naples eût été directement uſurpé ſur elle, & que Jean d'Albret eût perdu la Navarre par la ſeule conſideration de n'avoir pas voulu rompre avec Louïs douze, pour ſolliciter avec une égale ardeur que le premier des deux Royaumes que l'on vient de nommer luy fuſt rendu, & le ſecond à ſon Allié ; & comme il n'y avoit aucune apparence qu'elle fuſt mieux à l'avenir en état de les recouvrer qu'elle l'étoit alors, ni que le Roy Catholique fuſt moins en état de les conſerver par la voye des Armes puis qu'il n'avoit ni argent ni troupes ; François Premier ſeroit éternellement blâmé s'il laiſſoit échapper une occaſion ſi favorable, & Gouffier paſſeroit dans l'Hiſtoire pour un inſigne prévaricateur s'il y contribuoit en quelque maniere que ce pût être.

Dans la negociation de Noyon.

Chiévres qui n'avoit rien à repartir pour ſatisfaire directement à des motifs ſi ſolides, ſe contenta de répondre indirectement que le Roy ſon Maître ne pouvoit avoir de meilleures & de plus ſaintes intentions ſur l'affaire dont il s'agiſſoit ; & que puiſqu'il le connoiſſoit mieux que nul autre, on luy devoit ajoûter plus de foy qu'à ceux qui pouvoient avoir inſpiré au Roy Trés-Chrêtien de contraires penſées : mais

mais que la neceſſité n'avoit pas plus de reſpect pour les Souverains que pour les autres hommes ; & que celle où ſe trouvoit alors Charles étoit des plus excuſables, quiſqu'elle étoit extrême. Qu'à la verité il luy étoit venu une Succeſſion trés-ample : mais qu'elle luy échapperoit toute entiere, ſi elle n'étoit ménagée avec tout le ſoin & toute l'induſtrie imaginables : Que la Navarre étoit ſi fort à la bien-ſéance des Monarchies de Caſtille & d'Arragon, qu'elles n'avoient à craindre au dehors que par là, & que les Monts Pyrenées & les deux Mers la mettoient à couvert pour tout le reſte : Que comme leur ennemis étant Maîtres de la Navarre pouvoient d'abord introduire dans leur centre des Armées entieres, ils n'en pouvoient ſans cela attaquer que foiblement les Frontieres : Que le Royaume de Naples à le bien prendre ne leur étoit pas moins important, puiſqu'en le perdant elles étoient aſſurées de ne garder pas long-temps la Sicile : Que c'étoit pourtant ce Royaume d'où l'Eſpagne tiroit ſon blé dans les ſterilitez frequentes où elle étoit ſujette ; & que ces deux motifs ſuffiroient pour engager les Eſpagnols dans une revolte generale, ſi leur nouveau Roy les obligeoit à reſtituer preſentement Naples & la Navarre : Que l'on trouveroit d'autant plus étrange qu'il ſe mêlât d'une affaire ſi delicate dés ſon avenement à la Couronne, qu'il étoit étranger : Qu'il y avoit mille ans que l'Eſpagne n'avoit eu de cette ſorte de Monarques ; qu'elle n'avoit point encore vû Charles ; & qu'elle auroit une peine incroyable à ſouffrir qu'un Etranger abſent, & avant que d'avoir pris poſſeſſion de ſes Couronnes, luy en retranchât deux. Qu'il falloit avant que d'en venir là prendre un nombre preſque infiny de précautions, & commencer l'ouvrage en ſe faiſant accorder par les Etats une autorité ſans limite : Que l'on formeroit enſuite une puiſſante brigue dans les trois Corps dont ſes Etats étoient compoſez pour les diſpoſer à donner une

entier

entiere satisfaction au Roy Trés-Chrêtien : & qu'enfin lorsque le Roy Catholique seroit assuré d'obtenir ce qu'il desiroit en le proposant, on donneroit à l'affaire des couleurs si vray-semblables, que si elle n'étoit accordée de bonne grace, elle le seroit au moins dans les formes & sans sedition : que le Roy Catholique en esperoit un heureux succés, pourvû qu'on luy permît de la negocier à sa mode, & que Chiévres en osoit répondre à deux conditions ; l'une qu'on donnât à son Maître le loisir d'aller en Espagne, & d'y ménager les esprits ; l'autre que la promesse de restituer en temps & lieu les deux Royaumes au Roy Trés-Chrêtien & à Jean d'Albret demeurât si secrette, qu'aucun Espagnol ne la penetrât.

Le discours de Chiévres à le bien prendre étoit captieux en ce qu'il demandoit un bien present & de trés-grande importance, tel qu'étoit la seureté des Païs-Bas durant l'absence de Charles, pour une esperance d'autant plus incertaine que l'execution en seroit éloignée & dépendroit absolument de la bonne foy de Sa Majesté Catholique, qui ayant obtenu par avance tout ce qu'elle auroit desiré, ne se mettroit apparemment plus en peine de tenir sa promesse. Cependant soit que Gouffier n'y fist point assez de reflexion, ou qu'il cedât aux importunitez des Ministres subalternes qu'on luy avoit donnez pour negocier sous luy, que Chiévres avoit charmez par ses caresses ; la Cour de France commit une faute irreparable, & se laissa éblouïr par un homme dont elle n'avoit alors que trop d'occasion de se défier. Elle consentit que Gouffier & Chiévres conferassent ensemble pour chercher un expedient qui liât un peu davantage le Roy Catholique, & luy laissât neanmoins autant de liberté qu'il en desiroit pour disposer ses nouveaux Sujets à satisfaire la France. On en proposa plusieurs ; & celuy dont les deux Plenipotentiaires demeurerent enfin d'accord, fut qu'il y

Dans les deux Traitez de Noyon.

auroit deux Traitez de Noyon dattez du même jour ; l'un qui ſeroit tenu ſecret par les perſonnes intereſſées juſqu'à ſon execution ; l'autre qui ſeroit rendu public dés le jour qu'on le ſigneroit. Charles s'obligeoit par le premier à ne pas perdre un moment de temps pour la reſtitution des Royaumes de Naples & de Navarre aprés qu'il auroit pris poſſeſſion de ſes Couronnes maternelles ; & de la faire luy-même de pleine autorité, s'il n'en pouvoit obtenir le conſentement des Eſpagnols. Mais il étoit ſeulement contenu dans le ſecond que le Roy Trés-Chrêtien & le Roy Catholique conviendroient d'Arbitres qui declareroient dans un temps limité, ſi les Couronnes d'Arragon & de Caſtille avoient droit ſur Naples & ſur la Navarre. Si les Arbitres prononçoient en faveur de l'Eſpagne, les deux Royaumes y demeureroient unis ; & ſi leur Sentence étoit à ſon deſavantage, le Roy Catholique procederoit inceſſamment à les reſtituer.

Les autres Articles des deux Traitez étoient tout à fait ſemblables ; ce qui peut avoir donné lieu de croire qu'il n'y en avoit eu qu'un. Les trois plus conſiderables étoient, que juſqu'à-ce que les Arbitres euſſent décidé à qui de la France ou de l'Eſpagne appartenoit le Royaume de Naples, le Roy Catholique payeroit au Roy Trés-Chrêtien cent mil écus par an à titre de redevance : Que le Roy Catholique épouſeroit Loüiſe de France qui n'avoit encore qu'un an ; & ſi cette jeune Princeſſe mouroit avant que le mariage fût achevé, le Roy Catholique épouſeroit une autre fille du Roy Trés-Chrêtien en cas qu'il en eût ; & s'il n'en avoit aucune, le mariage de Sa Majeſté Catholique avec Renée de France Belle-ſœur de Sa Majeſté Trés-Chrêtienne s'accompliroit, comme il avoit été reſolu dans le Traité précedent : Qu'enfin l'Empereur Maximilien rendroit à la Republique de Veniſe la ville de Veronne avec cette précaution, qu'il la mettroit entre les mains des François qui la

reſti

reſtitueroient immediatement aprés aux Venitiens ; & que le Senat de cette Republique payeroit à l'Empereur deux cens mil écus, pour le dédommager de la dépenſe qu'il avoit faite à conquerir cette Ville.

Gouffier acheva de cette ſorte le Traité de Noyon ; & les Politiques eſtimerent qu'il y avoit perdu autant de reputation, que Chiévres en acquit. Certes s'il faut juger de la ſatisfaction qu'eurent les deux Rois de leurs Plenipotentiaires par la recompenſe qu'ils leur donnerent ; il eſt conſtant que d'un côté Gouffier n'en reçût aucune de François Premier ; & que d'un autre côté Chiévres en tira de Charles une telle, qu'il devint le plus riche Particulier de la Chrêtienté. Maximilien premier & Philippe luy avoient déja donné la confiſcation des biens de la Maiſon de Gaure : le Gouvernement de Nivelle : le Collier de la Toiſon d'or : le grand Bailliage de Haynault : & deux mil écus pour ſon Ambaſſade extraordinaire en France en mil cinq cens un, où il s'étoit fait connoître au Roy Louïs Douze pour ce qu'il valoit, quoi qu'il n'eût rien conclu pour la paix qu'il étoit allé negocier entre Sa Majeſté Trés-Chrêtienne, & Ferdinand le Catholique. Charles y ajoûta par ſes Lettres patentes du vingt-trois de Juin mil cinq cens dix-ſept les Charges de Grand Admiral du Royaume de Naples : de Capitaine General des Armées de Mer de tous les Royaumes Terres & Seigneuries de Sa Majeſté Catholique : de grand Chambellan : & de principal Miniſtre ; & par d'autres Lettres patentes du quinze de Decembre de la même année les Duchez de Soria & d'Atri dans le Royaume de Naples : le Gouvernement particulier de la ville de l'Ecluſe en Flandres : l'érection de la Baronnie d'Arſcot en Marquiſat : une Compagnie de cent hommes d'Armes entretenuë durant la paix, comme en temps de guerre ; & enfin l'érection de la Terre de Beaumont en Comté.

La multitude de ces bien-faits eſt remarquable par deux circonſtances : l'une, que Charles n'étoit pas liberal ; & que d'ailleurs il avoit d'autant plus de ſujet de partager ſes graces à pluſieurs perſonnes, que jamais Prince n'avoit été ſi bien ſervi qu'il le fut, & ne ſe trouva par conſequent obligé à donner tant de recompenſes que luy : l'autre circonſtance eſt que Chiévres, comme on a déja remarqué, ne demanda jamais rien ni pour luy ni pour les ſiens, & qu'il ſe contenta de meriter d'un Prince reconnoiſſant les faveurs dont il le combloit.

Comme l'accommodement de Noyon avoit ſurmonté tous les obſtacles capables de traverſer Charles dans la priſe de poſſeſſion de ſes Etats maternels, il n'eût plus tant à craindre l'excés d'autorité que le Cardinal Ximenez s'attribuoit en Eſpagne ; & Chiévres fut d'avis qu'on le laiſsât faire, pourvû que ſes actions n'allaſſent ni directement ni indirectement contre les avantages perſonnels de Sa Majeſté Catholique. Le Cardinal de ſon côté ſe piqua de reconnoiſſance ; & ſervit Charles avec autant d'application, que s'il luy eût été redevable de la Regence. Il obligea les Grands de Caſtille à recevoir ſes ordres, & à les executer d'une maniere auſſi prompte & auſſi ſoûmiſe que s'ils euſſent eu leur Roy au milieu de l'Eſpagne ; & comme il prévoyoit que ceux d'entre ces Grands qui avoient deſſein de ſe revolter, n'en pourroient trouver que deux pretextes plauſibles, l'un du côté de la Reine Germaine, & l'autre de la part de l'Infant ; il fit obſerver de ſi prés l'une & l'autre, & les traita d'ailleurs avec tant de civilité, qu'il ne leur ôta pas moins les occaſions d'entreprendre contre ſon adminiſtration, que les Sujets de ſe plaindre de luy.

Dans le Codicille de Ferdinand.

On a vû que la Reine Germaine de Foix n'étoit pas tentée par l'ambition, & n'aimoit qu'à vivre agreablement & ſans embarras dans la Danſe & dans les Feſtins. Le feu Roy Catholique luy avoit laiſſé en mou-

mourant par un Codicille cinquante mil Ducats de rente, outre son doüaire, assignez sur le Royaume de Naples; & si elle n'en eût été exactement payée, les Arragonnois s'en fussent offensez comme d'un affront fait à la memoire de leur Roy hereditaire, & vangez en excitant des troubles dans la Castille, ou en fomentant ceux qu'ils y trouveroient excitez. Cependant d'un côté le Roy Ferdinand avoit laissé vuide le Tresor Royal, & de l'autre côté il n'étoit pas possible que le Royaume de Naples payât dans la conjoncture d'alors à la Reine Catholique la somme où il étoit taxé; parce que les François étant passez en Italie pour recouvrer le Duché de Milan, Raimond de Cardonne Vice-Roy de Naples avoit craint qu'ils ne marchassent ensuite contre luy, & pour n'être pas surpris avoit fait des levées extraordinaires de gens de guerre qui avoient épuisé non seulement les revenus de la Couronne, mais encore les bourses de tous les Particuliers qui avoient bien voulu luy prêter de l'argent. Il étoit question de payer cette multitude de créanciers; & si on ne l'eût fait au plûtôt dans la conjoncture d'une minorité, ils n'eussent pas manqué de se soûlever. Tout ce que l'Espagne tiroit du Royaume de Naples étoit affecté à leur rembourſement; & le Cardinal Ximenez tout hardy qu'il étoit, n'eût osé détourner à d'autres usages un fonds si necessaire. La Reine ne l'en importunoit pas moins d'être payée par quartiers; & l'unique expedient qu'il trouva pour la satisfaire, fut de la payer de son argent aprés les asſurances que Chiévres luy envoya de la propre main du Roi Catholique, qu'on luy tiendroit compte de ce qu'il auroit employé pour Sa Majesté à cet égard.

L'Infant donna plus de peine au Cardinal parce qu'il étoit encore prévenu de la pensée de regner un jour en Castille, & que l'on travailloit au dehors à l'y entretenir. Il luy étoit apparu à la Chasse un spectre sous la figure d'un Hermite qui luy avoit

annoncé de la part de Dieu qu'il seroit Monarque de toute l'Espagne, & qui disparoissant aussi-tôt l'avoit laissé dans une attente inquiete de l'avenir. Il avoit communiqué sa vision au Marquis de Denia son Gouverneur & à l'Evêque Alvaro Osorio son Precepteur; & comme l'on croit promptement ce que l'on desire, & que l'on ne s'en desabuse que fort tard, le Gouverneur & le Precepteur se promirent les premieres dignitez de l'Espagne sur cette vaine prédiction. Leur aveuglement pour être fondé sur une chose si vaine, n'en fut pas moins durable; & ni le dernier Testament du Roy Ferdinand, ni la reconnoissance publique de l'Archiduc Charles en qualité de Roy par les Etats des deux Monarchies, ne suffirent pas pour les détromper. Ils ne se lasserent point de solliciter Ximenez qu'il leur permît de ramener l'Infant à la ville de Simancas destinée pour son éducation; & quoi que ce Cardinal ne pressentît pas encore leur veritable dessein, il s'en douta, & leur dit d'un ton décisif que la personne de l'Infant luy étoit si chere, qu'il y auroit lieu de trouver à redire dans son administration s'il la perdoit de vûë. On reconnut bien-tôt aprés qu'il ne s'étoit pas défié sans cause; & que l'intention des principaux Officiers de l'Infant étoit d'attendre à Simancas la conjoncture que le Ciel avoit promise, & d'engager cependant dans le party de ce jeune Prince le plus de Grands qu'il leur seroit possible, sans se trop découvrir: Les Espions que le Cardinal avoit auprés d'eux l'informoient de toutes les démarches du Marquis & de l'Evêque; & ce fut apparemment pour faire durer davantage cette sorte de rapports, qu'il retint longtemps à Madrid l'Infant sous divers pretextes. Mais lors qu'il n'eut plus lieu de l'amuser il luy declara nettement que sa presence étoit si necessaire pour le bien des Affaires publiques, qu'il ne pouvoit s'absenter du lieu où se tiendroit le Conseil d'Etat, sans desobliger le Roy Catholique son Frere. Il observa

en

en tenant ce discours les visages du Marquis & de l'Evêque ; & remarquant l'extrême chagrin qu'il leur donnoit, il prit des mesures pour empêcher que l'Infant ne luy fût enlevé. Les précautions dont il usa furent si subtiles, que ce jeune Prince & ses Domestiques étoient en prison sans qu'ils s'en aperçussent.

Ainsi les deux premieres personnes de l'Etat n'étant plus à craindre, le Cardinal rangea de la maniere qui suit le plus accrédité des Grands. C'étoit Dom Pedro Porto-Carero surnommé le sourd, qui avoit ajusté de loin ses intrigues pour se faire élire Grand-Maître de S. Jacques aprés la mort du Roy Ferdinand. Il étoit Frere du Duc d'Escaloné, & intime Amy du grand Capitaine Gonsalve qui luy avoit fait confidence des Bulles qu'il avoit autrefois obtenuës du Pape Jules Second pour cette Maîtrise, en cas qu'il survécût au Roy Catholique. Le Grand Capitaine étant mort avant Sa Majesté, Porto-Carero présupposa que puisque la Cour de Rome avoit accordé à Gonsalve les Bulles dont on vient de parler, il paroissoit qu'elle avoit dessein de détacher en toute maniere les trois grandes Maîtrises de la Couronne de Castille ; & que par consequent une telle grace n'ayant pas tant été accordée au merite extraordinaire de celuy qui l'avoit obtenuë, qu'à la crainte de rendre trop puissans les Rois de Castille, Porto-Carero avoit lieu de l'esperer, quoi que ses qualitez personnelles n'approchassent pas de celles du grand Capitaine. Il avoit du crédit à la Cour de Leon Dix ; & il s'en prévalut avec tant d'adresse, qu'il obtint de Sa Sainteté des Bulles conformes à celles que Jules avoit expediées, à condition toutefois de ne s'en servir qu'aprés la mort du Roy Ferdinand. Il ne les avoit pas encore reçûës lors que Sa Majesté Catholique mourut, mais elles arriverent peu de jours aprés ; & aucune conjoncture ne luy pouvant être plus favorable que celle de la division du Cardinal & des Gou-

Dans les motifs de la disgrace du grand Capitaine.

verneurs de l'Infant, il écrivit à tous les Commandeurs de l'Ordre de s'assembler dans la Ville de Compostelle en Galice, & d'y tenir Chapitre pour le recevoir en qualité de Grand Maître conformement aux Bulles que le Pape venoit de luy envoyer. Les principaux Commandeurs étoient ses parens ou alliez ; & ils avoient d'ailleurs tant d'interest que la grande Maîtrise fut détachée de la Couronne, qu'ils n'avoient garde de ne lui pas obeïr, puisqu'en ce cas il n'y auroit aucun d'eux qui ne pût esperer d'y être élevé par son merite ou par ses brigues : au lieu qu'ils en seroient tous frustrez, si elle demeuroit unie à la Couronne.

Mais l'Assemblée ne pût être si secrette que le Cardinal n'en fût averty ; & comme il falloit agir de hauteur pour châtier l'attentat de Porto-Carrero, qui ne s'en pas mêler, il envoya l'Alcaïde Villafanno avec des Troupes pour faire cesser le Chapitre de gré ou de force. Les Commandeurs qui ne s'étoient pas preparez pour combattre, se separerent aussi-tôt que l'Alcaïde leur eut signifié l'ordre du Cardinal ; & feignirent de déferer volontairement à l'autorité qu'ils n'eussent pas respectée, si elle eût été desarmée. Le Cardinal aprés les avoir renvoyez chacun à sa Commanderie, les y fit observer de si prés qu'il leur fut depuis impossible de se rejoindre, jusqu'à-ce que le nouveau Roy Catholique eût obtenu du Pape les trois grandes Maîtrises comme vacantes par la mort de son Ayeul. Mais les contre-coups dans la Politique aussi bien que dans les blessures sont quelquefois plus dangereux que les coups. La Noblesse de Castille trouva mauvais que le Cardinal eût dissipé avec tant de fierté l'Assemblée de Galice, & l'accusa d'avoir usurpé dans cette conjoncture un pouvoir qui ne luy étoit donné ni par le Testament du feu Roy, ni par les loix de la Monarchie dont il étoit Regent. Les Grands se firent un point d'honneur de ne pas souffrir la continuation d'un procedé si peu con-

convenable à un Prétre & à un Religieux, & prirent la premiere occaſion qu'ils trouverent de ſe delivrer d'un joug qu'ils traitoient de tyrannique. Elle conſiſtoit en ce qu'il vint à contre-temps en penſée à Ximenez de travailler à la reformation de trois abus qui vray-ſemblablement devoient être ſupportez en l'abſence de Souverain, ſi l'on s'en fût tenu aux Maximes de la Politique ordinaire. Le premier étoit de quelques Officiers de la Cour qui avoient obtenu par faveur l'augmentation de leurs gages: le ſecond étoit des penſions accordées à des Courtiſans de Caſtille & d'Arragon que l'on ſçavoit n'en être pas dignes, ou ne les avoir pas meritées par d'honnêtes voyes, & le troiſiéme conſiſtoit à recouvrer ce qui avoit été aliené du Domaine Royal, à l'occaſion des Conquêtes de Grenade, de Naples & de Navarre.

Ximenez avant que d'accomplir ſon deſſein en avoit demandé l'avis à Chiévres qui luy avoit conſeillé d'attendre que le Roy Catholique fuſt en Caſtille: mais ſoit qu'il s'eſtimât aſſez fort pour venir à bout d'un projet ſi hardy ſans le ſecours de ſon Maître, ou qu'il s'imaginât que Chiévres luy portoit envie de la gloire qu'il en recevroit; il ne laiſſa pas de mettre la main à l'œuvre. Il modera d'abord avec aſſez de bonheur les nouveaux appointemens; & les Grands d'Eſagne acquieſcerent avec quelque ſorte de joye à la reduction des gages à l'ancienne fixation, parce que d'un côté la haute Nobleſſe n'y avoit preſque point d'intereſt; & d'un autre côté ceux à qui le Reglement du Cardinal préjudicioit, ſe contenterent d'en murmurer en ſecret. Le retranchement des Penſions luy donna plus de peine, à cauſe que le murmure en fuſt plus univerſel & plus public: mais on alla trop loin dans le recouvrement du Domaine pour n'y pas rencontrer dés l'entrée de terribles obſtacles. On prétendit que le Roy Catholique rentrât non ſeulement dans les Terres alienées à vil prix ou

par de pures gratifications, mais encore dans celles que les Detenteurs ne juſtifieroient pas avoir été alienées par de bons Contracts & pour des cauſes tout à fait legitimes. Il y avoit peu de Seigneurs dans la haute Nobleſſe qui n'en poſſedaſſent de cette nature, & l'on étoit preſque aſſuré de les exciter à la revolte en n'uſant d'aucune indulgence à leur égard. Cependant on les aſſigna comme les autres, & on leur preſcrivit un temps aſſez court pour repreſenter leurs Titres. L'indignation qu'ils en conçûrent donna lieu de croire à Dom Pedro Giron Fils aîné du Comte d'Uregna, que la conjoncture étoit venuë de recouvrer le Duché de Medina Sidonia dont il avoit été chaſſé.

Pour entendre cette affaire qui ſoûleva preſque toute l'Eſpagne il faut ſçavoir que Dom Juan de Guſman Duc de Medina Sidonia épouſa en premieres nôces la fille aînée du Duc de Bejar dont il eut un fils appellé Henry, & une fille nommée Mentia: Henry fut impuiſſant, & Mentia mariée au Comte d'Uregna, en eut Pedro Giron. Le Duc de Medina Sidonia ne demeura pas long-temps avec ſa premiere femme, & la perdit la troiſiéme année de leur mariage. Il étoit encore jeune, & ſa premiere alliance luy avoit donné occaſion de voir ſouvent la ſeconde fille du Duc de Bejar ſa Belle-ſœur. Il l'avoit trouvée tout à fait à ſon gré, & ſi l'inclination qu'il avoit pour elle étoit demeurée dans les termes d'une ſimple eſtime tant qu'il fut mary de ſa Sœur, elle degenera en amour auſſi-tôt qu'il fut veuf. Il étoit ſans contredit le Seigneur le plus riche de l'Andalouſie: il avoit aſſez bien vécu avec ſa premiere femme: il offroit d'en épouſer la Sœur aux mêmes conditions, c'eſt à dire ſans dot: les Grands d'Eſpagne ne s'embarraſſoient preſque point alors de la proximité du ſang en matiere d'alliances; & le Duc de Bejar étoit chargé de famille. Ces cinq conſiderations porterent Bejar à conſentir que Medina Sidonia fut deux fois

fois ſon Gendre ; & comme ou eut recours à toutes ſortes de moyens pour obtenir la diſpenſe du S. Siege en la forme la plus favorable qui fut alors en uſage, elle fut enfin accordée. Il ſortit du ſecond lit un fils celebre dans l'Hiſtoire ſous le nom d'Alvaro de Guſman ; & le Duc ſon pere l'éleva comme heritier préſomptif & neceſſaire de ſes grands biens, auſſitôt que l'impuiſſance de Henry de Guſman fils unique du premier lit eut été connuë. Alvaro devint un Seigneur ſi accomply, que le Roy Ferdinand le Catholique le choiſit pour mary d'Anne d'Arragon fille legitime d'Alphonſe d'Arragon fils naturel de Sa Majeſté : mais il eſt peu d'inceſtes ſignalez entre les Chrêtiens dont la punition ſoit entierement differée juſqu'à l'autre monde ; & Dieu commence ordinairement à témoigner dés celuy-cy par des châtimens horribles, ſon averſion pour un mêlange qu'il n'a ſouffert qu'au commencement du monde, & dans la ſeule vûë de multiplier les hommes. Pedro Giron fils aîné de Mentia fille du premier lit du Duc de Medina Sidonia ſe porta ſeul & univerſel heritier de ſon Ayeul maternel, & dit pour ſes raiſons qu'Alvaro de Guſman ſon Oncle étoit illegitimé : qu'il étoit le fruit odieux d'une monſtrueuſe conjonction : que les Loix Divines & humaines condamnoient également les mariages avec les deux Sœurs, & que s'ils avoient été quelquefois ſoufferts dans la Religion Chrêtienne, ce n'avoit été que pour des cauſes qui regardoient le bien general, certain & preſent d'un grand Etat, & les Perſonnes Royales : qu'il n'y avoit eu rien de ſemblable dans le cas dont il s'agiſſoit, & que par conſequent la diſpenſe obtenuë de Rome étoit nulle. Mais le Roy Catholique n'en donna pas moins ſa Petite-Fille à Alvaro Guſman, & repondit à ceux qui prétendirent l'en détourner, que ce n'étoit point à Pedro Giron de controller la diſpenſe obtenuë par ſon Ayeul ; & que quand il y auroit eu à redire, la preſence de Sa Majeſté & celle

Dans l'Hiſtoire de Medona Sidonia.

de la feuë Reine Iſabelle qui avoient ſigné au Contract, avoient ſuppléé abondamment à toutes les nullitez de droit & de fait qui pouvoient y être intervenuës.

Le Duc de Medina Sidonia mourut quelque temps aprés les nôces d'Alvaro ſon fils, qui prit poſſeſſion de toutes les Terres de la Maiſon ſans qu'il y eût d'autre obſtacle que celuy de quelques proteſtations par écrit qui luy furent ſignifiées de la part de Pedro Giron. Mais aprés que le Roy Catholique eut ceſſé de vivre; & qu'Alvaro eut perdu en luy ſon plus grand ſupport, Pedro Giron crût que le temps étoit venu de s'approprier les biens de la Maiſon de Medina Sidonia. Il tira de la bourſe de ſes Amis tout l'argent qu'ils luy voulurent prêter: il implora l'aſſiſtance de ſes proches au defaut de celle de ſon Pere, qui s'excuſa d'entrer dans la querelle ſur ce qu'il étoit trop âgé: il trouva force jeunes gens qui l'avoient connu dans les Armées diſpoſez à le ſecourir, & tira des trois reſſources que l'on vient de marquer, aſſez de Troupes pour former un Siege regulier devant S. Lucar ville des plus fameuſes de l'Andalouſie à cauſe de la commodité de ſon Port. Comme elle appartenoit en propre aux Ducs de Medina Sidonia, & qu'elle faiſoit partie de l'appanage de leurs Fils aînez, qui ne pouvoit être ni vendu ni engagé; les Rois de Caſtille n'y avoient point de Garniſon, & ſe contentoient d'en mettre dans le Château qui commandoit à la Place; encore ne l'avoient-ils fait qu'aprés avoir donné aux Ducs de Medina Sidonia des declarations authentiques, que ce n'étoit pour aucunes prétentions qu'ils y euſſent, mais que c'étoit ſeulement pour la ſeureté de la côte d'Andalouſie la plus importante de leur Monarchie. Alvaro ſe jetta dans la Ville pour la défendre; & y reçût un ſi grand renfort que luy mena Ponce d'Arcos ſon Couſin germain, que Pedro Giron n'eſperant pas de la prendre de long temps par les formes ordinaires, tâcha de cor-

corrompre Gomez de Solis qui commandoit dans le Château. Solis fut inflexible ; & tout ce que Pedro Giron pût tirer de lui, fut que le feu Roi Catholique en le mettant dans S. Lucar lui avoit commandé de vivre en parfaite intelligence avec le Duc Alvaro, & d'agir de concert avec lui dans toutes les choſes qui ne ſeroient pas contraires à l'intereſt de la Monarchie d'Eſpagne en general, & de la Caſtille en particulier. Il ajoûta qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'obeïr à cet ordre juſqu'à-ce qu'il lui en fût arrivé un autre de Flandres, ou que le Cardinal Regent lui eût commandé d'obeïr à Pedro Giron ; & qu'il n'y avoit point d'autres expediens que ceux-là pour entrer dans S. Lucar, ſi l'on n'aimoit mieux lui paſſer ſur le ventre.

Ainſi le Siege tira en longueur ; & Ximenez perſuadé qu'il falloit maintenir en toute maniere la diſpoſition du feu Roy, écrivit à Chiévres que c'étoit-là l'unique moyen d'empêcher la Nobleſſe Eſpagnole de ſe ſoûlever ; & que comme elle étoit naturellement portée à l'oiſiveté, elle y rentreroit infailliblement lorſqu'elle verroit le premier de ſes attentats reprimé avec autant de hauteur en l'abſence du Roi Catholique, que ſi Sa Majeſté eût été preſente, & qu'elle eût agi par elle-même. Le Cardinal pria enſuite Chiévres de faire trouver bon dans le Conſeil de Bruxelles ce qu'il alloit faire, & enferma dans le Paquet une Lettre pour le Roi qui ne contenoit que la même choſe exprimée neanmoins en des termes plus reſpectueux ; & ſans prendre d'autre précaution, il ramaſſa en peu de jours les vieilles Troupes qu'il tenoit prêtes en divers lieux ; & les envoya ſi promptement à S. Lucar, qu'elles tomberent ſur les bras de Pedro Giron avant qu'il eût appris qu'elles fuſſent en Campagne. La conſternation qui ſaiſit les Aſſiegeans à leur vûë, rompit en un moment toutes les meſures qui avoient été priſes pour enlever le Duché de Medina Sidonia. Dom Pedro fût abandonné de tous

Dans les Dépêches de Ximenez à Chiévres.

tous ſes Soldats, & contraint luy-même de ſe refugier dans une maiſon champêtre où l'on ne ſçavoit pas qu'il fût en attendant que ſes Amis l'euſſent reconcilié avec Ximenez. La cauſe d'un évenement ſi bizare fut que la plûpart des Aſſiegeans étoient volontaires, & ne ſervoient que ſur l'eſperance qu'on leur avoit donnée que le Cardinal approuveroit ce qu'ils faiſoient. Ils le connoiſſoient pour extraordinairement jaloux de ſon autorité, & pour inexorable lorſqu'il avoit été contraint de recourir à la force? Ils conclurent de ces principes que ſi les Aſſiegeans étoient défaits, ce qui en reſteroit paſſeroit par les mains des Bourreaux. Ils jugerent par leur petit nombre en comparaiſon de celuy des Troupes qui venoient au ſecours du Duc Alvaro, que la partie n'étoit pas égale, & ſe débanderent là-deſſus en attendant que Pedro Giron la renoüât mieux. Ils ne s'abuſerent pas tout à fait dans leur conjecture; & les Ennemis de Ximenez travaillerent avec tant d'application & de ſuccés pour luy faire recevoir un affront dans l'Affaire de Medina Sidonia, qu'il ſembla à Giron aprés que le Connêtable de Caſtille ſon Oncle & pluſieurs autres Grands ſe furent liguez avec luy qu'il n'avoit plus rien à craindre, & qu'il pouvoit braver impunément le Cardinal. Il alla à Madrid préſuppoſant que ce Prelat extraordinairement delicat en matiere d'offenſe, & facile à ſe choquer des mépris faits de ſa dignité, luy envoyeroit un ordre de ſe retirer au plus vîte, & luy fourniroit par-là le pretexte qu'il cherchoit de ſe plaindre de luy. Mais le Cardinal qui penetroit dans la penſée de Giron ſe comporta de même que s'il n'eût pas ſçû ſon arrivée à Madrid ou s'il ne s'en fût pas mis en peine. Il luy donna le loiſir de s'ennuyer; & Giron voyant ſe premiere ruſe déconcertée par l'inſenſibilité affectée de Ximenez, en inventa une ſeconde. Il envoye dire à ce Cardinal qu'il étoit à Madrid dans la ſeule intention de viſiter ſes Parens & ſes Amis, & de s'en retourner immediatement

ment aprés. Il attendoit que le Cardinal repartît au Gentilhomme qui luy portoit cette parole, que Giron n'étoit pas trop grand Seigneur pour venir luy-même donner le premier avis de son arrivée : mais le Cardinal continua de feindre, & ne repartît autre chose sinon, *A la bonne heure.*

Rien ne déplaît tant à ceux qui cherchent querelle que la moderation exercée dans le plus grand des contre-tems à leur égard, c'est à dire, dans le moment qu'ils sont le plus animez. Giron que Ximenez en le negligeant punissoit avec plus de severité que s'il l'eût fait mettre en prison, affecta de le mortifier à son tour par une troisiéme voye. Il s'expliqua devant des gens qu'il sçavoit le devoir rapporter à ce Cardinal sur le veritable sujet qui l'avoit empêché de voir ce Prelat, & leur dit que ç'avoit été dans la vûë de mettre de la difference entre le Roy Catholique & ceux qui avoient l'honneur de representer sa Personne; parce que les Grands de Castille toutes les fois qu'ils passoient par le lieu où étoit leur Roy, avoient accoûtumé de le visiter ; & s'ils en usoient de même à l'égard du Cardinal, le Roy Catholique auroit sujet de se plaindre d'eux. Cela fut rapporté à Ximenez qui ne s'en étonnant pas davantage, reduisit Giron à l'attaquer de bonne guerre en formant contre luy un grand party sur les vieux pretextes de mécontentement que la haute Noblesse avoit de luy. Le Connêtable de Castille fut le premier qui y entra, à cause que l'on parloit de retirer de ses mains un Droit Royal qu'il avoit sur les Côtes d'Andalousie : le Duc de Benevent y fut attiré le second, par le dépit conçû de ce qu'on l'empêchoit d'achever un Fort qu'il avoit commencé sur le Territoire de Cigalez : le Duc d'Albuquerque & le Duc de Medina Cœli suivirent leur exemple, à cause des tentes qu'ils avoient sur le Domaine Royal ; & l'Evêque de Siguença fut le cinquiéme sur ce qu'étant né dans le Portugal, il apprehendoit qu'on ne luy ôtat son Evêché scitué dans la

Ca-

Castille, supposé que le Cardinal s'y portât de luy-même, on fust prié de rétablir les Castillans dans la possession d'un de leurs plus beaux privileges, qui consistoit en ce que ni leurs Offices, ni leurs Benefices ne pouvoient être tenus par des Etrangers.

Il ne restoit plus pour soûlever les autres Chefs de la haute Noblesse, que de gagner le Duc de l'Infantado Aîné de la Maison de Mendosa à qui les autres Seigneurs d'Espagne cedoient pour la Naissance, pour les Etablissemens, pour les richesses, & pour le merite. Il ne sembloit pas qu'il fût difficile de le disposer à la revolte à cause de ce qui s'étoit passé entre Ximenez & luy. Il avoit autrefois recherché l'alliance de ce Cardinal; & luy avoit offert nonobstant l'extrême disproportion de leurs Maisons, de marier Diego de Mendosa fils de son Frere avec Isabelle de Cisnero Niéce du Cardinal. On n'a pas sçû si le Duc avoit été tenté d'ambition, ou s'il avoit seulement pensé à s'unir le plus étroitement qu'il pouvoit avec ce Favory, ou enfin s'il avoit agi dans la vûë d'augmenter les biens immenses de sa Maison en y faisant entrer avec l'heritiere de ce Cardinal le tresor que l'on croyoit qu'il eût: mais il est constant que le Duc en fit luy-même un jour la proposition au Cardinal; & que celuy-ci surpris de l'honneur qu'on luy faisoit, plus grand sans comparaison qu'il ne l'eût osé esperer, & n'ayant pas le loisir de regarder le revers de la Medaille qu'on luy montroit par le bel endroit, accepta l'offre du Duc. Mais il s'en repentit aussi-tôt qu'étant retiré dans son Cabinet, & rappellant dans son idée ce qui venoit de luy arriver; il reconnut qu'il s'étoit trop hâté, & que l'amour propre l'avoit aveuglé jusqu'à luy faire commettre une faute des plus grossieres contre la fine Politique. Il s'étoit exposé en donnant trop-tôt son consentement à augmenter la jalousie que le Roy Catholique Ferdinand son Maître qui vivoit encore alors, avoit déja conçûë de luy, lors que Sa Majesté verroit qu'il renonçoit à les anciennes

ciennes maximes ; & qu'au lieu de continuer à ſe declarer contre la haute Nobleſſe, il commençoit ſur le tard à s'allier avec elle en accordant ſa Niéce & ſon heritiere au Neveu & à l'heritier d'un Duc qui avoit tous les Seigneurs d'Eſpagne pour parens ou pour alliez ; d'où Ximenez conclut que ſi Sa Majeſté n'avoit pas laiſſé d'entreprendre de le dépoſer, quoy qu'elle n'en eût aucune cauſe raiſonnable, elle y travailleroit à l'avenir avec d'autant plus de fondement, que tous les Eſpagnols étoient perſuadez que ſi le Treſor du Cardinal que l'on publioit ſuffiſant pour lever & pour entretenir une Armée formidable, étoit joint à la puiſſance & au crédit du Duc de l'Infantado, les heritiers de l'un & de l'autre pourroient ſe rendre Maîtres de la Caſtille, ſi l'ambition leur en venoit.

Dans les Eloges de la Maiſon de Mendoſa.

Il n'en fallut pas davantage pour obliger le même Cardinal à ſe dédire ; & comme rien ne luy manquoit pour ſe tirer des mauvais pas lors qu'il en avoit le temps, il excuſa en tant de manieres differentes l'irregularité de ſa parole ; que ſi le Duc n'en demeura entierement ſatisfait, il n'en eût pas au moins d'occaſion ſuffiſante pour rompre avec luy. Ils n'étoient donc, à parler exactement, ni amis ni ennemis lors que le parti de Giron ſe propoſa de mettre le Duc à ſa tête : & les ſix Grands que l'on a nommez l'allerent trouver à cette occaſion dans la Ville du Guadalajara, où il paſſoit l'Hyver de l'année mil cinq cens dix-ſept.

Ils luy repreſenterent que la Nobleſſe Eſpagnole avoit acquis beaucoup de reputation dans l'Europe en delivrant ſon Païs de la tyrannie des Maures, mais qu'elle l'alloit perdre pour peu qu'elle demeurât davantage dans l'inſenſibilité où elle étoit : Qu'elle n'avoit déja ſouffert que trop long-temps un homme de baſſe naiſſance, qui s'étoit eſtimé luy-même ſi peu capable de commander, qu'il avoit fait vœu d'obeïr toute ſa vie ; & qui n'ayant appris à gouverner que dans les Cloîtres où l'autorité eſt tout à fait abſoluë, s'ima-

s'imaginoit que les Grands d'Eſpagne devoient être menez à baguette, comme les Cordeliers de l'Obſervance la plus étroite : Que ſi le pouvoir dont il s'étoit emparé avoit quelque fondement dans les Loix d'Eſpagne, il s'y faudroit ſoûmettre ; mais que ces Loix n'avoient garde de favoriſer un Moine, qui ne s'étoit élevé & ne ſe maintenoit qu'en les violant : Qu'il ne pouvoit montrer d'autre titre de ſa prétenduë Regence que l'article du Teſtament du feu Roy Catholique qui la luy déferoit ; mais qu'il y avoit trois choſes à redire dans cet article, dont la moindre ſuffiſoit pour en éluder l'execution. La premiere qu'il avoit été ſuggeré par le Conſeiller d'Etat Carvaial à qui le Cardinal pour recompenſe avoit promis l'Evêché de Siguença, auſſi-tôt qu'il l'auroit ôté au Prelat Portugais qui en étoit pourvû contre la coûtume de Caſtille. La ſeconde que le Cardinal entreprenoit infiniment au delà du pouvoir qu'il diſoit luy avoir été donné, ce qui n'avoit pas beſoin de preuve puis qu'il étoit ſi public que perſonne ne l'ignoroit ; & la derniere que quand il ſeroit vray, que le feu Roy Catholique luy eût accordé la Regence dans toute l'étenduë qu'il l'exerçoit, il ne luy ſeroit pas plus permis de s'en prévaloir, puis que par les Loix fondamentales de la Monarchie de Caſtille l'autorité Royale étoit dévoluë à la haute Nobleſſe dans les conjonctures du bas âge, ou des infirmitez de ſes Rois, lors qu'elles étoient de longue durée ; & ſi cette Nobleſſe s'étoit relâchée juſqu'à conſentir que le Gouvernement demeurât au feu Roy Ferdinand durant ſa vie, il ne s'en ſuivoit pas qu'elle luy eût permis d'en diſpoſer aprés ſa mort.

Le Duc de l'Infantado répondit qu'il avoit pour le moins autant de ſujet de ſe plaindre du Cardinal qu'aucun autre Grand de Caſtille ; & que ſes Ancêtres luy ayant laiſſé beaucoup de biens de cette nature que l'on diſoit être du Domaine Royal ; il avoit par conſequent à craindre que l'on ne commençât par luy

luy à le retirer, afin que les autres trouvaſſent moins étrange qu'on les dépoüillât enſuite, puis que l'on n'auroit point fait de grace au plus conſiderable Seigneur d'Eſpagne. Mais que nonobſtant il n'étoit pas d'avis de rien entreprendre au préjudice de la derniere volonté du feu Roy, ni contre les ordres du Roy Catholique Regnant, quoy que l'on ſçût qu'ils n'étoient que proviſionnels en ce qui regardoit Ximenez : Que ce Cardinal avoit plus d'experience & plus d'argent comptant qu'eux ; & qu'il ne falloit pas douter qu'il ne les exterminât tous enſemble, s'ils luy donnoient occaſion de mettre de ſon côté le peuple en luy montrant que les Seigneurs de Caſtille en vouloient à la memoire du feu Roy qui l'avoit choiſi pour Regent, & à l'autorité du nouveau Roy qui luy avoit confirmé la Regence : Qu'il étoit donc abſolument neceſſaire de chercher un autre expedient pour le dépoſer que celuy de la violence ; & que quand on l'auroit trouvé, le Duc de l'Infantado ſe declareroit volontiers pour la Cauſe commune contre le Favory.

L'expedient n'étoit pas de ceux qui ſe preſentent d'abord à l'imagination ; & les Seigneurs de Caſtille au bout de pluſieurs jours qu'ils y penſerent, n'en trouverent point d'autre qui fuſt au goût du Duc de l'Infantado que celuy de preſenter une Requête qu'ils ſignerent tous au nouveau Roy Charles pour le conjurer de leur donner un autre Regent que Ximenez. Il étoit aiſé de prévoir qu'elle ne ſeroit point accordée ; & que Sa Majeſté en éluderoit la réponſe, en la differant juſques à ſon arrivée en Eſpagne où elle promettoit d'aller de jour en jour. Le Cardinal s'en tint ſi aſſuré, qu'il ne ſe mit en peine d'en écrire ni au Roy ni à Chiévres. Sa penetration alla même plus loin ; & comme il étoit ſouverainement attentif à profiter des évenemens capables d'augmenter ſon pouvoir, la conſpiration de la principale Nobleſſe luy en fit naître deux moyens qu'il ne laiſſa point

Dans la Chronique des Mendoſes.

échaper. Le premier fut d'exposer à Chiévres dans une Longue Lettre qu'il luy écrivit, la necessité absoluë qu'il y avoit que Sa Majesté Catholique luy envoyât un pouvoir sans limite, si l'on prétendoit qu'il rangeât hautement à la raison tant de mécontens: & le second de se mettre en posture non seulement de n'être pas surpris, mais encore d'étouffer la sedition à l'instant qu'elle éclatteroit.

Comme ç'avoit principalement été par la valeur de la Noblesse Castillane que les Maures avoient été chassez d'Espagne, elle étoit depuis long-temps en possession du privilege de porter les Armes, & de les faire porter à ceux de sa suite, à l'exclusion des Bourgeois & des Païsans qui n'en avoient le droit que lors que les Gentilshommes les leur mettoient en main. Si la coûtume en eût continué le Cardinal eût été tôt ou tard accablé; parce qu'il n'eût pû opposer dans tous les lieux où il falloit qu'il allât, assez de gens armez pour resister aux entreprises frequentes de la Noblesse sur sa personne: au lieu que s'il mettoit les armes entre les mains des Roturiers, il se préparoit par tout un trés-grand nombre de défenseurs qui s'estimeroient trés-obligez de la grace qu'il leur feroit, & ne luy manqueroient pas au besoin. Il prit occasion de la descente que le fameux Corsaire Barberousse venoit de faire dans le Royaume de Grenade où il avoit enlevé plusieurs milliers d'Espagnols; & il publia là-dessus au nom de la Reine Jeanne & du Roy Charles un Edit, qui portoit que puis que la Noblesse dont les Terres étoient sur les Côtes d'Espagne, & les Garnisons que les Rois Catholiques avoient accoûtumé d'y entretenir ne suffisoient pas pour empêcher les ravages des Infideles, il étoit necessaire de remedier à de semblables surprises pour l'avenir, en opposant aux Pirates Turcs tant de gens capables de leur resister, qu'ils n'osassent plus mettre le pied dans un Païs qu'ils verroient si bien gardé: Que leurs Majestez Catholiques n'avoient pas jugé à pro-

propos d'armer les Païſans, parce qu'elles les euſſent infailliblement détournez du labourage, ni tous les Bourgeois des Villes, à cauſe que le commerce en eût pû ſouffrir de l'interruption; mais qu'elles avoient ſeulement choiſi les bons Bourgeois, qui ayant beaucoup à perdre s'appliqueroient davantage à le conſerver: Que ceux qui donneroient leurs noms pour cette ſorte de milice ſeroient exempts des Charges les plus rudes de l'Etat: Qu'on leur accorderoit dans la ſuite des Privileges proportionnez aux ſervices qu'ils rendroient: Que l'on auroit ſoin de leur donner des Officiers qui les inſtruiroient; & qu'on ne leur demandoit preſentement autre choſe, ſinon qu'ils fiſſent exercice tous les Dimanches.

La Nobleſſe reconnut d'abord l'intention de Ximenez, & s'y oppoſa de toute ſa force. Les Villes où elle avoit plus de crédit que luy, ne voulurent pas permettre aux Commiſſaires deſtinez pour l'enrôlement, d'executer l'Edit, & les autres les reçûrent à bras ouverts; car outre qu'ils étoient agreables à la Bourgeoiſie par la nouveauté de l'ordre qu'ils luy apportoient, ils la rendoient Maîtreſſe de l'Etat, & luy ouvroient la belle voye qui étoit celle des armes pour s'élever au deſſus de la condition où elle étoit née, & pour meriter les plus importantes Charges de la Monarchie: ce qui dans la ſuite du temps eût tellement avily la Nobleſſe, qu'il ne ſe fût preſque plus parlé d'elle.

Ainſi la Caſtille fut diviſée en deux factions; & comme il y a des Montagnes qui la coupent en deux parties à peu prés égales, celle de delà les monts fut preſque toute pour la Nobleſſe, & celle de deçà pour Ximenez. Le parti de ce Cardinal n'étoit pas le moindre, puis qu'il avoit pour luy les plus braves & les plus aguerris de ſes Compatriotes; & la ſeule précaution qu'il eût à prendre, fut d'empêcher ſes ennemis de prévenir la Cour de Bruxelles en y donnant de mauvaiſes impreſſions de ſon deſſein. Il écrivit dans

cette

cette vûë à Chiévres qu'il le prioit de remontrer au Roy Catholique en plein Conſeil, qu'il n'y avoit point d'autre expedient que celuy qu'il venoit de mettre en uſage pour luy conſerver juſqu'à ſon arrivée en Eſpagne ſes deux Monarchies entieres, & ſans qu'il luy en coûtât rien : Qu'il n'étoit pas nouveau en Caſtille d'armer les peuples ; & que les Rois ſes Predeceſſeurs l'avoient fait toutes les fois qu'il avoit été neceſſaire d'arrêter, ou de punir l'inſolence de leur Nobleſſe : Que le Roy Henri Quatre Frere de ſon Ayeule l'avoit pratiqué ; & que les Hiſtoriens d'Eſpagne n'imputoient tous les malheurs qui luy étoient arrivez, qu'au pernicieux conſeil qui luy avoit été donné & qu'il avoit ſuivi, de caſſer les Troupes Roturieres qu'il avoit levées pour appointer à leur place les Gentilshommes qui l'avoient honteuſement trahi.

Dans les Lettres de Ximenez à Chiévres.

Chiévres approuva le projet de Ximenez, & le fit approuver par Charles, mais ce fut par une autre raiſon que celles que le Cardinal avoit exprimées dans ſa Lettre. La poſſeſſion actuelle des Païs-Bas, les Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche en Allemagne qui devoient appartenir à ſa Majeſté Catholique aprés la mort de ſon Ayeul paternel, & l'Empire qu'elle ſe propoſoit de briguer, étoient trois motifs d'extrême importance qui ne luy permettoient pas de faire un long ſejour en Eſpagne, & qui l'en rappelleroient apparemment auſſi-tôt qu'elle y auroit été reconnuë pour Roy : d'où Chiévres concluoit qu'il ſeroit alors impoſſible de cacher à la Nobleſſe qu'elle ne jouïroit pas long-temps de la preſence de Charles ; & qu'en ce cas elle s'appliqueroit entierement à ſe delivrer de la ſujection où elle prétendoit que les feus Rois Ferdinand & Iſabelle l'euſſent tenuë, & à ſe rétablir dans le droit, ou pour mieux dire dans la licence où elle avoit été pluſieurs ſiecles auparavant, de ſe revolter avec impunité toutes les fois que le caprice luy en étoit venu. Ses rebellions avoient à la verité été frequentes, mais pourtant elles n'avoient jamais

paſſé

passé jusqu'à la déposition des Rois ; parce que ces Princes n'ayant point sorti de leurs Etats, s'étoient trouvez assez à propos sur les lieux où la revolte avoit commencé pour l'étouffer d'abord ; & comme ils avoient toûjours conservé des amis entre les Grands mécontens, la défection de ceux-ci n'avoit jamais été universelle : au lieu que si l'envie de se soûlever les prenoit dans l'éloignement de Charles, rien ne traverseroit leur union ; & l'Infant Ferdinand se trouvant au milieu d'eux, ils le choisiroient pour leur Roy, ce qui commenceroit une guerre incapable de se terminer autrement que par la mort de l'un des deux Freres, que la Noblesse Castillane auroit commis l'un contre l'autre. C'étoit donc un coup d'Etat selon Chiévres de prévenir avant toutes choses cette revolte de la Noblesse par un moyen d'autant moins suspect, que le Roy Catholique ne s'en seroit point mêlé ; & ce moyen se presentoit de luy-même, sans que le Conseil de Bruxelles l'eût inventé ni chérché. Il n'y avoit qu'à confirmer par l'autorité Royale la milice des bons Bourgeois qui dans chaque Ville s'opposeroit aux attentats de la Noblesse, & retiendroit le peuple dans le devoir ; & comme Ximenez ne nioit pas d'en être l'inventeur, il s'en attireroit toute la haine, & tout le fruit en reviendroit à Sa Majesté Catholique.

Ce raisonnement accompagné de toute la vigueur dont Chiévres animoit les propositions qu'il prétendoit faire passer sans contredit, fut applaudi dans le Conseil de Bruxelles, & l'on y autorisa tout d'une voix la conduite de Ximenez sur l'établissement de la milice des bons Bourgeois dans la Castille. On luy en donna de grandes loüanges : on écrivit aux Officiers Royaux d'y tenir la main ; & l'on declara criminels de leze-Majesté ceux qui s'y opposeroient, de quelque qualité qu'ils fussent. Ayala fut envoyé au Cardinal pour luy en porter la nouvelle ; & les Nobles se voyant abandonnez de la Cour, ne demeurerent pas long-

long-temps ſans ſe diviſer. Le Connêtable fut le premier d'entr'eux qui ſe reconcilia avec Ximenez ; & les autres au lieu de trouver mauvais qu'il leur eût fauſſé compagnie, le prierent de faire leur paix. Il ſervit de mediateur pour tous les Grands de ſa faction ; & le Cardinal aprés les avoir embraſſez crût que pour les empêcher de ruiner ſon ouvrage lors qu'ils en trouveroient l'occaſion, il falloit établir en chaque Ville d'Eſpagne quatre nouveaux Syndics pour avoir l'œil ſur la ſubſiſtance de la milice, & pour informer la Cour de tout ce qui ſeroit entrepris à deſſein de la ſupprimer. Il eſt étonnant que les plus grands Hommes ſoient quelquefois ſujets comme les autres au defaut d'être plus touchez des injures que des bien-faits, & plus ſenſibles à l'offenſe qu'à la reconnoiſſance. Ximenez connoiſſoit parfaitement qu'il devoit la conſervation de ſa dignité, & peut-être encore celle de ſa vie, aux dernieres dépêches écrites de Bruxelles en ſa faveur ; & que ſi elles ne luy euſſent été entierement favorables il eût ſuccombé dans l'affaire des milices : mais au lieu de cette idée deſagreable en ce qu'elle luy repreſentoit ſa propre foibleſſe, il s'en forma une autre qui le flattoit. Elle conſiſtoit toute dans l'obligation que luy avoit le Roy Catholique d'avoir ſi entierement ſoûmis la Nobleſſe Eſpagnole, que Sa Majeſté pouvoit deſormais s'abſenter de ſes Royaumes maternels auſſi long-temps qu'il luy plairoit, & vaquer uniquement à briguer l'Empire. Il luy ſembla qu'aprés avoir fait cela pour ſon Maître, ce jeune Prince ne devoit plus garder de meſures en ce qu'il feroit pour luy ; & recommença ſes inſtances pour obtenir un pouvoir ſans limite, non plus avec une declaration expreſſe comme il avoit fait juſques-là de vouloir tenir ce bien-fait de la pure grace de Sa Majeſté, mais de l'air dont il avoit accoûtumé d'exiger les choſes qui luy étoient dûës.

Chiévres connoiſſoit le genie des Eſpagnols capable

de

de paſſer de la fierté qui leur eſt naturelle juſqu'à l'extrême mépris pour leur Souverain, dés l'inſtant qu'ils croyent luy avoir perſuadé qu'ils luy ſont neceſſaires. Il avertit le Roy Catholique que s'il accordoit à Ximenez dans la conjoncture d'alors ce qu'il demandoit, il le rendroit inſupportable, & le confirmeroit dans une entiere indépendance à l'égard de Sa Majeſté. Qu'il ne la conſulteroit plus que par maniere d'acquit ſur ce qu'il auroit à faire : Qu'il ne liroit plus les ordres qu'il en recevroit ; ou s'il les liſoit, ce ne ſeroit qu'aprés avoir agi à ſa mode, & par une pure curioſité de voir s'ils ſeroient conformes à ce qu'il auroit executé : au lieu que ſi on laiſſoit preſentement le pouvoir de ce Cardinal dans les bornes où le feu Roy l'avoit enfermé, & que l'on remit à l'augmenter de temps en temps dans de certaines circonſtances, comme on venoit de faire en celle des milices; le Cardinal demeureroit plus ſouple, & les Gentilshommes ne s'impatienteroient plus tant de ſon Adminiſtration. Le Roy Catholique trouva l'avis ſalutaire, & refuſa Ximenez, qui ſe doutant bien que Chiévres luy avoit été contraire, s'oppoſa reciproquement à ſon tour à Chiévres dans l'Affaire qui ſuit.

Les Indiens étoient trop foibles pour reſiſter au travail des mines & aux autres fonctions trés-penibles, où les Eſpagnols les occupoient. Ils mouroient ordinairement cinq ou ſix ſemaines aprés que l'on avoit commencé à les y employer, & les plus robuſtes d'entr'eux ne prolongoient point en ce cas leurs vies au delà de deux mois. C'étoit le plus ſouvent par force qu'ils y mettoient la main ; & l'inhumanité qu'il y avoit à les contraindre d'abreger ainſi leurs jours pour le profit d'autruy, obligea Chiévres de chercher les expediens propres à les ſoulager. Il en trouva pluſieurs, & celuy qu'il approuva le plus parce qu'il étoit moins à charge aux Eſpagnols, fut de leur procurer d'autres Eſclaves à bon marché. Le plus grand trafic de la Côte de Guinée conſiſtoit en hommes que l'on

y alloit acheter de toutes les parties du Monde. Les Peres y vendoient leurs enfans, & les maris leurs femmes. Comme ces Eſclaves étoient noirs, on leur avoit donné le nom de Négres : ils étoient robuſtes : Le travail pour grand qu'il fuſt ne leur ſembloit point étrange, parce qu'ils y étoient accoûtumez de jeuneſſe: Ils étoient ſujets à peu de maladies; & ne laiſſoient pas de vivre long-temps pour être expoſez à toutes les injures des Saiſons, ni par conſequent d'enrichir ceux qui les achetoient au prix d'un écu, pourvû que la ſeverité dont ils uſoient à leur égard ne fût pas extrême : Mais ſi elle l'étoit, ils ſe faiſoient mourir auſſi-tôt en s'empêchant de reſpirer par le ſeul motif de faire dépit à leurs Maîtres impitoyables. Chiévres en fit acheter ſix cens, & on les mena par ſon ordre dans l'Amerique où l'on repreſenta aux Eſpagnols habituez dans cette nouvelle partie du Monde, l'avantage qu'ils auroient de ſe ſervir des Eſclaves Negres, puiſqu'ils les auroient à ſi bon marché. Mais le Cardinal Ximenez y trouva fort à redire ; & prétendit que ſi les Eſpagnols en ne ſe ſervant pas des Eſclaves de Guinée avoient le déplaiſir de voir ſouvent leurs travaux imparfaits, ils avoient en recompenſe la ſatisfaction d'être aſſurez que les Indiens Occidentaux qu'ils introduiſoient dans leurs maiſons, n'en abuſeroient jamais en conjurant & ſe ſoûlevant contre eux : Au lieu que les Negres qui n'avoient pas moins de malice que de force, ne ſe verroient pas plûtôt dans le nouveau Monde en plus grand nombre que les Eſpagnols, qu'ils prendroient des meſures entr'eux pour leur donner les chaînes qu'ils leurs faiſoient porter.

Ayala fut renvoyé à la Cour de Bruxelles pour exaggerer cet inconvenient, mais Chiévres n'en fut pas ſatisfait. Il crût que ce n'étoit pas-là ce qui faiſoit agir Ximenez, & il lui attribua une conſideration plus raffinée. Il la tira de ce que la jalouſie des Eſpagnols pour les Indes alloit juſqu'à ne pas ſouffrir qu'au-

qu'aucune autre Nation que la leur y mit le pied, de peur qu'il ne luy prît envie d'en partager les richeſſes avec elle. Cependant ſi on y tranſportoit des Negres, il y avoit lieu de prévoir qu'ils y multiplieroient beaucoup; le travail infatigable & le mauvais traitement n'empêchant pas ces Peuples d'être extraordinairement feconds, & l'intereſt de ceux qui les acheteroient étant de les marier enſemble afin d'augmenter le nombre de leurs Eſclaves. Il ne dépendroit donc plus de la prudence de l'Eſpagne de s'oppoſer à la multitude des Negres. Ils n'auroient pas pûtôt reconnu leurs forces qu'ils penſeroient à recouvrer leur liberté; & ſi leur ſoûlevement réüſſiſſoit en une Region de l'Amerique, il deviendroit bien-tôt univerſel par le ſecours que ceux qui ſe ſeroient affranchis donneroient aux autres, afin qu'ils ſe revoltaſſent à leur exemple.

De plus les Eſpagnols n'étoient pas propres aux tranſports des Eſclaves d'une extrêmité du monde à l'autre, & n'avoient point aſſez de Vaiſſeaux pour en fournir autant qu'il faloit dans l'Amerique & dans le Perou; d'où il s'enſuivoit qu'ils avoient beſoin en ce cas des Flamans & des Hollandois ſujets comme eux du Roy Catholique; & que ces Peuples prenant ainſi plus de connoiſſance des Indes qu'il n'étoit à propos qu'ils euſſent, travailleroient infailliblement à s'y établir. Le Roy Catholique ne laiſſa donc pas nonobſtant la remontrance de Ximenez, d'envoyer à l'Iſle Eſpagnole les Negres que Chiévres avoit fait acheter: mais il eut occaſion cinq ans aprés de s'en repentir, en ce que les Negres ſe revolterent; & ſe fuſſent infailliblement emparez de l'Iſle, ſi par un bonheur ſingulier dans le moment que leur rebellion éclata, il ne fuſt ſurvenu fort à propos deux Capitaines Eſpagnols, Melchior de Caſtro, & François d'Avila qui plus par adreſſe que par force les remirent aux fers.

Cette irregularité de Chiévres fut peut-être cauſe

qu'il appuya depuis le Cardinal dans l'execution d'un deſſein qui ne paroiſſoit pas beaucoup plus juſte ni plus deſintereſſé, & que la ſeule malice humaine empêcha de réüſſir. Les Indiens ſe plaignoient d'être traitez en bêtes brutes par les Eſpagnols, & l'accuſation n'étoit que trop vraye. Il n'y avoit pour eux ni Juſtice ni Magiſtrats: On leur annonçoit l'Evangile d'une maniere capable de leur en inſpirer de l'horreur: on ne ſe mettoit pas beaucoup en peine qu'ils reçûſſent le Baptême; & on ne s'adouciſſoit point à leur égard aprés qu'ils l'avoient reçû. Ximenez propoſa de leur envoyer pour Commiſſaires Louïs de Figueroa, Alphonſe de S. Jean Religieux de S. Jerôme, & l'Alcaïde Manzanedo pour aller établir entre les Indiens ſujets de la Monarchie Eſpagnole une Police à peu prés égale à celle des Païſans en Eſpagne; comme ſi les trois perſonnes que l'on vient de nommer euſſent ſuffi pour un ouvrage de telle importance. Chiévres le fit pourtant agréer dans le Conſeil de Bruxelles, & les Commiſſaires partirent des Côtes de l'Andalouſie. Ils arriverent ſans obſtacle dans l'Amerique; mais ils trouverent tant d'oppoſitions de la part de leurs Compatriotes, qu'ils n'executerent preſque rien de l'ordre qu'ils avoient reçû de Ximenez; ceux qui devoient leur prêter main forte ayant été les premiers à les contraindre de ſe rembarquer pour retourner au lieu d'où ils venoient.

Dans les Relations des Peres de S. Jerôme.

Jean d'Albret ne fut pas plus heureux à recouvrer ſon Royaume de Navarre, quoique le Traité de Noyon luy en eût facilité l'entrée; & certes il faut avoüer à la décharge de Chiévres dans la conjoncture dont on va parler, qu'il ne tint pas à luy que ce Roy dépoüillé ne fuſt rétably. Les meſures qui avoient été priſes pour ce grand deſſein étoient ſi juſtes, que rien ne les empêcha de réüſſir que le malheur ou la mauvaiſe conduite de Jean d'Albret. Le Roy François Premier luy avoit permis de lever dans les Provinces ſituées entre la riviere de Loire & les Monts Pyrenées une

Armée

Armée preſque toute de vieux Soldats, & d'autant mieux diſciplinée qu'on la payoit exactement de l'argent emprunté ſur les Pierreries de la Courronne de Navarre. Si elle fuſt entrée dans ce Royaume, les Villes & les Fortereſſes luy euſſent ouvert à l'envi leurs portes ; parce que quatre années de ſujetion à la Monarchie de Caſtille avoient ſuffi pour obliger les Navarrois à rentrer dans eux-mêmes, & à reconnoître combien leur égarement étoit déplorable de s'être imprudemment donnez à leurs anciens & irreconciliables ennemis. Ils ne pouvoient ſouffrir que leur Royaume fuſt reduit en Province ; & comme s'étoit la faction de Beaumont qui en avoit été la cauſe, ce fut elle auſſi qui ſe mit la premiere en devoir de la reparer. Les principaux Gentilshommes dont elle étoit compoſée écrivirent à Jean d'Albret des Lettres ſi ſoûmiſes, qu'il y paroiſſoit en chaque ligne des marques évidentes de repentir pour le paſſé, & d'obeïſſance plus exacte qu'à l'ordinaire pour l'avenir. On le conjuroit de revenir dans la Navarre : on l'aſſuroit qu'il la trouveroit au ſortir des Pyrenées toute en armes, & prête de groſſir ſes Troupes : on promettoit de l'introduire d'abord dans la moitié du Royaume, & l'on ne ſuppoſoit pas que le reſte ſe deffendit plus de deux ou trois mois. Mais il n'eſt pas toûjours vray que l'amour reciproque des Perſonnes mariées l'emporte ſur celuy de la Patrie ; & l'on trouve dans l'Hiſtoire preſque autant de femmes qui ont trahi leurs maris pour le bien de leur Patrie, que l'on en trouve qui ayent ſacrifié leur Patrie au ſalut de leurs maris.

Le Connêtable hereditaire de Navarre Fils & ſucceſſeur de celuy qui y avoit appellé les Eſpagnols, s'étoit avancé juſqu'à vouloir bien en temps & lieu ſe mettre à la tête du party formé pour les en chaſſer. Il s'étoit aſſuré de vingt mil hommes ; & par une avanture aſſez rare il ne s'étoit pas trouvé un Soldat dans une telle multitude, qui avertît les Eſpagnols

de la conſpiration. Si le Connêtable eût épouſé une Navarroiſe, la Navarre n'eût plus été reduite en Province de la Caſtille, mais ſon projet fut découvert par la Caſtillane que ſon Pere luy avoit choiſie pour épouſe. Pedro Manrique Duc de Nagera avoit de belles Terres dans les Provinces de Caſtille qui confinoient à la Navarre. Les Chefs de la faction de Beaumont y pouvoient trouver un aſyle en cas qu'ils fuſſent trop preſſez par la faction de Grammont, ou par Jean d'Albret; & le Pere du Connêtable de Navarre n'avoit point eu d'autre vûë que celle-là, en le mariant avec Briande fille du Duc de Nagera. Mais elle lui fut inutile aprés qu'il eut mis la Navarre ſous la ſujettion du Roi Catholique Ferdinand, & pour comble de malheur le Connêtable de Navarre fils y trouva ſa perte. Il lui avoit été neceſſaire pour former dans ſon Païs une revolution capable de reparer la faute de ſon pere en rétabliſſant Jean d'Albret, d'écrire un nombre preſque infini de Lettres, & d'en recevoir autant. On ne ſçait par quel accident il en tomba une entre les mains de ſa femme, qui ſans déliberer & ſans prévoir les conſequences de ce qu'elle alloit faire, la porta à Ferdinand d'Acugna Vice-Roy de Navarre qui la fit tenir en diligence à Ximenez.

Ce Cardinal voyant que la conſpiration étoit formée & qu'elle éclatteroit bien-tôt, prit deux reſolutions extrêmes qu'il eſt bien difficile d'excuſer ſur tout dans un homme de ſon caractere. Il envoya dans la Navarre toutes les Troupes qu'il pût aſſembler ſous la conduite de Ferdinand Vilalva le meilleur Officier de guerre qu'il connût; & luy commanda de ne travailler d'abord qu'à diſſiper la faction de Beaumont ſans en prendre les Chefs priſonniers, afin de ne pas perdre le temps qu'il employeroit plus utilement à garder le paſſage de Roncevaux. S'il étoit aſſez heureux pour le deffendre, & pour y tailler en pieces l'Armée de Jean d'Albret comme les Gaſcons y avoyent autrefois défait l'Arrieregarde de Charlemagne;

gne ; on lui ordonnoit seulement à son retour de faire raser toutes les places fortes de la Navarre à la reserve de Pampelune, dont on s'assureroit par le moyen d'une bonne Citadelle ; afin que s'il venoit une autre fois aux Navarrois la pensée de se revolter contre les Rois de Castille, ils en fussent détournez par la consideration que n'ayant plus de Fortereſſes ils seroient accablez par les Espagnols avant que les François fussent arrivez à leur secours. Mais s'il ne pouvoit pour quelque cause que ce fût empêcher Jean d'Albret de passer les Pyrenées, il revint promptement sur ses pas, & mit le feu dans toutes les Villes, Châteaux, Bourgs, Villages, & Campagnes de la Navarre ; afin que les François n'y trouvant plus à subsister, s'en retournassent aussi-tôt qu'ils seroient venus.

Vilalva obeït au Cardinal, & n'executa pourtant que le premier des ordres qu'il avoit reçûs, parce que l'excés de confiance de ses Aversaires luy donna plus de facilité de les vaincre qu'il n'esperoit. Jean d'Albret arrivé au pied des Pyrenées du côté de France divisa son Armée en trois corps ; & donna le premier où étoit presque toute la faction de Grammont & les autres Navarrois qui avoient mieux aimé se bannir que de lui être infideles, à commander au Maréchal de Navarre Dom Pedro Peralta. Le secondqui étoit le corps de Bataille obeïssoit aux Oncles paternels de la Reine Catherine de Navarre qui étoient le Comte & le Cardinal de Foix ; & Jean d'Albret qui par les maximes de la discipline militaire d'alors y devoit être, se tint neanmoins à l'Arrieregarde. Il s'arrêta mal à propos avec elle pour assieger le Fort de S. Jean, lorsqu'il falloit suivre de prés l'Avantgarde & le corps de Bataille pour les obliger par sa presence à se mieux tenir sur leurs gardes ; & le premier corps sçachant que la faction de Beaumont étoit pour lui, & ne s'attendant pas par consequent à trouver gardez les défilez des Pyrenées, marcha avec si peu de précaution qu'il tomba tout entier dans les embû-

Dans la Chronique de Vilalva.

ches que Vilalva luy avoit dreſſées. Les Eſpagnols aprés l'avoit environné de toutes parts, le contraignirent de ſe rendre à diſcretion ſans avoir preſque combattu : Vilalva en envoya les principaux avec le Maréchal dans les priſons de Caſtille où ils perirent de leurs propres mains ou de miſere. Il fit main-baſſe ſur le reſte, parce qu'il eût falu pour les garder plus de gens de guerre qu'il n'en avoit ; & tombant immediatement aprés ſur le corps de Bataille, le mit en déroute. Les Fuyars arrivez à l'Arrieregarde où étoit Jean d'Albret, la jetterent dans une telle conſternation qu'elle leva à l'inſtant le Siege du Château de S. Jean, & ſe retira dans la Principauté de Bearn. Jean d'Albret ne pût ou ne voulut pas ſurvivre à ſon ſecond malheur : il mourut de regret à Pau, & la Reine ſa femme ne vécut que ſept mois aprés luy.

Vilalva retournant vainqueur ſur ces pas n'accomplit que trop exactement l'ordre qu'il avoit reçû de Ximenez pour la ruine des Places fortes de la Navarre, puiſqu'il luy en couta la vie. Une ſeule échapa à ſa furie, qui fut celle de Marſilla. Elle appartenoit à Anne de Velaſco Marquiſe de Falſez, qui s'y treuva lors qu'un des Commiſſaires députez pour les démolitions demanda d'y entrer. Elle luy en refuſa la porte ; & dit pour ſa raiſon qu'elle tiendroit fidelement au jeune Roy Catholique Charles le ſerment que le Marquis ſon mary avoit prêté au feu Roy, de luy garder le Château de Marſilla en l'état qu'il l'avoit reçû. La Femme du Connêtable eut tant de crédit auprés de Ximenez par le moyen du Duc de Nagera ſon Frere à qui ce Cardinal donna immediatement aprés la Vice-Royauté de Navarre, qu'elle ſauva la perſonne & les biens de ſon Mary : cependant elle crût ſi fortement qu'il ne luy pardonneroit jamais l'offenſe qu'elle luy avoit faite en découvrant la conſpiration dont il étoit chef, qu'elle le quitta immediatement aprés l'avoir revelée, & s'en alla dans la maiſon de ſon Frere

Frere où elle demeura juſqu'à la mort, ſans vouloir ouïr parler de retourner auprés de ſon Epoux. Il parut par la ſuite que ſa crainte n'étoit pas mal fondée, puiſque le Connêtable ayant un jour rencontré Vilalva auprés de ſon Château de Lerin dont on venoit de renverſer les Tours & de combler les Foſſez, l'invita à prendre un repas dans ſa maiſon. Vilalva eſt avoit alors un extrême beſoin, & de plus la civilité ne luy permettoit pas de le refuſer. Il étoit à la moitié de ſon voyage, & il avoit encore une longue traite à faire avant que d'arriver au Château d'Eteille où il alloit. Il accepta donc l'offre du Connêtable, & mangea dans le Château de Lerin : mais il eut bientôt occaſion de s'en repentir, puiſqu'il mourut en arrivant au Château d'Eteille dans l'opinion d'être empoiſonné. On ne ſe mit pas beaucoup en peine d'approfondir le fait ; & l'on crût le Connêtable aſſez puni par l'impoſſibilité où l'on venoit de le reduire avec ceux de ſa faction, de ſe ſoûlever à l'avenir contre les Caſtillans faute de retraire. La Navarre fuſt ainſi conſervée au Roy Catholique ſans que ni ſa Majeſté ni Chiévres s'en mêlaſſent ; & Ximenez ne trouvant plus rien impoſſible aprés le ſuccés d'une telle entrepriſe, crut devoir travailler à maltraiter autant qu'il ſe pouvoit la Reine veuve Germaine de Foix, en achevant de luy ôter ce qui la rendoit conſiderable en Eſpagne aprés la mort du Roy Ferdinand ſon Mary.

On a vû ci-deſſus que ce Prince l'avoit envoyée tenir les Etats d'Arragon ; & l'avis certain qu'elle avoit reçû de l'extrêmité où il étoit reduit, l'avoit obligée à revenir en diligence auprés de luy. Elle s'y étoit trouvée quelques heures ſeulement avant qu'il expirât, & neanmoins aſſez-tôt pour luy repreſenter qu'elle couroit riſque d'être mal-heureuſe, & même de manquer des choſes neceſſaires à ſa ſubſiſtance, s'il n'y pourvoyoit avant que de mourir : Qu'il y étoit obligé en conſcience, puiſqu'elle n'étoit privée des biens que ſa Maiſon avoit poſſedez en France, que

pour l'avoir épouſé : Que le feu Roy Trés-Chrêtien Louïs Douze Frere de ſa Mere qui s'étoit promis de grands avantages en la mariant avec Sa Majeſté Catholique, avoit au contraire éprouvé que cette alliance luy étoit funeſte en plus d'une maniere ; & que François Premier ſon ſucceſſeur ne la regardoit que comme une autre Heleine, qui avoit mis le feu dans ſa Patrie : Que le dernier de ces Monarques avoit donné tous les biens dont elle devoit heriter aux Cadets * de ſa Maiſon, & qu'il n'y avoit plus en France de ſupport pour elle : Que tous les Amis qu'elle avoit dans ſon Païs étoient morts avec Gaſton de Foix ſon Frere unique ; & que ſi Sa Majeſté Catholique venoit à luy manquer elle n'en trouveroit plus en Eſpagne ſous le Regne du jeune Charles, puiſqu'il ne la verroit qu'avec horreur lorſqu'il ſe ſouviendroit qu'elle avoit été ſur le point de luy ôter la ſucceſſion d'Arragon, & peut-être encore celle de Caſtille qu'il n'eût pas recüeillies ſi le Fils dont elle avoit accouché eût vécu, & que de plus la ſucceſſion de Navarre luy étoit dûë. Qu'afin de luy ôter de devant les yeux un objet ſi deſagreable, elle conjuroit ſon cher Epoux de luy laiſſer dans le quartier le plus éloigné de ſes Etats, qui étoit le Royaume de Naples, une penſion alimentaire ſuffiſante pour y finir ſes jours dans le veuvage en perſonne de ſa qualité : Qu'elle tâcheroit de s'y preparer à le ſuivre dans le Ciel en ne ceſſant ni les jours ni les nuits de prier Dieu pour luy, & en menant d'ailleurs une vie la plus approchante qu'il luy ſeroit poſſible de la pureté de l'Evangile. Un diſcours ſi pathetique avoit diſpoſé Ferdinand à laiſſer trente mil Ducats de rente ſur le Royaume de Naples à la Reine Germaine, outre ſon Doüaire : & l'article du Teſtament qui en étoit chargé, ſuivoit immediatement celui qui donnoit uniquement à Charles l'Arragon & la Caſtille. Mais les trois Miniſtres dont on a parlé cy-deſſus, ne l'avoient pas trouvé bon, quoi qu'ils n'euſſent pas jugé à propos de s'y oppoſer

* *Lautres Aſparant, & Leſcun.*

Lautres dans les Donations de François Premier

ſer dans la conjoncture d'alors ; la choſe dont il s'agiſſoit n'étant qu'une bagatelle en comparaiſon de ce qu'ils venoient d'obtenir du Roy Ferdinand, qui étoit la preference de l'aîné de ces Petits-Fils au Cadet, tant pour les deux Monarchies que l'on vient de nommer, que pour les trois grandes Maîtriſes.

Ximenez qui n'avoit pas plus approuvé qu'eux cette penſion viagere ne ſe vit pas plûtôt en état de revoquer la grace faite à la Reine Germaine par un Mary qui d'ailleurs n'avoit jamais été liberal, qu'il ne fit ſcrupule ni de l'entreprendre ni de l'executer. Il eſt vray que ce ne fut pas à ſa mode, c'eſt à dire hautement & ſans détour ; puiſqu'il ſe contenta d'abord de prier Chiévres qu'il remontrât au Roy Catholique que le Royaume de Naples avoit été long-temps François, & que la faction d'Anjou n'y étoit pas encore tout à fait éteinte : Qu'il étoit trop dangereux qu'une Reine Françoiſe y eût du bien, parce qu'elle pourroit y fomenter les mécontentemens, & multiplier le nombre de Ennemis de Sa Majeſté : Qu'il luy faloit aſſigner ſes trente mil Ducats ſur un fonds moins ſuſpect, & choiſir préciſement ce fonds au milieu de la Caſtille : Que de tout temps les Villes d'Arevalo, d'Olmedo, de Madrigal, & de ſainte Marie de Nieve, qui étoient de même revenu, avoient ſervi de Doüaire aux Veuves de Caſtille : Que par bonheur elles n'avoient été engagées à aucun Grand d'Eſpagne ; & que la Reine Germaine n'auroit pas lieu de trouver à redire qu'on les luy donnât en échange de ſa Penſion ſur le Royaume de Naples.

Chiévres jugea que Ximenez avoit raiſon, & ſe confirma dans ſon opinion lorſqu'il apprit que la Reine Germaine ennuyée de ſon veuvage penſoit à ſe remarier avec l'infortuné Prince de Tarente fils unique de Frederic Roy de Naples, que le grand Capitaine avoit detenu priſonnier & envoyé en Eſpagne aprés avoir juré ſur la ſainte Hoſtie de le laiſſer en liberté. L'occaſion qui s'en offroit étoit la plus favo-

rable que l'on eût ſçû deſirer, parce que la bien-ſéance ne permettoit ni au Roy Catholique de toucher au Teſtament de ſon Ayeul qui lui étoit ſi avantageux en tout le reſte, ni à Chiévres de le propoſer puiſqu'il avoit negocié le Traité de Noyon par lequel le Royaume de Naples devoit retourner à la France : au lieu que le Cardinal agiſſant immediatement par lui-même & de ſon propre mouvement, s'attireroit uniquement auſſi l'envie où ſon action ſeroit expoſée, & la haine de la Reine Germaine. Chiévres le fit concevoir en ce ſens à Sa Majeſté Catholique qui ne manqua pas d'écrire auſſi-tôt à Ximenez qu'il pouvoit agir en ce point comme il l'entendroit, pourvû que ce fuſt comme de lui-même, & ſans commettre tant ſoit peu l'authorité Royale. Ximenez mit auſſi-tôt les Officiers de la Reine Germaine en poſſeſſion des quatre Villes que l'on a nommées, & réünit au Domaine Royal les trente mil Ducats aſſignez à cette Princeſſe ſur le Royaume de Naples. Mais la Reine en eut un dépit inconcevable ; & s'en expliqua avec d'autant moins de reſerve, qu'elle croyoit n'avoir à ſe plaindre que de Ximenez. Elle ſe voyoit obligée à paſſer en Eſpagne ce qui lui reſtoit de vie ; & à faire la Cour aux Petits Fils de ſon Mary, dont elle ſçavoit bien ne devoir jamais être regardée de bon œil. Elle ne doutoit pas qu'ils ne l'obligeaſſent au Célibat par l'impoſſibilité où ils luy montreroient qu'elle étoit, de trouver un ſecond Epoux de la qualité du premier ; & comme les femmes irritées par un endroit ſi delicat ſuccombent preſque toûjours à la tentation de recourir aux voyes indirectes de ſe vanger lorſque les directes leur manquent, la Reine Germaine ne pouvant nuire par elle-même à Ximenez entra dans le parti contraire, & s'entendit avec les plus dangereux de ſes Ennemis, qui étoient le Gouverneur & le Precepteur de l'Infant Ferdinand. Elle promit de les appuyer de tout ſon crédit contre ce Cardinal, & leur offrit les quatre Villes qu'on venoit de lui donner

Dans les Lettres de Charles-Quint à Ximenez.

ner pour leur servir d'azyle en cas de besoin. Mais les Espions du Cardinal penetrerent le secret de cette intelligence nouvelle, & luy firent appercevoir qu'il avoit commis une faute signalée en fait de politique. Il l'avoüa ingenûment au Roy Catholique & à Chiévres dans les premieres Lettres qu'il leur écrivit là-dessus, & conjura l'un & l'autre de luy aider au plûtôt à la reparer. Il convint que sa memoire luy avoit rendu un mauvais office; & qu'il ne s'étoit pas souvenu de l'exemple de Jean Roy de Navarre & d'Arragon Pere du Roy Ferdinand & Bisayeul de Sa Majesté Catholique, qui tenant les quatre Places que l'on venoit de donner à la Reine, se prévalut de leur scituation & des travaux qu'il y ajoûta pour entretenir durant plus de trente ans la guerre civile dans la Castille: Qu'il y avoit à craindre la même chose, & peut-être pis de la Reine Germaine dans la conjoncture: qu'elle avoit intelligence avec ceux que le feu Roy avoit chargez de l'éducation de l'Infant; & que l'on ne pouvoit assez-tôt remedier aux inconveniens que l'on prévoyoit devoir troubler la tranquilité publique

La Lettre du Cardinal fut examinée dans le Conseil de Bruxelles; & Chiévres trouva l'Affaire difficile non seulement en elle-même, mais encore à l'égard des personnes qui s'en mêloient. Car si l'on touchoit deux fois de suite au Testament du Roy Ferdinand, son Successeur passeroit pour ingrat, & ses Ministres seroient traitez d'inconstans & de peu éclairez dans les interêts de leur Maître. Les Conseillers d'Etat Espagnols qui n'avoient déja pour eux que trop de jalousie, en prendroient occasion de les décrier; & de rendre leur conduite si odieuse, qu'ils auroient perdu leur reputation lorsqu'ils accompagneroient Sa Majesté Catholique en Espagne: d'où il s'ensuivroit que si elle prétendoit satisfaire ses nouveaux Sujets, elle seroit obligée à ne plus consulter les Flamans qu'elle auroit menez avec elle. Si l'on refusoit le Cardinal on l'irriteroit à contre-temps, & on le décourageroit

geroit d'executer la reſolution qu'il avoit priſe de s'oppoſer à tout ce qu'il y avoit de grand en Eſpagne au deſſous du Roy, ce qui étoit tout à fait avantageux à Sa Majeſté durant ſon abſence. On s'expoſeroit au danger que Ximenez avoit prévû & l'on allumeroit dans la Caſtille un embraſement de longue durée avant que l'on y fût arrivé pour l'éteindre.

L'expedient que trouva Chiévres pour n'échoüer ni contre l'un ni contre l'autre de ces écüeils, fut de répondre à Ximinez que le Roy Catholique ne jugeoit à propos de retoucher une ſeconde fois à l'affaire dont il s'agiſſoit qu'aprés qu'il ſeroit arrivé en Eſpagne: mais que neanmoins le Cardinal pouvoit introduire dans Arevalo & dans Olmedo qui étoient les meilleures des quatre Places tant de perſonnes affidées, qu'il ſeroit aſſuré d'en être le Maître en cas que la Reine Germaine voulût exciter du trouble: Que les deux autres Places lui ſeroient inutiles ſans celles-là; & que la conduite la plus ſeure qu'il y avoit alors à tenir à l'égard de cette Princeſſe, étoit de l'obſerver de prés ſans lui donner pourtant ſujet n'y pretexte de s'en plaindre.

Ximenez ne fut pas ſatisfait du temperament que l'on vient de marquer, & n'en executa pas moins l'ordre qui le preſcrivoit, parce qu'il y trouvoit ſon compte en mettant par-là ſes averſaires hors d'état de lui nuire. Il ſe rendit inſenſiblement le plus fort dans Arevalo & dans Olmedo; & l'intrigue dont il uſa pour jetter dans ces deux Places prés de mille Soldats déguiſez dont il étoit aſſuré fut ſi finement conduite, que la Reine Germaine ne s'en apperçût pas. Il viſitoit de temps en temps la Reine Jeanne dans le Château de Tordeſillas où le feu Roy ſon pere l'avoit enfermée, & voyoit avec un extrême regret la folie de cette Princeſſe augmenter avec l'âge. La maladie étoit incurable; mais au defaut de la gueriſon qui n'étoit plus poſſible par les voyes humaines, il trouva le moyen de ſoulager la malade. Il l'étudia avec

aſſez

assez d'attention pour observer que de toutes les passions dont elle avoit été possedée tant qu'elle avoit eu l'usage de la raison, il ne lui étoit resté aprés l'avoir perdu que l'ambition, soit qu'elle eût alors été la dominante, ou que l'organe qui servoit à la conserver eût été seul preservé de l'alteration introduite dans tous les autres organes des fonctions spirituelles. Il entreprit par-là de la disposer à permettre qu'on la nettoyât de l'ordure dont elle étoit environnée, & que l'on dissipât au moins durant quelques heures par jour la melancolie hypocondriaque dont elle étoit accablée, & qu'elle fomentoit neanmoins au lieu de la dissiper.

Dans les dernieres années de la vie de Jeanne.

Il fit dire à Sa Majesté par diverses personnes faites au badinage, que les Castillans se repentoient de ne l'avoir point reconnuë pour leur unique Souveraine dés le temps que la Reine Elisabeth sa Mere étoit morte; & que les Arragonnois étoient au desespoir d'être tombez dans la même faute aprés la mort de son Pere : que les uns & les autres alloient envoyer des Députez pour lui en demander pardon, mais qu'il falloit aussi qu'elle se mît de son côté en état de les recevoir en grande Reine : Que son Appartement étoit si sale qu'ils n'y pourroient entrer sans un soûlevement de cœur; & qu'il étoit bon de commencer de bonne heure à le nettoyer, afin que leurs narines & leurs yeux ne fussent pas choquez : Que l'accüeil qu'ils recevroient d'elle devoit être pompeux, & se faire par consequent en bonne compagnie : Que Sa Majesté donnoit accés à trop peu de gens auprés de sa Personne, & qu'il en faloit voir davantage : Qu'elle devoit manger en public au moins une fois le jour; & que c'étoit-là le temps que les Musiciens demandoient pour disposer par leur harmonie son estomach à une plus prompte & plus aisée digestion.

Il lui fit en suite agréer certaines Compagnies divertissantes de gens de l'un & de l'autre sexe preparées

rées à dissimuler ses extravagances, & sur tout à ne la contredire directement en rien ; & à ne s'opposer indirectement à ses volontez, qu'en lui faisant accroire qu'elles alloient à ravaler en elle la Majesté de la plus grande Reine du Monde. Il l'apprivoisa tellement par-là qu'elle obeïssoit aveuglément à un simple clin d'œil de Ferdinand de Talavera, que le Cardinal avoit mis auprés d'elle au lieu de Leon Ferriere trop vieux & trop grave pour la commission de la gouverner que le feu Roy luy avoit donnée ; & enfin on l'accoûtuma à ouïr les Dimanches & les Fêtes la Messe dans une Eglise à quelque distance de Tordesillas, sous pretexte qu'elle recevroit en chemin & sur le lieu les acclamations de *Vive la Reine*, des personnes que la curiosité de la voir y attiroit, ou que l'on prioit de s'y trouver à ce dessein, afin de convaincre son esprit imbecille que c'étoient-là des marques indubitables qu'on la reconnoissoit pour Souveraine.

Ximenez en reçût plus de témoignages de reconnoissance que d'aucune autre de ses actions, quoy que celle-là ne fut pas la plus importante. Le Roy Catholique l'en remercia par écrit : Chiévres lui en fit des complimens par la même voye : L'Espagne retentit des loüanges qu'on lui en donna ; & les Grands en furent si satisfaits qu'on ne les ouït plus murmurer contre lui. Mais il y eut bien-tôt aprés dans le Royaume de Grenade une revolte d'autant plus difficile à appaiser, que le Conseil de Bruxelles la fomenta sans y penser. Il étoit de la Jurisprudence Espagnole que les Amiraux de chaque Royaume qui s'étendoit jusques sur la Mer Mediterranée ou sur la Mer Oceane eussent leur Justice établie dans les Ports le plus frequentez de leurs Côtes, & que leurs Juges y connussent des Procés qui survenoient en matiere civile & criminelle aux Matelots, aux Soldats des Vaisseaux, aux Passagers, & aux Milices destinées pour garder les bords de la Mer : mais il s'y étoit glissé dans la suite des temps un abus qui devenoit de jour

en

en jour insupportable. Les Côtes d'Espagne sur la Mer Mediterranée n'étoient plus tant exposées aux courses des Pirates Infideles depuis que Ximenez avoit pris Oram & les autres Places dont on a parlé sur la côte de Barbarie, & n'avoient par consequent plus besoin de tant de Vaisseaux ni de Milices pour les garder. Ainsi le nombre des personnes justiciables des Amirautez étoit diminué ; & la multitude de leurs Officiers n'ayant point été supprimée à proportion, leurs Tribunaux demeuroient le plus souvent oisifs. Ils étoient donc reduits à chercher de la pratique s'ils vouloient exercer leurs Magistratures, & ils s'en procuroient par un moyen qui alloit à établir l'impunité de toutes sortes de crimes dans les Villes où il étoit en usage. Ceux qui en avoient commis d'énormes, & que la Justice Royale avoit condamnez à la mort, trouvoient moyen de prouver qu'ils avoient été Matelots, ou Soldats, ou Passagers, ou Garde-Côtes, & demandoient sous ce pretexte leur renvoy devant les Tribunaux de l'Amirauté. On ne l'osoit refuser, parce que l'Amiral fût aussi-tôt intervenu dans l'affaire pour la conservation de ses Privileges, & l'eût fait examiner au Conseil Suprême de Castille & d'Arragon. Cependant dés que le Criminel étoit transferé dans les prisons de l'Amirauté, il étoit presque assuré de sa vie, puisqu'il ne tenoit plus qu'à de l'argent qu'il ne sortît d'affaire. La Ville de Malaga dans le Royaume de Grenade étoit celle où se faisoit plus de commerce à cause de son excellent vin ; & comme il y abordoit un plus grand nombre d'Etrangers, les Officiers de l'Amirauté y justifioient aussi un plus grand nombre de coupables. La Bourgeoisie en avoit souvent fait des plaintes au Roy Ferdinand, & l'avoit conjuré d'abolir entierement les Tribunaux de l'Amirauté, ou d'en diminuer le nombre des Juges : mais Sa Majesté n'avoit point eu d'égard à leurs Requêtes ; soit qu'elle apprehendât de se commettre avec tous les Amiraux d'Espagne, dont la cause étoit

Dans les griefs des Malaguins.

en ce point commune avec celle de l'Amiral de Grenade ; ou qu'elle crût que la Bourgeoisie de Malaga deviendroit trop libre, & par consequent insolente si on luy ôtoit le Tribunal, dont elle se plaignoit. Mais aprés sa mort cette Bourgeoisie s'adressa immediatement au nouveau Roi Catholique sans vouloir passer par les mains de Ximenez. Elle lui demanda non plus l'alternative de sa suppression des Charges de l'Amirauté ou de leur reduction à un plus petit nombre, mais la suppression pure & simple ; & soûtint par les Députez qu'elle envoya à Bruxelles, que puisque les raisons qui avoient autrefois obligé les Rois d'Espagne à étendre les privileges des Amiraux avoient cessé, il faloit reduire ces privileges au droit commun. Le nouveau Roy fit examiner leur proposition dans son Conseil ; & Chiévres ne jugea à propos ni de refuser absolument la Requête, ni d'en differer la réponse. Le premier des deux expediens luy parut trop mortifiant, & le dernier trop incivil. Il fut d'avis de repartir aux Malaguins que Sa Majesté ne pouvoit décider de si loin ce qu'il y avoit à réformer dans l'Amirauté de Grenade ; mais qu'elle iroit bien-tôt sur les lieux, & qu'elle tâcheroit de donner satisfaction à ses bons Sujets de Malaga. L'avis fut suivi ; & le Cardinal ne l'eût pas plûtôt appris, qu'il écrivit positivement à Chiévres qu'il venoit de commettre une faute considerable, & qu'il ne se passeroit pas beaucoup de temps sans qu'il eût occasion de s'en repentir : Qu'il ne connoissoit pas encore assez le genie des Espagnols, & que cette Nation fiere à l'égard de toutes sortes de personnes devenoit infailliblement insolente à l'égard de ses Superieurs, lors qu'ils témoignoient de la craindre en la ménageant avec trop de précaution : Qu'il n'avoit crû écrire qu'un compliment dans les derniers mots de sa réponse aux Malaguins ; mais qu'il les verroit bien-tôt expliquer ces mots aussi serieusement, que s'ils faisoient partie du principal Article d'un Traité, & même leur donner un sens plus ample

ample qu'il n'avoit prétendu. L'évenement fut encore plus facheux que Ximenez ne l'avoit prévû ; & les Malaguins ſe figurerent d'avoir obtenu ce qu'ils demandoient par la ſeule raiſon que d'un côté on ne l'avoit pas refuſé ; & de l'autre on leur avoit répondu civilement. Ils ſe ſoûleverent là-deſſus : ils chaſſerent les Officiers de l'Amirauté : ils convertirent en d'autres uſages les lieux où étoient leurs Tribunaux : ils abattirent leurs Fourches ; & ne laiſſerent ni dans leur Ville ni dans ſon Territoire aucune marque de la juriſdiction de l'Amirauté. Ximenez s'ingera de les ramener par la douceur en leur envoyant des gens pacifiques, qui leur remontrerent que puiſque le Conſeil de Bruxelles les avoit remis à l'arrivée du Roy Catholique en Eſpagne, ils avoient dû ne rien innover juſques-là : mais les Malaguins perſuadez que le Cardinal ne leur faiſoit parler que par une pure jalouſie de la grace qu'ils diſoient avoir obtenuë, acheverent de s'effaroucher, & de rendre publique leur rebellion. Ils prirent les Armes contre le Gouvernement : ils élûrent des Chefs : ils diſpoſerent ſur leurs Remparts ce qu'ils avoient d'Artillerie ; & en fondirent une nouvelle Piece d'une grandeur & d'une groſſeur prodigieuſe avec cette inſcription, *Les Défenſeurs de la liberté de Malaga s'expliqueront par ma bouche.*

Dans le recit de ce trouble.

Le Cardinal qui n'avoit d'abord éprouvé les remedes benins que pour convaincre le Conſeil de Bruxelles qu'ils augmenteroient le mal au lieu de le guerir, envoya des ordres précis aux Milices du Royaume de Grenade de s'aſſembler toutes en un corps ſous Antoine de la Queva experimenté Capitaine, & d'aller inceſſamment punir la revolte des Malaguins. Les Milices ſe mirent auſſi promptement en Campagne, que ſi elles euſſent été un corps de vieilles Troupes diſperſées pour huit ou quinze jours dans les Quartiers de rafraîchiſſement. Elles s'avancerent juſqu'à Antequerra en ſi bonne poſture, que les Malaguins paſſerent tout d'un coup de l'extrême préſomption de

de leurs forces dans un deſeſpoir general de ſe défendre. Ils prierent la Queva de ſuſpendre ſa marche, & de leur permettre d'envoyer à Ximenez deux Députez pour implorer ſa miſericorde & ſe ſoûmettre librement à ſa diſcretion. La Queva demeura quelque temps irreſolu ſur ce que d'un côté le genie du Cardinal étoit inflexible ; & de l'autre il y alloit de l'intereſt de la Monarchie Eſpagnole de ne pas ruiner la meilleure Ville de commerce qu'elle eût alors, les Indes n'ayant pas encore enrichi Seville. Il pancha neanmoins vers la clemence, & s'arrêta juſqu'à-ce qu'il eût vû l'effet de la députation. Les deux malheureux Malaguins qui parurent devant le Cardinal dans la poſture la plus humiliée, s'attendoient à ſervir de victimes pour leur Patrie, & ſe jetterent à ſes pieds dans cette vûë. Ils lui demanderent pardon par un diſcours entrecoupé de ſanglots à chaque mots, qu'il daignât au moins preſerver Malaga du violement, du ſang, du feu, & du pillage. Le Cardinal qui prétendoit uſer d'indulgence ſe contenta de faire une correction ſevere aux Députez, & les renvoya dans Malaga avec ordre de la repeter à leurs Concitoyens. Il écrivit immediatement aprés à la Queva d'entrer dans cette Ville; & d'y faire publier une abolition generale aprés que cinq des Bourgeois les plus coupables auroient été pendus, & que la Juriſdiction de l'Amirauté ſeroit pleinement rétablie. La Queva joüa tout à fait bien ſon perſonnage, & les benedictions des Malaguins ne furent pas le ſeul avantage que tira Ximenez de s'être relâché de ſa ſeverité dans une telle conjoncture. Il en prit de plus la liberté de repreſenter à Chiévres, & de remontrer en ſuite à ſa Majeſté Catholique que la Monarchie Eſpagnole avoit intereſt de l'appuyer en tout ce qui ne ſeroit pas contre le ſervice du Roi. Il ajoûta que tant qu'il ſeroit Regent ſon autorité ſeroit unie avec la Royale : Que le contre coup de l'une rejalliroit infailliblement ſur l'autre : Qu'il en alloit de même de ſa reputation à l'égard de celle de ſon Maî-

tre;

tre ; & que l'ayant ſi hautement rétablie à l'égard des laguins, il étoit en droit d'eſperer qu'une autrefois lorſqu'il s'agiroit de la mettre en compromis, on y penſeroit en Flandres un peu davantage.

Il paſſa plus outre dans l'ordre ſuivant qu'il reçût du Roi Catholique ; & ce fut dans une occaſion ſi delicate, qu'il lui échapa un des meilleurs mots qui ſoit dans les Chroniques d'Eſpagne, quoy que ceux qui les ont lûës ſçachent qu'elles en ſont remplies. Sa Majeſté Catholique lui manda de reduire la dépenſe des Couronnes de Caſtille & d'Arragon à leur premier état, c'eſt à dire ſur le pied qu'elles avoient été avant qu'elles fuſſent unies. Il y trouva fort à redire ; & s'en plaignit avec d'autant plus de raiſon, qu'on le rendoit ainſi l'objet univerſel de la haine des Courtiſans, & qu'on le forçoit de rompre avec ce qui lui reſtoit d'amis dans l'une & l'autre Monarchie en leur retranchant ce qu'ils tiroient tous les ans du Treſor Royal. Il obeït neanmoins avec beaucoup d'exactitude ; mais avant que de commencer il voulut bien témoigner au Roi Catholique, que l'entiere déference qu'il avoit pour lui ne venoit pas du defaut de prévoyance. Il écrivit à Sa Majeſté qu'elle agiſſoit à ſon égard de la même maniere que Dieu envers le demon, & qu'elle ſe ſervoit toûjours de luy lorſqu'il faloit affliger & punir les gens, ſans l'employer jamais lorſqu'il étoit queſtion de les ſauver, ou de leur accorder des graces. Il ne diſcontinua pas toutefois de gouverner à ſa mode en recompenſant le merite lors mêmes qu'il le découvroit dans ceux qu'il croyoit n'être pas de ſes amis. Il procura le Chapeau de Cardinal à l'Evêque de Tortoſe qui fut depuis Pape ſous le nom d'Adrien Six ; & voulut avoir pour Coadjuteur en l'Archevêché de Tolede le Docteur Mota, quoy qu'on fût perſuadé que l'un & l'autre n'étoient en Eſpagne que pour épier & contrôler ſes actions, & qu'à parler ſincerement la choſe ne fût que trop veritable. On voit encore l'ordre que Chiévres en avoit

Dans le recueil de ſes bons mots.

expedié

expedié à l'Evêque par le commandement du Roy Catholique ; & pour Mota c'étoit un Eſpagnol né dans la Ville de Burgos ſans bien, mais avec des qualitez capables d'en acquerir. Il n'y avoit point en Caſtille de Theologien plus profond que lui, ni de Predicateur plus univerſellement ſuivi : il parloit ſa langue avec beaucoup d'élegance & de netteté ; & ce fut principalement par cette raiſon que Philippe d'Autriche Pere du Roi Catholique qui prétendoit en apprendre le fin, prit Mota pour ſon Predicateur, & pour converſer familierement avec lui à toutes les heures qu'il en auroit le loiſir. Le Roi Ferdinand Beaupere de Philippe y conſentit, & s'en trouva bien, tant que la Reine Iſabelle ſa femme vécut: mais aprés la mort de cette Princeſſe il eut occaſion de s'en repentir, en ce que Mota fut un de ceux qui ſeconderent avec plus d'ardeur Philippe dans le deſſein de renvoyer ſon Beaupere en Arragon. Ce deſſein fut executé dans toute ſon étenduë, mais Mota qui y avoit le plus contribué quoi qu'il n'eût travaillé qu'en ſecret, n'eût pas le temps d'en profiter. Philippe mourut avant que d'avoir rien fait de conſiderable pour lui, & Ferdinand rentra dans l'adminiſtration de la Caſtille. Mota ſe trouva expoſé à ſon reſſentiment ; & comme il n'y avoit point de ſeureté pour lui à demeurer dans ſa Patrie ſans appui, il ſe propoſa d'en chercher un dans les païs Etrangers : Il écrivit à l'Empereur Maximilien Pere de Philippe que c'étoit à lui de gouverner la Caſtille & l'Arragon durant l'imbecillité de ſa Belle-fille & le bas âge de ſes Petits-fils : Il lui fournit un grand nombre d'Articles des Loix Caſtillanes & des Arragonnoiſes qui lui attribuoient la Regence dans le cas dont il s'agiſſoit : Il lui rapporta les exemples qu'il y en avoit dans l'Hiſtoire du Païs : & l'avertit de la flêtriſſure qu'en recevoit ſa reputation, s'il enduroit que le Roi Catholique le ſupplantât. On ignore par quel artifice la Lettre fut interceptée : mais il eſt conſtant qu'elle le fut ; & que Mota crai-

craignant pour sa vie ou du moins pour sa liberté, chercha à se refugier hors de l'Espagne, quoy qu'il prévît assez que s'il en sortoit il se priveroit de la meilleure qualité qu'il eût pour s'avancer, qui étoit celle de prêcher devant des gens qui entendissent parfaitement l'Espagnol. La premiere idée qui lui vint fut de se retirer à Rome, mais il la rejetta parce que le Roi Ferdinand y étoit trop puissant. Il ne s'arrêta pas davantage à celles de passer en France & en Allemagne où sa Majesté Catholique n'étoit pas aimée, à cause qu'il craignoit de n'y pouvoir trouver les moyens de subsister, & il choisit les Païs-Bas par une pure necessité. Toute la précaution qu'il prit afin d'y être mieux reçû fut de tirer des Grands de Castille des Lettres de recommandation à l'Archiduc & à Chiévres, afin qu'il reçût du Fils la recompense des services qu'il avoit rendus au Pere. Mais on observoit ses démarches avec tant de soin, que le Roy Ferdinand sçût à point nommé de quelles gens il avoit tiré les Lettres de faveur; & la Cassette où il les avoit mises. Sa Majesté n'étoit pas fachée qu'il sortit d'Espagne, puisqu'elle apprehendoit qu'il ne luy nuisît en y demeurant. Elle ne le consideroit pas assez pour se faire une affaire avec les Castillans en l'arrêtant ou en attentant sur sa vie, & ne vouloit pas commettre un crime en sa personne. Ainsi elle se contenta de le frustrer de ses Lettres de recommandation; & écrivit à Bernardin de Velasco Gouverneur de Burgos qui avoit épousé une de ses filles naturelles de prendre si bien ses mesures, que Mota sortît d'Espagne sans Lettres de faveur, & qu'il crût neanmoins les avoir. Velasco traita avec des Chevaliers de l'industrie qui feignirent de prendre la même route que Mota: s'insinuerent dans sa connoissance, formerent quelque sorte de liaison avec lui: reconnurent la Cassette aux marques qu'on leur en avoit données: la crocheterent: en tirerent les Lettres de recommandation: mirent en leur place autant de papiers blancs pliez de même;

On appelle ainsi en Espagne ceux que l'on nomme Filoux en France.

même : refermerent la Caſſette avec tant d'art, qu'il ne parut point qu'elle eût été ouverte : ſe ſeparerent civilement de Mota : retournerent à Burgos ; & mettant entre les mains de Velaſco ce qu'il leur avoit demandé, reçûrent de lui le prix dont il étoit convenu avec eux. Mota pourſuivit ſon voyage, & s'embarqua en Galice pour Dunkerque où il deſcendit ſans avoir couru d'autre riſque. Il alla droit à Bruxelles : mais lors qu'il fut queſtion de preſenter ſes Lettres, il n'en trouva aucune dans ſa Caſſette où il les avoit enfermées ; & le deſeſpoir l'eût infailliblement ſaiſi là-deſſus, ſi Chiévres informé de ce qui lui étoit arrivé n'eût eu l'honnêteté de l'en conſoler. Il lui fit donner par l'Archiduc une Penſion conſiderable ; & lui procura aprés la mort du Roi Ferdinand une commiſſion pour aller en Eſpagne, où le Cardinal le connoiſſant pour ce qu'il valoit le fit Evêque de Badajox, & tâcha de le faire Coadjuteur de ſon Archevêché de Tolede.

Il y a peu d'eſprits aſſez mal tournez pour ſe choquer des recompenſes qu'ils voyent donner au plus rare merite, & les Grands d'Eſpagne ſe ſervirent du pretexte de l'avancement de Mota pour laiſſer Ximenez gouverner paiſiblement la Caſtille & l'Arragon tant qu'il fut heureux : mais ils prirent occaſion du premier malheur qui lui arriva, pour tâcher encore une fois de le ſupplanter. Horuc Frere aîné de Barberouſe s'étoit emparé d'Alger en Afrique : ravageoit delà les Côtes d'Eſpagne ; & menaçoit d'ôter aux Eſpagnols leurs Conquêtes en Barbarie. Il bloqua leurs Places ; & le Cardinal d'autant plus jaloux de les conſerver qu'il les avoit acquiſes, y envoya ſous la conduite du General Vera une Armée qui fit lever ſans peine le blocus des Infidelles, parce que Horuc ne l'oſant attendre s'enferma dans Alger à l'approche des Eſpagnols. Mais Vera au lieu de ſe contenter de ce ſuccés pourſuivit ſon avantage juſques devant Alger, & y mit le Siege ſans examiner de trop prés

s'il

s'il ne luy manquoit rien de ce qu'il faloit pour le former dans toutes les regularitez modernes : Horuc qui sçavoit admirablement la guerre amusa d'abord les Assiegeans : les affoiblit ensuite par de frequentes sorties : les fatigua par de fausses alarmes que les Maures leur donnoient de temps en temps le jour & la nuit ; & les défit enfin dans une sortie generale. Vera eût de la peine à se sauver : & le Cardinal fust plus blamé de cette fausse tentative, qu'il n'avoit reçû d'applaudissemens pour la conquête d'Oram, tant il y a d'injustice dans l'estime des hommes. Les ennemis à la Cour de Bruxelles ne se contraignirent plus comme ils avoient fait jusques-là : ils solicitérent qu'on le reléguât dans son Eglise, & tournerent contre luy la plus grande partie des Conseillers d'Etat, irritez de ce qu'il n'avoit voulu partager les principales fonctions de la Regence avec aucun de ceux de leur Corps qu'on lui avoit envoyez pour Collegues.

Le Cardinal ne resista pas à cette derniere secousse par la même voye qu'il s'étoit jusques-là maintenu. Il rabatit un peu de sa fierté ; & se justifia du mépris qu'on l'accusoit d'avoir fait de ses Collegues, en montrant par des preuves autentiques qu'il avoit agi de concert avec eux tant que sa dignité, qui ne valoit qu'autant qu'on sçavoit la faire valoir, l'avoit pû permettre ; & ne s'étoit separé d'eux que par leur faute, & lorsqu'il y avoit été contraint pour ne pas rompre avec la Cour de Rome. Il dévelopa ce petit mystere de Cour en ajoûtant qu'ils avoient eu l'impudence de mettre leurs seings au dessus du sien sur les Expeditions du Conseil d'Espagne, quoi que l'un d'eux ne fust encore que Doyen, & l'autre Laïque : Que si cette injure contre la Pourpre Romaine dont il avoit l'honneur d'être revêtu eût été soufferte, il y eût eu lieu de l'en dépoüiller ; & que tous les Espagnols tant en general qu'en particulier, sans en excepter ses propres ennemis, avoient si bien approuvé qu'on punît ses Collegues en les empêchant d'exer-

cer leur Commission ; qu'aucun ne s'en étoit scandalisé ni plaint.

Pour ce qui regardoit la Regence le Cardinal écrivit au Roy Catholique qu'il le conjuroit de l'en décharger, & de lui permettre de se retirer dans son Dioceſe pour y vaquer à ſes Affaires ſpirituelles & à celles de ſon Troupeau : Qu'il s'étoit fait trop d'ennemis pour être deſormais en état de rendre à ſa Patrie les mêmes ſervices qu'elle avoit juſques-là reçûs de lui, Qu'il prévoyoit que l'Eſpagne alloit rentrer dans les guerres civiles qui luy avoient été ſi funeſtes & pourtant ſi ordinaires durant tant d'années ; & qu'il étoit bien-ſeant à un Prelat âgé comme luy de n'en être que ſpectateur.

Le Roy Catholique avant que d'examiner la lettre de Ximenez dans le Conſeil de Bruxelles la communiqua à Chiévres qui préſuppoſa que puiſque ce Cardinal ſollicitoit luy-même ſa dépoſition, il falloit de neceſſité qu'il eût des avis certains qu'il ſe formoit en Eſpagne un orage qu'il deſeſperoit de pouvoir diſſiper: Que s'il jugeoit la reſiſtance de ſa part impoſſible, il étoit ſans doute encore mieux convaincu de l'inſuffiſance de celuy qui lui ſeroit donné pour ſucceſſeur, & par conſequent de quelque côté que la choſe fuſt examinée, on ne hazardoit rien en continuant la Regence au Cardinal, puiſque s'il appaiſoit le tumulte dont il parloit, il n'y auroit pas lieu de ſe repentir de l'avoir laiſſé dans l'Employ; & s'il ne l'appaiſoit pas, on s'en conſoleroit par l'aſſurance où l'on étoit qu'un autre n'auroit pas mieux réüſſi que luy. Sa Majeſté Catholique repartit donc ſur ce principe à Ximenez, que l'Eſpagne avoit plus beſoin que jamais de ſon adminiſtration : qu'on le prioit comme Cardinal, & qu'on lui commandoit comme Eſpagnol de ne point abandonner les Affaires : Qu'on ne lui parloit pas de recompenſe parce qu'il n'y en avoit point qui ne fuſt au deſſous de lui ; & que l'on ſe contentoit de lui repreſenter que s'il n'avoit plus beſoin de Sa Majeſté Catholique

tholique, Sa Majesté Catholique avoit un extrême besoin de lui.

Ximenez le plus habile de tous les Ministres qui l'avoient precedé dans les negociations avec leurs Maîtres, & de tous ceux qui l'ont suivi jusqu'au Cardinal de Richelieu ; se souvint alors du Proverbe Espagnol, Que l'on n'ébranloit jamais impunément les fortunes bien établies, & qu'on les affermissoit toûjours davantage à chaque fois que l'on manquoit de les renverser. Il se proposa de tirer avantage de tous les efforts que l'on avoit faits pour le déposer ; & plus le Roy Catholique témoigna d'empressement à vouloir qu'il retint la Regence, plus il feignit d'en avoir à la quitter. Il y eut force Lettres de part & d'autre sur un sujet si nouveau & si delicat ; & la fin de la Comedie fut que le Cardinal ne consentit de demeurer ce qu'il étoit qu'aprés avoir traité comme de pair avec son Maître, & convenu avec luy par la mediation de Chiévres que le Roy Catholique se reserveroit la disposition des Evêchez, des Commanderies, des Benefices, des Ordres militaires, & du revenu du Domaine Royal de Castille & d'Arragon ; & que le Cardinal auroit pour sa part la disposition entiere & sans limite des Magistratures, des Charges de Judicature, des Gouvernemens des Provinces, des Finances, des gens de guerre, & de leurs Officiers dans l'une & l'autre Monarchie. Ximenez se fit tenir parole exactement tant qu'il vécut, & n'abusa pas neanmoins de cette moitié d'autorité Royale qu'on lui avoit laissée : mais la prévoyance humaine est presque toûjours défectueuse dans les occasions qu'elle croit avoir examinées avec le plus d'exactitude. Il arriva du pouvoir extraordinaire que le Cardinal avoit arraché par adresse de la Cour de Bruxelles, un inconvenient d'autant plus terrible, qu'il sembla que Dieu lui eût voulu montrer qu'il est aussi jaloux de la Souveraineté qu'il communique, que de celle qu'il se reserve ; & qu'il ne souffre pas plus volontiers que les hommes nez pour la vie

Chi intropeça y no cae adelanta si camins.

Dans les paralleles des Cardinaux Ximenez & Richelieu.

privée se mêlent de gouverner indépendemment qu'il endure qu'on lui raviſſe ſa gloire.

Les Courtiſans de Bruxelles n'avoient pas plûtôt appris la mort du Roy Ferdinand, qu'ils avoient conçû l'eſperance de partager entre eux les principales Dignitez de Caſtille & d'Arragon à meſure qu'elles vaqueroient. Ils n'avoient point été deſabuſez par la Regence de Ximenez, parce qu'ils avoient crû qu'elle ceſſeroit à l'arrivée du Roy Catholique en Eſpagne: mais lorſqu'ils aprirent que Sa Majeſté s'étoit liée les mains en faveur de ce Cardinal, & luy avoit abandonné le plus ſolide du Gouvernement juſqu'à ſon entiere Majorité, ils en furent auſſi ſcandaliſez que ſi leur Maître leur eût volé ce qu'il s'étoit mis hors d'état de leur accorder. Ils prévirent que Ximenez n'auroit de graces à diſtribuer qu'aux Eſpagnols naturels; & la crainte qu'ils eurent de mourir avant la Majorité de leur Maître, les fit hâter de s'enrichir avant qu'elle arrivât. Ils ſçavoient que ſon Domaine des Païs-Bas ſuffiroit pour l'entretenir tant qu'il ſeroit en Flandres; & dans cette vûë ils le porterent à leur accorder par forme de gratification preſque tout le revenu du Domaine Royal de Caſtille, celuy d'Arragon demeurant aux Etats du Païs, par la Loy fondamentale de cette Monarchie, juſqu'à-ce que le nouveau Roy y fut allé en perſonne, & eût juré ſolemnellement la conſervation des Privileges des Arragonnois.

L'argent que les Conſeillers d'Etat de Bruxelles tirerent de Caſtille augmenta leur avidité au lieu de la ſatisfaire; & donna d'autant plus de dépit aux Eſpagnols, qu'ils n'avoient point encore vû les deniers publics ſortir de leur Païs. Ils l'euſſent pourtant enduré ſans en murmurer autrement qu'en ſecret ſi les Courtiſans Flamans en euſſent demeuré là, & ſe fuſſent contentez du revenu que leurs Receveurs affidez faiſoient paſſer dans la ville d'Anvers par Lettres d'échange: mais ils ajoûterent bien-tôt aprés la vente des Charges & la ſimonie à l'avarice, dans l'excés que l'on va rapporter.

Entre

Entre les graces que les Rois Catholiques s'étoient reſervées il y en avoit pluſieurs dont les ſeuls Eſpagnols naturels étoient capables ; outre les Commanderies qui devoient toutes leur être conferées par l'inſtitution des Ordres de S. Jacques, de Calatrava, & d'Alcantara. Les Flamans qui ne pouvoient l'ignorer n'en étoient pas plus diſpoſez à conſentir que ces deux natures de biens leur échapaſſent ; & lorſqu'ils venoient à vaquer & qu'il arrivoit à Bruxelles des Eſpagnols pour les demander, ils les prévenoient en s'en faiſant expedier les proviſions en blanc, & les rempliſſant en ſuite du nom de celuy qui leur en offroit le plus d'argent. Ils agiſſoient preſque de mêmes à l'égard des Benefices ſans en excepter les Evêchez ; & lorſque Ximenez s'en plaignoit, on luy fermoit la bouche en luy répondant que puiſqu'on ne le controlloit pas ſur la portion de l'autorité Royale qui lui avoit été liberalement accordée, il n'avoit pas lieu de trouver à redire que Sa Majeſté diſpoſât à ſa mode de l'autre portion qu'elle s'étoit reſervée pour exercer ſa magnificence.

Fin du quatriéme Livre.

ARGUMENT

DU CINQUIE'ME LIVRE.

XIMENEZ aprés avoir obligé le Roy Catholique à partager avec luy son pouvoir dans la Castille, ne jouit pas long-temps du fruit de sa politique. Les Grands le supportent avec d'autant plus d'impatience qu'il continuoit d'agir à leur égard avec une hauteur extraordinaire, & ne pouvant s'en défaire par la force ouverte, ont recours à l'artifice. Ils luy font donner un poison lent; & il l'avale un moment devant que celuy qui venoit pour l'en avertir, arrivât. Il prend du contrepoison qui ne le tire pas d'affaire, mais allonge seulement sa vie de quelques mois. Il ne laisse pas se voyant proche de la mort d'entreprendre la plus hardie de ses actions en ôtant à l'Infant tous ses Domestiques à la reserve d'un seul. La chose se passe sans tumulte, & le Roy Catholique arrive heureusement en Espagne. Les Courtisans de sa Majesté dont Chiévres étoit le plus considerable sont resolus d'acquerir & de conserver l'amitié de Ximenez, mais sa fierté leur en ôte absolument les moyens. Il s'obstine à solliciter le Roy son Maître de les exclure tous du Conseil d'Espagne, & les engage de cette sorte à s'unir pour le faire disgracier. Ils l'obtiennent du Roy Catholique; & la nouvelle qu'en reçoit le Cardinal luy est si sensible, qu'il en expire au bout de quelques heures. Chiévres aprés sa mort demeure chargé du poids des Affaires, & s'en acquite admirablement en deux rencontres; l'une est de tirer d'Espagne en toute maniere l'Infant Ferdinand pour le faire passer en Allemagne; & l'autre de disposer l'Empereur Maximilien Premier qui vouloit ceder à l'Infant l'Empire à changer de dessein, & à choisir pour Successeur le Roy Catholique.

HISTOIRE
DE MONSIEUR
DE CHIEVRES.

LIVRE CINQUIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable dans la Monarchie d'Eſpagne durant le reſte de l'année mil cinq cens dix-ſept, & les années mil cinq cens dix-huit, & mil cinq cens dix-neuf.

LEs Eſpagnols qui faute d'argent n'avoient pas obtenu les Charges & les Benefices qu'ils étoient allez ſoliciter à Bruxelles; & ceux de la même Nation qui s'étoient incommodez en les achetant à deniers comptans, s'en retournoient preſque également irritez. Les uns & les autres conſpiroient à ſe vanger du rebut qu'ils avoient ſouffert & de l'épuiſement de leurs bourſes, en publiant que ce qu'un Roy de Numidie avoit autrefois dit de la ville de Rome en particulier, Qu'elle étoit à vendre, ſe trouvoit exactement veritable des Monarchies de Caſtille & d'Arragon en general, & que par bonheur pour Rome il ne s'étoit point trouvé d'acheteur: au lieu que par malheur pour l'Eſpagne ſes propres habitans conſu-

Jugurtha.

moient leurs Finances, & s'appauvriſſoient pour l'acheter: Qu'il n'y avoit plus de Benefice qui s'accordât à la ſainteté & à la doctrine, ni de grace dépendante du Roy Catholique Charles d'Autriche qui fuſt la recompenſe de la vertu & du merite: Que l'on n'alloit plus voir dans les plus éminentes fonctions de la Hierarchie Eccleſiaſtique que les ſimoniaques & les impies, ni dans les principales Magiſtratures que les indignes; & que le gain que faiſoient les Flamans ſur cette marchandiſe de contrebande étoit trop grand, pour eſperer qu'ils s'abſtinſſent à l'avenir d'un ſi infame commerce: Que le ſeul Chancelier * des Païs-Bas en avoit déja tiré cinq cens mil écus en quatre mois; & que ſi les autres Courtiſans de Flandres en profitoient à proportion, l'Eſpagne ne pourroit diſconvenir d'être reduite en ſervitude: Qu'il n'y avoit plus d'autre moyen d'éviter cet inconvenient, qu'en obligeant Sa Majeſté Catholique à ne ſe plus ſervir de Flamans pour Conſeillers d'Etat & pour Favoris, & à ne diſpoſer des graces de la Caſtille que par l'avis du Conſeil d'Eſpagne.

Dans le premier manifeſte des Eſpagnols contre les Flamans.

** Jean Sauvage.*

Ces diſcours inſinuez d'abord à l'oreille & depuis étendus dans les Aſſemblées publiques & mêmes dans les Predications, firent tant d'impreſſion dans les Villes de Leon, de Burgos, & de Vailladolid, qu'elles reſolurent d'envoyer au Roy Catholique des Députez pour la dépoſition univerſelle & abſoluë des Miniſtres Flamans & pour la diſtribution des graces, par l'avis du Conſeil de Madrid. Le Cardinal Ximenez ſe mit inutilement en devoir de leur repreſenter qu'elles entreprenoient trop pour le premier coup, en s'ingerant de lier les mains à leur Souverain d'une maniere qui n'avoit point encore été pratiquée en Eſpagne: Que s'il n'avoit la liberté de choiſir ceux de ſon Conſeil, ni de faire du bien à qui il luy plairoit, il ſeroit plus malheureux que le moindre de ſes Sujets qui jouïſſoit entierement de l'un & l'autre de ces privileges; & qu'il n'étoit pas toûjours neceſſaire pour remedier

dier aux maux politiques non plus qu'aux naturels, d'en retrancher juſqu'à la racine.

L'obſtination des peuples fut telle que le Cardinal ne la pouvant fléchir, imita l'adreſſe des Pilotes qui cedant en partie à la violence des vents, ne laiſſent pas de ſe faire porter par eux dans les Ports où ils prétendent entrer. Il écrivit à Chiévres qu'il faloit accorder aux Eſpagnols la convocation des Etats: mais qu'il faloit auſſi que ce fuſt d'une maniere que le Roy Catholique n'en reçût aucun deſavantage: Que l'on differeroit juſqu'à ſon arrivée en Eſpagne, qui ne ſeroit pas avant l'Automne de mil cinq cens dix-ſept: Que Sa Majeſté Catholique ſeroit apparemment prête à partir vers le milieu de l'Eté, & qu'on luy envoyeroit à ce deſſein une Flotte qui l'iroit prendre ſur les Côtes de Flandres: Que la beauté de la Saiſon accourciroit infailliblement ſon voyage; & qu'en tout cas celle de l'Automme étoit la plus ſeure, pourvû que ce fût au commencement: Que les Eſpagnols ſeroient tellement charmez de la preſence de leur nouveau Roy, qu'ils ne penſeroient plus à limiter ſon pouvoir ne quoy que ce fuſt; & que l'Aſſemblée des Etats n'aboutiroit qu'à des civilitez reciproques des Députez à ſa Majeſté, & de Sa Majeſté aux Députez.

Elle fuſt en effet publiée pour la fin de Septembre de la même année, & la Flotte d'Eſpagne partit des Côtes de Galice en Juillet: mais les Grands de Caſtille qui ne prévoyoient pas que le pouvoir de Ximenez ne dureroit que juſqu'à la venuë de Sa Majeſté reſolurent de ſe delivrer de ce Cardinal par avance; & celuy d'entre eux qui avoit juſques-là paru le plus moderé, ſe mit à la tête des autres. On a vû que Ximenez avoit deſobligé le Duc de l'Infantado en refuſant ſa Niéce à ſon Neveu; & l'on doit ajoûter ici qu'étant depuis ſurvenu un Procés entre ce Duc & le Comte de Caſtro, le Cardinal qui ne vouloit pas perdre l'occaſion d'exercer ſon autorité dans une conjoncture ſi rare, ſe mit en devoir de le juger. Le Duc qui le te-

Le Duc de l'Infantado

noit pour ennemi écrivit en Flandres au Roi Catholique, & le pria de ſuſpendre le jugement du Procés juſqu'à-ce que Sa Majeſté fût preſente dans le Conſeil où la choſe ſeroit examinée. Le Roi l'accorda volontiers : mais le Cardinal s'en étant plaint comme d'une contravention au pouvoir qui lui avoit été donné ; & Chiévres ayant été d'avis qu'on le laiſsât agir, l'affaire fut jugée, & le Duc perdit ſon Procés. Il ne s'en reſſentit pas ſur l'heure ; mais quelque temps aprés il prit l'occaſion que le Cardinal envoyoit un Promoteur de la ville d'Alcala où il étoit alors, dans celle de Guadalajara pour quelques formalitez de la juriſdiction Eccleſiaſtique. Bernardin de Mendoze frere du Duc étoit Archidiacre du lieu, & le Duc en prit pretexte que le Promoteur eût entrepris ſur la juriſdiction de ſon frere. Il lui fit donner des coups de bâton, & on le menaça de pis s'il revenoit. Le Promoteur s'en plaignit à Ximenez qui promit d'autant plus volontiers la juſtice qu'il lui demandoit, que le Duc en le faiſant outrager avoit commis deux crimes; l'un en s'oppoſant à l'exercice de la Juſtice Eccleſiaſtique pour lequel il avoit encouru les cenſures ; l'autre en mal-traitant un Officier du Regent de Caſtille dans l'execution de l'ordre qui lui avoit été donné, & en devenant ainſi criminel de leze-Majeſté. Le Duc irrité que Ximenez l'eût menacé d'une double punition, lui envoya ſon Chapelain pour lui dire tout ce que les Satyres les plus atroces lui reprochoient. Le perſonnage étoit plus dangereux à repreſenter qu'on ne ſçauroit penſer, & le Chapelain ne l'accepta que pour ne pas perdre ſa condition. Il s'alla mettre à genoux devant Ximenez, & lui demanda pardon de l'injure qu'on le contraignoit de lui faire : Il lui repeta mot à mot aprés cette précaution tout ce qu'on l'avoit chargé de lui dire ; & ce Cardinal qui n'admiroit pas moins la naïveté que l'obeïſſance aveugle de l'Eccleſiaſtique, l'écouta auſſi paiſiblement que s'il lui eût recité des Vers à ſa loüange. Il ne l'interrompit point :

Il

Il ne changea ni de visage ni de posture ; & ne lui repartit que deux choses d'un ton aussi moderé, que si ce qu'il venoit d'entendre lui eût été tout à fait indifferent; l'une, qu'un Prêtre comme lui ne devoit point s'être chargé d'une commission si messeante à son caractere ; l'autre qu'il n'avoit qu'à s'en retourner au plûtôt vers le Duc, & qu'il le trouveroit repentant des discours impertinens qu'il luy avoit mis en bouche. On ne sçait pas sur quel fondement la Prophetie étoit appuyée, mais il est certain qu'elle fut veritable. Le Duc que la colere avoit empêché de refléchir sur le commandement qu'il faisoit au Chappelain, le jugea ridicule aussi-tôt qu'elle fut passée. Il gronda ceux qui s'étoient alors trouvez auprés de luy de l'avoir laissé faire ; & peu s'en falut qu'il ne punît le Chappelain à son retour, pour luy avoir si promptement & si fidelement obeï. Il le renvoya sur le champ faire des excuses à Ximinez, qui n'ayant point oublié l'obligation qu'il avoit au Duc de n'avoir pas voulu entrer dans les interêts de Pedro Giron, consentit que le Connêtable de Castille se mêlât de l'accommodement. Il ne fut pas mal-aisé au Connêtable de le conclure, puisque les deux parties le souhaitoient avec un égal empressement : mais dans le moment que l'on achevoit d'en dresser les articles, il survint une circonstance qui fut sur le point de le rompre d'une maniere irreparable.

Dans le recit de ce démêle.

L'entrevûë du Cardinal & du Duc se faisoit à Fon-Carrallio où les deux parties & le Mediateur avoient jugé à propos de ne mener presque personne, afin de conferer avec plus de liberté. Le Cardinal avoit même celé la chôse à Dom Juan d'Espinosa Capitaine de ses Gardes, qui l'apprenant par une autre voye crût que sa Charge l'obligeoit d'aller au moins escorter le Cardinal à son retour, puisqu'il n'avoit pas voulu être accompagné en allant. Il fit monter à cheval sa Compagnie, & arriva avec elle à Fon-Carrallio sur la fin de l'entrevûë. Le Duc & le

Connêtable n'entendirent pas plûtôt le hanniſſement des chevaux & la Trompette qui précedoit les Cavaliers, qu'ils s'imaginerent que Ximenez agiſſoit de mauvaiſe foy avec eux, & avoit donné Rendez-vous à des Troupes pour ſe ſaiſir de leurs perſonnes. Ils luy en témoignerent du reſſentiment; & Ximenez qui ſe ſentoit innocent, ne fit que rire de leur terreur panique. Il mit la tête à la fenêtre: Il apperçût Spinoſa: Il luy fit ſigne de venir: Il le reprit aigrement de ſa diligence à contre-temps: Il la traita d'indiſcrette: Il menaça de le dépoſer en cas de rechûte; & le renvoyant à l'heure même auſſi promptement qu'il étoit venu, s'en retourna quelque temps aprés avec le Duc & le Connêtable.

Il ne ſortit ni ſi-tôt ni ſi facilement du ſecond démêlé qu'il eut avec le Comte d'Uregna, puiſque ſelon toutes les apparences ce fut de là que vint le poiſon qu'on luy donna. Il y avoit procés entre ce Comte & Quichada pour le domaine de Villa-fratre prés de Vailladolid; & le Comte qui étoit le plus fort & le plus qualifié des deux, s'étoit mis de ſa propre autorité en poſſeſſion des biens conteſtez. Il plaidoit ainſi les mains garnies; & Quichada dont le droit étoit meilleur, demanda que ces biens fuſſent mis en ſequeſtre. Le Conſeil d'Eſpagne accorda la Requête, & Ximenez envoya un Huiſſier & des Sergens pour recevoir le revenu de Villa-fratre. Ces Officiers ſubalternes de la Juſtice furent mal-traitez dans l'exercice de leur Commiſſion par le fils du Comte d'Uregna aſſiſté de ſes amis, qui étoient les fils du Connêtable, de l'Amiral, & du Duc d'Albuquerque. L'Huiſſier à qui les coups de bâton n'avoient point été épargnez en porta ſa plainte à la Cour de Vailladolid, qui ordonna auſſi-tôt que les Milices du Païs iroient prêter main forte à la Juſtice. L'Evêque de Malaga Preſident de cette Cour marcha pour les commander; & le Connêtable de Caſtille qui voyoit ſon Fils engagé par com-

compagnie dans une facheuſe affaire, alla luy-même pour l'accommoder à Villa-fratre où les jeunes Seigneurs ſe fortifioient avec les Vaſſaux de leurs Peres qu'ils avoient appellez à leurs ſecours. Son autorité ſur ſon Fils, ſes perſuaſions à l'égard des autres jeunes Seigneurs, ſes prieres, ſes importunitez, & ſes menaces, les diſpoſerent enfin à ſortir de la Place, & à laiſſer l'Evêque dans une entiere liberté d'executer la Sentence de la Cour dont il étoit Commiſſaire; & comme ce Prelat étoit moderé, il en demeura là, c'eſt à dire qu'il n'y eut de ſa part aucune pourſuite contre les jeunes gens qui avoient battu l'Huiſſier & les Sergens.

Il eſt à croire que ſi Ximenez eût été de ſon humeur, l'affaire n'eût point eu de ſuite: mais il n'y avoit pas au monde deux hommes dont le genie fût plus different, quoy qu'ils fuſſent d'ailleurs intimes amis. Ximenez ne concevoit pas de faute plus énorme en Politique que celle de diſſimuler en quelque maniere & pour quelque cauſe que ce fût les attentats contre la Souveraineté, & ne diſtinguoit jamais en ce cas entre les grandes & les petites conditions. L'Evêque au contraire étoit prévenu de la penſée qu'il y avoit de l'homme dans les actions contre la Souveraineté auſſi bien que dans les autres; & qu'encore que la conſequence des premieres exigeât que l'on eût plus de ſeverité pour elles que pour les dernieres, il ne s'enſuivoit pas que la pitié en dût être abſolument bannie. Ainſi Ximenez ordonna priſe de corps contre ceux qui avoient reſiſté à la Juſtice, & envoya l'Alcaïde Sarmiento pour travailler à leur Procés avec ordre de ne le finir ni de le ſurſeoir que par la punition exemplaire des coupables, & par la démolition de Villa-fratre qui leur avoit ſervi de retraite.

On attaquoit par là toute la haute Nobleſſe; parce qu'il n'y avoit aucun Seigneur dans la Caſtille qui ne fut parent ou allié des quatre jeunes Seigeurs, ou

ou qui du moins ne se piquât de l'être. Et de fait les coupables craignant d'être enlevez à la Campagne ou dans les Châteaux de leurs Peres, retournerent à Villa-fratre qu'ils défendirent avec assez de fermeté: mais Sarmiento les y assiega dans les formes, & les reduisit avec le temps à de grandes extrémitez. Il essuya toutes les railleries qu'ils firent de lui & de Ximenez, dont ils traînerent les phantômes par les ruës; & les serra de si prés qu'ils en étoient au dernier morceau de pain, lors que trouvant par hazard un quartier des Lignes plus mal gardé que les autres, ils le forcerent l'épée à la main, & se sauverent par là dans les montagnez des Asturies.

Ximenez au defaut de la proye qui lui étoit échappée, tourna sa colere contre Villa-fratre qu'il fit démolir jusqu'au fondement. On laboura par son ordre l'endroit où elle avoit été bâtie, & l'on y sema du sel. Sept des principaux Bourgeois eurent le foüet pour avoir injurié l'Huissier lors qu'on le battoit; & un Domestique de l'Amiral de Castille fut traité de même, pour avoir conduit des Soldats au Fils de son Maître. Les Grands d'Espagne que cette rigueur effarouchoit écrivirent tant en general qu'en particulier des Lettres en Flandres à leur Roi, pour le conjurer en toute maniere de les delivrer de la tyrannie de Ximenez. Ils prierent Chiévres de joindre son crédit à leur Requête; & c'est ici le lieu de convaincre de fausseté les Historiens de Castille & d'Arragon, qui prétendent que le Cardinal n'avoit point à la Cour de Bruxelles de plus grand ennemi que Chiévres. Certes si l'aversion eût été telle qu'ils la dépeignent, Chiévres avoit trouvé la plus favorable occasion de supplanter Ximenez qu'il eût sçû desirer, puisqu'il n'étoit pas même besoin qu'il agît pour la disgrace de ce Cardinal. Il n'avoit qu'à ne s'en pas méler, & qu'à le laisser défendre seul sa cause contre tant d'ennemis conjurez à sa ruine. Il l'eût infailliblement perduë, &

le

le Roy Catholique se voyant reduit à la necessité de mécontenter irreconciliablement la Noblesse de Castille ou de lui sacrifier Ximenez, eût préferé la derniere des deux extremitez à la premiere: Mais Chiévres n'abandonna pas le Cardinal dans une conjoncture si delicate, où il avoit absolument besoin de secours pour éviter une entiere disgrace. Il remontra à Sa Majesté Catholique qu'il y alloit plus que jamais de son veritable interest d'appuyer Ximenez; & que pour peu qu'elle se relâchât en ce point, elle auroit occasion immediatement aprés de s'en repentir. Que tant que ce Cardinal seroit protegé il n'y auroit rien à craindre pour l'Autorité Royale en Espagne, puisque d'un côté il tiendroit les Nobles dans le devoir par une exacte observation des Loix; & d'un autre côté le Peuple l'aimoit trop & luy étoit trop obligé de la justice qu'il luy rendoit contre les Nobles, pour se soûlever ou pour appuyer le mécontentement des Grands: mais s'il paroissoit que le Cardinal ne fût plus si bien à la Cour, la Noblesse prendroit les Armes à l'heure même sous pretexte de le déposer, mais en effet pour élever sur le Trône l'Infant Ferdinand; & les Peuples commençant à mépriser le Regent comme ils font d'ordinaire ceux qui sont disgraciez de quelque part que l'infortune leur arrive, en seroient moins retenus de suivre l'exemple des Gentilshommes.

Le raisonnement de Chiévres eut tout l'effet qu'il s'en étoit promis; & le jeune Roy approuva la conduite du Cardinal d'une maniere si ferme, que les Grands de Castille aprés avoir solicité inutilement les Bourgeois des villes de Leon, de Burgos, & de Vailladolid qui demeurerent dans la soûmission, furent contraints de recevoir la Loy qu'il plût au Cardinal de leur imposer. Il ne paroît ni par les ordres qu'il reçût alors de la Cour de Bruxelles, ni par les Lettres que Chiévres luy écrivit, qu'on l'eût obligé à traiter l'affaire dont il s'agissoit avec plus de moderation

Dans les Lettres de Charles-Quint à Ximenez.

ration qu'il n'avoit accoûtumé : cependant il le fit ; & la clemence dont il uſa fut d'autant plus admirée, qu'il n'en avoit point exercé juſques-là de ſemblable, & n'en exerça plus depuis.

Il rejetta d'abord les ouvertures d'accommodement que ſes Amis luy firent en faveur des quatre jeunes coupables ; & temoigna tant d'inflexibilité à ceux qui lui parlerent de pardonner, que l'on deſeſpera de l'y diſpoſer. Les coupables furent reduits par leurs propres Peres à s'aller eux-mêmes enfermer dans les priſons de Vailladolid, & à ſe ſoûmettre à ce que le Magiſtrat ordonneroit de leurs perſonnes. La Sentence des Juges fut conforme à la ſeverité des Loix ; mais Ximenez qui avoit en main l'Autorité Royale, s'adoucit lorſqu'on s'y attendoit le moins. Il ne ſe contenta pas de ſuſpendre l'execution qui eût tiré des larmes de toute la Caſtille. Il fit de plus grace entiere ; & la fit d'une maniere ſi noble que l'on reconnut que la ſeverité dont il avoit donné tant de marques ; ne luy étoit pas naturelle ; & que s'il n'uſoit pas ſouvent d'Indulgence, c'étoit qu'il ne croyoit pas poſſible que les Caſtillans n'en abuſaſſent ſous une Regence.

Il vint encore à bout du Duc d'Alve en particulier dans un démêlé qu'ils eurent enſemble pour le plus riche Prieuré de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem qui fût en Eſpagne. Antoine de Zuniga en avoit été pourvû dans les formes ; mais le Roy Ferdinand le luy avoit ôté de puiſſance abſoluë pour le donner à Diego de Tolede troiſiéme Fils du Duc d'Alve, à cauſe des ſervices que ce Duc luy avoit rendus dans la conquête de la Navarre. Ximenez haïſſoit aſſez l'injuſtice pour ne la pouvoir pas même ſouffrir dans ſon Maître, quoy qu'il luy eût d'ailleurs d'extrêmes obligations. Il reçût favorablement la plainte que luy fit Zuniga d'avoir été dépoüillé de ſon Benefice contre toute ſorte de droits, & promit de luy rendre juſtice. Le Duc d'Alve qui n'étoit que trop perſuadé

ſuadé que le Cardinal tiendroit parole, ne voulut pas que ſon Fils comparût à l'aſſignation que ſa Partie luy fit donner devant le Conſeil de Madrid. Il éluda le jugement du Procés par toutes les voyes de la chicane, & chercha cependant des amis auprés du Roy Catholique pour faire évoquer le different au Conſeil de Bruxelles. Il ne pût à la verité l'obtenir, parce que Sa Majeſté s'étoit engagée à Ximenez comme l'on a vû, de ne plus accorder d'évocations d'Eſpagne en Flandres. Mais la brigue fut nonobſtant ſi forte pour le Duc d'Alve, que les Rois de France & d'Angleterre écrivirent en ſa faveur au Roy Catholique; & leurs Ambaſſadeurs ſolliciterent Chiévres au nom de leurs Maîtres d'employer ſon crédit, afin que Diego de Tolede ne fût point inquieté. Ces mêmes Rois preſſerent encore Ximenez de ſuſpendre la déciſion du Procés juſqu'à l'arrivée de Charles en Eſpagne : mais ce Cardinal qui ne doutoit pas que Zuniga comme le plus foible ne ſuccombât devant le Roy Catholique, fit examiner le Procés avant la venuë de Sa Majeſté ; & repreſenta ſi fortement aux Juges qu'ils ne devoient avoir de conſideration que pour le bon droit, que le Fils du Duc d'Alve fut condamné tout d'une voix. Il ne fut pourtant pas ſi facile d'executer la Sentence qu'il l'avoit été de la prononcer, parce que le Fils du Duc aſſembla des Troupes, & ſe mit en campagne pour conſerver le Prieuré : mais les Milices du Païs luy tombant ſur les bras avant qu'il eût achevé de prendre ſes meſures pour la défenſive, le défirent ſi abſolument qu'il fut obligé à ſon tour de ſe ſoûmettre à la diſcretion de Ximenez qui ne le traita pas avec plus de ſeverité qu'il avoit fait les quatre jeunes Seigneurs dont on a parlé. Cette action fut la derniere où ce Cardinal employa toute ſa puiſſance pour ſe faire obeïr ; & elle intimida de ſorte les Eſpagnols, qu'il les trouva depuis auſſi ſouples que s'il eût été leur Monarque legitime. Mais il en va des proſperitez humaines

nes comme de la ſanté : plus elles paroiſſent affermies, plus elles ſont proches de leur alteration.

Ximenez aprés avoir fait partir d'Eſpagne la Flotte pour eſcorter le Roy Catholique de Flandres en Galice, s'occupoit à prendre deux précautions ; l'une de faire viſiter exactement tous les endroits des Côtes où ſon Maître pouvoit aborder, afin de découvrir ſi le bruit qui couroit qu'il y eût de la peſte étoit vray, & de l'avertir en ce cas d'aborder en d'autres lieux : L'autre d'envoyer dans les Ports qui ſeroient trouvez exempts de ſoupçon toute ſorte de rafraîchiſſemens, afin que la Cour les trouvât à point nommé, en cas qu'elle y abordât. Il avoit paſſé dans cette vûë à Tordelagula ville de ſa naiſſance, & s'en alloit dîner dans le Bourg de Bos-Eguillas où il avoit mandé à Manquino Provincial des Cordeliers de le venir trouver. Le Provincial étoit en chemin lors qu'il rencontra un Cavalier inconnu qui luy dit de doubler le pas, & d'arriver s'il étoit poſſible à Bos-Eguillas avant que Ximenez ſe mît à table ; afin de l'avertir de ne pas manger d'une grande Truite que l'on ſerviroit devant luy, parce qu'elle étoit empoiſonnée : Que s'il arrivoit trop tard, il exhortât ce Cardinal de penſer ſerieuſement à ſa conſcience, parce qu'il n'y auroit plus de remede. Le Cavalier aprés avoir prononcé ces propres termes s'éloigna ſi promptement que le Provincial l'eut bien-tôt perdu de vûe, & ce Religieux pour hâter ſa marche ſe mit tout en ſueur. Il ne joignit pourtant Ximenez que dans le moment qu'il ſortoit de table & lorſque le poiſon fit ſon premier effet, qui fut de luy tirer beaucoup de ſang par les oreilles & par les endroits où les ongles touchent à la chair. Carillo qui avoit fait l'eſſay de la Truite ſe trouva mal auſſi ; mais comme il n'avoit pas tant mangé de ce poiſſon, il en fut quitte pour une grande & longue maladie. Le Provincial encore hors d'haleine raconta à Ximenez ce qui luy étoit arrivé ; & ce Cardinal convaincu par ces trois indi-

indices que c'en étoit fait de ſa vie, repartit en homme Chrêtien qu'il étoit prêt de la quitter quand il plairoit à Dieu. Il ne s'en étonna pas davantage ; & n'en vaqua pas moins aux affaires de l'Etat pendant l'intervale que luy donna le venin qu'il venoit d'avaler, juſqu'à-ce qu'il luy eut entierement détaché l'ame du corps : ce qu'il ne fit que lentement, à cauſe que la complexion qu'il attaquoit ſe trouva extraordinairement robuſte.

Il demeura pour conſtant quoy que la choſe ne fut point averée, que Barracaldo Secretaire de Ximenez avoit gliſſé le poiſon dans le plat où étoit la Truite : cependant ce Cardinal ne ſe ſervit pas moins de luy juſqu'au dernier ſoûpir dans ſes affaires les plus ſecrettes, qu'il avoit fait auparavant. La grande difficulté fut & eſt encore de ſçavoir à la ſolicitation de qui Barracaldo pouvoit avoir empoiſonné ſon Maître. Les Ecrivains Flamans ſoûtiennent que ce fut par l'intrigue des Grands d'Eſpagne, & le prouvent tant par les démélez que l'on a rapportez cy-deſſus, que par une Lettre du Connêtable de Caſtille que Ximenez avoit interceptée peu de jours auparavant. Le Connêtable témoignoit de ne s'être pas accordé ſincerement avec le Cardinal, & de n'être pas moins ſon ennemi dans le cœur, quoi qu'il eût feint d'être neutre dans la querelle que ſon Fils avoit euë avec luy.

Les Ecrivains d'Eſpagne publient au contraire que les Flamans Courtiſans de leur Roy furent auteurs d'une telle méchanceté ; & en tirent à leur tour la preuve d'une Lettre de Ximenez au Roy Catholique, dans laquelle ce Cardinal mettoit tout en œuvre pour diſpoſer Sa Majeſté à ne ſe plus ſervir que d'Eſpagnols naturels dans ſes Conſeils & dans ſes Negociations. Ils ajoûtent que Ximenez le même jour qu'il avala le poiſon à Bos-Eguillas, dit à ceux qui ſe trouverent auprés de luy que ce n'étoit pas là la premiere fois qu'on luy en avoit donné ; & qu'en ouvrant

deux

deux ou trois mois auparavant dans son Cabinet à Madrid, une Lettre qui venoit de Flandres, il luy étoit monté par le nez dans le cerveau une poudre extraordinairement subtile qui sembloit avoir été appliquée sur le papier pour seicher l'ancre; & que depuis il avoit toûjours eu des douleurs insupportables de tête qui croissoient avec le temps au lieu de diminuer, & qu'il repeta plusieurs fois à ses Medecins qu'il mouroit par la méchanceté des Etrangers: mais en tout cas ce qui suit va faire voir que le Cardinal ne soupçonna pas Chiévres d'avoir trempé dans son empoisonnement, puis qu'il employa la derniere de ses actions éclatantes à le satisfaire dans la chose qu'il desiroit avec plus d'ardeur, qui étoit de mettre l'Infant Ferdinand hors d'état de rien prétendre dans la Succession de son Ayeul & de son Ayeule maternels.

Pour entendre cette intrigue qui n'est point assez démêlée dans l'Histoire d'Espagne, il faut présupposer que Ferdinand le Catholique ayant dessein comme l'on a vû d'élever l'Infant sur les Trônes de Castille & d'Arragon, avoit mis auprés de luy trente-deux Domestiques choisis entre les plus raffinez Espagnols pour le nourrir dans cette vûë. Ces Domestiques ne l'avoient pas trompé dans la commission qu'il leur avoit donnée; & comme il leur avoit distribué les Charges de la Maison de l'Infant à proportion de leur habileté, les quatre principales avoient été données à des personnes qui s'en acquiterent parfaitement dans l'intention que l'on avoit eüe en les leur accordant. On avoit pris pour Gouverneur de ce jeune Prince Pedro Nugnez de Gusman déja revêtu de l'une des premieres Dignitez de l'Ordre de Calatrava, qui est celle de Clavaire ou Porte-Clef: pour Precepteur. Alvoro Ozorio Evêque d'Astorga qui avoit été Religieux de l'Ordre de S. Dominique: pour Chambellan Gonsalo de Gusman; & pour Maître d'Hôtel Sancho de Paredez.

Dans l'Histoire de l'éducation de l'Infant.

Les

Les Hommes ne ſervent jamais mieux que lors qu'ils agiſſent pour leur propre intereſt en faiſant ce qu'on leur commande, & les Domeſtiques de l'Infant aſſurez des plus importantes Charges de l'Etat à meſure qu'elles viendroient à vaquer auſſi-tôt que leur jeune Maître ſeroit Roy, ne perdirent aucune occaſion de luy inſpirer les penſées de la Souveraineté que l'on ſouhaitoit qu'il eût. Ils continuerent juſqu'à la mort de Sa majeſté Catholique qui par une faute que l'on eut depuis bien de la peine à reparer, ne mit pas dans ſon dernier Teſtament que l'on changeât les Domeſtiques de l'Infant, ce qui étoit abſolument neceſſaire puis qu'elle luy ôtoit les Couronnes qu'elle luy avoit laiſſées par le precedent; & que dans une diſpoſition ſi contraire la Politique vouloit que l'on mit auprés de ce jeune Prince des gens qui l'accoûtumaſſent à oublier le paſſé, & à ſupporter conſtamment l'étrange revers de fortune qui venoit de luy arriver. On ne ſçait ſi les trois Conſeillers d'Etat qui ſuggererent le dernier Teſtament oublierent de prendre cette précaution; ou ſi ne la jugeant pas ſi neceſſaire qu'elle l'étoit en effet, ils ſe contenterent d'avoir obtenu le principal qui étoit d'éloigner du Trône l'Infant, & negligerent l'acceſſoire qui conſiſtoit à mettre de nouvelles perſonnes auprés de luy: mais il eſt conſtant que Ximenez quoi qu'il fit depuis, ne put entierement remedier à cet inconvenient: car encore qu'il obligeât l'Infant à demeurer toûjours auprés de luy, & qu'il employât plus de temps à obſerver les Domeſtiques de ce jeune Prince qu'à toutes les autres affaires de l'Etat enſemble, il n'empêcha pas neanmoins que Guſman ſon Gouverneur ne traitât ſecrettement avec les principaux Seigneurs d'Arragon, qui promirent s'il pouvoit tirer par adreſſe ſon Pupille d'auprés du Cardinal & le leur mener, qu'ils l'éleveroient auſſi-tôt ſur le Trône & le reconnoîtroient pour leur Roy.

L'Evêque d'Aſtorga Precepteur de l'Infant nego-

cia de son côté avec l'Empereur Maximilien pour l'obliger à venir en Espagne déposer Ximenez, & lui proposa les deux attraits qu'il jugeoit plus capables de l'engager à ce voyage : l'un étoit de mettre la main sur le Threſor Royal que l'Epargne du Cardinal avoit rempli ; & l'autre le mariage de Sa Majesté Imperiale avec la Reine Germaine, que l'Evêque avoit entierement engagée dans ses interêts en luy promettant de la faire Imperatrice.

Les deux Traitez étoient déja beaucoup avancez lorsque les Espions de Ximenez découvrirent celuy de Gusman avec les Arragonnois, & l'en informerent huit ou dix jours avant le temps destiné pour l'executer. Ce Cardinal prit deux mesures pour le rendre inutile ; l'une fut d'en envoyer une copie à Chiévres : l'autre de redoubler ses diligences pour observer l'Infant & ses Domestiques.

La negociation de l'Evêque d'Astorga fut découverte par une autre voye. Maximilien qui approchoit de soixante ans n'étoit plus que foiblement tenté de se remarier ; & pour l'exciter à prendre la Reine Germaine pour quatriéme Femme, il eût falu qu'elle eût eu pour sa dot six cens mille Ducats d'argent comptant, comme avoit eu Bonne Sforce sa troisiéme Femme ; ou qu'elle eût apporté en mariage les Païs-Bas & la Bretagne, comme Marie de Bourgogne sa premiere femme, & Anne de Dreux sa seconde. Cependant la Reine Germaine qui n'étoit pas moins liberale à sa maniere que Maximilien à la sienne, n'avoit rien épargné des gratifications qu'elle avoit tirées du Roy Catholique son Mary ; & d'ailleurs quoi qu'elle eût heritè des biens de Gaston de Foix son frere tué à la Bataille de Ravenne, le Roy François Premier comme on verra plus au long dans le Livre suivant ne vouloit pas consentir qu'elle les vendît & en portât l'argent à l'Empereur, de crainte qu'il ne prît fantaisie à ce Prince de le dépenser au desavantage de la France. De plus Maximilien avoit

aussi

aussi peu de credit que d'argent ; & comme il n'avoit pû trouver à emprunter ce qu'il faloit pour faire le voyage d'Espagne avec un équipage convenable à sa Dignité ; il avoit été contraint de renoncer au dessein d'épouser la Reine Germaine. Il n'étoit pas fort secret de son naturel ; & ne luy important plus de tenir cachée l'intrigue de l'Evêque d'Astorga, il en fit confidence à Chiévres, & acheva de le persuader par là qu'il étoit absolument necessaire pour les interêts du Roy Catholique d'ôter à l'Infant tous les Domestiques que le feu Roy avoit mis auprés de luy, & de luy en donner d'autres qui fussent dévoüez à la Cour de Bruxelles. Il en écrivit plusieurs fois en ce sens à Ximinez qui demeura d'accord de la necessité que Chiévres luy representoit, & il s'excusa de se charger de l'execution tant qu'il fut en santé : soit qu'il craignît de s'attirer la haine qui rejalliroit d'une action si rigoureuse ; ou qu'il prevît que le Roy Catholique n'auroit plus tant de besoin de luy aprés que les Domestiques de l'Infant seroient renvoyez dans leurs maisons, qu'il en avoit eu durant que ces Domestiques servoient d'épouvantail au Conseil d'Etat de Bruxelles. Mais lorsqu'il se sentit consumer par une chaleur interieure que la prodigieuse quantité d'eau & quantité d'autres rafraîchissemens qu'il avaloit ne faisoient qu'augmenter, il ne garda plus de mesures, & manda à Chiévres qu'il étoit prêt d'accomplir ce que l'on desiroit de luy. La seule condition qu'il exigea fut que le Roy Catholique luy écrivît une Lettre sur le modele qu'il envoya, sans que l'on en changeât une syllabe. Le modele contenoit un ordre absolu & précis à Ximenez d'éloigner de la personne de l'Infant son Gouverneur, son Precepteur, son Chambellan, & son Maître d'Hôtel, en faisant entendre à ces quatre Domestiques que si Sa Majesté Catholique les renvoyoit dans leurs maisons, ce n'étoit pas qu'elle fût mécontente d'eux & qu'elle n'approuvât la conduite qu'ils avoient te-

Dans les Titres de la Maison de Foix.

nuë

nuë juſques-là auprés de ſon Frere ; mais c'étoit ſeulement qu'elle avoit égard à leur âge, & qu'on la pourroit blâmer d'inhumanité ſi elle ne leur donnoit le temps de ſe repoſer dans la conjoncture que l'Infant qui venoit d'entrer dans ſa ſeiziéme année n'avoit plus tant de beſoin qu'ils fuſſent auprés de luy : Qu'elle ſe ſouviendroit de leurs ſervices & les en recompenſeroit d'une maniere qui feroit aſſez voir qu'elle n'étoit pas ingrate.

Le modele ajoûtoit que pour les autres Domeſtiques de l'Infant, Sa Majeſté laiſſoit à la diſpoſition du Cardinal de les congedier ainſi qu'il jugeroit à propos. Chiévres ne manqua ni de faire expedier préciſément la Dépêche dans les termes qu'elle étoit demandée, ni de l'envoyer au Cardinal. Mais un excés de précaution fut ſur le point de la rendre non ſeulement inutile mais encore nuiſible. Chiévres qui en connoiſſoit l'importance la recommanda particulierement au Courrier qui devoit traverſer la France, afin de la porter plus diligemment en Eſpagne. Le Courrier s'acquitta de ſon devoir, & mit fidelement la Dépêche entre les mains du Maître des Poſtes : mais il n'oublia pas non plus de luy dire que Chiévres l'avoit recommandée ſingulierement ; & ſur cette ſeule particularité le Maître de la Poſte s'imagina, que c'étoit l'avis que le Roy Catholique envoyoit à Ximenez qu'il s'étoit embarqué actuellement pour l'Eſpagne. Ce Cardinal étoit alors dans le Monaſtere d'Aguera où l'on avoit beaucoup de peine à luy parler, parce qu'il y prenoit des remedes. Le Maître de la Poſte prit ce pretexte pour ſe diſpenſer de luy porter la lettre, & la retint cinq jours entiers. Il envoya cependant chez tous les Grands d'Eſpagne leur donner la fauſſe nouvelle que le Roy étoit en mer, parce que c'étoit la coûtume des Seigneurs Eſpagnols de faire des preſens à ceux qui leur annonçoient les nouvelles de quelque bonheur extraordinaire qui regardoit l'Etat. Cet étourdy pour comble

comble d'imprudence ne porta pas directement le cinquiéme jour la Lettre à ſon adreſſe ; mais la remit à l'Evêque de Tortoſe dans la penſée que Ximenez qui pendant qu'il ſe portoit bien ne luy communiquoit aucune des principales affaires de la Regence, ne ſeroit pas faché qu'il les ſçût durant ſa Maladie, quand ce ne ſeroit que pour en être ſoulagé d'autant. L'Evêque au lieu de reconnoître l'obligation qu'il avoit à Ximenez du Chapeau de Cardinal qu'il venoit de luy procurer dans la promotion des trente-un Cardinaux faite par le Pape Leon Dix, ne ſe contenta pas d'ouvrir la dépêche ; mais la montra de plus à l'Infant qui ſentit dans cette triſte conjoncture renouveller dans ſon ame tous les déplaiſirs qu'il avoit reçûs depuis la mort du Roy ſon Ayeul, & fut convaincu que l'on alloit achever de luy ôter les eſperances infaillibles, & même les biens certains que ſa naiſſance luy avoit acquis. Il en communiqua avec les quatre principaux de ſes Domeſtiques, qui ayant plus d'intereſt dans l'affaire que luy, & voulant l'animer à leur propre conſervation autant qu'il étoit capable de l'être ; ne ſe contenterent pas de le confirmer dans l'opinion qu'il avoit déja, & qui leur étoit ſi favorable. Ils ajoûterent qu'il falloit bien que le changement dont il étoit queſtion ne fût d'abord venu ni dans la penſée du Roy Catholique, ni dans celle de Chiévres, ni enfin dans celles des Conſeillers d'Etat de Madrid ; puiſque ſi la choſe ſe fût paſſée en l'une de ces trois manieres, l'ordre de l'executer n'eût pas été uniquement adreſſé au Cardinal, mais aux deux autres Regens avec luy, ou du moins à l'un des deux, pour ne pas abandonner un changement de telle importance au miniſtere d'un homme mourant. Ils conclurent de là que l'ouverture en venoit de Ximenez ; & qu'il l'avoit faite à Chiévres ſon correſpondant en des termes qui marquoient, qu'il n'y avoit que luy qui fut capable de l'executer. Qu'il n'avoit pû donner de preuve plus

évidente que celle là de son horrible aversion pour l'Infant ; puisqu'au lieu d'employer aux exercices de la Penitence le peu de temps qui luy restoit à vivre, il le perdoit pour l'éternité en le passant à reduire à la condition des particuliers un jeune Prince né & élevé pour regner.

L'Infant entra par ce discours dans toute l'indignation qu'on luy prétendoit inspirer, & partit à l'heure même pour s'aller plaindre à Ximenez. Il voulut être accompagné de deux personnes au moins qui luy servissent de témoins de ce qui se seroit passé de part & d'autre dans la conversation ; & comme son Gouverneur étoit malade il prit son Precepteur, & envoya prier le Cardinal de Tortose de luy tenir compagnie. Le Cardinal de Tortose s'en excusa ; & pour dire le vray il n'étoit point assez hardi pour se presenter devant Ximenez aprés l'avoir offensé, quoique ce n'eût été que par mégarde. Il avoit ouvert le paquet & l'avoit montré à l'Infant sans prévoir les avantages que les Domestiques de ce jeune Prince tireroient de cette lumiere anticipée, pour engager leur Maître dans leurs interêts ; & dés le moment qu'il avoit reconnu sa faute, il avoit envoyé le paquet à Ximenez avec de trés-humbles excuses de ce qui étoit arrivé. Ainsi l'Infant aprés avoir essayé toute sorte de moyens pour se faire accompagner par le Cardinal de Tortose, fut contraint d'aller sans luy avec son Precepteur à l'Hôtel de Ximenez. Il ne se donna presque pas la patience de le saluër, & se plaignit à luy les larmes aux yeux du tort qu'il luy faisoit en le privant à contre temps & sans cause de ses bons & fideles Serviteurs. Il ajoûta qu'il n'eût pas trouvé si étrange un tel procedé s'il fût venu de Chiévres ou des autres Ministres de Bruxelles, puisqu'il étoit né en Espagne, & que l'on ne sçavoit que trop dans le monde l'antipatie qu'il y avoit entre les Flamands & les Espagnols : mais qu'il luy étoit insupportable de se voir maltraité par Ximenez qu'il avoit jusques là tenu pour son meilleur ami.

Dans la vie d'Adrien Six.

ami. Il le pria de laiſſer auprés de luy des gens ſans reproche dont il étoit tout à fait content, & l'en conjura par la memoire de la Reine Iſabelle ſon Ayeule à laquelle il luy avoit tant de fois avoüé d'être uniquement redevable de ſa fortune.

Ximenez s'éleva à proportion que l'Infant s'abaiſſoit : car outre qu'il étoit perſuadé que l'affaire devoit être traitée de hauteur, & qu'il la ruïneroit abſolument pour peu qu'il ſe relâchât ; il croyoit encore, & l'on connut par l'évenement qu'il ne s'étoit pas trompé, que ſi l'Infant dans une conjoncture ſi délicate étoit traité avec autant de ſeverité que les autres Sujets du Roy ſon Frere, il luy en ſouviendroit toute ſa vie, & il s'accoûtumeroit de bonne heure à luy obeïr auſſi aveuglement que s'il étoit d'une naiſſance infinement relevée au deſſus de la ſienne. Et de fait Ximenez n'eût garde de parler à l'Infant des raiſons qu'avoit le Roy Catholique de vouloir qu'il ſe défit de ſes Domeſtiques. Il prétendit que ce jeune Prince ſuppoſât comme les autres Eſpagnols que toutes les reſolutions émanées du Conſeil de ſa Majeſté étoient juſtes ; & ſe contenta ſur ce fondement de luy répondre d'un ton ferme & raſſis, que ſa condition n'étoit pas ſi déplorable qu'il la dépeignoit ; & que ce qu'il trouvoit alors mauvais & inſupportable tourneroit un jour à ſa gloire & à ſon avancement, pourvû qu'il donnât de bonne grace aux autres Sujets du Roy ſon Frere l'exemple d'une parfaite ſoûmiſſion, & qu'il leur apprit que comme il avoit l'honneur d'être le premier Sujet de la Monarchie d'Eſpagne, il ſe piquoit auſſi d'obeïr au Monarque plus aveuglement que les autres. Qu'il ne voyoit pas qu'on luy fit aucune injure en le privant de ſes Domeſtiques anciens pour luy en donner de nouveaux : Qu'il avoit de l'âge & de l'experience en cette ſorte d'affaires politiques ; & que l'on s'en devoit plûtôt rapporter à luy qu'à beaucoup d'autres qui n'étoient pas ſi paſſionez pour la veritable gran-

deur de l'Infant : Que l'attachement qu'il témoignoit pour ſes Domeſtiques ſeroit bon en d'autres conjonctures ; mais qu'il ne valoit rien en concurence de la ſoûmiſſion qu'il devoit avoir pour le plus puiſſant Roy de la Chrêtienté, aux ordres de qui il n'étoit ni raiſonnable ni ſeur de s'oppoſer ; & qu'enfin s'il perſiſtoit à ſe plaindre mal à propos, & à faire le mécontent du dernier ordre venu de Flandres, il mettroit en danger ſa perſonne, ſa qualité, ſes eſperances, & ceux qu'il s'obſtinoit à garder.

Dans la Relation de cette conference.

L'Infant qui n'étoit point accoûtumé à de ſi libres reparties, repliqua à Ximenez qu'il avoit autrefois ſenti les effets de ſa bonne volonté, mais que preſentement qu'il en avoit le plus de beſoin il la trouvoit entierement changée à ſon égard : Qu'il avoit aſſez de lumiere tout jeune qu'il étoit pour connoître que Ximenez étoit le Maître de l'affaire dont il s'agiſſoit ; puiſqu'en ſuſpendant pour quelque temps l'execution des ordres de la Cour, il donneroit à l'Infant le loiſir d'ôter les impreſſions dangereuſes que le Roy Catholique avoit de ſes Domeſtiques : Que c'étoit là la ſeule grace que l'on demandoit au Cardinal : & que s'il la refuſoit il ne ſe formaliſât pas ſi l'Infant & les ſiens prenoient des meſures, pour ſe garantir de la ruine dont ils étoient menacez.

Ximenez moins étonné de cette menace qu'il n'en faiſoit ſemblant, s'en ſervit finement pour rompre la converſation. Il feignit d'entrer dans une colere qui l'empêchoit de la continuer, & dit ſeulement à l'Infant qu'il fit ce qu'il luy plairoit ; mais qu'il luy juroit par la vie du Roy ſon Frere leur commun Maître, que le lendemain ne ſe paſſeroit pas que ſes ordres ne fuſſent ponctuellement executez. L'Infant ſe doutant bien qu'il n'en tireroit rien davantage, le quitta & s'en retourna dans ſa Maiſon. Il n'y fut pas plûtôt rentré, qu'Eſpinoſa & Cabanillo Officiers des Gardes du Cardinal l'inveſtirent avec leurs Soldats de la même maniere que s'ils

euſſent

eussent eu dessein de la forcer. Ils se contenterent neanmoins d'empêcher que l'Infant & ses Domestiques ne sortissent & n'eussent aucune communication au dehors, & leur firent apporter par des personnes affidées ce qu'il falloit pour leur nourriture. Le reste du jour & toute la nuit suivante se passerent dans un profond silence au dehors & dans une extrême agitation au dedans. L'Infant ne se coucha pas plus que ses Domestiques, & délibera avec eux sur ce qu'il y avoit à faire durant tout le temps que l'on vient de marquer. Les premieres heures furent employées à faire des menaces contre la vie de Ximenez; & l'on ne s'en abstint qu'aprés qu'un sens plus rassis eût permis d'observer que l'on n'étoit en état d'en executer aucune. On proposa en suite tous les expediens bons & mauvais, ordinaires & extraordinaires, raisonnables & bizarres, legitimes & défendus, qui pouvoient tomber dans l'imagination humaine pour se dispenser d'obeïr; & l'on ne s'y arrêta pas, soit qu'ils n'agreassent point, ou qu'on ne les jugeât pas suffisans. On ne convint que d'une chose qui fut accomplie sur le champ. Elle consistoit en ce que l'Infant s'obligeât par écrit à chacun de ses Domestiques en particulier, de le reprendre aussi-tôt qu'il en auroit la liberté, & de luy donner une recompense proportionnée aux services qu'il en avoit tirez. Il fut encore long-temps à signer ces promesses en l'air qui ne furent jamais acquittées; & le jour n'eut pas plûtôt paru, que les deux Officiers des Gardes de Ximenez presserent les Domestiques de l'Infant de sortir de sa maison, d'emporter ou faire transporter ailleurs ce qu'ils y avoient, de se separer, & de retourner tous au lieu où ils étoient avant qu'ils entrassent à son service. L'Infant eut alors recours au dernier expedient, qui fut d'envoyer prier le Conseil d'Etat & les deux Nonces du Pape qui étoient alors auprés de Ximenez de le venir trouver. Ximenez permit qu'ils y allassent; & l'Infant aussi triste qu'il l'avoit

voit été devant lui le jour precedent : mais non pas les larmes aux yeux comme il les avoit alors euës, dit au Conseil & aux Nonces que le Roy Catholique son Frere avoit commandé qu'on luy changeât toute sa Maison : Qu'il ne pouvoit déferer à un ordre si étrange sans se faire une extrême violence : qu'il obeïroit pourtant : mais qu'il prioit en qualité d'Infant de Castille la Compagnie de se plaindre avec lui par Lettres à sa Majesté Catholique de l'injure qui lui étoit faite, & de demander que l'ordre fut revoqué. La Compagnie se chargea volontiers d'un office qui n'étoit que de bien-seance ; & Ximenez manda immediatement aprés au Gouverneur, au Precepteur, & au Chambellan de l'Infant dépoſez, de le venir trouver dans le Monastere d'Aguilleria. Il les y reçût d'un visage qui ne paroissoit ni triste ni joyeux de leur infortune ; & leur montra ce qui les regardoit dans la Lettre du Roy qu'ils n'avoient déja que trop examinée. Il écouta les plaintes qu'il firent là-dessus ; & entra avec eux dans une conversation qu'il employa toute à justifier la conduite de la Cour, qui étoit proprement la sienne. Il souffrit qu'on luy repliquât, mais son dessein étoit de les faire tous trois arrêter s'ils ne luy eussent témoigné avant que de prendre congé de luy, une entiere soûmission à ses volontez. Les Officiers de ses Gardes qui étoient presens n'attendoient que le signal pour se saisir de leurs personnes, & l'on ne sçait si les Domestiques de l'Infant s'en douterent : mais il est constant qu'il ne fut pas necessaire d'en venir à cette extremité, puisqu'ils finirent la conversation en protestant à Ximenez qu'ils étoient prêts de faire tout ce qu'il leur commanderoit ; & qu'ils le prioient seulement de prendre quelque soin de leur honneur & de leurs interêts, lors qu'il écriroit au Roy Catholique.

On permit à ce prix qu'ils sortissent libres du Monastere, & ils executerent de bonne foy la parole qu'ils venoient de donner. Tous les autres Domestiques

stiques furent en suite renvoyez à l'exception d'un seul, qui par bonheur pour luy ne s'étoit exposé ni à l'aversion ni à la jalousie de Ximenez. Ce fut le celebre Alphonse Castillego qui étoit de son temps, ce qu'a été Lope de Vega du temps de nos Peres. Comme il réüssissoit mieux que les autres Espagnols dans la Poëtie de son Païs, il s'y adonnoit entierement, & y passoit toutes les heures qu'il n'étoit point obligé d'être auprés de l'Infant. Il vivoit à cela prés dans la Maison de son Maître comme s'il eût été solitaire, & ne se mêloit que de composer des vers, lorsque sa verve le tenoit, & de les polir aprés que l'anthousiasme l'avoit quitté. Il étoit si éloigné de s'intriguer dans les affaires d'autruy, qu'il negligeoit absolument les siennes propres; & Ximenez qui le connoissoit de cette humeur, ne se défia pas qu'il fust capable d'inspirer à l'Infant d'autres sentimens que pour les Muses. Il luy conserva sa charge de Gentilhomme ordinaire & en augmenta les appointemens, afin de montrer que dans le même temps qu'il châtioit l'ambition de trente-deux Domestiques de l'heritier presomptif de la Monarchie, il recompensoit aussi la moderation du trente-troisiéme. Il jetta les yeux sur Alphonse Tellez Seigneur le plus sage de toute l'Espagne pour succeder à Gusman dans la Charge de Gouverneur de l'Infant, par la seule raison que Chiévres le luy avoit recommandé. Mais parce que Tellez étoit alors à Bruxelles où le Roy Catholique l'avoit appellé, Ximenez en attendant son retour mit en sa place le Marquis d'Aguilar qui se rendit depuis si agreable à son jeune Maître qu'il demeura Gouverneur en Chef : l'Infant ayant depuis conjuré le Roy son Frere de le laisser dans la fonction qu'il exerçoit auprés de luy, ce qui luy fut accordé. Les autres Domestiques nouveaux de l'Infant furent tous choisis par le Cardinal, qui dans une action de telle importance ne se fia qu'à soy-même. Aucun n'y entra que par le merite; mais entre le me-

rite, Ximenez prit à leur égard deux sortes de précautions, l'une qu'ils fussent de basse naissance, l'autre qu'ils ne fussent redevables de leur fortune qu'à luy seul. Il présuppoſa qu'elles ſuffiroient pour les détourner des Cabales où leurs predeceſſeurs s'étoient imprudemment engagez; & ſi elles ne ſuffiſoient pas il ſeroit en tous cas d'autant plus facile de les chaſſer à leur tour, qu'ils n'auroient point de parens en état de les proteger.

Les Eſpagnols virent d'une maniere indifferente le changement de tous les Domeſtiques de l'Infant, excepté celuy qui ſe fit en la perſonne du jeune Vicomte d'Altamira. Il étoit de l'âge de ſon Maître, & on l'avoit mis auprés de luy en qualité d'Enfant d'honneur. Ils s'étoient d'abord contentez de joüer enſemble dans les heures accordées à l'Infant pour ſe divertir: mais depuis la Sympatie de leurs genies avoit lié entre eux une amitié plus étroite, que leur bas âge & la diſproportion de leur naiſſance ne ſembloient permettre. Il eſt vray que la complaiſance du Vicomte y avoit apporté des diſpoſitions peu communes. Il s'étoit trouvé Courtiſan parfait avant que de ſçavoir ce qui falloit faire pour le devenir, & ſans autre guide que de la nature & de ſon devoir: Il ne s'étoit pas contenté de ſeconder avec une prodigieuſe exactitude les inclinations de l'Infant: il les avoit prévenuës par ſa prévoyance, & l'on avoit obſervé qu'il ne luy propoſoit jamais rien que d'agreable. L'Infant qui de ſon côté l'aimoit avec une tendreſſe inconcevable, n'oublia rien de ce qui ſervoit à ſe le conſerver. Il pria, il pleura, il importuna, & s'abſtint de boire & de manger durant plus de vingt-quatre heures: mais Ximenez ne fut pas plus exhorable pour ce Domeſtique, qu'il l'avoit été pour les autres. Le Vicomte avoit un peché d'origine, qui empêchoit que l'on n'usât d'indulgence à ſon égard. Il étoit Neveu de l'Evêque Ozorio Precepteur de l'Infant; & s'il eût demeuré auprés de ce Prince, il eût pû

Dans les éloges des Altamires.

pû luy inſpirer les ſentimens que ſon Oncle auroit voulu. La crainte en étoit aſſez bien fondée, & Ximenez envoya le Vicomte chez ſon Pere avec ordre d'y demeurer juſqu'à l'arrivée du Roy Catholique en Eſpagne. Ainſi l'action la plus hardie que l'on eût vûë dans la Caſtille depuis que les Maures ne luy faiſoient plus la guerre, fut executée par un homme qui ne tenoit preſque plus à la vie que par les douleurs aiguës qu'il reſſentoit; & ce fut avec tant de hautéur, qu'il ne voulut employer que ſa ſeule autorité pour en venir à bout. La poſterité aura encore plus de peine à croire ce que l'on va écrire: mais il eſt ſi conſtant, qu'il ne luy manque aucun caractere de verité.

Chiévres avoit apprehendé ſagement que Ximenez ne fût pas aſſez puiſſant pour changer à ſa fantaiſie la Maiſon de l'Infant; & la raiſon de ſa crainte étoit que le Gouverneur & le Precepteur de ce jeune Prince avoient pour proches parens & pour amis intimes deux Seigneurs d'Eſpagne accreditez & hardis, qui ne ſouffriroient pas ſans exciter du tumulte, que l'on renvoyât des gens dont ils eſperoient beaucoup en cas de changement dans les affaires. Ces deux Seigneurs étoient le Marquis d'Aſtorga & le Comte de Lemos, riches, alliez des plus illuſtres Maiſons du Païs, vaillant de leurs perſonnes, & experimentez à la guerre. S'ils avoient à être retenus dans le devoir ce ne pouvoit être que par des Lettres que le Roy Catholique leur écriroit de ſa propre main, pour les informer qu'il avoit reſolu pour le bien de la Monarchie d'ordonner à Ximenez de changer toute la Maiſon de l'Infant ſon Frere; & que ſa Majeſté tenoit le Marquis & le Comte pour des Sujets fideles, que bien loin de s'oppoſer à l'execution de ſes volontez, ils la faciliteroient autant qu'il leur ſeroit poſſible. Les deux Lettres avoient été envoyées ouvertes à Ximenez; & l'on avoit remis ſa diſcretion de les donner en main propre, ou de les ſuprimer comme il

jugeroit à propos. Mais il s'en étoit offensé, & avoit répondu fierement qu'il s'en passeroit bien, & les avoit jettées dans le feu. Il parut dans la suite qu'il n'avoit eu de soy-même que la bonne opinion qu'il faloit, puisque le Marquis & le Comte se contenterent de murmurer contre luy en secret; & se voyant épiez par des gens de guerre qui n'attendoient que le moindre remuëment de leur part pour se saisir de leurs personnes, ils ne se formaliserent point au dehors de la disgrace de leurs amis.

Enfin Ximenez aprés avoir conservé à l'Espagne la ville d'Alger, eut le bon-heur de sauver encore une fois celle d'Oram, que les Maures avoient assiegez. Il en reçût la nouvelle peu de temps avant celle que le Roy Catholique qui s'étoit embarqué au commencement du mois de Septembre mil cinq cens dix-sept sur la flotte qu'il luy avoit envoyée, avoit débarqué à la fin du même mois sur le côtes des Asturies. Il en fut si réjoüi qu'il sembla durant quelques jours avoir recouvré sa santé: Il se leva du lit où l'on s'attendoit qu'il dût expirer: il celebra la Messe: il vaqua publiquement aux affaires; & mangea avec les Cordeliers dans leur refectoir. Il reçût alors une Lettre de Chiévres qui le consultoit sur deux affaires d'extrême importance: l'une pour sçavoir ce que l'on feroit de l'Infant; & l'autre s'il étoit à propos que le Roy Catholique visitât ses Royaumes d'Arragon avant ceux de Castille. La raison de douter pour le premier point étoit selon Chiévres, que d'un côté il n'y avoit pas d'apparence de laisser l'Infant dans un Païs où il avoit été élevé avec l'esperance presque certaine de regner, si l'on n'y vouloit exposer le Peuple à la tentation perpetuelle de se revolter: & d'un autre côté il n'y avoit point de seureté pour le Roy son Frere, à l'envoyer dans aucun autre de ses Etats. Car si s'étoit dans les Païs-Bas les Flamans en feroient leur Souverain, quand ce ne seroit que pour empêcher leur Patrie d'être reduite en Province de la Monarchie d'Espagne; & si c'étoit

en

en Italie, ce qui y restoit de libre solliciteroit l'Infant de s'emparer des Royaumes de Naples, de Sicile, de Sardaigne, de Majorque & de Minorque; afin qu'il n'y eût plus dans un Païs qui avoit autrefois été le Maître du monde, d'autre Souverain étranger que le Roy de France, qui n'y tenant que le Duché de Milan en pourroit être aisément chassé.

Chiévres representoit sur le second point que sa Majesté Catholique ayant été poussée par la tempête sur la côte des Asturies qui étoit de la Castille, & contraint d'y débarquer, les Castillans croiroient être mépriséz si elle sortoit de leur Païs avant que d'y être reconnuë pour aller en Arragon. Qu'ils fonderoient leur mécontentement sur ce que leur Monarchie étoit plus considerable en toute maniere que celle qu'on sembleroit leur preferer; & que leurs plaintes seroient d'autant plus universelles, qu'elles passeroient pour justes. Mais à regarder le revers de la Medaille l'Arragon n'apprehendoit rien tant, que d'être si étroitement uni avec la Castille qu'on ne le distinguât plus d'avec elle. Il en avoit souvent témoigné de la défiance au feu Roy; qui pour la lever avoit uni le Royaume de Naples à la Couronne d'Arragon, nonobstant qu'il eût été principalement acquis & conservé par les forces de la Castille. Il étoit à craindre que la terreur ne recommençât, si le Roy Catholique tenoit les Etats de Castille avant que d'avoir tenu ceux d'Arragon; puisque les Arragonnois qui supposeroient alors que la preference leur fust dûë à cause que leur Monarchie étoit plus ancienne que celle de Castille, s'imagineroient qu'on les alloit incorporer avec elle: au lieu qu'en les visitant d'abord, & en jurant authentiquement de garder leurs Privileges dont le principal consistoit à les laisser dans l'état qu'ils étoient, ils demeureroient dans la tranquilité profonde où le Roy avoit interest qu'ils fussent, afin qu'ils ne le traversassent pas dans la suite des temps & des affaires.

Dans les dernieres Lettres de Chiévres au Cardinal.

Ximenez répondit qu'on avoit raiſon de penſer à ce que l'on feroit de la perſonne de l'Infant, & que ç'avoit été là ſon principal embarras durant toute ſa Regence. Que ce jeune Prince luy avoit ſeul donné plus d'exercice que tout le reſte de l'Eſpagne enſemble, mais qu'il ne devoit pas tant embaraſſer le Roy Catholique ſon Frere aîné & ſon Maître: Que ſa Majeſté feroit bien d'y pourvoir une fois pour toutes, & qu'il demeuroit d'accord qu'il ne falloit pas qu'elle l'envoyât dans aucun des Etats dont elle étoit actuellement en poſſeſſion; mais qu'il falloit l'envoyer & l'établir en Allemagne, de ſorte qu'il y rendît la Maiſon d'Autriche plus conſiderable en formant une ſeconde branche qui y demeurât conſtamment, pendant que la premiere feroit ſon plus ordinaire ſejour en Eſpagne: Que les dix Provinces hereditaires étoient un aſſez beau partage pour un Cadet; & que l'Infant devoit être content, pourvû que l'on conſentît qu'il les eût à condition de renoncer aux ſucceſſions de ſon Pere & de ſa Mere: Que moyennant ces Provinces l'Infant pourroit épouſer la Princeſſe de Hongrie & de Bohême, & faciliter un jour l'élection du Roy Catholique à l'Empire: au lieu que ſi l'on diſpoſoit de luy en quelque autre maniere que ce fût, on n'en tireroit les mêmes avantages, ni pour la Maiſon d'Autriche en general, ni pour la branche d'Eſpagne en particulier.

Pour ce qui regardoit la Monarchie que le Roy Catholique devoit honorer la premiere de ſa preſence, Ximenez écrivit à Chiévres qu'il n'y avoit pas à déliberer; & que quiſque le bonheur des Caſtillans avoit voulu qu'il abordât premierement en leurs terres, ils auroient occaſion de trouver mauvais qu'il leur ôtât la preference que la tempête qui l'y avoit jetté leur avoit donnée: Que la même conſideration empêcheroit les Arragonnois d'y trouver à redire; & qu'en tout cas ſa Majeſté Catholique ne regneroit abſolument en Eſpagne qu'en établiſſant pour fondement ſa poli-

politique, que l'Arragon n'étoit que comme un acceſſoire à l'égard de la Caſtille qui lui tenoit lieu de principal ; & que depuis que les deux Monarchies étoient unies & que la Navarre étoit incorporée dans la Caſtille, les Arragonnois ſe trouvoient tellement inveſtis par les Caſtillans que dans quelque conjoncture qu'ils ſe revoltaſſent, les ſeules forces Caſtillannes ſuffiroient pour les ramener à l'obeïſſanee. Au lieu que ſi le mécontentement des Caſtillans alloit un jour juſqu'à la rebellion, quelque injuſte ou legitime qu'en fuſt la cauſe non ſeulement les Arragonnois ſeroient trop foibles pour les dompter, mais de plus rien d'humain ne paroiſſoit capable d'empêcher les Arragonnois de les imiter dans leur ſoûlevement ; & pour lors l'Eſpagne ſeroit entierement perduë pour ſa Majeſté, ſans qu'il reſtât aucune eſperance de la recouvrer.

L'avis de Ximenez fut exactement ſuivi dans ces deux articles ; mais encore que le Roy Catholique eut pour lui tant de déference ; il étoit bien difficile que les Eſpagnols qui s'attendoient de le voir expirer à tous momens, la conſervaſſent auſſi entiere qu'elle avoit été juſques là. Antoine de Rojas Evêque de Grenade Preſident du Conſeil de Caſtille avoit pour Ximenez la jalouſie qui n'eſt que trop ordinaire à ceux qui n'ayant que le ſecond lieu dans une Compagnie celebre ; croyent pourtant meriter le premier. Il s'eſtimoit pour le moins autant qu'il eſtimoit Ximenez ; & s'étoit imaginé que ſi ce Cardinal fuſt mort avant l'arrivée du Roy Catholique en Eſpagne, il lui eût ſuccedé en la Regence. Il s'étoit auſſi piqué de ce que Ximenez avoit fait diverſes affaires importantes ſans lui en rien communiquer, & comme la mort de Ximenez lui eut ôté le moyen de s'en reſſentir, il ne la voulut pas attendre. Il ſe prévalût de la conjoncture qu'il jugeoit la plus propre pour offenſer Ximenez ; & prit l'occaſion que le Regent n'avoit pû aſſiſter au Conſeil pour remontrer à la Compagnie, que puiſqu'elle

qu'elle avoit l'autorité Royale entre les mains, elle devoit aller au plûtôt au devant du Roy Catholique pour luy en demander la confirmation. Qu'il importoit peu que Ximenez fut ou ne fut pas à sa tête lorsqu'elle s'acquitteroit de ce premier devoir, puisqu'aussi bien sa Regence étoit expirée par l'arrivée du Roy en Espagne ou du moins tellement diminuée, qu'on ne devoit plus la considerer que par bien-séance : Que la maladie de Ximenez luy fournissoit une excuse valable pour se dispenser autant qu'il luy plairoit de rendre en personne ses devoirs à sa Majesté : mais qu'il n'en alloit pas de même du Conseil, qui devoit toûjours être en action ; & perdoit autant de son lustre, qu'il demeuroit éloigné de son Maître.

Le Président qui parloit ainsi n'étoit pas seul qui eût interêt d'aller au plûtôt à la Cour, & les autres Conseillers d'Etat n'étoient pas moins pressez d'y paroître. Ils sçavoient qu'on avoit resolu de les reduire à la moitié afin de mettre autant de Flamands en leur place ; & comme aucun d'eux en particulier n'étoit assuré qu'on le conservât, ils prenoient déja tous leurs mesures pour aller solliciter d'être continuez dans leur commission. Ainsi tous accepterent l'offre de leur Président, qui pour se rendre plus agreable ou pour donner une preuve plus authentique de son pouvoir, s'ingera de mener l'Infant avec le Conseil. Mais il n'en fust pas le Maître comme il eût été si Gusman eût demeuré Gouverneur de ce jeune Prince ; & ce fut principalement dans cette conjoncture, que la prévoyance de Ximenez fut admirée ; car le Marquis d'Aguillar qui tenoit la place de Gusman, & se sentoit uniquement redevable de sa dignité à Ximenez, répondit au Président que l'Infant ne partiroit que par les ordres du Roy son Frere ou par ceux du Cardinal. Le Président ne laissa pas de se mettre en chemin & de continuer son voyage, jusqu'à ce que Ximenez pour l'arrêter luy envoya des Lettres du Roy qui servoient de reglement pour l'action dont il s'agissoit.

Sa

Sa Majesté Catholique declaroit en termes exprés qu'elle ne vouloit voir le Conseil, que lorsque Ximenez auroit la commodité de se mettre à la tête de la Compagnie. Le Président n'y défera pas neanmoins encore parce qu'il avoit son excuse prête, en disant que Ximenez étoit si malade qu'il n'avoit pû se faire porter au devant de sa Majesté; & que cependant le Conseil de Castille n'avoit pas crû qu'il fust de sa dignité, de souffrir que divers Seigneurs du Païs le precedassent à rendre ses devoirs au Roy. Mais Ximenez informé que le Conseil continuoit son voyage dépêcha un Courrier à Chiévres, & se plaignit à luy du mépris que l'on faisoit de sa personne. Il lui manda que l'affront rejaliroit sur le Roy: Il l'assura que l'arrivée de sa Majesté Catholique en Espagne étoit la seule cause de l'audace du Conseil en general & du Président en particulier: Il protesta que si auparavant ils eussent eû la hardiesse de lui désobeïr, il les eût tous dépossez à l'heure même comme il avoit changé les Domestiques de l'Infant; & demanda qu'il luy fust permis d'achever sa Regence avec le même ascendant, qu'il l'avoit commencée & jusques-là continuée.

Chiévres ne trouva rien que de juste dans la Lettre de Ximenez, & fut d'avis que le Roy luy donnât en ce point toute la satisfaction qu'il desiroit. Sa Majesté Catholique envoya commander au Président & au Conseil de retourner sur leurs pas: de se rassembler comme auparavant dans la ville d'Aranda proche le Convent d'Aguillera où Ximenez étoit malade: de n'en point sortir sans un ordre nouveau; & sur tout de ne se presenter devant elle, que lorsque Ximenez seroit à sa tête. Le Président & le Conseil reçûrent alors une étrange mortification; mais Ximenez au lieu de l'augmenter en leur insultant au retour comme ils apprehendoient qu'il ne fit, la diminua autant qu'il luy fut possible. L'Amiral de Castille & d'autre Grands, indignes de l'affront que le Président & le

Conseil

Conſeil lui avoient voulu faire, offrirent de l'accompagner quand il iroit ſaluer le Roy: mais Ximenez étoit trop ſage pour ſe mettre au hazard de donner de la jalouſie à ſon Maître, en ſe faiſant eſcorter à contre-temps par des perſonnes ſi qualifiées. Il les remercia de leur civilité; & leur dit que comme il avoit trouvé à redire, que le Conſeil allât ſans lui baiſer les mains au Roy, les Conſeillers d'Etat de ſa Majeſté auroient raiſon de ſe formaliſer s'il y alloit ſans eux. Il ſe prepara donc pour partir avec le Conſeil au premier ordre; & comme il ſe ſentoit proche de ſa fin, il n'eût jamais crû que ſa faveur eût moins duré que ſa vie. Cependant il ne l'éprouva que trop; & comme c'eſt ici l'endroit où les Ecrivains d'Eſpagne ſe déchaînent le plus contre Chiévres, il eſt important d'examiner quelle part il eut dans la diſgrace de Ximenez.

Il eſt conſtant que ce Cardinal, ſoit qu'il eût une inclination particuliere pour ſes compatriottes, ou qu'il les eſtimât incapables de ſouffrir que les étrangers euſſent de l'autorité dans l'Eſpagne, avoit écrit plus d'une fois au Roy Catholique qu'il ne menât point du tout de Flamands, ou qu'il en menât ſi peu qu'ils ne puſſent donner de l'ombrage. Sa Majeſté qui ne celoit rien à Chiévres lui avoit communiqué les Lettres de Ximenez, & Chiévres ne s'en étoit pas ſcandaliſé d'abord parce qu'il n'avoit pas crû qu'elles le regardaſſent; ſoit qu'il ſe fondât ſur l'alternative, qui y étoit contenuë, dans les termes, *Que ſa Majeſté ne menât point de Flamands ou qu'elle n'en menât que peu*, & qu'il crût que cette alternative devoit être entenduë de lui d'autant plus vrai-ſemblablement que les Eſpagnols n'avoient pas lieu de trouver étrange que leur Roy fuſt accompagné par celui qui avoit été ſon Gouverneur, ſuppoſé qu'il le dût être par un homme qui ne fuſt point Eſpagnol; ou qu'il ſe fiât entierement à l'amitié que Ximenez luy avoit témoignée & aux bons offices qu'il luy avoit rendus. Mais il changea

de

de ſentiment lorſqu'il apprit que Ximenez n'avoit pû ſouffrir que ſa Majeſté avant que de partir de Bruxelles y eût choiſi le Conſeil dont elle devoit ſe ſervir en Eſpagne, & nommé tous les Miniſtres qu'elle y devoit avoir. Ce n'eſt pas qu'il ne fuſt entré beaucoup d'Eſpagnols dans ce choix : Mais outre qu'il y avoit plus de Flamands que d'Eſpagnols ; on y avoit encore introduit des Allemans qui n'étoient pas plus agreables aux Eſpagnols que les Flamands.

Le Roy Catholique en avoit uſé de même à l'égard des principales Charges de Caſtille & d'Arragon, qui n'étoient pas hereditaires ; ce qui avoit été d'autant moins ſupportable à Ximenez, qu'il avoit été toute ſa vie extraordinairement jaloux de la grandeur de ſa Nation. Il trouva le mal ſi grand, qu'il n'y eût plus ſelon lui d'autre remede que d'ôter generalement à tous les Etrangers les places dans le Conſeil & les Charges de Monarchie d'Eſpagne, & de ne leur laiſſer, que celles qui regardoient le Roy Catholique en qualité d'Archiduc des Païs-Bas. Il n'y avoit pas d'apparence d'excepter Chiévres de ce reglement, puiſqu'il avoit été pourvû le premier, & qu'il poſſedoit actuellement les deux plus belles Charges de la Maiſon Royale, qui étoient celles de Grand Maître, & de Comtador Major qui revient à celle de Sur-Intendant des Finances ; & que par conſequent ſi l'on commençoit par lui la reformation, les autres Officiers n'auroient pas lieu de trouver étrange qu'on la continuât par eux : au lieu que ſi l'on avoit égard à ſon merite & à ſes ſervices dans une conjoncture ſi delicate, les autres ne manqueroient pas auſſi de prétendre que l'on eût égard aux leurs.

Ainſi Ximenez ne voyant point de milieu entre ces extrêmitez, ſe mit à ſolliciter le Roy Catholique qu'il renvoyât en Flandres tous les Etrangers qui l'avoient accompagné, ſans exception. Il étoit le plus ardent des hommes à l'execution de ce qu'il entreprenoit ; & dés qu'il eût expliqué ſa penſée à ſon Maître, il

lui

lui en écrivit si souvent qu'il se rendit importun. Chiévres que Ximenez vouloit perdre, & qui ne pouvoit se maintenir qu'en perdant Ximenez, profita de l'occasion qu'il lui fournissoit de le pousser à son tour. Il remontra au Roy Catholique que la violence de Ximenez étoit arrivée à un tel excés, qu'il y alloit de la Majesté Royale de l'arrêter: Qu'il avoit été bon de permettre à ce Cardinal d'agir à sa mode pendant qu'il n'y avoit point eu de Roy en Espagne, parce qu'il faloit alors confier l'autorité souveraine à quelqu'un & que d'ailleurs il ne s'étoit point trouvé d'Espagnol entre les mains de qui elle courut moins de risque : mais que presentement, si l'on agissoit encore par ses conseils, on accoûtumeroit ses compatriotes à ne plus reconnoître d'autre Roy que luy: Qu'il n'y avoit point d'exemple dans l'Histoire qu'un Souverain eût été contraint de changer son Conseil & sa Maison lorsqu'il avoit succedé à de nouveaux Etats, & que si sa Majesté s'assujettissoit à une Loi si dure, elle seroit de pire condition que les particuliers qui prennent pour domestiques ceux qu'ils aiment, & consultent ceux qu'ils estiment sans distinction & sans reserve: Qu'il falloit de bonne heure témoigner aux Espagnols que c'étoit à eux de se soûmettre à la volonté de leur Roy, & non pas à leur Roy de recevoir la loi d'eux; & que la voye la plus courte & la plus aisée pour en venir à bout, étoit de commencer par Ximenez.

Le Roy Catholique avoit une tendresse particuliere pour ceux de son Païs; & quoiqu'il apportât toutes les précautions possibles pour la cacher, ceux qui le voyoient souvent croyoient qu'elle n'étoit pas moindre que celle de Ximenez pour les Espagnols. Il n'étoit pas encore prévenu de la maxime de la Reine Isabelle son ayeule, que les Rois ne devoient point être touchez des sentimens que la nature inspire. Personne ne lui avoit proposé de choisir son Conseil, & d'augmenter le nombre de ses domestiques aprés la mort de son

Ayeul.

Ayeul. Il s'y étoit porté de luy-même ; & l'évenement justifia que ç'avoit été avec plus de prudence que son âge ne sembloit permettre. Cependant il eût passé pour imprudent s'il eût déposé & renvoyé dans les Païs-Bas tant d'hommes de merite, dont il n'attendoit pas de moindres services que ses Ancêtres maternels en avoient tiré des Espagnols. Sa reputation en eût été si flêtrie à son entrée dans le monde, qu'il eût eu bien de la peine à la rétablir ; & neanmoins il lui étoit absolument necessaire qu'elle fust sans tache, dans le dessein qu'il avoit déja de prendre de justes mesures pour succeder à son Ayeul paternel à l'Empire.

Ainsi les réponses qu'il fit à Ximenez ne furent pas cathegoriques ; & ce Cardinal persuadé que son éloquence emporteroit ce que ses Lettres n'avoient pû obtenir, pressa le Roy de lui permettre de l'aller trouver au plûtôt ; & de lui accorder des Audiences longues & secrettes dans lesquelles il pût informer sa Majesté Catholique de plusieurs choses, qu'elle n'apprendroit au vray que par sa bouche. Mais on luy répondit que sa santé étoit trop précieuse à l'Etat pour ne la pas ménager, & qu'on n'avoit garde de l'exposer à un long voyage dont elle seroit trop incommodée. Que la Cour s'approcheroit bien-tôt du Monastere où il étoit ; & qu'alors le Roy Catholique ne manqueroit ni de le voir ni de conferer avec luy aussi long-temps qu'il le jugeroit à propos, ni de profiter de ses bons avis.

Ximenez reconnut bien alors que l'on éludoit sa requête, mais il en fut encore mieux persuadé lorsqu'il apprit que sa Majesté Catholique avoit resolu d'assembler les Etats de Castille sans luy en demander conseil. Il comprit qu'on ne l'auroit pas negligé de la sorte dans une affaire de telle importance s'il n'eût été disgracié ; & neanmoins la faute que l'on alloit commettre luy parut de telle importance, qu'il crût devoir faire un effort pour la prévenir. Il écrivit,

non

non pas à Chiévres de la main duquel il ſuppoſa que venoit le coup, mais directement au Roy pour lui remontrer qu'il étoit encore plus neceſſaire en Eſpagne qu'ailleurs, que la premiere entrevûë du Souverain & des Sujets ſe fit d'un côté avec beaucoup de tendreſſe & de l'autre avec beaucoup de ſoûmiſſion; & que l'on avoit de tout temps obſervé dans tout le Païs, & ſur tout dans la Caſtille, que les Regnes y avoient toûjours coutinué & fini de la même maniere qu'ils avoient commencé: Que cependant les Caſtillans n'étoient pas alors aſſez calmes pour être aſſemblez impunément; & qu'il étoit d'autant plus dangereux de leur accorder la convocation des Etats, qu'ils la demandoient avec plus d'inſtance: Qu'ils prétendoient rentrer dans la même liberté qu'ils avoient euë avant le Regne de Ferdinand & d'Iſabelle, & qu'ils en avoient dreſſé les Articles: Qu'ils preſſeroient ſa Majeſté Catholique de les ſigner immediatement aprés l'ouverture des Etats; & que ſi elle les ſignoit, tout le travail de ſon Ayeul, de ſon Ayeule, & de la Regence, ſeroit abſolument perdu, ſi elle refuſoit de ſigner, elle s'engageroit dans une guerre civile.

Ximenez ajoûtoit que le ſeul expedient qu'il y avoit à prendre, étoit de regner d'abord abſolument: de n'accorder point aux Eſpagnols la convocation des Etats; & de les accoûtumer tellement au joug durant les premieres années du Regne de Sa Majeſté Catholique, qu'ils n'euſſent plus lieu de trouver étrange lorſqu'ils auroient occaſion de s'en plaindre. On n'a pas ſçû par quelle voye Ximenez étoit informé de la diſpoſition des Caſtillans, mais il ne parût que trop dans la ſuite qu'il avoit dit vray. On luy ajoûta neanmoins peu de foy parce que l'on s'imagina qu'il n'avoit écrit que par intereſt; & qu'il ne tâchoit d'éloigner la tenuë des Etats, que parce qu'il prévoyoit que quoy que l'on fit pour diminuer ſon autorité, il lui en reſteroit beaucoup juſques-là, le Roy ne pouvant

vant terminer ſans lui les affaires de conſequence commencées durant la Regence : au lieu qu'il ne ſeroit plus neceſſaire à Sa Majeſté Catholique, aprés qu'il lui auroit rendu compte de ſon adminiſtration dans les Etats.

On perſiſta donc dans la reſolution de les convoquer ; & Ximenez n'en ayant pû differer l'execution, travailla pour obtenir que l'on choiſit au moins un lieu qui luy fuſt commode : Il ne propoſa pas luy-même ſa Ville Metropolitaine de Tolede, mais il fit que les Bourgeois de cette Ville allerent repreſenter au Roy Catholique qu'ils étoient dans une poſſeſſion preſque continuelle d'avoir les Etats, & demander qu'on leur continuât cette grace. Mais on n'avoit garde de les convoquer dans un lieu où Ximinez étoit trop puiſſant ; & l'on apprehendoit que les Grands qui n'étoient pas trop bien reconciliez avec lui, ne le trouvaſſent mauvais. Et de fait on choiſit la Ville de Vailladolid ; & Ximenez ne l'eût pas plûtôt ſçû, qu'il y envoya retenir pour ſoy le logis du Docteur Bernardin, commode pour un malade en ce qu'il étoit éloigné du bruit, & pourtant aſſez prés de la Salle où ſe tiendroit l'Aſſemblée : mais Terremonde Gentilhomme de Flandres pourvû de la Charge de grand Maréchal de la Cour, ne laiſſa pas de le marquer pour un autre ; & afin que le Cardinal eût moins de pretexte de s'en plaindre, on deſtina ce logement pour la Reine Germaine.

Ximenez perſuadé que puiſqu'il avoit retenu le logis il y alloit de ſon honneur de le conſerver, écrivit au Roy pour ſe plaindre de la dureté de Terremonde, & envoya un Gentilhomme à la Reine Germaine pour la prier d'avoir égard à ſon indiſpoſition. Le Roy luy fit juſtice ; & la Reine lui manda civilement qu'elle logeroit plûtôt à la belle étoile, que de le déloger. La Maiſon lui fut donc laiſſée, mais Terremonde lui fit une ſeconde ſupercherie moins ſupportable que la premiere. Il marqua pour le train de Ximenez

menez un logis dans un Bourg assez éloigné de Vailladolid ; pour empêcher qu'il n'eût avec ses Domestiques toute la communication necessaire à un malade ; & Ximenez averti qu'on luy avoit fait ce dernier affront à la sollicitation du Duc d'Alve, on fut d'autant moins en état de le dissimuler. La patience luy échappa, & on lui ouït dire en soûpirant, *qu'il n'avoit jamais été traité de même à la Cour lorsqu'il l'avoit suivie en qualité de simple Confesseur de la Reine Isabelle, ni même quand il s'étoit trouvé dans la disgrace du Roy Ferdinand.* Qu'il avoit plus d'une fois assisté aux Etats dans ces deux conjonctures ; & qu'on lui avoit laissé toûjours son train auprés de lui, quoy que la Cour des Rois de Castille fust alors plus grosse que n'étoit celle de leur Petit-Fils, & qu'ils eussent plus de Troupes de Cavalerie & d'Infanterie pour leur Garde que lui : Que ce n'étoit pas là une recompense proportionnée à l'importance de ses services ; & qu'il falloit bien que l'on eût ajoûté à la calomnie plus de foy qu'elle ne meritoit, puisqu'on le traitoit si mal.

Dans la relation de sa disgrace.

Il n'est rien de plus dangereux aux disgraciez que de se plaindre, parce que ceux qui les ont supplantez envenimentordinairement cette sorte de plaintes. Il y a de l'apparence que l'on usa de même à l'égard de Ximenez, puisque le recit desavantageux que l'on ne fit au Roy Catholique attira à ce Cardinal la terrible Lettre qui acheva de le tuer : mais rien de positif ne persuade que ce fut plûtôt Chiévres que le Cardinal de Tortose, le Chancelier Sauvage, le grand Ecuyer Lanoy, le Referendaire Gattinara, & les autres principaux Courtisans de sa Majesté, qui sçachant que Ximenez ne leur en vouloit pas moins qu'à Chiévres ; & ne se sentant pas si forts que lui pour se maintenir, avoient aussi plus d'interest de prévenir le renvoi dont ils s'étoient menacez par la disgrace de celuy qui le demandoit.

Quoy qu'il en soit on prit occasion des paroles que l'on

l'on vient de rapporter échappées à Ximenez, pour remontrer au Roy Catholique que ce Cardinal étoit un homme d'autant plus à craindre qu'il ne revenoit jamais de ſes préventions ; & qu'ayant une fois deſapprouvé la convocation des Etats de Caſtille, il tâcheroit s'il y aſſiſtoit de juſtifier que ſa prévoyance n'avoit pas été vaine, & feroit par conſequent en ſorte qu'ils ne ſe terminaſſent pas à l'avantage de ſa Majeſté. On reſolut là-deſſus d'empêcher qu'il ne s'y trouvât ; & le Roy Catholique approchant du lieu où il étoit, luy écrivit une Lettre qui ne finiſſoit pas de même qu'elle commençoit. Sa Majeſté aprés avoir témoigné qu'elle deſiroit le voir à Moyados pour conferer avec lui, & pour recevoir ſes inſtructions & ſes conſeils ſur la maniere dont elle devoit regner en Eſpagne, ajoûtoit qu'elle vouloit auſſi le décharger entierement du poids des affaires, & le renvoyer immediatement aprés à ſon Egliſe de Tolede où il acheveroit ſes jours avec d'autant plus de tranquillité. Que les ſervices qu'il avoit rendus à l'Eſpagne étoient ſi conſiderables, qu'il n'y avoit que Dieu qui pût l'en recompenſer. Que Sa Majeſté Catholique s'en ſouviendroit toute ſa vie, & l'honoreroit comme ſon Pere.

La pilulle pour être dorée n'en étoit pas moins amere, & par malheur pour Ximenez la fiévre l'avoit repris le jour précedent. Il ne lui étoit jamais entré dans l'imagination que l'on uſât à ſon égard d'une telle ingratitude ; & pour comble d'affliction il reconnut que la lettre étoit de la façon de Mota qu'il avoit deſtiné pour ſon Succeſſeur à l'Archevêché de Tolede, quoique le Roy Catholique eût ſigné la Lettre, & quelle fuſt écrite en ſon nom. Il ſe forma de ces quatre circonſtances une conjoncture qui l'emporta dans l'eſprit de Ximenez ſur tout ce que ſon experience & ſa raiſon lui purent oppoſer ; & ſon mal en redoubla de ſorte, qu'il mourut quatre ou cinq heures aprés, le neuviéme Decembre mil cinq cens dix-ſept. Ses enne-

mis

mis avoüerent auſſi bien que ſes amis qu'il étoit le plus celebre Miniſtre d'Etat de l'Europe, pour avoir en vingt-deux mois ſeulement que dura ſon adminiſtration ſoûmis à une entiere obeïſſance la haute Nobleſſe d'Eſpagne : appaiſé les tumultes d'Andalouſie : ôté l'eſperance à Jean d'Albret de recouvrer la Navarre : puni hautement la rebellion des Malaguins : trouvé le ſecret de tenir dans la Caſtille & l'Arragon des Troupes prêtes ſans qu'il en coûtât rien au Roy, ni à l'Etat : nettoyé les côtes d'Eſpagne : aſſiegé Alger avec des forces capables de le prendre ſi elles euſſent été bien conduites : défendu Bugie, Melille, & le Pegnon de Velez contre les furieuſes attaques de l'Aîné Barberouſſe : conſervé la Forteresſe d'Arſille à la Couronne de Portugal ; & payé les dettes immenſes de Ferdinand & d'Iſabelle, ſans avoir mis aucune impoſition ſur le Peuple.

L'Archevêque de Sarragoce Oncle naturel du Roy Catholique qui avoit prétendu, comme on a vû ci-deſſus à l'Archevêché de Tolede durant la vie de Ximenez, & par conſequent avoit été l'occaſion de ſa premiere diſgrace, s'imagina que le Benefice ne lui ſeroit pas refuſé dans la conjoncture qu'il venoit de vaquer. Il le courut ; mais ſa diligence fut prévenuë par le Marquis de Villena & par quelques autres Grands d'Eſpagne, qui voulant acquerir l'amitié de Chiévres demanderent l'Archevêché pour Guillaume de Croy ſon Neveu & ſon Filleul, qu'il aimoit beaucoup plus que ſes autres parens. Le Roy Catholique avant que de partir de Flandres lui avoit procuré, quoy qu'il n'eût que dix-neuf ans l'Evêché de Cambray, & donné pluſieurs autres Benefices ; & Sa Majeſté depuis ſon arrivée en Eſpagne avoit dépêché un Courier en Cour de Rome pour prier le Pape de lui donner un Chapeau de Cardinal, qui lui fut accordé à la promotion ſuivante. Ainſi l'on ne pouvoit lui ſouhaiter d'établiſſement plus avantageux en Eſpagne que celuy de la premiere Dignité

Eccle-

Ecclesiastique du Païs, & ce fut-là le motif des Grands qui parlerent en sa faveur. Le Roy Catholique qui ne vouloit pas que les Espagnols eussent occasion de le soupçonner d'ingratitude, & ne prévoyoit pas la haine qu'il alloit attirer à Chiévres, donna de bonne grace le Benefice dans le Château de Tordesillas, où le desir de voir sa Mere l'avoit porté. Il y étoit presque seul, & n'y vouloit voir personne, parce que la nature luy suggeroit de cacher autant qu'il pourroit les extravagances d'une Princesse, dont il tenoit la vie & les Couronnes : Cependant ce fut là que vint son Oncle, impatient & persuadé qu'il ne seroit jamais assez-tôt Primat de l'Espagne en general, comme il l'étoit déja de l'Arragon en particulier à cause de l'Archevêché de Sarragoce. Mais on lui refusa l'entrée de Tordesillas avec la même severité, dont on usoit à l'égard de tous ceux que le Roy Catholique n'y avoit pas menez ; & on lui dit aussi bien qu'aux autres, d'aller attendre sa Majesté à Vailladolid où se devoit faire en peu de jours l'ouvertute des Etats.

Il s'en plaignit hautement, & prétendit que sa naissance luy devoit avoir merité quelque preference en ce point. Il obeït pourtant, & prit le chemin de Vailladolid ; & sa Majesté n'y fut pas plûtôt arrivée, qu'il luy demanda l'Archevêché de Tolede. Elle répondit qu'elle l'avoit donné à l'Evêque de Cambray ; & que le brevet en avoit été expedié à Tordesillas, où les Grands de Castille avoient sollicité pour cet Evêque. Le dépit dont l'Archevêque de Sarragoce fut saisi en entendant cette repartie, luy fit naître deux pensées également fausses : l'une que Chiévres voulant procurer à son Neveu le même ascendant sur le Clergé d'Espagne, qu'il avoit luy-même à la Cour ; & n'osant le faire directement parce que son ambition eût été trop visible, avoit employé pour cela le Marquis de Villena, & les autres Grands qui s'étoient trouvez auprés du Roy : L'autre que l'entrée dans le Château

de Tordesillas ne lui avoit été refusée que par l'intrigue de Chiévres, qui avoit besoin de tout le temps que le Roy Catholique y avoit passé pour disposer sa Majesté à nommer son Neveu à l'Archevêché ; & qui prevoyoit que la presence de l'Archevêque de Sarragoce eût suffi pour rompre toutes ses mesures, s'il eût parû à la Cour avant l'expedition du brevet.

On se figure aisément ce qui favorise la vangeance que l'on se propose ; & l'Oncle du Roy fut si consolé dans son malheur de trouver à qui s'en prendre, qu'il ne se mit point autrement en peine d'examiner si ce qu'il croyoit étoit bien ou mal fondé. Il prit congé du Roy Catholique immediatement aprés avoir été refusé ; & sortit le même jour de Vailladolid sous pretexte qu'il n'y pouvoit demeurer plus long-temps avec honneur, puisqu'il n'avoit ni séance ni rang dans les Etats de Castille. Il retourna en poste dans l'Arragon où ses plaintes contre le Gouvernement retentissoient de tous côtez, lorsque le bruit courut à Vailladolid que le Neveu de Chiévres étoit Archevêque de Tolede. Les Députez des Villes & des Communautez de Castille qui y étoient venus pour l'ouverture des Etats en furent d'autant plus surpris, qu'il étoit sans exemple que le meilleur Benefice du Païs eût été conferé à un étranger. Ils se contenterent pourtant d'exagerer d'abord leur étonnement à ceux qui vouloient bien les entendre : mais depuis, comme il n'est point de Nation qui s'embarrasse plus de l'avenir que l'Espagnole, ils apprehenderent à force de raisonner sur ce qui venoit d'arriver ; que les Flamands encouragez par le succés de leur nouvelle Tentative, ne prissent goût aux autres Benefices d'Espagne, & ne les demandassent à mesure qu'ils vaqueroient. La difficulté de les en empêcher étoit assez grande, parce que d'un côté il n'y avoit point de loy qui le défendit, & d'un autre côté il n'y avoit pas d'apparence d'imposer au nouveau Roy une sujetion

jetion dont ſes Predeceſſeurs avoient été exempts.

Pour entendre ce myſtere de Politique qui exerça la prudence de Chiévres ſix ſemaines entieres, il faut préſuppoſer que le Royaume de Caſtille ayant d'abord été des plus petits de l'Eſpagne, n'avoit eu garde de prendre des meſures pour empêcher les Etrangers de poſſeder ſes Benefices, puiſque les Etrangers n'y alloient que pour ſervir dans les Armées en qualité de Croiſez, & pour s'en retourner en ſuite dans les diverſes Provinces de l'Europe d'où ils étoient ſortis; lorſque le temps durant lequel ils avoient fait vœu de combattre étoit expiré; & s'ils s'habituoient dans le Païs ils n'y étoient plus conſiderez que comme Caſtillans, parce qu'ils y vivoient & mouroient d'ordinaire, & leurs enfans jouïſſoient ſans contredit de tous les Privileges des Caſtillans naturels. La choſe étoit demeurée en cet état lorſque la Caſtille s'étoit agrandie, parce que ſes Conquêtes avoient été faites ſur les Maures, qui, s'ils avoient voulu changer de Religion, étoient devenus Caſtillans; & s'ils avoient perſiſté dans la foy de l'Alcoran, on les avoit contraints d'aller demeurer ailleurs. Les terres qu'ils laiſſoient étoient données à des Caſtillans naturels; & l'on ne pouvoit trouver mauvais que ceux-ci poſſedaſſent les Benefices des lieux conquis, puiſque c'étoient eux-mêmes ou leurs Ancêtres qui les avoient fondez. Enfin la diſpoſition des Benefices n'y avoit point changé lorſqu'Iſabelle avoit épouſé Ferdinand, parce que cette Reine ſe l'étoit reſervée toute entiere par ſon Contract de mariage, & ne nommoit que des Caſtillans naturels pour les remplir. Mais aprés que Charles d'Autriche eut joint les Païs-Bas à la Caſtille, il contrevint en deux manieres à l'uſage établi dans celle-ci pour les Charges & pour les Benefices. Il pourvût les Arragonnois des Magiſtratures & des biens d'Egliſe ſcituez en Caſtille, avec la même liberté qu'il donnoit reciproquement aux Caſtillans

les Dignitez Ecclesiastiques & seculieres de l'Arragon, & il nomma quelquefois des Flamands aux Charges & aux Benefices de Castille & d'Arragon. Les Castillans recevoient deux préjudices de cette innovation ; l'un venoit de ce que leurs Charges & leurs Benefices se trouvant en plus grand nombre & de plus grand revenu que les Charges & les Benefices de l'Arragon, pour deux Castillans qui profitoient des biens Ecclesiastiques & seculiers scituez dans l'Arragon, vingt Arragonnois profitoient de ceux de Castille : l'autre préjudice consistoit en ce que le reciproque établi entre les Castillans & les Arragonnois, n'avoit lieu ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux Nations à l'égard de la Flamande, puisqu'il étoit certain que le Roy Catholique n'eut osé nommer aucun Espagnol aux Charges & aux Benefices des Païs-Bas ; & quand il se fust ingeré de le faire, les dix-sept Provinces se fussent plûtôt revoltées que de l'endurer.

Les Castillans qui ne cedoient point en fierté aux Flamands & les surpassoient de beaucoup en adresse, resolurent de se maintenir aussi bien qu'eux dans leur ancien usage ; & l'artifice qu'ils inventerent pour y parvenir, ne pouvoit être plus ingenieux. Ils s'aviserent de confondre leurs anciennes coûtumes avec leurs Privileges ; & mirent au nombre de ceux-ci, qu'aucun Etranger pour quelque clause ou sous quelque pretexte que ce fust, ne tiendroit ni Magistrature ni Benefice dans la Castille. Leur prévoyance s'étendit même plus loin ; & comme ils sçavoient que les Arragonnois & les Flamands n'aspiroient à leurs Charges & à leurs Benefices que pour convertir en argent comptant & faire passer dans leurs Païs les revenus immenses qui y étoient attachez, ils renouvellerent une de leurs anciennes loix qui défendoit sur peine de la vie de transporter de l'or & de l'argent hors du Païs, sans la participation des Etats. Ils insererent l'une & l'autre dans les Articles que le Roy Catholique

que devoit jurer avant que d'être reconnu pour Monarque de Castille, & lui presenterent le tout ensemble. Il les examina avec Chiévres, & celui-ci fit incontinent remarquer à son Maître la finesse des Castillans. Il luy remontra qu'on prétendoit l'obliger à des conditions inconnuës à ces Predecesseurs; & que s'il y donnoit les mains, les consequences en seroient trés-facheuses pour la maison d'Autriche en general, & en particulier pour luy qui en devoit être le Chef. Que cette maison alloit à la verité former la Monarchie la plus puissante qu'il y eût eu dans la Chrêtienté depuis celle de Charlemagne; mais que cette Monarchie auroit un defaut où celle de Charlemagne n'avoit point été sujette, puisque les Etats de la maison d'Autriche seroient trop éloignez les uns des autres pour se donner une mutuelle assistance dans les besoins pressans: Qu'il n'y avoit point d'autre remede à cela que de faire dans la Monarchie Espagnole à proportion ce que Dieu avoit fait dans l'ouvrage du corps humain, où les parties étoient engagées par leur propre interest à la conservation les unes des autres: Que si les Flamands & les Arragonnois étoient frustrez des Benefices & des Magistratures de la Castille; ils ne se mettroient point en devoir d'assister les Castillans contre les Turcs & contre les Maures; comme si les Castillans ne jouïssoient pas du même Privilege dans l'Arragon, ils ne s'opposeroient pas avec assez de vigueur aux François qui menaçoient de reprendre les armes pour rétablir sur le Trône de la Navarre la posterité de Jean d'Albret: Qu'il n'en alloit pas de même à l'égard des Païs-Bas, qui ne pouvoient à la verité ni secourir l'Espagne ni être secourus par elle du côté de terre, la France se trouvant entre-deux: mais par mer le chemin étoit libre; & comme les forces maritimes des Païs-Bas surpassoient infiniment celles de l'Espagne, elle avoit sans comparaison plus de besoin des Païs-Bas que les Païs-Bas n'en

avoient d'elle : Qu'il ne falloit donc pas discontinuer de donner aux Flamands des Charges & des Benefices dans la Castille, quoy que les Castillans n'en eussent pas reciproquement en Flandres, & que par consequent sa Majesté Catholique ne devoit s'engager à rien de contraire.

Le Conseil approuva le raisonnement de Chiévres, qui fut en suite commis pour ajuster avec les Députez de la Castille, la maniere dont le Roy avant que d'être reconnu jureroit de conserver les Privileges du Païs. La premiere conference ne se passa pas sans que le Docteur Zumel qui en qualité de Député de la Ville de Burgos * se trouvoit à la tête des autres, & par consequent en droit de parler avant eux, apperçût que Chiévres étoit si bien informé des Loix & des Coûtumes de Castille qu'il seroit impossible de le tromper : Car Chiévres montra par un discours également éloquent & solide, que les Rois de Castille ne s'étoient jamais engagez ni à ne pas donner aux Etrangers les Benefices & les Charges du Païs, ni à ne pas souffrir que l'on transportât l'or & l'argent hors du Royaume. Il ajoûta qu'il n'y avoit eu lieu ni du côté des Castillans d'imposer cette obligation à leurs Rois, ni du côté de leurs Rois de s'en charger ; & le prouva invinciblement parce que la Castille ne s'étoit ni delivrée de la tyrannie des Maures, ni érigée en Monarchie, ni agrandie aux dépens des Infideles, que par le secours des François, des Anglois, & des autres Nations, que les Croisades y avoient attirées, & que bien loin que les Castillans les eussent rebutez par des loix & des coûtumes qui les frustrassent des Offices & des Benefices du Païs, il y avoit au contraire l'exemple fameux du Roy Alphonse le bien-aimé, qui pour empêcher Henri de Bourgone de retourner en France luy avoit donné sa fille & le Portugal : Que ce Prince dont la memoire étoit si precieuse aux Espagnols, & les autres sages Fondateurs de

* *Burgos étoit encore la Capitale de Castille.*

de la Monarchie de Castille fussent allez directement contre leurs propres interêts, s'ils en eussent usé d'une autre maniere, puisque leurs Sujets ne suffisant pas pour habiter les contrées qu'ils recouvroient de temps en temps sur les Maures, ni pour les conserver; s'ils eussent reservé les Magistratures & les biens d'Eglise pour les Castillans naturels, ils eussent excité peu de personnes à devenir leurs compatriotes : au lieu qu'en appellant indifferemment aux Charges & aux Benefices de la Castille les Etrangers avec les Originaires, ils les attachoient à leur Païs par les mêmes liens qu'ils y étoient eux-mêmes attachez. Que cette conduite n'avoit pas été moins necessaire à l'égard de l'or & de l'argent, puisqu'on sçavoit que la plûpart des sommes excessives que les Rois de Castille avoient dépensées dans leurs Conquêtes, n'avoient été tirées ni de leur Domaine ni de la bourse de leurs Sujets, mais avoient été fournies par les contributions volontaires des Etrangers interessez à l'accroissement de la Religion Chrêtienne; & que ces Etrangers n'eussent pas continué comme ils avoient fait leurs liberalitez durant plusieurs siecles, si les Castillans qui recevoient tant d'or & d'argent des autres peuples eussent eu l'ingratitude de ne pas souffrir qu'il en retournât un peu dans les lieux d'où ils étoient venus.

Zumel reconnut à ce discours que la mine étoit éventée, & ne s'amusa pas davantage à soûtenir que les articles dont il s'agissoit n'étoient pas nouveaux. Il donna un autre tour à l'affaire; & se contenta de representer à Chiévres, qu'à la bien prendre ni lui ni son Neveu n'y avoient aucun interest : Qu'il y avoit long-temps que leurs Lettres de Naturalité avoient été expediées en Castille, & qu'ainsi ses Charges de grand Chambellan, de Sur-Intendant des Finances, de grand Maître de la Maison du Roy & de Chef du Conseil, ni couroient aucun risque, non plus que

l'Archevêché de Tolede dont ſon Neveu étoit pourvû : Que la Caſtille devant à l'avenir être le centre de la Monarchie de la Maiſon d'Autriche, il étoit bon qu'elle eût quelque avantage ſur les autres Etats qui ne ſeroient plus regardez que comme des Provinces à ſon égard; & qu'elle n'en demandoit point d'autre, ſinon qu'on aſſurât aux Caſtillans naturels ſes Offices, ſes Benefices, ſon or, ſon argent, & les richeſſes qui lui pourroient arriver des Indes.

Chiévres ne pût ſupporter l'opinion que les Eſpagnols avoient de lui, qu'il fuſt capable d'agir par intereſt. Il repartit finement à Zumel qu'il ſçavoit bien, que ni ſon Neveu ni lui n'avoient en aucune maniere recherché les Lettres de Naturalité dont il parloit, & qu'on les lui avoit envoyées avant qu'il lui fuſt venu en penſée de les demander : Qu'il n'avoit garde de les mépriſer puiſqu'elles lui donnoient occaſion de ſervir ſon Maître en Eſpagne avec les mêmes prérogatives qu'il l'avoit ſervi en Flandres ; mais qu'il ne les eſtimoit pas aſſez pour les preferer aux interêts de ſa Majeſté Catholique, qu'on prétendoit avilir juſques au point de lui faire jurer des articles que l'on n'avoit jamais oſé preſenter aux Rois ſes predeceſſeurs, non pas même lorſqu'ils n'étoient que ſimples Rois de Caſtille : Que s'il en étoit crû le Roy Catholique leur montreroit qu'il étoit le plus puiſſant Monarque de l'Europe ; & que s'il avoit bien pû juſques-là ſe paſſer d'eux, il pourroit à l'avenir les ranger à leur devoir.

Zumel convaincu par une replique ſi ferme qu'il avoit pouſſé Chiévres trop loin, eſſaya de le ramener en le priant de chercher un expedient qui d'un côté ne rebutât pas entierement les Caſtillans, & d'un autre côté n'engageât pas trop le Roy Catholique ; & Chiévres aprés y avoir bien penſé, en propoſa un qui fuſt accepté. Il conſiſtoit en ce que les Etats de Caſtille preſenteroient à la verité au Roy des articles à ſi-

gner

gner où seroient les deux dont il s'agissoit, mais que sa Majesté Catholique jureroit seulement en general de les observer en la maniere que ses Predecesseurs y avoient été obligez. Le serment fut prêté de part & d'autre avec ce temperament; & Chiévres n'eut pas plûtôt vû licentier les Etats le sept de Février mil cinq cens dix-huit, qu'il avertit le Roy que la conjoncture étoit venuë d'envoyer l'Infant Ferdinand son Frere unique dans les Païs-Bas, & de là dans l'Allemagne; & que s'il differoit davantage il luy seroit beaucoup plus difficile d'être reconnu Roy par les Arragonnois, l'humeur de ces peuples étant d'avoir beaucoup d'égards pour les Princes de la Maison Royale lorsqu'ils étoient presens, & de les oublier facilement aussi-tôt qu'ils étoient absens. La Flotte pour le transport étoit prête; & le Roy Catholique aprés avoir visité l'Infant à Arauda & l'avoir tenu quelque temps à sa Cour, luy dit qu'il étoit absolument necessaire pour la grandeur de leur Maison qu'il allât auprés de l'Empereur leur Ayeul, qui selon l'avis des Medecins n'avoit au plus qu'une année à vivre: Que la presence de sa Majesté Catholique étoit au moins necessaire en Espagne pour deux ou trois ans; & que si ni l'un ni l'autre des Petits Fils de sa Majesté Imperiale ne se trouvoit à sa mort, il étoit à craindre que les Allemans ne choisissent ni l'un ni l'autre pour luy succeder; & si la Maison d'Autriche perdoit l'Empire, elle ne conserveroit pas long-temps ses Provinces hereditaires: Qu'il étoit d'ailleurs plus à propos sans comparaison que l'Infant fut alors en Allemagne que le Roy Catholique; puisque sa Majesté étant resoluë de luy donner ces Provinces en partage, les Electeurs qui le regarderoient comme Prince d'Allemagne le prefereroient à elle, qui n'ayant plus rien chez eux seroit étrangere à leur égard, & leur donneroit de la jalousie à cause de sa trop grande puissance.

L'Infant n'écouta pas ce discours avec toute la soû-

miſſion que les Hiſtoriens d'Eſpagne lui attribuent. Il ſe plaignit de l'inhumanité dont on uſoit à ſon égard: Il ſoûtint qu'elle approchoit de celle des Empereurs Ottomans pour leurs Cadets: Il reprocha à ſon Aîné qu'aprés lui avoir ôté les Couronnes d'Eſpagne, il lui vouloit encore ôter la ſeule conſolation qui lui pouvoit reſter, qui étoit l'eſperance de lui ſucceder un jour: Il lui témoigna du mépris pour le partage dont on lui parloit: il exagera le peu de proportion, ou pour mieux dire l'énorme difference qu'il y avoit entre le lot des Provinces hereditaires & le lot de l'Eſpagne & des Païs-Bas: Il proteſta contre la violence qui luy étoit faite, & menaça de s'en reſſentir à la premiere occaſion: mais toute la conſideration que l'on eût pour lui, fut de lui laiſſer impunément décharger ſon cœur. On ne lui fit point d'autre replique ſinon qu'il faloit obeïr; & que s'il attendoit qu'on le mît par force hors de l'Eſpagne, il s'expoſeroit au danger de n'avoir ni les Provinces hereditaires, ni aucune autre choſe pour partage.

Il n'eſt point de gens qui conçoivent plus d'horreur pour la pauvreté que ceux qui s'étant vûs ſur le point de poſſeder des biens immenſes, en ont été fruſtrez par des accidens imprévûs; parce que leur imagination bleſſée ne manque pas de leur repreſenter qu'il n'y a pas ſi loin de l'état où ils ſe trouvent à la miſere, qu'il y en avoit de l'abondance où ils étoient appellez à la mediocrité où ils ſont reduits. L'Infant s'étoit vû devant quatorze ans à la veille d'être Roy d'Eſpagne: Il étoit déchû d'une eſperance ſi bien fondée par la ſeule ſupercherie de deux ou trois Miniſtres d'Etat du Roy Catholique ſon Ayeul: on lui offroit en recompenſe les Provinces hereditaires, & on lui faiſoit eſperer la Princeſſe de Hongrie. L'établiſſement étoit fort inferieur à celuy dont on l'avoit ſi long-temps flatté; mais enfin il valoit mieux l'avoir

tel qu'il étoit, que de n'en avoir point du tout; & ce fut dans cette seule vûë que l'Infant se soûmit enfin à la volonté de son Frere aîné de maniere qu'il ne parut rien au dehors de la contrainte où il étoit au dedans.

Dans le voyage de l'Infant.

Comme les Domestiques Espagnols qu'il eût mené en Allemagne n'y eussent pas été bien reçûs, & qu'ils ne se fussent pas aisément accommodez aux mœurs du Païs, il fut obligé de souffrir que l'on fit un second changement dans sa maison, & que l'on n'y mît que des Flamands & des Allemands. Le Comte de Buce proche parent de Chiévres y eut la principale Charge, & les autres ne furent accordées qu'à ceux qu'il en jugea dignes. L'Infant fut pousſé par un vent favorable vers les côtes de Flandres, où il ne fit que peu de sejour. Il passa bien tôt de là à la Cour Imperiale, où l'on verra dans la suite de cet Ouvrage qu'il lui arriva la même avanture qui lui étoit arrivée en Espagne.

Leonor d'Autriche sa Sœur Aînée étoit déja nubile; & le Roy Catholique qui l'avoit menée avec lui des Païs-Bas, pensoit à la marier. Elle étoit belle, & elle porteroit dans la Maison où elle entreroit l'esperance de succeder à tous les Etats de la Monarchie Espagnole au defaut de ses deux Freres. Marguerite d'Autriche sa Tante avoit pris soin de l'élever & luy avoit inspiré de si bonne heure les sentimens de se sacrifier pour les interêts de sa Maison, qu'elle ne les quitta qu'avec la vie. Le Roy Catholique son Frere Aîné n'avoit point d'argent comptant à lui donner: mais elle ne laissoit pas d'avoir dans une même famille deux Amans dignes d'elle, qui offroient de la prendre sans inquieter son Frere pour sa dot. On a vû cy-dessus que Manuel Roy de Portugal avoit épousé en premieres Nôces la veuve de son Neveu, Sœur Aînée de la Mere du Roy Catholique dont il avoit eu un Fils, qui s'il eût vécu eût frustré le Roy Catholique

des ſucceſſions de Caſtille & d'Arragon. Mais la Mere étoit morte dans ſa premiere couche ; & l'Infant ne luy ayant pas ſurvécu deux ans, Manuel avoit épouſé en ſecondes Nôces la Sœur de ſa premiere Femme puînée de la Mere du Roy Catholique dont il avoit eu cinq Fils & quatre Filles. Celle-cy l'avoit encore laiſſé veuf à l'âge de quarante-neuf ans ; & comme il n'étoit pas d'humeur à paſſer le reſte de ſa vie dans le Celibat, il rechercha en troiſiémes Nôces la Sœur Aînée du Roy Catholique Niéce de ces deux premieres Femmes : mais il eut pour Rival ſon fils aîné Jean Infant de Portugal qui prétendoit à l'Infante Leonor avec d'autant plus de fondement, qu'il étoit de même âge qu'elle. Ainſi le Roy Catholique eut à choiſir entre le Pere & le Fils ; & Chiévres le détermina en faveur du Pere en luy remontrant que s'il prenoit pour beau-Frere l'Infant de Portugal, il n'en tireroit aucun ſecours dans la conjoncture qu'il auroit beſoin pour briguer l'Empire ; la coûtume de Portugal étant que les Fils aînez des Rois n'avoient pour leur nourriture & pour leur entretien que la table & une legere penſion de leurs Peres, juſqu'à ce que l'ordre de la nature & la loy de l'Etat les appellaſſent à la Couronne. Qu'ils mangeoient cependant avec leurs Peres : que les Domeſtiques qu'ils n'avoient qu'en trés-petit nombre étoient de même nourris & payez avec ceux des Rois ; & qu'ils ne recevoient pour leurs habits & pour leurs menus plaiſirs qu'environ mille écus par mois : au lieu que Manuel étant le Souverain de l'Europe qui avoit le plus d'argent, & s'étant laiſſé gouverner par ces deux premieres Femmes, il ne donneroit pas moins d'empire ſur ſoy à la troiſiéme ; & n'auroit pas le pouvoir de la refuſer lorſqu'elle le prieroit de prêter au Roy ſon Frere les ſommes immenſes dont il auroit beſoin, pour diſpoſer des moins ſcrupuleux Electeurs à luy donner leurs ſuffrages.

Le

Le Roy Catholique persuadé par ce raisonnement donna charge à Chiévres de persuader l'Infante sa Sœur à preferer le Pere au Fils, & Chiévres pour achever ce qu'il avoit commencé, n'eut qu'à prendre l'Infante par son foible, qui étoit l'ambition. Il luy representa que Manuel qui avoit toûjours passé pour le plus beau Monarque de son Siecle, n'avoit encore rien perdu de ce qu'il avoit eu de charmant en sa personne : Qu'il y avoit peu d'hommes à son âge qui l'égalassent en vigueur : Qu'il avoit toutes les marques de vivre long-temps, & que par consequent le Prince de Portugal attendroit trop à regner : Que la Princesse qui l'épouseroit courroit risque de n'être jamais Reine ; au lieu que celle qui épouseroit son Pere, seroit assurée de l'être dés le premier jour. *Entre les Portraits de Portugal.*

L'Infante Leonor étoit dans un âge où les Filles ne se prennent que par ce qui brille à leurs yeux : Elle ne consideroit que les dehors de la Royauté : Elle en étoit charmée, & il luy sembloit qu'elle ne seroit jamais assez-tôt Reine. Ainsi elle tomba volontairement dans le piege que Chiévres luy tendoit, & consentit d'épouser Manuel. On ne la laissa pas long-temps dans cette inclination sans la satisfaire de crainte qu'elle ne changeât ; & on la couronna dés le jour qu'elle fut mariée par Procureur, quoy que ce fût encore la coûtume d'attendre en de semblables ceremonies que les Nôces se fissent en effet.

Le Roy Catholique ainsi déchargé de son Frere & de sa Sœur Aînée alla plus gayement en Arragon, où il reconnut de nouveau l'utilité du Conseil que Chiévres luy avoit donné de tirer au plûtôt & en toute maniere l'Infant Ferdinand hors de l'Espagne. Les Etats du Païs assemblez à Sarragosse dans le Palais de l'Archevêque firent plus de difficulté de reconnoître le Roy Catholique pour leur Roy du vivant de la Reine sa Mere, que n'avoient fait les Etats de Castille. Ils demanderent premierement qu'il leur fût permis de

prêter ſerment en même temps à l'Infant Ferdinand en qualité d'heritier préſomptif de leur Monarchie: & on les refuſa avec d'autant plus d'obſtination que l'on voyoit qu'ils cherchoient par là un pretexte de ſe revolter quand il leur plairoit, en ſe diſpenſant d'executer dans la ſuite les Ordres tant ſoit peu incommodes que le Roy Catholique leur envoyeroit, par la ſeule raiſon qu'il y manqueroit l'attache de l'Infant.

Les Etats ſolliciterent cet Article avec une ardeur qui fit aſſez connoître qu'ils ne ſe fuſſent jamais relâchez, ſi le jeune Prince eût encore été en Eſpagne: & de fait ils ne cederent qu'aprés qu'on leur eut fait inſinuer adroitement que leurs efforts bien loin de rappeller l'Infant en Eſpagne, l'empêcheroient d'y remettre jamais le pied, comme il arriva.

La ſeconde propoſition qu'ils ajoûterent à la precedente ne fut pas écoutée plus favorablement. Ils demeurerent d'accord de reconnoître le Roy Catholique; mais ils prétendirent que ce fût en qualité de Tuteur & d'Adminiſtrateur des biens de ſa Mere tant qu'elle ſeroit malade, & non pas en qualité de Roy. Il étoit aiſé de voir qu'ils avoient deſſein de regner chez eux durant la vie de leur Reine, & les Grands de Caſtille qui avoient accompagné par honneur le Roy Catholique à Sarragoſſe en furent ſi ſcandaliſez, qu'il y en eut qui ſe prirent de paroles avec les Députez d'Arragon, & formerent des querelles où l'on répandit du ſang: mais enfin Chiévres les appaiſa; & le Roy Catholique fut reconnu pour Monarque en Arragon ſans autre condition que celle de confirmer les Privileges du Païs, comme il l'avoit été dans la Caſtille. La ceremonie s'en fit au commencement de May mil cinq cens dix-huit, & Chiévres ſix ſemaines aprés eut bien de la peine à parer le contre-coup du voyage de l'Infant en Allemagne; tant il eſt difficile en Politique de donner des conſeils avantageux en

un

un ſens, qui ne ſoient deſavantageux en un autre ſens.

L'Infant Ferdinand arrivé à Vienne en Autriche auprés de l'Empereur Maximilien ſon Ayeul, le toucha de ſa miſere, & luy inſpira les mêmes ſentimens que Ferdinand le Catholique avoit autrefois eus pour luy. Sa Majeſté Imperiale reſolut de luy ceder les Etats que la Maiſon d'Autriche poſſedoit en Allemagne, & de luy aſſurer la ſucceſſion de l'Empire. Elle avoit beſoin du conſentement du Roy Catholique pour executer le premier de ces deux projets, mais non pas pour accomplir le ſecond, & ce fut-là ce qui fit differer l'un pour travailler à l'autre. La Diette fût convoquée à Ausbourg pour la fin de l'Eté mil cinq cens dix-huit, & l'on ne s'attendit pas d'y trouver beaucoup d'oppoſition dans les Electeurs de l'Empire: car encore que Ferdinand fût né en Eſpagne, il étoit indubitable qu'il deviendroit Allemand par la neceſſité où ſon Frere ſeroit reduit de luy abandonner les Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche en Allemagne pour ſoûtenir la dignité Imperiale, ſi le même Infant y étoit élevé: mais les amis que Chiévres s'étoit faits dans l'Empire l'avertirent aſſez tôt de ce qui s'y tramoit au préjudice du Roy Catholique pour le déconcerter.

Dans l'inſtruction de l'Infant.

Les relations ne conviennent pas de la perſonne qui fut employée pour negocier de la part de ſa Majeſté Catholique auprés de Maximilien, & pour le porter à changer de volonté. Les Eſpagnols nomment le Cardinal de Trente, & les Flamans aiment mieux l'attribuer au Cardinal de Sion: mais auquel de ces deux Prelats que l'inſtruction fut adreſſée, il eſt conſtant que Chiévres la dicta, & qu'il mit dans une juſte étenduë les raiſonnemens dont voici l'abregé. Il ſoûtint que l'Empereur étoit aſſez informé des deſſeins

de

de la Maiſon d'Autriche depuis qu'elle s'étoit établie ſi puiſſamment dans les Païs-Bas & dans l'Eſpagne pour ne rien faire qui les traversât tant ſoit peu ; & qu'on le prioit ſeulement d'obſerver qu'il étoit tout à fait neceſſaire pour leur accompliſſement d'unir en une ſeule perſonne toute la puiſſance de cette Maiſon. Que le Roy Catholique étoit déja ſi conſiderable par la multitude prodigieuſe & par la vaſte étenduë de ſes Etats, qu'il ne luy manquoit que l'Empire pour ſe tirer du pair des autres Princes Chrêtiens, & par conſequent pour leur donner la loy quand il jugeroit à propos de le faire : au lieu que ſi l'Empire luy échappoit, le Roy Trés-Chrêtien François Premier luy ſeroit égal, & le contre-poids de la France l'empêcheroit toute ſa vie de s'agrandir. Que ſa Majeſté Imperiale avoit devant les yeux un exemple qu'elle étoit d'autant plûs obligée d'imiter, qu'elle y avoit plus d'intereſt ſans comparaiſon que celuy qui l'avoit donné. Qu'il avoit été d'autant moins neceſſaire à Ferdinand le Catholique de choiſir pour Succeſſeur l'Aîné de ſes petits-Fils, que ſa Maiſon qui étoit celle d'Arragon finiſſoit en luy, & l'Aîné de ſes petits-Fils étoit encore moins propre à la rétablir que le Cadet ; & d'ailleurs il avoit élevé ce Cadet, & n'avoit jamais vû l'Aîné. Cependant il n'avoit pas laiſſé de préferer l'Aîné au Cadet par la ſeule conſideration que l'Eſpagne en deviendroit plus puiſſante ; & qu'ainſi Maximilien ſe devoit attacher d'autant plus indiſpenſablement à la préference du Roy Catholique pour l'Empire, qu'il revivroit plus glorieuſement en ſa perſonne qu'en celle de Ferdinand, & que ſon nom & ſes Armes travailleroient alors avec plus d'effet à la ruïne des Infideles.

Maximilien qui avoit été inconſtant toute ſa vie

vie comme on l'a déja remarqué, le fut encore à la derniere de ſes plus importantes actions ; & le fut à ſa mode, c'eſt à dire, d'une maniere entierement bizarre. Il étoit né avec des qualitez d'eſprit & de corps contraires à celles de Ferdinand le Catholique : Il avoit eu pour luy une prodigieuſe antipathie ; & il eût autrefois ſuffi pour le détourner d'une action, de luy dire que Ferdinand l'avoit faite : Cependant l'exemple pour lequel il avoit eu long-temps l'horreur eut des charmes pour luy ; & il ſe piqua d'imiter le même Ferdinand mort, qu'il avoit déteſté vivant. Il ne ſe contenta pas de renoncer abſolument au deſſein d'élever à l'Empire le puiſné de ſes petits-Fils : mais de plus les Eſpagnols ont crû qu'il eût procuré à l'Aîné la dignité de Roy des Romains, ſi le Cardinal Cajetan Legat du Pape Leon Dix en Allemagne ne s'y fût oppoſé par l'ordre de ſa Sainteté, qui avoit découvert l'intrigue & mandé à ſon Miniſtre de la traverſer.

Chiévres ne perdit point de temps durant les ſix mois que Maximilien vécut aprés la Diette d'Ausbourg. Il luy fournit de l'argent afin de l'entretenir dans des diſpoſitions favorables au Roy Catholique ; & ſe prévalut avec tant d'art de la paſſion extraordinaire de Manuel Roy de Portugal pour ſa troiſiéme Femme, qu'il en tira deux cens mille écus qui ſuffirent pour acheter l'Empire, tant ils furent bien ménagez. Les mécontentemens du Cardinal de la Marc Evêque de Liege & du Colonel Sequinguen les avoient alienez du Roy de France. Il s'agiſſoit de les engager dans les interêts du Roy d'Eſpagne, & Chiévres y réüſſit avec plus de facilité qu'il n'avoit crû : mais il eut une extrême peine à diſpoſer ces deux habiles Negociateurs à traiter de concert l'affaire

faire qu'il remettoit absolument entre leurs mains. Chacun d'eux s'estimoit suffisant pour élever seul & par son propre credit le Roy Catholique sur le Trône de l'Empire, & ne vouloit par consequent avoir en ce point ni Superieur ni Compagnon. Cependant Chiévres étoit persuadé que le Roy Catholique n'auroit pas trop des intrigues du Cardinal & du Colonel pour obtenir la dignité qu'il briguoit, & l'évenement justifia qu'il ne s'étoit point abusé. Il travailla long-temps à les obliger de se communiquer les mesures qu'ils avoient déja prises, & celles qu'ils prendroient à l'avenir; & il avoit à peine surmonté les obstacles qu'il y trouva, lors que Maximilien mourut vers le commencement de l'année mil cinq cens dix-neuf. Les Rois de France & d'Espagne prétendirent à l'Empire, & le dernier l'emporta sur le premier parce que la brigue que Chiévres avoit formée dans le College Electoral se trouva commencée de meilleure heure, & par consequent plus forte que celle que Bonnivet Favori de François Premier y forma depuis.

Ce n'est point ici le lieu de parler plus au long de l'élection du Roy Catholique qui se fit à Francfort le vingt-huit de Juin mil cinq cens dix-neuf, parce que Chiévres qui en étoit éloigné de plus de trois cens lieuës n'y contribua qu'en la maniere que l'on vient de representer. Mais il agit directement & par luy-même dans les deux negociations suivantes qu'il jugea devoir preceder le voyage de sa Majesté en Allemagne pour y prendre la Couronne Imperiale, & certes elles étoient absolument nécessaires pour conserver durant son absence la tranquillité dans l'Espagne: l'une fut le mariage de la Reine Germaine, & l'autre le Traité de Montpellier.

La Reine Germaine s'ennuyoit de son veuvage, &

& s'étoit ouvertement expliquée de ne pas vouloir achever sa vie en cet état. Elle n'étoit plus assez belle ni assez jeune pour esperer de trouver un mari de la qualité du premier, & elle se fût contentée d'un Prince : mais il n'y en avoit point en Espagne, & d'ailleurs le Roy Catholique n'eût pas permis qu'elle en prît un en France. Le Marquis George de Brandebourg Frere de l'Electeur de même nom & de l'Electeur de Mayence l'avoit recherchée dans les formes ; mais elle l'avoit refusé parce que ce Prince étant Cadet & par consequent pauvre, n'eût pû entretenir le quart du train qu'elle avoit, & de plus elle apprehendoit la rigueur du Climat d'Allemagne aprés avoir été élevée dans la douceur des Climats de Guyenne & d'Espagne. Il ne se presentoit point d'autre Amant ; & vray-semblablement elle fut morte dans son veuvage, si Chiévres n'eût persuadé au Roy Catholique de luy donner un Epoux qui ne croyoit pas être pour elle, comme elle ne croyoit pas être pour luy.

Il y avoit déja dix-huit ans que le malheureux Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre Fils unique & heritier du dernier Roy de Naples de la branche bâtarde d'Arragon, étoit detenu en Espagne dans une espece de Prison, qui pour être honnête n'en étoit pas moins exacte. Ceux qui luy avoient ôté la Couronne & la liberté observoient avec tant de soin sa personne & ses actions, qu'il n'eût pas manqué d'être reserré à la premiere marque qu'il eût donnée de se souvenir de l'état où Dieu l'avoit fait naître. On n'a pas sçû si son long sejour en Espagne dans la contrainte que l'on vient de representer luy avoit affoibli l'esprit ; ou si connoissant le genie des Espagnols qui l'épioient il agissoit en toutes choses avec tant de précaution, qu'il ne luy échappât rien capable de leur donner le moin-

moindre soupçon : mais il est constant qu'il s'étoit jusques-là comporté en homme qui avoit parfaitement oublié ce qu'il avoit été, & ne pensoit qu'à satisfaire deux seules passions qui le dominoient ; l'une de ne se charger d'aucune affaire tant soit peu embarassante ; l'autre de se divertir à toutes les occasions qu'il en trouvoit. Chiévres qui le voyoit trop engagé dans la vie molle pour craindre qu'il s'en retirât, fut d'avis de le marier avec la Reine Germaine. Ses raisons furent que ce seroit la couple la mieux appareillée qu'il y eût en Espagne ; & que la Reine bien loin de détourner le Duc de ses plaisirs, l'y engageroit plus avant : Qu'elle épargneroit au Tresor Royal la dépense que l'on faisoit auprés de luy en Espions ; & que l'on pourroit impunément le laisser sur sa bonne foy, aprés luy avoir donné une telle Femme : Qu'ils vivroient ensemble sans souci ; & que ni l'un ni l'autre ne penseroit jamais à troubler le repos de l'Etat pourvû que les pensions viageres dont ils subsistoient & qui seroient leur unique bien, leur fussent regulierement payées : Que l'on trouvoit étrange par toute l'Europe que Ferdinand le Catholique & le Cardinal Ximenez eussent obligé le Duc à vivre malgré luy dans le Celibat ; & qu'il faloit pour éviter le même reproche, luy donner une épouse dont on étoit bien assuré qu'il n'auroit point d'enfans.

Le Roy Catholique approuva cette proposition, & Chiévres eut ordre de sa Majesté d'en parler aux deux parties : Le Duc en fut ravi, & la Reine n'y trouva point d'autre difficulté que celle de la crainte de perdre son rang : Mais on y remedia en luy promettant de le conserver ; & l'expedient dont on usa pour cela fut que le Roy Catholique assista aux nôces, & aprés qu'elles furent faites il traita Germaine de Reine & de Mere comme il faisoit

au-

auparavant. Les Courtisans n'oserent se dispenser d'imiter leur Roy ; & Germaine en demeura si redevable à Chiévres, qu'elle le prefera à tous ses parens dans une conjoncture trop singuliere pour être oubliée.

Elle avoit du bien en France. Elle ne croyoit pas que le Roy François Premier luy laissât la liberté d'en disposer à sa fantaisie aprés qu'elle avoit épousé le Duc de Calabre sans la participation de sa Majesté Trés-Chrêtienne, & elle en fit à Chiévres une donation entre-vifs sur cette présuppoſition qu'il n'y avoit personne à la Cour d'Espagne qui en fut plus digne ; & que si la France avoit à se relâcher en faveur d'un Etranger, ce seroit infailliblement à l'égard de celuy-là.

Fin du cinquiéme Livre.

ARGUMENT

DU SIXIE'ME LIVRE.

LA plus grande partie de l'Eſpagne ſe ligue pour faire diſgracier Chiévres, & ce grand perſonnage ſe trouve dans un extrême danger. L'Empereur ne l'abandonne pas neanmoins, & ſa cauſe devient enfin la meilleure. Les Eſpagnols demeurez dans le devoir défont les Rebelles en bataille rangée, & l'autorité Souveraine eſt rétablie dans tout ſon luſtre. Chiévres qui avoit accompagné l'Empereur en Allemagne y pourvoit ſi avantageuſement l'Infant Ferdinand luy faiſant épouſer l'Heritiere de Hongrie & de Bohême, que ce jeune Prince ne penſe plus à ſe plaindre de ce que ſon Aîné ne luy avoit fait aucune juſtice ſur les biens de la Reine Jeanne leur Mere. Il met encore un ſi bon ordre dans la Navarre, qu'elle ſe recouvre auſſi facilement pour les Eſpagnols qu'elle avoit été perduë, & depuis repriſe par les François. Rien ne reſiſte au Seigneur d'Aſparau, & il s'en rend Maître en moins de quinze jours: Mais ſon bonheur luy ôte le jugement, & il s'imagine que la conquête de la Caſtille ne luy coûtera pas plus que celle de la Navarre. Il y entre: Il s'y laiſſe affamer: On attend que les miſeres ayent affoibli ſon armée, & on l'attaque immediatement aprés. Il eſt vaincu: Il perd la vûë dans le combat: Il demeure priſonnier; & ne ſurvit que pour ſervir d'exemple, qu'il ne faut pas moins de conduite à la guerre que de valeur. Les Eſpagnols revoltez ſe reconcilient avec leur Maître, mais ils tournent toute leur rage contre Chiévres. Ils empoiſonnent le Cardinal de Croy ſon Neveu, & en uſent de même à ſon égard cinquante jours aprés.

HISTOIRE DE MONSIEUR DE CHIEVRES.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable dans l'Europe durant l'année mil cinq cens vingt, & partie de mil cinq cens vingt-un.

ENCORE que la recherche de l'Empire par les Rois de France & d'Eſpagne eût été faite des deux côtez ſans ſortir des termes de la civilité, il n'en étoit pas moins à craindre, qu'elle n'eût jetté dans les eſprits de François Premier, & de Charles-Quint des ſemences d'inimitié, qui dureroient autant qu'eux; & troubleroient la tranquilité de l'Europe au moins durant la vie de l'un ou de l'autre, ſi elles ne paſſoient à leurs deſcendans. François en perdant la partie avoit reçû la plus rude mortification qui luy pût arriver; & quoy qu'il eût fait pour la cacher tant par ſes actions que par les Lettres qu'il écrivoit ſur ce ſujet à ſes Ambaſſadeurs dans les Païs Etrangers, on ne laiſſoit pas d'entrevoir qu'il n'attendroit pas long-temps à meſurer ſon épée avec celle

Dans les Lettres de François I. en 1519.

celle de ſon Competiteur, par la ſeule raiſon qu'il avoit été plus heureux que luy.

Charles à la verité n'avoit pas les mêmes motifs de chagrin, mais il en avoit d'autres de jalouſie qui ne l'animoient pas moins à la ruine de François. Il ne luy manquoit plus rien à l'âge de dix-neuf ans que la reputation, & il en prétendoit acquerir. Il ne le pouvoit en declarant la guerre à l'Empereur des Turcs Solyman : car outre qu'il eût falu renoncer abſolument au ſejour de l'Eſpagne & établir une demeure fixe dans l'Allemagne, à quoy les Eſpagnols n'euſſent jamais conſenti, il étoit à craindre que le Roy Trés-Chrêtien & Henri d'Albret n'euſſent recouvré ſur luy les Royaumes de Naples & de Navarre, lorſqu'ils l'euſſent vû occupé contre les Infideles.

Il y avoit donc plus de difficulté pour l'Empereur à exercer ſon humeur guerriere contre la France ; & ce Prince y avoit d'autant plus de panchant, qu'il en eſperoit un ſuccés plus facile ; puiſque ſi le bonheur dont il ſe flattoit l'eût aſſez favoriſé pour aſſujettir la France, ce ne luy eût plus été une affaire que de dompter le reſte de la Chrêtienté, & les Turcs en ſuite : au lieu qu'en commençant par les Turcs il donneroit aux François le loiſir de ſe rendre ſi puiſſans, qu'aprés il les attaqueroit en vain.

Gouffier & Chiévres étoient ceux qui connoiſſoient le mieux dans François & dans Charles les inclinations que l'on vient de repreſenter. Ils avoient trop de lumiere pour n'en pas prévoir les effets dans toute leur étenduë, & trop de Religion pour ne ſe pas mettre en devoir d'y remedier. Et de fait ils tirerent de leurs Maîtres des pouvoirs ſans limite pour les accorder non ſeulement ſur les differens qu'il y avoit entre eux pour Naples & pour la Navarre, mais encore à deſſein de prévenir tous les ſujets de meſintelligence que le changement du temps & la malice des hommes pourroient introduire à l'avenir dans leur amitié. Ils s'aſſemblerent dans la Ville de Montpellier

pellier en Languedoc au commencement de l'Automne de mil cinq cens dix-neuf ; & l'on ne doute point qu'ils n'euſſent conclû une Paix de longue durée entre les deux Monarchies, ſi Dieu qui vouloit châtier les François par les Eſpagnols, & les Eſpagnols par les François, n'eût rompu la negociation par la mort de Gouffier. Les Ecrivains d'Eſpagne qui redoublent ici leurs calomnies contre la memoire de Chiévres, n'ont pas vû qu'ils ſe faiſoient plus de tort qu'à luy. Ils le blâment premierement d'avoir accepté une Ville Françoiſe pour l'entrevûë, & de n'avoir point exigé que les Conferences ſe tinſſent ſur la frontiere des deux Etats : Mais il eſt aiſé de leur répondre qu'un lieu neutre eût été bon, ſi la guerre eût été ouverte entre les deux Couronnes. Mais comme elles étoient alors paiſibles ; & que la rupture entre elles étoit ſeulement à craindre pour l'avenir, ce n'étoit pas l'uſage de prendre aucune précaution pour le lieu d'Aſſemblée ; & quand ce l'eût été, la queſtion avoit été décidée dans la Negociation precedente. Les mêmes Plenipotentiaires s'étoient aſſemblez dans la Ville de Noyon en Picardie par la même raiſon qui avoit obligé Henri Quatre Roy de Caſtille à paſſer la riviere de Bidaſſoa pour traiter dans la Guyenne avec Louïs Onze Roy de France, c'eſt à dire, à cauſe de la prééminence de la Monarchie Françoiſe ſur celle d'Eſpagne, & il n'étoit rien ſurvenu depuis qui diſpensât Gouffier & Chiévres de s'en tenir à cette regle : car Charles étoit ſeulement élû Empereur, & non pas couronné ; & quand il l'eût été, la dignité Imperiale n'empêchant pas qu'il ne tint en Fief du Roy Trés-Chrêtien les Comtez de Flandres, d'Artois, & de Charolois, le moins qu'il dût à ſon Seigneur ſuſerain étoit d'envoyer chez luy ſon Plenipotentiaire.

Les mêmes Ecrivains accuſent en ſecond lieu Chiévres de s'être engagé imprudemment dans une Ville du Languedoc, où il n'étoit pas dans toute la liberté

de négocier qui eût été néceſſaire : Mais ils ne diſent pas que les précautions que Chiévres avoit priſes à cet égard ne pouvoient être plus grandes ; & qu'elles furent ſi peu violées que l'Evêque de Badajox & le Docteur Carvajal qui le ſecondérent dans la négociation de Montpellier, ne s'en plaignirent jamais. Enfin ils trouvérent à redire en troiſiéme lieu que Chiévres ſe fuſt mis en danger d'être arrêté lors que les Conférences finirent par la mort de Gouffier ; & leur aveuglement en ce point eſt d'autant plus ridicule, qu'ils ne voyent pas que la faute qu'ils imputent à Chiévres rejallit ſur Charles-Quint, qui vingt ans aprés s'alla mettre entre les mains de François Premier en traverſant toute la France ſur la parole de ce Prince, ſans autre motif que d'appaiſer le tumulte de Gand.

Ce que les mêmes Ecrivains ajoûtent que Chiévres eût été arrêté dans Montpellier s'il n'en eût ſorti à l'inſtant qu'il apprit la mort de Gouffier, & ne ſe fût ſauvé dans le Rouſſillon en toute diligence, n'eſt pas plus véritable : car il paroît dans le Journal des Conférences * écrit par le Secrétaire Robertet qui y fut preſent, que Chiévres demeura dans Montpellier quelques jours aprés la mort de Gouffier : Qu'il rendit à ſon ami les derniers devoirs : Qu'il ne rompit les Conférences, que parce que le pouvoir de conclure pour la France étoit attaché uniquement à la perſonne de Gouffier qui ne vivoit plus ; & qu'avant que de partir il prit congé de Poncher Evêque d'Orleans, de Robertet, & des autres François qui étoient entrez dans le Traité de Montpellier en qualité de Miniſtres ſubalternes.

* *Dans ce Journal.*

Il eut une occaſion de regretter la mort de Gouffier qu'il n'avoit pas prévûë ; & que tous les avantages que Charles emporta depuis ſur la France, ne furent pas capables de faire ceſſer. Gouffier avoit promis à Chiévres de lui obtenir du Roi Trés-Chrêtien mainlevée de la ſucceſſion de Gaſton de Foix que la Reine Ger-

Germaine lui avoit transportée ; & la chose eût été infailliblement accomplie, lors que les Plenipotentiaires se fussent séparez aprés avoir signé les Articles. Mais cette espérance si bien fondée cessa si absolument par la mort de Gouffier, que quoi que Chiévres fit depuis, les biens que Gaston avoit possédez furent donnez à ses trois Cousins germains paternels, Lautrec, Asparaut, & le Maréchal de Foix, sans que les héritiers de Chiévres en ayent été dédommagez.

Le peu de succés de la Négociation de Montpellier obligea le Roi Catholique à prendre autant de précautions avant que de partir d'Espagne, que si les François lui eussent déja déclaré la Guerre. Il destina une Armée entiére à la garde des Pyrenées, & précipita son voyage d'Allemagne afin d'engager dans ses intérêts le Roi Henri Huit son Oncle en passant par l'Angleterre. Il n'osa laisser en Espagne un Grand du Païs pour gouverner en son absence, par les mêmes raisons qui avoient détourné son Ayeul mourant d'en choisir un ; & comme il avoit affaire de Chiévres dans l'Angleterre & dans l'Allemagne où il alloit, & qu'il avoit déja comme l'on a vû jetté les yeux sur le Cardinal de Tortose pour exercer cette fonction avec le Cardinal Ximenez, il crût devoir la continuer à lui seul par reconnoissance & par bienséance. Il n'eut pas d'égard en ce point aux remontrances que lui firent au contraire les Castillans d'un côté & les Arragonnois de l'autre, lors qu'il les assembla dans le dessein de leur dire adieu ; & les Emissaires qu'il entretenoit à la Cour d'Angleterre l'ayant averti que Henri Huit se trouveroit à Calais le premier de Juin mil cinq cens vingt pour une entrevûë avec François Premier proche la Ville d'Ardres, il appréhenda avec raison, que ces deux Monarques ne s'unissent contre lui. L'Angleterre en ce cas eut fait pancher l'avantage du côté de la France, & ce fut seulement pour l'en détourner que le Roi Catholi-

que hâta son départ d'Espagne. Il s'embarqua dans le Port de la Corugna le vingt de May, & fut assez heureux pour faire le voyage d'Angleterre avec toute la diligence necessaire à rompre les mesures du Roi Trés-Chrêtien avec Volsey Cardinal d'York Favori de Henri. Un vent favorable le pousſa à point nommé en six jours dans le Port de Douvres, où il trouva la Cour d'Angleterre qui se preparoit à passer en France. Il confera deux jours entiers sans autre témoin que Chiévres avec Henri, qui n'étoit non plus accompagné que du Cardinal d'York son premier Ministre; & l'on reconnut là plus que l'on n'avoit encore fait, ce que valent les civilitez extraordinaires dans les entrevûës. Il sembla que le Roy Catholique eût oublié qu'il étoit élû Empereur, tant il eût de déference pour sa Majesté Angloise; & sa complaisance alla jusqu'à traiter de Pere le Cardinal d'York, quoy qu'il n'ignorât pas que ce Prelat étoit Fils d'un Boucher.

Chiévres qui luy avoit appris l'art de s'insinuer dans les affections des hommes le seconda si parfaitement; que si la Cour d'Angleterre eût pû se dispenser avec honneur d'aller à Calais, elle s'en fût dés-lors retournée à Londres. Mais les choses étant desormais trop avancées; & la Cour de France se trouvant déja sur la frontiere de Picardie, l'Empereur se contenta de la parole que le Roy d'Angleterre son Oncle luy donna de ne rien conclure à son desavantage dans Ardres où il alloit conferer avec le Roy Trés-Chrêtien, & d'accorder en suite à sa Majesté Imperiale une seconde entrevûë où seroit negociée une ligue offensive & défensive entre l'Angleterre & l'Espagne. La promesse fut accomplie dans toute son étenduë: Les Conferences d'Ardres se terminerent sans que les Anglois entrassent dans aucun engagement nouveau à l'égard de la France: Henri reçût une seconde visite de l'Empereur aussi-tôt qu'il eut terminé ses affaires en Allemagne; &

Chié-

Chiévres perſuada ſi efficacement à ſa Majeſté Angloiſe qu'il y alloit de ſon intereſt que les François fuſſent chaſſez d'Italie, qu'elle promit par écrit d'y contribuer.

Le fruit que l'Eſpagne en tira fut la conquête du Duché de Milan: Mais Chiévres qui ne vécut pas aſſez pour la voir, vécut aſſez pour ſe voir en butte aux Caſtillans & aux Arragonnois de la maniere la plus étrange qu'un particulier pouvoit l'être ſans ſuccomber. On a déja remarqué que les Eſpagnols ne pouvoient ſouffrir qu'il fût Chef de leur Conſeil & Sur-Intendant de leurs Finances; & que ç'avoit principalement été pour luy ôter ces deux Charges, qu'ils avoient voulu fruſtrer les Etrangers des Dignitez & des Benefices d'Eſpagne. L'Empereur y avoit eu ſi peu d'égard, qu'ils s'en étoient ſcandaliſez; & comme ſon voyage en Allemagne fourniſſoit ſelon eux une occaſion ſinguliere d'arracher de ſa Majeſté Imperiale par force ce qu'elle n'avoit pas voulu leur accorder de bonne grace, ils s'engagerent dans une revolte de deux ans par les degrez qui ſuivent. *Dans les Traitez entre Charles-Quint & Henri Huit.*

Les Grands du Païs par des Emiſſaires apoſtez diſpoſerent les Bourgeois & les Païſans de Caſtille & d'Arragon à ſe plaindre d'abord en ſecret & depuis hautement, que leurs loix étoient violées, & qu'on n'avoit plus d'égard à leurs Privileges: Que les Flamands en moins de trois ans avoient pillé l'Eſpagne, & fait paſſer dans leurs Païs des ſommes d'argent volées qui montoient à ſix millions de livres: Qu'il n'y avoit plus ni Office ni Benefice qui leur échappât, puis que ſi les uns & les autres étoient à leur bien-ſéance ils ſe les approprioient, & s'ils ne l'étoient pas ils en faiſoient expedier les proviſions à ceux des Eſpagnols naturels qui leur en offroient davantage: Qu'on l'avoit juſques-là ſouffert tant à cauſe du reſpect que l'on avoit eu pour le Roy Catholique, que parce que l'on avoit crû que ſa Majeſté

ſe laiſſeroit fléchir par les priéres, & toucher par les remontrances de ſes trés-humbles Sujets qui la conjuroient de les delivrer de ces ſangſuës : Mais que maintenant qu'elle étoit partie pour l'Allemagne, & qu'elle avoit abandonné les Eſpagnols à la diſcrétion des mêmes Flamands nonobſtant une infinité de Requêtes qui lui avoient été preſentées au contraire ; Il n'y avoit plus d'autre reméde aux maux que l'Eſpagne enduroit actuellement, & à ceux dont elle étoit menacée, que d'executer elle-même durant l'abſence de ſon Roi ce qu'il n'avoit pû lui refuſer ſans injuſtice, c'eſt à dire, de ſe mettre par ſes propres forces dans une pleine liberté.

La Bourgeoiſie des Villes d'Andalouſie émûë de ces diſcours ſe mutina la premiére, & la révolte paſſa en moins de quinze jours dans les autres Royaumes d'Eſpagne. On y refuſa de recevoir les ordres du Cardinal de Tortoſe, & la Ville de Segovie eut la hardieſſe de le prendre à partie. Le Cardinal croyant l'appaiſer en communiquant à des Eſpagnols naturels le pouvoir qui lui avoit été donné, le partagea premiérement avec le Connêtable, & depuis avec l'Amiral de Caſtille : Mais les Soûlevez qui venoient d'obtenir une partie de ce qu'ils demandoient ſans avoir tiré l'épée, abuſérent de la facilité du Cardinal, & le preſſérent avec plus de chaleur qu'auparavant de ſortir d'Eſpagne, & d'emmener avec lui tous les Flamands qui s'y trouveroient.

L'Inſtance étoit trop audacieuſe pour être ſoufferte ; & les Eſpagnols que l'Empereur avoit laiſſez au Cardinal pour Conſeillers, eſtimérent qu'elle devoit être punie exemplairement, & qu'il en faloit donner la Commiſſion au plus hardi & au plus ſévére Prevôt d'Eſpagne, qui étoit l'Alcayde Ronchillo. Le Cardinal ſur cet avis lui donna des Troupes, & lui commanda de ranger au devoir les Segoviens. Ronchillo obéït avec d'autant d'exactitude, que l'ordre qu'il recevoit s'accordoit mieux avec ſon génie.

Il

Il alla droit à Segovie : Il y déclara en des termes orgueilleux à la Bourgeoiſie qu'elle eût à lui ouvrir les portes : Il la menaça des derniéres extrêmitez ſi elle différoit un moment : Il prit pour un refus prémédité la priére qu'elle lui fit de lui accorder quelques heures pour délibérer : Il commença à l'inſtant les procédures judiciaires preſcrites par les Ordonnances de Caſtille en de ſemblables cas : Il en hâta la concluſion ; & il n'eut pas plûtôt achevé ces procés verbaux qu'il executa plus en bourreau qu'en Commiſſaire les ordres du Cardinal. Il ſe mit à brûler, à démolir, à couper, à arracher, à rançonner, à tuer, & à deſoler le Territoire de Segovie.

La Bourgeoiſie de Tolede qui n'attendoit qu'un prétexte plauſible de ſe ſoûlever, prit celui des executions militaires qui ſe faiſoient ſur ſon voiſinage, & ſortit avec d'autant plus de licence pour les arrêter, qu'elle n'avoit point alors de Chef, ſon jeune Archevêque ayant ſuivi l'Empereur. Elle rencontra Ronchillo dans la poſture négligente des Officiers, qui n'appréhendent point d'avoir à combattre d'autres gens que ceux qu'ils maltraitent impunément : Elle le défit : Elle rentra triomphanment dans ſes murailles ; & ce premier avantage ſuffit pour engager publiquement dans la rebellion les Villes de Burgos, de Vailladolid, de Salamanque, d'Avila, de Zamorra, de Leon, & de Toro. Les Grands qui avoient des biens ſur leur Territoire ſuivirent leur exemple ; & le Cardinal de Tortoſe qui avoit choiſi la Ville de Vailladolid pour ſon ſejour ordinaire & pour la réſidence du Conſeil qui lui avoit été laiſſé, n'ayant pû l'empêcher de ſe liguer avec les autres, n'eſtima pas y pouvoir demeurer avec honneur. Il feignit de céder aux priéres de Pedro Giron & de Jean de Padilla qui l'étoient venus trouver de la part des habitans, pour l'aſſurer qu'il pouvoit demeurer dans la maiſon où il étoit : Que ni lui ni ſes Domeſtiques n'y recevroient aucune injure : Que l'on étoit perſuadé de ſon inno-

cence ; & que l'on n'en vouloit point à luy, & il gagna un Prêtre qui le tira hors de Vailladolid par un trou qu'il fit à l'endroit des murailles le plus proche de ſon jardin.

On ne ſe mit pas beaucoup en peine aprés qu'il fut évadé de retenir ceux de ſon Conſeil ; & l'on obſerva ſeulement de prés le fameux Vargas à qui les ſeditieux imputoient la cauſe de leurs maux, parce qu'il avoit été l'un des trois qui perſuaderent Ferdinand le Catholique de revoquer ſon premier Teſtament fait en faveur de l'Infant. On ne ſçait ſi le deſſein de la Bourgeoiſie de Vailladolid étoit ſeulement de s'aſſurer de la perſonne de Vargas pour en faire un échange en cas qu'un des Seigneurs qui s'étoient declarez pour elle fût pris ; où ſi elle differoit ſon ſupplice juſqu'à l'aſſemblée des Etats generaux, qu'elle prétendoit devoir être bien-tôt convoquez : Mais il eſt conſtant que Vargas ennuyé de vivre dans une incertitude ſi perilleuſe ſe ſouvint à propos que l'une des premieres Commiſſions qu'il avoit autrefois euës de la Reine Iſabelle, avoit été de faire nettoyer dans Vailladolid un égoût d'immondices. Qu'il avoit obſervé que l'égoût avoit été autrefois un aqueduc ; & qu'il y avoit aſſez d'eſpace pour le paſſage du Fontenier chargé du ſoin des eaux, lors qu'il les alloit viſiter. Vargas conclut de là que peut-être ne luy ſeroit-il pas impoſſible de ſe ſauver par ce paſſage ; & il en fit faire l'épreuve par le plus adroit de ſes Domeſtiques qui s'en étant heureuſement tiré, y rentra avec luy & luy aida à le paſſer.

Les Villes revoltées formerent entre elles une eſpece de République qui ne donna que trop lieu de juger, qu'elles ne poſeroient pas ſi-tôt les Armes. Elles établirent dans Avila un Conſeil preſque ſemblable à celuy que l'on a vû depuis dans les Provinces-Unies des Païs-Bas. Chacune d'elles y envoya un Député avec un pouvoir ſuffiſant : La haute Nobleſſe fut invitée de s'y trouver en perſonne, ou d'envoyer

en

en ſon nom : Le rang des Seigneurs qui étoient entrez dans le parti fut conſervé ; & l'on proceda contre les autres dans les formes de la juriſprudence Eſpagnole. On les ſomma de venir prendre leurs places dans l'Aſſemblée qui n'étoit convoquée que pour la défenſe des Loix, & de la liberté du Païs : Leur defaut de comparoître paſſa pour un refus formel : on travailla là-deſſus à leur Procés ; & on les condamna comme traîtres à leur Patrie. Ainſi le Recteur de Segovie fut pendu entre deux Seigneurs pour avoir oſé dire qu'il ne reconnoiſſoit pas l'Aſſemblée d'Avila pour legitime. La Maiſon de Pedro Ponce dans la même Ville d'Avila fut raſée juſqu'aux fondemens, parce qu'il l'avoit abandonnée afin de n'être pas contraint de ſigner l'union. Le Connêtable de Caſtille & le Comte d'Alve perdirent pour la même raiſon ce qu'ils avoient de meubles dans Burgos ; & la Maiſon de Guevara fut ſur le point d'être exterminée pour avoir voulu déliberer ſi elle accepteroit les Commiſſions que les ſeditieux lui avoient données.

Il étoit d'extrême importance aux Rebelles d'avoir la Ville de Medina del Campo, & le hazard contribua plus qu'eux à l'engager dans leurs interêts. Le Cardinal de Tortoſe avoit beſoin d'Artillerie, & la plus belle de toute l'Eſpagne étoit dans Medina. Il envoya le Colonel Fonſeca pour l'en tirer, & les Bourgeois refuſerent abſolument de s'en déſaiſir dans la conjoncture d'alors. Fonſeca qui n'avoit point aſſez de Troupes pour l'enlever de force, eut recours à cette ruſe. Il envoya mettre le feu en divers quartiers de la Ville, & ſur tout en celui où étoient les plus riches marchandiſes, dans l'opinion que ceux qui s'oppoſoient le plus à ſon deſſein, ſe retireroient pour éteindre l'embraſement : Mais il fut trompé dans une ſuppoſition ſi vray-ſemblable, & la Bourgeoiſie de Medina aima mieux perdre le plus precieux de ſon bien, que d'abandonner ſon Artillerie. Ce que le feu lui conſuma étoit d'une valeur

ineſtimable, & neanmoins elle n'en fit pas aſſez d'état pour le ſauver en ſe diviſant. Elle demeura ſous les Armes tant qu'il en fut beſoin pour mettre Fonſeca hors de ſes murailles ; & lorſqu'elle n'eut plus rien à craindre au dedans, elle ſe partagea en deux corps à peu prés égaux, l'un fut employé à la garde des murailles, & l'autre courut pour remedier au feu. Fonſeca qui n'étoit pas aſſez fort pour aſſieger la Ville, ſe contenta d'en ravager le Territoire ; & comme elle ſe vit traitée d'ennemie, elle entra dans la confederation au moment que les Rebelles pour achever de mettre les apparences de leur côté étoient allez à Tordeſillas ; où leur deſſein n'étoit pas tant d'élever ſur le Trône la Reine Jeanne, que de regner ſous ſon nom, & de noircir leurs adverſaires du crime de leze-Majeſté. Ils ſe preſenterent à cette Princeſſe en poſture de gens venus exprés pour la mettre en pleine liberté ; & comme on a déja remarqué que la folie ne l'avoit point changée du côté de l'ambition, la joye qu'elle eut de ſe voir traiter de Souveraine fut ſi grande, qu'elle l'empêcha d'extravaguer pendant que les ſeditieux furent en ſa preſence. Elle reçût Jean de Padilla qui lui portoit la parole avec la même fierté qu'elle avoit autrefois vû recevoir les Députez de Caſtille par la Reine Iſabelle ſa mere : Elle ne ſe plaignit que legerement de ce qu'il y avoit ſeize ans qu'on la tenoit priſonniere : Elle imputa à cette horrible infidelité de ſes Sujets, les maux dont Padilla lui diſoit que l'Eſpagne étoit affligée : Elle envoya Padilla & les autres Députez conſulter les Grands ſur les remedes que l'on y pouvoit apporter ; & leur promit de les approuver ſi elle les trouvoit juſtes.

Ils revinrent deux ou trois jours aprés avec un ordre qu'ils avoient dreſſé pour tous les Caſtillans & tous les Arragonnois, de ſe joindre à l'union, & elle le ſigna. On chaſſa auſſi-tôt d'auprés d'elle le Marquis de Degnia qui avoit été ſi long-temps ſon Geolier,

lier, & l'on mit en sa place la plus extravagante garde qui fut jamais. L'Evêque de Zamorra étoit le plus échauffé des Conjurez, quoy qu'il eut déja soixante ans. Il n'y avoit jamais eu d'homme plus éloigné que lui de la profession Ecclesiastique ; car outre qu'il étoit né bâtard de l'Evêque de Burgos Gentilhomme de la Maison d'Acugnia, il n'avoit que des qualitez seculieres. Il joüoit & dansoit admirablement : il s'aquittoit également bien de tous les exercices militaires : la vie qu'il menoit ne pouvoit être plus scandaleuse ; & il ne prononçoit aucune parole qui ne fust accompagnée de blasphême : Il avoit choisi dans son Dioceſe trente ou quarante Prêtres propres à porter les armes, & il les y avoit luy-même dressez : Il les avoit rendus les plus scelerats du Parti, en les rendant les meilleurs soldats de l'Espagne ; & l'on raconte de lui qu'il les eût roüez de coups de bâton, s'il les eût vû manier un Breviaire.

Ce Capitaine mîtré & ses Soldats irreguliers garderent la Reine Jeanne, & commirent par une pure malice une infinité de desordres qu'elle leur commandoit dans le temps qu'elle avoit l'esprit le plus aliené. Ils lui faisoient écrire & signer tout ce qu'ils voüloient ; & comme le menu peuple d'Espagne étoit idolâtre de cette Princesse, il crût aisément les seditieux qui lui persuadoient qu'à la verité elle avoit été sujette immediatement aprés la mort de son Mari à quelques foiblesses d'esprit, causées par l'excés d'amour qu'elle avoit eu pour lui. Mais qu'elle en étoit bien-tôt revenuë, & nonobstant on n'avoit pas laissé de la tenir reserrée comme auparavant par une injustice d'autant plus énorme, que son propre Pere pour regner en Castille, en avoit été l'auteur. Que le Cardinal Ximenez l'avoit continuée pour s'empêcher de succomber sous l'averſion des Grands ; & que son Fils Aîné avoit encheri sur l'un & sur l'autre ; par le même motif que son Ayeul maternel: Mais que

Dieu qui n'avoit pas donné la Reine Catholique à l'Eſpagne pour la laiſſer éternellement inutile, venoit de la mettre en liberté, & que ſes bons & fideles Sujets alloient voir des effets ſurprenans de ſa ſageſſe à les gouverner.

Le Cardinal de Tortoſe informoit l'Empereur des particularitez que l'on vient de rapporter à meſure qu'elles arrivoient; & Chiévres qui ne les croyoit pas dangereuſes avant que les ſoûlevez ſe fuſſent ſaiſis de la perſonne de la Reine, en jugea d'une autre maniere aprés qu'on luy eût mandé qu'ils étoient Maîtres de Tordeſillas. Il fut d'avis que l'Empereur écrivit au Cardinal, au Connêtable, & à l'Amiral, d'appaiſer le trouble en toute maniere, & de commencer par la douceur. Si les Rebelles n'y avoient point d'égard, on devoit tâcher enſuite de les diviſer; & s'ils demeuroient fermes dans leur confederation, il faloit les combattre en bataille rangée s'il étoit poſſible, avant qu'ils euſſent achevé de prendre leurs meſures pour une longue reſiſtance. Les trois Gouverneurs obeïrent exactement; & l'on offrit aux Rebelles de ne plus mettre à l'avenir aucun Flamand dans les Dignitez Eccleſiaſtiques & ſeculieres d'Eſpagne, pourvû qu'il fuſt permis à ceux qui en avoient déja, d'en joüir le reſte de leur vie. La propoſition fut non ſeulement rejettée, mais encore traitée de ridicule; & les Rebelles s'obſtinerent ſi fortement à vouloir que les Flamands fuſſent incontinent & univerſellement chaſſez, qu'ils n'excepterent plus Chiévres comme ils avoient fait juſques-là, ni le Cardinal de Croy ſon Neveu. L'Evêque de Zamorra aſpiroit à l'Archevêché de Tolede; & il n'y avoit aucun de ſes Prêtres enrollez, qui ne ſe fuſt promis le premier Benefice vaquant dans la même Egliſe. Ainſi l'on eût recours au ſecond expedient que Chiévres avoit propoſé au defaut du premier, & l'on s'adreſſa d'abord à l'Evêque de Zamorra. Ce Prelat s'expliqua ſans beaucoup de ceremonie; & témoigna que

s'il

s'il renonçoit à l'union, ce ne seroit que pour être Primat de l'Espagne. Mais on eût par là trop bien recompensé la rebellion ; & l'exemple en auroit été de trop perilleuse consequence, sur tout en Espagne où les esprits une fois engagez dans la revolte ne revenoient pas avec tant de facilité qu'en France.

On s'adressa donc en second lieu à Padilla, qui ne se trouva pas plus traitable que l'Evêque de Zamorra. Il étoit gouverné par sa femme, dont l'impieté bizarre est trop remarquable pour ne pas trouver ici de place. Elle avoit besoin d'argent pour l'envoyer à son Mari qui commandoit les Troupes de la Ligue ; & les bourses des Bourgeois de Tolede où elle étoit alors avoient été épuisées, sous pretexte que la Reine Jeanne satisferoit exactement ceux qui auroient contribué du leur pour l'élever sur le Trône. L'argenterie de l'Eglise Metropolitaine avoit été si bien cachée par le Tresorier qui en avoit le soin, qu'on l'avoit inutilement cherchée par tout où l'on avoit pû s'imaginer qu'elle fût. Il n'y avoit pas d'apparence d'appliquer cet Ecclesiastique à la torture, afin de l'obliger à reveler le lieu où il avoit mis ce qu'il avoit en dépôt ; car outre que les Privileges de sa Dignité & de son Eglise le mettoient à couvert, le menu peuple n'eût pas souffert qu'on l'eût tourmenté. Mais on n'avoit pas serré les Reliques, parce que l'on s'étoit imaginé que la sainteté des Ossemens qui y étoient enfermez, suffiroit pour empêcher que l'on n'y touchât, vû principalement que la Femme de Padilla se piquoit d'une devotion extraordinaire : Mais la bonne Dame aprés avoir déliberé quelque temps sur ce qu'elle avoit à faire, crût avoir trouvé un expedient merveilleux, pour ajuster ce sacrifice avec la pieté. Elle alla droit à l'Eglise accompagnée des plus mauvais Ecclesiastiques de l'Evêque de Zamorra revêtus de leurs habits Sacerdotaux ; & portans des cierges allumez, elle se mit à genoux devant les Reliques. Elle les harangua ;

gua : Elle les pria à mains jointes de ne pas trouver mauvais qu'on les dépoüillât de leurs ornemens pour trés-peu de temps : Elle en exagera les raiſons, & jura ſolemnellement de reſtituer un jour le double de ce qu'elle alloit prendre. Elle fit en ſuite tirer les Reliques de leurs Chaſſes : on les enveloppa dans des linges blancs avec des écriteaux qui marquoient de quels Saints elles étoient : On les remit dans les Armoires aprés les avoir encenſées : On emporta les Chaſſes, & on les convertit en monnoye. Une Femme venuë à cet excés n'étoit point aiſée à ramener ; & Padilla qui l'eût euë pour Megere s'il eût oſé écouter ſans elle des propoſitions d'accord, convint avec elle de demander la grande Maîtriſe de ſaint Jacques, & de ne renoncer à la confederation qu'à ce prix. Il en parla de cette ſorte à ceux qui le ſonderent de la part des Gouverneurs, & l'on eut beau lui repreſenter que la Dignité qu'il recherchoit avoit été unie à la Couronne pour n'en être plus ſeparée : Qu'il ne ſçavoit ce qu'il demandoit : qu'il deviendroit ſuſpect à ſon Roy au moment qu'il ſeroit grand Maître ; & qu'il ne joüiroit jamais en repos de ce qu'il auroit obtenu à la pointe de l'épée. Il demeura nonobſtant ſi ferme, que l'on fut contraint d'éprouver ſi Pedro Giron ne ſeroit pas plus traitable.

On lui offrit de l'argent comptant, & l'érection de ſa terre d'Oſſune en Duché ; mais il répondit qu'il étoit de trop ancienne Maiſon, pour ſe contenter d'un nouveau Duché : Que celuy de Medina Sidonia le plus ancien de l'Eſpagne lui appartenoit à cauſe de ſa Mere : Qu'il ne manqueroit pas de reconnoiſſance pour ceux qui lui en redonneroient la poſſeſſion, mais qu'il ne perdroit qu'avec la vie l'eſperance de le recouvrer. On ne le preſſa point alors davantage de ſe declarer pour l'Empereur, parce qu'il partit pour mener l'Armée des Rebelles au ſiege de la Ville de Medina de Rioſecco ; où celle des Gouverneurs

neurs incapable de tenir la campagne à cauſe de ſa foibleſſe s'étoit retirée. Elle y commençoit à manquer de vivres & de fourrages ; & l'on n'eût eu qu'à continuer de lui enlever ſes convois pour l'obliger de ſe rendre à diſcretion, d'où l'entiere perte de l'Eſpagne pour l'Empereur ſe ſeroit enſuivie ; mais comme il la tenoit d'une Femme qui étoit ſa Mere, elle luy fut conſervée par une autre Femme qui étoit la Comteſſe de Medina.

Elle étoit proche parente de Pedro Giron, & le pria ſous ce pretexe qu'elle pût conferer avec luy. Giron ne crût pas que l'entrevûë ſe dût honnêtement refuſer, & l'accorda aprés en avoir conferé avec ceux de ſon parti. La Comteſſe luy remontra, que tous ſes biens étoient ſcituez aux environs de Medina, & que l'Armée de la Ligue acheveroit de les ruiner en demeurant quelques jours davantage au lieu qu'elle occupoit : Que pour éviter la mendicité il luy étoit venu en penſée de propoſer un accommodement, qu'elle jugeoit trop raiſonnable pour n'être pas accepté : Que la Ville de Medina n'étoit conſiderable que par l'Armée qui la défendoit, & qu'elle recevroit toûjours la loy de celuy qui ſeroit Maître de la Campagne : Que ſi la Ligue n'avoit point d'autre intention de s'en ſaiſir que celle d'ôter au parti contraire une Place de ſi peu d'importance, on offroit de la lui remettre pourvû qu'elle permît à ceux qui s'y étoient retirez d'en ſortir : qu'auſſi bien ne les y forceroit-on pas ; & qu'il étoit ſans exemple qu'une Ville défenduë par une Armée toute compoſée de vieux Soldats, eût été priſe d'aſſaut.

Giron qui n'avoit pas aſſez d'experience pour le generalat dont il ſe mêloit, ſe laiſſa ſurprendre par l'équivoque enfermée dans la propoſition de la Comteſſe de Medina. Elle conſiſtoit en ce qu'il étoit vray que les Villes défenduës par des Armées n'étoient point expoſées au hazard de ſe perdre, lors que ces Armées y trouvoient abondamment leur ſubſtance,

ou

ou la tiroient d'ailleurs : Mais il ne l'étoit pas lors que les mêmes Armées y étoient dans la diſette & tellement reſerrées, qu'elle ne pouvoient ni étendre leurs quartiers, ni recevoir des convois, & c'étoit neanmoins-là préciſément l'état où ſe trouvoient les Troupes Imperiales dans Medina. Elles n'y avoient fait ni pû faire de Magazins faute d'argent : Elles étoient inveſties par l'Armée de la Ligue, plus forte de la moitié : Elles n'eſperoient point de ſecours ; & les vivres & le fourrage leur manquant également, elles euſſent été contraintes en peu de jours de ſe rendre à diſcretion.

Cependant Giron prit la propoſition de la Comteſſe pour trés-avantageuſe à ſon parti. Il en parla à l'Evêque de Zamorra ; qui n'étant pas plus grand Capitaine que luy, n'en fût pas moins ébloüi. L'un & l'autre firent agréer au Conſeil de Guerre de la Ligue que l'Armée des Confederez ſe retirât à Villalpando, pourvû que l'Imperiale ſortît de Medina & la laiſsât en poſſeſſion de la Place, & ce fut-là la cauſe de ſa ruïne ; car les Imperiaux tirez à ſi bon marché du mauvais pas où leur foibleſſe les avoit engagez, profiterent admirablement de la faute de leurs ennemis. Ils allerent droit à la Ville de Tordeſillas perſuadez que s'ils pouvoient ôter aux Rebelles la perſonne de la Reine, ils les priveroient de ce qu'ils avoient de meilleur, & marcherent avec cette précaution qu'ils arrêtoient & menoient avec eux toutes les perſonnes qu'ils rencontroient en chemin. Ils empêcherent ainſi les Rebelles d'avoir aucune lumiere de leur deſſein, qu'ils euſſent aiſément déconcerté s'ils l'euſſent découvert.

La Garniſon de la Ville & du Château de Tordeſillas conſiſtoit principalement dans les Prêtres de l'Evêque de Zamorra, & dans quelque Milice de la Ville de Vailladolid. Elle ne s'étoit pas diſpoſée à ſoûtenir l'aſſaut qui luy fut donné au point du jour cinquiéme d'Octobre mil cinq cens vingt : Cependant il dura

depuis

depuis le matin juſqu'au ſoir ; & l'on n'avoit point encore vû de Place attaquée avec plus de chaleur, ni défenduë avec plus d'obſtination que le fut celle de Tordeſillas, quoy qu'elle fuſt l'une des plus mauvaiſes de la Caſtille.

Le Comte de Haro General experimenté qui commandoit les Imperiaux, voyant ſon Infanterie ſe rebuter pour avoir été trois fois repouſſée, fit mettre pied à terre à ſa Cavalerie, & la mena luy-même à l'eſcalade. Les Rebelles ne s'en étonnerent point, & n'en reſiſterent pas avec moins d'ordre & de vigueur. Un Prêtre le plus juſte Arquebuſier d'entr'eux s'étoit mis derriere un parapet, d'où il ne manquoit aucun des Aſſaillans qui grimpoient de ſon côté lors qu'il les voyoit aſſez proches pour les tirer. Il faiſoit ſur eux le ſigne de la Croix avec le bout de l'Arquebuſe ; & prétendoit ainſi leur donner l'abſolution de leurs pechez, & diminuer au moins de la moitié le crime qu'il alloit commettre : Il les miroit en ſuite, & les renverſoit morts dans le foſſé. Il avoit tué de cette ſorte onze des plus hardis Imperiaux ; mais en pratiquant ſa ridicule ceremonie à l'égard du douziéme, il reçût dans l'œil droit un coup de fléche, dont il expira en demandant qu'on luy fit la même grace qu'il avoit faite aux autres.

Il étoit déja midi lors que le Comte de Haro n'eſperant plus d'emporter la Place par l'endroit qu'il avoit crû le plus foible, tranſporta l'attaque à l'oppoſite. Son Infanterie jalouſe que la Cavalerie exerçât ſa fonction, agit avec plus de chaleur & d'ordre qu'auparavant. L'une & l'autre furent neanmoins repouſſées juſqu'au ſoir, qu'un Soldat Navarrois de Cadaorra appercevant au fonds du foſſé une petite porte mal gardée, la montra à ſes camarades qui luy aiderent à l'enfoncer à coups de leviers, & entrerent par la dans la Ville. *Dans le recit de la ſeconde priſe de Tordeſillas.*

Le reſpect dû à la preſence de la Reine par les Vainqueurs

queurs qui se vantoient de n'être venus que pour la tirer des mains des Rebelles, n'empêcha ni le pillage de Tordesillas ni les autres excés qui l'accompagnerent; & cette Princesse ne s'en formalisa pas beaucoup, quoy qu'elle entendit des bruit effroyables de tous côtez, parce qu'on eût soin de ne pas la détourner de son divertissement ordinaire, qui étoit de donner la chasse aux chats. Cependant on n'éprouva jamais plus sensiblement dans aucune autre rencontre, que la reputation est ce qui décide le plus souvent les querelles dans les guerres civiles aussi bien que dans les étrangeres: Car les Espagnols qui se declaroient à l'envie pour la Ligue lors qu'ils sçavoient que leur Reine étoit avec les Ligueurs, n'apprirent pas plûtôt qu'on la leur avoit enlevée, qu'ils changerent de parti dans tous les lieux où ils le purent avec impunité.

L'exemple passa même des petits aux grands; & Pedro Giron renonça publiquement à la Confederation sur un démêlé qu'il eût avec l'Evêque de Zamorra, dont il ne tira pas toute la satisfaction qu'il esperoit du Conseil du parti. Sa desertion acheva de déconcerter la Ligue, & l'on ne douta presque plus qu'il n'eût levé le siege de Medina dans le dessein formé de trahir ceux qu'il abandonna si promptement en suite. On fut confirmé dans une opinion qui luy étoit si desavantageuse par la maniere dont l'Empereur le traita depuis; & lors qu'on vit que sa Majesté faisoit plûtôt semblant de le punir, qu'elle ne le punissoit en effet; nonobstant la maxime toûjours uniforme du Conseil d'Espagne, de n'avoir jamais d'indulgence pour les personnes une fois engagées dans la rebellion. Certes on le laissa depuis vivre dans ses maisons de campagne comme s'il y eût été relegué, sans luy permettre d'entrer dans les Villes ni d'aller à la Cour, & ce fut là toute la severité exercée à son égard. Le Colonel Louïs Bravo ne se contenta pas d'imiter Giron, ni de renoncer

noncer comme luy ſolemnellement à la Ligue. Il paſſa de plus ſous les Enſeignes Imperiales, & devint le plus grand ennemy de la faction qu'il avoit aidée à former.

Les Gouverneurs convaincus que la Ligue commençoit à décliner; eſtimerent ſagement qu'un effort extraordinaire pourvû qu'il fût prompt, ſuffiroit pour la ruiner, & manderent dans cette vûë la plûpart des Troupes qui gardoient la Navarre. Ils en tirerent encore du Roy de Portugal. La haute Nobleſſe demeurée fidele prêta ce qu'elle avoit d'argent: & l'on mit enfin ſur pied par tant de divers moyens une Armée plus conſiderable en toute maniere, que celle des Confederez. Le Comte de Haro en fut encore General, & la mena droit à celle des ennemis qui ſe rafraîchiſſoient aux environs de Labaton. Jean de Padilla ſentant approcher les Imperiaux; & informé par ſes eſpions qu'ils étoient bien plus forts que luy, ne jugea pas à propos de les attendre dans le poſte qu'il occupoit. Il en ſortit le matin du vingt trois d'Avril mil cinq cens vingt-un, & prit avec une extrême diligence le chemin de Toro Ville forte de ſituation, dans la penſée qu'il auroit le loiſir de s'y refugier; & d'y demeurer juſqu'à ce que le renfort conſiderable qui luy venoit de Vailladolid & de Tolede, eût obligé les Imperiaux à diviſer leurs forces pour luy en oppoſer une partie: Mais il fut atteint à my-chemin, & contraint de tourner viſage. La Cavalerie legere que le Comte de Haro avoit envoyée à ſes trouſſes joignit ſur le midi l'arriere-garde des Rebelles à Villanar, & l'y arrêta juſqu'à ce que le gros des Imperiaux fût arrivé. Padilla qui s'étoit tenu à la queuë pour y mieux donner les ordres en cas de beſoin, fit promptement avancer ſon Artillerie: mais Maldonado qui la conduiſoit, au lieu d'obeïr la fit enfoncer dans un bourbier d'où il n'étoit pas poſſible de la tirer, & s'alla rendre aux Imperiaux. Un accident ſi peu prévû ôta bien

à Padilla l'eſperance de vaincre, mais il ne diminua point en luy la reſolution de ſe défendre juſqu'au dernier ſoûpir. Il ſoûtint à la tête de ſon arriere-garde les efforts des Imperiaux qui n'avoient fait qu'un gros de leur Armée; aſſurez que s'ils renverſoient le corps que Padilla commandoit en perſonne, les deux autres ſe mettroient en fuite comme il arriva. Le canon des Imperiaux fit un fracas d'autant plus horrible, que celuy des ennemis n'y répondoit point; & ſi l'on eût pû ſe donner la patience de le recharger, il eût ſuffi pour défaire les Confederez. Mais l'impetuoſité des Imperiaux alla juſqu'à le negliger, & même juſqu'à le couvrir; & la bataille devint alors plus ſanglante ſans comparaiſon, qu'elle n'eût été ſans cet emportement de courage. Padilla ne fut pas trompé dans le choix de ceux qui combattirent auprés de luy. Ils y furent tuez ſans ſortir de leurs rangs; & il l'eût été comme eux, ſi les marques qu'il avoit priſes pour ſe diſtinguer des autres en donnant ſes ordres aux Rebelles, ne l'euſſent fait connoître aux Imperiaux. Il fut ſi bien remarqué par les premiers ennemis qui le joignirent, qu'ils prirent autant de ſoin de luy conſerver la vie, qu'il en prenoit de ſe la faire ôter: Ils l'environnerent: Ils le démonterent: Ils ſe ſaiſirent de ſa perſonne; & le donnerent en garde à des gens qui le conduiſirent dans le Château le plus proche du lieu où l'on combattoit. Son corps de bataille & ſon avant-garde informez de ſa priſe, ne ſe défendirent point: Les Cavaliers & les Fantaſſins y prirent la fuite de concert, & furent pourſuivis juſqu'à trois lieuës & demie de Villanar. La victoire fut ſi complette, que la Ligue en fut entierement rompuë: Ses principaux Chefs tomberent vifs en la puiſſance des Imperiaux: On les executa à mort dés le landemain vingt quatriéme ſans aucune forme de procés; ſur ce que le Conſeil d'Eſpagne prétendit que le crime étoit ſi évident, qu'il n'avoit beſoin ni d'accuſateurs, ni de preuves, ni de témoins, ni de Juges: On les décolla tous; & Padilla qui

Dans la Relation de Noxia.

qui avoit été leur Chef, leur donna l'exemple de mourir courageuſement.

Comme il connoiſſoit le genie inexorable de ceux de ſa Nation, il ne demanda & n'eſpera pas même de grace. Il n'attendit point que la mort luy fuſt annoncée pour s'y preparer; & tout ce qui luy échappa de ſingulier dans ſes dernieres heures, fut qu'en allant au ſupplice & diſtinguant dans la foule des ſpectateurs le frere puiſné du Duc de Medina Sydonia qui a fait depuis la ſouche des Comtes d'Olivarez, il l'appella; & le pria de porter à Marie Pacheco de Mendoſa ſa Femme un Reliquaire qu'il avoit pour dernier gage de ſon amour, quoy qu'il n'ignorât pas la maniere dont elle avoit traité les Reliques de Tolede. Cette Dame ne relâcha rien de la reſolution qu'elle avoit priſe de pouſſer la rebellion auſſi loin qu'elle pourroit aller, lors même qu'elle vit ſon mari mort & ſon parti ruïné. Elle fit peindre ſur une Enſeigne Padilla décollé: Elle ordonna qu'on la portât devant elle la premiere fois qu'elle ſortit aprés avoit reçû la nouvelle de ſon ſupplice: Elle prit entre ſes bras un Fils emmailloté qu'elle avoit de luy; & parcourant dans une poſture ſi pitoyable les ruës de Tolede, détourna le Peuple de la reſolution de recevoir à l'exemple de Vailladolid & des autres Villes de ſon voiſinage l'Amniſtie qui luy étoit offerte: Elle le confirma dans les ſentimens ſeditieux qu'elle luy avoit inſpirez, & l'y tint prés d'un an; puis que ce ne fut que le trois de Février mil cinq cens vingt-deux que les Imperiaux ayant formé dans la même Ville une faction plus puiſſante que la ſienne par le moyen de Melinar qu'ils avoient gagné en luy promettant un Chapeau de Cardinal, l'Archevêché de Barry, & l'Evêché de Songuetta qu'il eût depuis; que Tolede rentra tout d'un coup dans le devoir. La veuve de Padilla abandonnée des ſiens, inventa pour ſe ſauver une ruſe qui luy réüſſit. Elle ſortit de la Ville montée ſur une âne & ſi bien traveſtie en Païſane, que

que ceux que l'on avoit mis aux portes à dessein de l'observer, la laisserent passer sans la reconnoître: Elle prit la route de Portugal, & évita sur le chemin une infinité de dangers. Les Portugais la reçûrent d'une maniere assez civile; & le Roy Dom Manuel, tout beau-frere de l'Empereur qu'il étoit, se piqua pour elle d'une generosité qu'elle n'avoit pas lieu d'esperer. Il crût qu'il y alloit de la Souveraineté du Portugal de donner asyle à cette illustre malheureuse; & les offices des Ministres de l'Empereur auprés de luy pour l'obliger à faire dire à la veuve de Padilla de chercher ailleurs une retraite, furent absolument inutiles. Il repartit constamment que puisqu'elle avoit choisi ses Etats pour son sejour, elle y demeureroit libre autant qu'il luy plairoit.

L'Evêque de Zamorra son cousin n'avoit pû se trouver à la bataille, parce que le Conseil de la Ligue qui ne s'attendoit pas que l'on dût combattre si-tôt, l'avoit envoyé à quelques lieuës de là: Il s'y déguisa en apprenant la défaite de ses complices, & se refugia dans les Montagues de Castille où il demeura caché prés de dix-huit mois, sans pouvoir trouver l'occasion qu'il cherchoit de passer en Portugal. On le reconnut au bout de ce temps dans une cabanne où il étoit: on l'arrêta: on le conduisit à Simancas, & on l'enferma dans le Château de cette Ville en attendant que l'on eût obtenu du Pape un Bref pour luy faire son procés. Il étoit à la garde d'un Alcayde qui le traitoit avec tout le respect dû à son caractere: cependant comme ils s'entretenoient ensemble aprés le repas, l'Evêque qui avoit un coûteau caché dans la couverture du Breviaire qu'on luy avoit laissé l'en tira, prit au corps l'Alcayde, le terrassa, luy coupa la gorge; & se fût sauvé sans le fils de l'Alcayde, qui accourut au bruit assez-tôt pour arrêter le prisonnier à la derniere porte: On luy mit les fers aux pieds & aux mains; & le Bref ne fut pas plûtôt arrivé, qu'on le fit mourir en prison.

Les

Les Memoires des Eſpagnols de ce temps-là ne conviennent pas du genre de ſon ſupplice ; & marquent aſſez par leur difference qu'il y eut un ordre exprés de le cacher. Il y en a qui portent qu'il fut décollé comme les autres : mais il y en a auſſi qui diſent qu'on luy envoya l'Alcayde Ronchillo, qui le fit precipiter d'un des creneaux du Château de Simancas. Ils s'accordent mieux à raconter la triſte fin de Dom Pedro d'Ayala Comte de Salvatierra Chef du Conſeil de la Ligue qui ſe vantoit de deſcendre en droite ligne des Rois Gots, ſans qu'il y eût eu de mêlange du ſang Mahometan comme dans les autres Maiſons de Caſtille. Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner s'il diſoit vray ; & il ſuffit de remarquer qu'aprés avoir été long-temps dans les montagnes ſans trouver à manger qu'avec une extrême dépenſe, parce qu'étant proſcrit & ceux qui l'aſſiſteroient en quelque maniere que ce fuſt devenans par là complices de ſon crime, on ne hazardoit pas pour peu de choſe de ſe faire arrêter en ſoulageant la miſere du dernier des rebelles. Il fut pris & expedié dans un cachot, aprés qu'on l'eût laiſſé languir long-temps en attendant la mort qui luy avoit été dénoncée. Le peuple ne le ſçût que lorſqu'il le vit porter en terre les pieds nuds, & le viſage découvert. Athanaſe d'Ayala ſon fils étoit alors actuellement Page de l'Empereur, & avoit ſuivi ſa Majeſté en Allemagne. Il y apprit la proſcription & en ſuite la vie vagabonde de ſon pere ; & comme il étoit d'excellent naturel il en fut ſi touché, qu'il ne délibera pas un moment s'il hazarderoit ſa fortune pour aſſiſter dans ſon extrême neceſſité celuy qui luy avoit donné la vie. Il avoit un cheval de prix qui luy ſervoit pour le manége : Il le vendit : Il en convertit l'argent en une lettre de change ; & l'adreſſa à un Gentilhomme Eſpagnol qu'il connoiſſoit aſſez ami de ſon pere, pour luy envoyer en quelque lieu qu'il ſe trouvât, la ſomme qu'elle contenoit. Le Gouverneur des Pages voyant le jeune

jeune Ayala ſans cheval, crût qu'il l'avoit vendu pour joüer. Il paſſa de cette erreur dans une autre, qui ſervit pourtant à faire reconnoître la verité. Il aſſembla les Pages dont il avoit la conduite, qui étoient au nombre de vingt-cinq ou trente, & demanda en leur preſence à d'Ayala ce qu'il avoit fait de ſon cheval. Ayala ne répondit autre choſe ſinon qu'il s'en étoit défait, & que ce n'avoit point été à mauvaiſe fin. La ſeverité dont le Gouverneur uſa à ſon égard pour l'obliger à s'expliquer plus nettement ne fut pas capable de lui arracher de la bouche un mot de plus; & un ſilence ſi obſtiné & ſi peu conforme au genie des Pages, augmenta la curioſité que l'on avoit d'en apprendre la cauſe. La recherche que l'on en fit fut ſi exacte, qu'enfin on découvrit preſque toutes les particularitez que l'on vient de rapporter.

Le rafinement des Eſpagnols eſt allé plus loin que celuy des anciens Juriſconſultes Romains en ce qui regarde le crime de leze-Majeſté, & ce qui ſuit en convaincra les moins credules. Le Gouverneur des Pages ſuppoſa qu'il en ſeroit noirci pour avoir ſçû qu'Ayala avoit envoyé de l'argent au Comte de Salvatierra ſon pere, s'il n'en donnoit à l'heure même avis à l'Empereur. Il courut le dire à ſa Majeſté qui l'ayant loüé de ſon exactitude, voulut approfondir l'affaire; mais ce fut dans une autre vûë que ne penſoit le Gouverneur. Elle envoya chercher le Page, & luy commanda d'un ton à ſe faire obeïr qu'il ne luy déguisât rien de ſa conduite ſur l'action dont on l'accuſoit. Le Page tout jeune qu'il étoit parla avec une trés-profonde ſoûmiſſion, & n'avoüa pas neanmoins d'être coupable. Il dit ſeulement qu'ayant apris par la voix publique les extrêmitez horribles où ſon malheureux pere étoit reduit, il en avoit été tellement attendri que n'ayant point d'autre bien que ſon cheval, il l'avoit vendu pour l'aſſiſter, reſolu de ſe vendre ſoy-même dans le même deſſein s'il trouvoit quelque perſonne qui voulut l'acheter. Le Gouverneur crût

que

que le Page s'étoit perdu par une confession trop ingenuë, & que l'Empereur l'alloit condamner. Il se confirma dans son opinion en appercevant sa Majesté extraordinairement pensive : mais ce n'étoit pas des sentimens de vangeance qui luy passoient par l'imagination. Elle admiroit la pieté & la fermeté du Page ; & comme Chiévres luy avoit appris qu'un Souverain manquoit au plus indispensable de ses devoirs lorsqu'il laissoit sans recompense une action heroïque, il cherchoit à reconnoître celle-cy comme elle meritoit : Mais d'ailleurs elle avoit été faite dans une conjoncture où tout ce que l'Empereur feroit pour témoigner l'estime qu'il en avoit, tourneroit à son propre préjudice. Le Comte de Salvatierra étoit le plus criminel des Rebelles : Les Loix de Castille avoient en ce cas expressément défendu à ses propres enfans de l'assister : Son fils l'avoit pourtant fait : Il en demeuroit d'accord ; & si l'on couronnoit sa faute au lieu de la punir, la tranquillité d'Espagne n'étoit plus un bien que l'Empereur dût oser se promettre, quoy qu'il en eût un extrême besoin dans les nouvelles affaires que l'Empire luy alloit attirer. Il faloit donc que sa Majesté trouvât un temperament qui d'un côté l'empêchât d'être injuste ; & d'un autre côté détournât avec tant d'adresse le contre-coup de la justice qu'elle exerceroit, qu'il ne rejallît pas contre l'Etat, & voici sa conduite dans une affaire si delicate. Elle fit à ce Page une trés-severe reprimande devant son Gouverneur, & feignit pourtant ensuite de luy pardonner dans la seule contemplation de sa jeunesse. Elle le renvoya à ses exercices ; & retenant le Gouverneur luy commanda d'acheter à d'Ayala un autre cheval pour le moins aussi beau que celuy qu'il avoit vendu, sous pretexte qu'il y auroit de l'inhumanité à luy ôter les chausses dans le temps que la revolte de son pere l'avoit reduit à la mendicité ; & qu'en le retenant pour Page il seroit honteux qu'il ne fust pas si bien monté que les autres Pages, puisqu'il

n'y en avoit entr'eux aucun dont la maiſon fuſt meilleure que la ſienne. L'Empereur en demeura là tant que durerent les guerres civiles d'Eſpagne : mais aprés qu'elles furent entierement finies, il prit occaſion du premier ſervice que Dayala ſorti de Page rendit à la Monarchie d'Eſpagne, pour le recompenſer de ce qu'il venoit de faire, & de ſa tendreſſe pour ſon pere.

Fernand d'Avalos, quoy que des plus ſignalez entre les Rebelles ne fut pas recherché avec tant d'exactitude que le Comte de Salvatierra, ſoit qu'il fuſt moins criminel ; ou que le Conſeil d'Eſpagne eût égard aux ſervices que le Marquis de Peſquaire ſon proche parent qui portoit le même nom, le même ſurnom, & les mêmes armes, avoit déja rendus & pouvoit encore rendre à la Couronne. On ne l'obſerva point dans les lieux où il ſe refugioit : On ferma les yeux ſur les diverſes tentatives qu'il fit pour ſe tirer hors de l'Eſpagne : On l'en laiſſa ſortir ; & l'on feignit de ne le pas connoître lorſqu'il ſe preſenta traveſti pour paſſer en France. Il n'oſa pas y demeurer aprés la rupture de François Premier avec l'Empereur, de crainte de ſe rendre plus coupable qu'il n'étoit ; & ſe retira dans l'Allemagne où la miſere qui l'accueillit le reduiſit à ſonder les amis qu'il avoit à la Cour Imperiale, ſur la grace qu'il y prétendoit obtenir. Il écrivit à tous en particulier, mais la plûpart refuſerent de lire ſes lettres ; & le reſte qui ne fut pas ſcrupuleux juſqu'à ce point, le fut aſſez pour ne lui pas répondre. Une froideur ſi generale ne le découragea pas neanmoins abſolument. Il avoit été Courtiſan : Il connoiſſoit les gens dont il avoit affaire : Il ſçavoit qu'ils ſe remuoient quelquefois pour les coupables diſgraciez qui les ſolicitoient en perſonne ; mais qu'ils ne ſe remuoient jamais pour les abſens. Il forma là-deſſus le deſſein hardi d'aller à la Cour Imperiale, & prit les précautions neceſſaires pour ſe cacher à ceux dont il n'étoit pas à propos qu'il fuſt connu :

nu : mais il avoit trop fait d'amis pour n'en avoir point d'infideles en un lieu où l'amitié n'eſt d'ordinaire pas plus conſtante que la faveur.

D'Avalos ſe découvrit à un Eſpagnol qu'il croyoit être dans ſes interêts, & qui n'y étoit pas. Les Relations Caſtillannes ne le nomment point, & ne conviennent pas même de ſon caractere. Il y en a qui le font Conſeiller d'Etat, & il y en a qui ne lui attribuent que le titre de Courtiſan, qui ne ſignifie pas grand choſe dans la langue Eſpagnole lorſqu'il eſt ſeul. Quoy qu'il en ſoit, cet homme qui venoit de promettre à d'Avalos avec des ſermens execrables de tout hazarder pour obtenir ſa grace, alla immediatement aprés travailler à ſa perte au Palais de l'Empereur. Il dit à ſa Majeſté qu'il avoit à luy donner un avis d'extrême importance ; & la tirant à part, lui fit ſentir qu'elle ne luy avoit pas moins d'obligation que de la vie. Il ajoûta que d'Avalos avoit eu l'effronterie de venir à la Cour, & l'imprudence de s'engager lui-même dans un piege dont il n'y avoit point d'iſſuë pour luy : Il découvrit l'endroit où il étoit caché : Il donna les adreſſes pour l'y trouver ſans prendre le change, & pour ſe ſaiſir de luy ſans bruit : Il ſuppoſa qu'il ne s'étoit approché de ſa Majeſté Imperiale que pour executer une conſpiration formée contre elle dont il étoit l'Auteur ou le complice ; & n'oublia rien de ce qui ſervoit à fortifier ſa conjecture.

L'Empereur l'écouta avec beaucoup d'attention, & le renvoya aprés l'avoir remercié du ſoin qu'il prenoit de la conſervation de ſa perſonne. Le donneur d'avis retourna dans ſa maiſon extraordinairement content de ſon action, & perſuadé qu'il avoit beaucoup gagné en perdant d'Avalos. Il ne s'étonna point de n'avoir pas été recompenſé ſur le champ, parce qu'il ſuppoſa que l'Empereur avoit crû devoir ſe ſaiſir de la perſonne qui lui avoit été découverte avant que de payer le délateur. Il retourna dés le ſoir à la Cour dans cette penſée, & crût que le premier Courtiſan

qu'il rencontreroit luy diroit à l'oreille que d'Avalos étoit arrêté : Mais il fut extraordinairement surpris de n'en rien apprendre en chemin, ni dans l'Antichambre de l'Empereur. Il en chercha long-temps dans son esprit une raison qui le satisfit, & n'en trouva point d'autre, sinon que sa Majesté eût eu de plus pressantes affaires. Il se consola d'abord par là de la negligence que l'on avoit pour son avis : mais lorsqu'il la vit continuer le second & le troisiéme jour, & qu'il apprit que d'Avalos solicitoit comme auparavant sa grace du lieu où il étoit caché, il changea d'opinion & s'imagina que l'Empereur eût oublié ce qu'il luy avoit dit. Il eut l'effronterie de l'en faire souvenir, & l'Empereur ne pouvant plus alors supporter la perfidie de cet homme, luy repartit, *Vous deviez plûtôt aller dire à d'Avalos que j'étois ici, que de me venir dire & repeter il est là ; puisqu'en l'état où sont les choses il avoit plus à craindre de moy, que je n'avois à craindre de luy.* Sa Majesté en achevant ces mots fit signe de la main au Courtisan de se retirer, & d'Avalos ne fut ni recherché ni mis en prison : il est vray qu'on ne laissa pas de l'excepter dans l'amnistie qui fut accordée pour la rebellion des Espagnols.

Elle fut expediée à la mode du païs qui la demandoit, c'est à dire avec des exceptions qui la rendoient inutile aux personnes de qualité qui en avoient besoin. Il y en eut deux cens reservées par nom & surnom : Mais Chiévres qui n'avoit pas jugé devoir s'opposer à cette montre de severité, la rendit presque entierement vaine dans la voye qu'il s'étoit reservée pour l'éluder, qui étoit celle de l'execution. Il ne pouvoit douter que l'orage qu'il venoit d'appaiser n'eût été principalement formé contre luy : Il avoit vû les écrits publics & les satyres particulieres qui le déchiroient d'une maniere si horrible, qu'il est presque impossible de les lire sans concevoir de l'indignation contre ceux qui en étoient les auteurs : Il étoit informé que les Rebelles s'étoient engagez par ser-

ment

ment à ne s'accommoder jamais avec l'Empereur s'il ne leur livroit le Flamand qui avoit été son Gouverneur, & ne leur permettoit d'exercer sur sa personne & sur celles du Cardinal son neveu, de Bure, & de la Noy, tout ce que la rage leur inspireroit: Il connoissoit parfaitement le genre Espagnol, & sçavoit que ceux de cette Nation ne revenoient point lorsqu'ils avoient une fois été fortement prévenus; & executoient en cachette les Sentences qu'ils avoient prononcées, lorsqu'il n'y avoit pas de seureté pour eux à le faire par d'autres voyes. Cependant il aima mieux hazarder sa personne à de continuelles conspirations, que de permettre les châtimens dont on n'usoit que pour le conserver.

Des deux cens qui avoient été exceptez dans l'amnistie, il n'y en eut que deux de punis, & Chiévres obtint grace pour les autres. On verra bien-tôt que cette clemence heroïque qui tenoit de celle de Cesar, ne fut pas plus heureuse que la sienne; mais la suite des affaires veut que l'on traite auparavant d'un des derniers services que Chiévres rendit à l'Empereur, qui fut de luy conserver la Navarre. On a vû que le Clergé, la Noblesse, & le peuple de ce Royaume s'étoient également repentis d'avoir aidé les Espagnols à conquerir leur patrie, & qu'ils attendoient avec impatience l'occasion de se delivrer du joug qu'ils s'étoient imposez. Elle se presenta comme d'elle-même, & fut pourtant la plus favorable qu'on eût pû desirer. Le Cardinal de Tortose, le Connêtable, & l'Amiral de Castille ayant besoin de Troupes pour accabler les seditieux, ne s'étoient pas contentez de tirer de la Navarre la plus grande partie de celles qui y étoient en garnison. Ils avoient encore ordonné que l'on transportât l'Artillerie qui y étoit, dans les Royaumes d'Arragon & de Valence, soit qu'elle leur fût absolument necessaire pour y foudroyer la rebellion; ou que desesperant de conserver la Navarre durant la guerre civile, ils vouluſſent au moins profiter des

Canons qui s'y trouveroient. La choſe avoit été executée dans toute ſon étenduë; & les Navarrois n'ayant plus beſoin que d'une armée pour appuyer la deſertion univerſelle qu'ils meditoient, la demanderent à la Comteſſe de Châteaubrian qui étoit alors toute-puiſſante en France. Ils luy repreſenterent que leur Couronne étoit ſortie de ſa Maiſon & devoit y rentrer: Que ſes trois freres Lautrec, Aſparaut, & le Maréchal de Foix ſe trouvoient les plus proches heritiers de Henri d'Albret: Que ce Prince n'étant pas encore en âge de porter les armes, avoit beſoin que ſes couſins germains agiſſent pour luy: Que le recouvrement dont il étoit queſtion n'étoit ni douteux ni difficile, puis qu'il n'y avoit tout au plus qu'à forcer une Place frontiere, & qu'à ſe preſenter enſuite dans le centre du Païs pour y être favorablement reçû: Que l'on auroit d'un côté les cœurs des habitans, & que d'un autre côté on ne trouveroit en campagne aucun ennemi.

Dans les Lettres du Maréchal de Foix au Roy.

La Comteſſe avoit deux de ſes Freres dans l'employ. Lautrec étoit Gouverneur du Duché de Milan, & le Maréchal de Foix y commandoit la Cavalerie. Il ne reſtoit qu'Aſparaut qui n'ayant ni moins de courage ni moins d'ambition qu'eux, demeuroit à la Maiſon faute d'une occupation qu'il jugeât digne de luy. Celle de recouvrer la Navarre étoit la plus ſignalée qui ſe fuſt offerte depuis quelques années. Il y avoit beaucoup de gloire à acquerir en cas qu'elle réüſſit, & pourtant il n'y avoit pas beaucoup de reputation à perdre en cas qu'elle ne réüſſit point. Ainſi la Comteſſe employa ſon credit auprés de François Premier pour l'engager à la guerre de Navarre. Elle luy remontra qu'il y alloit de ſon intereſt de la faire, & qu'il le pouvoit ſans rompre avec l'Empereur: Que l'on ne luy demandoit ni argent ni Troupes, mais ſeulement qu'il laiſsât faire ſous-main des levées de gens de guerre dans les Provinces ſituées entre la Loire & les Pyrenées: Que ſi l'entrepriſe

étoit

étoit malheureuſe il en ſeroit quitte pour la deſavoüer ; & ſi elle étoit heureuſe, ce ſeroit à ſa Majeſté d'examiner dans ſon Conſeil ſi elle rappelleroit Aſparaut ou ſi elle luy aideroit à continuer ſes conquêtes dans l'Eſpagne, afin que la France les échangeât avec le Royaume de Naples dans un Traité de paix.

Le Roy n'avoit preſque plus de meſures à garder avec les Eſpagnols depuis que l'Empereur avoit refuſé de renoüer la negociation de Montpellier. Sa Majeſté Trés-Chêtienne s'étoit trop hautement declarée de vouloir en toute maniere que la Maiſon d'Albret fuſt rétablie ſur le Trône de Navarre, pour negliger l'occaſion favorable qui s'offroit d'elle-même ; & l'heure étoit venuë que les deux plus grands Monarques de l'Europe avoient à commencer une querelle qui dureroit plus qu'eux, & expoſeroit la Hongrie à l'invaſion des Infideles.

La Cour de France ne ſe contenta pas de laiſſer agir à leur mode les Maiſons d'Albret & de Foix dans la Guienne & dans le Languedoc, où l'une & l'autre avoient de grands établiſſemens : mais de plus elle les favoriſa en ſecret autant qu'il luy fut poſſible ; & la jeune Nobleſſe Gaſconne perſuadée qu'elle feroit plaiſir à ſon Roy en s'enrollant ſous les enſeignes d'Aſparaut, y courut en foule. L'Armée fut plûtôt prête que l'Empereur ne ſçût qu'on l'aſſembloit ; & les Hiſtoriens qui demeurent d'accord qu'elle étoit toute compoſée de gens d'élite, conviennent ſi peu du nombre des Soldats, qu'il n'eſt pas poſſible de les ajuſter. Il y en a qui ne les font monter qu'à huit mille ; mais il y en a auſſi qui en mettent juſqu'à trente mille. Il eſt encore plus difficile de décider s'il y eut intelligence entre Aſparaut & les Rebelles d'Eſpagne ; car les Auteurs de là les Pyrenées l'aſſurent poſitivement, & le prouvent par des fragmens de pluſieurs lettres qu'ils diſent avoir été trouvées dans la caſſette d'Aſparaut. Les Ecrivains François

soûtiennent formellement le contraire ; & cettes il n'y en a rien ni dans les Archives de la Maison de Foix ni dans les papiers de Robertet qui faisoit alors la fonction de seul Secretaire d'Etat sous François Premier.

Quoy qu'il en soit l'entrepriſe d'Asparaut fut d'abord assez bien conduite. Il profita de la faute du Maréchal de Navarre dont on a parlé dans le Livre precedent ; & ne jugea pas à propos de s'engager comme luy dans les Montagnes, en laissant derriere l'importante Place de Saint Jean-Pié-de-port. Il l'assiega dans les formes ; & comme rien n'arrête la premiere impetuosité des Francois, les assiegez capitulerent au bout de cinq ou six jours, quoy qu'ils ne manquassent d'aucunes des choses necessaires pour tenir plus long-temps. Asparaut qui n'en avoit point à perdre traversa les Pyrenées par le memorable passage de Roncevaux, & fut joint à la descente par tout ce qui restoit en Navarre de gens capables de porter les armes dans la faction de Grammont. Le Duc de Najara Vice-Roy pour l'Empereur n'avoit aucune des qualitez qui servent à tirer les hommes des mauvais pas, lors qu'ils y sont engagez par la faute d'autruy. Il prenoit des précautions superfluës dans toutes sortes d'affaires, & ne hazardoit que ce qu'il étoit contraint de mettre, comme il disoit, à la discretion de la fortune. Il n'avoit accepté la Vice-Royauté de Navarre qu'aprés avoir été assuré qu'il ne luy manqueroit rien de ce qu'il falloit pour se bien défendre en cas qu'il fust attaqué : Cependant on luy avoit ôté la plûpart de son Artillerie & de ses Troupes afin de les employer contre les Rebelles. Il en avoit été si touché qu'il avoit en même temps demandé qu'on le déchargeât de la Vice-Royauté ; mais on n'avoit eu garde de tirer de la Navarre un grand d'Espagne qui possedoit sur les frontieres de son Gouvernement de si belles terres, qu'elles pouvoient suffire pour luy donner les moyens de la conserver durant la guerre civile.

Chié-

Chiévres luy avoit écrit plus d'une fois par l'ordre de l'Empereur, que sa Majesté le prioit de continuer ses soins dans la Vice-Royauté dont il étoit pourvû. Il avoit ajoûté qu'elle l'assuroit qu'il n'y seroit point attaqué : Que les espions qu'elle entretenoit en France luy avoient mandé qu'il ne s'y faisoit des levées que pour renforcer l'Armée de Dautrec qui gardoit le Duché de Milan ; & que quand il y auroit des avis contraires, on ne manqueroit pas de faire couler dans la Navarre les Troupes de Biscaye & de Guypuscoa. Le Duc avoit obeï sur l'opinion que le Conseil de l'Empereur étoit si bien informé de ce qui se passoit hors de l'Espagne, qu'il ne pouvoit être trompé dans les mesures qu'il prenoit pour la conserver, mais il se desabusa luy-même en apprenant le siege de Saint Jean-Pié-de-port. Il demeura neanmoins dans Pampelune aprés qu'il sçût que la Place étoit renduë, parce qu'il s'imagina que les gens de guerre qu'il avoit envoyez pour garder le passage de Roncevaux, renforcez par les Montagnars repousseroient les François ; ou du moins les arrêteroient si long-temps, que les Troupes Espagnoles de Biscaye & de Guypuscoa auroient le temps de venir en Navarre ; mais il ne trouva pas mieux son compte sur sa propre présuppoſition, qu'il l'avoit trouvé sur celle d'autruy. Les Montagnars qui se vantoient d'avoir seuls défait l'arriere-garde de Charlemagne, non seulement refuserent de seconder les Espagnols dans la défense de Roncevaux, mais encore offrirent à Asparaut de les attaquer par derriere dans le même temps qu'il les choqueroit par devant. Ils luy en envoyerent porter la parole par diverses personnes, dont l'une surprise par les Coureurs du Vice-Roy lors qu'elle étoit sur le point d'entrer dans le camp des François, avoüa la verité.

Dans les dernieres Lettres de Chiévres.

Les Soldats Espagnols qui ne présumoient pas assez d'eux-mêmes pour s'estimer seuls capables de garder le passage quand ils n'auroient eu qu'à se défendre

par devant, l'abandonnerent avant que d'être enveloppez ; & se retirerent avec tant de précipitation, que le Duc eût par eux-mêmes le premier avis de leur retraite. Il acheva en les voyant de perdre l'esperance de sauver la Navarre ; & voulut neanmoins avant que de les imiter, sonder si la Bourgeoisie de Pampelune seroit plus affectionnée aux Espagnols que n'avoient été les Montagnars. Il luy fit parler par des Emissaires qui rapporterent qu'elle ne pouvoit être plus mal disposée à l'égard de l'Empereur, & certes elle en avoit une cause trop affligeante pour être dissimulée. On avoit rasé toutes les Fortéresses qui l'environnoient, & luy pouvoient servir de rempart ; & on l'avoit ouverte par l'endroit le plus élevé de sa scituation, pour y bâtir une Citadelle qui étoit presque achevée. Si ses habitans attendoient davantage à se soûlever, ils perdroient leur liberté ; & si au contraire ils se declaroient pour Asparaut, ils étoient assurez que la premiere grace qu'il leur accorderoit seroit celle de raser la Citadelle qui les incommodoit.

Ainsi la réponse de ceux de Pampelune fut fort ambiguë ; & le Duc ne la trouvant pas telle qu'il desiroit, en rejetta la faute sur les Emissaires. Il eut meilleure opinion de sa suffisance que de la leur ; & s'imaginant que s'il haranguoit luy-même les Bourgeois il leur persuaderoit de se défendre avec obstination, il les assembla dans la Place publique, & leur fit un discours extraordinairement animé pour montrer qu'Asparaut étoit un General sans aveu, & son Armée toute composée de Volontaires : Qu'il n'y avoit pour la vaincre qu'à éluder sa premiere impetuosité ; & que comme il n'étoit pas possible de le faire dans la Navarre hors de Pampelune, il n'y avoit rien de plus aisé que d'en venir à bout dans une Ville si vaste : Que le succés dépendoit absolument du premier assaut ; & que si les François étoient repoussez, ils s'en retourneroient aussi promptement qu'ils étoient

étoient venus : Que l'on auroit à la verité à garder la brêche faite pour la construction de la Citadelle; Mais que pourvû que les habitans se chargeassent de bien garder le reste de leurs murailles, les Soldats sortis par composition de Saint Jean-Pié-de-port & ceux qui revenoient de Roncevaux, étoient plus que suffisans pour défendre les avenuës par où la Ville avoit la communication avec la Citadelle.

Mais le Duc n'eût pas plûtôt cessé de parler que le Magistrat déja convaincu qu'il n'avoit plus rien à craindre de la part des Espagnols, répondit avec une fiere naïveté qu'il demeuroit d'accord de la maniere qu'il faloit éluder la premiere impetuosité des François, mais qu'il n'en voyoit aucun moyen; & que si le Duc en sçavoit quelqu'un il feroit plaisir de luy dire : Qu'il ne s'agissoit pas seulement de repoussser l'attaque des François; mais encore de resister en même temps à ceux de la Bourgeoisie qu'ils avoient gagnez, qui se declareroient infailliblement pour eux dans la chaleur du combat : Que Pampelune ainsi divisée n'étoit pas en état de tenir contre des gens, qu'une Place regulierement fortifiée au pied des Pyrenées & les Pyrenées mêmes, n'avoient pû arrêter; & que comme la Ville capitale de la Navarre quoy qu'il n'y eût aucune brêche à ses murailles avoit pourtant ouvert ses portes aux Espagnols lors qu'ils s'étoient presentez les plus forts; par le seul motif qu'elle avoit eu d'éviter le pillage; les Espagnols ne devoient pas se scandaliser qu'elle changeât de Maître dans la conjoncture qu'ils l'avoient reduite à l'impossibilité de se défendre, en l'ouvrant justement par le côté qu'elle étoit plus forte.

Dans la Relation de la seconde prise de Pampelune.

Le Duc n'entendit pas ce langage sans indignation : mais la colere est toûjours ridicule dans ceux qui sont obligez à se faire violence, pour s'empêcher de suivre les mouvemens qu'elle leur inspire. Le Duc n'étoit pas trop le Maître dans Pampelune quoiqu'il y eût des troupes; & s'il eût repliqué vertement au Magi-

ſtrat, il en ſeroit arrivé une ſedition dont l'évenement auroit été douteux. Si les Eſpagnols euſſent été les plus forts, ils fuſſent demeurez irreconciliables avec la Bourgeoiſie, ſans l'aſſiſtance de laquelle ils ne pouvoient pourtant ſe défendre contre Aſparaut; & s'ils euſſent été les plus foibles, le Duc ſeroit demeuré priſonnier de la Bourgeoiſe qui l'eût livré aux François pour ſe raccommoder avec eux. Le party qu'il prit dans cet embarras fut de laiſſer les Bourgeois de Pampelune ſur leur bonne-foy: D'en tirer les gens de guerre qui n'étoient pas abſolument neceſſaires à garder la Citadelle: de les envoyer dans la ville d'Eſteille qu'il croyoit plus affectionnée à la Monarchie Eſpagnole; & de prendre la poſte pour Segovie où étoit le Cardinal de Tortoſe à deſſein de luy rendre raiſon de ſa conduite.

Aſparaut s'avançoit cependant vers Pampelune, où les Bourgeois abandonnez par leur Vice-Roy députerent vers luy, & offrirent de ſe rendre à condition qu'on leur accordât une amniſtie en bonne forme. Ils excuſerent leur défection precedente ſur ce que Jean d'Albret en les quittant, leur avoit permis de diſpoſer de leur Ville comme ils l'entendroient, & ſe ſoûmirent à Henri d'Albret ſon fils avec une joye qui ne ſçauroit être exprimée. Aſparaut n'eut ainſi qu'à ſe retrancher devant la Citadelle, & qu'à la battre avec furie aprés en avoir ſommé inutilement la garniſon Eſpagnole, qui proteſta de vouloir s'enſevelir ſous les ruines de la Place: Mais ſon obſtination ne dura pas plus de trois jours; & ce fut durant un Siege ſi court que le celebre Fondateur de la Compagnie de Jeſus qui ſervoit dans la Place en qualité de Volontaire, reçût la bleſſure qui luy fit naître les premieres penſées de quitter le monde. Le Gouverneur de la Citadelle voyant la brêche raiſonnable, & ſes meilleurs ſoldats hors de combat, capitula, & Aſparaut laiſſa prés de deux mille hommes pour garder la Place & en reparer les brêches. Il marcha promptement

Saint Ignace de Loyola.

avec

avec le reſte de ſon armée droit à la Ville d'Eſteille, & ſon bonheur l'accompagna. Ceux que le Duc de Najara y avoit laiſſez n'eurent pas le courage de la défendre, & la rendirent à la premiere ſommation.

La Navarre fut ainſi recouvrée pour la Maiſon d'Albret au commencement du mois de May mil cinq cens vingt-un avec autant de facilité qu'elle s'étoit perduë neuf ans auparavant ; & Aſparaut eût été le plus heureux particulier de ſon temps, s'il eût ſçû ſe contenter d'avoir executé ſon entrepriſe, ſans aller au de là : Mais il ne faut pas confier aux jeunes gens le commandement des armées ; lorſqu'il s'agit de ne mettre plus rien au hazard. L'armée d'Aſparaut ſe trouvoit plus forte aprés la conquête de la Navarre qu'auparavant ; car outre qu'elle n'avoit pas perdu beaucoup de ſoldats devant les Places qu'elle avoit aſſiegées, tous les Navarrois de la faction de Beaumont s'étoient aſſemblez pour déliberer ſur la conduite qu'ils tiendroient à ſon égard. Ils avoient reſolu qu'une partie d'entr'eux l'iroient joindre, & que l'autre attendroit qu'Aſparaut la mandât. Cette inégalité de conduite fut à proprement parler ce qui le perdit ; & c'eſt en vain que les Hiſtoriens ont cherché ailleurs les cauſes des malheurs qui l'accablerent en ſuite.

Aſparaut ſçavoit que la Navarre n'avoit eu rien à craindre au dehors tant qu'elle n'avoit point été diviſée ; & que toute la meſintelligence qui s'y étoit inſinuée, avoit été entre ceux de Grammont, & de Beaumont. Cependant ils s'étoient reconciliez en ſa preſence ; & l'accord s'étoit fait d'une maniere, que rien ne ſembloit deſormais capable de l'alterer. Les uns & les autres avoient appris par leur propre experience, que ç'avoit été leur diſcorde qui les avoit aſſujettis aux Caſtillans ; & comme ils haïſſoient encore plus les Caſtillans qu'ils ne ſe haïſſoient entr'eux, il n'y avoit aucune apparence que leurs querelles recommençaſſent, puiſqu'ils étoient convaincus de ne les pouvoir termi-

terminer qu'au préjudice de leur patrie. Ainſi n'y ayant plus rien à craindre au dedans pour la Navarre, Aſparaut tourna ſes penſées au dehors ; & crût que pour obtenir de l'Empereur une Paix dans laquelle il renonçât abſolument à ſes prétentions ſur la Navarre, il falloit prendre dans la Caſtille une Place importante, & la conſerver tant que la guerre dureroit. Il s'en expliqua à Arnauld de Grammont qui commandoit ſous luy la Cavalerie de Navarre, & qu'il eſtimoit plus que les autres Officiers de ſon Armée.

Grammont dont l'eſprit étoit penetrant reconnut d'abord la faute que ſon General avoit deſſein de commettre, & tâcha de l'en détourner. Il luy remontra que la précaution qu'il cherchoit pour obtenir une Paix avantageuſe, ſeroit bonne entre deux ennemis dont les forces étoient à peu prés égales ; & qui par conſequent auroient eu à ménager non ſeulement leurs interêts, mais encore leur réputation : mais qu'il n'en étoit pas de même entre l'Empereur & Henri d'Albret, puiſque celuy-cy Fils d'un Pere & d'une Mere preſque entierement dépoüillez, n'avoit point d'autre reſſource que celle de l'Armée qu'il avoit alors ſur pied : Qu'il s'étoit preſenté à luy une conjoncture toute ſinguliere pour recouvrer la Navarre, qui avoit été celle de la guerre civile entre les Eſpagnols : Qu'il en avoit profité, & s'étoit trouvé plus heureux qu'il ne s'attendoit de l'être. Mais qu'il n'avoit pourtant executé que la moitié de ce qu'il prétendoit : Qu'il ne luy ſuffiſoit pas d'être rétabli ſur le Trône de ces Ancêtres ; mais qu'il s'y faloit maintenir, ce qui ne ſe pouvoit qu'avec beaucoup de prudence & de temps, ſur tout lorſqu'on avoit ſur les bras un ennemy infiniment plus puiſſant : Que l'Armée victorieuſe étoit à la verité aſſez forte pour garder ſa nouvelle conquête, pourvû qu'elle demeurât en l'état qu'elle étoit & qu'elle ne ſortît point de la Navarre, où les peuples ne refuſoient pas de l'entretenir gratuitement : Mais ſi elle entroit dans la Caſtille & qu'elle s'affoiblit par un

ſiege,

siege, elle ne pourroit plus tenir la campagne ; & la dépense necessaire pour la faire subsister redoublant alors, les Navarrois se dispenseroient infailliblement d'y contribuer : Qu'enfin il n'y avoit pour se maintenir dans la Navarre qu'à imiter la conduite des Espagnols en la conquerant, que comme le Duc d'Alve aprés avoir ôté cette Couronne à Jean d'Albret n'avoit pas poursuivi sa victoire jusques dans la Principauté de Bearn, quoiqu'il ne luy fust pas plus difficile de se saisir de cette annexe de la Navarre, qu'il l'avoit été de se saisir de la Navarre même ; ainsi Asparaut devoit se contenter du Royaume qu'il venoit de recouvrer, & ne passer point au delà.

Asparaut ne trouvoit point assez son compte dans les raisons de Grammont. Les Espagnols à son avis n'avoient point assez resisté dans la Navarre pour luy donner occasion d'acquerir autant de gloire qu'il en desiroit, & il luy sembloit qu'en s'arrêtant en si beau chemin, il meriteroit bien la qualité d'heureux Capitaine, mais non pas celle d'excellent. De plus il étoit puîné d'une Maison où il n'y avoit pas assez de bien pour les Cadets : sa naissance & sa profession l'empêchoient d'en acquerir par aucune autre voye, que celle des armes : Il s'en presentoit une occasion singuliere ; & s'il la perdoit, comme il n'avoit jusques là rien fait pour soy, il couroit risque de ne rien faire le reste de la vie. Il avoit à la verité beaucoup travaillé ; mais ç'avoit été pour Henry d'Albret son cousin, qui ne le pourroit recompenser que mediocrement, & des biens qu'il possedoit en France, ceux de Navarre n'étant pas de nature à être tenus par des Etrangers : au lieu que s'il étendoit ses conquêtes dans la Castille, il les conserveroit au moins jusqu'à la Paix ; & en tireroit cependant des contributions immenses, qui le rendroient le plus riche particulier de la Chrêtienté.

A ces considerations interessées d'Asparaut se joignirent les cris des jeunes Officiers de son Armée, qui demanderent avec importunité qu'on leur tint la parole

role qu'on leur avoit donnée en les enrollant, qui étoit de les mettre aux mains avec l'ennemy. Ils ajoûtent qu'on ne leur avoit pas seulement montré les Castillans, & qu'ils étoient venus & avoient recouvré la Navarre sans les voir. Que s'ils en demeuroient là, ils ne laisseroient aux siecles à venir aucune marque de leur valeur : au lieu qu'en entrant dans la Castille s'ils y trouvoient les peuples encore revoltez, il les dompteroient sans peine ; & s'ils les trouvoient déja remis sous l'obeïssance de l'Empereur, ils ne laisseroient pas d'en avoir presque aussi bon marché puisque les deux partis se seroient tellement affoiblis en combattant l'un contre l'autre, qu'ils ne feroient presque plus de resistance.

Les Conseils les plus hazardeux sont presque toûjours suivis dans les Armées, où les jeunes gens ont la principale autorité. Celle d'Asparaut étoit sujette à cet inconvenient, & il y fut resolu que les François sortiroient de la Navarre : Qu'ils passeroient la riviere d'Ebre qui separe ce Royaume d'avec celuy de Castille : Qu'ils s'attacheroient au Siege de la Ville de Logrogno ; & qu'aprés l'avoir prise, ils delibereroient s'ils étendroient plus loin leurs Conquêtes. Le dessein étoit temeraire : Cependant les plus experimentez dans le métier avoüerent depuis qu'il eût réüssi, si on l'eût executé avec autant de promptitude qu'il avoit été formé. La Ville de Logrogno quoy que le Conseil d'Espagne la considerât comme une Clef de la Castille, n'avoit pas été moins dégarnie que celles de la Navarre, & l'on n'y avoit pas laissé un Soldat. On en avoit même tiré les munitions de guerre, & il n'y étoit resté que celle de bouche. Il y avoit un demi siecle que ses habitans n'avoient pas eu besoin de prendre les Armes ; & ce long repos joint à la fertilité de leur terroir les entretenoit dans une molesse qui les eût obligez à se rendre dés la premiere sommation, si elle leur eût été faite dans la conjoncture qu'ils étoient seuls à se défendre. Mais

Aspa-

Asparaut par une seconde faute moins réparable que la premiere, s'arrêta trois jours entiers dans la petite Ville d'Arcos pour rafraîchir son Armée aux environs ; & donna par-là le loisir à la Noblesse Castillane demeurée dans l'obeïssance de l'Empereur, de pourvoir à la seureté de Logrogno. Elle y jetta Pedro Velez de Guevara Capitaine prudent & experimenté avec une Garnison puissante, qui se rendit d'abord Maîtresse absoluë de la Place : elle en chassa toutes les bouches inutiles, & les fit conduire plus avant dans la Castille en des lieux où elles subsisterent aux dépens du public : elle reçût à propos les munitions de guerre dont elle avoit besoin, les Gentilshommes de la contrée en ayant fait acheter à leurs dépens ; & le Gouverneur ne se contenta pas de se preparer à disputer aux Assiegans le plus de terrain qu'il luy seroit possible, il inonda de plus la Campagne aux environs de Logrogno par le moyen des digues sur l'Ebre qu'il fit ouvrir ; & embaraſſa d'autant plus les François, qu'ils n'étoient point alors assez sçavans dans la partie des Mathematiques qui montre à garantir des eaux les Assiegans. Asparaut pour trouver à son arrivée les choses en cet état ne laissa pas d'entreprendre le Siege, & de le continuer avec une extrême vigueur : mais outre la prodigieuse resistance qu'il y trouva, il survint un obstacle qui n'avoit pû être prévû. La guerre civile cessa si promptement dans la Castille & dans l'Arragon aprés la bataille de Villalar, que les trois Gouverneurs eurent le temps d'envoyer leur Armée & celle des Rebelles, dont il n'y avoit que l'Arriere-garde qui eût combattu, au secours de Logrogno : & l'Empereur en apprenant que cette importante Place étoit assiegée, apprit aussi que l'on marchoit à dessein de la dégager.

Il communiqua l'une & l'autre nouvelle à Chiévres mal satisfait du Roy François Premier, depuis que sa Majesté Trés-Chrêtienne avoit refusé d'approuver

prouver la donation que la Reine Germaine luy avoit faite de la succession de Foix ; & ce fut peut-être dans la chaleur de ce ressentiment, que Chièvres conseilla à l'Empereur de se prévaloir de l'imprudence d'Asparaut en une maniere qui feroit infailliblement emporter à l'Espagne l'avantage sur la France. Les Lettres que l'Empereur venoit de recevoir des trois Gouverneurs contenoient une particularité, qui y avoit été mise sans dessein. Elle consistoit en ce que dans le temps qu'Asparaut s'étoit approché de Logrogno, on avoit apperçû dans son Armée une enseigne avec ces mots, *à la gloire du Roy de France & des Fleurs-de-Lis*. Si la chose étoit vraye, & si les Espagnols ne l'avoient point inventée, comme les François prétendirent depuis, il faloit que l'enseigne eût été faite par un caprice de quelque Capitaine d'Infanterie, & sans la participation de son General ; puis qu'il est constant ; & que les Ecrivains des deux Nations conviennent qu'Asparaut en entrant dans la Navarre & dans la Castille, avoit declaré d'être Chef de l'Armée de Henri d'Albret, & non pas de l'Armée de François Premier ; & d'executer les ordres du premier de ces deux Rois, & non pas ceux du second : Cependant Chièvres en tira l'occasion de remontrer à son Maître, que cette particularité bien ménagée suffiroit pour engager l'Angleterre dans ses interêts.

Il rappella dans la memoire de sa Majesté Imperiale qu'à la derniere Conference qu'elle avoit euë avec le Roy Henri Huit son Oncle, où il avoit eu l'honneur d'assister, il étoit échappé à sa Majesté Angloise de dire que si la guerre recommençoit entre la France & l'Espagne, elle se declareroit pour celle des deux Monarchies qui seroit attaquée. Qu'encore que la parole eût été peut-être lâchée par maniere d'acquit & sans déliberation, il ne faloit pas laisser d'en profiter en dépêchant un Ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour demander qu'elle fût renuë,

nuë, & pour exagerer l'ambition de François Premier dans la Cour Angloise, pendant que les Emissaires Imperiaux publieroient par tout que la France ne s'étoit pas long-temps servie du pretexte de Henri d'Albret pour entrer en armes dans l'Espagne, & pour favorifer la revolte des Sujets de l'Empereur: Qu'elle avoit levé le masque en passant la Riviere d'Ebre, & qu'elle avoit repris ses Fleurs-de-Lis en penetrant dans la Castille: Qu'elle assiegoit sous ses propres enseignes la Ville de Logrogno; & qu'ainsi la conjoncture étoit venuë où le Roy d'Angleterre avoit promis de se declarer: Que l'Espagne etoit constamment attaquée, & qu'elle sommoit l'Angleterre de sa parole.

L'Empereur qui ne hazardoit rien en suivant le Conseil de Chiévres, envoya le Comte de Rœux à Londres avec une instruction dressée sur les raisons que l'on vient d'abreger. Le Comte qui n'avoit point encore été employé dans aucune negociation, réüssit pour son coup d'essay dans celle-ci; mais ce ne fut pas précisément à cause de son habileté, quoy qu'elle fut déja trés-grande.

Le Roy d'Angleterre ne fit pas assez d'état de la parole qu'on luy disoit qu'il eût donnée, pour se croire obligé de la tenir, mais il se representa luy-même des choses qui n'étoient pas dans l'instruction du Comte. Il examina laquelle de la France ou de l'Espagne étoit plus à craindre pour luy dans la disposition des affaires d'alors; & il trouva que c'étoit la France; car encore que la puissance où l'Empereur s'étoit élevé fût prodigieuse, & qu'il n'y en eût point dans le monde qui luy fut comparable pour l'étenduë, elle n'étoit pas neanmoins suspecte à l'Angleterre puis qu'elle ne pouvoit l'attaquer par terre qu'aprés avoir conquis toute la France, ce qui n'arriveroit jamais dans le sentiment des Anglois; & pour ce qui regardoit la Mer, l'Angleterre seroit toûjours par-là superieure à l'Espagne: au lieu que si la Monarchie

narchie Françoise aprés avoir rétabli son autorité dans l'Italie par le recouvrement du Milanez, s'aggrandissoit de là les Pyrenées en y conquerant le Païs des meilleurs Soldats qui étoit le long de la Riviere d'Ebre; non seulement elle ne voudroit plus reconnoître le Roy d'Angleterre pour Arbitre des differens qu'elle avoit avec l'Empereur, mais encore elle pourroit bien se prévaloir de la premiere occasion qui se presenteroit favorable pour achever de resserrer les Anglois dans leur Isle en leur ôtant ce qu'ils tenoient encore dans la France.

Henri Huit conclut de ce principe, qu'il y alloit de son interêt d'empêcher en toute maniere les François de prendre pied sur les bords de l'Ebre, & signa par cette seule consideration une Ligue offensive & défensive avec l'Empereur contre le Roy Trés-Chrêtien; ce qu'il n'eût pas fait comme il avoüa plus d'une fois depuis, si Asparaut se fut arrêté dans la Navarre; ou si voulant continuer ses Conquêtes il se fût contenté de les étendre le long des Pyrenées, sans penetrer d'abord jusqu'au centre de l'Espagne.

Il ne se passa pas quinze jours sans que le Roy d'Angleterre reconnût que sa terreur avoit été vaine, & sans qu'il se repentît de s'être trop tôt declaré, mais le Comte de Rœux étoit déja parti de sa Cour aprés avoir obtenu ce qu'il desiroit, lorsqu'on sçût en Angleterre que les François avoient été chassez de la Castille. Les Espagnols aprés avoir réüni les Troupes qu'ils appelloient obeïssantes à celles qu'ils nommoient Rebelles, formerent une Armée de quarante mille hommes; & marcherent en bon ordre au secours de Logrogno dans le temps que le nombre des Assiegeans étoit déja tellement diminué, qu'il ne suffisoit plus pour garder toutes les avenuës de la Place. Les Ennemis s'en apperçûrent; & prirent si bien leurs mesures; qu'ils y jetterent quatre mille Fantassins. Ils se contenterent par là avec le reste de leurs forces de couper les vivres aux Assiegeans, & les contraignirent

rent de lever le Siege, aprés avoir donné divers aſſauts qui furent tous inutiles : Aſparaut repaſſa l'Ebre, & ſe retira avec toute la diligence poſſible pour ſe mettre à couvert ſous le Canon de Pampelune, n'y ayant point de Ville plus proche où il pût être en ſeureté, & peu s'en falut que les Eſpagnols ne le permiſſent. Il ſurvint entr'eux immediatement aprés leur entrée dans Logrogno une conteſtation qui les eût empêchez de recouvrer la Navarre, ſi elle n'eût été preſque auſſi-tôt terminée qu'elle commença. Leurs Principaux Officiers convinrent facilement dans le Conſeil de Guerre de ſe mettre aux trouſſes des François ; mais ils ne s'accorderent pas d'abord ſur le choix de celuy qui ſeroit leur Chef, aprés qu'ils auroient paſſé l'Ebre. Le Comte de Haro qui les avoit juſques-là commandez, prétendoit les commander encore ; & ſe fondoit ſur ce qu'ayant été declaré General contre les François, ſa commiſſion ne finiroit qu'aprés qu'il les auroit défaits, ou renvoyé de là les Pyrenées : Il ajoûtoit que cette Commiſſion n'étoit à la bien prendre qu'un acceſſoire de celle que Chiévres luy avoit procurée de pourſuivre les Rebelles à force d'armes, & de rétablir l'Eſpagne dans ſa premiere tranquillité : Il ſoûtenoit que les François étoient entrez dans la Navarre, & en ſuite dans la Caſtille par intelligence avec les Rebelles ; & concluoit de là qu'on ne luy pouvoit ôter le commandement ſans luy faire injure juſqu'à ce que la Navarre eût été recouvrée, ou que l'Empereur y eût autrement pourvû.

Le Duc de Najara diſoit au contraire qu'il étoit actuellement Vice-Roy de Navarre, & que les Lettres Patentes qu'il en avoit de l'Empereur n'avoient point été revoquées : Qu'il y étoit écrit en termes exprés qu'il ſeroit General de toutes les Troupes qui agiroient dans ce Royaume pour ſa Majeſté Imperiale à quelque cauſe ou pour quelque occaſion qu'elles fuſſent aſſemblées, & que l'on n'avoit apporté aucune modification à cet égard : Que la revolution arri-

arrivée depuis en Navarre n'y avoit pû donner atteinte; & qu'elle ne devoit être considerée en bonne politique dans la vûë que les Jurisconsultes regardoient les torrens, qui pour inonder durant quelque temps les heritages des particuliers, ne leur en ôtoient pas la possession, & ne l'interrompoient pas même lorsqu'elle étoit d'ailleurs legitimement établie.

Le Comte de Haro n'avoit pas lieu de disconvenir des Lettres Patentes du Duc de Najara, mais il assuroit que le pouvoir qui y avoit été donné étoit fini par la faute du Duc : Qu'il avoit abandonné sa Vice-Royauté à l'approche des ennemis; & qu'il l'avoit si absolument perduë, qu'il ne restoit pas un Village dans toute la Navarre, où son autorité fût reconnuë : Que ce Royaume ayant tout à fait changé de Maître, il s'agissoit à present de le conquerir de nouveau; & par consequent de prendre des mesures qui ne regardoient pas plus le Duc, que s'il n'eût jamais été Vice-Roy. La raison & l'inclination de ceux qui opinerent sembloient donner gain de cause au Comte : cependant il la perdit, & le Duc luy fut preferé par un resultat de la prudence Espagnole, qui n'a presque jamais manqué dans les occasions signalées de sacrifier la justice à l'interest, lors qu'elle a crû qu'il s'agissoit du bien de la Monarchie. L'Armée qui avoit secouru Logrogno & ne demandoit qu'à recouvrer la Navarre, étoit si universellement composée de Volontaires, qu'il n'y avoit pas une Compagnie de Cavalerie ni d'Infanterie qui tirât Solde de l'Empereur. Le Duc de Najara étoit celuy des Grands d'Espagne qui avoit mené au camp le plus de gens de guerre; & il y avoit à craindre que ces Soldats qui n'y étoient venus qu'à sa consideration ne s'en retournassent avec luy s'il se retiroit, comme il y seroit obligé par honneur s'il n'obtenoit pas le Generalat. Son Fils avoit ramassé cinq ou six mille hommes dans les Provinces voisines des Montagnes, & Dom Gaspar de Butron son Gendre en avoit levé presque autant dans celles de Guy-

puscoa

puſcoa & de Biſcaye. C'étoit-là l'élite de l'Armée Eſpagnole ; & une ſi grande deſertion l'auroit tellement affoiblie, qu'elle n'eût plus été capable de pourſuivre Aſparaut.

Le Cardinal de Tortoſe, le Connêtable, & l'Amiral de Caſtille, prévirent cet inconvenient, & ne firent par conſequent aucun ſcrupule de mécontenter le Comte de Haro, nonobſtant qu'ils luy euſſent la principale obligation de la priſe de Tordeſillas & de la victoire de Villavar. Ils opinerent hautement en faveur du Duc ; & le Comte qui ne laiſſoit pas d'être fort mécontent d'eux, quoy qu'il auroit agi de même qu'ils agiſſoient s'il eût été en leur place, quitta de dépit l'Armée Eſpagnole pour s'aller confiner dans ſa Maiſon.

Le Duc n'eut pas plûtôt pris le commandement, qu'il ne negligea rien de ce qui ſervoit à le rendre digne de la grace qu'on venoit de luy faire. Il pourſuivit les François avec tant de promptitude, qu'il ne manquoit jamais de dîner dans les mêmes lieux où ils avoient couché. Il les fatigua dans leur marche par de continuelles eſcarmouches ; & les atteignit enfin auprés de la Foreſt de Roniego, lors qu'ils n'avoient plus que deux lieuës à faire pour arriver à Pampelune. Les Relations qui conviennent aſſez de ce que l'on vient de dire ſont ſi differentes ſur ce ſujet, qu'il n'eſt pas poſſible de l'écrire d'une maniere déciſive. Les Eſpagnoles ſoûtiennent que leur camp étoit entre celuy des François & la Ville de Pampelune : Qu'il leur ôtoit par ſa ſcituation toute ſorte de commerce avec cette Ville Capitale de la Navarre, où ſe trouvoient neanmoins toutes leurs proviſions : Qu'ils manquerent ainſi de pain dans un poſte trés-avantageux d'ailleurs, & que ce fut-là préciſément ce qui les contraignit de haſarder la bataille. Mais il y a un contredit à cela qui ne ſouffre point de replique. Il eſt tiré de la Lettre qu'Aſparaut immediatement aprés ſa défaite dont on va parler, écrivit à François Premier ;

&

& il ne faut que du bon sens pour juger que s'il eut été forcé de combattre, & que le fait posé par les Espagnols eût été veritable, ce General auroit eu son excuse prête en disant qu'il avoit été forcé de donner bataille, & sa Majesté Trés-Chrêtienne n'eût eu à luy imputer autre chose que son infortune. Cependant non seulement il ne fit mention d'aucune violence qui luy eût été faite, mais de plus il manda positivement le contraire. Il convint qui luy avoit été libre de donner la bataille, ou de ne la pas donner: Il soûtint que le seul motif qui le détermina à combattre, fut un desordre qu'il apperçût dans l'Armée Espagnole, & dont il crût devoir profiter: mais il ajoûta que le desordre cessa trop-tôt; & que neanmoins il ne fut vaincu, que parce que son Infanterie ne seconda pas les efforts de sa Cavalerie.

Les Relations Françoises portent donc avec plus de vray-semblance, que la communication d'Asparaut avec la Ville de Pampelune n'étoit point interdite: Qu'à la verité il n'en avoit point encore tiré de vivres, mais que rien ne l'empêchoit d'en tirer: Qu'il s'étoit campé en un lieu où il étoit impossible de l'affamer, de le forcer, & de l'obliger à combattre malgré luy, & que les Espagnols en desesperent aprés l'avoir bien reconnu: Qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux; & que le plat Païs de Navarre que les François avoient ravagé à dessein, en retournant sur leurs pas, ne pouvant rien fournir à leurs ennemis, Asparaut n'eût eu qu'à demeurer paisible à Reniego pour voir dissiper en peu de jours l'Armée Espagnole, qui n'étoit ni en état d'insulter, ni d'assieger Pampelune; & qu'il eût infailliblement assuré par-là la Conquête de la Navarre à Henri d'Albret. Mais qu'il commit une faute, qui n'étoit pas plus excusable que reparable, puis qu'il hasarda la bataille sans avoir pris pour la gagner trois mesures qui luy étoient si faciles, qu'il les avoit presque en main. La premiere fut de n'avoir pas tiré les deux mille bons

Soldats

Soldats qu'il avoit laiſſez dans Pampelune ; & qui en euſſent pû ſortir pour la bataille avec d'autant moins de riſque, que la Bourgeoiſie plus intereſſée qu'eux qu'Aſparaut la gagnât, eût volontiers conſenti qu'ils allaſſent joindre leur General, & ſe fût cependant chargée de la défenſe de ſes murailles. La ſeconde qu'Aſparaut ne rappella pas les Troupes qu'il avoit laiſſées ſur la frontiere de Biſcaye pour la garder pendant qu'il agiroit en Caſtille. Le Seigneur d'Olla qui les commandoit en avoit écrit à ſon General, & elles ne ſervoient de rien au lieu où elles étoient, depuis que les Eſpagnols avoient rappellé les leurs de la Biſcaye pour en renforcer leur Armée. Elles n'avoient été employées qu'au Siege de Saint Jean-Pié-de-port, & elles s'étoient depuis toûjours rafraîchies. Leur nombre que l'on ne ſçait point au vray, & leur experience qui n'eſt pas conteſtée, meritoient bien qu'on les attendît pour donner une bataille déciſive ; & les deux partis demeurerent d'accord, que ſi elles s'y fuſſent trouvées, elles euſſent infailliblement fait pancher l'avantage du côte des François. Enfin la troiſiéme faute d'Aſparaut fut de n'avoir pas attendu ſix mille Navarrois qui le devoient joindre ce jour-là même, ou le lendemain au plus tard. Le Païs les avoit levez à ſes dépens : Ils avoient preſque tous porté les armes, & ils n'avoient point d'Officiers qui ne fuſſent aguerris : Il n'y en avoit aucun entr'eux qui ne fût mort en combattant plûtôt que de reculer : parce qu'il n'y en avoit aucun qui ne prît pour le plus grand des malheurs, de retourner ſous la domination des Caſtillans. Si Aſparaut n'eût pas eu aſſez de confiance en eux pour les mettre dans ſon Armée, ils euſſent au moins compoſé le corps de reſerve ; & ſuppléé de cette ſorte au manquement qui ſelon tous les Ecrivains fit perdre la bataille aux François, leur Infanterie n'ayant ſuccom-

bé que parce qu'il ne se trouva pas à point nommé des Troupes fraîches pour la soûtenir ; & le corps de reserve des Espagnols qui prit son temps pour l'attaquer lors qu'il la vit lasse & sans appui, en ayant eu bon marché.

Quoy qu'il en soit il n'y eut rien à redire dans l'Ordonnance de l'Armée Françoise, ni dans la vigueur dont elle fit ses premieres attaques, quoy qu'elle fût moindre que son ennemie de plus de la moitié. Rien ne fut capable d'arrêter la premiere impetuosité de son aîle droite ; & le Fils aîné du Duc d'Albuquerque qui commandoit la gauche Espagnole, s'y opposa inutilement. Ses Escadrons furent ouverts, & ses Bataillons renversez : son cheval le porta par terre : & se renversa sur luy ; & sans quelques Domestiques, qui le remonterent, il eût peri sous les pieds des chevaux. Mais ce desordre fut incontinent reparé ; & l'Amiral de Castille destiné avec un corps de cinq mille hommes pour soûtenir l'aîle gauche, prit son temps de charger Grammont dans la conjoncture que les Escadrons de ce Lieutenant General d'Asparaut étoient en desordre par le grand effort qu'ils venoient de faire, & se fit voye au travers. Asparaut le voyant du corps de bataille dans une telle extrêmité, s'avança pour le couvrir pendant qu'il se remettroit en ordre ; & resista avec beaucoup de fermeté non seulement à l'Amiral de Castille, mais encore au Duc de Najara ; qu'il eut sur les bras avec le corps entier de bataille des Espagnols. L'aîle gauche des François qui obeïssoit à Mauleon n'attaqua pas avec moins de courage l'aîle droite Espagnole que menoit le Comte de Benevent, & ne le mit pas moins en déroute. Elle ne s'amusa point à le poursuivre ; & elle marchoit droit au corps de bataille d'Asparaut pour y achever de vaincre en dégageant son General du danger où il étoit, lors qu'elle en fut détournée

par

par le Connêtable de Castille à la tête du corps de reserve Espagnol qui la chargea en flanc, & l'ouvrit. Les Cavaliers de Mauleon qui n'avoient été ni ruez ni démontez, tournerent derriére leur Infanterie pour se rallier, & pour se preparer à un second choc, mais l'aîle droite des Espagnols ne leur en donna pas le loisir. Ils furent presque aussi-tôt enfoncez, qu'attaquez; & le Connêtable ne trouvant là plus rien capable de l'arrêter, s'attacha à tailler en pieces un bataillon de mille vieux Soldats Gascons qui gardoient l'Artillerie Françoise. Il en vint plus aisément à bout qu'il n'avoit crû; & tournant les dix canons qu'il venoit de gagner sur Asparaut, fit un épouvantable fracas dans le corps de bataille des François. Il y penetra par ce moyen, & s'assura entierement de la victoire.

Un de ses Cavaliers nommé Perrea s'attacha en combat singulier avec celuy qui portoit la Cornette blanche des François: le renversa: luy ôta la Cornette; & la porta à son General, qui luy obtint depuis de l'Empereur la permission d'en changer son écu. Asparaut aprés avoir perdu ce qu'il y avoit de vaillant hommes autour de luy, fut environné par l'escadron du Comte d'Alve-de-Liste, & porté par terre aprés avoir reçû un coup d'épée qui l'aveugla. Il se rendit prisonnier à François de Beaumont, qui en tira dix mille écus de rançon. Les Vainqueurs aprés avoir étendu sur le champ de bataille cinq ou six mille morts, poursuivirent les fuyards jusqu'à Pampelune & les y prirent, les habitans de cette grande Ville qui n'avoient plus de ressource les ayant livrez pour obtenir la grace de leur rebellion qui fut accordée à ce prix. Le reste de la Navarre fut recouvré par les Espagnols avec autant de facilité qu'ils l'avoient perdu; & leur conquête en demeura tellement affermie, qu'on ne s'est plus depuis ingeré de les en chasser.

Il y a si peu de distance entre la guerre indirecte

& la directe, que Chiévres prévit que les François & les Eſpagnols paſſeroient bien-tôt de l'une à l'autre, s'ils n'en étoient empêchez par quelque choſe de plus important que tout ce qui s'étoit negocié juſques-là pour les mettre d'accord, & comme d'un côté il voyoit le Roy Trés-Chrêtien reſolu de faire executer la paix de Noyon dans toute ſon étenduë, & d'un autre côté il eſperoit de diſpoſer l'Empereur à cette execution à cauſe des avantages que l'Empire luy avoit apportez ſur ſa Majeſté Trés-Chrêtienne; il reduiſit toute ſa politique à détourner les François de declarer directement la guerre en les convainquant que s'ils en venoient-là, ils auroient contre eux non ſeulement toutes les forces de l'Eſpagne & des deux tiers de l'Italie, mais encore toutes celles des Princes d'Allemagne. L'union de tant de Puiſſances quoy que differentes d'inclinations & d'interêts ne pouvoit étre traverſée que par les changemens que Martin Luther Religieux de l'Ordre de S. Auguſtin introduiſoit depuis quatre ans dans la Religion; & ces changemens étoient déja ſi grands, qu'on n'y pouvoit remedier que par une Diette generale. L'Empereur étoit obligé par les loix d'Allemagne d'en convoquer une immediatement aprés ſon couronnement; & la Ville de Ratisbonne étoit depuis pluſieurs ſiecles en poſſeſſion, que ce fût chez elle pour la premiere fois: Cependant les affaires ne le permettoient pas dans la conjoncture d'alors, puis que la peſte étoit dans cette Ville Imperiale. Il en falut donc choiſir une autre aſſez ſpacieuſe pour logér commodement les Princes & les Députez de l'Empire; & les mêmes loix qui parloient de Ratisbonne n'en déterminant pas d'autre qui ſuppléât à ſon defaut, Chiévres avertit l'Empereur qu'elles luy en avoient laiſſé le choix, & que par conſequent c'étoit à luy de nommer un lieu d'aſſemblée. Il repreſenta de plus à ſa Majeſté qu'elle devoit jetrer les yeux ſur une Ville proche

des

des Païs-Bas ; car pour peu qu'elle s'en éloignât, ſi les François recommençoient la guerre durant ſon abſence, ils y feroient de grandes conquêtes avant qu'elle y fût de retour pour leur reſiſter. Chiévres ajoûta ſur ce principe qu'il n'y avoit point de Ville plus commode que celle de Wormes, qui étoit purement Imperiale, c'eſt à dire, qui ne relevoit d'aucun Prince Seculier ni Eccleſiaſtique : qui étoit ſcituée dans un terroir abondant ; & qui d'ailleurs étoit ſi proche des Païs-Bas, que rien n'y ſurviendroit ſans que l'Empereur en fût averti auſſi tôt pour y remedier.

L'Empereur défera ſelon ſa coûtume à cet avis, & la Diette de l'Empire fut convoquée à Wormes pour le commencement de May mil cinq cens vingt-un. Chiévres y accompagna l'Empereur, & y perdit la vie aprés avoir perdu ce qu'il avoit de plus cher au monde. On a vû ci-deſſus que celuy de ſes Neveux qu'il aimoit le plus, étoit le ſecond Fils de ſon Frere aîné à qui il avoit donné ſon nom, & qui avoit été fait à ſa conſideration Evêque de Cambray, Cardinal & Archevêque de Tolede. Il avoit été élevé auprés de l'Empereur ; & la ſimpatie de ſon humeur avec celle de ſa Majeſté avoit preſque autant contribué à ſon agrandiſſement, que le merite de ſon Oncle. Il n'avoit pas encore vingt-trois ans accomplis, & neanmoins il étoit déja de tous les Conſeils de ſon Maître. On ne doutoit pas qu'il ne dût tenir un jour la place de Chiévres ; & ce fut-là ſelon les Memoires de la Maiſon de Croy, ce qui fut la cauſe ou l'occaſion de ſa mort.

Les Allemans & les Eſpagnols ne pouvoient ſouffrir que ces deux Flamands euſſent plus de part dans l'amitié de l'Empereur, que tous les autres Courtiſans enſemble ; & la premiere de ces deux Nations qui ne s'étoit point formaliſée que Maximilien Premier ſe fût gouverné toute ſa vie par caprice & qu'il eût changé d'inclination à tous momens,

trouvoit à redire que Charles son petit-Fils suivit les conseils du plus sage des hommes qui luy avoient toûjours été si utiles ; & qu'il eût aimé dés son enfance celuy des jeunes Seigneurs de son âge entre ses Sujets, qu'il en avoit jugé le plus digne. La seconde Nation imputoit à Chiévres & à son Neveu les guerres civiles d'Espagne dont on vient de parler. Elle étoit persuadée qu'ils avoient partagé entr'eux, ou donné à leurs Créatures les Tresors du Cardinal Ximenez, & les revenus des Monarchies de Castille & d'Arragon durant quatre années : Elle supposoit encore qu'ils eussent vendu toutes les Charges & tous les Benefices de ces Monarchies : & sa prévention en ce point étoit d'autant plus ridicule, qu'elle ne marquoit ni les flottes qui avoient transporté hors de l'Espagne des sommes si prodigieuses, ni les lieux forts où elles étoient gardées, ni les acquisitions qui en avoient été faites : Cependant une calomnie si peu vray-semblable & si aisée à refuter, avoit été reçûë sans examen & sans contredit. Elle s'étoit répanduë universellement ; & elle demeura si bien imprimée dans les esprits, qu'ils ne se desabuserent qu'aprés la mort des deux personnes qu'ils accusoient de cet imaginaire peculat, lors qu'il se trouva qu'elles n'étoient pas plus riches en expirant, qu'elles l'avoient été lors que Charles étoit devenu Roy d'Espagne. Mais les fausses opinions que l'on a des Favoris ne leur sont pas moins préjudiciables que les vrayes, quand elles s'insinuent par un excés de crédulité ; & que ceux qui seroient capables de desabuser le Peuple, croyent avoir interest qu'il persiste dans son erreur. Les ennemis de Chiévres & du Cardinal de Croy qui se promettoient de profiter de leurs dépoüilles, non seulement ne se mirent point en peine de détromper les Espagnols à leur égard, mais encore augmenterent indirectement l'aversion qu'ils avoient pour eux ; jusques à ce que l'un & l'autre étoient

sortis

ſortis d'Eſpagne, & n'y ayant par conſequent plus lieu de ſoupçonner que le poiſon qui leur étoit preparé vint des Eſpagnols, on commença par le Cardinal, & on luy en donna une doze qui l'emporta peu de jours aprés l'entrée de l'Empereur dans Wormes.

Chiévres obligé par-là contre l'ordre de la nature de fermer les yeux à celuy dont il attendoit ce dernier office, en fut d'autant plus touché qu'il luy vint un préſentiment ſecret qu'on le traiteroit de même qu'on venoit de traiter le Cardinal qu'il regardoit comme ſon Fils. Il ſe prepara pour le ſuivre, & mit ordre à ſes affaires ſpirituelles & temporelles. Il commit aux ſoins de ſa Femme l'execution de ſon Teſtament, & elle s'en acquitta depuis avec toute l'exactitude imaginable. Il crût en ſuite devoir employer dans l'action ce qui luy reſtoit de vie; & n'en connoiſſant point de plus avantageuſe à la Religion Catholique que celle de ramener Luther des égaremens où l'avoit engagé le dépit de voir les Auguſtins fruſtrez du gain qu'il y avoit à faire dans la predication des Indulgences, il ſe propoſa de finir par là ſa courſe. Il encouragea le Nonce du Pape de remontrer à l'Empereur en pleine Diette que le plus grand des maux dont l'Allemagne étoit alors travaillée, étoit celuy de l'Hereſie, & que par conſequent il y faloit remedier avant toute autre choſe: Que l'Empire avoit à combattre les plus formidables ennemis qu'il y eût au monde, qui étoient les Turcs; & que pour leur reſiſter elle avoit tellement beſoin de toutes ſes forces, que pour peu qu'elle fût diviſée, elle ſuccomberoit infailliblement: que cependant Luther l'alloit diverſer par ſa nouvelle Doctrine; & jetter entre les diverſes parties du Corps Germanique les ſemences d'une guerre civile, dont les Infideles ne manqueroient pas de profiter: Que le ſaint Siege ſe declaroit partie contre cet Hereſiarque; &

offroit de prouver qu'il étoit ſcandaleux, perturbateur du repos public, deſobeïſſant à Dieu & à ſes Superieurs, blaſphemateur, impie, & calomniateur : Que la charité paſtorale du Pape Leon Dix l'obligeoit à donner la chaſſe au Loup caché ſous la peau d'une Brebis dans la Bergerie de Jeſus-Chriſt ; & que ſi l'Empereur & les autres Princes Allemans ne ſecondoient ſa Sainteté dans un deſſein ſi loüable, elle proteſtoit par avance contr'eux devant le Tribunal de Dieu de tous les malheurs qui en arriveroient.

Mais il n'eſt point d'inconvenieus où l'on doive plûtôt remedier qu'à ceux qui menacent un grand Etat d'une revolution prochaine, parce que leur operation eſt plus prompte, & leurs effets ont plus d'étenduë. Il y avoit déja quatre ans que Luther avoit commencé à prêcher contre l'Egliſe Catholique ; & ſes déclamations qui n'avoient ſervi en mil cinq cens dix-ſept qu'à divertir les curieux lors qu'elles exageroient la venalité des Indulgences, avoient perſuadé les trois années ſuivantes un trés-grand nombre de gens, quand elles étoient paſſées de l'abus des mêmes Indulgences à la puiſſance qu'il y avoit dans l'Egliſe de les accorder, & qu'elles avoient tâché de ruiner tous les fondemens de cette puiſſance. Les Grands avoient écouté cette nouvelle Doctrine avec autant d'avidité que les petits ; & Dieu qui la regardoit comme un fleau dont il vouloit punir l'Allemagne, avoit permis que deux Princes dont l'un étoit le plus puiſſant de l'Empire & l'autre le plus vaillant, en fuſſent convaincus. Le plus puiſſant étoit Frederic Electeur de Saxe, & le plus vaillant Philippe Lantgrave de Heſſe. Le crédit de l'un & de l'autre fut ſi grand à la Diette de Wormes, qu'ils empêcherent qu'on n'y déliberât ſur la réponſe qui ſeroit faite au Nonce ; & ils briguerent ſi fortement les jours ſuivans, qu'on ne luy en fit point de cathegorique. Ils repreſente-

rent

rent aux Députez pour les en détourner, que la Cour de Rome s'étoit formée un monstre pour la combattre; & que le Nonce n'avoit harangué que pour exercer son éloquence dans le plus auguste Auditoire de l'Europe; & pour meriter un Chapeau de Cardinal: Que Luther attaquoit à la verité les abus qui s'étoient glissez dans l'Eglise, mais qu'il ne touchoit ni à la foy, ni à l'ancienne discipline: Qu'il n'étoit pas étonnant que le Pape luy en voulût, puis qu'il contestoit sa puissance; & que les Ministres de la Cour de Rome s'élevassent contre luy, puis qu'il les avoit frustrez des deux tiers du gain qu'ils prétendoient faire sur la publication des Indulgences: Que l'Allemagne avoit interest de le laisser prêcher à sa mode, tant qu'il ne parleroit que de l'exempter du pillage des Italiens; & qu'elle seroit toûjours en état de luy imposer silence, s'il luy prenoit envie de s'émanciper, & de toucher aux articles de Foy.

Le Nonce rebuté du mauvais succés de sa premiere Tentative; & ne sçachant plus quel personnage representer dans la Diette où il venoit d'éprouver que le plus grand nombre des Députez n'étoit pas pour luy, s'adressa à Chiévres, & luy demanda conseil. Chiévres luy répondit qu'apparamment ce qui avoit empêché l'effet de sa harangue, étoit qu'il s'étoit contenté de discourir, & qu'il faloit autre chose que des paroles pour émouvoir les Allemans: Que cette Nation étoit trop défiante pour le croire sur sa bonne foy, & trop préoccupée en faveur de Luther pour le condamner sur la simple déposition d'un Etranger: Qu'il faloit en luy parlant avoir en main des preuves convainquantes, & qu'alors elle écouteroit avec plus d'attention & jugeroit avec plus d'équité. Le Nonce à qui Chiévres suggeroit une pensée qui ne luy étoit point encore venuë, repartit qu'il ne seroit pas difficile d'executer ce qu'il proposoit; & que Luther venoit de donner

il public un Livre intitulé *de la captivité de Babilone*, où il avoit achevé de lever le masque contre l'Eglise Catholique, recapitulé toutes ses anciennes erreurs & ajoûté une infinité de nouvelles: Que les Theologiens que le Pape luy avoit donné pour l'accompagner dans sa Nonciature, avoient examiné le Livre; & qu'ils en avoient extrait quarante propositions si terribles, qu'il suffisoit de les entendre pour en concevoir de l'horreur: Qu'il les feroit transcrire dans les propres termes qu'elles étoient exprimées, & citer précisément les pages où elles étoient: Qu'il en feroit la lecture à la Diette; & la presseroit d'employer son autorité pour arrêter l'imprudence d'un Religieux, qu'elle n'avoit déja soufferte que trop long-temps.

Chiévres approuva l'expedient, & le Legat le mit en pratique dés la premiere Assemblée suivante. Il exposa qu'il luy sembloit que la Diette n'avoit pas fait assez de reflexion sur ce qu'il luy avoit representé à l'occasion de Luther; & tirant de sa poche les quarante propositions dont on vient de parler, les lût de suite à haute voix, & sans exageration ni commentaire. L'effet en fut tel que Chiévres l'avoit prévû, & parut incontinent par le murmure qui s'excita entre les Electeurs, les Princes & les Députez de l'Empire. Il y avoit déja beaucoup de Lutheriens entre eux, mais il y en avoit peu qui le fussent avec connoissance de cause. Ils croyoient presque tous que Luther n'avoit ni prêché ni écrit que contre les abus que le temps & l'inconstance humaine avoient introduits dans l'Eglise Catholique; & ceux qui raffinoient davantage sur sa Doctrine, pensoient qu'il eût seulement entrepris de rétablir l'ancienne discipline dans les points importans où il y avoit eu du relâchement. Mais lors qu'ils apprirent qu'il avoit passé de l'usage des Indulgences jusqu'à leur source, & qu'il avoit attaqué le pouvoir du saint Siege de les accorder, & l'article

du

du Purgatoire qui leur ſervoit de fondement: Qu'il avoit nié la liberté, le mérite des bonnes œuvres, la perfection des états de la virginité & du Célibat, cinq des ſept Sacremens, & la Tranſſubſtanciation dans celui de l'Euchariſtie; le dépit d'avoir été trompez ſuccéda bien-tôt à leur étonnement, & la priſe de corps qu'ils alloient ordonner contre Luther en eût été la marque, ſi l'Electeur de Saxe qui prévit le coup ne l'eût prévenu en ſe levant, & demandant audience.

On ne la pouvoit refuſer à un homme de ſon rang, & il parla en adreſſant ſon diſcours au Legat. Il luy ſoûtint en termes formels que les propoſitions que la Diette venoit d'entendre n'étoient point de Luther; & que ce Docteur n'avoit jamais penſé à les enſeigner, ni à les écrire: Que c'étoit le Legat luy-même, ou d'autres perſonnes dévoüées comme luy à la Cour de Rome, qui les avoient inventées & les attribuoient fauſſement à Luther: Qu'il n'y avoit point d'autre motif de la haine implacable & de la vangeance qu'ils prétendoient tirer de ſes éloquentes prédications que le commerce honteux & public des Indulgences contre lequel il s'étoit emporté: Que le Livre de la captivité de Babilone dont on diſoit que tant de blaſphémes avoient été tirez, n'étoit point de Luther; ou s'il en étoit, il mettoit en fait qu'aucune des propoſitions qui venoit de bleſſer les oreilles de l'Aſſemblée, ne s'y trouveroit.

Le Légat, qui avoit lû de ſes propres yeux les propoſitions dans le Livre de la captivité de Babilone & qui ſçavoit que Luther l'avoit non ſeulement compoſé, mais encore pris le ſoin d'en corriger les épreuves, proteſta qu'il n'y avoit rien de plus vrai que ce qu'il avoit avancé, & demanda d'être reçû à le prouver par les voyes juridiques. L'Electeur répliqua qu'il ne le pourroit; & la conteſtation s'échauffa de ſorte que l'Empereur fut contraint d'interpoſer ſon auto-

rité pour la faire ceſſer, & d'impoſer également ſilence au Nonce & à l'Electeur, en témoignant qu'il vouloit parler.

Il dit en peu de mots que la déciſion de l'affaire dont il s'agiſſoit, exigeoit que Luther comparût en perſonne à la Diette pour rendre de ſa propre bouche raiſon de ſon fait; parce que s'il confeſſoit d'avoir compoſé le Livre de la captivité de Babilone, le debat entre l'Electeur & le Nonce ſeroit fini; & s'il le deſavoüoit, il y auroit lieu de permettre au Nonce de le juſtifier. L'avis de ſa Majeſté Imperiale fut ſuivi ſi univerſellement, que l'Electeur de Saxe avec tout ſon crédit ne pût empêcher que Luther ne fût mandé: Mais il fit bien-tôt naître d'étranges difficultez ſur la ſeureté qui luy ſeroit donnée. L'Empereur offroit un ſauf-conduit, mais les Lutheriens ne s'en contentoient pas. Les exemples de Jean Hus & de Hierôme de Prague brûlez ſur la foi d'un ſemblable acte augmentoient leur défiance, lors qu'ils ſe ſouvenoient que l'un & l'autre étoient allez au Concile de Conſtance ſur un ſauf-conduit en bonne forme de l'Empereur Sigiſmond; & que nonobſtant on n'avoit pas laiſſé de les y punir, par le plus horrible des ſupplices. Ils ſçavoient de plus que le Concile n'avoit pas manqué de Theologiens qui pour excuſer ce qu'il avoit fait avoient ſoûtenu alors & depuis, qu'il ne faloit pas garder la foy aux Heretiques; & qu'il y avoit encore actuellement des Ecoles Catholiques où l'on enſeignoit que les attentats de Luther contre la Religion & contre le ſaint Siege étant de notorieté publique, il n'étoit pas raiſonnable de les ſouffrir, & l'on pouvoit en ſeureté de conſcience ſe diſpenſer de garder la parole qui luy ſeroit donnée, puis qu'il ne l'avoit luy-même gardée ni à Dieu ni aux hommes. Ils concluoient de là que ce ſeroit vouloir perdre Luther que de conſentir qu'il vint en un lieu où ſes ennemis ſeroient

les

les plus forts, & que l'Empereur fuſt ſupplié de ſe contenter que Luther répondît par écrit aux accuſations du Nonce : Mais les Députez Catholiques ne pûrent ſouffrir que l'on exigeât quelque choſe de plus qu'un ſauf-conduit pour un ſimple Religieux comme Luther. Ils ſoûtinrent que c'étoit faire tort à l'Empereur, que de ſe ſoupçonner d'infidelité dans cette rencontre ; & que ceux qui cherchoient des précautions extraordinaires pour Luther luy faiſoient ſans comparaiſon plus de mal que de bien, parce qu'ils tournoient contre luy le préjugé de toutes les perſonnes deſintereſſées en leur donnant occaſion de croire qu'il faloit bien qu'ils ne l'eſtimaſſent pas entierement innocent, puis qu'ils avoient ſi peur que le droit des gens ne fuſt violé à ſon égard dans le lieu le plus ſeur de l'Empire.

Les raiſons des Députez Catholiques l'euſſent infailliblement emporté ſur celles des amis de Luther, ſi les ſuffrages de ceux-ci n'euſſent été fortifiez lors qu'on y penſoit le moins par les Députez des Villes Imperiales. Une partie d'entre elles s'étoit déclarée hautement pour Luther, & l'autre partie avoit ordonné en ſecret à ſes Députez de la favoriſer ſous main autant qu'ils pourroient. Ils n'y manquerent pas dans l'occaſion du ſauf-conduit ; & repreſenterent ſi fortement qu'il ne ſuffiſoit plus d'en faire expedier un dans l'ancienne forme depuis que les Peres du Concile de Conſtance avoient découvert l'endroit par où elle pouvoit être impunément violée, que l'Empereur fut contraint de conſentir que l'on en cherchât une nouvelle qui ſatisfiſt les amis de Luther & les Députez des Villes Imperiales, ſans mécontenter abſolument le reſte de la Diette. Chiévres en eut la Commiſſion, & s'en acquitta avec l'approbation univerſelle aprés des effors d'eſprit qui ne ſçauroient être mieux exprimez que par le redoublement de la lumiere, lors qu'elle eſt ſur le point de s'éteindre.

Il avoit observé dans les dernieres Assemblées de la Diette où l'on parloit de Luther, ceux qui luy étoient les plus favorables; & comme il ne doutoit pas qu'ils ne le défendissent dans la Diette au peril de leurs vies en cas que l'on entreprît de l'y arrêter, il estima que l'on ne hasarderoit rien en leur permettant d'être sa caution; puis qu'aussi bien de la maniere dont ils étoient disposez ils ne laisseroient pas d'en faire la fonction, quand même on ne le voudroit pas. Il sonda là-dessus l'Electeur de Saxe & le Lantgrave de Hesse, pendant que les plus adroits Emissaires de l'Empereur sondoient quelques Princes de Brunswik & de Brandebourg, s'ils seroient d'humeur à joindre leurs garanties à celle de sa Majesté pour assurer Luther qu'il pouvoit venir à la Diette, & s'en retourner en toute seureté. Ces Princes qui ne s'attendoient pas qu'on leur demandât une semblable chose, l'accorderent avec d'autant plus de joye qu'elle les tiroit d'une étrange inquietude: Car aussi-tôt qu'ils avoient ouï parler d'obliger Luther à comparoître, ils s'étoient bien doutez que la Diette le resoudroit; & comme ils prévoyoient que l'Empereur pour engager la Cour de Rome dans ses interêts contre les François, luy sacrifieroit Luther, ils supposoient que sa Majesté se saisiroit de la personne de ce Religieux, soit qu'il se retractât ou qu'il persistât dans ces nouveaux Dogmes; & l'envoyeroit sous seure garde en Italie, où le procés luy seroit fait en qualité d'Heresiarque. Ils étoient resolus de s'opposer en toute maniere à cette prétenduë violence avec le secours de Sequinguen Gentilhomme Lutherien qui commandoit un assez bon nombre de gens de guerre aux environs de Wormes & avoit promis de ne leur pas manquer au besoin. Le seul inconvenient qui leur sembloit inévitable consistoit dans les procedures de la justice dont l'Empereur & la Cour de Rome useroient contre eux à toute rigueur imme-

immediatement, aprés qu'ils auroient ſauvé Luther. La Cour de Rome mettoit leurs Etats en interdit, & l'Empereur les puniroit par le ban de l'Empire. Ils n'apprehendoient pas beaucoup les foudres du ſaint Siege, parce qu'ils ne voyoient pas d'Armée prête pour les ſeconder; mais ils craignoient d'autant plus d'être proſcrits par leur Souverain Magiſtrat ſeculier qui étoit l'Empereur, qu'ils ſçavoient que les loix d'Allemagne autoriſoient la punition de l'attentat qu'ils avoient deſſein de commettre. Ils ne pouvoient être à couvert de ces loix que par la garantie qu'on leur demandoit; parce que s'ils l'accordoient & qu'ils conſervaſſent à Luther ſa liberté, quand ce ſeroit à main armée, ils ſeroient toûjours excuſez de garder, même contre le gré de l'Empereur, une parole qu'ils auroient donnée non ſeulement de ſon conſentement, mais encore à ſa ſolicitation; & ſi ces deux défaites leurs manquoient, ils n'éviteroient pas la confiſcation de leurs Terres, quelque autre pretexte qu'ils priſſent d'avoir enlevé Luther à ſa Majeſté Imperiale.

Ils repartirent donc à Chiévres que l'Empereur leur faiſoit trop d'honneur de les recevoir en ſocieté de parole, & qu'ils y conſentoient de tout leur cœur. Mais Chiévres n'en demeura pas là, & leur repliqua s'ils croyoient que Luther ne fit plus aprés cela aucune difficulté de venir. Ils repartirent qu'ils ne le croyoient pas; & l'Electeur de Saxe plus hardi que les autres parce qu'il l'avoit dans ſes Etats, ajoûta que s'il ne venoit il l'iroit luy-même chercher, plûtôt que de ſouffrir que ſa Majeſté Imperiale fut privée de la ſatisfaction de le voir & de l'entendre, puis qu'elle temoignoit de le deſirer. Chiévres aprés avoir negocié de cette ſorte avec les Lutheriens, confera avec les Députez Catholiques; & leur repreſenta que le Nonce & l'Electeur de Saxe avoient mis l'affaire de Luther dans un état qu'il

qu'il étoit abſolument neceſſaire pour la tranquillité de l'Empire que ce Religieux vint luy-même à la Diette rendre raiſon de ſa Doctrine : Qu'il n'importoit pas de qu'elle maniere on dreſſaſt le ſauf-conduit qui luy ſeroit envoyé, puis que l'Empereur avoit intention de lui tenir exactement parole, & ne la pouvoit violer ſans allumer la guerre civile dans l'Allemagne ; mais qu'il jugeoit à propos que l'on inſerât dans le ſauf-conduit une condition ſuffiſante pour empêcher que la Religion Catholique n'en reçût aucun préjudice : Que cette condition étoit de ſtipuler que ni Luther en allant de Wittemberg à Wormes, ni durant ſon ſejour dans la derniere de ces deux Villes, ni en retournant de Wormes à Wittemberg, ne prêcheroit, n'écritoit, & ne parleroit en aucune maniere des ſentimens qu'il avoit contraires à ceux de l'ancienne Egliſe. Les Députez Catholiques approuverent le ſauf-conduit avec la modification qu'on leur propoſoit, & Chiévres le fit incontinent expedier : Mais la foibleſſe humaine n'excite jamais plus fortement à compaſſion ceux qui l'examinent de prés, que lors qu'ils conſiderent que les plus grands perſonnages ſont ſi ſujets à manquer, que quand ils ſont aſſez heureux pour éviter de commettre des fautes dans le projet des affaires difficiles, ils ne le ſont pas aſſez pour éviter d'en commettre dans l'execution. La prudence ne ſçauroit aller plus loin ſur la maniere dont on vient de voir que Chiévres avoit concerté le ſauf-conduit, & l'on demeure d'accord qu'il n'en ſeroit point arrivé d'inconvenient, s'il eût été confié à des mains fideles : mais par malheur pour Chiévres, il fit un mauvais choix de celuy qui fut chargé de le porter à Luther. L'Empereur avoit élevé un jeune Gentilhomme Allemand nommé Jean Sturme, qui promettoit beaucoup. Aucun de la Cour de Bruxelles ne s'étoit tant occupé que luy à l'étude, & pourtant aucun n'avoit

moins

moins contracté que luy les imperfections des Etudians : Il n'en étoit ni plus morne, ni moins enjoüé ; ni plus vain, ni moins charmant dans la converſation : Il réüſſiſſoit le mieux à toutes ſortes d'exercices, & la politeſſe de ſes mœurs égaloit celle de ſon eſprit. Chiévres qui l'eſtimoit à proportion du merite qu'il remarquoit en luy, le propoſoit trés-ſouvent à l'Empereur pour les petites negociations, en attendant qu'un âge plus meur l'eût rendu capable des grandes. Il luy procura celle d'aller prendre Luther dans la Ville de Wittemberg, de le conduire à Wormes, de le défrayer par le chemin ; & de l'obſerver de ſi prés qu'il ne pût contrevenir à la condition du ſauf-conduit, quand il en auroit la volonté : Mais Chiévres ne ſçavoit pas que Sturme étoit le plus mal propre des Courtiſans de l'Empereur pour l'employ qu'il luy deſtinoit, & qu'il avoit l'eſprit & le cœur Lutherien, quoy qu'il eût juſques-là diſſimulé ſon changement de Religion. Les dépêches de l'Empereur & de l'Electeur de Saxe pour Luther ne furent pas plûtôt prêtes, que Sturme partit de Wormes avec un train d'autant plus magnifique, qu'il ajoûta beaucoup de ſon argent à celuy qu'on luy donnoit pour s'acquitter de ſa Commiſſion. Luther qui ne ſeroit pas parti ſi on luy eût envoyé une perſonne moins affectionnée pour le conduire, ou qui du moins n'eût fait le voyage qu'en tremblant & comme un criminel que l'on mene au ſupplice ; l'entreprit avec joye ſur la parole de Sturme, & le fit comme en triomphe ; aprés que ſon conducteur luy eût repreſenté en ſecret qu'il ne pouvoit s'offrir à luy d'occaſion plus favorable pour répandre en un moment ſa Doctrine par toute l'Allemagne, qu'en l'expoſant luy-méme avec la haute éloquence qui luy étoit naturelle ſur le plus auguſte Theatre de l'Europe : Que bien loin qu'il eût à craindre d'y comparoître, ſes ennemis n'appreheudoient rien

rien tant que de l'y voir : Qu'ils avoient usé de toutes sortes d'artifices pour détourner l'Empereur de le mander ; mais qu'enfin les solicitations de l'Electeur de Saxe, & l'obligation qu'avoit l'Empereur à ce Prince, l'avoient emporté sur les offices de la Cour de Rome : Que le sauf-conduit étoit tel qu'il faloit, & que Luther ne devoit point s'arrêter à la condition qui y avoit été inserée : Qu'on l'avoit à la verité donnée aux importunitez des Papistes, mais qu'elle ne le lioit qu'autant qu'il jugeroit à propos ; & qu'on l'assuroit par avance qu'il ne seroit pas recherché pour ne l'avoir point observée.

Luther sur cette confiance partit de Wittemberg avec Sturme, & se fit accompagner par trois des plus celebres Theologiens de cette Ville qu'il avoit engagez dans son parti. Il traversa la tête levée la plus grande partie de l'Allemagne ; & trouva par tout les chemins bordez de personnes curieuses de voir un Religieux, dont on parloit dans le monde si diversement, & avec tant de chaleur. La foule étoit composée de personnes de qualité aussi bien que de petites gens, & les uns & les autres prirent garde qu'il aimoit la musique & la bonne chair. Il ne mangeoit point en public sans être regalé de l'une ou de l'autre, & le plus souvent de toutes les deux ensemble : Il prenoit quelquefois aprés le repas un luth, qu'il touchoit en Maître : Il ne manquoit point de prêcher dans les Villes où il faisoit quelque sejour ; & par un seul Sermon il en rendit une entierement Lutherienne, qui fut celle d'Ansdors. Sa predication dans Erford fut une Satyre perpetuelle contre la Cour de Rome à l'occasion du merite & de la satisfaction des bonnes œuvres ; & afin que l'effet en fust plus grand, elle n'eut pas plûtôt été prononcée qu'on l'imprima du consentement de Sturme, par une contravention manifeste à l'ordre qui luy avoit été donné.

Le

Le lendemain que Luther fut arrivé à Wormes il eut audience de l'Empereur qui le reçût bien : mais ſa Majeſté luy fit dire en ſuite de répondre préciſément aux interrogations qui luy ſeroient faites en pleine Diette, & de ne pas s'étendre à ſon ordinaire en diſcours ſuperflus. Luther n'eut pas plus de déference pour cet ordre, qu'il avoit eu d'égard à la condition de ſon ſauf-conduit. Il entra dans la Diette le ſeize d'Avril mil cinq cens vingt-un, & l'adverſaire qu'on luy mit en tête fut Ekius Proviſeur de l'Archevêché de Tréves. Ekius luy declara qu'on l'avoit mandé pour deux choſes, l'une pour ſçavoir de ſa propre bouche s'il avoit compoſé & s'il avoüoit pour ſiens les Livres imprimez ſous ſon nom ; l'autre s'il étoit preſt de ſoûtenir toutes les propoſitions qui y étoient contenuës, & s'il n'en prétendoit retracter aucune. La demande parut trop vague à l'un des trois Theologiens que Luther avoit menez à Wormes, & il dit qu'il faloit marquer les Ouvrages d'où les propoſitions étoient tirées afin que Luther répondit plus cathegoriquement. Ekius trouva l'inſtance raiſonnable ; & comme il avoit prévû qu'elle luy ſeroit faite, il tira de ſa poche un Catalogue des Ouvrages de Luther avec la datte des années, & le nom des Villes & des Imprimeurs. Il le lût diſtinctement & à haute voix ; & ſe tournant en ſuite vers Luther, le preſſa de s'expliquer ſans équivoque.

Luther repartit alors qu'il ne pouvoit s'empêcher de reconnoître pour ſiens tous les Livres dont il venoit d'ouïr le dénombrement. Que la verité étoit qu'il les avoit compoſez : Qu'il n'en diſconviendroit jamais ; & que c'étoit-là tout ce qu'il avoit à dire ſur la premiere interrogation d'Ekius. Mais que pour la ſeconde qui regardoit la revocation de ce qu'il y avoit écrit, il conjuroit tous ſes Auditeurs de conſiderer que ſa témerité ne ſeroit pas ſupportable s'il y ſatisfaiſoit ſur le champ, & ſans

avoir

avoir auparavant fait toutes les reflexions convenables aux matieres dont il avoit traité, puis qu'il s'agissoit du salut des ames & de la force de la parole de Dieu. Il conclut de là qu'on luy donnât du temps pour revoir ce qui étoit sorti de sa plume depuis quatre ans ; & qu'il promettoit de répondre en suite avec la sincerité necessaire pour la décharge de sa conscience, & pour rendre à Dieu la gloire qui luy appartenoit.

La repartie de Luther embarassa la Diette ; & le murmure presque universel qui la suivit, en fut la preuve. L'Empereur ne s'en apperçût que trop en allant aux opinions ; & les trouva si partagées qu'il eut beaucoup de peine pour les ramener à la sienne, qui fut neanmoins enfin la décisive. Les Catholiques zelez vouloient que Luther s'expliquât à l'heure même, parce qu'ils entendoient qu'il fust condamné & puni immediatement aprés qu'il auroit parlé. Les Lutheriens au contraire persuadez que ce que Luther avoit de meilleur étoit l'éloquence, prétendoient qu'il l'étallât à la Diette dans toute son étenduë ; & vouloient par consequent qu'il differât sa réponse jusqu'à la conclusion de la Diette, afin qu'il eût le temps de preparer sa harangue & de la rendre plus efficace. L'avis de l'Empereur tenoit le milieu entre les deux que l'on vient de raporter ; & contenoit ce que l'un & l'autre avoient de bon, sans donner dans les extrêmitez qne l'on y trouvoit dangereuses. Il sembloit à sa Ma[illegible] que Luther auroit occasion de se plaindre qu'on le traitoit avec trop de rigueur, si on le contraignoit de s'expliquer à l'heure même sur tant de nouveautez dont il étoit accusé ; mais elle croyoit aussi qu'un jour luy suffiroit pour une derniere resolution sur des choses où il n'avoit pû s'empêcher de penser une infinité de fois, & que si on luy accordoit un plus long terme il en abuseroit.

L'Em-

L'Empereur fut assez heureux pour le persuader aux deux partis ; & fit en suite dire à Luther par Ekius que la Diette sçavoit assez qu'il n'étoit pas venu sans être informé du sujet pour lequel il y avoit été mandé, ni sans avoir pris ses mesures sur ce qu'il avoit à répondre, & qu'ainsi sa Majesté ne lui feroit aucune injustice quand elle ne lui accorderoit pas le temps qu'il demandoit : Que neanmoins pour luy ôter jusqu'aux pretextes de se plaindre, & pour user de clemence à son égard, l'Empereur luy accordoit vingt-quatre heures pour tout delay : Qu'il revint donc le lendemain à la même heure ; & qu'on luy donneroit audience pourvû qu'il n'apportât rien par écrit, & qu'il se contentât de parler. Luther obeït, & retourna le lendemain à la Diette au moment qui luy avoit été marqué. Il parla deux heures entieres, & prononça une harangue qui étoit l'abregé de son Livre de la captivité de Babilone. Ekius lassé de l'entendre, & voyant qu'il ne parloit point de se retracter l'interrompit, & luy demanda s'il persistoit à soûtenir les propositions qu'il avoit avoüées pour siennes. Luther repartit qu'il ne pouvoit & ne vouloit rien revoquer de ce qu'il avoit écrit, jusqu'à ce qu'on l'eût convaincu d'erreur par des passages évidens de l'Ecriture Sainte & par d'invincibles raisons : Que c'étoit-là les seules armes dont il prétendoit qu'on se servît contre luy, puis qu'il n'en avoit point d'autres pour attaquer ses adversaires : Qu'il ne déféroit pas à l'autorité des Conciles & des Papes, parce qu'il avoit remarqué une infinité de rencontres dans lesquelles les uns & les autres s'étoient trompez ; & qu'il ne luy étoit pas plus libre de retracter ce qu'il avoit écrit, que de ne le pas croire.

Il y a de l'apparence que le contre-temps d'Ekius déconcerta l'affaire que Chiévres avoit jusques-là assez heureusement conduite ; & que si ce Theologien

logien eût interrompu Luther au commencement de sa harangue, & avant que l'Orateur eût remarqué sur les visages de ses Auditeurs l'effet qu'elle produisoit en eux ; Luther incertain du succès, & dans la froideur où l'on est d'ordinaire en de semblables conjonctures, ne se fût point expliqué du tout, ou du moins ne se fût pas expliqué si nettement dans l'aveu de tous ses Ecrits. Mais aprés qu'une prononciation de deux heures l'eût extraordinairement échauffé, & qu'il eut observé que ce qu'il disoit agréoit à la moitié de l'Assemblée ; sa hardiesse redoubla & luy tira de la bouche, ce qui n'en fût jamais sorti dans toute autre occasion. Le comble de dépit pour les Catholiques fut que Luther ajoûta aux paroles que l'on vient de rapporter de luy celles-ci par où finissent les sermens que l'on prête, *ainsi Dieu m'aide, amen*, & que les Députez de la Diette se separerent immediatement aprés sans aller aux opinions.

Luther en sortant reçût de ceux qui le favorisoient des applaudissemens qu'il n'avoit point attendus : Plusieurs l'accompagnerent par honneur jusqu'à son logis ; & Chiévres qui l'y visita dés le lendemain, travailla inutilement à tirer de luy une retractation. Il s'en excusa sous pretexte du serment qu'il avoit prêté ; mais la veritable cause de son obstination fut qu'il estima son honneur engagé à soûtenir toute sa vie, ce qu'il avoit une fois avancé en pleine Diette. Ce que l'on vient de raconter se passa à la fin d'Avril mil cinq cens vingt-un, & quelques jours aprés Chiévres fut empoisonné ; où le poison qui lui avoit été long-temps auparavant donné commença d'opérer en lui, supposé que les relations de sa mort soient plus certaines dans la derniére partie de cette alternative que dans la premiére. Il supporta son mal avec une extréme patience, & mourut le dix-huit de Mai mil cinq cens vingt-un dans Worms à l'âge de soixante-

trois

trois ans. Le Duc d'Aſcot ſon Neveu & ſon principal heritier luy ſucceda dans ſes Charges & dans la faveur de l'Empereur, qui témoigna par-là plus efficacement que par les larmes qu'il répandit, le regret qu'il avoit de ſa perte. Le jugement que l'on fit de Chiévres eſt qu'il avoit infinement ſurpaſſé tous les Gouverneurs des Grands Princes qui l'avoient précedé; & que s'il eût vécu plus long-temps, la guerre qui ne ſe faiſoit point encore directement entre la France & l'Eſpagne eut été prévenuë par ſes ſoins, & n'eut abouti ni à la conquête du Duché de Milan ni à la bataille de Pavie.

FIN.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE